

Université de Montréal

Le pilocentrisme de la France d’Ancien Régime
Évolution des représentations de la pilosité de François 1^{er}
à Louis XVI

par

Benoîte Legeais

Département d’histoire / Faculté des arts et sciences

Université Sorbonne-Nouvelle Paris 3 / École Doctorale 268 Langage et langues

Cotutelle de thèse présentée à la Faculté des arts et sciences et à l’École Doctorale 268
en vue de l’obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D.)
en histoire

Octobre 2015

© Benoîte Legeais, 2015

Résumé

À cheval entre nature et culture, le poil et la chevelure humaine condensent un grand ensemble d'enjeux symboliques relevant de questions identitaires, religieuses, scientifiques, et autres. L'étude des discours et des pratiques concernant le poil représente, pour l'historien, une fenêtre sur l'évolution des mentalités d'une société donnée en ce qui concerne les perceptions de soi et de l'autre. S'inscrivant dans le courant intellectuel de l'histoire du corps, cette thèse s'intéresse plus précisément aux « systèmes trichologiques » dans la France de l'époque moderne (soit du XVI^e au XVIII^e siècle). Elle se fonde sur l'analyse d'une grande variété de sources permettant de recouper différents types de discours touchant au poil : point de vue scientifique des médecins, physiognomonistes et historiens, point de vue prescriptif des traités d'éducation et de civilité, contrepoint exotique des récits de voyage et autres témoignages de « curiosités » ainsi qu'un suivi de l'évolution étymologique des mots pertinents au sein de dictionnaires et encyclopédies. La question centrale de cette thèse est celle du rôle du poil dans le façonnement de représentations servant à identifier, démarquer et hiérarchiser les groupes sociaux; et comment celles-ci évoluent de concert avec d'autres transformations historiques.

Le premier chapitre s'intéresse au poil comme marqueur de différences individuelles. On y retrace une sorte de « langage » du poil, recensant les significations et connotations rattachées aux diverses manifestations pileuses : couleur, longueur, abondance, forme. Il y apparaît clairement que le poil joue un rôle important tant dans la mise en scène de soi que dans la lecture de l'apparence physique de l'autre. Le deuxième chapitre s'intéresse au poil en tant que marqueur de « genre ». On y examine la contribution des représentations de la pilosité dans la construction des identités masculines et féminines. Le poil s'interprète comme une manifestation extérieure de la nature des différents sexes et de leurs rôles dans la société, ce qui en fait un enjeu dans les relations de pouvoir entre les sexes et entre les gens du même sexe. Le troisième chapitre aborde le poil en ce qu'il permet de délimiter et hiérarchiser les classes sociales. On le voit participer aux modes et au processus de discipline des corps qui permettent aux élites, avec les perruques et le raffinement des conduites et des pratiques d'embellissement, de se distinguer autrement que par les vêtements. On retrace également une

politique du poil qui s'étend au-delà du regard, l'état s'accordant le droit d'agir directement sur les corps – les chevelures, les poils – de ses sujets. Le dernier chapitre explore l'instrumentalisation du poil dans la construction d'un « autre » lointain et anormal : le sauvage d'outre-mer, l'enfant-loup, l'aberration de la nature. En caractérisant les poils de cas qu'ils situent aux frontières de l'humanité, les Français de l'Ancien régime exposent leurs propres présupposés sur la normalité et la civilisation. Cette thèse aboutit à un principe qui réunit et organise les signes de reconnaissance du poil à partir du regard construit et normé de ses propres poils que j'ai nommé « pilocentrisme ». Permettant de mettre en lumière le rôle du système pileux dans les modèles d'identification et de hiérarchisation, le concept de pilocentrisme peut ainsi servir de nouvelle catégorie d'analyse pour étudier les rapports de pouvoir dans l'histoire.

Mots-clés : Pilosité, poils, chevelure, barbe, France, genre, représentation, virilité, féminité, identités, normes, beauté, perruques, physiognomonie, monstruosité, sauvage, civilisation

Abstract

Both a natural and cultural phenomenon, human hair condenses a wide array of symbolic issues relating to notions of identity, religion, science, *etc.* The analysis of discourses and practices concerning hair affords the historian a window on the evolution of a given society's attitudes towards the self and others. Following the historiographical current of the history of the body, this thesis examines the "trichological systems" of modern France (16th to 18th centuries). It is based on a wide variety of sources, allowing the comparison of different types of hair-related discourses: the scientific point of view of physicians, physiognomists and historians; the prescriptive point of view of education and civility treatises; the exotic counterpoint of travel narratives and other writings on "curiosities", as well as a review of the etymological evolution of relevant words in dictionaries and encyclopedias. The central question in this dissertation concerns the role of hair in the construction of representations used in identifying, distinguishing and ranking social groups; and how these representations evolve along with other historical transformations.

The first chapter highlights hair's role as marker of individual differences. A "language of hair" is exposed, inventorying meanings and connotations attached to the various factors of hairy manifestations: color, length, affluence, shape. The importance of hair in the staging of the self and the reading of others is highlighted. The second chapter explores the contribution of hair to the construction of gendered identities. Hair is interpreted as an outward sign of the sexes' different natures and the confirmation of their respective social roles. As such, it is a tool in the negotiation of power between and within genders. The third chapter examines hair as it is used in the demarcation of social classes. It is seen as participating in the process of body discipline of the French elite. The use of wigs alongside refined hair care emphasized their distinction from lower classes beyond the traditional means of clothing. Direct state regulations on the hair of its subjects also show that trichological politics did not limit themselves to the gaze. The finale chapter highlights the instrumentalization of hair in the construction of faraway and abnormal "others": the overseas savage, the wolf child, the natural aberration. By characterizing the hair of beings at the frontier of humanity, Ancien

Régime French exposed their own presuppositions on normality and civilization. This dissertation develops the notion of “pilocentrism”, uniting and organizing the various modes of interpretation of hairs on the basis of the constructed and normed perception of one’s own. Shedding a new light on the role of hair representation systems on models of identification and hierarchisation, the notion of pilocentrism can serve as a new analytical category to study historical power dynamics.

Keywords : Hair, hairs, beards, France, gender, representation, virility, femininity, identity, norm, beauty, wig, physiognomy, monstrosity, savage, civilization

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	ix
Liste des figures.....	x
Liste des abréviations.....	xiv
Remerciements.....	xvi
Introduction.....	1
De l'importance du poil.....	1
Le poil, marqueur social et identitaire.....	3
Le poil en France à l'Époque moderne.....	5
État de la recherche.....	7
Histoires du poil.....	7
Héritages interdisciplinaires.....	12
Cadre théorique.....	16
Représentations.....	16
Genre.....	17
Normes.....	19
Traitement des sources.....	22
Physiognomonies et civilités.....	23
Savants et voyageurs.....	25
Modes et histoires de poils.....	28
Les dictionnaires.....	31
Plan.....	39
I. Langages du poil et physiognomonie.....	41
1. L'art de connaître les hommes par les marques corporelles.....	50
1.1 Des signes du corps aux signes du poil.....	50
1.2 Quand les poils ou les cheveux sont présentés comme des signes.....	60

1.3 Les interprétations des signes pileux	68
2. Esthétique pileuse et significations morales	75
2.1 Couleurs et canons de beauté	75
2.2 Beauté et laideur	84
2.3 Du bon et du mauvais usage du faux	96
3. Comprendre les poils	107
3.1 À quoi servent les poils ?	108
3.2 Origine des poils	112
3.3 Matière des poils et santé du corps	118
Conclusion	125
II. Le poil et le genre	128
1. La pilosité dite « normale » selon chacun des sexes	132
1.1 Canons des corps de l'homme et de la femme	132
1.2 Les humeurs et le dimorphisme pileux	141
1.3 Le partage « genré » des sourcils et cheveux	145
2. Représentations de la virilité et de la force dans la pilosité masculine	147
2.1 Les hommes sans barbe sont efféminés et infertiles	147
2.2 Défaut de chaleur des femmes à barbe	151
2.3 Du côté des hommes est la toute puissance	155
2.4 Sexe « fort » et cheveux longs	160
3. Représentations de la beauté et de la faiblesse dans la pilosité féminine	164
3.1 Longueur et mollesse des chevelures féminines et des efféminés	164
3.2 La beauté féminine	169
3.3 La chevelure féminine, entre séduction et pudeur	171
4. Poil, sexualité et identités sexués	182
4.1 Érotisme et soins des poils	182
4.2 Le travestissement : entre transgression et reproduction d'un modèle non subversif	188
Conclusion	195
III. Ordre et désordre ou le poil comme marqueur social	199
1. Le poil comme vêtement social	201

1.1 Le prestige de l'âge : « entrée dans le genre »	204
1.2 Le prestige de la mode : distinction sociale et « culture des apparences »	219
1.3 Le prestige moral : les poils dans l'Église par rapport au monde profane	234
2. Le poil entre identité et discipline des corps	243
2.1 Domestiquer le corps, domestiquer les poils	244
2.2 Le poil est le message : entre expression de l'âme et motif traditionnel	257
2.3 Le corps mis à nu (rasé, tondu) des « femmes perdues »	265
Conclusion	281
IV. Le poil à la frontière de l'humanité	284
1. Monstres et prodiges	291
1.1 Traités de médecine et de monstruosité	291
1.2 Des monstres à « poils »	293
1.3 Des causes surnaturelles et des causes naturelles	296
2. Collections et exhibitions des merveilles de la nature	303
2.1 De palais en palais : la famille des Gonsalus	303
2.2 De foires en foires : la jeune fille velue d'Augsbourg	316
2.3 De curiosités de la nature aux cabinets de curiosités	322
3. Hommes sauvages et Sauvages d'Amérique	326
3.1 Villosité sauvage	326
3.2 Pilosité et civilisation dans la mythologie chrétienne et l'imaginaire	332
3.2 Poils et nature de l'homme	342
3.3 Les corps dépourvus de poils des Amérindiens	352
Conclusion	369
Conclusion	376
Représentations du poil dans la formation identitaire	376
Construction d'un langage du poil	376
Construction des identités sexuées	378
Construction des identités sociales	380
Construction des normes pileuses devant la diversité humaine	382
Pilocentrisme	383
Bibliographie	i

Sources	i
Documents iconographiques	ix
Études	xii
Ouvrages de références	xxviii
Autres	xxviii
Conférences	xxviii
Émission télévisée	xxviii

Liste des tableaux

Tableau 1 : Mots analysés dans les premiers dictionnaires de langue française	34
---	----

Liste des figures

Figure 1 : Le Brun, <i>Conférence sur l'expression générale et particulière de 1668</i> , Amsterdam, J.-L. de Lorme; Paris, E. Picart, 1698, p. 30.....	64
Figure 2 : Le Brun, <i>Conférence sur l'expression...</i> , p. 46.....	66
Figure 3 : Della Porta, <i>La physiognomonie de Jean Baptiste Porta...</i> , Rouen, J. et D. Berthelin, 1655, p. 102.....	69
Figure 4 : Della Porta, <i>La physiognomonie...</i> , p. 45.....	135
Figure 5 : Della Porta, <i>La physiognomonie...</i> , p. 49.....	135
Figure 6 : Donatello, <i>Marie-Madeleine</i> , 1457, Bois polychrome, 188cm, Museo dell'Opera del Duomo, Florence.....	177
Figure 7 : Giampietrino, <i>Marie Madeleine repentante</i> , entre 1508 et 1549, huile sur panneau, 49 x 39 cm, L'Hermitage, Saint Petersburg.....	177
Figure 8 : Caroselli (1585-1653), <i>Madeleine pénitente</i> , [date inconnue], huile sur toile, 118 x 169 cm, Coll. privée.....	178
Figure 9 : De Champaigne, <i>La Madeleine pénitente</i> , 1657, huile sur toile, 128 x 96 cm, Musée des beaux-arts de Rennes, Rennes.....	178
Figure 10 : Raimondi, <i>La Vierge et l'Enfant Jésus, Sainte Marie-Madeleine, Sainte Marie Égyptienne</i> , 1506-1534, Estampe au burin, 87 x 123 mm, B.N.F., Paris.....	179
Figure 11 : Titien, <i>La Femme au miroir</i> , c. 1515, huile sur toile, 99 x 06 cm, Collection de Louis XIV, Louvres, Paris.....	181
Figure 12 : Mignon, <i>Femmes au bain</i> , XVI ^e siècle, gravure à l'eau-forte, 32.5 x 49.5cm, École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Paris.....	181
Figure 13 : Statue en bois du XVI ^e s. de Sainte Wilgeforte dans l'Église Saint-Étienne de Beauvais, créditée à l'utilisateur Chatsam (2011) [En ligne], https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sainte_wilgeforte_st_etienne_bauvais.JPG , (page consultée le 2015-03-01).....	193
Figure 14 : Holbein, Vauzelles, Corrozet, <i>Les simulachres et historiées faces de la mort, autant élégamment pourtraictes, que artificiellement imaginées</i> , Coloigne, Lyon, 1538, [en	

ligne] Gallica, B.N.F., http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609551c# , (page consultée le 2014-09-01).....	213
Figure 15 : Jacques Callot, « Le mendiant à la jambe de bois », Les Gueux, 1622-1623, estampe à l'eau-forte, 13,7 x 8,7 cm, B.N.F., Paris.	264
Figure 16 : Jeurat, <i>La conduite des filles de joie à la Salpêtrière</i> , 1745,.....	275
huile sur toile, 65 x 82 cm, Musée Carnavalet, Paris.....	275
Figure 17 : Anonyme, <i>La désolation des filles de joie</i> , Huet, J. B.. Graveur, 1778, Estampe, B.N.F., Paris.....	276
Figure 18 : Anonyme, <i>Fille de joie tondue à moitié</i> , Naudet, 1778, Estampe, B.N.F, Paris..	277
Figure 19 : Anonyme, <i>Fille de joie se battant avec le coiffeur qui l'a tondue</i> , Naudet, 1778, Estampe, B.N.F, Paris.	278
Figure 20 : Paré, « Figure d'un enfant demy chien », Les oeuvres d'Ambroise Paré... divisées en vingt huit livres, Paris : G. Buon, 1585, p. 1048.....	299
Figure 21 : Paré, « Figure d'une fille velue et d'un enfant noir fait par la vertu imaginative », <i>Les oeuvres d'Ambroise Paré</i> , p. 1037.....	301
Figure 22 : Hoefnagel, <i>Les quatres éléments, Animalia Rationalia et Insecta (Ignis)</i> , fol. 1, v. 1575-1580, aquarelle et gouache, avec bordure ovale à l'or, sur vélin, The National Gallery of Art, Washington DC.	306
Figure 23 : Hoefnagel, <i>Les quatres éléments, Animalia Rationalia et Insecta (Ignis)</i> , fol. 2, v. 1575-1580, aquarelle et gouache, avec bordure ovale à l'or, sur vélin, The National Gallery of Art, Washington DC.	307
Figure 24 : Van Ravesteyn, Dirck de Quade, <i>Petrus Gonsalvus et sa famille</i> , v. 1600-1612, codex min. fol. 1, huile sur velin, Osterreichische Nationalbibliothek, Vienne.	310
Figure 25 : Aldrovandi, « Pater annorum quadraginta, & filius annorum viginti toto corpore pilosi », <i>Monstrorum historia cum paralipomenis historiae omnium animalium</i> , Gravure sur bois, 100 x 150 mm, Bologne, N. Tebaldin, 1642, p. 16.....	313
Figure 26 : Carracci, <i>Arrigo le velu, Pietro le fou, Amon le nain et autres bêtes</i> , v. 1598, huile sur toile, 101×133 cm, Museo Nazionale di Capodimonte, Naples.	315
Figure 27: Gaywood, “Barbara Urslerin, the Hairy-faced Woman”, [1658?], gravure, tirée de Mark Albert Johnston, <i>Bearded Women in Early Modern England</i> , SEL Studies in English Literature 1500-1900 - Volume 47, Number 1, Winter 2007, p. 12.	317

Figure 28 : Brun, « Barbara Urselin », [1653?], gravure, tirée de ohnston, <i>Bearded Women...</i> , p. 10.....	319
Figure 29 : Aldrovandi, « Foemina Cinnaminiae gentis », <i>Monstrorum Historia...</i> , p. 20....	328
Figure 30 : Boaistuau, <i>Histoires prodigieuses les plus mémorables qui ayent esté observées depuis la nativité de Jésus-Christ jusques à nostre siècle...</i> , Vincent Sertenas éditeur, Paris, 1560, p. 11.....	334
Figure 31 : Johannes Jacobus Scheuchzer, <i>Physica sacra : iconibus aeneis illustrata</i> , Augustae Vindelicorum, Ulmae, 1732-1735, p. 294. Portail pour les imprimés numérisés des bibliothèques suisses, [en ligne], http://www.e-rara.ch/nep_r/content/pageview/535971 , (page consultée le 2015-04-01).....	336
Figure 32: Anonyme, <i>Homme sauvage trouve par les français dans la nouvelle France</i> , v. 1710-1711, gravure à l'eau-forte, Collection Michel Hennin, B.N.F., Paris.	354
Figure 33: Bourdichon, <i>Les Quatre Etats de la Société. L'Homme sauvage ou l'État de nature</i> , v. 1500, peinture rehaussée d'or sur vélin, 16 x 12 cm, B.N.F., Paris.	368

Liste des abréviations

Art. : Article

Etc. : Et cætera

Fol. : Folio

Min. : Miniature

Pour Adèle et Jonathan

Remerciements

Merci à Jonathan Lessard sans qui rien de tout ceci n'aurait été possible. Amoureux et père formidable, mon héros intellectuel, merci de m'avoir lue, corrigée, critiquée, révisée, conseillée; et soutenue de toute les manières possibles. Ma gratitude est infinie.

Un immense merci à ma directrice et à mon directeur de recherche, Mme Dominique Deslandres et M. Jean-Jacques Courtine, pour votre soutien indéfectible malgré le passage des années. Vos encouragements et précieux enseignements m'ont donné les armes nécessaires à l'accomplissement de ce projet plus grand que moi.

Merci à M. Courtine pour son chaleureux accueil à Paris en 2007-2008. Merci à ses collègues des différentes écoles dont M. Georges Vigarello, Mme Arlette Farge et Mme Laneyrie-Dagen pour m'avoir ouvert les portes de leurs séminaires.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à deux amies toutes spéciales : Claire Garnier et Justine Paré. Merci pour vos pertinentes suggestions et révisions quand vers la fin, je ne voyais plus clair; merci surtout pour votre appui de longue date. J'en profite pour remercier mes proches du fond du cœur, pour avoir su poser les bonnes questions (ou pas) au bon moment (ou pas) !

Un grand merci, enfin, aux organismes de subventions de recherche, le FQRSC et le Conseil Régional d'Île-de-France, grâce à qui j'ai pu effectuer des séjours de recherche bienvenus et nécessaires.

Introduction

De l'importance du poil

Lorsque les *talibans* s'emparèrent du pouvoir à Kaboul en 1996, une de leurs premières mesures fut d'imposer brutalement des normes pileuses strictes. La barbe devait pouvoir être saisie par les cinq doigts de la main, les cheveux ne pas être trop longs, les aisselles et le pubis épilés. Radio Charia (« Radio Loi islamique ») annonçait de temps à autres que des individus avaient été fouettés, voir emprisonnés, pour n'avoir pas respecté ces principes¹.

Dans la section « Monde » de la Presse du 11 novembre 2006, un article traitait de « l'or noir » des Indiens, faisant référence aux offrandes de chevelure que les pèlerins indiens font par milliers au temple de Shri Venkateshvara². Le temple abrite plus de 650 coiffeurs, qui chacun rase jusqu'à 75 têtes par jour. En 2005, le commerce de cheveux a rapporté 125 millions de dollars. Mais les pèlerins, qui soignent leur chevelure pendant des années avant d'en faire le sacrifice, ne reçoivent pas un sou. Le sacrifice a pour fonction d'honorer un vœu tel que la santé d'un proche, par exemple. Les cheveux coupés, triés, lavés, entreposés, serviront à fabriquer des perruques de luxe pour les stars d'Hollywood, de Paris, de Londres, etc.

Curiosité spécifiquement nippone, la pornographie commerciale et publique qui autorise les mangas à tout montrer (sperme, viol, urine, scatologie, homosexualité, sado-masochisme extrême, mutilation, torture, etc.) censure... le poil, au point que les douaniers ont des directives très précises pour repérer et confisquer tout document [...] venant de l'étranger et montrant des poils pubiens³.

¹ Christian Bromberger, « Trichologiques : les langages de la pilosité », dans Christian Bromberger et *alii*, *Un corps pour soi*, Paris, PUF, 2005, p. 14.

² Laura-Julie Perreault, « Le nouvel or noir des Indiens », *La Presse*, Montréal, Samedi le 11 novembre 2006, p. A29.

³ Martin Monestier, *Les poils : histoires et bizarreries, des cheveux, des toisons, des coiffeurs, des moustaches, des barbes, des chauves, des rasés, des albinos, des hirsutes, des velus et autres poilants trichosés*, Le cherche midi, Paris, 2002, p. 336.

Plus près de nous, la mode de l'épilation intégrale a la cote chez les dames depuis les années 1990 et s'étend progressivement chez les messieurs. Les raisons invoquées ne sont pas qu'hygiéniques ou esthétiques, c'est aussi une question de séduction.

Nos voisins français sont ainsi 77 % à estimer qu'il est important pour une femme de s'épiler afin d'être physiquement séduisante. Parmi eux, 32 % considèrent que c'est même un gage de séduction très important. Une séduction qui a cependant un coût élevé et qui demande du temps. En France toujours, les femmes déclarent consacrer un peu plus de 1h20 par mois à l'épilation (toutes méthodes confondues)⁴.

Légiférée par la loi islamique, donnée en sacrifice religieux, rasée pour des questions de pudeur ou de séduction, la pilosité humaine du visage, de la tête ou du corps est lourde de significations. Faisant partie intégrante du corps, mais aussi élément sur lequel l'humain peut agir à l'égal du vêtement (on peut montrer, cacher, couper, soigner ses poils, cheveux, barbe, moustache, etc.), elle offre aux regards une sémiologie anthropologique, sociale et culturelle complexe. L'anthropologue Christian Bromberger indique à ce propos que : « Quel que soit le contexte, interfèrent et se condensent dans l'apparence pileuse quatre types d'informations [...] :] des informations sur le genre, sur le statut (l'âge, la génération, le rang, l'appartenance communautaire...), sur le rapport à l'ordre et aux normes, sur les tendances esthétiques dominantes⁵ ».

Cette affirmation de la richesse du sujet contient en elle-même sa limite : les clefs de lecture de la pilosité changent de sens d'un contexte à un autre. Bromberger avise d'ailleurs son lecteur de la difficulté « d'élaborer une "trichologie" générale où à chaque signe pileux correspondrait une signification invariante. Ces signes forment un système de différences au sein d'une configuration culturelle donnée et ne font sens que par la position qu'ils y occupent⁶ ».

⁴ Didier Dillen, « Poil ou épilation? », *Rosset & Cie S.A. – Le Soir*, Bruxelles, Samedi le 21 octobre 2006 [En ligne], <http://www.biblio.eureka.cc/Biblio/Frames/FrameMain.asp>, (Page consultée le 2007-03-01).

⁵ Bromberger, « Trichologiques : les langages de la pilosité », dans Bromberger et alii, *Un corps...*, p. 23-24.

⁶ Bromberger, « Trichologiques : les langages de la pilosité », Bromberger et alii, *Un corps...*, p. 13.

Dans cette thèse, nous étudierons les « systèmes trichologiques » en adoptant une perspective historique. Nous souhaitons mieux comprendre les différents niveaux de sens et d'interprétations de la pilosité et leurs évolutions au sein de la société française de l'époque moderne. Dans la cartographie historique du corps, la pilosité représente en effet la division sexuelle et la hiérarchie sociale. Elle constitue une des frontières anthropologiques essentielles qui sépare l'homme de la femme, la culture de la nature, le normal de l'anormal et le civilisé du sauvage.

Le poil, marqueur social et identitaire

Plus précisément, cette thèse est consacrée à l'étude des représentations du poil dans l'Ancien Régime français, posant principalement la question de leur rôle dans la construction des identités et de la différenciation sociale. Elle explore l'hypothèse selon laquelle les normes pileuses assignent des identités dans les relations de pouvoir, qu'elles divisent et ordonnent, reflétant et participant à la fois aux diverses transformations socio-historiques que connaît la modernité française. Quelques exemples tirés des sources suffisent pour souligner la charge identitaire du poil. Lorsque Della Porta au XVI^e siècle fait de la barbe féminine un signe de monstruosité, ne soutient-il pas que celle-ci est un signe de non appartenance à l'identité féminine⁷ ? Lorsque Molière au XVII^e siècle fait de la barbe masculine un signe de puissance⁸, n'en fait-il pas un pilier de l'identité masculine ? Lorsque se développe la mode des perruques à partir de Louis XIV, la taille des perruques ou le matériel avec lequel elles sont confectionnées ne révèlent-elles pas quelque chose du rang social ? Lorsque sont rasées les sorcières, les femmes prostituées et les femmes adultères, n'y a-t-il pas là une intention, au-delà de rendre la punition visible, de priver ces femmes de leur dignité en les privant de leur identité ? Enfin, pourquoi Furetière décrit-il en 1690 les « hommes sauvages » d'Amérique

⁷ Porta dit en effet que « la femme qui porte barbe est comme monstrueuse et doit être tenue pour un présage de quelque malheur imminent. » Giambattista Della Porta, *La physiognomonie de Jean Baptiste Porta, divisée en quatre livres. Nouvellement traduite du latin en français, par le sieur Rault*. 1655 [microfiches Bibliothèque Nationale de France], Livre 2, p. 280.

⁸ « Du côté de la barbe est la Toute-Puissance ». Jean-Baptiste Poliquin dit Molière, *L'école des femmes*, chez Henri Wetstein, Amsterdam, 1693, p. 38.

comme des êtres qui vont « nuds, & sont velus, couverts de poil⁹ » malgré le témoignage contraire des voyageurs ? D'où tient-il l'idée qu'un corps « civilisé » est un corps sans poils ?

D'où viennent ces significations données à la barbe, à la chevelure, aux poils corporels ? À quelles représentations et à quelles pratiques sont-elles rattachées ? Quelles représentations et quelles pratiques façonnent-elles à leur tour ? Cette recherche invite à retracer l'histoire de la pilosité du XVI^e au XVIII^e siècle, telle que « dite par les acteurs, observée par eux, ses normes, ses profils¹⁰ » dans l'objectif de saisir les sens qu'ils ont donnés aux poils et aux cheveux, leurs fondements anthropologiques et l'évolution de ces significations dans le temps. Elle espère, en centrant son attention sur une partie précise du corps, mieux saisir comment les hommes et les femmes de l'époque moderne se représentent leur corps dans la vie quotidienne, par rapport à la nature et à Dieu, de même que dans les échanges sociaux, les relations de pouvoir et de domination entre les hommes, et entre les sexes.

Les questions soulevées dans le cadre de cette présentation peuvent être rassemblées sous une perspective commune qui consiste à aborder la pilosité du corps, du visage et de la tête en relation avec la notion d'identité. Les poils et les cheveux sont au cœur même de la relation entre le corps (apparence, représentations, usages), la construction identitaire (se sentir soi, se sentir homme, se sentir femme, maintenir son rang, une position d'autorité, etc.), et l'altérité (celui qui ne nous ressemble pas, celui qui n'est pas normal). Que disent les sources de la variété des régimes pileux ? La pilosité participent-elles aux discours et aux pratiques qui s'élaborent sans cesse au sujet de la différence des corps ? Quels sont les critères d'élaboration et de modulation des signes du poil pour les Français de l'Ancien Régime ? Peut-on les réunir sous le concept du « pilocentrisme » qui nous permettrait de mieux comprendre le rôle du poil dans les modèles de perception et de hiérarchisation des sexes, des classes, des races ou des espèces ?

⁹ Antoine Furetière, « Sauvage », *Dictionnaire Universel*, La Haye, 1690, dans Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

¹⁰ Georges Vigarello, *Histoire de la beauté: le corps et l'art d'embellir, de la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, 2004, p. 10.

Le poil en France à l'Époque moderne

L'étude des représentations de la pilosité et des pratiques révèle des paradigmes de perceptions du corps et des usages corporels différents d'une société à l'autre et d'une période historique à l'autre. Les poils ont depuis toujours interféré dans les rapports humains qu'ils soient « amoureux, sexuels, superstitieux, médicaux, pénaux, commerciaux et religieux »¹¹. Nourrie des travaux de Georges Vigarello sur l'évolution des représentations corporelles marquant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, cette thèse étudiera les représentations de la pilosité et les pratiques la concernant durant cette période. Les références sociales, les savoirs sur le corps et les repères culturels y subissent des modifications, des approfondissements et un renouvellement des pratiques dont témoignent par exemple, l'évolution de la notion de corps « sain », celle des principes d'hygiène ou celle des critères de beauté¹². L'époque moderne apparaît comme le point d'ancrage d'une réflexion qui se poursuivra jusqu'à nos jours. L'hyper-sexualisation des jeunes dans les écoles ou des femmes dans la publicité, l'attrait de la minceur, les débats sur la manipulation génétique ou la chirurgie plastique, entre autres, ne sont-ils pas des préoccupations contemporaines qui placent le corps au centre de nos réflexions ?

Une réflexion sur la place du corps dans les rapports sociaux se dénote également dès le début du XVI^e siècle avec le développement de la civilité et la figure de l'homme de cour. La France emprunte à l'Italie de nouvelles manières de voir le corps et de le représenter dans les rapports de pouvoir. La France emprunte avec François 1^{er} la mode des barbes pour finalement devenir, à partir de 1660, celle qui dicte les modes telles que la mode des mentons glabres et des perruques au reste de l'Europe.

¹¹ Monestier, *Les poils...*, Quatrième de couverture. Si Monestier, prolifique écrivain et journaliste, dont la bibliographie démontre une fascination sans borne pour le bizarre, l'anecdotique et le cocasse, n'a pas de prétention universitaire. Véritables collections de faits divers, ses livres contiennent toutefois une somme incroyable d'informations sur les curiosités en tout genre.

¹² Voir notamment : Georges Vigarello, *Le Propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, 1985 et Georges Vigarello, *Histoire de la beauté...*, 2004.

La multiplication des traités curieux et savants sur les monstruosités dès le XVI^e siècle, le développement de la médecine et de l'anatomie au XVII^e siècle, l'intérêt marqué des moralistes et des religieux pour la mode vestimentaire en général (y compris pour les barbes et perruques), de même que la faveur particulière que connaît la physiognomonie au XVI^e siècle puis au XVIII^e siècle fournissent une abondance et une variété de sources dans lesquelles nous puiserons des informations sur le poil. Ces phénomènes témoignent d'une nouvelle attention portée au corps et aux rapports entre l'apparence et l'identité qui s'opère dans la longue durée. Le contexte offert par les réformes religieuses et l'élan pédagogique post-tridentin, la rencontre de l'*Autre* par les missionnaires dans les campagnes françaises et en Amérique et la diffusion et la circulation des idées grâce à l'imprimerie et l'édition des langues vernaculaires font, en outre, de l'époque moderne une période privilégiée pour l'histoire culturelle, l'histoire des mentalités, des représentations et des usages sociaux.

Faire l'histoire du poil, à la manière des historiens du corps, c'est-à-dire chercher les « conception[s de la pilosité], sa place dans la société, sa présence dans l'imaginaire et dans la réalité, dans la vie quotidienne et dans les moments exceptionnels¹³ » et leurs changements d'une société historique à l'autre, nécessite de se pencher sur une longue période. Déjà essentielle pour l'école des Annales, l'étude de la longue durée a été mise en pratique par les historiens soucieux des glissements discursifs de l'ordre du regard, des changements des seuils de sensibilités, des mutations des désirs, des normes corporelles et des spectacles du corps. Les modifications des images du corps, des conceptions que l'on se fait de soi comme corps d'un sujet pensant mais aussi comme corps dans notre rapport au monde – et les continuités de tout cela – voilà ce que Georges Vigarello mais aussi Michel Foucault, Jean-Jacques Courtine, ou Alain Corbin dont nous avons suivi les pas, ont permis de révéler en se penchant sur plusieurs siècles. Suivant les bornes chronologiques classiques de l'histoire culturelle et littéraire, notre recherche débute donc à la Renaissance pour se terminer avec les Lumières. Empruntant le vocabulaire généralement répandu chez les modernistes, les expressions

¹³ Le Goff, Jacques, Truong, Nicolas, *Une histoire du corps au Moyen Âge*, Éditions Liana Levi, Mayenne, 2003, p. 10.

« époque moderne » et « Ancien régime » seront employées pour désigner, *grosso modo*, la période allant du début du XVI^e siècle à la Révolution française.

État de la recherche

Histoires du poil

Cette thèse n'est plus le sujet nouveau qu'elle était lors de son démarrage en 2006. Depuis sont parus pas moins de quatre livres d'histoire et d'anthropologie consacrés à l'étude de la pilosité : (1) *Trichologiques. Une anthropologie des cheveux et des poils*, (2) *Histoire du poil*, (3) *Un idéal masculin ? : barbes et moustaches, XVe-XVIIIe siècles* et (4) *Anthropologie, Mythologies et histoire de la chevelure et de la pilosité*¹⁴. Ces livres ont énormément en commun. Ils démontrent et confirment notre intuition de départ : dans toutes les sociétés, le poil est investi de sens, il sert de représentation et de symbole.

Une constante s'impose [...] : partout, le poil établit un langage social suivant son apparence, qu'il soit libre, jamais coupé, ras, taillé, enduit, peint, décoloré, peigné, frisé, tressé, natté, graissé, parfumé, poudré, retenu, caché... Voilà autant de codes et de langages déclinés à l'infini, de signaux de reconnaissance, [...] ¹⁵.

souligne Marie-France Auzépy à propos des treize contributions de l'*Histoire du poil*. Un commentaire que nous pouvons aisément étendre autant aux vingt-deux contributions qui composent *Anthropologie, Mythologies...* qu'aux livres de Christian Bromberger et de Jean-Marie Le Gall.

Ces ouvrages envisagent le poil comme un fait social total observé dans des sociétés aussi diverses que la Rome antique, la Chine ancienne, la Russie de Pierre Le Grand ou la

¹⁴ Christian Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie des cheveux et des poils*, Bayard, 2010. Marie-France Auzépy et Joel Cornette, *Histoire du poil*, Belin, Paris, 2011. Jean-Marie Le Gall, *Un idéal masculin ? : barbes et moustaches, XVe-XVIIIe siècles*, Paris, Payot, 2011. Bertrand Lançon, Marie-Hélène Delavaud-Roux (dir.), *Anthropologie, Mythologies et histoire de la chevelure et de la pilosité. Le sens du poil*, Paris, L'Harmattan, 2011.

¹⁵ Joël Cornette, « Conclure ? La moustache d'Henri IV et les cheveux d'Agnès Sorel » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 322.

Turquie contemporaine, pour ne nommer qu'un petit échantillon des sociétés explorées par leurs auteurs. L'Antiquité retient toutefois une attention supérieure à celle des autres périodes de l'histoire. Cette thèse s'en distinguera en se concentrant sur l'époque moderne.

Objet, sujet et source d'histoire, le poil, comme le corps avant lui, appelle une approche plurielle. C'est pourquoi des historiens, des anthropologues, mais aussi un linguiste et un psychologue ont participé à la rédaction de l'*Histoire du Poil. Anthropologie, Mythologies...*, publié suite au colloque transdisciplinaire intitulé *Le sens du poil* en 2007, rassemble encore historiens et anthropologues, mais également une panoplie de spécialistes allant de la littérature à la toxicologie, en passant par la dermatologie, la psychiatrie et la sociologie.

Notre perspective est celle de l'histoire, bien qu'elle s'inspire fortement des études historiques du corps fondées à partir des réflexions multidisciplinaires apportées dans les années 1930, moment où s'est justement posé la territorialité des disciplines en sciences humaines. L'approche du corps comme objet d'étude historique, social et anthropologique doit en grande partie son émergence à l'article programmatique de Marcel Mauss en 1930, dans lequel il souligne la dimension culturelle de la corporéité en théorisant les notions de « technique du corps » et de « l'habitus », c'est à dire les usages déterminés et inconscients du corps¹⁶. Selon lui, l'utilisation quotidienne de son corps, les gestes et les mouvements que l'on perçoit comme naturels ou habituels, ont un caractère éminemment culturel. Nous démontrerons qu'il en va de même des signes de reconnaissance donnés au poil.

Lus tardivement dans notre processus de recherche, ces quatre récents livres sur la pilosité sont venus confirmer d'une part la pertinence du sujet (« le poil est bien un extraordinaire fil d'Ariane capable de nous guider dans l'exploration des sociétés¹⁷ ») et d'autre part l'impossibilité de faire le tour de la question (c'est-à-dire de « traiter de tous les sujets

¹⁶ Marcel Mauss, « Les techniques du corps » (1934), *Journal de psychologie*, XXXII, novembre 3-4 (1936), in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1950, rééd. coll. « Quadrige », 2001. Voir également l'« Introduction à l'œuvre de M. Mauss » de Claude Lévi-Strauss, présentée dans Marcel Mauss; *Sociologie et anthropologie*, PUF, 1950.

¹⁷ Cornette, « Conclure ? La moustache d'Henri IV... » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 326.

auxquels le système pileux peut nous convier¹⁸ »). Il est maintenant acquis que les cheveux, les poils, la barbe, la moustache, *etc.*, et leur absence, présence, aspect (long, court, hirsute, peigné), couleur, *etc.* sont porteurs d'une foule de sens : ils expriment quelque chose de soi, de son rapport à la société, au monde, au divin, à l'animalité, au barbare, à la sensualité, à l'ordre et à la contestation, à l'ablation, à la punition. Ils informent sur les canons, les modes, les rôles définis par les sociétés (masculin/féminin; les marges), le mimétisme, les résistances, *etc.* Le travail dans les sources de l'époque moderne nous a permis tantôt de confirmer certains résultats et tantôt de les préciser en les rapportant à des sources nouvelles et à un contexte social et culturel précis. Bien que relativement proche des travaux de Bromberger et de Le Gall, cette thèse se distingue suffisamment par sa problématique, ses sources et son cadre spatio-temporel pour apporter une contribution significative au champ émergent de l'histoire du poil.

Bromberger, dans un article publié en 2005, justifiait déjà la pertinence d'étudier les représentations et le traitement de la pilosité corporelle, faciale, capillaire dans le cadre religieux et culturels, en tant qu'éléments de démarcation ou d'identification dans sa relation à autrui¹⁹. Son livre *Trichologiques...* se veut une sorte de prolongement de l'analyse comparative des formes de rejet et d'attirance du poil chez différentes civilisations (Moyen-orientale, Aïnou, Japonaise et Occidentale) et à différentes époques (depuis les Pères de l'Église en passant par les footballeurs contemporains). Cette thèse, se concentrant sur un espace-temps beaucoup plus restreint, permet une analyse à la fois plus fine et plus en profondeur. Nous chercherons à savoir si la pilosité est aussi un des principes d'identité et de différenciation intra et inter sociétale dans la société française d'Ancien Régime. Joue-t-elle un rôle dans les relations de pouvoir intra et inter sexe ? Peut-on identifier un discours fondé sur une vision du monde et de l'*Autre*, « l'autre proche » (les différentes classes) et moins proche (le voisin en Europe), « l'autre lointain » (de l'homme sauvage inventé aux « sauvages »

¹⁸ Cornette, « Conclure ? La moustache d'Henri IV... » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 326.

¹⁹ Bromberger, « Trichologiques : les langages... » dans Bromberger, *Un corps pour soi*, p. 23-24.

d'Amérique), sans oublier « l'autre féminin », à partir duquel les hommes et les femmes de l'Ancien Régime construisent des normes et s'identifient ?

Le livre de Jean-Marie Le Gall se distingue de notre thèse par la spécificité de ses principaux sujets d'étude : la barbe et la virilité. Il s'est en revanche avéré d'une grande utilité pour son érudition. L'auteur se penche sur la même période et sur un corpus de sources semblable au nôtre, réunissant des horizons variés tels que la littérature médicale et les récits de voyages. L'historien a remarqué que l'époque moderne présentait une conjoncture particulière plaçant la barbe au milieu des préoccupations. Pourquoi les barbes et les moustaches apparaissent-elles dans le milieu curial de l'Italie vers les années 1530, pour se diffuser parmi les élites européennes avant de s'étendre vers les autres classes et de disparaître complètement des visages au siècle suivant ? Pourquoi juge-t-on soudainement opportun en France d'interdire la barbe ? Pourquoi les récits de voyageurs font-ils tout un cas des barbes amérindiennes ? Et pourquoi les protestants, les catholiques, les dirigeants religieux s'intéressent-ils au port de la barbe par leurs coreligionnaires ? En se concentrant sur le concept de virilité, décrit d'abord par la littérature médicale comme un âge de la vie (l'âge viril), Le Gall démontre que la barbe est un élément qui permet de distinguer l'homme établi par rapport au jeune homme, ce qui a des effets concrets sur les pratiques sociales.

Comme Bromberger à propos du poil en général, Le Gall démontre que la barbe est un indicateur social chargé de sens, un symbole de pouvoir et un élément de hiérarchisation. À l'instar de Bromberger, ce sont tous les types de pilosité qui retiendront notre attention dans cette thèse, les poils de la tête comme ceux du reste du corps. Le Gall souligne avec force le statut particulier de la barbe dans les relations de genre, c'est-à-dire dans les relations entre gens de sexe différents et entre hommes. Nous tenterons de voir si les autres poils jouent un rôle semblable dans les relations inter et intra sexe. Nous pouvons observer dans nos propres sources que les énoncés et les images de la barbe étudiés par Le Gall semblent se calquer bien souvent sur les énoncés et les images du poil en général. La barbe serait-elle, dans les représentations, le poil par excellence, de même qu'un corps velu est un gage de virilité ? Les corps masculins velus et les corps glabres féminins ne se vérifient pourtant pas systématiquement dans la nature. Ces réflexions invitent à creuser dans cette thèse le rôle du

poil dans le démarquage des genres masculin et féminin plus avant en s'intéressant, davantage que ne l'a fait Le Gall, aux représentations de la féminité et du corps féminin.

L'angle de l'histoire des femmes avait déjà, depuis les années 2000, amené les historiennes Michèle Perrot et Karen Harvey à souligner l'importance de la pilosité dans le partage des différences sexuelles mais aussi la dimension érotique de la chevelure féminine. Dans *Mon histoire des femmes*, Perrot consacre une vingtaine de pages de son chapitre sur le corps dans l'histoire à la chevelure, qu'elle qualifie de « condensé de [la] séduction » féminine²⁰. Elle y aborde les divers codes symboliques de la chevelure dans le discours judéo-chrétien et la figuration picturale et les pratiques à son égard (du voile à la coiffure en passant par la tonte forcée) afin d'illustrer la fréquente association de la chevelure féminine avec la beauté et l'imaginaire érotique d'une part, l'animalité, le sexe et le péché d'autre part. En étudiant les mécanismes de la construction des différences sexuelles à l'intérieur de la littérature érotique anglaise au XVIII^e siècle et leurs illustrations, Harvey rencontre également dans l'attribut pileux un marqueur de genre majeur et souligne l'érotisation de la toison pubienne féminine²¹.

Cette association de la chevelure féminine et de la séduction, qui en fait un idéal de beauté ou un synonyme de danger, a également été soulignée lors du 28^e colloque du Centre Universitaire d'Étude et de Recherche Médiévale d'Aix-en-Provence en 2003 rassemblé autour du thème de « La chevelure dans la littérature et l'art du Moyen-Âge²² ». En se penchant sur les diverses représentations de la chevelure dans la littérature et l'iconographie d'un long Moyen-Âge occidental, avec quelques regards sur l'extérieur (analyses de textes

²⁰ Michèle Perrot, « Le Corps », in *Mon histoire des femmes*, Seuil, France, 2006, p. 51-106.

²¹ Karen Harvey, *Reading Sex in the Eighteenth Century: Bodies and Gender in English Erotic Culture*, Cambridge University Press, UK, 2004, pp. 89 à 101.

²² Chantal Connochie-Bourgne (dir.), *La chevelure dans la littérature et l'art du moyen âge*, Actes du 28e colloque du CUER MA, 20, 21 et 22 février 2003, Aix-en-Provence, Presses de l'université de Provence, 2004.

La construction de l'identité féminine et ses implications au sein de la société n'a pas échappé à la sociologue Rose Weitz dans Rose Weitz, *Rapunzel's daughters : what women's hair tells us about women's lives*, New York : Farrar, Straus and Giroux, 2004. Suite à un bref survol historique, l'ouvrage se concentre toutefois sur l'analyse d'entrevue contemporaine américaine, qui nous éloigne de notre période d'étude.

japonais et persans, notamment), les contributions ont souligné également la force poétique que renferme le thème de la chevelure. Ordonnée, échevelée, arrachée, tondue, blonde, etc. sont autant de qualificatifs évocateurs d'une identité.

Plusieurs moments de l'histoire semblent ainsi avoir fait de la chevelure un élément tout aussi important dans la construction de l'identité féminine que la barbe dans la construction de l'identité masculine. Nous étudierons ce que nous disent les sources de notre époque à ce sujet.

Héritages interdisciplinaires

Si la pilosité est un sujet de recherche récent pour les historiens, les perspectives des autres sciences humaines sur la pilosité ont en revanche plusieurs décennies derrière elles, voire des siècles, puisque la question de la répartition naturelle et culturelle du poil se pose dès le début des sciences de l'homme avec Georges-Louis Leclerc de Buffon, par exemple, au XVIII^e siècle. « À la fois matière et création, le poil joue un rôle dans toutes les grandes thématiques – souvent formulée de façon binaire – auxquels l'anthropologie sociale et culturelle s'intéresse : la nature et la culture, l'individu et la société, l'homme et la femme » note Anne-Friederike Muller-Delouis²³. L'anthropologue, dans son chapitre de *Histoire du poil*, démontre la présence (« tantôt prononcée, tantôt discrète ») du poil dans le discours anthropologique depuis les débuts de la discipline. L'auteure distingue trois périodes durant lesquelles la question du poil s'est trouvée intégrée aux grands questionnements de l'anthropologie comme dans un premier temps, la variété et les origines de l'espèce humaine de 1870 à 1920 (où l'auteure discute des attraits d'un modèle évolutionniste du primitif velu vers le civilisé glabre) et dans un deuxième temps, les études sur les mythes et les symboles des sociétés humaines (1920-1970). Dans un troisième temps, que Muller-Delouis situe « depuis les années 1970, les questionnements portent plutôt sur la place occupée par le poil

²³ Anne-Friederike Muller-Delouis, « Perspectives anthropologiques sur la pilosité et l'épilation » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 265.

dans la relation entre les corps, le masculin (souvent poilu), le féminin (souvent épilé), dans les représentations sociales des genres masculin et féminin, et dans leur rapport de pouvoir²⁴ ».

De nombreux débats méthodologiques ont opposé des psychologues, sociologues et ethnologues à propos de la symbolique de la pilosité auxquels sont associés les noms de Charles Berg²⁵, Edmund R. Leach²⁶, Christopher R. Hallpike²⁷, Paul Hershman²⁸, Gananath Obeyesekere²⁹. Tour à tour, ils proposent, études cliniques ou de terrain ethnologiques à l'appui (Berg est un psychanalyste, Leach, Hershman ou Obeyesekere s'intéressent aux liens entre psychologie ou psychanalyse et anthropologie), des théories sur le symbolisme des poils et de la chevelure dans les actes ritualisés de certaines populations d'Asie (Inde, Sri Lanka) ou dans la culture occidentale. Un symbolisme qui renvoie à la sexualité dans le cas des études pionnières de Berg et de Leach. Inspirée des idées freudiennes³⁰, Berg voit une équivalence symbolique entre les parties génitales masculines et les cheveux (métaphore de l'énergie libidineuse), dont la coupe correspond à la castration³¹. Leach, dans un article souvent repris et abondamment commenté, poursuit et nuance le raisonnement de Berg dans une synthèse d'observations d'ordre anthropologique et psychologique tirées de la comparaison de rituels hindou et bouddhiste.

²⁴ Muller-Delouis, « Perspectives... » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 266.

²⁵ Charles Berg, « The Unconscious Significance of Hair », *The international Journal of Psychoanalysis*, vol. 17, 1936, p. 73-88.

²⁶ Edmond A. Leach, « Magic Hair », *Journal of Royal Anthropological Research Institut*, vol. 2, n° 88, 1958, p. 147-164. Traduit sous le titre : « Cheveux, poils, magie » dans *l'Unité de l'homme et autres essais*, Paris, Gallimard, 1980, p. 321-361.

²⁷ Christopher R. Hallpike, « Social Hair », *Man: the Journal of the Royal Anthropological Institute*, New Series, vol. 4, n° 2, June 1969, p. 256-264.

²⁸ Paul Hershman, « Hair, Sex and Dirt », *Man*, vol. 9, n° 2, 1974, p. 274-298.

²⁹ Gananath Obeyesekere, *Medusa's Hair: An Essay on Personal Symbols and Religious Experience*, Chicago, The University of Chicago Press, 1981.

³⁰ Sur le développement des conceptions freudiennes du poil, de la barbe que lui-même portait et de celle de Moïse comme signe d'une position éminente et des poils pubiens féminins comme symbole du sexe féminin lui-même et de son rôle dans le « complexe de castration », rappelant l'horreur de l'absence de phallus féminin et « l'effroi » de la castration, entre autres choses, voir : Patrick Avrane, « Le poil freudien », « Perspectives anthropologiques sur la pilosité et l'épilation » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, Belin, Paris, 2011, pp. 291-319.

³¹ Bromberger, *Trichologiques...*, p. 23-24. Muller-Delouis, « Perspectives... » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 280.

Leach tente de mieux comprendre l'articulation complexe entre les significations sociologiques (qui relèvent du système social) et les significations psychologiques (psyché individuelle) données aux poils et aux coiffures. Il observe, de plus, à la suite de Berg, que les cheveux sont bien souvent employés comme un symbole public dans les situations rituelles et qu'ils se réfèrent à la sexualité. Il ajoute que la majorité des cas s'inscrit dans une théorie tripartite qui réfèrent aux catégories sociales idéales (comportement attendu): les cheveux longs symbolisent une sexualité sans contrainte, les cheveux courts, partiellement rasés ou attachés signifient une sexualité contrôlée tandis qu'un crâne rasé désigne l'abstinence³².

Parmi les nombreuses réactions suscitées par l'article de Leach, on compte la critique et l'alternative proposée par Hallpike en 1969. Hallpike dénonce la dimension psychanalytique et démonte la prétention universaliste de Leach avec des données ethnographiques, historiques et tirées de la Bible. Il propose en revanche une interprétation qui déplace le symbolisme des cheveux sur le terrain du contrôle social et fait de la longueur des cheveux le symbole de l'adhésion à un régime disciplinaire (cheveux coupés des moines, des soldats, des condamnés) ou au contraire un statut marginal (cheveux longs des femmes, pilosité sauvage, sorcières)³³. Un symbolisme qui, comme dans le cas de celui de Leach, a des échos étonnant dans nombres de culture à travers le monde et l'histoire mais auquel on ne peut appliquer de valeur universelle. Hershman et Obeyesekere se sont également positionnés à partir de la théorie de Leach, à laquelle ils ont ajouté différents niveaux de sens à prendre en compte lors de l'interprétation des symboles : connotations inconscientes³⁴ significations véhiculées par une culture et une société donnée, symboles ancrés dans l'expérience personnelle, et la possibilité qu'un même signifiant pileux ait plusieurs signifiés.

³² Leach, "Magical Hair...", p. 154. Bromberger, *Trichologiques...*, p. 24. Muller-Delouis, « Perspectives... » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 280. Synnott, p. 381.

³³ Hallpike, "Social Hair", p. 261-263.

³⁴ Contrairement à Hallpike qui reprochait à Leach « l'application de concepts psychologiques ou psychanalytiques dans le champs social », Hershman et Obeyesere lui reprochent de ne pas s'en approcher suffisamment. Muller-Delouis, « Perspectives... » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 282.

C'est aussi en prenant en compte le caractère construit par les personnes et les sociétés du sens donné aux symboles que s'inscrit l'étude de Synnott³⁵, qui adopte une perspective avant tout sociologique³⁶. En étudiant la pluralité des symboles donnés au poil (il identifie pour son étude trois zones pileuses : les cheveux, les poils faciaux, les poils corporels) dans les pratiques les concernant (il se penche sur quatre principales manières d'en modifier l'apparence : longueur, couleur, style et usage de faux) au sein de culture populaire nord-américaine et anglaise qui lui sont contemporaines, le sociologue développe une théorie qui lui permet de démontrer que les poils et les cheveux, comme le corps en général, portent les marques d'une identité de genre (normes masculines et féminines) et d'une identité idéologique (mouvements féministe, hippy, punk, afro, etc.). « *The theory of hair can be called the theory of opposites, since current practice can be summarized in three propositions: opposite sexes have opposite hair; head hair and body hair are opposite; opposite ideologies have opposite hairs*³⁷ ». Mode d'expression et de communication par excellence, les poils et les cheveux sont à la fois le support de symboles relatifs à l'identité personnelle (« self ») et à celle du groupe auxquels l'individu souhaite appartenir, ce qui leur permet de symboliser – malgré « *the multi-vocality* » des symboles ou « *the umbrellas of meanings*³⁸ » qui peuvent leur être attachés – les grandes divisions sociales et leurs changements³⁹.

Les quatre travaux sur le poil parus en 2010-2011 doivent comme notre thèse à ces articles multidisciplinaires d'avoir défriché les principaux thèmes touchant la question du

³⁵ Anthony Synnott, "Shame and Glory: A Sociology of Hair", *The British Journal of Sociology*, vol. 38, n° 3, September, 1987, p 381- 413, p. 383.

³⁶ Synnott, "Shame and Glory...", p. 383.

³⁷ Synnott, "Shame and Glory...", p. 382. Cela lui permet de constater, par exemple, dans le cas des normes traditionnelles de genre, les oppositions suivantes : que les cheveux des hommes sont généralement tenus courts et naturels contrairement à ceux des femmes (longs, teints, « *styled* », usage de faux et « *sex symbol* »), que les hommes se rasent généralement le visage et gardent leurs cils et leurs sourcils tels qu'ils sont, contrairement aux femmes qui s'épilent le visage et les sourcils et maquillent leurs cils et que le corps masculin est conserve ses poils, avec une prédilection pour le poil du torse (« *sex symbol* ») contrairement aux poils corporelles féminins des aisselles et des jambes qu'on enlève. Synnott, "Shame and Glory...", p. 393.

³⁸ Synnott se réfère à Turner pour le concept de « *multi-vocality of symbols* » et à Firth pour l'image du « *umbrellas of meanings* ». Terence Turner, "Tchikrin: A central Brazilian tribe and its symbolic language of body ornament", *Natural History*, vol. 78, 1969, pp. 50-70. Raymond Firth, "Symbols: Public and Private", Londres, Allen and Unwin, 1973. Synnott, "Shame and Glory...", p. 407.

³⁹ Synnott, "Shame and Glory...", p. 410.

symbolisme du poil et des pratiques qui en découlent. Nous en retiendrons principalement deux choses. Premièrement, l'aspect de division, l'aspect binaire, la tension portée par le poil en quelque sorte, autrement dit le poil comme traceur de frontières entre l'identité individuelle et collective, l'identité féminine et masculine, l'utilisation du poil grâce à ses symboles pour s'associer ou se dissocier. Ceci nous permet de mieux étudier le rôle des représentations de la pilosité dans la construction de normes identitaires. Et deuxièmement, l'aspect culturel non négligeable, la circulation et la transmission de valeurs, d'associations, de représentations du poil dans un contexte social, par les images, les pratiques, les discours. Ici aussi, le principal apport de cette thèse est de soumettre ces théories au filtre d'une société historique distincte.

Cadre théorique

Cette thèse s'inscrit principalement dans la lignée de l'histoire du corps, dont elle souhaite documenter davantage le sous-territoire qu'est le poil. Elle y emprunte également les approches générales de l'histoire des représentations et de l'histoire du genre. Les études qui font du corps un thème privilégié pour mettre à jour, à partir des pratiques, des discours et de l'imaginaire, les logiques sociales et culturelles sont désormais nombreuses en sociologie, en anthropologie et en histoire. La polysémie de l'objet corps fait en sorte que « toutes les sciences sociales se rejoignent aujourd'hui autour d'une façon commune de l'aborder, qui est celle des pratiques corporelles et des représentations qui les sous-tendent⁴⁰ ».

Représentations

En étudiant les représentations, c'est-à-dire les images, les symboles, les figures qui rendent compte d'une idée, d'un concept ou d'une figure dans l'imaginaire d'une culture⁴¹, les

⁴⁰ Sylvène Kitabgi et Isabelle Hanifi, « Introduction, la sociologie et le corps : généalogie d'un champ d'analyse », in Laure Ciosi-Houcke, et Magalie Pierre, *Le corps sens dessus-dessous. Regard des sciences sociales sur le corps*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 24.

⁴¹ Carlo Ginzburg, « Représentation : le mot, l'idée, la chose », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 46, 1991, p. 1219-1234.

historiens tels qu'Alain Corbin, Carlo Ginzburg et Michel De Certeau, ont dans les années 1980 cherché à mettre au cœur de leur démarche « les relations qu'entretiennent les discours et les pratiques sociales, c'est à dire entre les logiques qui organisent les énoncés et celles qui commandent les gestes et les conduites⁴² ». C'est ce que nous ferons en étudiant les représentations de la pilosité afin de mieux comprendre son langage et ses applications dans la construction identitaire et la division sociale. En notant les multiples valeurs (sens, significations, considérations) associées à la pilosité, il s'agira d'évaluer l'efficacité de la pilosité en tant que marqueur social qui distingue les rapports hiérarchiques sociaux (organisés sur les frontières qui caractérisent les classes, l'homme/l'animal, le normal/anormal, le sauvage/civilisé, le beau/laid, par exemple) ainsi qu'en tant que marqueur de genre qui forge les concepts de féminité, de virilité et de leurs dérivés (effémination de l'homme, virilisation de la femme, etc.). Pour ce faire, la recherche approfondira les jugements de valeurs associés aux types de poils (tête, aisselles, pubis, etc.) et à leur aspect (frisé, lisse, crépu, long, gras, etc.) ainsi que les impératifs, inquiétudes, interdits, habitudes forgés en relation avec les considérations religieuses, médicales et populaires, notamment, en matière de pilosité.

Genre

Les perceptions, les pratiques et les représentations de la pilosité du corps, du visage et de la tête se sont-elles construites selon les rapports de pouvoir comme le genre, les classes et la race ? Les valeurs et croyances qui y sont associées permettent-elles la perpétuation des catégories culturelles de féminité et masculinité ? Les représentations de la pilosité permettent-elles de mieux saisir certains enjeux politiques et sociaux ? Ces questions sont héritées des historiens et historiennes s'étant intéressés à l'histoire du genre. Nous emprunterons donc pour l'utiliser à notre tour comme outil d'analyse le concept de genre tel que défini par Joan Scott

⁴² Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et incertitudes*, Albin Michel, Paris, 1998, p. 9. Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille, l'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Flammarion, 1986. Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers : l'univers d'un meunier au XVIe siècle*, traduit de l'italien par Monique Aymard, Paris, Flammarion, 1980 et Michel De Certeau, *L'invention du quotidien. Art de faire*, 10/18, 1980.

dans les années 1980. Construit sur un socle de représentations qui « structurent la perception et l'organisation concrète et symbolique de toute la vie sociale⁴³ », Scott définit le genre comme « un élément constitutif des rapports sociaux fondé sur les différences perçues entre les sexes et [comme] une façon première de signifier les rapports de pouvoir⁴⁴ ».

Le rôle de la pilosité dans la domination symbolique que le concept de genre permet de mettre en lumière n'avait pas échappé aux féministes des années 1970, qui ont vu dans le refus d'adhérer aux normes pileuses une manière de rejeter le rôle traditionnel des sexes et les définitions traditionnelles de la féminité. L'écrivaine Germaine Greer, dans un ouvrage marquant du mouvement féministe, a précisément fait du poil un symbole d'oppression des femmes⁴⁵. Dénonçant la pression des normes de beauté (beaux cheveux, faux cils)⁴⁶, Greer va plus loin en associant le poil à « l'animalité, la sexualité adulte, la virilité⁴⁷ ». Elle dénonce l'éducation des sociétés occidentales à la honte du corps et de la sexualité féminine. Dans ce contexte, l'épilation corporelle (jambes, aisselles, pubis) est un geste qui les prive de leur autonomie politique et sexuelle, voire de leur genre et de leur maturité :

In the popular imagination hairiness is like furriness, an index of bestiality, and as such an indication of aggressive sexuality. Men cultivate it, just as they are encouraged to develop competitive and aggressive instincts; women suppress it, just as they suppress all the aspects of their vigour and libido. If they do not feel sufficient revulsion for their body hair themselves, others will direct them to depilate themselves. In extreme cases, women shave or pluck the pubic areas, so as to seem even more sexless and infantile⁴⁸.

Le thème du poil, à travers l'épilation ou la non-épilation, permet donc de poser les questions du rapport entre pouvoir social et pouvoir sexuel des femmes, et du rapport plus large aux codes établis et aux pouvoirs dominants (adhésion pour accroître son pouvoir interpersonnel,

⁴³ Joan Scott, « Genre: Une catégorie utile d'analyse historique », dans *Le genre de l'histoire*, Cahiers du GRIF, printemps 1988, pp. 125-153, p. 140.

⁴⁴ Scott, « Genre... », p. 141.

⁴⁵ Germaine Greer, *The Female Eunuch*, Londres, Paladin, 1970.

⁴⁶ Greer, *The Female Eunuch*, p. 61, propos rapportés par Synnott, "Shame and Glory...", p. 394.

⁴⁷ Muller-Delouis, « Perspectives... » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 285.

⁴⁸ Greer, *The Female Eunuch*, p. 38 citée par Synnott, "Shame and Glory...", p. 394. Voir aussi Muller-Delouis, « Perspectives... » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 285-286.

simple soumission, refus). Les études de Carol Delaney⁴⁹ et de Jeannette Mageo⁵⁰ sont emblématiques des recherches en anthropologie du genre depuis les années 1990 qui se penchent sur la question de l'angle politique dans l'analyse des symboles et des pratiques pileuses⁵¹.

Normes

Comprendre comment s'articulent les rapports de pouvoir entre les sexes dans les représentations de la pilosité nécessite de s'intéresser aux normes, à leur formation et à leurs appropriations. Quel poil paraît « normal », légitime, socialement acceptable, pour qui et dans quelles circonstances ? Quels sont les tendances esthétiques dominantes en matière de poil ? On trouve des informations sur l'édification des normes pileuses, leur injonction, leur respect et leur évolution tant au niveau discursif et au niveau de l'imaginaire que dans la vie quotidienne. Les savoirs traditionnels sur le corps véhiculés par les croyances religieuses, la physiognomonie, la médecine et la littérature tout comme les savoirs nouveaux sur le corps, élaborés suite à la rencontre d'êtres humains à la pilosité différente racontée dans les récits de voyage et les traités de monstruosité, ont participé au façonnement d'un idéal normatif en matière de poil que les pratiques quotidiennes d'embellissement, par exemple, cherchent à reproduire, ou que l'art du spectacle, au contraire, cherchent à exploiter. Notre étude des normes pileuses jumelle ainsi deux démarches qui ont fait école auprès des historiens du corps, une qui se penche sur les usages sociaux « normaux » du corps et une qui étudie l'enseignement des normes corporelles par la mise en scène de « l'anormal ».

La première est empruntée aux historiens fondateurs de l'histoire des techniques corporelles tels que Marcel Mauss, mentionné plus haut, auquel on peut ajouter Norbert Elias. Pour Elias en 1939 comme pour Mauss quelques années plus tôt, les usages corporels qui

⁴⁹ Carol Delaney, "Untangling the Meanings of Hair in Turkish Society", *Anthropological Quarterly*, Vol. 67, No. 4, 1992, pp. 159-172.

⁵⁰ Jeannette Mageo, "Hair dos and don'ts: Hair symbolism and sexual history in Samoa", *Man*, 29, 1994, pp. 407-423.

⁵¹ Muller-Delouis, « Perspectives... » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 287-289.

varient selon les sociétés et dans le temps, sont eux-mêmes modelés culturellement par l'évolution des mœurs et des mentalités. En étudiant la société de cour européenne à la Renaissance, Elias démontre la progressive maîtrise des émotions et la normalisation des conduites corporelles en fonction notamment de la transformation des seuils de sensibilité à la violence ou à la pudeur⁵². Le « processus d'intériorisation » des normes sociales qu'il dévoile, permet d'expliquer « le caractère naturel, ou plutôt naturalisé des usages corporels⁵³ ». Elias a démontré le premier que l'obligation de représentation sociale, l'idée de « consommation de prestige » ou l'étiquette sont autant de motivations à l'origine de nouveaux comportements. La supériorité sociale s'affirme dans la soumission politique et symbolique, accepter la soumission aux rois et aux règles contraignantes de l'étiquette curiale permet de maintenir son rang⁵⁴. Les critères de beauté en matière de poil, le développement de modes capillaires et d'étiquette comportementale (définie par le genre, la religion ou la bienséance) jouent-ils un rôle similaire ?

Cette « théorie du façonnage psycho-corporel » selon laquelle la norme est imprimée au plus creux de l'individu, de façon plus ou moins inconsciente, sous la pression de pouvoirs discursifs ou de l'évolution des sensibilités est aussi à la base des travaux de Michel Foucault et de George Vigarello⁵⁵. La « disciplinarisation quotidienne » mise en œuvre par le contrôle social en matière de mœurs, de sexualité ou d'hygiène démontrée entre autre par le philosophe et l'historien offre un contexte particulier dans lequel nous chercherons les traces de la

⁵² Norbert Elias, *Über den Prozess der Zivilisation*, 1969 [1^{ère} éd. 1939], publié en France en deux volumes : *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, et *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.

⁵³ Kitabgi et Hanifi « Introduction, la sociologie et le corps... » dans Ciosi-Houcke et Pierre, *Le corps...*, p. 36.

⁵⁴ Elias, *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1985, p. 97.

⁵⁵ Kitabgi et Hanifi « Introduction, la sociologie et le corps... » dans Ciosi-Houcke et Pierre, *Le corps...*, p. 37. En accord avec les mouvements dénonçant le corps comme le lieu même de la répression, un lieu muselé par tous les types de pouvoir (la police, la famille, les institutions, mais aussi les discours), Foucault s'attache à démontrer comment ces derniers s'appliquent à rendre les corps dociles et les sujets utiles. Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975. Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, tome 1 : La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1978. Ce sont les représentations de l'eau et les pratiques d'hygiène, associées à des valeurs issues d'un discours médical qui rejoint le discours social, qui en viennent à modifier les comportements, souligne pour sa part Vigarello. La propreté du linge et l'exigence de blancheur sont affaires d'apparence. La pratique des mesures d'hygiène devient ainsi une forme d'ascèse à la hauteur de son rang ou des valeurs que l'on souhaite promouvoir en tant que classe montante, par exemple. Georges Vigarello, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, 1985.

pilosité. Les normes pileuses suivent-elles, participent-elles au « processus de civilisation⁵⁶ » des corps et des esprits ?

Les travaux de Georges Canguilhem⁵⁷, Michel Foucault⁵⁸ et Jean-Jacques Courtine⁵⁹ à l'égard de l'anormalité donnent aussi un sens à notre démarche. En étudiant les dispositifs matériels d'exhibition des monstres, les signes et les fictions que ceux-ci représentaient et les émotions ressenties par le public à leur vue, ils ont permis d'identifier certaines fonctions de l'exhibition de l'anormalité ainsi que les mutations de sensibilités face aux monstres. La mise en scène de l'altérité, de la différence corporelle du monstre, du sauvage, du malade dans la sphère savante aussi bien que dans celle du divertissement public participe à une stratégie d'enseignement de la norme⁶⁰. L'idée de transgression vient justifier un rappel à l'ordre et suscite une foule de réactions sensibles et savantes riches d'informations sur la façon de se représenter le monde et l'humanité à l'époque moderne. La femme à barbe, le monstre velu et le « sauvage », par exemple, transgressent soit les lois de la nature, soit des préconçus

⁵⁶ Elias utilise l'image de l'échiquier pour décrire la société curiale, qu'il définit comme le creuset de l'élaboration des normes de l'homme moderne. Celle-ci étant composée de réseaux de dépendances réciproques dans lesquels chaque action individuelle dépend de toute une série d'autres actions, qui modifie la figure du jeu social à son tour, nous assistons à un resserrement des interdépendances et conséquemment à un contrôle des émotions et des affects plus sévère. Elias, *La société...*, p. X et p. XIX. C'est là le nœud du processus de civilisation : cette pression sociale requiert des « propriétés psychiques » particulières afin de constamment s'observer les uns les autres et s'observer soi-même (censure des sentiments, maîtrise des passions, respects des civilités, etc.). Elias, *La société...*, p. XXII.

⁵⁷ Georges Canguilhem, *La connaissance de la vie*, Paris, Vrin, 1962.

⁵⁸ Michel Foucault, *Les anormaux. Cours au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Gallimard / Le Seuil, 1999.

⁵⁹ Jean-Jacques Courtine, « Le corps anormal. Histoire et anthropologie culturelles de la difformité » in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps, vol. III, Les mutations du regard - Le XXe siècle*, Paris, Seuil, 2006, p. 201-262.

⁶⁰ « Ce que Foucault s'emploie à caractériser, en discernant ainsi l'ombre du monstre derrière les figures multiples et changeantes de l'anormal, c'est, nous-dit-il, l'émergence puis l'extension à la société toute entière du « pouvoir de normalisation ». [Foucault, *Les Anormaux...*, p. 24.] Une formule limpide de Georges Canguilhem élucide ce lien entre le monstre et la norme : « Au XIXème siècle, le fou est à l'asile où il sert à enseigner la raison, et le monstre est dans le bocal de l'embryologiste où il sert à enseigner la norme » [Canguilhem, *La connaissance...*, p. 228]. Dans le bocal de l'embryologiste, mais surtout, faut-il ajouter aussitôt, sur la scène de l'entre-sort. Car si l'on accepte de quitter un instant l'enceinte de la science pour s'aventurer dans les lieux de spectacle populaire, on saisit aussitôt la puissance interprétative de la formule : derrière les grilles du zoo humain ou dans l'enclos des villages indigènes des expositions universelles, le sauvage sert à enseigner la civilisation, à en démontrer les bienfaits en même temps qu'il fonde cette hiérarchie « naturelle » des races que réclame l'expansion coloniale. » Courtine, « Le corps anormal... » dans Corbin, Courtine, Vigarello, *Histoire du corps, vol. III...*, p. 205.

historiques et spatiaux: ils mélangent les sexes et les espèces, ils témoignent de l'éloignement et des différences corporelles. Ils viennent heurter les sensibilités, troubler le regard et susciter des discours sur le corps qui nous renseigneront sur l'élaboration et les ressorts des normes pileuses propre à la société française d'Ancien Régime.

Traitement des sources

Pour saisir comment les hommes et les femmes d'autrefois se représentaient leur pilosité, nous avons choisi d'analyser les sources qui en traitaient le plus directement possible. La recherche documentaire fut à la fois inspirée et complétée par les sources secondaires⁶¹. La recherche de sources traitant du poil pose problème puisque ce dernier est loin d'être une préoccupation majeure et se retrouve souvent à la périphérie des textes. Nous avons ainsi privilégiée une approche en entonnoir inversé (du plus pointu au plus général), sélectionnant d'abord des sources traitant le plus directement de la question de la pilosité. Les auteurs de physiognomonie et de civilité, les savants (médecins, naturalistes), les voyageurs et les auteurs d'histoire des perruques ou de la barbe ont en commun de scruter la surface du corps, d'interroger son fonctionnement, de proposer et/ou de se questionner sur les comportements à adopter à son égard, sur la conduite corporelle en société, sur les rapports entre l'apparence et l'être, sur les bonnes et les mauvaises mœurs et sur l'identité, chacun à leur manière. Les premiers dictionnaires de langue française et le témoignage d'intellectuels et de chroniqueurs complètent la colonne vertébrale de l'enquête dont la revue systématique soulève des questions qui nous ont motivée ensuite à consulter des sources déterminées *ad hoc* et permettant de compléter le tableau : documents iconographiques, réglementation royale, traités à l'usage des artistes, textes de moralistes, œuvres de fiction ou autobiographiques.

⁶¹ Parmi les historiens s'étant attachés à étudier le corps « dans son enveloppe immédiate comme dans ses références représentatives » à l'époque moderne, notons les contributions inspirantes de Nicole Pellegrin, Sara Grieco-Matthews, Arlette Farge et Nadège Laneyrie-Dagen au projet collectif en trois volumes intitulé *L'histoire du corps* paru en 2005, auxquels il convient d'ajouter Sylvie Steinberg et Sébastien Jahan. Corbin, Courtine, Vigarello, *Histoire du corps... vol.1*, p. 8. Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes : le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001. Sébastien Jahan, *Les Renaissances du corps en Occident (1450-1650)*, Paris, Belin, 2004.

Nous proposons ainsi d'inclure ici une présentation générale des sources principales. Les sous-corpus propres à chaque chapitre seront discutés plus précisément dans chacun de ceux-ci.

Physiognomonies et civilités

La physiognomonie connaît du XVI^e au XVIII^e une faveur extraordinaire, jouant par là un rôle considérable dans l'histoire des idées et de la sociabilité⁶². Ce corpus, par ses nombreux points en commun avec celui de la civilité ou de la médecine, est d'autant plus intéressant qu'il témoigne de l'évolution dans le temps des regards portés sur le corps. Par exemple, les recherches sur la physiognomonie ont amené Jean-Jacques Courtine à prendre acte d'un « désenchantement progressif de la figure humaine », au profit d'une montée du rationalisme et d'une nouvelle subjectivité à l'époque moderne⁶³. La multiplication des rites sociaux, le renforcement des exigences normatives et disciplinaires, ou encore les transformations des perceptions médicales, par exemple, font en sorte que l'attention, le regard sur le corps, se déplace. Qu'en est-il du regard sur cet aspect du corps qu'est la pilosité ? Le dépouillement de quatre traités physiognomoniques importants de l'époque moderne, ceux de Della Porta, de Marin Cureau de la Chambre (1594-1669), de Charles Le Brun (1619-1690) et de Johann Kaspar Lavater (1741-1801)⁶⁴ permet de cartographier les signes

⁶² Courtine, « Le miroir de l'âme », in Corbin, Courtine, Vigarello, *Histoire du corps... vol.1*, p. 304.

⁶³ Courtine, « Le miroir de l'âme » in Corbin, Courtine, Vigarello, *Histoire du corps... vol.1*, p. 307.

⁶⁴ Giambattista della Porta, *La physiognomonie de Jean Baptiste Porta, ... divisée en quatre livres. Nouvellement traduite du latin en français par le sieur Rault*, Rouen, J. et D. Berthelin, 1655; Marin Cureau De La Chambre, *L'art de connaître les hommes*, Amsterdam, éd. Jacques Le Jeune, 1660; Charles Le Brun, *Conférence sur l'expression générale et particulière de 1668*, Amsterdam, J.-L. de Lorme; Paris, E. Picart, 1698; Johann Gaspar Lavater, *L'Art de connaître les hommes par la physionomie*, Nouvelle édition par M. Moreau, Paris, L. Prudhomme, 1806. En raison de la proximité de ces ouvrages et des ouvrages médicaux - les deux corpus partagent de nombreux points communs : références aux grandes autorités médicales de l'Antiquité et du Moyen-Âge, approche sémiologique des signes (symptômes cliniques ou physiognomoniques à la surface du corps d'un intérieur invisible du corps, évolution suivant le rythme des découvertes scientifiques, formulation de canons, normes et déviations (beauté, masculinité, féminité), etc. – l'analyse inclura, en plus du témoignage des médecins sélectionnés pour le corpus des curiosités humaines, d'autres ouvrages rédigés par des médecins et traitant de sujets variés (physiognomonie, toujours, santé, beauté et anatomie) tels que notamment: Jean Liébault, *Trois livres de l'embellissement du corps humain*, pris du latin de M. Jean Liébault,... et fait français, Paris, J. Du Puys, 1582. Thomas Bartholin, *Institutions anatomiques de Gasp. Bartholin,... augmentées et enrichies... par Thomas Bartholin,... et traduites en français par Du Prat*,

physiognomoniques de la pilosité. On y retrouve, entre autres, les valeurs associées aux attributs pileux ainsi que leur usage comme marqueurs sociaux, de classe ou de genre, par exemple.

L'idée que le corps parle est également à l'œuvre dans les manuels de bienséance. La nécessité de connaître certaines règles de lisibilité du corps afin de savoir à qui l'on a affaire s'y retrouve comme dans la physiognomonie. C'est pourquoi cette enquête porte également sur un échantillon d'ouvrages destiné à l'éducation à la vie de courtisan et à la vie en société, à commencer par le traité pionnier d'Érasme de Rotterdam (1467 env.-1536), humaniste chrétien à l'influence considérable dès son vivant dans toute l'Europe. Les écrits de la duchesse de Liancourt Jeanne de Schomberg (1600-1674), François de Salignac de La Mothe-Fénelon (1651-1715) et Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) ont également été sélectionnés car ces deux femmes et ces deux hommes offrent ce qu'on pourrait appeler un point de vue « genré » de l'éducation des enfants et des jeunes gens des deux sexes à la vie sociale, honnête et chrétienne⁶⁵. Ces quatre auteurs ont joué un rôle de choix dans le développement d'une pédagogie moderne, s'inscrivant par-là dans la visée réformatrice post-tridentine, chacun à leur manière.

[Microfilm de la Bibliothèque nationale de France], Paris, M. Hénault, 1647. Ambroise Paré, *Les Œuvres*, Paris, Gabriel Buon, 4e édition, 1585, consulté à partir du site de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé Medic@, [en ligne], <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?cote=01709&p=981&do=page>, (page consultée le 07-01-2014), Jean Riolan, *Les œuvres anatomiques*, Paris, D. Moreau, 1628 et Nicolas Venette, *Tableau de l'amour conjugal. Tome 1, Nouvelle édition, ornée de gravures*, Vauquelin, Paris, 1815 (1^e éd. 1686).

⁶⁵ Didier Érasme, *La civilité morale des enfants, composée en latin par Érasme ; trad. en français par Claude Hardy*, Paris, J. Sara, 1613. Madame de Maintenon, « Comment la sagesse vient aux filles », *Propos d'éducation choisis et présentés par Pierre E. Leroy et Marcel Loyau*, Paris, Bartillat, 1998. Jeanne de Schomberg, *Règlement donné par une dame de haute qualité à M*** sa petite fille, pour sa conduite, & pour celle de sa maison : avec un autre règlement que cette dame avait dressé pour elle-même, édition critique par Colette H. Winn*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 1997. François de Salignac de La Mothe-Fénelon, *Les aventures de Télémaque; édition présentée, établie et annotée par Jacques Le Brun*, Paris, Gallimard, 1995. Jean-Baptiste de La Salle, « Les règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes », in Jean-Pierre Seguin, *La bienséance, la civilité et la politesse enseignées aux enfants*, Paris, J.-M. Place ; Bruxelles, le Cri, 1992.

Savants et voyageurs

Le corpus des sources propres à nous éclairer sur les monstres velus et les hommes sauvages est extrêmement varié puisqu'il touche autant la sphère du divertissement que celle de la science. Bien qu'elles proviennent de divers horizons, leur contenu se recoupe. L'échantillon utilisé rassemble des traités de monstruosité, de prodiges, de médecine et d'histoire naturelle; quelques contes populaires et légendes religieuses circulant alors et offrant des exemples de pilosité peu commune; certains témoignages de voyageurs, visiteurs des foires; sans oublier l'immense quantité d'images associées à ces types de source : portrait, miniatures, gravures, *etc.* La limite entre ces types de documents est indéfinie à l'époque qui nous intéresse : le médecin peut aussi être un voyageur, un collectionneur de choses curieuses et un théologien. Il peut travailler, en outre, auprès d'artistes illustrateurs ou simplement à partir de textes anciens et/ou d'observation de représentations iconographiques. Nous avons ainsi rassemblé les témoignages lacunaires de l'existence de la famille velue d'Ambras au XVI^e siècle, fameuse curiosité de cour, connue aussi sous le nom des Gonsalvus⁶⁶; les rares témoignages à propos de la jeune fille velue d'Augsbourg, aperçue dans les foires européennes de 1637 à 1668 environ⁶⁷; et les traités de monstruosité d'Ambroise Paré (1509?-1590), de

⁶⁶ Série de portraits anonymes issus de la collection de curiosités de l'archiduc Ferdinand II de Tyrol (1525-1595); miniatures et inscriptions latines de Joris Hoefnagel (*Les quatre éléments, Animalia Rationalia et Insecta (Ignis)*, folio 1 et 2) datant vraisemblablement des années 1578-1590; une miniature de Dirk van Ravesteyn (1570-1650) figurant dans un compendium sur les animaux produit pour Rodolphe II (1552-1612) entre 1600 et 1612; un témoignage écrit de Felix Platter (1536-1634) qui aurait rencontré le père et deux enfants à Bâle selon Manfred Staudinger, « Études descriptives de zoologie historique », In Haupt H. & others, *Le bestiaire de Rodolphe II*, Cod.min.129 et 130 de la Bibliothèque nationale d'Autriche, 91-486. Paris, Editions Citadelles, 1990. p. 92; rapport médical et gravures sur bois d'Ulisse Aldrovandi (1522-1605) pour son *Historia Monstrorum* publié de façon posthume (Aldrovandi, Ulysse, *Monstrorum historia cum paralipomenis historiae omnium animalium Bartholomaeus Ambrosinus*, Bologne, N. Tebaldin, 1642.); *Portrait de Tonetta, fille de Gonsalvo*, par Lavinia Fontana, peint dans les années 1583-1593; gravure de Giacomo Franco (1550-1620)(titre et date inconnus) et enfin le tableau d'Agostino Carracci, *Arrigo peloso, Pietro matto e Amon nano, v. 1590-1599*, huile sur canevas, Galerie Nationale de Capodimonte, Naples.

⁶⁷ Élie Brackenoffer, *Voyage en France, 1643-1644*; traduit d'après le manuscrit du musée historique de Strasbourg par Henry Lehr, Nancy, Paris, Strasbourg, impr.-éditeurs Berger-Levrault, 1925. p. 186; Thomas Bartholin, *Historiarum Anatomicarum Rariorum*, Cent 1, Hist 42, 1654; Evelyn, John, *The Diary of John Evelyn*, Ed. William ray, 2 vol., London, J.M. Dent and Sons, 1930; Gravure signée par Isaac Brun, avec l'inscription 1653, Gravure de Gaywood (1658?) qui aurait servi d'affiche pour sa tournée des foires et qu'un médecin du nom de Segerus aurait commenté (voir Anatole-Félix Le Double, François Houssay, *Les velus. Contribution à l'étude des variations par*

Pierre Boaistuau (1517?-1566) et de Fortunio Liceti (1577-1657), en tant qu'exemples représentatifs du succès de ce type d'ouvrages aux XVI^e et XVII^e siècle, attesté par leurs nombreuses rééditions⁶⁸.

L'époque moderne est marquée par une grande curiosité pour les découvertes de mondes inconnus et la rencontre de leurs habitants, un « autre monde » que l'on imagine peuplé de races merveilleuses à l'image de celles des récits de voyages antiques ou médiévaux. Les récits de voyages rejoignent, grâce à l'imprimerie qui ne tardera pas à les diffuser largement⁶⁹, un public curieux incluant la sphère des savants et des intellectuels. Ces derniers associent certaines descriptions de rencontres faites par des explorateurs à des cas de monstres décrits dans les traités ou observés dans les exhibitions. Le thème de l'homme sauvage reçoit à cette égard une attention qui n'est pourtant pas nouvelle, étant depuis l'Antiquité un thème privilégié des légendes, du fait divers, de la chronique et ou des sciences⁷⁰. Deux acceptions de l'homme sauvage émergent des sources recensées notamment dans le livre du philosophe Frank Tinland intitulé *Homme sauvage, homo ferus et homo sylvestris, de l'animal à l'homme*⁷¹ : l'homme des bois, que l'on imagine velu des pieds à la tête, et l'ensauvagé. Aux récits d'hommes sauvages antiques et médiévaux (les satyres et autres races mi-hommes/mi-animaux) qui peuplent l'imaginaire et dont témoignent les sources présentées ci-haut s'ajoutent à notre corpus documentaire les explications et classifications offertes par l'histoire naturelle au XVIII^e siècle. Georges-Louis Leclerc de Buffon (1707-

excès du système pileux de l'homme, Paris, Vigot Frères, 1912, p. 65 et p. 405 – dont les auteurs ne donnent pas la référence exacte); et dessin à plumes, anonyme, de la Galerie de Bâle (?), tiré de Jean Nohain et François Caradec, *La vie exemplaire de la femme à barbe*, éditions La jeune Parque, Paris, 1969, p. 55. Théophraste Renaudot, *De la petite fille velue et autres conférences du Bureau d'Adresse*, choix et présentation par Simone Mazauric, Paris, Klincksieck, coll. Cadratin, n° 4, avril 2004.

⁶⁸ Ambroise Paré, *Des monstres et des prodiges*, éd. critique et commentée par Jean Céard, Genève, Librairie Droz, 1971 (1573); Pierre Boaistuau, *Histoires prodigieuses les plus mémorables qui ayent esté observées depuis la nativité de Jésus-Christ jusques à nostre siècle : extraites de plusieurs fameux auteurs grecz et latins, sacrez et prophanes, mises en nostre langue par P. Boaistuau*, Vincent Sertenas éditeur, Paris, 1560; Fortunio Liceti, *Traité des monstres, de leurs causes, de leur nature et de leurs différences*, Paris, Jean Palfin, 1708.

⁶⁹ Claude Kappler, *Monstres, démons et merveilles à la fin du Moyen Age*, Payot, Paris, 1980, p. 51.

⁷⁰ Kappler, *Monstres, démons et merveilles...*, p. 157.

⁷¹ Frank Tinland, *Homme sauvage, homo ferus et homo sylvestris, de l'animal à l'homme*, Paris, Harmattan, 2003.

1788)⁷² sera notre représentant principal de la pensée naturaliste française de la fin de l'époque moderne, et viendra compléter, renforcer ou nuancer le riche corpus documentaire de Tinland.

La rencontre d'un troisième type d' « homme sauvage » depuis le milieu du XV^e siècle, l'habitant étonnamment glabre du Nouveau Monde, ajoute de la matière à cette enquête. Les études sur l'attention portée aux corps des Amérindiens (soin, décorations, sexualité, mouvement) dans les récits des colons en Nouvelle-France de Gilles Havard et Stéphanie Chaffray sont particulièrement intéressantes pour nous⁷³. Ils ont, en effet tous deux noté que la pilosité y apparaît comme un critère de distinction ethnique. Les récits présentant un intérêt pour l'apparence physique, les techniques et les rituels corporels tels que ceux d'André Thevet (1516-1590) et de Gabriel Sagard (1590?-1640?), du Baron de Lahontan (1666-1716), de Pierre François Xavier de Charlevoix (1682-1761) et de Joseph-François Lafitau (1681-1746) ont été retenus et examinés à la lumière d'un corpus secondaire plus large associé, entre autres, aux noms d'Amerigo Vespucci (1454-1512), de Jacques Cartier (1491-1557) ou de Cornélius De Paws (1739-1799), et accompagnés notamment des réflexions de Michel de Montaigne (1533-1592) et de Buffon⁷⁴.

⁷² Georges-Louis Leclerc Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière : avec la description du Cabinet du Roy. Tome second / [par Buffon, puis avec Daubenton]*, Paris, Imprimerie royale, 1749-1789, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97491r/fl.image>, (page consultée le 01-01-2008) ; Buffon, *Histoire naturelle des animaux...*, H. Lecène et H. Oudin, Paris, 1887, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k932297g>, (page consultée le 12-12-2012); Jean Berryat, Philibert Guéneau de Montbéliard, M. Paul, Georges-L. L. Buffon, M. Daubenton et al., *Collection académique, composée des mémoires, actes, ou journaux des plus célèbres académies & sociétés littéraires étrangères, des extraits des meilleurs ouvrages périodiques, des traités particuliers, & des pièces fugitives les plus rares; concernant l'histoire naturelle et la botanique, la physique expérimentale et la chimie, la médecine et l'anatomie. Tome 3. Les Ephémérides des Curieux de la nature d'Allemagne depuis l'année 1670 jusqu'en 1686*, Dijon, F. Desventes, 1755, [en ligne], <http://goo.gl/eOV2ul>, (page consultée le 01-02-2013).

⁷³ Les travaux de Gilles Havard portent sur l'histoire des relations entre Européens et Amérindiens en Amérique du Nord à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle). Les propos rapportés ici ont été entendus lors d'une conférence de M. Havard dans le séminaire de Vigarello à l'EHESS sur *l'Histoire du corps* à Paris, intitulée « Corps et indianisation en Nouvelle-France » et tenue le 10 avril 2008. Voir aussi la thèse de Stéphanie Chaffray, *Le corps amérindien dans les relations de voyage en Nouvelle France au dix-huitième siècle*, Université de Paris Sorbonne et Université Laval, Dir. Laurier Turgeon, Jean Pierre Poussou, Paris, Montréal, 2006.

⁷⁴ André Thevet, *La Cosmographie universelle, illustrées de diverses figures des choses les plus remarquables vues par l'auteur*, t. I., Paris, 1575. Gabriel Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons* [1632], R. Ouellet et J. Warwick (éd.), Montréal, Leméac, coll. « Bibliothèque québécoise », 1990. Lahontan, *OEuvres complètes* [fin XVII^e/début XVIII^e siècle], édition critique par Real Ouellet et Alain Beaulieu, Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 1990. Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, t. VI, Paris, Chez Rolin fils,

L'analyse tient également compte de récits d'histoires d'« ensauvagés », c'est-à-dire d'enfant-loups ou enfant-ours trouvés en France du XVI^e au XVIII^e siècle. Ces derniers sont dits « sauvages » dans le sens d'étrangers à la société dans laquelle ils vivent. Exclus du groupe social, ils sont plus proches de la nature par opposition à la civilisation.

Il paraît important de souligner les rapports qu'entretient le voyage avec l'imaginaire et les mythes religieux. Plusieurs légendes bibliques ayant connu une certaine faveur, notamment dans la peinture religieuse des XVI^e et XVII^e siècles, et dans lesquelles les poils, la chevelure et la barbe occupent une place importante ont également été analysés. Celle de Nabuchodonosore, devenu velu par châtement divin; celle de Samson dont la chevelure est associée à la force; celle d'Ésaü, né roux et velu comme une peau de bête; celles de Sainte Madeleine et Sainte Agnès qui, grâce à Dieu, furent sauvées du déshonneur de la nudité en voyant leur chevelure recouvrir miraculeusement leur corps, et celle de la sainte barbue Sainte-Widgeforthe. L'immense travail de repérage effectué par François Houssay et Anatole Félix Le Double de tous les cas d'hypertrichose depuis les récits grecs jusqu'aux témoignages de cas médicaux du XIX^e siècle offre un accès privilégié à ces récits hagiographiques⁷⁵.

Modes et histoires de poils

Les histoires de la barbe, de la perruque, ou encore des modes, elles-mêmes écrites à l'époque moderne ont également été étudiées. Bien qu'elles paraissent pour la plupart aux XVII^e et au XVIII^e siècle, elles donnent des renseignements non négligeables sur les modes pileuses passées et contemporaines, en plus de témoigner des représentations de l'époque qui

1744. Joseph François Lafitau, *Moeurs des sauvages américains comparées aux moeurs des premiers temps*, 1.1, Paris, Chez Saugrain T. Aîné, 1724. Vespucci, *Relation d'un voyage aux côtes du Brésil, fait en 1501 et 1502*, in E. Charton (dir.), *Voyageurs anciens et modernes*, t. III, Paris, 1863. Jacques Cartier, *Première relation de JC de la Terre-Neuve, dite la NF, trouvée en l'an 1534* dans Claude Beausoleil et al., *Amérique, Amériques! : écrit(s) du Québec, 1608-2008*, Québec, L'Instant même ; Genouilleux (France), La Passe du vent, 2008. Cornelius De Pauw, *Recherches philosophiques sur les Américains, ou, Mémoires intéressantes pour servir à l'histoire de l'espèce humaine*, Berlin, 1771. Michel de Montaigne, *Les Essais*, tome 1, Texte original de 1580 avec les variantes des éditions de 1582 et 1587, publié par R. Dezeimeris & H. Barckhausen, Bordeaux, Férêt & Fils, 1870. Bénédicte Boudou (dir.), *Le dictionnaire des Essais de Montaigne*, France, Éd. Léo Scheer, 2011.

⁷⁵ François Houssay, Anatole Félix Le Double, *Les velus. Contribution à l'étude des variations par excès du système pileux de l'homme*, Paris, Vigot Frères, 1912.

les voit naître. Par exemple, la *Pogonologie ou Histoire philosophique de la barbe* de Dulaure publiée à la fin du XVIII^e siècle⁷⁶, propose des anecdotes concernant l’histoire de la barbe portée par les hommes depuis les temps anciens, celle des femmes barbues, celle des barbes des prêtres, celle des barbes de différents peuples, celle des postiches et des mentons rasés, et à travers cela, transmet des indices du goût de l’époque, des jugements et des associations portées aux différentes pilosités. L’histoire de la barbe et des perruques, celle de la mode et des édits les concernant, nous serviront de jalons pour mieux cerner les liens entre les discours normatifs, l’imaginaire et la réalité des comportements. Au texte de Dulaure s’ajoutent donc le *Discours nouveau sur la mode* (1613) de Vigier⁷⁷, l’*Histoire des perruques* (1690) de Jean-Baptiste Thiers⁷⁸, le *Mémoire pouvant servir à l’histoire de la barbe de l’homme* (1774) d’Augustin Fangé⁷⁹ et L’*Histoire des modes françaises* (1773) de Guillaume François Roger Molé⁸⁰ auxquels s’ajouteront les éclairages donnés par d’autres ouvrages du même type publiés au XIX^e siècle⁸¹.

Cette thèse s’intéresse également au rôle de la pilosité dans les représentations des figures marginales de la société, incarnées par exemple par les basses classes, les mendiants et les femmes réprouvées (prostituées, sorcières, adultères). Pour ce faire, nous avons étudié les observations présentées dans les discours moraux et politiques et les réflexions critiques données par l’ensemble des sources choisies mais également à travers le matériel

⁷⁶ M. J.-A. D*** (Dulaure), *Pogonologie, ou Histoire philosophique de la barbe*, Constantinople et Paris, Lejay, 1786.

⁷⁷ Vigier, *Discours nouveau sur la mode*, Paris, Ramier, 1613.

⁷⁸ Jean-Baptiste Thiers, *Histoire des perruques, où l’on fait voir leur origine, leur usage, leur forme, l’abus et l’irrégularité de celles des ecclésiastiques*, Paris, aux dépens de l’auteur, 1690.

⁷⁹ Augustin Fangé, *Mémoire pouvant servir à l’histoire de la barbe de l’homme*, Liège, JF Broncart, 1774.

⁸⁰ Guillaume François Roger Molé, *Histoire des modes françaises ou révolutions du costume en France: depuis l’établissement de la Monarchie jusqu’à nos jours...*, chez Costard, 1773

⁸¹ Par exemple: Charles Motteley, *Histoire des révolutions de la barbe des Français, depuis les origines de la monarchie*, Paris, chez Ponthieu, libraire, au Palais Royal, 1826. Alfred Canel, *Histoire de la barbe et des cheveux en Normandie*, Rouen, A. Lebrument, 1859. Alfred Franklin, « Les magasins de nouveauté », *La vie privée d’autrefois : arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens, du XIII^e au XVIII^e siècle*, volume 15, E. Plon, Nourrit, 1887-1902.

documentaire iconographique ou législatif inspiré des travaux, entre autres, d'Arlette Farge, Sylvie Steinberg, Bronislaw Geremek et Jean-Pierre Gutton⁸².

Les cheveux sont coupés, des perruques, des postiches, des bijoux, des rubans sont fabriqués : un ensemble de techniques se développent à l'époque moderne autour d'une industrie du cheveu. Gerbod parle notamment d'une « dictature de la perruque » ayant duré près de deux siècles, des guerres de religion à la Révolution, et pour laquelle la France s'impose comme chef de file dans toute l'Europe⁸³. C'est le temps de la spécialisation de divers métiers relatifs aux perruques et aux coiffures, marqué par des querelles corporatives et des réglementations royales. Les perruques, fabriquées à partir des cheveux des pauvres ou de cheveux importés, rapportent de grosses sommes grâce à un important trafic d'exportation. À cela s'ajoute la mise en marché de la panoplie qui accompagne le soin des cheveux (poudre, parfum, parures, teinture, décoction de toutes sortes, outils (peignes, fers à friser, etc.). De cette histoire, nous retiendrons pour notre analyse des enjeux sociaux du poil l'engouement pour les modes et le port des faux cheveux. Que révèle-t-il des perceptions et des pratiques culturelles en matière de chevelure et de pilosité dans une perspective sociale et

⁸² Les sources utiles à notre analyse, tirées directement (comme par exemple les réflexions de Diderot sur la peinture, les tableaux de Greuze ou la littérature de gueuserie) ou inspirés du travail de ces auteurs (dont les gravures de Jacques Callot (1592-1635), celles de Jacques Lagniet (1600?-1675), les tableaux des frères Le Nain et des gravures anonymes représentant la tonte des filles de joie au XVIII^e siècle) seront présentées au fur et à mesure qu'elles seront étudiées. Arlette Farge, *Effusion et tourment des corps. Histoire du peuple au XVIII^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2007. Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes...*, 2001. Bronislaw Geremek, *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Collection Archives, Gallimard, Barcelone, 1980. Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres en Europe*, Presses universitaires de France, Vendôme, 1974. L'analyse s'appuiera, en outre, sur les textes de lois étudiés par Jean-Marie Le Gall, auxquels les conciles et les édits de l'Église énumérés dans l'*Histoire des perruques* de Jean-Baptiste Thiers nommé plus haut de même que certaines références au *Recueil général des anciennes lois françaises* d'Anasthase Jean Léger Jourdain *et alii* viendront faire contrepoids. Anasthase Jean Léger Jourdain *et al.*, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789, contenant la notice des principaux monumens des Mérovingiens, des Carlovingiens et des Capétiens, et le texte des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, réglemens,...* de la troisième race, qui ne sont pas abrogés, ou qui peuvent servir, soit à l'interprétation, soit à l'histoire du droit public et privé..., par MM. Jourdan, Decrusy, Isambert..., Paris, Belin-Leprieur, Plon, 1821-1833, 29 vol., dont 1 de tables. Ce recueil a été numérisé à plusieurs endroits sur le Net tel que sur les sites de Gallica, de Googlebook ou d'Archive.org. Le site Cour de France.fr donne notamment les hyperliens et les bornes chronologiques de chacun des 29 tomes [en ligne] <http://cour-de-france.fr/article348.html>, (page consultée le 02-02-2015).

⁸³ Paul Gerbod, *Histoire de la coiffure et des coiffeurs*, Paris, Larousse, 1997, p. 75.

normative ? Que révèle-t-il au sujet de la mise en scène identitaire et du rapport à l'autre ? Les modes de la barbe et de la perruque font l'objet de débats fort éclairants sur les représentations de la pilosité. Le milieu du XVII^e siècle marque, par exemple, le moment où la querelle des perruques est la plus vive. Les censeurs chrétiens sont confrontés aux « débordements capillaires », qu'ils considèrent « attentatoire à l'ordre établi et aux bonnes mœurs⁸⁴ ». Dénonçant les excès de la population mais aussi au sein même du clergé (un clerc peut-il porter la perruque durant la messe ?), ils multiplient les tabous et les interdits pour limiter le temps accordé à la toilette et l'utilisation de faux cheveux⁸⁵.

Les dictionnaires

Qu'est-ce que les mots et les images utilisés par les acteurs de l'époque pour parler des poils et de la chevelure peuvent nous dire sur la façon dont le corps est perçu et vécu ? Pour parvenir à ses fins, cette thèse poursuit l'objectif de faire la lumière sur le langage de la pilosité et son évolution, afin d'identifier les déplacements que subit le « regard » sur le corps, au fur et à mesure que s'élaborent les critères d'une identité sociale et individuelle propre à la société de la période moderne et selon l'évolution de ses savoirs sur l'homme (sciences naturelles et médicales, découvertes de nouveaux peuples).

Privilégiant l'analyse des discours dans notre approche des sources textuelles, nous avons d'abord repéré les occurrences traitant de la chevelure et de la pilosité, puis identifié les constances et les contradictions. Le travail effectué dans les premiers dictionnaires de langue française nous a permis, à cet effet, de nous familiariser avec le vocabulaire de l'époque et d'identifier les associations d'idées rattachées aux poils, aux cheveux et aux éléments qui les décrivent.

La période moderne marque le début d'une longue période de questionnement sur les problèmes linguistiques en France, caractérisée par la multiplication de répertoires français-latins et favorisée par le recours à l'imprimerie. Le *Thrésor de la langue françoise*, tant

⁸⁴ Gerbod, *Histoire de la coiffure...*, p. 12.

⁸⁵ Gerbod, *Histoire de la coiffure...*, p. 12.

ancienne que moderne (1606) de Jean Nicot⁸⁶, qui reprend presque intégralement le *Thesaurus linguae latinae* (1531-1532) de Robert d'Estienne, illustre ce courant et a été sélectionné comme point de départ d'une recherche lexicale effectuée dans huit dictionnaires.

On s'entend depuis le début du XVII^e siècle sur la nécessité de fixer la langue dans un dictionnaire, c'est même un des premiers mandats de l'Académie française, fondée en 1635. Mais la lenteur des académiciens, chargés de rédiger le dictionnaire officiel, est telle que deux dictionnaires clandestins devanceront celui de l'Académie : ceux de Richelet et de Furetière⁸⁷. Le *Dictionnaire français concernant les mots et les choses* de Richelet (1680)⁸⁸, le *Dictionnaire universel* de Furetière (1690)⁸⁹ et le *Dictionnaire de l'Académie française* publié pour la première fois en 1694⁹⁰ s'ajoutent ainsi à notre corpus. Il s'agit cette fois de « dictionnaires de langue » ou « dictionnaires de mots », dans la forme où nous l'entendons aujourd'hui et « dont la nomenclature compose un ensemble pondéré représentatif de l'usage ou de la norme collective de référence⁹¹ ».

La première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* fait pauvre figure à côté de ses concurrents, en raison de son retard mais aussi de son purisme. Les dictionnaires de Richelet (publié à Genève en 1680) et celui de Furetière (paru 10 ans plus tard en Hollande) connaissent, pour leur part, un large succès⁹². C'est le Furetière qui apparaîtra comme étant le plus complet, en raison des termes familiers, des proverbes, des termes techniques et des indications étymologiques que l'on y trouve. C'est pour cette raison que le *Dictionnaire*

⁸⁶ Jean Nicot, « Le thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne auquel entre autres choses sont les mots propres de Marine, de venerie et de faucaulnerie », Paris, D. Douceur, 1606 in *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

⁸⁷ George Matoré, « Dictionnaire et encyclopédie » in François Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 475.

⁸⁸ César-Pierre Richelet, « Dictionnaire français contenant les mots et les choses », Genève, 1679-80 in *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

⁸⁹ Antoine Furetière, « Dictionnaire Universel », 1690.

⁹⁰ Académie Française, *Le dictionnaire de l'Académie française*, 1^e édition de 1694, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 26-05-2010).

⁹¹ Bernard Quemada, « Lexicographie », *Encyclopedia Universalis*, [en ligne], <http://www.universalis-edu.com/corpus2.php?napp=&nref=F960351>, (page consultée le 26-05-2010).

⁹² Matoré, « Dictionnaire... » in Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, p. 475.

universel de Furetière servira de « première base d'information pour le *Dictionnaire de Trévoux*⁹³ ». Datant du milieu du XVIII^e siècle, ce dernier présente lui aussi une riche nomenclature. Le *Dictionnaire critique de la langue française* du Jésuite Jean-François Féraud publié en 1787⁹⁴ complète le corpus des dictionnaires proprement lexicographique.

Enfin, deux dictionnaires « encyclopédiques », *L'Encyclopédie raisonnée des arts et des métiers* (1747-1772) de Diderot et d'Alembert et *Le dictionnaire philosophique* de Voltaire (1765) complètent la sélection⁹⁵. Ces derniers se distinguent du dictionnaire de langue dans la mesure où ils informent à la fois sur les mots et « sur leur traitement extralinguistique (description et commentaires des réalités auxquelles elles renvoient) » dans des articles plus longs que ceux des dictionnaires de langue⁹⁶. Puisque les informations véhiculées dans les dictionnaires témoignent des choix et des idées tenues pour des vérités de la part de leurs auteurs, il apparaissait pertinent d'analyser les définitions des mots se rapportant à la pilosité et à certains concepts s'y attachant. Un dictionnaire, c'est « une institution culturelle, un *lieu de mémoire collective* [...], puisque l'une de ses finalités, directe ou indirecte, est de conserver et de transmettre, à travers les mots et les discours cités, tous les éléments d'une culture⁹⁷ ». Le tableau suivant contient la liste des mots analysés dans le cadre de cette enquête :

⁹³ Matoré, « Dictionnaire... » in Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, p. 475. Anonyme, « Dictionnaire Universel françois & latin vulgairement appelé de Trévoux », Paris, 1743 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

⁹⁴ Jean-François Féraud, « Dictionnaire critique de la langue française », Chez Jean Mossy Père et fils, Marseille, 1787 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

⁹⁵ Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alambert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une Société de Gens de lettres, 1751-1772*, consulté à partir du site The ARTFL Encyclopédie Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artflsrv02.uchicago.edu/cgi-bin/philologic/getobject.pl?c.11:910.encyclopedie0513>, (page consultée le 26-05-2014). Voltaire, « Dictionnaire philosophique de Voltaire et complément », 1765, dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

⁹⁶ Quemada, « Lexicographie », <http://www.universalis-edu.com/corpus2.php?napp=&nref=F960351>.

⁹⁷ Quemada, « Lexicographie », <http://www.universalis-edu.com/corpus2.php?napp=&nref=F960351>. Ce corpus documentaire présente aussi des limites : la tradition veut que les dictionnaires se copient les uns les autres et l'ampleur des sources considérable : le désir des théoriciens de la langue française d'écrire un savoir neuf est tempéré par la demande, la compétition et l'envergure de l'ouvrage. Les dictionnaires gagnent avec le temps autant en taille par le nombre d'articles que de volumes.

Tableau 1 : Mots analysés dans les premiers dictionnaires de langue française

Poils du visage	Chevelure	Couleur des poils	Poils	Absence de poil	Autres
barbe, barbiche, barbier, barbu, cil, moustache, sourcil	anneler, capillaire, chevelu, chevelure, cheveu, cheveux, coëffé, coëffe, coëffer, coëffeur, coëffeuse, coëffure, coiffé, coiffe, coiffer, coiffeur, coiffeuse, coiffure, crêpé, crépu, déboucler, défriser, dégraisser, ébouriffer, eschevelé, escheveler, friser, hirsute, peigne, peigner, peignier, peignures, perruque, perruquier, pigne, postiche, poudre	blanchir, blond, châtain, gris, roux, noiraud	pelade, pelage, pelade, pileux, pileuse, pilosité, poil, poilleux, poilleuse, poilu, velu	calvitie, chauve, chauveté, dépilatoire, dépiler, esbarbé, esbarber, glabre, imberbe, pelé, peler, pelu, rasé, raser, rasoir, rasure, tondre, tondu, tonsuré, tonsurer, tonte	adultère, femme, homme, Indien, loup, ours, sauvage, singe, virilité ⁹⁸

⁹⁸ Si les mots figurent ici dans leur orthographe initiale, l'orthographe des citations rapportées au long de la thèse a quant à elle été modernisée, sauf quand le mot n'existe plus. En revanche, la ponctuation d'origine a été conservée.

Intellectuels et chroniqueurs

Les réflexions personnelles et les descriptions détaillées de ce que les intellectuels et les chroniqueurs en général observent autour d'eux et consignent dans leurs écrits, complète notre corpus documentaire. Aux écrits d'intellectuels ayant marqué leur siècle comme par exemple Montaigne au XVI^e siècle et Voltaire pour le XVIII^e⁹⁹ s'ajoutent les témoignages recueillis au Bureau d'Adresse pour le XVII^e siècle. Les conférences hebdomadaires tenues de 1632 à 1642 au Bureau d'Adresse, sur le modèle des Académies de lettres et de sciences, offrent un accès privilégié à la vie intellectuelle de la première moitié du XVII^e siècle¹⁰⁰. Se distinguant par sa visée pédagogique (les conférences, ouvertes à tous¹⁰¹, poursuivent conjointement plusieurs objectifs : faire progresser les sciences, diffuser le savoir au plus grand nombre¹⁰², offrir à son public un moment de divertissement agréable et « honnête »¹⁰³), on y traite d'une multitude de sujets : métaphysique, médecine, morale, etc. selon divers points de vue, à l'exception, volontaire, des questions théologiques et politiques¹⁰⁴. Dans cet esprit, « les conférences rassemblent un microcosme de toutes les interrogations d'une époque et offrent ainsi [à l'historien] une vue synoptique sur une totalité difficilement susceptible d'être appréhendée par d'autres moyens¹⁰⁵ ».

⁹⁹ Les références à ces auteurs, de même qu'à certaines œuvres littéraires, seront présentées et justifiées au fil du texte.

¹⁰⁰ Eusèbe et Théophraste Renaudot, *Première centurie des questions traitées ez Conférences du Bureau d'Adresse, depuis le 22 jour d'août 1633 jusque au dernier d'août 1634*, Paris, Bureau d'Adresse, 1638. [en ligne;], <http://goo.gl/V59X1L>, (page consultée le 13-02-2011). Eusèbe et Théophraste Renaudot, *Recueil général des conférences traités es Bureau d'Adresse sur toutes sortes de matières par les plus beaux esprits de ce temps*, Tome 3, Paris, Cardin Bensong, 1656 [en ligne], <http://goo.gl/Nbv3ni>, (page consultée le 13-02-2011). Théophraste Renaudot, *De la petite fille velue...*, 2004.

¹⁰¹ À l'origine ouvertes à tous, elles « ont dû mettre progressivement en œuvre une procédure de sélection du public ». Simone Mazauric, « Introduction » dans Théophraste Renaudot, *De la petite fille velue...*, p. XIX.

¹⁰² Ce désir de s'adresser à tous, ou du moins à un nombre plus grand que le cercle des lettres patentées, est à l'origine de certaines critiques que reçut Renaudot de la part de l'élite savante. Mazauric, « Introduction » dans Renaudot, *De la petite fille velue...*, p. XX.

¹⁰³ Mazauric, « Introduction » dans Renaudot, *De la petite fille velue...*, p. XVIII-XX.

¹⁰⁴ Mazauric, « Introduction » dans Renaudot, *De la petite fille velue...*, p. XXIV-XXV.

¹⁰⁵ Mazauric, « Introduction » dans Renaudot, *De la petite fille velue...*, p. XXV.

La littérature forme tantôt la matière première à partir de laquelle les dictionnaires sont constitués et tantôt la mise en application des idées mises à plat dans les dictionnaires. La chronique littéraire est donc porteuse et vectrice d'idées reçues (défendues ou contestées), de valeurs, d'images, représentatives de l'époque qui les colportent ou les a vues naître. C'est ainsi que nous avons étudié un échantillon de textes offrant non seulement un portrait vivant des hommes et des femmes de leur temps, de leurs préoccupations et de ce qui les amuse, mais encore énonçant des observations sur l'organisation sociale, les relations hommes/femmes et les modes (pratiques d'embellissement et sociabilité). Cet échantillon contient les *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoile¹⁰⁶ et des *Mémoires de Pierre de Bourdeille* dit Brantôme¹⁰⁷ pour le XVI^e siècle, le recueil spécialisé dans le recensement de faits divers de Simon Goulart intitulé le *Thrésor des histoires admirables*¹⁰⁸ et *Le Mercure Galant*¹⁰⁹ pour le XVII^e siècle et les *Tableaux de Paris* du célèbre chroniqueur Louis Sébastien Mercier¹¹⁰ rédigés entre 1782 et 1789.

Certaines sources ont nécessité des traitements différents, dictés par leur visée et leur contenu. Les sources prescriptives nous ont par exemple apporté un éclairage sur les exigences normatives tandis que le rassemblement de documents éparses (iconographiques, descriptifs) nous a permis de reconstituer la biographie de certains velus. Mais la collecte et l'analyse des données, de même que les questions posées à l'ensemble de notre matériel documentaire furent toujours les mêmes. L'analyse critique historique des sources a ainsi tenu compte de questionnements propres à l'histoire des représentations corporelle en général et du poil en particulier : la pilosité d'un homme ou d'une femme change au cours de sa vie (âge, possibilité

¹⁰⁶ Pierre de L'Estoile, *Mémoires-journaux: 1574-1611*, Reproduction en fac-similé de Paris, Tallandier, 1982.

¹⁰⁷ Pierre de Bourdeille dit Brantôme, *Mémoires de messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, Leyde, J. Sambix jeune, 1692.

¹⁰⁸ Simon Goulart, *Thrésor d'histoires admirables et mémorables de nostre temps*, Vol. 1, Genève, S. Crespin, 1620.

¹⁰⁹ Anonyme, *Le Mercure galant contenant plusieurs histoires véritables...*, Paris, au Palais, Blageart, C., Guérault, M., Brunet, M., 1678-1714.

¹¹⁰ Louis-Sébastien Mercier, *Le Tableau de Paris, 2 volumes (t. 1. Tableau de Paris vol. I à VI ; t. 2. Tableau de Paris vol. VII à XII)*, éd. établie sous la direction de Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994.

de s'améliorer), les idées se transforment historiquement (en fonction des modes, des exigences sociales, religieuses, sanitaires, des lois), les discours ne se prononcent pas toujours sur « le » corps mais aussi sur « des » corps en fonction des rangs sociaux, des rôles de genre et de l'appartenance à un groupe. Ces groupes sont eux-mêmes définis par l'idée d'un « nous » (Français) par rapport aux étrangers, l'idée d'un « nous » civilisé vis-à-vis d'un « autre » sauvage ou encore l'idée d'un « nous » « normal » par rapport à un « autre » monstrueux, d'une autre espèce ou d'une autre nature (où se mêlerait l'homme et l'animal, par exemple). Cela, dans l'optique de repérer des indices permettant de suivre les évolutions de mentalité dans le temps et d'identifier des liens éventuels, des causes ou des effets, de l'histoire des représentations de la chevelure et de la pilosité avec l'histoire culturelle en général¹¹¹. Par exemple, pourquoi pense-t-on encore que les « sauvages » d'Amérique sont velus deux siècles après que cette affirmation ait été démentie par les voyageurs ?

Il a fallu d'abord répertorier dans l'ensemble des sources les énoncés traitant du poil et des cheveux pour, ensuite, en dégager les représentations tant implicites qu'explicites concernant le poil, bien sûr, mais aussi certains thèmes connexes (canons de beauté, normalité, identité, altérité, masculinité, féminité, mode, comportements sociaux, etc.). Les travaux des historiens ayant déjà réfléchi sur le corps dans l'histoire, ses représentations, ses dispositifs et ses paradigmes nous ont à cet égard servi de guide. Ainsi, les données rassemblées ont enfin été soumises à la recherche de traces, d'indices, permettant de dégager des « principes organisateurs » à la manière de Vigarello ou des « énoncés transversaux », des « fils interdiscursifs », à la manière de Jean-Jacques Courtine¹¹².

¹¹¹ Ceci, en appliquant aux poils et aux cheveux ce que Véronique Nahoum-Grappe a formulé à propos de la présence esthétique du corps : ils « se donne[nt] à voir de façon complexe et hétérogène dans la production d'images de la fin du Moyen Âge à celle du XVIII^e siècle, et à entendre dans des textes disparates : ce que nous proposons ici n'est qu'une des lectures possibles de ces apparitions : le choix des séquences significatives est aléatoire et mobile, il n'est pas exhaustif, et le modèle proposé ici peut sans cesse bouger ». Véronique Nahoum-Grappe, « Beauté et laideur, histoire et anthropologie de la forme humaine », *Chimères*, n°5-6, Paris, 1988, [En ligne], http://www.revue-chimeres.fr/drupal_chimeres/?q=node/32, (page consultée le 21-10-2012).

¹¹² « Un fil ténu, mais tenace, qui traverse et tisse la toile des mots et des images, un discours “transverse” indéfiniment répété, qui permet les énonciations les plus dispersées au sein d'un ample corpus. » Dans leur *Histoire du visage*, par exemple, Jean-Jacques Courtine et Claudine Haroche ont identifié un exemple de fil interdiscursif

« Le paysage corporel n'est pas juste fait d'émiettement : nombre de représentations sont plus révélatrices que d'autres, nombre d'entre elles peuvent être plus globales, celles dont les références mettent le plus directement en jeu les dynamiques d'une culture et d'une communauté¹¹³ ». C'est ainsi que Vigarello a pu voir dans le principe des humeurs, ou encore dans les notions de sain/malsain, des principes organisateurs d'un ensemble de techniques d'entretien du corps, par exemple, ayant des effets sur des domaines aussi variés que la posture, la médecine, l'éducation, la mode, etc¹¹⁴. Devant la diversité des représentations et des usages du corps, dont le détail donne une impression d'éléments disparates, il faut chercher les traces et les indices qui donnent aux énoncés une unité, une cohérence à un ensemble de pratiques et de représentations dans l'esprit du « paradigme indiciaire » de Ginzburg¹¹⁵ et des « énoncés transversaux » d'Alain Bourreau¹¹⁶.

Appliqué aux représentations de la pilosité, nous retrouvons le concept de systèmes trichologiques de Christian Bromberger, lesquels s'entrecroisent et se superposent. Chaque époque et chaque société possèdent, dit-il, un « système trichologique » qui lui est propre, reposant sur plusieurs dimensions et composé d'un ensemble de critères dont on ne peut dégager des lois générales à l'ensemble de l'humanité mais qui repose souvent sur des choix semblables : « L'apparence pileuse se module [dans les sociétés qu'il a examinées] en fonction de quatre principaux critères : les relations, dans un contexte donné, entre les genres,

qu'ils ont appelé le « paradigme de l'expression », lequel permet de rendre « compte de tout un pan entier des savoirs qui, entre XVI^e et XVIII^e siècle, viennent exprimer le lien entre le corps et l'âme, entre l'apparence et l'intériorité du sujet » et son évolution. Courtine, *Déchiffrer le corps...*, p. 23. Jean-Jacques Courtine et Claudine Haroche, *Histoire du visage : Exprimer et taire ses émotions XVI^e- début XIX^e siècle*, Paris, Éditions Rivages, 1988.

¹¹³ George Vigarello, « Histoire des représentations du corps. Exemples d'enjeux politiques et culturels », in Bordeleau, Léo-Paul, Charles, Sébastien, *Corps et Sciences. Enjeux culturels et philosophiques*, Liber, Montréal, 1999, p. 22.

¹¹⁴ Vigarello, conférence d'ouverture au colloque sur *Le corps dans l'histoire et les histoires du corps*, Colloque interdisciplinaire des jeunes chercheurs en études sur les dix-septième et dix-huitième siècles tenu à l'Université de Montréal du 6 au 8 mars 2009.

¹¹⁵ Ginzburg, « Traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », dans *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, p. 139-180. Courtine, *Déchiffrer le corps...*, p. 35.

¹¹⁶ Les énoncés transversaux « donnent une unité forte à un temps, à un changement, dans les champs les plus divers, dans les registres sociaux les plus distincts ». Alain Bourreau, « Propositions pour une histoire restreinte des mentalités », *Annales ESC*, novembre-décembre 1989, p. 1498. Cité par Courtine, *Déchiffrer le corps...*, p. 23.

entre soi et les autres (qu'il s'agisse d'autres sociaux ou d'autres ethniques), entre soi et l'ordre du monde, enfin, entre soi et les tendances esthétiques dominantes¹¹⁷ ».

Parmi les différents niveaux de sens et d'interprétations de la pilosité et leurs évolutions au sein de la société française de l'époque moderne, nous retrouverons par exemple dans cette thèse les paradigmes de différenciation et de hiérarchisation sexuelle (l'homme et la femme sont différents et ont des rôles différents dans l'existence) et sociale (les statuts sont dans l'Ancien Régime reconnaissables à des signes physiques et vestimentaires), expliqués par des principes organisateurs théorisés dans plusieurs types de discours. Nous approfondirons ainsi les discours concernant l'adéquation de l'apparence physique et de la personnalité (trop de poil ne présage rien de bon), la théorie des humeurs (à l'origine de la pousse normale du poil sur un corps viril), les privilèges sociaux dans l'apparat (dans le port de la barbe ou la taille des perruques), la distinction par la maîtrise corporelle (soins des poils, retenue dans l'expression) et un discours colonial européocentriste (les hommes velus ne sont pas civilisés, les hommes imberbes sont inférieurs).

Plan

La dichotomie « soi/autre » dessine le plan de la thèse en quatre chapitres, qui s'articulent autour de fils rouges, séparés pour mieux exposer nos idées, mais qui reviendront aussi d'un chapitre à l'autre tant ils sont imbriqués les uns aux autres. Le premier chapitre portera sur l'observation des poils sur le plan individuel. Nous étudierons, dans les traités de physiognomonie notamment, ce que le poil dit des mœurs et de la personnalité d'une personne, des critères de beauté et des normes de l'apparence physique. Quelle est la pilosité idéale, saine, normale ? Le deuxième chapitre portera sur l'aspect « genré » de la représentation de la pilosité dite normale à travers les discours croisés de sources diverses. Nous examinerons comment sont définies les identités sexuées et les notions de virilité, de séduction féminine et de transgression qui y sont attachées; comment s'expriment les rapports

de pouvoirs intrasexes et intersexes dans le discours sur le poil. Un troisième chapitre portera sur l'aspect social de la représentation de la pilosité dite normale. Nous observerons dans les sources portant sur les modes capillaires et dans les traités de civilité notamment, le rôle du poil dans la distinction sociale. Nous approfondirons les questions de l'adhésion aux modes et des obligations sociales dans une société qui cherche à contrôler les classes et ordonner les apparences, de même que celle de la discipline corporelle. Le quatrième chapitre sera consacré à la question des étrangers au sens le plus large du terme. L'analyse de traité de monstruosité et de récit nous permettra de révéler ce que le poil dit du monstre, de la nature humaine et du sauvage. Les légendes, la science, la mise en spectacle des monstres au poil si abondant qu'il en est « anormal » seront étudiés de même que le développement d'explications données à l'absence de poil toute aussi « anormal » du corps des Amérindien afin de mieux comprendre les attitudes d'une partie des Français à l'égard de « l'Autre » proche et lointain.

I. Langages du poil et physiognomonie

Des sourcils horizontaux, épais, distincts et bien fournis, indiquent constamment de l'intelligence, un cœur froid, un esprit fécond en projets. Jamais on ne verra des sourcils confus, hérissés, à des hommes d'un caractère doux, attentif et souple. Des sourcils courts, touffus, découpés, sans être ni longs, ni larges, mais fort élevés et flottants, pour ainsi dire, au-dessus de l'œil, appartiennent le plus souvent à des personnes douées d'une mémoire heureuse, rusées, souples, avec du penchant pour la bigoterie¹.

— Lavater, *L'Art de connaître les hommes par la physiognomie* (1775-1778)

Les liens qui unissent, dans cette citation, l'apparence des sourcils – position, forme, aspect – à l'esprit d'une personne peuvent sembler *a priori* saugrenus pour le lecteur d'aujourd'hui. Pourtant, toute rencontre sociale implique un échange d'informations non verbales, un jugement porté sur l'allure générale et l'apparence physique de la personne que l'on a en face de soi. La conscience tacite de ce jugement silencieux incite à une mise en scène quotidienne de sa personne. Une mise en scène soulignée, par exemple, dans les conseils pour se préparer à une rencontre significative. Les sites Internet et les magazines foisonnent de conseils pratiques concernant la communication non verbale en situation d'entretien auprès d'un éventuel employeur. La mimique (le sourire, le regard) et la position des bras, des jambes, du dos jouent un rôle de premier plan lors de la fameuse « première impression ». Le rôle de l'apparence physique est tout aussi important. Une personne souhaitant faire une bonne impression opérera un travail particulier sur son apparence physique incluant ses attributs pileux : en plus de porter des vêtements propres, elle s'assurera d'avoir les cheveux coiffés et la barbe soigneusement entretenue.

Le langage non verbal, même sans le support des mots, est capable de transmettre efficacement un message. Il est exploité aussi bien dans la vie quotidienne que dans l'art du portrait, que ce soit au théâtre, au cinéma, dans la littérature et la peinture. Le jeu des mains, la position du corps dans l'espace, les expressions du visage permettent de donner vie au

¹ Johann Gaspar Lavater, *L'Art de connaître les hommes par la physiognomie*, Nouvelle édition par M. Moreau, Paris, L. Prudhomme, 1806, [en ligne]. Numérisation de la BNF disponible sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k756902> (page consultée le 01-01-2008) (vol 1), p. 100.

protagoniste, de lui attribuer une identité, de représenter sa personnalité. Le corps est toujours une *représentation*.

Quels sont les messages volontaires et les messages involontaires que l'on peut transmettre de soi avec son corps ? Quelles sont les limites des interprétations que l'on peut faire du corps d'autrui lorsqu'on le regarde ? Le mouvement du corps ou du visage est-il le seul qu'on puisse interpréter ? Le corps immobile, les traits du visage et dans le cas qui nous intéresse précisément, les poils, peuvent-ils nous renseigner sur le sens moral d'une personne (avec toutes les dérives du profilage racial, par exemple, que les sociétés occidentales connaissent encore de nos jours) ? Ces questions sont aujourd'hui débattues dans divers domaines. Au cœur des enseignements des « coach » de séduction ou des adeptes de la synergologie², le langage corporel fait aussi l'objet d'études en sciences humaines et en psychologie. Ces questions faisaient autrefois l'objet d'un corpus particulier, celui de la physiognomonie.

Dans la citation de Johann Kaspar Lavater mise en exergue, la personnalité est représentée dans les traits fixes des sourcils. *L'art de connaître les hommes par la physionomie*, un ouvrage promis à un immense succès populaire dès sa parution en 1775-1778, s'inscrit à la suite d'une longue tradition physiognomonique. Le rapprochement opéré par Lavater entre les traits physiques, pileux compris, d'une personne, et ses caractères intellectuels et moraux – les valeurs, défauts, qualités qui composent sa personnalité – est un

² La synergologie est une « discipline récente (1987) ayant pour objet l'identification et l'interprétation de la communication humaine, à partir de l'analyse du langage corporel d'une ou de plusieurs personnes ». C'est la définition que donne le dictionnaire de langue française du site l'Internaute. [En ligne] <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/objet/> (page consultée le 12-12-2014) Associée dans la culture populaire actuelle à la série télévisée américaine *Lie to me* (2009-2011), elle se base sur un lexique corporel bien plus complexe, selon son fondateur sur le site Internet officiel de la synergologie [En ligne] <http://philippe.turchet.synergologie.org/tag/lie-to-me/> (page consultée le 12-12-2014) Voir aussi : Pascal Lardellier, « Pour en finir avec la « synergologie » », *Communication*, Vol. 26/2 | 2008, [En ligne] <http://communication.revues.org/858> (page consultée le 12-12-2014).

élément du savoir commun des sociétés occidentales européennes du XVIII^e siècle³. Cette association de l'apparence et de l'identité nous renseigne sur le rôle du poil dans les échanges sociaux.

Le discours physiognomonique se veut aussi un discours savant puisqu'il retransmet une bonne part du discours médical et des sciences naturelles qui lui sont contemporains. En ce sens, il légitime la répartition des rôles de genre et de catégorie socio-économique. En jugeant des mœurs d'une personne en fonction de l'apparence de ses sourcils, Lavater propose de classer les individus en se basant sur un idéal normatif. Un idéal qui sert à mieux situer l'autre – et se situer soi-même – sur l'échiquier social. On trouve à l'origine du stigmat, par exemple, les valeurs relatives de la beauté et de la laideur, qui font naître des discriminations dans le regard porté sur autrui⁴. Depuis l'Antiquité déjà, les physiognomonistes font de la laideur physique « un indice de laideur morale, voire de déficience intellectuelle », faisant de la beauté le corolaire logique « de la grandeur morale et l'élévation spirituelle⁵ ».

Les traités de physiognomonie connaissent un certain regain de popularité à l'Époque moderne. Ils s'inscrivent « dans un ensemble d'exigences plus générales répondant à un certain nombre de mutations sociales, de bouleversements dans l'appréhension de l'autre, de tentatives de contrôle des individus⁶ ». Cela se traduit notamment par un effort collectif de normalisation des corps, des gestes et des apparences que l'on peut observer en France, du XVI^e au XVIII^e siècle, dans la société de cour, mais aussi au sein des stratégies dominantes

³ Jean-Jacques Courtine et Claudine Haroche, *Histoire du visage : Exprimer et taire ses émotions XVI^e- début XIX^e siècle*, Paris, Éditions Rivages, 1988, p. 99. « L'œuvre de Lavater, parce qu'elle explicite les normes du «sens commun» — celles sur lesquelles chacun s'accorde et par où se détermine une objectivité faite d'accords intersubjectifs — permet de saisir comment se constituent, par sédimentation de croyances mythiques, populaires, très anciennes et de savoirs savants, ces demi- savoirs qui guident à chaque époque nos rapports immédiats à autrui. » Martine Dumont, « Le succès mondain d'une fausse science. La physiognomonie de Johann Kaspar Lavater », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 54, septembre 1984, [En ligne], [/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1984_num_54_1_2220](http://web.revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1984_num_54_1_2220), (page consulté le 03-03-2015), p. 3.

⁴ Christine Detrez, *La construction sociale du corps*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, p. 218-222.

⁵ Franck Michel, « Laurent Baridon & Martial Guédron, Corps et arts. Physionomies et physiologies dans les arts visuels », *L'Homme*, 157 | janvier-mars 2001, [En ligne] <http://lhomme.revues.org/5665> (page consultée le 12-12-2014)

⁶ Laurent Baridon et Martial Guédron, *Homme-animal. Histoire d'un face à face*, Strasbourg, Éd. du musée de Strasbourg, 2004, p. 10.

d'éducation et de régulation des masses populaires déployées par les élites sociales, politiques et religieuses. Dans ce chapitre, nous analyserons l'évolution des représentations de la pilosité dans les traités de physiognomonie afin de démontrer que la pilosité entre dans le processus de normalisation et de contrôle des corps d'ancien régime comme dans le mouvement de distinction sociale qui se resserre à cette époque.

Pour comprendre les messages, les expressions et les représentations de la chevelure et de la pilosité, les cadres de référence offerts par la physiognomonie, les soins de beauté et la théorie des humeurs, qui définit ce qu'est une pilosité saine, normal, d'un corps qui fonctionne « normalement », seront explorés dans ce chapitre. Les cadres de références offerts par la civilité, les classes sociales et la moralité chrétienne seront en revanche étudiés au chapitre trois. Les chapitres un et trois traitent d'une tension commune qui se dégage des discours sur le corps et la pilosité, celle de trouver un équilibre entre la personne publique (masque social au goût du jour en fonction des exigences sociales, économiques, politiques, etc.) et la personne privée (authenticité, maîtrise de soi).

Cette tension marque l'histoire de l'identité et de l'expression corporelle des élites françaises durant la période couverte entre le XVI^e siècle et XVIII^e siècle, avec des temps forts et des évolutions. Jean-Jacques Courtine et Claudine Haroche, par exemple, ont pu l'observer en retraçant l'évolution de la sensibilité croissante envers les signes de l'expression du visage, à partir du XVI^e siècle, perçus comme des indications de l'identité individuelle⁷. Cette tension était déjà à l'œuvre dans les travaux de Robert Mandrou et d'Alain Corbin concernant l'« histoire du contrôle de l'expression ». L'étude de l'évolution des exigences religieuses et des normes sociales, politiques, éthiques démontre que celles-ci ont favorisé le développement d'un comportement « fondé sur la mise à l'écart des excès [et] la mise au silence des corps⁸ ». Il nous paraît pertinent d'étudier, dans ce contexte, comment la pilosité est modifiée par le développement de l'expression de l'identité individuelle et les contraintes corporelles.

⁷ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 15.

⁸ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 24.

Le phénomène qui associe apparence physique et caractère moral sera étudié à partir de quatre textes de physiognomonie emblématiques des transformations que cette discipline connaît au cours de la période étudiée : ceux de Jean-Baptiste Della Porta (1535-1615)⁹, de Marin Cureau de la Chambre (1594-1669)¹⁰, de Charles Le Brun (1619-1690)¹¹ et de Lavater (1741-1801). Ces quatre textes correspondent aussi à deux moments particuliers où la physiognomonie a suscité le plus d'intérêt (succès populaire marqué notamment par les éditions et ré-éditions) : du début du XVI^e siècle aux deux premiers tiers du XVII^e siècle et de 1780 à la première moitié du XIX^e siècle. Ces deux « périodes de reconfiguration politique et sociale » font en sorte que la question de l'identité individuelle se pose de « façon cruciale¹² ». La mise en place progressive de la société de cour à partir du XVI^e siècle, le développement de l'état absolutiste et la « naissance de l'état démocratique » et l'émergence d'une société de masse dès la fin du XVIII^e siècle, amènent en effet de gros changements dans la structure sociale¹³.

Une première partie de chapitre sera consacré à la physiognomonie : Qu'est-ce que la physiognomonie et que dit-elle de la pilosité ? Le but de la physiognomonie étant de « montrer de la surface visible ce qu'elle embrasse d'invisible », cette discipline aux prétentions scientifiques se trouve « intimement liée à des préoccupations d'ordre esthétique »¹⁴. Puisque la beauté et la laideur sont des cadres de référence majeurs pour la physiognomonie, nous analyserons en deuxième partie les rapports entre les critères esthétiques pileux et la question de savoir si la beauté des traits pileux entretient un rapport avec la beauté de l'âme, d'une

⁹ Jean-Baptiste Porta, *La physionomie humaine de Jean-Baptiste Porta napolitain. Divisée en quatre livres... Nouvellement traduite du latin en françois par le sieur Rault*, Première édition, Rouen, Jean et David Berthelin, 1655 [Microfiches de la Bibliothèque nationale de France, 2e édition, 1660].

¹⁰ Marin Cureau de La Chambre, *L'art de connoistre les hommes*, Amsterdam, Jacques le Jeune, 1660-1669, [en ligne]. Numérisation de la BNF disponible sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57607r> (page consultée le 01-01-2008).

¹¹ Charles Le Brun, *Conférence sur l'expression générale et particulière de 1668*, Amsterdam, J.-L. de Lorme; Paris, E. Picart, 1698.

¹² Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 41.

¹³ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 41.

¹⁴ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 10.

époque à l'autre. Beauté et laideur correspondent-ils à des traits physiques permanents? Correspondent-ils à des traits de caractères permanents ? L'interprétation, les significations accordées à la beauté et à la laideur doivent aussi tenir compte des soins de beauté tels que théorisés et pratiqués à l'époque moderne. Le traité d'embellissement du médecin Jean Liébault (1534?-1596)¹⁵, l'histoire des perruques de Jean-Baptiste Thiers (1636-1703)¹⁶, les histoires de la barbe d'Auguste Fangé (1709-1784)¹⁷ et de Jacques-Antoine Dulaure (1755-1835)¹⁸, le traité de civilité de Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719)¹⁹ et des sources littéraires dont le *Tableau de Paris* de Louis-Sébastien Mercier (1740-1814)²⁰, précieux observateur des éléments du quotidien et des comportements de la société parisienne, sont autant de documents sollicités pour expliquer ou nuancer les idées véhiculées dans les traités de physiognomonie. On observera également dans leur témoignage de quelle façon les modes et la civilité modifient les comportements en matière de soins pileux, à travers la promotion de couleur blonde, par exemple ou l'interdiction de porter une barbe postiche, ce qui a des conséquences sur les manières d'observer les signes physiques et d'interpréter les personnalités auxquelles elles se réfèrent.

Pour mieux comprendre ce que le poil signifie à la surface du corps, il sera enfin utile de chercher à comprendre comment les hommes et les femmes de l'époque moderne conçoivent ce qu'il y a sous le poil, sous la peau, ce qui est invisible parce qu'à l'intérieur du corps. Ce sera l'objet de la troisième partie. La théorie des humeurs offre un autre cadre de références qui permet aux physiognomonistes d'interpréter les signes corporels. Cette théorie

¹⁵ Jean Liébault, *Trois livres de l'embellissement du corps humain, pris du latin de M. Jean Liébault... et fait français*, Paris, J. Du Puys, 1582, p. 281.

¹⁶ Jean-Baptiste Thiers, *Histoire des perruques. Où l'on fait voir, leur origine, leur usage, leur forme, l'abus & l'irrégularité de celles des ecclésiastiques*, Paris, Aux dépens de l'auteur, 1690.

¹⁷ Augustin Fangé, *Mémoires pouvant servir à l'histoire de la barbe de l'homme*, Liège, JF Broncart, 1774.

¹⁸ M. J.-A. D*** (Dulaure), *Pogonologie, ou Histoire philosophique de la barbe*, Constantinople et Paris, Lejay, 1786.

¹⁹ Jean-Baptiste de La Salle, « Les règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes », dans Didier Erasme de Rotterdam, Jean-Baptiste de La Salle, Henri Bergson, *La Bienséance, la civilité et la politesse enseignées aux enfants; textes réunis et présentés par Jean-Pierre Seguin*, Paris, J.M.Placé; Bruxelles, le Cri, 1992.

²⁰ Louis-Sébastien Mercier, *Le Tableau de Paris*, 2 volumes (t. 1. *Tableau de Paris vol. I à VI* ; t. 2. *Tableau de Paris vol. VII à XII*), éd. établie sous la direction de Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994.

médicale ancienne explique en partie les causes et les origines des poils de même que leur aspect visible. Les médecins partagent, à première vue, avec les physiognomonistes, la même démarche déductive. Ils interprètent les symptômes visibles à la surface du corps, les traces du fonctionnement ou du dysfonctionnement intérieur au corps et invisible à l'œil nu. Or à la surface du corps on trouve les poils. Le discours médical et le discours physiognomoniste sont-ils toujours les mêmes ? La capacité de livrer des informations attribuée aux poils est-elle modifiée par la beauté des poils ou la santé des poils ? Les témoignages du célèbre anatomiste et voyageur Thomas Bartholin (1619-1680)²¹ et des médecins conférenciers du Bureau d'Adresse (1633-1642)²² complètent ici le corpus qui nous permettra de répondre à ses interrogations.

Les traités de physiognomonie proposent une codification des traits physiques, parmi laquelle nous chercherons les signes du poil et analyserons les significations données à ces signes. La physiognomonie érige en système ce que nous pensons que les « regards » font inévitablement lorsqu'ils se posent sur autrui: ils ne viennent jamais seul, ils s'accompagnent toujours d'une pensée, qui nous permettra de mieux connaître les représentations de la pilosité.

²¹ Thomas Bartholin, *Institutions anatomiques de Gasp. Bartholin, ... augmentées et enrichies... par Thomas Bartholin, ... et traduites en françois par Abr. Du Prat*, [Microfilm de la Bibliothèque nationale de France], Paris : M. Hénault, 1647. Les observations du médecin danois à propos de la jeune femme velue d'Augsbourg seront en revanche plutôt étudiées au chapitre quatre.

²² Fondé en 1633 par Théophraste Renaudot (1586-1653) médecin du roi et journaliste, le Bureau d'Adresse à Paris est un lieu d'échanges où sont présentées, de façon hebdomadaire, des conférences publiques sur des sujets extrêmement variés (de la saignée aux tremblements de terre, en passant par l'existence du phœnix, la question du vide ou la question de la gestion de l'ordre public). Le Bureau d'Adresse se voulait un endroit de vulgarisation du savoir qui, par ses réflexions sur « la quasi-totalité du champ culturel classique : anthropologie, cosmologie, médecine, physique, philosophie », s'avère pour nous une source extraordinaire. Théophraste Renaudot, « Conférences du Bureau d'Adresse (1633-1642) » dans Jean Sagard (dir), *Édition électronique revue, corrigée et augmentée du Dictionnaire des Journaux (1600-1789)*, site Internet de Voltaire Fondation, [En ligne], <http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/0217-conferences-du-bureau-dadresse> (page consultée le 20-01-2014). Théophraste Renaudot, *De la petite fille velue et autres conférences du Bureau d'Adresse, choix et présentation par Simone Mazauric*, Paris, Klincksieck, coll. Cadratin, n° 4, avril 2004. Eusèbe et Théophraste Renaudot, *Première centurie des questions traitées ez Conférences du Bureau d'Adresse, depuis le 22 jour d'août 1633 jusque au dernier d'août 1634*, Paris, Bureau d'Adresse, 1638. [en ligne;], <http://goo.gl/V59X1L>, (page consultée le 13-02-2011). Eusèbe et Théophraste Renaudot, *Recueil général des conférences traités ès Bureau d'Adresse sur toutes sortes de matières par les plus beaux esprits de ce temps*, Tome 3, Paris, Cardin Besson, 1656 [en ligne], <http://goo.gl/Nbv3ni>, (page consultée le 13-02-2011).

Le « regard » est toujours guidé par divers systèmes d'intelligibilité (avec des référents esthétiques, moraux, religieux, médicaux, etc.) issus du contexte historique, politique, culturel et du vécu intime et collectif. Ce mot, « regard », peut aussi être entendu comme « sensibilité », sensibilité des auteurs de sources historiques pour le corps et pour les questions le concernant. Il s'agira ici de saisir les sensibilités à l'égard des poils, ce qui est dit, interdit, suggéré, à propos de ses propres poils et des poils des autres, les formes d'acceptation et de rejet, autrement dit, les interprétations qu'ils en donnent²³. Deux concepts nous semblent appropriés pour étudier comment le langage du poil véhicule des représentations identitaires et pour vérifier l'hypothèse selon laquelle ce phénomène se produit à l'époque moderne : le « moi-peau » et le « social-skin ».

Le concept du « moi-peau » développé en 1974 par le psychanalyste Didier Anzieu permet de mieux définir notre manière d'envisager le corps et ses poils, comme « surface » à partir de laquelle se fait la construction de l'identité subjective et comme « interface » de cette identité dans les relations sociales²⁴. À l'origine opératoire, le concept du « moi-peau » s'est avéré particulièrement riche conceptuellement²⁵. La métaphore du « moi-peau » peut expliquer de nombreuses expressions du langage commun telles que « à fleur de peau » ou « avoir quelqu'un dans la peau²⁶ ». Le lien maintenu entre psyché et corps dans ces expressions n'est pas sans rappeler celui des expressions : « se mettre à poil » ou « être de bon et de mauvais poil ».

Dans les fonctions qu'Anzieu attribue au corps comme participant à l'identité subjective, la peau joue les rôles psychologiques de frontière : de paroi, qui délimite l'intérieur

²³ Notre approche est en ce sens, inspirée de l'histoire des sensibilités telle qu'exécutée par l'historien Alain Corbin et ses collègues, soucieux « de percer, hors de tout anachronisme psychologique, le secret des comportements des individus qui nous ont précédés, au croisement des émotions et des représentations, de l'imaginaire et des sensibilités [...] ». Philippe Poirrier. « L'histoire culturelle en France. Une histoire sociale des représentations. L'Histoire culturelle : un “tournant mondial” dans l'historiographie ? » », EUD, 2008, [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00594984> (page consultée le 21-02-2015), p. 8.

²⁴ Didier Anzieu, « Le Moi-peau », *La Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°9, 1974, p. 195-203.

²⁵ « Quatrième de couverture », Didier Anzieu, *Le Moi-peau*, Bordas, Paris, 1985.

²⁶ Guy Lesoeurs, « Le Moi-peau. Didier Anzieu », *Analyse d'ouvrage sous la responsabilité de son auteur à des fins didactique*, [en ligne], [http://fedepsy.fr/resources/Analyse+d\\$27ouvrage_Le+Moi-Peau_Guy+LESOEURS.pdf](http://fedepsy.fr/resources/Analyse+d$27ouvrage_Le+Moi-Peau_Guy+LESOEURS.pdf) (page consultée le 05-05-2015).

et l'extérieur du corps; de barrière : de protection vis-à-vis des organes internes; de contenant : de récipient en tant qu'elle « contient » l'intérieur du corps et, dans le cas qui nous intéresse, la peau joue le rôle d'interface entre le sujet et le monde. Anzieu met « l'accent sur la peau comme [...] système de protection de notre individualité en même temps que comme premier instrument et lieu d'échange avec autrui²⁷ ». Puisque le poil pousse à la surface de la peau, il semble approprié de dire qu'il est aussi un des premiers lieux d'échange avec autrui.

La fonction du corps comme surface offerte au regard, travaillée par le regard de l'autre, est centrale dans notre démarche : surface lisse ou pileuse, dégagée ou masquée, claire ou assombrie. C'est cette fonction de surface que la problématique du poil, abondant ou rare, de l'épilation ou de l'hirsutisme, fait apparaître comme cruciale dans la construction identitaire sous le regard de l'Autre. Quels sont les traces de construction historique et anthropologique d'une « surface-image idéale » du corps à l'origine de cette attention pour la surface corporelle et du soin obsessif dont la pilosité a été l'objet à travers l'histoire ?

Notre conceptualisation du poil trouve ainsi des similitudes entre le concept de « moi-peau » et un autre concept, celui de « *social skin* », dans la perspective où ils placent tous deux corps – et nous le poil – à l'intersection de la construction identitaire et des relations sociales. L'anthropologue Terence Turner a remarqué, en étudiant les Kayapos du Brésil, que les poils et les cheveux étaient pour cette population au cœur d'une dynamique particulière entre l'être et le paraître. Il démontre en effet que le corps est un lieu où se joue la socialisation, une surface sur laquelle se dessine la construction sociale des identités. Le corps agit comme une frontière symbolique entre le moi et les autres et communique les valeurs et les croyances de la communauté à laquelle il appartient. L'anthropologue a souligné, avec ce concept de « *social skin* », que celui qui nous semble nu est déjà, par la couleur de sa peau, ses traits pileux et ses pratiques d'embellissement (soins, coiffures, ornements), revêtu d'un costume de significations psycho-sociales²⁸.

²⁷ Didier Anzieu, *Le Moi-peau*, Bordas, Paris, 1985, p. 3.

²⁸ « [T]he physical skin of the body becomes a social skin of signs and meanings that bound and represent the socialized self by mediating its relations to the ambient social world ». Terence S. Turner, « Social Body and

Nous verrons que la couleur, l'aspect, la longueur et l'authenticité des cheveux, de la barbe et des sourcils révèlent, à l'image du « *social skin* », des indices immédiatement perceptibles sur la personne devant soi. Véronique Nahoum-Grappe, dans ses recherches sur la construction des normes esthétiques, a d'ailleurs souligné dans l'Ancien Régime combien la « dimension socialisée de l'individu se marque sur son apparence : différents paramètres l'identifient à différents niveaux : degré de fortune, position hiérarchique, statut social, etc...²⁹ ». Elle ajoute, plus loin :

Ce que l'on appelait au XVIII^e siècle « l'état », ou au XVI^e siècle « l'habit » correspond assez bien à ces dernières : l'état, l'habit ne recouvrent pas seulement le rang social ou le métier, mais l'ensemble des déterminants repérables d'un sujet, comme être homme ou femme, adulte ou jeune, veuf ou compagnon, être malade, être « femme de lettres » ou marchand, roi, reine, bouquetière, etc...³⁰.

1. L'art de connaître les hommes par les marques corporelles

1.1 Des signes du corps aux signes du poil

Un art pratique et didactique³¹

Le corpus physiognomonique s'imposait de lui-même à notre recherche puisqu'on y trouve exprimée la conviction que le corps parle. Comme le souligne Courtine, la physiognomonie, qui connaît une grande faveur au sein des élites artistiques, savantes, et dans

Embodied Subject: Bodiliness, Subjectivity, and Sociality among the Kayapo », *Cultural Anthropology*, Vol. 10, No. 2 (May, 1995), p. 149. Citation tirée de Dorothée Guirhem, « Couleur de la peau et identité féminine chez les Peuls Djeneri du Mali », *Les cahiers de l'observatoire*, no 4, 2008, [en ligne], <http://www.observatoirenivea.com/Admin/AllMedias/CahiersPDF/CAHIEROBSERVATOIRE4.pdf>, (page consultée le 04-04-2014), p. 5. Voir aussi : "Terence S. Turner, *The Social Skin*", *Not work alone: A cross-cultural view of activities superfluous to survival*, London, Temple Smith, 1980, p. 112-140.

²⁹ Véronique Nahoum-Grappe, « Beauté et laideur, histoire et anthropologie de la forme humaine », *Chimères*, n°5-6, Paris, 1988, [En ligne], http://www.revue-chimeres.fr/drupal_chimeres/?q=node/32, (page consultée le 21-10-2012).

³⁰ Nahoum-Grappe, « Beauté et laideur... », 1988.

³¹ Le mot « art » est entendu par nos auteurs comme la manière de bien pratiquer la physiognomonie, avec méthode et dans le respect de ses règles. La physiognomonie, entendue comme un savoir, un ensemble de connaissances, est donc aussi souvent décrite comme une science par les auteurs qui en font la promotion. Ajoutons également que les réflexions sur le corps humain à partir du XVI^e siècle entremêlent l'anatomie, les arts visuels, la philosophie naturelle et les sciences : l'artiste peintre fait des calculs mathématiques (perspective, proportions) et des planches anatomiques, animé par son désir de reproduire la nature le plus fidèlement possible, le médecin écrit des traités d'embellissement, de physiognomonie, de monstruosité, etc.

la société de cour aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, consolide le lien entre le domaine de l'âme et celui du corps en promouvant la lecture de signes (traces, marques, etc.) projetés sur la surface du corps, qui correspondent à des caractères (émotions, sentiments, penchants) qui l'habitent. En ressort une sorte de systématisation du lien qui unit l'homme extérieur et l'homme intérieur : le superficiel parle du profond, le visible, de l'invisible³². Pour mieux comprendre ce que les poils peuvent exprimer pour les physiognomonistes, nous avons cru bon d'approfondir d'abord la question plus générale du langage de la physiognomonie tel qu'il évolue à l'époque moderne et la façon dont avec lui, les représentations du corps sont modifiées.

La physiognomonie telle qu'on la comprend à l'époque moderne a déjà une longue histoire derrière elle depuis les traités de divination mésopotamiens, les physiognomonistes gréco-romains, puis les apports de la tradition du Moyen Âge occidental et arabe³³.

Les premiers physiognomonistes se sont maintenus sur le terrain physiologique, s'intéressant principalement aux données qu'ils pensaient pouvoir déduire de l'observation des visages, élaborant des comparaisons zoomorphiques ou ethniques et des théories climatologiques, tirant certaines inductions de la pigmentation de la peau, du système pileux, de la voix, de l'expression du regard ou de la forme des sourcils³⁴.

L'utilité sociale de la physiognomonie est avérée dès son origine : celle-ci permet aux élites, notamment avec *Les physiognomoniques* du pseudo-Aristote, dès le III^e siècle av. JC, de choisir ses employés, ses esclaves et ses amis³⁵. Le développement de la civilité et la transformation des liens sociaux au sein d'une nouvelle société de cour à l'époque moderne favorise l'intérêt porté à sa dimension pratique. La physiognomonie moderne répond à une volonté d'éducation pratique et cherche à offrir un guide à la vie civile. Ce faisant, elle promeut des normes corporelles (idéaux de beauté et techniques du corps) dont des normes pileuses et relègue « aux marges du regard » les difformités. Un véritable système de

³² Jean-Jacques Courtine, « Le miroir de l'âme », dans Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, *Histoire du corps*, Tome 1, Paris, Éditions du Seuil, 2005, p. 304-305.

³³ Courtine, « Le miroir de l'âme » dans Corbin, Courtine et Vigarello, *Histoire du corps*, Tome 1, p. 304-305.

³⁴ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 17-18.

³⁵ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 17-18.

discriminations est érigé, qui rejette dans la sphère du monstrueux ce qui ne correspond pas aux normes établies en matière d'identité, notamment sexuelle³⁶.

À l'utilité sociale s'ajoute le rôle que la physiognomonie joue depuis ses débuts dans les arts visuels. La physiognomonie offre des bases à l'artiste souhaitant reproduire les signes extérieurs des mouvements de l'âme. Ainsi, les grands théoriciens de l'art comme Léonard de Vinci (1452-1519), Leon Battista Alberti (1404-1472) et Charles Le Brun (1619-1690), s'intéresseront à l'observation et à l'étude des traits du visage, dont les sourcils, et des gestes du corps (mouvements de la chevelure ou mains dans les cheveux) dans le but de représenter les particularités de la nature et des passions humaines. Avec la fondation par Mazarin de l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1648 et Charles Le Brun nommé à sa tête, on voit les ouvrages sur l'expression des passions se multiplier. « Dans le cadre de ce programme, la physiognomonie est alors plus que jamais reliée à l'apprentissage du métier d'artiste³⁷ » et nous permet de voir comment la pilosité entre en jeu dans la didactique des représentations picturales. Inspiré par ses prédécesseurs italiens, Le Brun figure parmi les quatre auteurs de physiognomonie sur lesquels notre attention a porté. Se succédant dans le temps, ils sont représentatifs de l'histoire de la physiognomonie à l'Époque moderne parce qu'ils illustrent bien les diverses tendances qu'elle emprunte et à travers elles, l'évolution du regard sur le corps.

Modernité et physiognomonie : des marques permanentes à l'expression des passions

L'examen des travaux du Napolitain Jean Baptiste Della Porta s'imposait, puisque *De humana physiognomonia* (1586) a « domin[é] la production du XVI^e siècle et la 1^{ère} moitié du XVII^e siècle par son ampleur, sa systématité, son exhaustivité [et] l'étendue de son influence³⁸ ». Il est publié en français pour la première fois en 1660. Les vingt dernières années du XVI^e siècle connaissent en Italie, parmi les humanistes, le développement d'une rationalisation nouvelle des représentations du corps. La condamnation des sciences occultes

³⁶ Courtine, « Le miroir de l'âme », Corbin, Courtine et Vigarello, *Histoire du corps*, Tome 1, p. 305-306.

³⁷ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 35.

³⁸ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 48.

et de l'astrologie judiciaire et divinatoire par la Réforme catholique ainsi que les transformations, lentes, des perceptions du monde physique expliquent la séparation d'une branche de la physiognomonie d'avec l'astrologie³⁹. Della Porta illustre cette scission entre physiognomonie moderne et considérations astrologiques et divinatoires issues de la tradition des physiognomonies médiévales et arabes. Il se rattache, en revanche, à la tradition naturaliste d'Aristote⁴⁰. En témoigne sa définition de la physiognomonie : « Je définis la physionomie, une science qui fait connaître les mœurs et le naturel des hommes, par des signes extérieurs, qui sont fixes et permanents, et quelques fois par des accidents que l'expérience a démontré désigner telle ou telle affection⁴¹ ». Della Porta s'engage à observer « toutes les parties du corps, tous les signes qui s'y présentent, et à ne leur donner d'autres valeurs que celles que l'expérience approuve; ou bien qui est appuyée par les auteurs qui ont écrit sur cette matière⁴² ». Il veut faire de la physiognomonie une science de l'observation en concentrant son attention sur les particularités individuelles telles que la forme de la tête, l'expression générale des traits et – ce qui nous intéresse particulièrement ici – l'implantation des cheveux et du système pileux⁴³.

³⁹ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 59-60.

⁴⁰ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 62.

⁴¹ Porta, *La physionomie humaine...*, livre 1^{er}, p. XII. Le terme « physiognomonie », qui fait référence à Aristote et aux Anciens et dont l'étymologie grecque signifie « nature, manière d'être » et « qui connaît, discerne », ne se retrouve pas chez Della Porta ni dans les premières éditions des dictionnaires de l'Académie française. On y préfère le terme « physionomie » qui désigne, dans l'édition première de 1694, « L'art de connaître les mœurs, les inclinations des personnes par l'inspection du visage. » Della Porta englobe, dans la définition du mot « physionomie » telle qu'utilisée dans la traduction française sur laquelle nous avons travaillé, que l'on peut aussi connaître les dispositions des hommes par leurs marques corporelles. Le terme « physiognomonie » apparaît, quant à lui, dans la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* en 1835 pour désigner la « physiognomonie de Porta » ou celle de Lavater. C'est le terme que préfèrent les historiens actuels. Comme le précise le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré (1872-77), « physionomie » est une altération du terme « physiognomonie ». Il n'y a donc pas de distinction entre physionomie et physiognomonie. *Dictionnaire de l'Académie française*, 1^{er} édition, 1694 et 6^e édition, 1835, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 25-05-2010). Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1872-77, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 25-05-2010). La référence étymologique est tirée de « Physiognomonie », Projet *Ortolang* mis en ligne par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, Nancy, 2013, [En ligne], <http://www.cnrtl.fr/etymologie/physiognomonie>, (page consultée le 03-03-2015).

⁴² Porta, *La physionomie...*, livre 1^{er}, p. XV.

⁴³ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 30.

Une des méthodes employées par Della Porta consiste à « juger d'après la nature des signes, et de les prendre ensuite par leur contraire⁴⁴ ». Par exemple, puisqu'« une poitrine couverte de poils épais annonce un naturel prompt et enclin à la colère », prendre le signe par son contraire signifie qu' « une poitrine non velue est la marque de la douceur⁴⁵ ». À ce système d'appréciation et de classement des signes s'en ajoutent d'autres tels que le zoomorphisme et la théorie des tempéraments et des humeurs⁴⁶. Della Porta est un homme de la Renaissance, attaché aux théories humorales, aux formes anciennes des sciences de la nature, y compris sous leurs aspects de « magie naturelle » et de pensée analogique entre le corps et le cosmos (liens entre le microcosme humain et macrocosme naturel ou cosmique).

Une autre branche de ce courant aux prétentions sociales et scientifiques visant la connaissance des « dispositions intérieures » des hommes et des femmes par l'observation de leur physique se dessine parallèlement au succès de Della Porta et aux rééditions de physiognomonies anciennes : « Ce sont les études des passions, c'est-à-dire des sentiments passagers et non des caractères permanents, qui viennent maintenant au premier plan de ces recherches en préparant une révision des physiognomonies proprement dites⁴⁷ ». L'ouvrage le plus important qui illustre cette tendance est le traité de Marin Cureau de la Chambre, *L'art de connaître les hommes et les caractères des passions* (1640). Pour Cureau de la Chambre, le corps passionnel dépend des intentions de l'âme. Il cherche à saisir les modes de transmission des émotions vers les diverses parties du corps⁴⁸.

Si la nature ne nous a pas donné de fenêtre sur le cœur, dit-il dans sa préface, elle nous a en revanche donné la voix et la langue pour exprimer nos pensées, ainsi que le front et les yeux pour démasquer celui chez qui la voix et la langue « ne seraient pas fidèles. En un mot, elle a répandu toute son âme dehors [...]»⁴⁹. En effet, les mouvements, inclinaisons et habitudes de l'âme « paraissent sur le visage » et y sont même « écrits » en caractères

⁴⁴ Porta, *La physionomie...*, livre 1^{er}, p. XIV.

⁴⁵ Porta, *La physionomie...*, livre 1^{er}, p. XIV.

⁴⁶ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 30-31.

⁴⁷ Baltrusaitis, Jurgis, *Aberrations. Quatre essais sur la légende des formes*, Paris, Olivier Perrin, 1957, p. 18.

⁴⁸ Baltrusaitis, *Aberrations...*, p. 19.

⁴⁹ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 2.

« visibles » et « manifestes⁵⁰ ». Comme ses prédécesseurs, Cureau de la Chambre est animé d'une volonté pédagogique. Il est attentif aux rapports entre l'homme physique et l'homme moral. Son texte poursuit l'objectif de rendre les signes physiques intelligibles : « c'est le guide le plus assuré que l'on puisse prendre pour se conduire dans la vie civile, et que celui qui voudra s'en servir, pourra éviter mille fautes et milles dangers⁵¹ ». Sa préface témoigne de son désir d'aider ses lecteurs, notamment, en ce qui concerne l'éducation des enfants, le choix des serviteurs ou celui des fréquentations. Il indique au lecteur quand (« l'occasion et les moments favorables ») et comment agir auprès de qui⁵²... Puisque la réputation peut être trompeuse, *L'art de connaître les hommes* permet de découvrir ce qui est dissimulé⁵³. L'ouvrage vise également une meilleure connaissance de soi grâce à l'observation de soi dans les autres. Les inclinations, les habitudes et les passions peuvent sembler raisonnables, en raison de l'amour-propre que chacun se porte, dit Cureau de la Chambre. C'est pourquoi il faut les voir en autrui pour reconnaître en elles des défauts. « Il n'y a pas de meilleur moyen d'apprendre ce que l'on est qu'en s'étudiant dans les autres⁵⁴ ». Cureau de la Chambre, médecin de profession, « exerçait une fonction proche de celle du voyant à la cour de Louis XIV » dans laquelle il jugeait « les postulants à tel et tel poste d'après l'examen de leur physionomie et en fonction de l'influence exercée par les astres sur les parties extérieures du visage⁵⁵ ».

Cureau de la Chambre illustre la complexité de la transition qui s'opère dans les philosophies de la nature de la Renaissance. On trouve dans son traité de physiognomonie des références à la fois au monde pré-cartésien de l'astrologie et au monde cartésien des passions. Contrairement à Della Porta, il prend ses distances vis-à-vis de la tradition zoomorphique⁵⁶ et il concentre son attention sur la façon dont les passions et les appétits interagissent, sur les

⁵⁰ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 3.

⁵¹ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 6.

⁵² Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 6.

⁵³ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 7.

⁵⁴ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 4.

⁵⁵ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 32.

⁵⁶ Baltrusaitis, *Aberrations...*, p. 19.

inclinations de l'âme et les caractères que ses mouvements inscrivent sur le corps et dans le visage, annonçant le système strictement cartésien énoncé par Charles Le Brun. C'est ainsi que, nous le verrons, l'attention à l'égard des sourcils, poils mobiles du visage, s'accroît.

Les conférences de Le Brun à l'Académie de peinture en 1668 marquent pour leur part un tournant dans l'histoire de la physiognomonie⁵⁷. La découverte par le médecin anglais William Harvey (1578-1657) du mécanisme de la circulation sanguine en 1628 influence la façon que le peintre a de se représenter le corps humain : « l'homme-machine supplante désormais l'homme-zodiaque. Le rapport entre intériorité et apparence prend alors sens dans un autre univers de référence: celui de la médecine, de la géométrie, du calcul, d'une philosophie et d'une esthétique des passions reconnues et maîtrisées⁵⁸ ». L'influence de Descartes, qui tire lui-même des conclusions d'ordre philosophique et moral du traité d'Harvey, donne un nouveau sens à la dynamique corps/âme dans la physiognomonie de Le Brun, où l'âme, par le biais des passions, a des effets mécaniques sur le corps⁵⁹.

À la différence de Cureau de la Chambre, qui le précède d'à peine une trentaine d'années, la figure humaine se détache, pour lui, graduellement de la théorie des signatures (les impressions astrologiques laissées sur le corps) et des correspondances (des sympathies) entre le macrocosme de l'univers et le microcosme du corps humain. Le corps ne se réfère plus à des forces extérieures mais à lui-même, il s'ancre dans son organicité⁶⁰. Cela témoigne de la mise en place de la conception moderne du monde : « l'homme n'est plus inexorablement lié au cosmos et [...] son visage, comme toutes les autres parties de son être physique, est agencé selon les lois de l'anatomie et de la physiologie⁶¹ ».

Cela témoigne aussi d'une nouveauté vis-à-vis des physiognomonies anciennes : le regard qui autrefois s'arrêtait aux traits fixes, immobiles, déplace son attention vers les traits changeants. Les physiognomonistes, de concert avec les artistes, les philosophes et les

⁵⁷ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 73.

⁵⁸ Courtine, « Le miroir de l'âme », Corbin, Courtine et Vigarello, *Histoire du corps*, Tome 1, p. 307.

⁵⁹ Courtine, *Histoire du visage...*, p. 73.

⁶⁰ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 73-75.

⁶¹ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 31.

médecins, s'intéressent aux effets des mouvements de l'âme sur le corps plutôt qu'aux dispositions morales déterministes. Ce changement d'objet du regard (les signes changeants du corps plutôt que les signes fixes) a des répercussions sur la manière d'interpréter les signes du corps : « Avec l'éloignement du regard et la désincarnation du signe, c'est le régime tout entier des perceptions et des visibilité corporelles qui se modifie : on ne lit plus sur le corps l'inscription gravée d'un texte mais on y voit jouer les règles articulées d'un code⁶² ».

Le Brun participe au développement de ce que Courtine et Haroche appellent une « politique du regard⁶³ ». Ses dessins, qui prennent la forme de masques sur lesquels les passions simples et leurs dérivés sont illustrés, établissent une sorte de norme esthétique de l'expression pour les tableaux d'histoire édifiants comme pour la vie civile⁶⁴. La publication des dessins et des conférences de Le Brun connaîtra un grand succès à travers l'Europe au moyen de nombreuses rééditions et traductions⁶⁵. Ils seront pris pour modèle par des générations d'artistes à venir⁶⁶. Cela répond à ses aspirations : « faire œuvre de pédagogue et soumettre les passions à des principes les régissant une fois pour toutes⁶⁷ ».

Déclin et survie de la physiognomonie : la persistance d'un « savoir ordinaire »

Les théories de Le Brun maintiennent leur influence dans le domaine des arts visuels jusque dans le siècle suivant : peindre les sentiments et les passions reste une préoccupation des artistes des Lumières. Toutefois, bien qu'intégrée à la littérature savante, la physiognomonie perd ses lettres de noblesse à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle et durant une bonne partie du siècle suivant⁶⁸.

⁶² Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 79.

⁶³ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 89.

⁶⁴ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 89-91.

⁶⁵ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 37.

⁶⁶ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, 41.

⁶⁷ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 37.

⁶⁸ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 48 et p. 51

Malgré les critiques que le XVIII^e siècle adresse à la physiognomonie – on lui reproche, par exemple, son caractère superstitieux⁶⁹, ridicule et imaginaire⁷⁰ – elle connaît une véritable renaissance avec *L'Art de connaître les hommes par la physionomie* (1775-1778) de Lavater. Le succès de ce dernier est immense et perdurera jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Il s'agit d'un succès surtout populaire : si l'œuvre de Lavater suscite la controverse chez les philosophes qui lui sont contemporains et reçoit un accueil mitigé chez les représentants des sciences naturelles, elle instaure une pratique d'observation d'autrui dans le champ des pratiques sociales au point où est publiée une version simplifiée de l'ouvrage de Lavater, qui porte le titre de « Lavater portatif⁷¹ ».

L'auteur suisse-allemand poursuit le double objectif de « constituer une sorte de guide moral fondé sur les règles d'interprétation du visage d'autrui » et de faire de son ouvrage « un véritable instrument de travail à l'usage des artistes, tout spécialement des peintres⁷² ». Pour Lavater, la physiognomonie se définit ainsi : « le talent de connaître l'intérieur de l'homme par son extérieur, d'apercevoir par certains indices naturels ce qui ne frappe pas immédiatement les sens⁷³ ». Il s'agit pour lui d'une science fondée sur des lois et dont la théorie est transmissible : « La physiognomonie, comme toutes les autres sciences, peut, jusqu'à un certain point, être réduite en des lois déterminées, avoir des caractères qu'on pourra enseigner et apprendre, communiquer, recevoir, transmettre⁷⁴ ». Pour Lavater, l'extérieur de l'homme est le reflet immédiat de son intérieur : il est « universel [...] que l'extérieur, le visible, la surface des objets indique leur intérieur, leur propriété; que tout signe extérieur est l'expression des qualités intérieures⁷⁵ ». Le physiognomoniste fait la distinction entre ce qu'il appelle la physiognomonie et la pathognomonie, c'est-à-dire la « science qui traite des signes des

⁶⁹ C'est le cas de théologiens, note Baridon et Guédon, tel que l'abbé Thiers dans son *Traité des superstitions*. Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 46.

⁷⁰ C'est l'opinion des auteurs de l'*Encyclopédie*, note Baridon et Guédon en renvoyant son lecteur aux articles « physionomie » et « métoposcopie ». Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 46.

⁷¹ Courtine et Haroche, *Histoire du visage*, p. 99-100.

⁷² Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 76.

⁷³ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 172.

⁷⁴ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 232.

⁷⁵ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 194.

passions; le caractère des passions se trouve dans le mouvement des parties mobiles⁷⁶. Il précise que l'une ne va pas sans l'autre: « Ces deux sciences sont inséparables pour l'ami de la vérité⁷⁷ ». Cela confère à la pilosité une charge sémantique élevée, pouvant exprimer à la fois des émotions grâce à son aspect mobile comme par exemple, dans le mouvement des sourcils, de même que pouvant exprimer des éléments de la personnalité « profonde » de par ses nombreux aspects « immobiles » tels que la couleur, la frisure, la présence, l'absence, l'emplacement sur le corps, *etc.*

Lavater opère d'ailleurs un retour au trait fixe comme garant de la vérité, il préconise l'observation des caractères figés du corps plutôt que celle de l'éphémère des émotions⁷⁸. « [I]ndépendamment du mouvement des muscles, de l'expression du regard, de la couleur du visage, des gestes, de l'attitude et du langage, il est une physiognomonie des parties solides, des contours, une physiognomonie qui juge des talents, qui pourrait lire sur le visage d'une personne endormie, ou sur le visage d'une personne morte, tout ce qu'elle lirait en la voyant vivante ou réveillée », dit-il⁷⁹.

Pourquoi ce retour en force de la physiognomonie alors que le XVIII^e siècle n'avait pas vu de publication ou de réédition de textes physiognomoniques avant Lavater⁸⁰ ? Courtine et Haroche avancent que : « Si la physiognomonie a cessé de participer, à la fin du XVIII^e siècle, à la rationalité scientifique, elle n'en demeure pas moins un élément essentiel de la connaissance commune, des savoirs ordinaires qui informent les pratiques d'observation d'autrui, à un moment où les bouleversements politiques et sociaux rendent plus que jamais nécessaire le déchiffrement d'identités nouvelles⁸¹ ».

⁷⁶ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 177.

⁷⁷ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 177.

⁷⁸ Baridon et Guédon, *Homme-animal...*, p. 95.

⁷⁹ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 229.

⁸⁰ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 98.

⁸¹ Courtine et Haroche, *Histoire du visage...*, p. 98. Sur le succès de Lavater, voir aussi Dumont, « Le succès mondain d'une fausse science.... », 1984.

1.2 Quand les poils ou les cheveux sont présentés comme des signes

Les signes de la tête sont les plus « sûrs »

Vouloir suivre l'évolution du regard sur la pilosité nécessite de repérer quels traits pileux font figure de signes dans les textes à l'étude. Lesquels retiennent l'attention des physiognomonistes ? Avant même de se pencher sur les interprétations qu'ils font des signes pileux, on peut se demander quels sont ceux qui retiennent leur attention et ceux qui ne les intéressent pas. On doit également se demander quelle place la pilosité occupe-t-elle chez les physiognomonistes dans le système de lisibilité des corps et des visages des physiognomonistes.

Della Porta hiérarchise les lieux du corps où on peut lire des signes. La tête vient en premier lieu : le regard de l'observateur se fixe autour des yeux, sur le front, la face et les autres parties de la tête. C'est en effet la partie la plus noble du corps humain, « où la principale & première partie de l'âme exerce les fonctions : car la tête, la vue, l'ouïe, l'odorat et le goût sont compris dans le petit espace [...]»⁸² ». Aussi, c'est l'endroit dont vient la meilleure connaissance car la tête n'est pas dissimulée sous un vêtement comme l'est en comparaison, la poitrine. La poitrine vient ensuite, dans la catégorie du « haut du corps », qui englobe la région des épaules et de la poitrine et qui a le cœur pour « palais ». L'attention se porte troisièmement sur le bas du corps, où les jambes et les pieds sont les instruments du sens et du mouvement, pour se porter finalement sur « le dernier lieu et le moindre de tous » : la région du ventre. Cette répartition verticale des signes corporels qui garantit, si on met de côté la région du ventre, « la sûreté des signes », est empruntée à la physiognomonie d'Aristote et décrite dans les mêmes termes chez Cureau de la Chambre⁸³. Sur chacune de ces parties peuvent présenter une quantité de poils variables, dont l'aspect, la densité, la couleur, la forme et la longueur peuvent diverger. Au sommet de celles-ci trône, fidèle à la hiérarchie verticale des signes corporels, la chevelure qui orne le crâne. Della Porta y consacre le deuxième

⁸² Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 59.

⁸³ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 171 et p. 178.

chapitre du livre second intitulé, tout simplement, « Des cheveux⁸⁴ ». On y voit que les cheveux en tant que tels apparaissent comme des signes mais sont aussi des signes la manière dont ils tombent sur le visage et dont ils poussent à partir du front ou sur la nuque, tels qu'en témoignent les sous-titres suivants : « Des cheveux descendant du front vis-à-vis du nez⁸⁵ », « Du cœur des cheveux allant à contremont⁸⁶ », « Du cours des cheveux tendant vers la nuque du col⁸⁷ » ou « Des cheveux abattus et penchant sur le front⁸⁸ ».

Après un court chapitre sur les cils⁸⁹, ce sont les sourcils qui retiennent l'attention de Porta. Le chapitre entier qui leur est consacré traite notamment de leur forme, de la façon dont ils sont ployés (« vers le nez », « vers les tempes ») et de leur aspect⁹⁰. Le vocabulaire employé pour les décrire - conjoints, épais, inclinés, longs, de travers, en arcade, courbés, épars, abattus – fait des sourcils un trait fixe parmi les autres traits du visage, ne leur donnant pas le mouvement et l'importance que l'on retrouvera au siècle suivant, tel que chez Cureau de la Chambre et Le Brun.

Le poil, comme indice visible de l'âme à la surface du corps, n'apparaît pas à la même fréquence d'un ouvrage à l'autre, et il n'est pas traité dans les mêmes termes. Si, chez Della Porta, on retrouve un vaste corpus de signes pileux, des cheveux à la barbe, en passant par une panoplie de parties anatomiques potentiellement velues (que ce soit les tempes, les joues, le dos, les cuisses, les épaules, etc.) sur lesquelles la présence ou l'absence de poils est déjà un signe, on ne peut pas en dire autant des textes qui le suivent. Les allusions à la pilosité sont rares dans l'*Art de connaître les hommes* de Cureau de la Chambre, qui mentionne brièvement la pilosité de la tête et du visage. L'attention portée à la pilosité recule avec les perspectives humorales, dont elles constituent une des manifestations privilégiées.

⁸⁴ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 90.

⁸⁵ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 102.

⁸⁶ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 104.

⁸⁷ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 104.

⁸⁸ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 105.

⁸⁹ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 142-143.

⁹⁰ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 137.

Pour Cureau de la Chambre, « il y a deux sortes d'effets ou de signes qui s'impriment sur le corps. Les naturels qui viennent de la constitution du corps, et des causes élémentaires, et les astrologiques qui procèdent des astres, dont la métoposcopie et la chiromancie se servent⁹¹ ». Dans son désir de moderniser la physiognomonie, il remet longuement en question tels ou tels détails des textes anciens et s'intéresse à ces deux courants divinatoires qu'il définit ainsi : la chiromancie interprète les signes astrologiques tracés sur les mains et la métoposcopie propose la lecture des empreintes laissées par les planètes sur le front⁹². C'est ainsi que les sourcils occupent une place de choix dans un code astrologique complexe et déterminé : on apprend que le front est divisé en sept parties, correspondant à sept planètes. Chacun des sourcils dépendent ainsi d'une planète : le gauche est attaché à Vénus et le droit à Mercure. La Lune se loge, pour sa part, entre les deux⁹³.

Cureau de la Chambre n'est toutefois pas exempt de doute et il nuance son propos. D'autres ont situé les planètes autrement sur le front, dit-il, certains placent le Soleil et la Lune sur les deux sourcils et Mercure entre les deux. Son vocabulaire témoigne largement du souci scientifique qui l'anime : il s'exprime en termes d'« expérience », d'« observation pratique », il cherche « des raisons et des preuves »... Il veut savoir si la métoposcopie est le fruit de l'imagination des hommes, si elle émet des chimères ou des vérités. Il tranchera à la page 255 en affirmant que le front n'est pas la seule partie du visage à présenter des signes astrologiques et que ceux qui limitent la métoposcopie au front se trompent. Non seulement chaque partie du visage correspond à une planète mais chaque partie du visage s'insère aussi dans un système de sympathies avec les autres parties du corps. Les parties nobles reçoivent l'influence des astres qui leur correspondent, et cette influence est communiquée des parties nobles aux

⁹¹ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 168. Cureau est loin d'être le seul à tisser des liens entre l'astrologie et la physiognomonie : la physiognomonie arabe, issue de deux courants, l'un naturaliste et l'autre astrologique, a inspiré des traités de physiognomonie astrologique dès le début du renouveau de la physiognomonie avec Bartolomeo della Rocca dit Coclès, en 1504, suivis notamment de ceux de Jean Taxil en 1614 ou de Jérôme Cardan, traduit en 1658. Cette ambivalence, qui fait pencher la physiognomonie vers les sciences naturelles et ou les arts divinatoires, est l'objet de débats à l'Époque moderne. Voir notamment à ce propos Courtine et Haroche, *Histoire du visage...* p. 33 à 59.

⁹² Voir, par exemple, Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 200.

⁹³ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 252 et suivantes.

parties du corps avec qui ils ont de la sympathie⁹⁴. Ce jeu de correspondances fait en sorte que, par exemple, si l'on « voit une marque aux sourcils, l'autre se rencontrera sur les épaules⁹⁵ ». Les poils du menton, ceux des paupières et les cheveux sont, pour leur part, rarement évoqués dans le texte de Cureau de la Chambre.

La grande expressivité des sourcils

Le regard qui s'attarde sur certains traits pileux glisse sur d'autres, les traités ne relèvent pas tous les mêmes signes. Avec Della Porta, par exemple, ce sont les traits fixes tels que la quantité ou ce qu'il nomme la « qualité » du poil (à savoir sa couleur, sa forme, sa consistance) qui renseignent sur le caractère de la personne observée. On trouve encore chez Cureau de la Chambre des traits fixes et permanents, tels que ceux imprimés par les astres que nous venons de voir. Mais le médecin porte également une grande attention aux effets des agitations de l'âme sur le corps, auxquelles la tête est particulièrement sensible. C'est « la partie qui ressent le plus promptement les effets des passions⁹⁶ » dit-il. « Plus elle[s] sont] grande[s], plus le cœur et les esprits s'agitent et avec eux, les yeux, le front et les parties les plus mobiles du visage » tels que les sourcils⁹⁷. L'idée que le mouvement de l'âme, agitée par les passions, affecte le corps et particulièrement les sourcils est reprise et développée par Le Brun⁹⁸, même si ce ne sont pas les seules parties du visage sollicitées. La bouche suit généralement le sourcil : si le sourcil s'élève dans son milieu, la bouche s'élève par ses côtés et si le sourcil s'abaisse, la bouche s'abaisse aussi, précise Le Brun⁹⁹.

Les sourcils forment l'attribut pileux le plus mentionné dans *l'Expression des passions* mises à part quelques allusions à la chevelure. En effet, le hérissément des cheveux caractérise l'expression de la frayeur¹⁰⁰, de l'extrême désespoir¹⁰¹ et de la rage¹⁰². Pour Le Brun, « le

⁹⁴ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 257.

⁹⁵ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 258.

⁹⁶ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 174.

⁹⁷ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 173.

⁹⁸ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 29.

⁹⁹ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 64.

¹⁰⁰ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 77.

sourcil est la partie de tout le visage où les passions se font mieux connaître, quoique plusieurs aient pensé que ce soit les yeux¹⁰³ ». C'est pourquoi lors de chacune de ses descriptions des manifestations extérieures des passions, sauf une (la haine), les sourcils sont mentionnés dès la première phrase, suivis de près par le mouvement de la prunelle, qui interagit avec celui des sourcils. Les sourcils, par proximité des yeux, viennent éclairer ce qui est si difficile à saisir dans le regard en le soulignant et en le prolongeant. L'illustration de la « Tristesse et abattement de cœur », par exemple, montre bien la reproduction exacte de la position des yeux dans celle des sourcils¹⁰⁴.

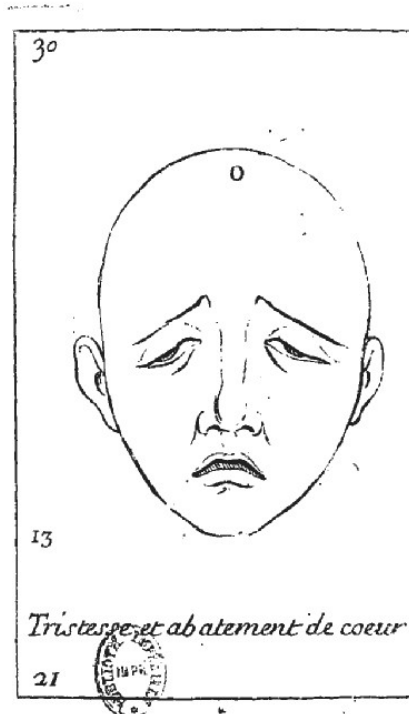


Figure 1 : Le Brun, *Conférence sur l'expression générale et particulière* de 1668, Amsterdam, J.-L. de Lorme; Paris, E. Picart, 1698, p. 30.

¹⁰¹ Le Brun, *Conférence sur l'expression* ..., p. 100.

¹⁰² Le Brun, *Conférence sur l'expression* ..., p. 102.

¹⁰³ Le Brun, *Conférence sur l'expression* ..., p. 60-61.

¹⁰⁴ Le Brun, *Conférence sur l'expression* ..., p. 30.

Chaque expression modifie la position des sourcils. Certaines les élèvent, c'est le cas de l'admiration¹⁰⁵, du ravissement¹⁰⁶, de l'amour simple (légère élévation)¹⁰⁷ et de la douleur corporelle¹⁰⁸ tandis que certaines les abaissent, comme la vénération¹⁰⁹ et le mépris¹¹⁰. La frayeur¹¹¹, en revanche, abaisse un des deux sourcils et élève l'autre, « fai[san]t voir que la partie élevée semble se vouloir joindre au cerveau pour le garantir du mal que l'âme aperçoit, et que le côté qui est abaissé et enflé nous fait trouver dans cet état que les esprits viennent du cerveau en abondance, comme pour couvrir l'âme et le défendre du mal qu'elle craint ». La crainte¹¹², la tristesse¹¹³, le ris¹¹⁴, le pleurer¹¹⁵, élèvent ou abaissent l'extrémité intérieure ou extérieure des sourcils. La colère¹¹⁶ présente un mouvement alternatif des sourcils qui sont « tantôt abattus, tantôt élevés ». D'autres passions font, en outre, froncer les sourcils (le mépris et encore plus l'horreur¹¹⁷) ou semblent les avancer sur les yeux (l'estime¹¹⁸ et le désir¹¹⁹).

Mais attention, les nombreuses illustrations qui accompagnent le texte de Le Brun montrent que le poil des sourcils n'intéresse guère l'auteur des *Conférences*. On y trouve deux types d'illustrations divisées en parts à peu près égales : 17 visages ovales sans chevelure, réduisant l'expression de l'émotion à ses traits les plus élémentaires, le trait de la bouche et les deux traits des sourcils et 21 portraits avec des chevelures plus élaborées (le plus souvent parées, coiffées, couvertes). Dans les deux cas, les sourcils restent presque invisibles, ce ne sont pas les poils mais la ligne des arcades sourcilières que Le Brun donne à voir. Dans le

¹⁰⁵ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p.66.

¹⁰⁶ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p.72.

¹⁰⁷ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 79

¹⁰⁸ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 92.

¹⁰⁹ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 70.

¹¹⁰ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 74.

¹¹¹ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 76.

¹¹² Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 84.

¹¹³ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 90.

¹¹⁴ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 94.

¹¹⁵ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 96.

¹¹⁶ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 98.

¹¹⁷ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 74.

¹¹⁸ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 68.

¹¹⁹ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 80.

mouvement de la douleur, par exemple, illustré par un visage schématique (ancêtre lointain de nos « émoticons » actuels), les lignes des sourcils ne sont pas dissociées des lignes du nez¹²⁰. Le portrait d'un visage en pleur (« Le Pleurer ») illustre de la même manière le désintérêt pour les poils des sourcils : on ne voit que leur ligne, leur mouvement¹²¹. Dans une telle perspective, on peut dire que les physiognomonistes confèrent au sourcil un caractère « idéographique » : les sourcils sont des traits qui se laissent lire comme des caractères, au sens graphique du terme, et donc au sens psychologique tout aussi bien.

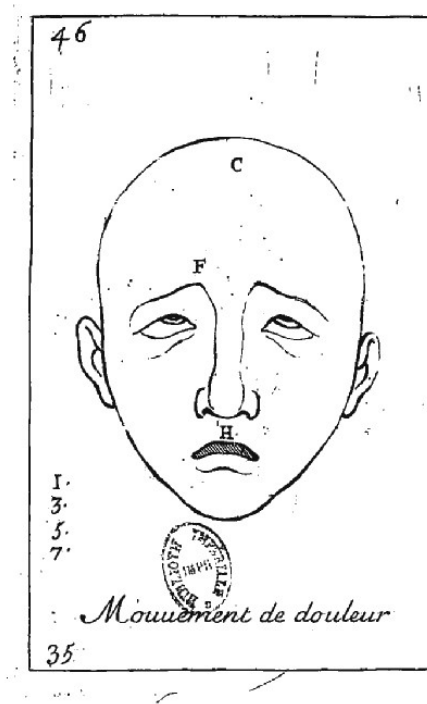


Figure 2 : Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 46.

Le vocabulaire utilisé dans nos traités pour décrire la pilosité varie en fonction du statut qui lui est attribué. Le poil est tantôt considéré comme un signe à part entière, on observera alors sa dureté ou sa mollesse, le fait qu'il soit clair, délié, épais, touffu, abondant, hérissé,

¹²⁰ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 46.

¹²¹ Le Brun, *Conférence sur l'expression...*, p. 38.

crépu, frisé ou non, et tantôt interprété selon sa position sur le corps. Della Porta se penche par exemple sur la position et la forme des sourcils (sourcils droits, courbés, en arcade, conjoints, élevés, penchés) en privilégiant cette donnée comme quelque chose de permanent tandis que Le Brun s'intéresse à la position des sourcils, comme on l'a vu, parce qu'il considère qu'elle résulte du mouvement de l'âme. Dans son chapitre intitulé « Yeux et sourcils » Lavater revient, pour sa part, à une typologie du sourcil plus près du trait immobile détaillé par Porta. Les sourcils sont un indice du caractère de l'homme dont la forme et l'aspect témoigne, indique Lavater¹²². Par exemple : « Lorsque leur forme est moitié horizontale, moitié courbée, la force de l'esprit se trouve réunie à une bonté ingénue. » En revanche : « Des sourcils rudes et en désordre, sont toujours le signe d'une vivacité intraitable ; mais cette confusion annonce un feu modéré, si le poil est fin. » Des sourcils épais, compacts, minces, anguleux, entrecoupés, etc. indiquent également des traits de caractère à la manière de traits d'écriture¹²³. Lavater porte également attention à la couleur de ces derniers : « Des sourcils blancs proviennent d'un naturel faible » tandis que des sourcils « bruns-obscur[s] [...] sont l'emblème de la force¹²⁴ ».

Comme Cureau de la Chambre avant lui, Lavater remet en doute les autorités anciennes et les passe au crible de sa propre expérience : « Des sourcils qui se joignent passaient pour un trait de beauté chez les Arabes, tandis que les anciens physionomistes y attachaient l'idée d'un caractère sournois. Je ne saurais adopter ni l'une ni l'autre de ces opinions : la première me paraît fautive, la seconde exagérée ; car j'ai souvent retrouvé cette sorte de sourcils aux physionomies les plus honnêtes et les plus aimables¹²⁵ ». Cette citation témoigne, par ailleurs, du caractère signifiant assigné à la position des sourcils, déjà noté chez ses prédécesseurs. La distance entre les sourcils et celle entre les sourcils et les yeux révèlent aussi le caractère d'une personne, poursuit Lavater. « Plus ils s'approchent des yeux, et plus le

¹²² Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 193.

¹²³ Pour l'ensemble du paragraphe : Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 193.

¹²⁴ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 195.

¹²⁵ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 193-194.

caractère est sérieux, profond et solide. Celui-ci perd de sa force, de sa fermeté et de sa hardiesse, à mesure que les sourcils remontent¹²⁶».

Lavater consacre également un chapitre à la barbe et à la chevelure¹²⁷. « Les cheveux offrent des indices multipliés du tempérament de l'homme, de son énergie, de sa façon de sentir, et par conséquent aussi de ses facultés spirituelles : ils n'admettent pas la moindre dissimulation ; ils répondent à notre constitution physique, comme les plantes et les fruits répondent au terroir qui les produit¹²⁸». Le caractère « végétal » et « animal » de la barbe et des cheveux se distingue ici du caractère « idéographique » des sourcils, véritable « écriture » du visage. Il semble ainsi y avoir un partage entre les poils qui rappellent la nature, ici les cheveux et la barbe et les poils des sourcils qui rattachent l'homme à la culture.

On constate à la lecture des traités de physiognomonie que les cheveux offrent également une mine de renseignements sur la personne qui les porte, pour qui sait distinguer leur longueur, quantité, qualité et manières dont ils sont plantés. Le fait qu'ils soient « ronds », lisses ou frisés et de telle ou telle couleur renvoie également à des traits de caractère.

1.3 Les interprétations des signes pileux

En suivant l'évolution du traitement de la pilosité dans les traités de physiognomonie, on constate que les signes pileux varient mais également les significations qui leur sont données. En effet, la manière de lire et d'interpréter les signes pileux connaît des distinctions d'un texte à l'autre. L'évolution de l'outillage mental à l'Époque moderne, liée aux grandes découvertes, au développement des sciences naturelles, ou encore au développement de l'anatomie a modifié à la fois les manières de voir le corps et les façons de l'interpréter. Un exemple de transformation du code de lisibilité du corps est l'abandon de la comparaison zoomorphologique dans *L'Art de connaître les hommes* de Lavater. Pour Porta, l'identification d'indices morphologiques commun à l'animal et à l'homme leur confère un caractère

¹²⁶ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 194-195.

¹²⁷ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 2, p. 256.

¹²⁸ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 2, p. 256.

analogue. Appliquée au poil, la comparaison de la pilosité humaine et du pelage ou du plumage animal permettait d'attribuer à l'homme les mœurs de l'animal dont il possède les traits pileux. Par exemple, ceux qui ont le poil et les « cheveux mols » sont timides, à l'instar du cerf, du lièvre, ou de la brebis, ou encore de la caille dont les plumes sont molles. En revanche, le poil dur chez l'homme est un signe de force, au même titre que les lions et les sangliers ont les « poils durs¹²⁹ ». La disposition des poils est aussi un indice de l'instinct sauvage de l'animal à qui il se rapporte pour Porta. Il cherche par exemple, à la manière des philologues, à traduire le plus fidèlement possible une citation que les physiognomonistes de l'Antiquité ont repris d'Artistote : « Ceux qui ont ce qui est au-devant de la tête couvert de poils (et non pas élevé) sont libéraux et tiennent du naturel du lion », ce qu'il juge nécessaire d'illustrer dans son traité¹³⁰.



Figure 3 : Della Porta, *La physiognomie de Jean Baptiste Porta...*, Rouen, J. et D. Berthelin, 1655, p. 102.

¹²⁹ Porta, *La physiognomie...*, livre 2, p. 100.

¹³⁰ Porta, *La physiognomie...*, livre 2, p. 102.

C'est en se référant tout comme Della Porta à la tradition aristotélicienne que Cureau de la Chambre lie lui aussi le poil dur et épais du lion à sa force, puis en fait un signe de la force de l'homme. Dans ses conférences sur l'expression de 1668, Le Brun ne s'intéresse pas aux rapports entre la physiognomonie humaine et animale. En 1671, en revanche, le peintre développe un nouveau traité de physiognomonie¹³¹ dans lequel il s'inspire des illustrations de Della Porta et des travaux de Descartes. Le Brun y développe un système comparatif complexe de mesures géométriques lui permettant d'établir des ressemblances et des différences entre certaines têtes humaines et animales dans lequel la position des yeux et des sourcils occupent toujours une place privilégiée¹³². Cela dit, Le Brun les parallèles établis par Le Brun semblent davantage poursuivre un but démonstratif et technique pour rendre le dessin plus près de la nature que de proposer une interprétation des liens psychologiques que les hommes et les animaux pourraient avoir en commun¹³³. Quand Lavater se prononce à son tour sur les phanères des animaux, c'est pour démontrer l'importance de ceux-ci chez les hommes mais il n'établit plus de correspondance entre les uns et les autres, suivant en cela les évolutions épistémologiques de la distinction entre l'homme et l'animal :

La diversité du pelage et du poil des animaux démontre assez combien celle des cheveux doit être expressive dans l'homme. Comparez la laine de la brebis avec la fourrure du loup, le poil du lièvre avec celui de la hyène; comparez les plumes de toutes les espèces d'animaux, et vous ne sauriez vous refuser à la conviction que ces excroissances sont caractéristiques, qu'elles peuvent aider à différencier les capacités et les inclinations de chaque animal¹³⁴.

¹³¹ Charles Le Brun, *Dissertation sur un traité de Charles Le Brun concernant le rapport de la physionomie humaine avec celle des animaux*, Paris, Chalcographie du Musée Napoléon, 1806, Bibliothèque numérique patrimoniale de l'Université de Strasbourg, [en ligne], <http://docnum.u-strasbg.fr/cdm/ref/collection/coll5/id/60>, (page consultée le 02-03-2015).

¹³² Laure Joyeux, *Les animalités de l'art : modalités et enjeux de la figure animale contemporaine et actuelle*, Thèse de doctorat en « Arts : histoire et théorie pratique » sous la direction d'Hélène Saule-Sorbé, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2013, [en ligne], https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/937248/filename/ThA_se-Laure-JOYEUX-.pdf, (page consultée le 02-03-2015), p. 81.

¹³³ Joyeux, *Les animalités de l'art...*, p. 83. Bruno-Nassim Abouddrar, « L'image de l'homme-animal et son retour périodique de Della Porta à Darwin », in Martine Groult, *Systématique et iconographie du temps, Essais sur la notion de période*, Saint-Etienne, PUSE, 2004, p. 173.

¹³⁴ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 2, p. 258.

Les poils : des indices des mœurs et de l'esprit d'une personne

On peut néanmoins trouver certaines constantes dans les sens donnés au signe pileux du corps et de la tête de l'être humain. On trouve un ensemble de valeurs morales reliées à l'attribut pileux semblable chez Della Porta et chez Lavater. « Un poil long, saillant en pointe d'aiguille, ou fortement crépu, rude et sauvage, planté sur une tache brune, soit au cou soit au menton, est l'indice le plus décisif d'un penchant extrême à la volupté, penchant qu'accompagne presque toujours une extrême légèreté¹³⁵ », indique Lavater. Cette association de la pilosité et des mœurs sexuelles est déjà très présente chez Della Porta, que ce soit dans l'abondance pileuse comme dans son absence. Les tempes velues chez l'homme sont un signe qu'il s'adonne à la lubricité¹³⁶ au même titre que le crâne chauve, car « l'exercice immodéré de la lubricité fait tomber les cheveux, les sourcils et même les cils¹³⁷ ». Des lèvres velues ou un corps entièrement couvert de poils caractérisent la figure du « luxurieux¹³⁸ » et de la femme lascive¹³⁹. Le poil pubien est, en outre, un signe de luxure et de fécondité s'il est abondant et frisé¹⁴⁰. La pilosité comme signe de la conduite sexuelle n'est en revanche pas mentionnée dans les textes de Cureau de la Chambre et de Le Brun au XVII^e siècle. On la retrouve enfin esquissée chez Lavater, lorsqu'il indique qu'une poitrine velue masculine est un signe de volupté¹⁴¹. La métaphore sexuelle de la pilosité, selon son emplacement sur le corps et le fait qu'elle recouvre telle ou telle partie visible du corps, dénude le corps ou le sexualise. Le statut des poils dépend de leur localisation initiale. Les poils corporels sont associés à la sexualité et à l'animalité tandis que ceux des sourcils, proches du regard, sont des vecteurs de l'expression humaine.

¹³⁵ Lavater, *L'Art de connaître...*, t. 3, p. 127.

¹³⁶ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 145.

¹³⁷ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 143.

¹³⁸ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 230.

¹³⁹ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 281.

¹⁴⁰ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 334.

¹⁴¹ Porta, *La physionomie...*, livre 3, p. 13. Le lien qui unit la sexualité et le genre avec les poils et la chevelure chez les auteurs du XVI^e et du XVIII^e siècle mérite que l'on s'y attarde davantage; ce sera l'objet du prochain chapitre.

Une seconde constante qui semble ressortir de l'interprétation des signes pileux, et qui s'inscrit aussi dans une logique manichéenne de ce qui est moralement bien ou mal, est l'association faite des poils des sourcils, de la barbe ou de la tête avec les facultés intellectuelles. Les sourcils, en premier lieu, révèlent le degré d'intelligence d'une personne en corollaires du front et des yeux qui en témoignent aussi. Pour Della Porta, des « sourcils tirant droits vers le nez et en partie vers les tempes [...] dénote[nt] la folie et la cervelle mal timbrée, à l'exemple des pourceaux¹⁴² » alors que pour Lavater, l'espace entre les sourcils peut signifier, « s'il a la forme carré » notamment, de la « confusion dans les idées »¹⁴³. le dessin et la densité des sourcils permettent également d'identifier la vivacité et la force d'esprit : « Des yeux aux sourcils faibles, minces, pour ainsi dire épilés, [et] aux cils longs, arqués, dénotent un esprit mou, sombre et flegmatique¹⁴⁴. » « Un sourcil net, épais, formant sur l'œil une espèce d'auvent, sans proéminence sauvage, est toujours le signe d'un esprit mûr, sain et vigoureux, rarement d'un génie original et poétique, jamais d'une intimité, d'une spiritualité volatile, aérienne, amoureuse¹⁴⁵. » Enfin,

Des sourcils horizontaux, épais, distincts et bien fournis, indiquent constamment de l'intelligence, un cœur froid, un esprit fécond en projets. Jamais on ne verra des sourcils confus, hérissés, à des hommes d'un caractère doux, attentif et souple. Des sourcils courts, touffus, découpés, sans être ni longs, ni larges, mais fort élevés et flottants, pour ainsi dire, au-dessus de l'œil, appartiennent le plus souvent à des personnes douées d'une mémoire heureuse, rusées, souples, avec du penchant pour la bigoterie¹⁴⁶.

Ce sont les mêmes règles que celles qui prévalent dans l'interprétation « métoposcopique » des lignes du front : ce qui est droit et continu est toujours de meilleur augure que ce qui est incurvé ou brisé. Cela a laissé des traces dans nos caractérisations psychologiques : « un homme droit », « un caractère tordu ». Cela n'est pas sans rappeler non plus la géométrisation ancienne des corps masculin et féminin que nous observerons au deuxième chapitre : l'homme est rectiligne et carré tandis que la femme est courbe et ronde.

¹⁴² Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 139.

¹⁴³ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 94.

¹⁴⁴ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 98.

¹⁴⁵ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 100.

¹⁴⁶ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 100.

Le statut particulier de la barbe

On aurait pu s'attendre à voir mesurer également le degré de sagesse d'un individu à la densité ou à la longueur de sa barbe – à l'image des sages philosophes antiques – mais aucun de nos quatre physiognomonistes ne s'en font juges¹⁴⁷. L'explication est peut-être à chercher du côté de la mode et de la méfiance vis-à-vis des artifices pileux qui ont la capacité de brouiller les messages initiaux de l'identité. De plus, la longueur de la barbe n'est ni fixe, ni mobile au sens qu'elle pourrait varier selon les émotions. Autant Fangé que Dulaure, deux auteurs d'histoires de la barbe de la fin du XVIII^e siècle, ont souligné la grande variabilité des manières de porter la barbe à travers les siècles. Attaché à défendre et à réhabiliter le port de la barbe, Fangé insiste bien sur le fait que la barbe longue fit, « dans les premiers temps » et dans « presque toutes les nations » une « impression de majesté, de respect et de sagesse¹⁴⁸ ». Pourquoi alors s'en débarrasser ? demande-t-il, constatant que les hommes de son époque préfèrent les mentons glabres. « Comment se peut-il que l'impression de respect et de majesté, qu'une si longue barbe fait encore dans l'esprit de tout ce qu'il y a de nations civilisées sur terre, et qu'elle a faite dans toute l'Antiquité grecque et romaine, témoins les longues barbes des philosophes, ait pu changer ?¹⁴⁹ ». Peut-être la barbe était-elle devenue incommode, avance-t-il, peut-être aussi que le désir de se distinguer, « de se faire remarquer par des singularités à quelque prix que ce soit » a-t-il eu raison des longues barbes¹⁵⁰. Cette question sera envisagée sur le terrain esthétisé des représentations culturelles au prochain chapitre ainsi que sur le terrain des mœurs et des apparences corporelles au troisième chapitre de cette thèse.

La perruque et les coiffures pourraient elles aussi être qualifiées d'incommodes, pourtant la première connaît une promotion fulgurante au XVII^e siècle et les secondes se

¹⁴⁷ Bien sûr, la barbe est le signe de la vieillesse et donc d'une certaine sagesse qui vient avec l'expérience, nous en parlerons au troisième chapitre lorsqu'il sera question des différents groupes d'âge.

¹⁴⁸ Fangé, *Mémoires...*, p. 66. M. J.-A. D*** (Dulaure), *Pogonologie, ou Histoire philosophique de la barbe*, Constantinople et Paris, Lejay, 1786.

¹⁴⁹ Fangé, *Mémoires...*, p. 67.

¹⁵⁰ Fangé, *Mémoires...*, p. 68.

développent en taille comme en sophistication¹⁵¹. La barbe suit un destin contraire et disparaît progressivement des mentons masculins durant les trois siècles qui nous intéressent. C'est du moins ce que rapporte Fangé, retraçant le parcours de la barbe depuis la cour de François 1^{er} où l'on portait la barbe longue jusqu'à celle de Louis XIV où on ne la porte qu'en « toupet », c'est-à-dire réduite au bout du menton depuis Louis XIII¹⁵², pour finalement céder sa place aux seules moustaches, elles-mêmes appelées à s'éteindre vers 1680¹⁵³.

Puisque la barbe est encore portée au XVI^e siècle, pourquoi est-il si difficile, comme l'a noté Le Gall dans son histoire récente, « de trouver un discours cohérent sur la signification de telle ou telle forme de barbe [...] chez les physiognomonistes de la première modernité¹⁵⁴ » ? Les recherches de Le Gall démontrent que la barbe, pour les physiognomonistes de l'Antiquité, dont Adamantius qui a beaucoup de succès au XVI^e siècle, fait l'objet d'une méfiance qui n'existe pas quand il est question des autres poils du corps¹⁵⁵. Il se demande en effet si celle-ci ne serait pas jugée « trop hasardeuse pour se prêter aux conjectures de la physiognomonie », pouvant être modifiée à la guise de celui qui la porte¹⁵⁶. La barbe tient du masque alors que la physiognomonie recherche l'authenticité, nous y reviendrons plus bas. Masque dans le sens de ce qu'il peut avoir d'artificiel mais également dans le sens de ce qui cache. La barbe peut cacher la lisibilité des traits du visage en les dissimulant, expliquant par-là certaines déductions hétérogènes effectuées par Della Porta¹⁵⁷.

¹⁵¹ Si bien qu'on y reviendra en détail au troisième chapitre, lorsque la mode sera analysée de façon plus approfondie.

¹⁵² « La jeunesse de Louis XIII contribua beaucoup à la suppression des barbes en France. Ce Prince n'avait que neuf ans lorsqu'il parvint à la Couronne. Dès qu'il eut du poil au visage, il se le fit raser. Cette catastrophe obligea les Barbes à se retirer; elles furent réduites à n'occuper, sur le visage qu'un très petit espace et à former, pour la dernière fois, à l'extrémité du menton, une Barbe en bouquet. » Fangé, *Mémoires...*, p. 100-101.

¹⁵³ Fangé, *Mémoires...*, p. 102

¹⁵⁴ Jean-Marie Le Gall, *Un idéal masculin ? : barbes et moustaches, XVe-XVIIIe siècles*, Paris, Payot, 2011, p. 78.

¹⁵⁵ Le Gall, *Un idéal...*, p. 76.

¹⁵⁶ Le Gall, *Un idéal...*, p. 77.

¹⁵⁷ Le Gall, *Un idéal...*, p. 78.

2. Esthétique pileuse et significations morales

2.1 Couleurs et canons de beauté

« En France, on aime les cheveux blonds... »¹⁵⁸

Parmi les traits corporels qui informent le regard de l'observateur sur les traits de caractère de la personne observée se trouve la couleur des attributs pileux. Certaines couleurs correspondent à des valeurs morales qui valorisent ou dévalorisent la personne qui la porte et sont classées, au sein des textes de physiognomonie mais aussi dans les traités de beauté ou dans les dictionnaires de l'époque moderne, selon un ordre de représentation hiérarchique. Au sommet de cette hiérarchie se trouve la couleur blonde.

La blondeur est une couleur prisée car elle représente la beauté mais également la jeunesse : « La plus belle, plus plaisante, plus agréable, et plus souhaitée couleur des cheveux, tant en la femme qu'en l'homme est la couleur blonde, principalement aux jeunes, non pas aux autres qui ont déjà atteint quelque âge de virilité et de sagesse¹⁵⁹ ». On retrouve ces deux associations dans le terme « blondin », au sein des dictionnaires de langue française de Richelet (1680), Furetière (1690) et Trévoux (1743-1752). Celui-ci désigne de « vraies séducteurs de femmes », jeunes hommes à la chevelure ou à la perruque blonde qui rencontrent du succès auprès des coquettes¹⁶⁰. La blondeur est aussi perçue comme étant la

¹⁵⁸ « En France on aime les cheveux blonds, quoique les noirs n'y soient pas méprisés [...] » estime le dictionnaire attribué à Trévoux, une préférence déjà notée dans le dictionnaire de Furetière, affirmant que c'est la couleur avec laquelle « nous dépeignons les Anges, parce qu'en France on tient ce poil pour le plus beau ». « Cheveu », Anonyme, *Dictionnaire Universel françois & latin vulgairement appelé de Trévoux*, Paris, 1743. « Blond », Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel*, La Haye, 1690. Les deux dictionnaires ont été consultés à partir de l'ouvrage de référence suivant : *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

¹⁵⁹ Liébault, *Trois livres...*, p. 281.

¹⁶⁰ « Jeune homme à cheveux blonds, galand à perruque blonde. (Elle aime les blondins) ». César-Pierre Richelet, *Dictionnaire français contenant les mots et les choses*, Genève, 1680 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002. « Qui a les cheveux blonds, ou une perruque blonde. Les coquettes aiment fort les blondins ». Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690. « Qui a les cheveux blonds, ou une perruque blonde : & figurément les gens qui font les beaux. Les coquettes

couleur idéale chez Della Porta, notamment parce qu'elle tient le milieu « entre les couleurs du poil »¹⁶¹. La position intermédiaire représente un idéal de beauté sur lequel nous reviendrons plus bas ; soulignons d'abord qu'avec Della Porta, le blond masculin « sert beaucoup à la force, d'où il s'ensuit que ceux qui sont blonds sont de grands cœurs, et tiennent du naturel du lion »¹⁶².

Pourtant, l'association de la beauté et la chevelure, ainsi que celle de la beauté et la blondeur, est un trait marqué du dimorphisme sexuel qui s'attache généralement davantage aux femmes. Des anthropologues ont démontré que les hommes sont universellement attirés par la clarté de la peau et des cheveux, notamment parce qu'ils sont attirés par les attributs qui marquent le plus les différences sexuelles¹⁶³. Cette affirmation, qui nous paraît discutable, s'applique au début de notre période : la blondeur « a joui, jusqu'au XVII^e siècle, d'un préjugé favorable, promue par les croyances physiognomoniques qui y associaient les vertus féminines de délicatesse et de timidité, par opposition à une noirceur indice de soumission aux pulsions sexuelles »¹⁶⁴. C'est à la mode vénitienne de *l'arte biondeggiante*, promue par les poètes et les peintres de la Renaissance et diffusée en Italie, puis en France, que l'on doit ce « lien symbolique fort entre la blondeur dorée et l'idée de perfection » au XVI^e siècle¹⁶⁵. C'est aux blondes Béatrice de Dante Alighieri (1265-1321), Laure de Francesco Pétrarque (1304-1374), Vénus de Sandro Botticelli (1445-1510), ainsi qu'aux « métaphores quasi universelles, de l'or au miel, en passant par le blé mûr, pour évoquer la douceur de l'amour ou la lumière de la beauté »¹⁶⁶ que l'on doit un renouveau de l'engouement pour la blondeur et la multiplication des recettes de teintures blondes.

aiment fort les *blondins* ; ce sont de vrais séducteurs de femmes. Mol.». Anonyme, *Dictionnaire [...] de Trévoux*, 1743.

¹⁶¹ Porta rapporte Aristote : « entre les couleurs du poil, celle qui tient le milieu est blonde ». Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 112.

¹⁶² Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 112.

¹⁶³ Bromberger, Christian, *Trichologiques : une anthropologie des cheveux et des poils*, Montrouge, Bayard, 2010, p. 205.

¹⁶⁴ Sébastien Jahan, *Les Renaissances du corps en Occident (1450-1650)*, Paris, Belin, 2004, p. 213.

¹⁶⁵ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 214.

¹⁶⁶ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 213.

Peut-on attribuer ce goût, aussi, à la redécouverte et à la promotion des classiques de l'Antiquité ? Pline l'Ancien proposait déjà des recettes pour blondir la chevelure¹⁶⁷. Le médecin et agronome Jean Liébault s'y consacre à son tour dans son traité de l'embellissement du corps humain publié en 1582, parce que la blondeur fait partie de sa description de la beauté des cheveux féminins. « La beauté des cheveux est telle que nous l'avons décrit en l'idée universelle de la naïve beauté de la femme, à savoir qu'ils soient longs, déliés, crépus, frisés, de couleur blonde comme l'or, ondes et fort reluisants¹⁶⁸ ». Cet ouvrage s'inscrit dans la lignée des traités consacrés à la médecine féminine, ces recueils de recettes pour femmes qui rassemblent tout ce qui est relatif aux soins de beauté et aux cosmétiques. Écrits pour la plupart par des hommes, ils nous renseignent aussi sur les relations de pouvoir entre les sexes. La tradition de ces livres pour dames, destinés à l'origine à ceux et celles qui s'occupaient de la santé de ces dernières, donne naissance à toute une littérature paramédicale. On en trouve des traces manuscrites au XVII^e siècle dans les livres de raison et celle-ci se perpétue, avec succès dans la littérature imprimée, que ce soit au sein de publications destinées au grand public ou au sein de la littérature autorisée par les Facultés de Médecine¹⁶⁹.

¹⁶⁷ Béatrice Fontanel, *L'éternel féminin, une histoire du corps intime*, Paris, Seuil, 2001, p. 56

¹⁶⁸ Liébault, *Trois livres...*, p. 249.

¹⁶⁹ Evelyne Berriot-Salvadore nomme de nombreux textes issus de cette mouvance, où l'esthétique du corps et du visage fait l'objet d'un ou de quelques chapitres dans des « livres de secrets », à savoir des « éditions qui sacrifient aux goûts pour les sciences et la nouvelle chimie » tels que *Les secrets de la nature* de Jean-Jacques Weker (éd. latine de 1560, publié en français par P. Meyssonier à Lyon en 1652) ou *Les secrets du seigneur Alexis Piémontois* [Girolamo Ruscelli] (éd. latine de 1556, publié en français à Lyon en 1639). Elle mentionne également deux auteurs italiens de recettes de beauté de la première catégorie et dont les noms sont familiers des historiens de l'histoire de la beauté et des soins cosmétiques à l'Époque moderne : Leonardo Fioravanti, qui a écrit à Venise son *De capricci medicinali* en 1561 et Giovanni Marinello qui a écrit *Gli ornamenti della donna* en 1562 ainsi qu'un livre sur les maladies féminines (*Le medicine partenti alle infermità delle donne*, 1563). Liébault s'en est fortement inspiré pour écrire *Les trois livres de l'embellissement* et son ouvrage majeur sur l'obstétrique : *Trois livres appartenant aux infirmités et maladies des femmes* (1582) rebaptisé *Thresor des remedes secrets pour les maladies des femmes* en 1585. Berriot-Salvadore donne aussi un exemple de livres que nous appellerions de nos jours de soins de beauté, pourtant publié par des noms attachés à la Faculté de médecine de Paris, tel que celui d'André Le Fournier. Evelyne Berriot-Salvadore, *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 1993, p. 98 et suivantes. Florence Bourbon, « Jean Liébault (1535–1596), médecin hippocratique: vers la gynécologie moderne », *Renaissance et Réforme*, Vol 33, No 3, 2010 [En ligne], <http://jps.library.utoronto.ca/index.php/renref/article/view/15352>, (page consultée le 2-03-2015).

Il faut aussi retenir que la médecine remanie des savoirs anciens et en élabore de nouveaux, en conjonction avec la culture, les idées, le langage, les présupposés qu'elle partage avec les hommes et les femmes de son temps, souligne l'historien Rafael Mandressi. La médecine propose un :

[...] savoir sur le corps qui, tout particulièrement dans l'Europe de l'époque moderne, ne se limite pas au thérapeutique. La doctrine médicale porte aussi, afin de les cerner et de les élucider, sur des affaires du corps où la santé et la maladie ne sont pas en jeu. Le périmètre de la compréhension et de l'autorité revendiquée par les médecins universitaires s'étend, en dialogue et en concurrence avec la philosophie, à la saisie de la nature dans son ensemble. Le corps, objet central du savoir médical, en définit la spécificité¹⁷⁰.

Dans cet esprit, le 13 février 1634, le premier intervenant de la Conférence du bureau d'adresse sur la beauté énumère en trente-et-un points les attributs qui font qu'une femme est belle. C'est en cinquième position, après la jeunesse, la stature moyenne et la corpulence moyenne puis la symétrie et la proportion des parties, que figurent les: « longs cheveux blonds et déliés¹⁷¹ ». Un siècle plus tard, encore, le *Dictionnaire... de Trévoux* indique qu'«[e]n France on aime les cheveux blonds, quoique les noirs n'y soient pas méprisés¹⁷² ». L'historien Sébastien Jahan situe pour sa part la fin de la mode des blondes en France au XVII^e siècle tandis que Bromberger mentionne une perte de popularité de cette couleur vers 1660 au profit des postiches brunes, d'abord, puis des poudres grises ou blanches au cours du XVIII^e siècle¹⁷³.

Dans un autre ordre d'idées, en raison de l'association symbolique de la blondeur avec la délicatesse et la beauté féminine, la couleur blonde associée au genre masculin peut servir à le discréditer¹⁷⁴. On dit ainsi « proverbialement » dans le dictionnaire de Furetière, le

¹⁷⁰ Rafael Mandressi, « La chaleur des hommes. Virilité et pensée médicale en Europe » dans Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir.), *Histoire de la virilité de l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Seuil, 2011, p. 232.

¹⁷¹ Anonyme, « 26^e Conférence du lundi 13 février 1634. 1. S'il est permis de se louer soi-même 2. De la beauté » dans Renaudot, *Première centurie...*, p. 214.

¹⁷² « Cheveu » dans Anonyme, *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743.

¹⁷³ Bromberger, *Trichologiques...*, p. 202. [voir le livre de Pitman pour expliquer cette dévaluation]

¹⁷⁴ Car une exigence de beauté, très explicite dans les propos de Liébault, par exemple, règne sur les femmes : « La beauté est plus que requise, plus que nécessaire, plus souhaitée et désirée dans les femmes que dans les hommes :

dictionnaire de Trévoux ou encore celui de Féraud, d'un homme qu'il est « délicat et blond » pour dire qu'il « fait trop le beau ou le difficile », des défauts associés au genre féminin¹⁷⁵.

Ambigüités de la couleur rousse

La beauté, la jeunesse, la délicatesse et la féminité sont des indicateurs tacites de la blondeur qui s'appliquent également à certains types de roux. Les cheveux roux sont en effet parfois décrits comme une simple déclinaison du blond, situés entre la « couleur de paille », le « blond doré », le « blond ardent » et le « blond vénitien »¹⁷⁶. Cela dit, les cheveux roux font également l'objet de connotations négatives. Cette couleur est associée « à des présupposés moraux, à des nations haïes et à des peurs enfouies » au point où elle donne naissance à une certaine forme de « racisme » au sein des sociétés traditionnelles¹⁷⁷.

La charge symbolique du roux est lourde, ancienne et persistante. Dans l'iconographie moyenâgeuse et renaissante, Judas a une chevelure abondante et une barbe rousse¹⁷⁸. C'est aussi la couleur des poils d'Esau, de ceux de Caïn ou de la chevelure de Salomé, personnages que l'on associe à la sauvagerie, à la fourberie, à la trahison et à la cruauté. C'est la couleur traditionnellement attribuée au peuple juif, que les farces italiennes représentent comme lubrique ou encore sanguinaire, notamment en raison de la pratique rituelle de la

tant pour cacher les mœurs qui sont, en d'aucunes, puissantes et indomptables, que pour les rendre plus aimables aux hommes et plus plaisantes à leur mari. » Nous y reviendrons plus bas. Liébault, *Trois livres...*, p. 7. Cité aussi par Berriot-Salvadore, *Un corps, un destin...*, p. 105. Ces rapprochements (beauté, chevelure, genre féminin et sexualité) mériteront notre attention au second chapitre, qui traitera des rapports entre le genre et les attributs pileux.

¹⁷⁵ Définitions du terme « Blond » dans les dictionnaires de Furetière (*Dictionnaire Universel*, 1690), Trévoux (*Dictionnaire... de Trévoux*, 1743) et de Féraud (M. l'abbé Jean-François Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, Chez Jean Mossy Père et fils, Marseille, 1787 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.)

¹⁷⁶ Les dictionnaires définissent plusieurs nuances de blond (entrée « Blond »), tels que ceux de Richelet ou de l'Académie française, par exemple : « Qui a les cheveux de couleur de paille », il y a aussi le « *Blond doré*, s. m. C'est un blond qui tire un tant soit peu sur le jaune. » Et le « *Blond ardent*. C'est un blond fort vif. » Richelet, *Dictionnaire...*, 1680 ou « Blond ardent, une sorte de couleur blonde qui tire un peu sur le roux. » Académie Française, *Dictionnaire de L'Académie française*, 4^e édition, 1762, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 25-05-2010).

¹⁷⁷ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 35.

¹⁷⁸ Claudine Fabre-Vassas, *La bête singulière. Les juifs, les chrétiens et le cochon*, Paris, Gallimard, 1994, p. 126.

circoncision¹⁷⁹. C'est aussi la couleur du dérèglement et de la violence car on présume que l'enfant roux a été conçu dans l'impureté : on croit qu'il est ainsi en raison des règles de sa mère lors de sa conception. On dit que les femmes rousses sont d'ailleurs des femmes lascives en état de règles permanentes. On attribue aux roux, en outre, une mauvaise odeur corporelle ou une mauvaise haleine et on les associe sans peine à la sorcellerie¹⁸⁰.

Michel Pastoureau a effectué la généalogie de cette discrimination à l'égard des roux dans le Moyen-âge occidental. La rousseur constitue un des « caractères iconographiques ou déictiques les plus remarquables des traîtres, des félons et des rebelles de la littérature hagiographique, du roman courtois et des légendes épiques¹⁸¹. Les contes et les traditions sociales donnent aussi cette couleur à ceux qui trahissent l'ordre établi en se livrant à des activités considérées comme déshonnêtes ou illicites : « bourreaux, prostituées, usuriers, changeurs, faux-monnayeurs, bouffons » de même que ceux qui occupent les métiers dépréciés de forgeron, de meunier et de boucher¹⁸². Pastoureau observe le processus progressif qui en vient à étendre la couleur rousse aux réprouvés et aux exclus : hérétiques, juifs, musulmans, bohémiens, [...], mendiants, vagabonds [...] et déclassés de toutes les espèces ».

La rousseur dans l'image rejoint ici les marques et les insignes vestimentaires de la couleur rouge ou jaune que ces mêmes catégories sociales ont réellement dû porter, à partir du XIII^e siècle, dans certaines villes ou régions d'Europe occidentale. Elle apparaît désormais comme signe iconographique premier du rejet ou de l'infamie¹⁸³.

Pastoureau note également l'importance de la tradition religieuse dans la défiance et les préjugés à l'égard de la couleur rousse. Toutes les couleurs ont un bon et mauvais côté, même celui de la couleur « rouge », longtemps considéré comme la couleur par excellence. Le mauvais rouge, c'est la couleur du Diable et du feu de l'Enfer¹⁸⁴. L'historien observe, à cet effet, un tournant dans la représentation iconographique vers le XII^e siècle, où les attributs

¹⁷⁹ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 35.

¹⁸⁰ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 34 à 36.

¹⁸¹ Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen-Âge occidental*, Seuil, Paris, 2004, p. 198-199.

¹⁸² Pastoureau, *Une histoire symbolique...*, p. 199.

¹⁸³ Pastoureau, *Une histoire symbolique...*, p. 199.

¹⁸⁴ Pastoureau, *Une histoire symbolique...*, p. 203.

dans les représentations du Malin – son visage et sa pilosité – sont plus fréquemment rougeoyants. Pastoureau note aussi un processus de dévaluation de la couleur jaune au cours de la période médiévale, qui suit la spécialisation de la couleur rousse pour désigner le félon et le mensonger. Le roux offre un mélange du rouge sanguinaire et infernal et du jaune couleur de fausseté¹⁸⁵.

L'élément d'ordre religieux a été christianisé mais son origine est ancienne. Della Porta en donne un exemple en effectuant le même genre de rapprochements en se basant sur les conclusions physiognomoniques de l'Antiquité promues par Aristote, Polémus et Adamantius. L'homme « un peu roux » ou « au poil blond tirant sur le roux » est à l'image d'Achille¹⁸⁶ et, tel que l'a rapporté Aristote, déjà un homme enclin au courroux¹⁸⁷. Une inclination plus affirmée encore chez l'homme carrément roux. « Aristote écrivant à Alexandre dit que le poil roux est un signe que l'homme est timbré de folie, facile à courroucer et qu'il faut se défier de lui¹⁸⁸ » raconte d'ailleurs Della Porta. C'était le cas, par exemple, du tyran Typhon, qui s'emparait de l'Égypte et qui ressemblait à un âne roux, un animal « impur et démoniaque » dit-il, « tant en couleur, en esprit qu'en méchanceté ». C'est aussi la couleur du « renard, dont l'esprit est trompeur et perfide ». Il en ressort que la couleur rousse « ne dénote rien de bon en l'homme, car la plupart de ceux qui l'ont de cette couleur ont le naturel farouche et sauvage » quand ils ne sont pas « impudents et attachés au lucre¹⁸⁹ ».

Le stigmatisme roux est bien étendu, on en trouve des traces dans la tradition gréco-romaine et médiévale, mais aussi dans celle des peuples hébraïques ou germano-scandinaves. Il a des effets bien réels dans la vie quotidienne puisqu'il justifie la mise au ban des roux aux côtés des juifs, des descendants des lépreux, des gauchers et autres marginalisés dans les sociétés de l'Ancien Régime. La question rousse fait aussi l'objet de préoccupations dans le

¹⁸⁵ Pastoureau note aussi que le jaune est une couleur récurrente, à partir des années 1220-1250 pour désigner les Juifs à qui l'on astreint parfois des vêtements et des insignes jaunes, traces historiques de l'étoile jaune « dont l'histoire reste à écrire dans le détail. » Pastoureau, *Une histoire symbolique...*, p. 204.

¹⁸⁶ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 113.

¹⁸⁷ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 115.

¹⁸⁸ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 114.

¹⁸⁹ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 114.

discours médical qui s'interroge sur la qualité du lait maternel des femmes aux cheveux roux. Au rapprochement effectué entre les « roux » et l'âne ou le renard s'ajoute enfin celui du cochon : « on assimile le lait de truie au lait d'une nourrice qui serait rousse¹⁹⁰ ». C'est ainsi que le célèbre médecin du XVI^e siècle Ambroise Paré (1509?-1590) donne le conseil de ne pas prendre de nourrice rousse mais brunette¹⁹¹. Un conseil qui sera perpétué jusqu'au XIX^e siècle, où l'on craint toujours que les qualités ou les défauts de la nourrice se transmettent à l'enfant par son lait¹⁹².

La couleur des poils n'est pas un trait marquant rencontré dans les textes de Cureau de la Chambre et de Le Brun. Il faut attendre Lavater pour que le roux prenne à nouveau le statut de signe. Un signe ambivalent, toutefois, puisque la couleur rousse peut désigner soit « un homme souverainement bon », soit un homme « souverainement méchant¹⁹³ ». Est-ce à dire que le roux gagne une certaine faveur au XVIII^e siècle ? Louis-Sébastien Mercier, grand chroniqueur des mœurs et des pratiques de son époque, témoigne du fait que ses contemporaines aiment se teindre les cheveux en roux : « Toutes ont aujourd'hui les cheveux de la même couleur. On fut indécis longtemps sur le choix des brunes et des blondes : on mit d' accord ces rivales, en préférant les rousses. Les femmes affectent cette ardente couleur, en usant d'une poudre qui leur en donne le teint et les cheveux¹⁹⁴ ».

Un bref recul dans le temps permet de voir que les recettes permettant de se « roussir les cheveux » répondaient déjà au goût de certaines femmes au XVI^e siècle. Liébault en livre par exemple quelques-unes mais celles-ci sont précédées d'un avertissement: « La couleur

¹⁹⁰ Fabre-Vassas, *La bête...*, p. 450.

¹⁹¹ « Il faut que la nourrice soit de bonne habitude & bien saine, [...] & qu'elle ne soit rousse aussi qu'elle ait le visage beau. Et qu'elle soit brunette parce que le lait est meilleur que d'une blanche car les brunes sont de température plus chaude que les blanches partant la chaleur digère & cuit mieux l'aliment dont le lait est rendu beaucoup meilleur. » Ambroise Paré, « De l'habitude du corps de la nourrice. Chap. XXIII », *Les Œuvres*, Paris, Gabriel Buon, 4^e édition, 1585, p. 952. Consulté à partir du site de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé Medic@, [en ligne], <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?cote=01709&p=981&do=page>, (page consultée le 07-01-2014).

¹⁹² Dorlin, Elsa, *La matrice de la race: généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, Éditions La Découverte, 2006, p. 158.

¹⁹³ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 2, p. 258

¹⁹⁴ Mercier, « Table. Chap. 598 », *Le Tableau de Paris*, p. 294-295.

rousse n'est trouvée louable ni agréable au teint du visage, encore moins dans les cheveux. Toutefois le plaisir des dames est quelques fois d'avoir les cheveux roux¹⁹⁵ ». Et si certaines cherchaient à en prendre la couleur, d'autres au XVII^e siècle désiraient la couvrir. Jean-Baptiste Thiers, auteur d'une histoire des perruques, raconte en effet que les premiers à l'adopter sous Louis XIII furent, avec les courtisans, les « rousseaux » et les teigneux¹⁹⁶.

Bien que les roux aient été associés à la laideur et à la violence de l'Antiquité et jusqu'à nos jours¹⁹⁷, la rousseur n'est toutefois pas uniquement « l'apanage de Judas et de Caïn¹⁹⁸ ». C'est en effet aussi la couleur des cheveux de David, vainqueur de Goliath dans la Bible et celle donnée dans une certaine tradition picturale à la barbe et à la chevelure du Christ. Ce phénomène, que Le Gall a pu observer notamment en Espagne au XVI^e siècle, présente des exemples dans l'iconographie chrétienne dès le XII^e siècle¹⁹⁹. Pastoureau livre un raisonnement et une interprétation particulièrement pertinente de la notion d'exception (que constitue dans le cas présent la rousseur de David et du Christ), en décrivant, à propos du symbole, le processus par lequel s'érige et s'établissent les normes : « Il s'agit là de la transgression du système de valeurs comme on en rencontre dans tout système symbolique. Pour que le système fonctionne efficacement, il faut une soupape, une exception. [...] C'est à la fois une inversion du système pour le rendre plus encore performant et une façon de montrer comment les pôles les plus opposés finissent par se rejoindre. » Il propose, en outre, une autre interprétation de la rousseur donnée au Christ dans les tableaux représentant le baiser de Judas : « C'est aussi et surtout une mise de l'osmose qui, par le baiser de la trahison, s'opère entre la victime et son bourreau, entre Jésus et Judas²⁰⁰ ».

¹⁹⁵ Liébault, *Trois livres...*, p. 283.

¹⁹⁶ « [L]es rousseaux, pour cacher la couleur de leurs cheveux, qui sont en horreur à tout le monde, parce que Judas, à ce qu'on prétend, était rousseau, & qu'ordinairement ceux qui le sont, sentent le gousset. » Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 28.

¹⁹⁷ Bromberger, *Trichologiques...*, p. 209.

¹⁹⁸ Le Gall, *Un idéal...*, p. 52-54.

¹⁹⁹ Le Gall, *Un idéal...*, p. 52-54. Pastoureau, *Une histoire symbolique...*, p. 200.

²⁰⁰ Pastoureau, *Une histoire symbolique...*, p. 200.

2.2 Beauté et laideur

La dimension esthétique est mentionnée d'entrée de jeu dans la définition du mot « chevelure » que l'on trouve dans les principaux dictionnaires de l'époque moderne. Après qu'il ait été spécifié que la chevelure désigne « tous les cheveux de la tête », la chevelure est décrite en fonction des qualificatifs suivants : sa beauté (une belle chevelure²⁰¹), sa couleur (blonde²⁰²) et sa longueur (une longue chevelure) ; suivis du soin qu'on y apporte (cheveux bien peignés, mal peignés). On ne peut dissocier la chevelure de sa dimension esthétique dans la mesure où une des fonctions mêmes de la chevelure est de participer à l'embellissement du corps. Si les cheveux repoussent le froid et la chaleur, se portant à la défense du cerveau qui est humide (la question des tempéraments sera abordée dans la troisième partie de ce chapitre), Della Porta précise que des « auteurs très graves [ont dit] qu'ils servent aussi d'embellissement et de décoration à la tête²⁰³ ». Il en veut pour exemple un certain Ambroise, qui insiste sur la présence des cheveux sur la tête pour qu'elle soit belle : « Si on ôte les feuilles à l'arbre, quelle beauté aura-t-il après ? Otez les cheveux à une personne, toute la grâce et la beauté est languissante et flétrie²⁰⁴ ». La métaphore de « l'arbre sans feuillage » est également reprise par Fangé, qui l'ajoute à celle du « pré séché & sans herbage » pour illustrer la fonction d'embellir que les anciens ont attribuée, parmi d'autres, à la chevelure²⁰⁵.

La beauté d'une personne dépend de ses cheveux mais aussi de celle de ses poils. Liébault consacre à ce titre vingt-et-un chapitres (chapitre 2 à 22) à la pilosité dans son deuxième livre²⁰⁶. C'est principalement par l'angle de la laideur, qu'il souhaite éviter, qu'il

²⁰¹ Voir définitions de « Chevelure » dans les dictionnaires de Richelet (*Dictionnaire...*, 1680); Furetière (*Dictionnaire Universel*, 1690), Trévoux (*Dictionnaire... de Trévoux*, 1743), de l'Académie française (*Dictionnaire de L'Académie...*, éditions 1, 4 et 5) et Féraud (*Dictionnaire critique...*, 1787)

²⁰² Furetière (*Dictionnaire Universel*, 1690), Trévoux (*Dictionnaire... de Trévoux*, 1743), de l'Académie française (*Dictionnaire de L'Académie...*, éditions 1, 4 et 5)

²⁰³ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 90.

²⁰⁴ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 90.

²⁰⁵ Fangé, *Mémoires...*, p. 47.

²⁰⁶ « Nous dédierons tout ce livre second à dépeindre la beauté qui dépend des poils tant de la tête que l'on appelle cheveux, que des sourcils et de ceux de la barbe [...] » Liébault, *Trois livres...*, p.240.

aborde la question²⁰⁷. Il fait, par exemple, l'inventaire des « vices » qui « gâtent et altèrent cette beauté des cheveux » et pour lesquels il propose des remèdes. Ceux-ci sont au nombre de six, que voici : (1) défaut de cheveux où il en faut; (2) cheveux où ce n'est pas nécessaire; (3) laideur ou trop grande quantité de cheveux; (4) aspérité, rudesse, rigidité et « crassitie »; (5) « nodosités blanchâtres dans les cheveux »; (6) couleur « mal agréable »²⁰⁸. Non seulement les poils sont nécessaires pour la santé et l'ornement du corps mais ils peuvent aussi nuire au corps en le rendant « difforme » et « mal agréable ». C'est le cas lorsqu'il est trop abondant, « trop rude, trop épais, trop gros, ou de laide couleur au lieu duquel il serait plus séant d'y voir un poil plus délié, plus doux et de couleur plus agréable. Ou quand le poil naît et croît en lieu indécent et non accoutumé de croître », notamment²⁰⁹.

On voit dans ces remarques que les catégories traditionnelles de l'excès et du défaut et le déplacement du poil là où il n'y a pas lieu de le trouver posent problème en matière de chevelure et de pilosité et heurtent les sensibilités. L'animalité du poil, aussi bien par sa texture que par son envahissement des parties supérieures, glabres, nobles, humaines, du corps appelle des gestes de domestication. Liébault livre alors des moyens pour faire naître ou renaître les cheveux manquants²¹⁰, pour « ôter le poil indésirable »²¹¹ et pour s'assurer que celui-ci « ne renaisse plus »²¹². Savoir « ôter le poil indésirable » fait partie des gestes

²⁰⁷ Liébault s'attache davantage à décrire ce qui n'est pas beau en matière de poils que ce qui est beau. La beauté des cheveux et des sourcils figure toutefois dans sa description de la beauté féminine : l'auteur mentionne la chevelure, à la suite de la peau : « la chevelure fort plaisante : les cheveux mollets, luisants, et languets » puis, après avoir parlé de la nuque, du front et des yeux, il ajoute « les sourcils en demi-cercle, plats, menus, dûment séparés » Liébault, *Trois livres...*, p. A3.

²⁰⁸ Liébault, *Trois livres...*, p. 250. Les liens qui unissent beauté, chevelure et féminité seront analysés au chapitre sur le genre.

²⁰⁹ Liébault, *Trois livres...*, p. 259.

²¹⁰ Liébault, *Trois livres...*, p. 252.

²¹¹ Liébault, *Trois livres...*, p. 259.

²¹² Liébault, *Trois livres...*, p. 264. Voici un exemple de conseil donné par Liébault, qui témoigne aussi du vocabulaire utilisé pour traiter de la question : On dit de l'épilation proprement dite que les poils arrachés repoussent plus volontiers et « en plus grande abondance », mais qu'à force de répétition, ils ne repousseront plus, c'est-à-dire que « le lieu enfin s'endurcit du tout » et les pores se referment définitivement. Il faut, pour s'en assurer, passer « sur le lieu dépilé une platine d'or enflambée en l'appliquant [p. 267] par deux ou trois fois ». On peut aussi y oindre de l'huile de mandragore ou d'autres remèdes. La température du remède utilisé importe, celui-ci doit être chaud : cendre, brûlé, enflambé, chaud, etc. sont des mots qui reviennent dans les diverses recettes dépilatoires. Liébault, *Trois livres...*, p. 266-271.

permettant de tracer une frontière symbolique entre la nature et la culture, c'est maintenir à distance la part animale de l'homme. On s'attend, par exemple, de l'homme, qu'il ait du poil sur la tête, des cheveux, mais pas que ceux-ci poussent au-delà de la limite du visage : « Le front, pour être beau, doit avoir quatre qualités » dont deux dépendent des cheveux et sourcils²¹³. Il doit être « haut et large » ce qui nécessite d' « ôter les poils outrepassant les limites : vous les arracherez ou ôterez suivant les moyens qu'avons mentionnés ci devant²¹⁴ ». La beauté et la laideur des sourcils sont également bien définies²¹⁵. Les autres parties du corps ne sont, en outre, pas épargnées par ce regard qui scrute en détail la surface de la peau, c'est-à-dire qui fait de la surface corporelle et pileuse une interface sociale, à la manière de la métaphore du moi-peau d'Anzieu, où l'intériorité du sujet (ce que l'on ne peut pas voir) est en quelque sorte cartographié.

Il y aurait donc une surface pileuse idéale du corps avec des critères qui en délimitent son apparition et ses contours. Liébault est soucieux, par exemple, de la quantité de poils sur les bras : « S'ils sont de laide couleur, ou trop velus, ayez recours aux remèdes qu'avons mis en avant pour acquérir belle couleur et ôter le poil »²¹⁶. Ces limites sont définies entre autres, nous le verrons, par le sexe, par l'âge, par la condition sociale et les normes ethniques. Faire pousser les cheveux tombés avant l'âge répond, à titre d'exemple, au désir de masquer le vieillissement prématuré des chauves, faisant de l'indice pileux un baromètre de l'âge. Ces contraintes (tailler, épiler, faire pousser) les poils en fonction des normes de beauté et de laideur, de ce qui est agréable ou désagréable font partie « du processus de civilisation » identifié au Moyen-âge et à la Renaissance par Norbert Elias visant à « refouler, à intérioriser et à privatiser les gestes que l'homme assimile à l'animalité »²¹⁷. « Profondément incorporés et ressentis comme naturels, ces sentiments [d'envie et de rejet devant la beauté et la laideur] entraînent la formalisation de règles de conduite, qui construisent un consensus sur les gestes

²¹³« Qu'il soit haut, large, blanc et serein. » Liébault, *Trois livres...*, p. 334.

²¹⁴Liébault, *Trois livres...*, p. 335.

²¹⁵Liébault, *Trois livres...*, p. 338.

²¹⁶Liébault, *Trois livres...*, p. 413.

²¹⁷Jacques Le Goff, Nicolas Truong, *Une histoire du corps au Moyen Âge*, Éditions Liana Levi, Mayenne, 2003, p. 22.

qu'il convient ou ne convient pas de faire – gestes qui eux-mêmes contribuent à modeler en retour la sensibilité²¹⁸. »

Beauté du corps et beauté de l'esprit

Les conseils et recettes que donne Liébault et sa conception de la beauté s'expliquent notamment par la croyance qu'il existe une correspondance entre l'aspect physique et l'aspect moral des êtres humains de la même manière que pour les physiognomonistes. Pour Della Porta et Lavater, la beauté et la laideur en matière d'apparence physique jouent un rôle essentiel dans le caractère, les penchants, les mœurs d'autrui. S'attachant à décrire les qualités et les défauts de l'âme de « ceux qui sont beaux et ceux qui sont laids de face », Della Porta rappelle que la corrélation beauté du corps/beauté de l'esprit est ancienne. La beauté dénote les bonnes mœurs, et « l'on a coutume de dire vulgairement que ce qui est monstrueux en son corps l'est aussi en son âme²¹⁹ ».

Ce « rapport, [cette] harmonie sensible, entre la beauté morale et la beauté physique²²⁰ », entre la « surface-image » idéale du corps dont il était question plus haut et une « belle âme » est également exploité par Lavater. Au premier plan de cette surface du visage et du corps idéal : les poils. La perfection morale et la perfection physique s'accordent : « La beauté et la laideur du visage ont un rapport étroit avec la constitution morale de l'homme: ainsi plus il est moralement bon, plus il est beau, plus il est moralement laid, plus il est laid²²¹ ». Pour Lavater, cette correspondance est immédiate, même lorsqu'il s'agit des effets que les mouvements de l'âme font apparaître temporairement sur le visage. Les beautés et les difformités morales passent sur les visages. Un même visage peut ainsi être beau ou laid, selon les passions de son âme²²². Le mouvement d'une expression belle ou désagréable, quand il est

²¹⁸ Nathalie Heinich, *La sociologie de Norbert Elias*, Paris, Découvertes, 1997 (page non mentionnée) cité par Le Goff, Truong, *Une histoire du corps...*, p. 22.

²¹⁹ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 200-201.

²²⁰ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 274.

²²¹ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 284-285.

²²² Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 280.

produit à répétition, s'imprime par ailleurs durablement sur le visage²²³, de sorte que « l'ensemble du visage exprime toujours la disposition morale actuellement dominante²²⁴ ».

Ce discours, qu'une phrase d'un célèbre philosophe et scientifique anglais du tournant du XVII^e siècle, Francis Bacon, résume bien, étend son influence à l'extérieur de la littérature paramédicale des traités de beauté et de la tradition physiognomoniste. « La vertu n'est rien d'autre que la beauté intérieure ; la beauté n'est rien d'autre que la vertu à l'extérieur²²⁵ ». On imagine sans peine les effets discriminatoires d'une telle pensée, dont témoigne largement l'histoire des hommes et des femmes auxquels on confère le statut de monstres, par exemple, objet du quatrième chapitre de cette thèse. Notons pour l'heure, à la lumière des travaux du sociologue Synnott, que « [l]'idée que la laideur physique est l'indice de carences morales cachées nourrit une “discrimination esthétique” multiforme qui constitue l'un des derniers grands bastions encore intacts de l'inégalité sociale²²⁶ ». Sous le concept de « uglyism », ce dernier a démontré les conséquences sur le plan affectif, financier et même juridique de la discrimination invisible – dont nous ne serions pas nécessairement conscients – à l'égard des laids de nos jours²²⁷.

Cela dit, les définitions de la beauté/laideur évoluent fortement à travers l'histoire, ce que les travaux de George Vigarello, entre autres, démontrent largement²²⁸. Le regard sur le corps et avec lui les canons de beauté, d'une part, et la fonction sociale de la beauté, d'autre part, sont sans cesse remodelés selon les représentations que l'on se fait du monde, du corps et du vivre-ensemble. L'évolution des conceptions religieuses, médicales et politiques nous

²²³ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 283.

²²⁴ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 284.

²²⁵ Cité par Loïc J.D. Wacquant, « Anthony Synnott, *The body social : symbolism. Self and society*, Londres, New York, Routledge, 1993», *L'homme et la société*, vol. 114, n° 4, 1994, p. 152. [en ligne] http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/homso_0018-4306_1994_num_114_4_3424 (page consultée le 25-10-2013), p. 152.

²²⁶ Loïc J.D. Wacquant, « Anthony Synnott», p. 152.

²²⁷ Isabelle Hachey, « Le cruel destin des moches », article publié le 22-01-2013 sur le site du journal montréalais La Presse, [en ligne], <http://www.lapresse.ca/vivre/societe/201101/21/01-4362689-le-cruel-destin-des-moches.php>, (page consultée le 22-01-2013).

²²⁸ Notamment son *Histoire de la beauté : Georges Vigarello, Histoire de la beauté : le corps et l'art d'embellir, de la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, 2004.

renseignent autant sur le renouvellement des traditions et des savoirs populaires que sur les constantes historiques. Parmi celles-ci, on note que les sociétés sont toujours préoccupées par le traçage de partitions entre animalité et humanité, sexe masculin et féminin et âges de la vie. C'est pourquoi elles établissent des normes corporelles, et dans le cas qui nous intéresse, des normes pileuses. Si la beauté corporelle apparaît comme un indice important de la beauté du caractère de l'individu de manière relativement uniforme dans nos sources, l'idéal de beauté que l'on cherche à atteindre en société n'est cependant pas un idéal de beauté absolu. Plutôt que d'aspirer à réunir la somme de canons esthétiques qui correspond à l'idéal de beauté, c'est vers une beauté que l'on pourrait qualifier aujourd'hui de « standard », « normale », « ordinaire », et que nos auteurs qualifieront plutôt de « raisonnable », « honnête », « agréable » ou « médiocre » que les textes tendent. C'est sur cette beauté moyenne que s'élaborent les critères de beauté pileuse.

Beauté indésirable et idéal médiocre

Lorsque Della Porta, dans une partie qu'il intitule « De ceux qui sont beaux de face », souhaite démontrer que la beauté s'accompagne de bonnes mœurs et bonnes qualités de l'âme, il s'appuie en effet sur des descriptions de personnages homériques ou d'empereurs de l'Antiquité dont la beauté n'est pas foudroyante²²⁹. La beauté parfaite, c'est celle de la beauté divine opposée à la laideur diabolique. Jeanne des Anges, une ursuline de Loudun qui nous a laissé par écrit le récit de ses possessions et de ses exorcismes au XVII^e siècle, en témoigne²³⁰. Elle présente le Diable en fidélité à la tradition populaire, comme l'incarnation même de la laideur et ses démons prennent souvent la forme de bêtes horribles et monstrueuses²³¹. À l'opposé, les chevelures admirables sont des éléments descriptifs de l'indicible et lumineuse

²²⁹ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 204.

²³⁰ Soeur Jeanne des Anges, *Autobiographie ; préface J.-M. Charcot ; texte annoté et publié par Gabriel Legué et Gilles De la Tourette. Suivi de Jeanne des Anges par Michel de Certeau*, [2^e éd. corr.], Grenoble, Éditions Jérôme Million, 1990.

²³¹ Voir description plus détaillée au chapitre 4 de cette thèse.

beauté²³² de ses visiteurs divins, son « bon Ange » et Saint-Joseph. La barbe de Saint-Joseph est, de plus, un trait non-négligeable de la beauté de ce dernier et le symbole de son autorité, signe de sa majesté et de son plus grand âge²³³.

Lors, j'eus la vue d'une grande nuée qui environnait le lit où j'étais couchée; je vis au côté droit mon bon Ange qui était d'une rare beauté, ayant la forme d'un jeune homme de l'âge de dix-huit ans ou environ. Il avait une longue chevelure blonde et brillante, laquelle couvrait le côté droit de l'épaule de mon confesseur. [...] Je vis aussi saint Joseph en forme et figure d'homme, ayant le visage plus resplendissant que le soleil, avec une grande chevelure. Sa barbe était à poil de châtain; il me parut avec une majesté bien plus qu'humaine, lequel appliqua sa main sur mon côté droit où avait toujours été ma grande douleur²³⁴.

Sur terre, en revanche, une beauté éblouissante peut être trompeuse. Une trop grande beauté peut, à ce titre, annoncer de « très grands vices cachés »²³⁵. Della Porta donne plusieurs exemples d'hommes et de femmes connus pour leur très grande beauté dans l'histoire et dont les mœurs étaient pourtant corrompues. Notons le cas d'Alcibiade, si beau et plein de qualités (éloquence, art militaire, etc.) mais pourtant enclin à la débauche, la luxure et la volupté. Ou encore celui de Démétrius, magnifique, connu notamment pour sa grandeur d'esprit et son excellence à la guerre mais au « cœur porté vers les délices de la volupté », les excès et les débauches²³⁶. La blondeur, un critère de beauté déjà identifié, caractérise ainsi certains personnages historiques dont la beauté est trompeuse. Alexandre fils de Priam avait par exemple une « chevelure blonde et mollement flottante » et Ismaël Sophy roi des Perses

²³² Au moment où, endormie, Jeanne des Anges sent une « dévotion particulière », une « odeur très agréable » et que lui vient dans l'esprit et le cœur, la pensée de Saint-Joseph, voici comment elle décrit son expérience : « Il me semble que je vis une claire lumière beaucoup plus brillante que celle du soleil : dans cette lumière, je voyais un visage d'une grande majesté accompagnée d'une si parfaite beauté que je n'ai point de paroles pour l'exprimer, ni je ne puis trouver de comparaison qui puisse s'en approcher. De ce beau visage sortait une douceur et une modestie admirables. » Jeanne des Anges, *Autobiographie...*, p. 168.

²³³ L'autorité que confère la barbe est un trait qui revient dans de nombreuses sources et sur lequel nous nous penchons dans le troisième chapitre.

²³⁴ Jeanne des Anges, *Autobiographie...*, p. 182-183.

²³⁵ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 200 et suiv.

²³⁶ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 202.

arborait une « barbe blonde²³⁷ ». Il est aussi dit de la belle Hélène, l'infidèle, qu'elle « avait les cheveux blonds²³⁸ ».

Les textes du XVII^e siècle destinés à l'éducation des jeunes femmes tels que le *Règlement* de Jeanne de Schomberg, par exemple, véhiculent eux aussi une méfiance vis-à-vis de la beauté. Celle-ci est dangereuse et mène les hommes et les filles à leur perte, les premiers parce qu'ils en seront séduits, les secondes par vanité. Il faut s'en méfier jusque dans le choix des domestiques : « Ne les prenez point fort jeunes [...]; ni fort belles, parce que ceux qui les trouveront telles perdront leur esprit par leur flatteries s'ils ne peuvent les perdre autrement. Et à moins que ce ne fusse des anges, elles deviendront orgueilleuses et feront d'étranges cabales et soulèvements dans votre maison²³⁹ ». Cela rejoint ce que dit Madame de Maintenon à ses protégées de Saint-Cyr: « La beauté est en quelque sorte un malheur, puisqu'elle expose souvent à la perte de la réputation, et même entraîne avec soi celle du salut, à moins qu'on ne soit extraordinairement sur ses gardes, et qu'on n'ait un recours continuel à Dieu²⁴⁰ ». Ce discours est représentatif de toute une tradition d'ouvrages didactiques (littérature d'état, avis parentaux, livres de piété) destinés à enseigner aux laïcs, notamment aux dames de la noblesse, le portrait de la femme et de la mère idéales²⁴¹.

Les qualités morales idéales se trouvent chez celui ou celle dont la beauté physique est moyenne. La beauté raisonnable et honnête de l'homme au caractère raisonnable et honnête correspond, chez Della Porta, à un idéal que lui-même désigne par le concept de « médiocre ». Médiocre signifiant le juste milieu, la position médiane, entre deux pôles désignant des excès. En ce qui a trait à l'aspect des cheveux, par exemple, l'idéal se trouve dans le juste milieu entre les cheveux droits et les cheveux crépus²⁴² : « la qualité qui tient le milieu entre ceux qui

²³⁷ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 203.

²³⁸ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 204.

²³⁹ Jeanne de Schomberg, *Règlement donné par une dame de haute qualité à M*** sa petite fille, pour sa conduite, & pour celle de sa maison : avec un autre règlement que cette dame avait dressé pour elle-mesme; édition critique par Colette H. Winn*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 1997, p. 144.

²⁴⁰ Madame de Maintenon, *Conseils et instructions aux demoiselles pour leur conduite dans le monde; avec une introduction et des notes par M. Th. Lavallée*, Paris, Charpentier, 1857, p. 44.

²⁴¹ Colette Winn, « Introduction », dans Jeanne de Schomberg, *Règlement...*, p. 12.

11111²⁴² Porta, *La physionomie...*, livre 2, p.92.

sont crépus et ceux qui sont droits, témoigne de l'homme d'un très bon naturel » et « l'homme doué d'un grand esprit » possède une « chevelure ni beaucoup frisée, ni beaucoup droite » indique Della Porta, reprenant Polémon et Adamantius. Les cheveux droits caractérisent les hommes craintifs, rustiques, et lourds tandis que les cheveux crépus caractérisent les hommes timides, craintifs, trompeurs ou lâches²⁴³. L'homme qui a les cheveux frisés en leurs extrémités est quant à lui courageux²⁴⁴. L'idéal se trouve également dans la position du milieu en matière de quantité comme de qualité. « Les cheveux ni trop clairs ni trop épais mais qui ont une moyenne qualité sont les marques d'un louable naturel²⁴⁵ ». Entre les « deux extrémités, la mollesse et la dureté des cheveux, il y a une qualité moyenne [qui] est excellente²⁴⁶ ». C'est, nous l'avons brièvement vu ci-haut, aussi le cas pour la couleur des poils : c'est pourquoi les poils « pas beaucoup noir » ou encore « un peu blonds » sont valorisés²⁴⁷.

L'attention accordée à la mesure dans la constitution des normes de beauté pileuses, la méfiance envers les extrêmes correspond à l'idéal de l'honnête homme, l'homme modéré « qui ne se pique de rien²⁴⁸ » et qui sait en toutes circonstances faire preuve d'équilibre : dans ses actions, dans ses habits, dans ses sentiments. L'honnête homme possède « toutes les qualités agréables qu'un homme peut avoir dans la vie civile ». La qualité de l'honnête femme, pour sa part, consiste à « être chaste et vertueuse » disent les académiciens²⁴⁹.

Un bon exemple d'équilibre en matière de barbe et de cheveux se trouve dans la description du roi que livre Della Porta :

Philippe d'Autriche notre Monarque n'a-t-il pas aussi la barbe et les cheveux un peu blonds : ne surpasse-t-il pas aussi en prudence, en justice, en grandeur de courage et bonté tous ceux qui ont devant lui porté le diadème et cet autre prince que nous chérissons tant et qui paraît illustre a le poil de la tête aussi bien que du menton tirant un peu sur le blond, ses cheveux ne sont ni trop crépus, ni trop pendants, ni clairs, ni épais,

²⁴³ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 94.

²⁴⁴ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 95.

²⁴⁵ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 98.

²⁴⁶ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 101.

²⁴⁷ Voir par exemple Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 110 et suivantes.

²⁴⁸ « Honnête » dans Richelet, *Dictionnaire...*, 1680.

²⁴⁹ « Honnête » dans Académie Française, *Dictionnaire de l'Académie...*, [1^{ère} éd.], 1694.

mols ou durs mais ils ont un certain tempérament et médiocrité entre toutes ces qualités, c'est d'où l'on peut conjecturer qu'il a les mœurs courtoises et bénignes, le courage généreux et que son âme est exempte de toute sortes de vices²⁵⁰.

L'idéal d'une barbe blonde-châtain, que l'on retrouve dans l'iconographie chrétienne du Christ, témoigne de la christianisation des idéaux pileux antiques. Cet idéal médiocre et sans excès s'étend aussi aux poils des autres parties du corps : la poitrine moyennement couverte de poils est à ce titre recherchée car « il n'est pas beau d'avoir la poitrine beaucoup velue, ni beaucoup dénuée de poils et douce²⁵¹ ».

On retrouve le même idéal de mesure ou équilibre chez Cureau de la Chambre au XVII^e siècle²⁵². Le développement de nouvelles exigences sociales chez les galants de l'époque moderne, sur lesquelles prennent appui le développement de la civilité au XVI^e siècle, puis de la figure de l'honnête homme au XVII^e siècle, amène plusieurs auteurs, dont nombre de prédicateurs et de moralistes, à condamner les excès en matière d'embellissement. Ces condamnations s'accordent avec les objectifs des physiognomonistes : s'il faut se méfier d'une trop grande beauté, il faut également se méfier de soins de beauté qui transformeraient trop la physionomie véritable. L'auteur du *Tableau des piperies...* (1632), par exemple, qui dresse un tableau bien personnel et peu flatteur des mœurs des Parisiennes, souligne la difficulté supplémentaire que les soins de beauté apportent à la lisibilité des corps. La mode de l'époque autorise, selon son auteur anonyme, dans les usages communs et régis par les codes de la société de cour qui se mettent en place, un trop grand usage d'artifices qui masquent les traits naturels du visage. Comment, dans ces circonstances, distinguer la beauté louable d'une

²⁵⁰ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 111.

²⁵¹ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 327-328.

²⁵² Voici ce que Cureau de la Chambre dit de « l'idée de la Perfection naturelle de l'Homme » : « Mais parce que les instruments doivent être proportionnés aux puissances qui les emploient, il faut que la conformation des parties et le tempérament, qui sont les instruments des facultés de l'âme, aient la même médiocrité qu'elles ont. De sorte que les parties, ne doivent être ni trop grandes ni trop petites, ni les qualités qui composent le tempérament, exceller l'une sur l'autre, mais toutes doivent être dans un égal équilibre, et dans une juste médiocrité. » Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre*, p.10.

« beauté fardée, peinte et trompeuse » dont il faudrait se méfier²⁵³? Car une multitude de pratiques d'embellissement permettent, de l'épilation aux faux cheveux et aux fausses barbes, en passant par les coiffures, teintures, frisures et poudres, de modifier son apparence physique.

Beauté changeante et beauté éternelle

Si la beauté extérieure est un bon indice de la beauté intérieure, il n'en est pas pour autant un indice infallible. « [L]a vertu embellit [et] le vice enlaidit; mais ils ne sont pas les causes uniques d'où dépendent beauté et laideur » dit à ce propos Lavater²⁵⁴. Parmi les facteurs capables d'influencer l'apparence physique, il compte notamment la « conformation reçue dans le sein de nos mères », l'éducation, les différentes « conjonctures de la vie », les maladies, les « accidents » et le climat²⁵⁵. Les traits pileux en dépendent en conséquence. Les humeurs et le climat, par exemple, influencent directement l'apparence des poils (aspect, abondance, couleur, etc.); nous y reviendrons plus bas.

Le physiognomoniste du XVIII^e siècle apporte encore une nouvelle donnée à son système d'interprétation des signes physiques : la correspondance entre la beauté physique et la beauté morale doit tenir compte des changements de traits corporels et de passions. Même les hommes aux visages les plus difformes et hideux sont susceptibles d'amendement et de perfection moraux. Si le vice altère la beauté, le contraire est aussi possible : un homme débauché mais qui travaille fort à son repentir verra sa laideur initiale altérée²⁵⁶. La beauté et la laideur d'un individu sont présentées par Lavater comme des concepts qui peuvent changer en fonction d'un travail individuel : « tout dérèglement moral influe plus ou moins sur le physique, l'altère, l'énerve et le dégrade: tout au contraire, l'énergie, l'activité morale, préviennent cette dégradation, et disposent à tout ce qui est beau et honnête²⁵⁷ ». On peut voir,

²⁵³ Anonyme, *Le Tableau des piperies des femmes mondaines ou par plusieurs histoires se voyent les ruses 00et artifices dont elles se servent (1632) ; avec une notice par le bibliophile Jacob*, Paris, L. Willem Éditeur, 1879 [en ligne], <http://archive.org/details/letableauespipe00jaco>, (page consultée le 01-01-2012), p. 9 à 19.

²⁵⁴ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 287.

²⁵⁵ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 286.

²⁵⁶ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 292-293.

²⁵⁷ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 296.

dans cette idée de perfectibilité de l'apparence par l'amélioration de son âme, l'aboutissement des efforts conjoints de l'église catholique post-tridentine et de la civilité en faveur d'une meilleure connaissance et maîtrise de soi. On peut également supposer qu'il y a là l'effet du développement de l'éthique du travail développé par la bourgeoisie et repris par l'aristocratie de cour, quand la beauté innée, la grâce naturelle, le « je-ne-sais-quoi » ne suffisent plus à se définir socialement.

Le regard porté sur la beauté témoigne de l'évolution des regards portés sur le corps dans la physiognomonie du XVI^e au XVIII^e siècle. L'attention grandissante dans le traité de Cureau de la Chambre et la conférence de Le Brun pour les traits sur le visage et sur le corps que les agitations des passions de l'âme dessinent, et que nous avons identifiée à propos de la ligne des sourcils, a permis d'introduire le mouvement dans la lecture des signes de l'apparence physique. Si bien qu'avec Lavater, il est possible d'identifier les traces physiques laissées par les mouvements d'une âme en perfectionnement.

Les indices que nous donnent la beauté et la laideur d'une personne sont d'autant plus complexes à lire que le corps semble présenter, en quelque sorte, plusieurs couches, ou strates, de traits significatifs. Derrière les traits physiques qui appartiennent aux traces laissées par les mouvements de l'âme sur une couche qu'on pourrait appeler superficielle, il y a la couche profonde des traits physiques permanents, lesquels sont marqués par la véritable bonté ou méchanceté de l'individu. Cette façon de percevoir le rapport entre la beauté morale et la beauté extérieure d'une personne témoigne d'un changement de mentalité. Le physiognomoniste doit, avec Lavater, pouvoir percevoir au-delà des apparences une beauté permanente parfois dissimulée sous des traits grossiers, une exigence qui ne se retrouve pas dans les autres textes à l'étude. Lavater se sert, pour illustrer son propos, du cas célèbre paradoxe de Socrate, aux mœurs exemplaires mais à la laideur légendaire²⁵⁸. Porta notait

²⁵⁸ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 320 et suiv.

justement à son propos, suite aux témoignages des anciens, les rapports entre la difformité de son crâne chauve et sa grande lubricité²⁵⁹.

Dans un raisonnement parfois difficile à suivre, Lavater parvient pour sa part à dégager plusieurs raisons pour lesquelles le meilleur et le plus sage des hommes présentait une physionomie « grossière, basse, rebutante » digne de l'idiot et du voluptueux pour les hommes de son temps. De celles-ci, retenons notamment le caractère extraordinaire du décalage entre la vertu intérieure et l'aspect extérieur du philosophe qui scelle pour Lavater la validité de la règle générale. La laideur de Socrate est l'exception qui confirme la règle, une simple méprise de la nature²⁶⁰. Mais Lavater se sert également de Socrate pour critiquer ses prédécesseurs qui n'ont pas su creuser le visage du philosophe adéquatement ni parvenir à distinguer les détails (distinguer les parties « solides » des parties « molles » par exemple, ou les traits permanents des mobiles, etc.) traduisant sa « grandeur extraordinaire ». On devine ici un mouvement vers la phrénologie, la lecture des signes du squelette qui se développera au siècle suivant avec Camper et qui n'aura plus rien à faire des traits à la surface de la peau, comme par exemple, des traits pileux. Lavater s'en prend, en outre, aux portraitistes qui ont exagéré les traits grossiers de Socrate par satire ou sans égard à la vérité historique²⁶¹. Au final, pour Lavater, c'est bien la beauté intérieure, celle de l'âme, qui a le dernier mot.

2.3 Du bon et du mauvais usage du faux

Essor de la mode et des soins capillaires élaborés

Plusieurs historiens ont noté le grand succès des ouvrages destinés à donner des conseils concernant « l'ornement des dames » dès le XVI^e siècle et s'appuyant sur la foisonnante tradition médiévale des livres des secrets. Le traité d'embellissement de Liébault est à placer, notamment, parmi ceux d'André Le Fournier (*La décoration d'humaine nature et ornement des dames...*, 1533), de Leonardo Fioravanti (*De capricci medicinali*, 1561),

²⁵⁹ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 95.

²⁶⁰ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 323.

²⁶¹ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 325 et suiv.

Giovanni Marinello (*Gli ornamenti della donna*, 1562), tous deux traduits en français dès la fin du XVI^e siècle, dans lesquelles on voit se multiplier les décoctions pour blondir les cheveux ou masquer les cheveux blancs, par exemple²⁶². Vigarello note pour sa part une augmentation des pratiques d'embellissement au XVII^e siècle : « Leur fréquence est plus grande, leurs détails plus diversifiés, révélant à eux seuls un accroissement d'attention- L'exigence à l'égard de soi s'intensifie dans la société moderne²⁶³ », ce dont témoigne un usage accru des fards, huiles, talcs, parfums, poudres, onguents, eaux, pommades, etc.²⁶⁴.

On a déjà souligné la fonction ornementale de la chevelure. Celle-ci fait l'objet de soins de beauté pour mettre en valeur le visage qu'ils encadrent. Les cheveux doivent « être bien peignés, crêpés, “ondez”, annelés, tressés, bouclés, poudrés²⁶⁵ » selon les exigences du moment. Les sourcils participent également à cette scénographie du visage : un beau visage féminin se caractérise notamment par des « sourcils en demi-cercle, plats, menus, dûment séparés²⁶⁶ ». Les cheveux qui bordent le front, enfin, ont avantage à être « très soigneusement dégagé[s] et épilé[s] » selon une mode qui débute au XV^e siècle²⁶⁷. Cette mode semble se poursuivre dans les siècles suivants puisque le *Dictionnaire... de Trévoux* au XVIII^e siècle mentionne l'usage de pâtes dépilatoires pour faire tomber « des cheveux crus sur le front d'une fille²⁶⁸ ». Le dictionnaire ne se prononce pas au sujet des garçons.

Que les préparations de ces pâtes dépilatoires, qui servent aussi à « ôter le poil de dessus le corps²⁶⁹ » soient « caustiques²⁷⁰ » et « même dangereu[s]es²⁷¹ » ne changent rien à

²⁶² Marie-Claire Auzou, Sabine Melchior-Bonnet, *Les vies du cheveu*, coll. Découvertes Gallimard, Paris, Gallimard, 2001, p. 48, Jahan, *Les Renaissances...*, p. 214.

²⁶³ Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p. 77.

²⁶⁴ Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p. 84.

²⁶⁵ « Cheveu » dans Académie Française, *Dictionnaire de l'Académie...*, [1^{ère} éd.], 1694.

²⁶⁶ Liébault, *Trois livres...*, p. A3.

²⁶⁷ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 213.

²⁶⁸ « Dépilatoire », *Dictionnaire... de Trévoux*, 1743.

²⁶⁹ Richelet, « Dépilatoire », *Dictionnaire...*, 1680.

²⁷⁰ Entrées « Dépilatoire » chez Furetière (*Dictionnaire Universel*, 1690), Trévoux (*Dictionnaire... de Trévoux*, 1743) et Littré (Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1872-1877, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 26-05-2010)).

leur utilisation. C'est qu'il faut souffrir pour être belle, adage qui vaut aussi pour le port de faux cheveux, qui d'après Mercier, comporte moult dangers, maladies, désagréments et inconvénients.

Mais les femmes aiment mieux supporter des démangeaisons incommodes que de renoncer à leur coiffure. Elles calment la vivacité de ces démangeaisons, en faisant usage du grattoir. Le sang se porte avec impétuosité à la tête; les yeux deviennent rouges et animés: qu'importe ! [...] Indépendamment des faux cheveux, il entre dans cette coiffure un coussin énorme, gonflé de crin, une forêt d'épingles longues de sept à huit pouces, et dont les pointes aiguës reposent sur la peau. Une quantité de poudre et de pommade, qui admettent dans leur composition des aromates, et qui contractent bientôt de l'âcreté, irritent les nerfs. La transpiration insensible de la tête est arrêtée, et elle ne saurait l'être dans cette partie du corps, sans le plus grand danger. Si un fardeau venait à tomber sur cette belle tête, elle risquerait d'être criblée et percée par tous ces dards d'acier dont elle est hérissée. Pendant le sommeil, on comprime encore et la fausse chevelure, et les épingles, et ces substances étrangères et colorantes, à l'aide d'un triple bandeau. La tête ainsi empaquetée acquiert un triple volume, et s'enflamme sur l'oreiller. Les maux d'yeux, la maladie pédiculaire, l'inflammation du cuir chevelu, naissent de cette complaisance outrée pour une coiffure bizarre. On ne la quitte point pendant les heures du repos ; et le coussinet, base essentielle de l'édifice, n'est quelquefois changé que lorsque la toile est détruite (l'oserai-je dire!) par la crasse infecte qui séjourne sous ce brillant diadème²⁷².

Il faut dire que la coiffure des femmes aux XVII^e et XVIII^e siècles devient si haute que celles-ci sont contraintes de se baisser pour passer une porte et doivent rester à genoux dans les voitures²⁷³. Les hommes ne sont pas en reste : ils sont les premiers à adopter la perruque vers 1629, un usage qui deviendra courant jusqu'à la fin du siècle suivant²⁷⁴.

La moustache et surtout la barbe ont, de plus, « essuyé bien des révolutions dans notre Europe²⁷⁵ » au gré des différentes modes. Fangé ou Voltaire, par exemple, les décrivent en fonction des règnes qui les commandent. « Barbe en bouquet », petite barbe en pointe, barbe carrée, barbe large, ou menton rasé, requièrent toutes une multitude de gestes et de soins

²⁷¹ Entrée « Dépilatoire » chez Furetière (*Dictionnaire Universel*, 1690) et Trévoux (*Dictionnaire... de Trévoux*, 1743).

²⁷² Mercier, « Faux cheveux. Chap. 338 », *Tableau de Paris*, p. 213-214.

²⁷³ Fontanel, *L'éternel féminin...*, p. 61.

²⁷⁴ C'est Thiers qui avance cette date et qui nous dit : "Il faut avouer que jamais les Perruques d'hommes n'ont été plus communes qu'elles ne le sont à cette heure [nous sommes à la fin du XVII^e s.], particulièrement en France & dans les pays circonvoisins." Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 24.

²⁷⁵ Fangé, *Mémoires...*, p.102.

particuliers. Durant la mode des « barbes à l'éventail », par exemple, « on les faisait tenir en cet état avec des cires préparées, qui donnaient au poil une bonne odeur, et la couleur qu'on voulait. On accommodait sa barbe le soir, et pour qu'elle ne se dérangeât point la nuit, on l'enfermait dans une bigotelle, espèce de bourse faite exprès²⁷⁶ » rapporte Dulaure, d'après les *Essais historiques de Paris* de Germain-François Poullain de Saint-Foix (1698-1776), historiographe de l'Ordre du Saint-Esprit²⁷⁷. Même Liébault, dont le traité d'embellissement s'adresse principalement à la gente féminine, conseille aussi les hommes qui désireraient teindre les « poils de la barbe [devenus] blancs et chenus²⁷⁸ ».

Couvrez cette laideur que l'on ne saurait voir

Ces modes viennent modifier l'apparence du corps notamment au moyen de l'usage de faux. Perruques et barbes postiches ne brouillent-elles pas les interprétations proposées pour l'observation des traits physiques ? Comment l'exigence de pouvoir distinguer ce qui relève du masque porté en société et ce qui relève des inclinations intérieures se concilie-t-elle avec toutes ces pratiques d'embellissement ? La tâche des physiognomonistes n'est pas simple, elle nécessite de bien saisir, pour pouvoir les enseigner, les frontières qui délimitent la beauté « normale » de la beauté vaniteuse, les pratiques d'embellissement convenables de celles qui sont exagérées et les intentions honnêtes des intentions trompeuses. Car les soins de beauté ne sont pas tous condamnables, il existe au contraire des conditions pour lesquelles les soins de beauté sont permis et même souhaitables. Liébault en compte quatre, qu'il met en lumière dès les premières lignes de son ouvrage : il a écrit un traité de beauté à l'usage des femmes car la beauté féminine est louée de tous. Il est en conséquence dans l'ordre des choses que celles-ci souhaitent l'entretenir :

La beauté des femmes, n'a point été seulement aimée et recherchée des esprits, des Dieux, et des hommes: mais aussi louée, prisée et fort honorée de Dieu. Ainsi ne se faut pas s'émerveiller, si les femmes sont soigneuses de leur beauté, quand elles sont belles. Ou d'être belles, si elles ne le sont, puisqu'à la beauté les fait tant aimer, caresser, priser

²⁷⁶ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 35.

²⁷⁷ Monsieur de Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris*, Londres, Chez Duchesne, 1762-77.

²⁷⁸ Liébault, *Trois livres...*, p. 286.

et, louer et rechercher²⁷⁹.

Mais attention, prévient Liébault, la beauté de l'esprit est indispensable à celle du corps. Qui veut embellir son corps doit d'abord embellir son esprit puisqu'« il serait fort difficile, voire impossible, que la beauté du corps fut honorable, si l'esprit était laid et difforme²⁸⁰ ».

La première des occasions pour lesquelles il est permis d'embellir son corps concerne ainsi le cas de figure d'une personne qui aurait embelli son esprit mais dont le corps serait resté laid. Par exemple, des cheveux demeurés roux ont tout intérêt à être blondis²⁸¹. La deuxième licence qu'octroie Liébault répond au désir de masquer les marques laissées par une maladie telles que les cicatrices. La troisième consiste à modifier son apparence pour une bonne cause, à savoir le désir de plaire ou d'obéir à un ami ou à un éventuel époux²⁸². La quatrième répond enfin à des critères d'hygiène apparente²⁸³. « L'aspérité, rudesse, rigidité et crassité des poils » doivent être corrigés afin qu'ils paraissent « délicats, mollets & déliés²⁸⁴ ».

Ces pratiques d'embellissement sont autorisées car elles sont bien utiles pour préserver les sensibilités d'autrui, heurtées par la vue de la laideur. C'est en ce sens que l'on peut interpréter ce passage de Georges-Louis Leclerc de Buffon (1707-1788), par exemple :

Il y a des modes dont l'origine est plus raisonnable : ce sont celles où l'on a eu pour but de cacher des défauts et de rendre la nature moins désagréable. A prendre les hommes en général, il y a beaucoup plus de figures défectueuses et de laids visages que de personnes belles et bien faites : les modes qui ne sont que l'usage du plus grand nombre, usage auquel le reste se soumet, ont donc été introduites, établies par ce grand

²⁷⁹ Liébault, *Trois livres...*, p. A4.

²⁸⁰ Liébault, *Trois livres...*, p. 272.

²⁸¹ « Ne se servira donc d'aucun embellissement, sinon en grande nécessité. Et ce, pour quatre occasions. L'une, quand après avoir eu soin de l'embellissement de son esprit, elle reconnaît quelque difformité fort mal plaisante en son corps [...] Comme, si elle avait les cheveux roux, d'autant qu'une telle couleur démontre une personne superbe, hautaine et adonnée à quelques grands vices, elle pourra les blondir. » Liébault, *Trois livres...*, p. A4.

²⁸² Liébault, *Trois livres...*, p. A5.

²⁸³ C'est l'apparence de propreté qui compte : « La quarte, que, puisque la netteté, la propriété et venusté est naturelle à la femme, qu'elle se pare pour être vue [nous soulignons] nette et propre : étant une chose malséante et indigne à une femme de bel esprit, d'avoir le teint sale, les mains rudes, crasses, [...], les ongles longues, sordides, [...] dents noires, cariées et puantes [...] ». Liébault, *Trois livres...*, p. A5.

²⁸⁴ Liébault, *Trois livres...*, p. 172.

nombre de personnes intéressées à rendre leurs défauts plus supportables²⁸⁵.

Que Buffon, célèbre philosophe, scientifique, naturaliste des Lumières, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, au succès et à l'influence considérables auprès des lettrés et dans le monde des idées émette deux siècles après le traité de Liébault la même idée concernant la correction des défauts de l'apparence physique témoigne de la continuité et de l'attention accordée à ce qu'on peut appeler une exigence sociale. La correction des imperfections physiques est encouragée dans une dynamique de représentation sociale. On souhaite donner une image de soi qui soit conforme aux normes de beauté pileuses dans le but d'être agréable à autrui. On souhaite également transmettre un message sur ses qualités morales intérieures. Il est permis, par exemple, de porter de faux cheveux afin de couvrir un défaut de cheveux dont nous avons peu traité mais qui est unanimement présenté comme une tare dans nos sources de chacun des siècles : la « chauveté²⁸⁶ ». Parmi la clientèle à l'origine de la mode des perruques identifiée par Thiers, se trouvent aux côtés des roux et des teigneux qui l'adoptent, « pour cacher le vilain mal qu'ils avaient à la tête », les chauves désireux de « cacher leur calvitie & paraître plus beaux-garçons ou gens de bien »²⁸⁷. Nous aborderons plus bas le discours médical de la calvitie, et au chapitre trois le symbole fort que représente le fait de raser de force les cheveux d'un individu. Notons ici que l'on considère que la perte de cheveux défigure l'homme²⁸⁸ et fait peser sur lui un soupçon de laideur morale.

²⁸⁵ Georges-Louis Leclerc Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière : avec la description du Cabinet du Roy. Tome second / [par Buffon, puis avec Daubenton]*, Paris, Imprimerie royale, [en ligne], Numérisation de la BNF disponible sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97491r/fl.image>, (page consultée le 01-01-2008), p. 539-540.

²⁸⁶ C'est le mot qu'emploient les dictionnaires de Richelet ou de Trévoux : « *Chauveté, s. f.* C'est lorsque la teste est dépouillée par la chute des cheveux qui tombent faute d'humidité qui les nourrisse. » Richelet, *Dictionnaire...*, 1680. « La *chauveté* est une dépilation de cheveux, commençant ordinairement au haut de la tête, & continuant jusqu'au derrière, provenant du défaut d'aliment. *Degori.* » *Dictionnaire... de Trévoux*, 1743.

²⁸⁷ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 29 ; Furetière (*Dictionnaire Universel*, 1690) et Trévoux (*Dictionnaire... de Trévoux*, 1743) confirment pour leur part que : « La mode des perruques a été fort favorable aux *chauves*. »

²⁸⁸ « La partie la plus noble dans le corps de l'homme est la tête et [p. 28] surtout le visage. C'est ce qui le distingue de la bête, et fait connaître que sa nature est divine. Mais cette tête est, dans l'homme, toute défigurée, lorsqu'il devient chauve, au lieu que la femme, par un bienfait de la nature, ne perd jamais ses cheveux. » Henri Corneille Agrippa, *De l'excellence et de la supériorité de la femme, ouvrage traduit du latin d'Agrippa, avec les commentaires de Roëtitig*, Paris, Louis, 1801, [en ligne], Numérisation de la BNF disponible sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10250483> (page consultée le 01-03-2013), p. 27-28.

La croyance populaire veut que la calvitie soit due aux excès²⁸⁹, dont notamment celui d'une trop grande activité sexuelle.

Cette condamnation des excès vaut aussi pour les pratiques d'embellissement, porter de faux cheveux est permis si l'intention est d'imiter le naturel. Car il n'est pas ici question de se démarquer mais bien au contraire d'uniformiser en quelque sorte les apparences en fonction de critères esthétiques, sociaux, et économiques précis. Jean-Baptiste de la Salle, un des auteurs emblématiques de la civilité chrétienne en France au XVII^e siècle ayant publié notamment un manuel d'éducation à la bienséance, témoigne de cet aspect : ce n'est pas tant le désir de plaire à autrui que celui de ne se pas se faire remarquer qui légitime, et rend même nécessaire, le fait de suivre la mode. « Ce qui peut le mieux régler la propreté des habits est la mode ; on doit indispensablement la suivre [...] Il est [...] de la conduite d'un homme sage de ne pas se faire distinguer en rien²⁹⁰ ». Ces bornes données aux modes et aux pratiques d'embellissement, qui consistent à les suivre en conformité avec les convenances sociales et la modestie chrétienne, rejoignent les bornes données à l'idéal de beauté honnête des traités de physiognomonie.

Nous sommes au cœur du rapport à l'ordre et à la discipline des corps. En préconisant certaines pratiques d'embellissement dans le but de suivre les modes, La Salle et Buffon illustrent un des moteurs du processus de normalisation des corps à l'époque moderne. L'exigence de masquer ses défauts pour se conformer aux normes physiques conduit vers l'adoption de normes comportementales. Les pratiques tendent alors à rejoindre l'image de l'idéal de beauté médiocre théorisé dans les traités de physiognomonie. Se plier aux modes parce que tout le monde s'y plie signifie aussi de porter une perruque même quand on n'a pas

²⁸⁹ Littré, au mot « cheveu » : CORN., *Cid*, III, 6: [...] C'est la sagesse qui lui a fait tomber les cheveux, se dit par antiphrase de quelqu'un qui a perdu ses cheveux pour n'avoir pas été suffisamment sage, réglé dans sa conduite, à cause qu'une opinion vulgaire attribue aux excès une calvitie prématurée. » Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1872-1877.

²⁹⁰ La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 123.

de défaut de cheveux. De la Salle permet, à ce titre, de choisir une perruque dont la couleur correspondrait à celle de ses cheveux naturels²⁹¹.

Haros sur les vanités et le déguisement

La contrefaçon de l'image de la nature créée par Dieu au moyen d'artifices tels que les fards, les mouches, et dans le cas qui nous intéresse l'épilation, les poudres et teintures pour sourcils, barbes et cheveux, est un leitmotiv chez moralistes chrétiens qui dénoncent les modes. Les fards, poudres, frisures et parfums profanent l'image de Dieu, masquent la laideur des femmes viles et lascives et mènent à la corruption des mœurs²⁹². L'assimilation des cheveux – surtout féminins – à un instrument de séduction et de péché a une histoire très ancienne au sein de l'Église²⁹³. Della Porta, inspiré par Sénèque, Silenius, et Cicéron entre autres, émet un discours semblable sur la modification des apparences pileuses et capillaires. Teindre ses cheveux ou sa barbe, user de peignes, miroirs, bigoudis, perruques sont autant de gestes qui, lorsqu'on y accorde une trop grande importance, désignent chez Della Porta des signes d'oisiveté honteuse, de mollesse efféminée et de lubricité : « Mais aussi bien en toute autres choses qu'en cette partie du corps, ces ajustements où se consume ce qu'on a de plus précieux en la vie sont tenus pour une chose honteuse et une mollesse efféminée, quand on a commencé de couper aux délicats, aux poupins, aux mignons et polis, les cheveux en étages et de leur ajuster en croissant, afin d'avoir la tête bien faite et la chevelure gonflée²⁹⁴. » Se rapportant ensuite à Sénèque à propos des soucieux de leurs ajustements capillaires qu'ils nomment les « muguets oisifs » : « Combien, dit-il, se mettent ils en courroux si quelque peu d'ajustement s'est défait de leur perruque, si quelque poil n'est pas en son ordre et tout n'est pas compassé par annaux, tu peux bien dire que ce sont des muguets oisifs, qui n'ont point

²⁹¹ « Une perruque est beaucoup plus propre et bien plus convenable à la personne qui la porte, lorsqu'elle est de couleur de ses cheveux, que quand elle est plus brune ou plus blonde » La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 86.

²⁹² L'auteur du *Tableau des piperies...* s'efforce dans son premier chapitre de distinguer la beauté louable de la beauté trompeuse. Anonyme, *Le Tableau des piperies...*, p. 9 à 19.

²⁹³ Voir au deuxième chapitre les parties sur la beauté « naturelle » des femmes et l'érotisation de la chevelure féminine.

²⁹⁴ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 105.

d'autre attachement que le miroir et le peigne. » Porta cite, en outre, un « bel adage » de Silenius: « Qu'il n'y a pas de chevelus ni de curieux de sa perruque qui ne soit aussi adonné à la lubricité »²⁹⁵.

Perruques, postiches, fausses barbes et teintures pour cheveux et barbes, en modifiant le physique d'une personne, sèment le doute sur sa personnalité réelle, son authenticité. Pour illustrer la potentielle fourberie de qui dissimulerait la vérité des traits de son visage, Porta relate notamment « un trait historique qui n'est pas à mépriser » concernant Philippe de Macédoine. Découvrant qu'un juge qu'il avait nommé se teignait la barbe et la chevelure, Philippe de Macédoine lui retira sa fonction en lui disant : « Celui qui est trompeur en son poil, quel jugement peut-il donner de lui et comment se comportera-t-il dans les affaires ?²⁹⁶ »

Que les attributs pileux revêtent une grande importance dans le signalement des identités, les bandits en cavale d'hier ou d'aujourd'hui l'ont bien compris en transformant leur apparence pileuse pour ne pas être reconnus²⁹⁷. La littérature en compte de nombreux exemples, le déguisement étant un motif fréquent des histoires d'amour et d'infidélité. On trouve, à cet égard, dans les nouvelles de l'*Heptaméron* au XVI^e siècle, plusieurs protagonistes qui joignent avec succès à leur déguisement de faux cheveux ou une fausse barbe²⁹⁸. Lorsque Mercier, dans son chapitre sur les espions de la police, décrit au XVIII^e siècle les

²⁹⁵ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 106.

²⁹⁶ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 106.

²⁹⁷ Ce que les autorités vont chercher à contrôler, dans une tentative de règlementer, par exemple, le port de la barbe de la barbe en fonction des catégories sociales, tel qu'observé plus en détail au chapitre trois.

²⁹⁸ On trouve par exemple dans les nouvelles de Marguerite de Navarre (un personnage qui porte un faux nez et une fausse barbe pour tromper les domestiques et le mari de son amante. Marguerite de Navarre, « 26^e nouvelle », *L'Heptaméron* [date inconnue – XVI^e siècle], Num. BNF de l'éd. de Paris, Bibliopolis, 1998-1999, Reprod. de l'éd. de Paris, Bordas, 1991, [en ligne], <http://visualiseur.bnf.fr/CadresFenetre?O=NUMM-101461&M=image seule>, (page consultée le 2012-02-01). Plus encore, on y trouve un personnage qui, s'étant taillé la barbe et les cheveux pour ressembler à un autre (un gentilhomme), réussit à obtenir les faveurs de la dame qui le refusait car elle était éprise du gentilhomme en question. Et le subterfuge fonctionne : « Le seigneur de Bonnavet ne dort pas de son côté; et, voyant qu'il était heure de se venger de sa cruelle dame, se retira de bonne heure en son logis, et se fit couper la barbe de la longueur et largeur que l'avait le gentil homme; aussi, se fit couper les cheveux, à fin que à le toucher on ne peut connaître leur différence. [...] Elle, qui croyait que ce fut celui qui si longuement l'avait aimée, lui fit la meilleure chère qui lui fut possible.» Marguerite de Navarre, « 14^e nouvelle », *L'Heptaméron* Il arrive, en outre, que le mari aussi se déguise, avec les habits de l'amant mais aussi, toujours, avec un faux nez et une fausse barbe, afin de se faire passer pour l'amant de sa femme auprès de celle-ci (et la battre...) Marguerite de Navarre, « 35^e nouvelle », *L'Heptaméron*.

changements d'habits et de personnalités de ces derniers pour ne pas être reconnus, il ne manque pas de signaler également les artifices pileux avec lesquels ils se déguisent : Qu'il soit « robin en cheveux longs » [...], « garçon perruquier, prier tonsuré », [...] Tantôt le diamant au doigt, tantôt la plus sale perruque sur la tête, [l'espion] change presque de physionomie comme d'habillement²⁹⁹ ».

Le caractère potentiellement trompeur de celui qui porte de faux cheveux – qui dissimule sa « vraie » tête – fait aussi de la perruque une cible parfaite pour les satiristes souhaitant dénoncer la « culture des apparences » aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ainsi Furetière (1619-1688) dans le *Roman bourgeois*, Jean de La Bruyère (1645-1696) dans ses *Caractères* sur la mode ou sur la cour et Molière (1622-1673) dans plusieurs de ses pièces, dénoncent ouvertement le déguisement des identités qu'occasionne le port des perruques, tout en les ridiculisant³⁰⁰.

Que les dénonciations se répètent d'un siècle à l'autre n'empêche pas les pratiques d'embellissement de connaître un fulgurant développement et d'atteindre des excès pourtant décriés. L'usage de la poudre, par exemple, permet de l'illustrer. Il s'agit d'une pratique très répandue : « Pour deux siècles, d'abord dans les classes sociales élevées puis dans toute la population, la poudre parfumée deviendra la base de la cosmétique capillaire ; elle isole les cheveux de l'atmosphère ambiante, leur ôte leur allure grasseuse, rajeunit leur couleur et son absence devient bientôt signe d'incivilité³⁰¹ ». On en trouve de la blanche, de la grise, de la rousse et de la jaune. Son usage et celui de la graisse pour chevelure sont encore en vigueur à fin du XVIII^e siècle, le témoignage de Vincent-Marie Viénot, comte de Vaublanc (1756-1845) qui arrive en France après avoir vécu à Saint Domingue, est particulièrement éloquent à cet égard.

Au-dessus du front s'élevaient des cheveux bien crêpés, bien roides, bien graissés et bien poudrés. Cette coiffure était à angles droits, saillants et rentrants, et avait un air menaçant, comme une fortification. Pour accompagner ces bastions, on mettait, des deux

²⁹⁹ Mercier, « Espions. Chap. 59 », *Tableau de Paris*, p. 185.

³⁰⁰ Joëlle Cornette, « La jeunesse des vieillards ou la trompeuse apparence, dans Auzépy, *Histoire du poil*, p. 166-168.

³⁰¹ Auzou, *Les vies du cheveu*, p. 55.

côtés et sur le cou, de grosses boules bien roides, bien graissées et bien poudrées, bien tenues par des broches de fer, et qui avaient le charme de salir sans cesse le cou. Les cheveux de derrière, bien graissés aussi, et encore plus poudrés que le reste, étaient relevés, tantôt en plusieurs nattes ou tresses, tantôt en un chignon volumineux qui faisait peur à tous les meubles et à tous les habits qui en approchaient³⁰².

La commercialisation de la poudre, aux côtés de celles des autres cosmétiques (pommades pour les mains, rouge pour le visage) autrefois fabriqués à partir de recettes données dans les traités, se développe considérablement dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle³⁰³, ce qui illustre selon Vigarello « l'extension des consommations » de ce type³⁰⁴.

Nos auteurs, lorsqu'ils traitent des apparences pileuses et des modifications que l'on peut y apporter, véhiculent un discours sur la beauté et la laideur, le naturel et l'artifice, le nécessaire et l'excès : en résulte la constitution d'une norme sans cesse redéfinie. Ils autorisent certaines modifications corporelles liées aux pratiques à condition qu'elles n'interfèrent pas avec le code sémiologique. Ce code, considéré nécessaire pour juger de la nature profonde (qualités, défauts, vertu) d'autrui, est lui-même motivé par des exigences sociales complexes dont les paramètres sont une présentation de soi honnête (dans le sens de civile, bienséante) donc travaillée, et la revendication d'une sincérité dans les échanges sociaux. Les auteurs condamnent, en revanche, ce qu'ils considèrent comme des excès en matière de mode et de soins de beauté. La relation que les sources établissent entre l'apparence physique et le caractère moral octroie ainsi aux cheveux et à la barbe un statut ambigu. Modifications et usage du faux sont permis ou interdits en fonction d'un équilibre délicat que Dulaure, en 1786 illustre ainsi :

Le postiche est à la nature ce que l'hypocrisie est à la vertu: l'un et l'autre sont indignes de l'homme droit [...] Mais si, comme l'a dit un fameux moraliste, *l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu*, les barbes postiches doivent être aussi regardées comme un hommage que le luxe ou la paresse rend aux barbes naturelles³⁰⁵.

³⁰² Ses propos rapportés par Franklin témoignent de l'usage de la poudre et de la graisse ainsi que de la complexité des coiffures de l'époque. Alfred Franklin, « Les magasins de nouveauté », *La vie privée d'autrefois : arts et métiers, modes, moeurs, usages des Parisiens, du XIII^e au XVIII^e siècle*, volume 15, E. Plon, Nourrit, 1887-1902, p. 97.

³⁰³ Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p. 119.

³⁰⁴ Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p. 120.

³⁰⁵ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 88.

Autrement dit, « [d]e pareilles fourberies sont plus ou moins condamnables, suivant les causes qui les déterminent³⁰⁶ », ce qui nous ramène aux bons usages du faux que décrivait Liébault en 1582.

3. Comprendre les poils

Quittons un instant le champ de l'esthétique capillaire et pileuse pour aborder un autre cadre de références donné par les auteurs étudiés pour mieux comprendre les poils et leurs représentations : la doctrine médicale. Envisager le corps comme un objet de savoir est une démarche que la physiognomonie partage avec la médecine depuis longtemps, au sortir du Moyen-Âge, la physiognomonie trouve une « fusion théorique et pratique complète » avec la médecine. « Le physiognomoniste a toujours utilisé les mêmes catégories analytiques (couleur, mouvement, forme, texture) qui aident le médecin à atteindre et à déterminer son diagnostic³⁰⁷ ». Mais c'est seulement vers 1500, après une série d'évolutions dont le médiéviste Joseph Ziegler a retracé l'histoire que « la théorie physiognomonique [embrasse] pleinement le concept de complexion pour expliquer les signes physiognomoniques eux-mêmes et pour arrimer fermement la physiognomonie à la théorie humorale et à la médecine³⁰⁸ ».

Cela a son importance pour notre propos car on a vu que l'observation des poils, de leur texture, leur forme, leur couleur, leur position, etc. sont partie prenante du bilan physiognomonique. La médecine étant « au moins dès la fin du Moyen Âge et tout au long de la première modernité, un champ fédérateur des “sciences du corps” qu'elle sécrète ou qu'elle assimile – l'anatomie, la physiologie – et de techniques intellectuelles vouées à l'interprétation des signes corporels afin d'en organiser une intelligibilité³⁰⁹ », on comprend

³⁰⁶ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 88.

³⁰⁷ Joseph Ziegler, « Médecine et physiognomonie du XIVe au début du XVIe siècle », *Médiévales*, 46 | printemps 2004, [En ligne], <http://medievales.revues.org/805>, consulté le 09 mars 2015.

³⁰⁸ Ziegler, « Médecine et physiognomonie... », 2004.

³⁰⁹ Mandressi, « La chaleur des hommes... », p. 233.

mieux pourquoi on en trouve des évocations (son vocabulaire, ses images) dans des textes d'horizons variés dès qu'il est question de la pilosité et de son langage. La recherche des causes de l'apparition et des fonctions des poils est au cœur des questionnements de plusieurs textes à l'étude tels que ceux de Della Porta, Liébault, Bartholin ou Lavater, en passant même par Fangé et Dulaure pour qui, dans le troisième quart du XVIII^e siècle, écrire l'histoire de la barbe passe manifestement par la compréhension physiologique du phénomène. Pour ces auteurs, l'étude des causes et des fonctions de la pilosité oriente, complique, mais aussi explique, les conclusions physiognomoniques et, au-delà de cette perspective, donne aux lecteurs d'autrefois une meilleure connaissance du corps humain.

3.1 À quoi servent les poils ?

Selon l'anthropologue Bromberger, les fonctions attribuées aux poils sont essentiellement culturelles. Les fonctions de thermorégulation du poil chez les mammifères ont été remplacées dans l'évolution humaine par des glandes sudoripares chez l'homme³¹⁰. Or, celles-ci demeurent entourées de poils. Si les sourcils, les cils et les vibrisses des narines remplissent des fonctions précises : protéger les yeux et les voies respiratoires de la sueur ou de la poussière, cela n'empêche pas la mode, la culture, le souci esthétique d'en modifier l'apparence, auparavant comme de nos jours³¹¹.

Les auteurs que nous avons étudiés se sont intéressés à décrire et à comprendre l'utilité des poils et des cheveux. Mise à part l'utilité sociale de l'apparence pileuse, dans laquelle les physiognomonistes trouvent des marques du tempérament et des mœurs de chacun, ils ont attribué au poil des fonctions qui peuvent être rassemblées en quatre divisions plus ou moins étanches : la fonction d'embellir, la fonction de couvrir (dans le sens de dissimuler), la fonction de protéger et la fonction de réguler les humeurs.

³¹⁰ Bromberger, *Trichologiques...*, p. 13.

³¹¹ Bromberger, *Trichologiques...*, p. 14.

Orner, couvrir, protéger

La fonction esthétique des cheveux et des poils du visage, déjà soulignée chez Della Porta³¹² et Liébault³¹³ revêt une importance telle qu'elle trouve même sa place au sein d'un traité d'anatomie comme celui de Thomas Bartholin (1647). Bartholin mentionne, à cet effet, que les cheveux « servent d'ornements: car les chauves, et ceux qui sont sans poils, sont difformes³¹⁴ ». La barbe sert également d'ornement à l'homme, elle « le rend vénérable, surtout si elle est garnie de poils de tous côtés³¹⁵ ». Selon les conférenciers du bureau d'adresse, les cheveux ont aussi pour fonction de couvrir la tête, d'en garantir « l'honnêteté », la tête étant la « partie la plus noble de l'homme dont la nudité eut été déshonnête³¹⁶ ». Nos auteurs traitent pourtant peu de cette pudeur à laquelle les cheveux portent secours et accordent un peu plus d'attention à la fonction protectrice de ces derniers³¹⁷. Les cheveux « défendent le cerveau humain des injures externes du froid et de la chaleur [, précise Bartholin]. C'est pourquoi la nature a donné aux Ethiopiens des cheveux frisés, et entortillés d'une façon particulière contre les chaleurs excessives de leur pays. Comme l'homme a le cerveau plus grand que les autres animaux, aussi a-t-il plus de cheveux que les autres³¹⁸ ». Dans le même ordre d'idées, Liébault disait déjà des poils de la tête, de la face et du menton qu'ils sont là pour protéger le visage des « injures de l'air³¹⁹ ». Dulaure, au XVIII^e siècle, souligne à son tour la fonction protectrice de la barbe en regard des saisons chaudes et froides : « En été, dit-il, la barbe garantit le visage des rayons brûlants du soleil; en hiver, elle le met à couvert des frimas³²⁰ ».

³¹² Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 90

³¹³ Liébault, *Trois livres...*, p. 240.

³¹⁴ Bartholin, *Institutions anatomiques...*, p. 300.

³¹⁵ Bartholin, *Institutions anatomiques...*, p. 300.

³¹⁶ Anonyme, « 149^e Conférence du lundi 13 juillet 1637. De la chevelure » dans Renaudot, *Recueil général des conférences...*, Tome 3, p. 577.

³¹⁷ La fonction de voile que la chevelure offre au corps dénudé est abordée dans une perspective genrée : elle s'applique davantage aux cheveux longs féminins, ce que nous verrons au deuxième chapitre de cette thèse.

³¹⁸ Bartholin, *Institutions anatomiques...*, p. 300.

³¹⁹ Liébault, *Trois livres...*, p. 243.

³²⁰ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 81.

La fonction qui semble le plus retenir l'attention de nos auteurs, à côté de la fonction esthétique, est celle de maintenir le corps en santé en permettant l'évacuation des humeurs. Comme le résume Bartholin, le poil « sert aussi pour purger les humeurs, et les esprits, et tout le corps des excréments fuligineux qui sont superflus³²¹ ». Cette fonction purgative, que Liébault nomme « pour la nécessité de la matière » est celle qui justifie l'ensemble de la pilosité corporelle. Les poils aux bras, aux jambes et à la poitrine permettent en effet d'évacuer « les excréments de ces parties³²² ». Lorsque cette fonction se dérègle pour une raison ou une autre, divers indices pileux apparaissent pour témoigner du mauvais état de santé du corps. Ces indices vont de la couleur à l'absence ou à la trop grande abondance de pilosité.

À ce titre, la couleur des cheveux signe la force ou la faiblesse des humeurs. Pour Della Porta, par exemple, la rousseur est une « imbécilité du poil » et donc le résultat d'un dysfonctionnement du corps³²³. « Les filles rousses sont soupçonnées d'humeurs viciées, alors que les blondes sont soupçonnées d'humeurs trop pâles, même si elles plaisent incontestablement », confirme Vigarello. « Les premières sont mauvaises, les secondes sont faibles. Les brunes en revanche seraient plus fortes, de « meilleure chaleur que les blondes pour cuire et digérer les aliments », pour « réchauffer » les enfants aussi. Elles auraient la fécondité des terres mordorées³²⁴ ».

Les poils sont salutaires

Citant un médecin du nom de Valerianus, Dulaure dit que la barbe contribue au maintien de la santé chez l'homme et qu'une longue barbe est le signe d'une bonne santé. D'après lui, cet attribut pileux prévient de nombreux maux, entre autres des douleurs aux dents, que subissent pour leur part les gens qui se rasent :

Il est incontestable, dit-il, qu'une longue barbe contribue beaucoup à la santé, parce que,

³²¹ Bartholin, *Institutions anatomiques...*, p. 300.

³²² Liébault, *Trois livres...*, p. 243.

³²³ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 114.

³²⁴ Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p. 31.

pendant qu'elle attire à elle les humeurs superflues qui la nourrissent, elle préserve longtemps les dents de la pourriture et donne de la fermeté aux gencives, avantages dont sont ordinairement privés ceux qui se rasent souvent, qui pour la plupart sont tourmentés de cruels maux de dents³²⁵.

Se raser la barbe porterait-il atteinte à la santé ? C'est sans conteste l'avis de ce fervent défenseur d'un retour au port de la barbe, celle-ci sert à la conservation³²⁶ et à la vigueur³²⁷ de celui qui l'arbore. Le titre de son chapitre à ce propos est éloquent : « Que les longues barbes sont salutaires³²⁸ » ! La barbe est, comme les autres poils, utile à la régulation des humeurs et à la santé générale du corps :

S'il est évident qu'une longue barbe, par la chaleur égale qu'elle maintient, procure au corps glanduleux une douce transpiration, et qu'elle attire à elle des humeurs destinées à son aliment, on ne peut s'empêcher de convenir que, la barbe étant coupée, la transpiration ni la sécrétion n'ayant point lieu, les humeurs qui devaient produire l'une et l'autre, prennent un cours différent et deviennent nuisibles aux parties où elles sont forcées de circuler³²⁹.

Les vertus de la barbe, ne se limitent pas, par ailleurs, à la santé des humeurs et des dents car Dulaure croit qu'elle peut mettre fin à un autre mal, celui de l'addiction au tabac³³⁰...

³²⁵ Citant un médecin du nom de Valerianus* : « Il est incontestable, dit-il, qu'une longue barbe contribue beaucoup à la santé, parce que, pendant qu'elle attire à elle les humeurs superflues qui la nourrissent, elle préserve longtemps les dents de [p. 81] pourriture et donne de la fermeté aux gencives, avantages dont sont ordinairement privés ceux qui se rasent souvent, qui pour la plupart sont tourmentés de cruels maux de dents, et à qui elles manquent de bonne heure. » Dulaure, *Pogonologie...*, p. 80-81. Joannes Pierius Valerianus, *Pro Sacerdotum Barbis apologia*, Paris, Wechel, 1531.

³²⁶ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 77.

³²⁷ « C'est alors que l'abondance plus ou moins grande de la barbe, détermine le plus ou moins de vigueur de celui qui en est pourvu. » Dulaure, *Pogonologie...*, p. 79.

³²⁸ C'est le titre du Chapitre V, Dulaure, *Pogonologie...*, p. 77.

³²⁹ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 80.

³³⁰ « Je prévois que la barbe, si son tour revient enfin, pourra causer la destruction de quelques usages nuisibles, entre autre de celui du tabac. » Dulaure ne précise toutefois pas de quelle manière la barbe apporte un remède à l'usage du tabac, préférant énumérer une longue liste de maux qu'il lui attribue (ex. : mauvaise haleine, malpropreté, troubles du sommeil, vertiges, etc.). Dulaure, *Pogonologie...*, p. 83-84.

3.2 Origine des poils

Les humeurs et les poils

Qu'est-ce donc que ces humeurs chaudes ou froides dont parlent Liébault, Porta, Cureau, Bartholin, Lavater, Fangé et Dulaure et à propos desquelles on parle d'évacuation ou de régulation ? On doit l'élaboration de la théorie des humeurs à celui que l'on considère souvent comme le père de la médecine occidentale, Hippocrate (460 env.-env. 370 av. J.-C.), à ceux qui ont participé à l'écriture du corpus hippocratique ainsi qu'à Galien (129-env. 201). Elle a joué un rôle important dans le développement de la médecine jusque vers la fin du XVIII^e siècle³³¹. Au nombre de quatre, le sang, la pituite (ou le flegme), la bile jaune et la bile noire (ou atrabile), les humeurs que l'on trouve à l'intérieur du corps entrent en relation avec les quatre éléments du cosmos (eau, feu, terre, vent) et ses quatre qualités ou tempéraments (chaud, froid, sec, humide). Cette relation a pour effet de modifier l'apparence physique du corps, d'une part, et l'aspect moral et intellectuel d'une personne, d'autre part. La doctrine des humeurs offre ainsi à nos auteurs une explication de l'origine des poils et une cause aux signes physiognomoniques³³².

L'examen des poils et des cheveux à la surface du corps témoigne « des humeurs qui arrosent les jardins intérieurs³³³ ». La combinaison des humeurs et des tempéraments (le sanguin est, par exemple, chaud et humide, le bilieux chaud et sec...) détermine la grande variation des poils. Cette combinaison qu'on appelle « complexion » est à l'origine de multiples caractéristiques visibles du poil que Liébault, dans son traité d'embellissement du

³³¹ Sophie Spitz, « Humeur, théorie des », *Encyclopædia Universalis* [En ligne], <http://www.universalis.fr/encyclopedie/theorie-des-humeurs/> (page consultée le 11-03-2015).

³³² Galien déplorait déjà l'absence de recherche aux causes des signes physiognomoniques à son époque, une recherche que des médecins du XV^e siècle tels que Roland l'Escripvain (??-1477) et Michel Savonarole (1385-1486) ont pris au sérieux : « Ces médecins du XV^e siècle ne se contentèrent pas d'une simple répétition des listes traditionnelles des signes et de leurs significations. Ils furent à la recherche d'une théorie ordonnée qui les rendrait capables de structurer la physiognomonie sur le socle ferme de la cause et de l'effet. La doctrine des tempéraments humoraux donna ce fondement théorique sur lequel la série traditionnelle de signes et de leurs significations put tranquillement s'établir et, dès lors, être employée en toute sécurité et en toute légitimité par ceux qui possédaient ce savoir requis. » Ziegler, « Médecine et physiognomonie... », 2004.

³³³ Anne-Marie Moulin, « L'Islam et la "question du poil" », dans Auzépy, *Histoire du poil*, p. 52.

XVI^e siècle, par exemple, énumère ainsi : la « figure » (on retrouve des poils droits, frisés, crépus, unis, divisés), la « consistance » (crasse, déliés, durs, « mollastres », âpres, rudes, doux), la « quantité continue » (poil long, court, moyen), la « quantité discrète » (peu, beaucoup, médiocre), la « couleur » (blancs, noirs, pâles, « rousastres », blonds « ou d'autres telles couleurs »), la « croissance » (les poils ne croissent pas tous pareils ni toujours avec ordre) la naissance et la chute des poils (« ils ne tombent ni ne naissent tous au même rythme »)³³⁴.

Liébault hérite du vocabulaire scientifique utilisé pour décrire le fonctionnement des poils décrit par Hypocrate et Galien, des noms auxquels il se réfère, ce que fait aussi Della Porta. Le physiognomoniste nomme également, pour sa part, de nombreuses autres autorités médicales de l'Antiquité ou du Moyen Âge, dont Aristote ou le célèbre philosophe et médecin arabe Averroès (1126-1198). Ce vocabulaire est marqué par un caractère tantôt liquide, tantôt aérien: tout est question d'échange de fluides et de températures (ambiante et intérieure au corps). Le sens médical du mot humeur au XVI^e siècle « désigne un liquide organique sécrété par le corps »³³⁵, lequel exhale par les pores de la peau « une vapeur fuligineuse ». Celle-ci donne notamment de la couleur au poil. « Par ainsi le poil blanc vient de la vapeur qui s'exhale de l'humeur pituiteux; le roussastre, de l'humeur bilieux; le noir, de l'humeur mélancolique [...]; le blond, de l'humeur pituiteux et bilieux mêlés ensemble »³³⁶. La combinaison de différents facteurs tels que l'intensité de cette vapeur (« exhalaison forte ou débile ») ou encore la température de l'humeur tout comme celle de l'air, fera naître telle ou telle variété de poils. L'élément clé de tout cela, la cause première des poils selon Liébault, est le degré de « chaleur » : « Qu'ainsi soit, d'une chaleur débile, nous voyons naître nul ou peu de poils; d'une chaleur médiocre, un poil fort délié; d'une grande chaleur, un poil dur et épais »³³⁷. À cela s'ajoutent encore d'autres causes telles que les « naturelles dispositions du

³³⁴ Liébault, *Trois livres...*, p. 244-245

³³⁵ Bénédicte Boudou (dir.), *Le dictionnaire des Essais de Montaigne*, France, Éd. Léo Scheer, 2011, note de l'éditeur, p. 291.

³³⁶ Liébault, *Trois livres...*, p. 249.

³³⁷ Liébault, *Trois livres...*, p. 242.

cuir » qui se définissent en termes de sécheresse, dureté, humidité, etc... Rien n'est laissé au hasard et tout ce qui concerne la pilosité trouve une explication, jusque dans la grosseur du poil ou l'inclinaison avec lequel il pousse.

Les humeurs et les mœurs

Della Porta, poursuivant son agenda de physiognomoniste, va plus loin que Liébault dans la description des effets des humeurs et des tempéraments sur la pilosité. Ceux-ci forment des signes visibles à la surface du corps mais ils sont aussi à l'origine de traits psychologiques. Il souhaite démontrer, dès les premières pages de son traité, que l'on peut « conjecturer quelles sont les mœurs [d'une personne] par le tempérament de tout le corps³³⁸ » à la condition de reconnaître les signes de ce tempérament. Un tempérament chaud donnera généralement, par exemple, une pilosité abondante et foncée et un naturel luxurieux. Au contraire, un tempérament froid donnera peu de pilosité, de couleur blonde ou rousse, et sera accompagné d'un caractère craintif et imbécile³³⁹. L'humeur dominante d'une personne, rendue visible par la couleur de ses poils, influence également son caractère : les cheveux noirs ou bruns sont le signe que « la bile noire domine en la personne », c'est pourquoi Della Porta déduit que « ceux qui les ont de cette couleur sont colériques et mélancoliques³⁴⁰ ».

La connaissance des signes dus aux tempéraments et aux humeurs est un exercice complexe pour les physiognomonistes pour plusieurs raisons. Le froid et le chaud peuvent se combiner à l'humide et au sec. Les humeurs se mélangent les unes aux autres et forment des complexions particulières et donc une pilosité particulière. Ces complexions peuvent dominer l'ensemble du corps ou se former dans un endroit du corps en particulier. Ainsi, les complexions du cœur ont une incidence sur les poils (aspect, forme, couleur, etc.) qui poussent sur la poitrine³⁴¹, de même que les complexions du cerveau feront pousser des cheveux crépus

³³⁸ Porta, *La physionomie...*, livre 1^{er}, p. 16.

³³⁹ Porta, *La physionomie...*, livre 1^{er}, p. 16.

³⁴⁰ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 108

³⁴¹ « Des signes du tempérament du cœur, Chapitre VI. », Porta, *La physionomie...*, livre 1^{er}, p. 18.

ou raides, abondants ou déliés, de telle ou telle couleur, etc.³⁴²... Pour comprendre la pilosité et ses significations, la physiognomonie ne considère pas les humeurs en vase clos : celles-ci rencontrent en effet plusieurs variables tels que l'âge et le climat.

Les humeurs et le climat

Puisque la théorie des humeurs accorde de l'importance au degré de température et d'humidité du corps, il n'est pas étonnant qu'elle doive également tenir compte de l'air sec, chaud, froid et humide environnant, autrement dit de l'influence externe du climat. Cureau de la Chambre défend, à l'instar de Della Porta, l'idée selon laquelle les humeurs influencent l'âme. Le tempérament, comme « tout le monde sait [...] [est] la cause la plus générale et la plus évidente des inclinations³⁴³ », dit-il. C'est en effet la « qualité des humeurs qui dominant dans le corps [qui fait que] les hommes sont portés à telles et telles passions³⁴⁴ ». Or le climat, la qualité de l'air et la température font une impression sur le tempérament, rendant l'homme adroit et doux, par exemple, ou grossier et sauvage³⁴⁵. Hippocrate avait déjà remarqué que « les mœurs et complexions des hommes ont une certaine correspondance avec la nature de la région, sa constitution et son tempérament », ce qui explique, comme l'a dit de son côté Platon, que « la diversité des climats engendre la diversité des mœurs, et des tempéraments³⁴⁶ ». Ces paroles auxquelles adhère Della Porta, offrent en effet une solution au problème des différences de comportements et de mentalités des habitants d'une région du monde à l'autre. De l'Antiquité au XVIIIe siècle, l'idée d'un déterminisme climatique fait son chemin sur la base des liens qu'elle entretient avec l'astrologie, la médecine et la littérature de voyage jusqu'à se retrouver, au siècle des Lumières, au cœur de l'élaboration des systèmes philosophiques et scientifiques cherchant à expliquer la nature humaine d'une part (est-elle

³⁴² « Les signes du tempérament du cœur, Chapitre VII. », Porta, *La physiognomie...*, livre 1^{er}, p. 19.

³⁴³ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre*, p.53.

³⁴⁴ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre*, p.54.

³⁴⁵ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre*, p.54.

³⁴⁶ Porta, *La physiognomie...*, livre 2, p. 34.

indivisible et unique?) et la grande variété d'organisations sociales, de langues, de cultures, d'autre part³⁴⁷.

Si le climat est à l'origine des différences culturelles, il est aussi considéré, dans son interaction avec les complexions des humeurs, à l'origine des différences corporelles. Le climat influence, par exemple, directement la couleur des cheveux, en raison de la qualité de l'air et de la proximité du soleil, par exemple, une idée que Della Porta partage avec son successeur lointain Lavater³⁴⁸ mais aussi avec des auteurs aussi différents que Bartholin³⁴⁹, Buffon³⁵⁰ ou Fangé³⁵¹. Della Porta note cependant ailleurs que d'autres auteurs comme Adamantius, Polémon, Aristote et Averroès ont pour leur part souligné combien l'influence du climat rend difficile l'interprétation des signes de la surface corporelle que sont les poils. Un

³⁴⁷ Les théoriciens de la théorie des climats et ses adeptes sont nombreux : « Aristote et Hippocrate peuvent figurer parmi les premiers penseurs occidentaux à relever l'influence des éléments climatiques sur les caractères humains mais c'est sans doute en raison d'une évidence populaire que l'idée se perpétue jusqu'à devenir un lieu commun durant plusieurs millénaires. Définir les traits d'un peuple dans un rapport étroit avec son implantation géographique et ses aspects distinctifs devient au fil du temps le produit de la "sagesse des nations" où se mêlent inextricablement expérience et préjugés divers. » On la retrouve ainsi chez de nombreux écrivains du XVII^e siècle dont Nicolas Boileau (1636-1711) ou Jean de La Bruyère (1645-1696). Mais c'est au XVIII^e siècle qu'elle « revient en force, [...] vraisemblablement sous la poussée d'une littérature de voyage sans cesse plus abondante. Aussi fragmentaire et confuse qu'elle ait été alors, l'incessante collecte de détails sur les mœurs et coutumes des différents peuples de la terre dévoile aux yeux des Européens l'infinie diversité des langues et des cultures mais aussi des différences considérables entre les organisations sociales. » La théorie des climats se retrouve alors au cœur de nombreux débats philosophiques et scientifiques sur les origines de l'homme et sur le clivage entre le sauvage et le civilisé, auxquels participe notamment Buffon. C'est dans ce contexte qu'on doit à Charles-Louis de Secondat Montesquieu (1689-1755) « d'avoir fourni [à la théorie des climats] un meilleur cadre conceptuel, plus élaboré et par ailleurs appliqué au seul domaine politique, ce qui explique partiellement le retentissement considérable de la théorie des climats dans *L'Esprit des lois* (1748). » Nicole Hafid-Martin, « Évolution et critique de la théorie des climats à travers le XVIII^e siècle en France : Du déterminisme géographique à la liberté politique », *Sito Web Italiano per la Filosofia*, [En ligne], <http://www.swif.uniba.it/lei/filmmod/testi/climat.htm#1>, (page consultée le 01-03-2015)

³⁴⁸ Voir par exemple Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 2, p. 256.

³⁴⁹ « Car ceux qui demeurent dans des pays chauds & secs, ont le poil non seulement sec, frisé, & fragile, mais noir aussi comme les Égyptiens, les Arabes, les Indiens, les Espagnols, les Italiens, & les Français en partie ont le plus souvent les cheveux noirs. Ceux qui habitent au contraire en des pays humides et froids, comme les Danois, les Anglais, les Norvégeois, les Suédois, les Scythes, &c. ont le poil non seulement mol et droit, mais aussi plus souvent blond ou blanc. » Bartholin, *Institutions anatomiques...*, p. 302.

³⁵⁰ Le manque de pilosité des Amérindiens est entre autres choses déterminé par le climat, nous dit Buffon. Nous y reviendrons au chapitre quatre. *Histoire naturelle, générale et particulière*, 1761, d'après Anne F. Müller-Delouis, « Perspectives anthropologiques sur la pilosité et l'épilation », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, Belin, Paris, 2011, p. 270.

³⁵¹ Fangé, *Mémoires...*, p. 31.

climat extrême, par exemple, influence trop fortement les poils pour qu'ils conservent leur qualité de signe :

Mais ni les médecins, ni les physiognomonistes ne peuvent chercher quel est le tempérament du corps ni quels sont les mœurs de l'âme par les qualités du poil [...] Parce qu'ayant en divers lieux grande diversité d'hommes tous différents les uns des autres en leurs poils; il n'est pas aisé dans cette confusion que les signes puissent distinguer ni connaître³⁵².

La situation est différente dans les climats tempérés, où il est alors possible d'observer les signes du poil et d'attribuer à sa qualité, sa quantité ou sa couleur des significations relatives aux passions de l'âme. Les climats extrêmes brouillent d'ailleurs également la lecture physiognomonique de la couleur de la peau : « il faut remarquer encore une fois ce que nous avons dit ci-devant de la couleur du poil et des cheveux : parce que pour faire un bon pronostic de la complexion et des mœurs de l'homme par les diverses couleurs de la chair, ce ne peut-être que sous les climats tempérés, tels que le nôtre : et non pas en Éthiopie ou en Illyrie³⁵³ ». L'eurocentrisme à l'égard de la pilosité est manifeste.

Les mises en garde de Della Porta et ses prédécesseurs concernant l'influence des climats sur le poil et la modification des signes du poil qui s'ensuit, ne les ont pas empêchés de se contredire et d'assigner des traits de caractère à des signes pileux de manière générale, nous l'avons vu en première partie de ce chapitre. Plus encore, cela ne les a pas empêchés, Della Porta en témoigne à quelques reprises, de se baser sur la théorie des climats pour expliquer la diversité des corps et, partant, d'assigner à des groupes vivant sous le même climat, des mœurs, comme dans le cas des Éthiopiens : « Polemon et Adamantius nous enseigne que les cheveux noirs dénotent l'homme timide et rusé. Les personnes qui habitent les climats chauds et ardents, comme les Éthiopiens les ont noirs, aussi sont-ils timides et rusés³⁵⁴ ».

La déduction de traits psychologiques à partir de raisons présentées comme « naturelles », comme la théorie des humeurs ou la théorie du climat, n'est pas exempte de

³⁵² Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 91.

³⁵³ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 208.

³⁵⁴ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 107.

préjugés et de jugements de valeurs. Tout raisonnement, même s'il suit un code d'interprétation avec des règles établies qui lui assurent une cohérence interne, et prétendu scientifique, raisonnable ou « vrai » peut se fonder sur des assertions subjectives, culturelles, et exclusives que l'ethnocentrisme et le racisme illustrent bien³⁵⁵. Dans cette perspective, la théorie de l'influence des climats sur les différents types de pilosité est aussi bien pratique pour légitimer, asseoir comme un fait scientifique, des supériorités et des infériorités. Le climat particulier des Européens les privilégie sur l'échelle de la perfection humaine, selon Porta, par rapport aux Scythes, qui ont peu de force, par exemple, ou aux habitants de l'Asie :

Ceux qui habitent en l'Europe sont bien différents pour les diverses constitutions de l'air et la variété des temps : car ils naissent naturellement hardis et dans une parfaite intégrité des corps, et ont bien plus de cœur que ceux qui habitent l'Asie, entreprenant toute sorte de difficultés avec une hardiesse incomparable³⁵⁶.

L'élaboration d'une norme de beauté et son potentiel discriminant trouvent aussi dans le climat avec Cureau de La Chambre, un nouvel argument en faveur de la supériorité française³⁵⁷. L'utilisation de la théorie des humeurs pour justifier des inégalités dans les rapports de domination comme les rapports de pouvoir entre les identités sexuées socialement construites ou les relations coloniales sera abordée aux chapitres deux et quatre.

3.3 Matière des poils et santé du corps

Les poils sont le résultat des « exhalaisons fuligineuses »

Nous dirons donc que la couleur des cheveux est différente selon les pays, les tempéraments, les âges et la qualité de l'humeur qui les nourrissent³⁵⁸.

Un corps qui fonctionne normalement traverse au cours de sa vie plusieurs étapes qui affectent l'apparence pileuse. La couleur des poils est une des transformations facilement

³⁵⁵ Nous y reviendrons au quatrième chapitre, lorsqu'il sera question de la rencontre avec des Amérindiens.

³⁵⁶ Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 91.

³⁵⁷ « ...il ne faut pas chercher la véritable beauté hors de l'Europe, et l'on peut dire qu'en France en est l'unique séjour, étant justement au milieu des extrémités du chaud et du froid, du sec et de l'humide [...] » Cureau, *L'art de connaître les hommes...*, p.41.

³⁵⁸ Fangé, *Mémoires...*, p. 31.

identifiables de l'âge que Fangé, par exemple, tente d'expliquer en 1774. Les adultes ont le poil plus noir que celui des enfants, dit-il, car : « outre que les vaisseaux augmentent dans les poils des adultes, les fibres qui y poussent la nourriture, augmentent en force : le sang est donc porté à la racine avec plus de violence³⁵⁹ ». En revanche, « dans les vieillards, les poils doivent devenir blancs; car tout se dessèche quand on vieillit : ainsi le sang ne peut pas entrer par où il s'insinuait auparavant³⁶⁰ ». Dans ce passage, le vocabulaire utilisé pour décrire le fonctionnement organique du corps humain ne fait pas explicitement référence à la théorie des humeurs. La perception du corps est en train de changer en fonction de la réception des nouvelles théories médicales, anatomiques et philosophiques.

Ces transformations, visibles dans le travail de Le Brun, au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle, sont peut-être à l'origine de son silence concernant les humeurs dans ses conférences physiognomoniques. L'utilisation des mots « vaisseaux », « fibres », « force », témoigne d'un univers de références biologiques nouvelles³⁶¹. Fangé s'intéresse aux nouvelles théories concernant les causes des poils et des cheveux. Il présente et compare, par exemple, celles d'Aristote à celles du médecin français Jean Riolan (1580-1657) et du naturaliste français Étienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844) pour conclure que les « Physiciens modernes ont fait des découvertes bien utiles sur la nature du sang, des humeurs, du “suc nourricier”, et la couleur des cheveux, etc...³⁶² ». Fangé atteste de la supériorité des modernes sur les anciens en ce domaine³⁶³.

Le vocabulaire de Fangé présente une analogie entre la matière des poils et celle des plantes. Il définit en effet la matière des poils comme étant composée d'un « suc épais,

³⁵⁹ Fangé, *Mémoires...*, p. 30-31

³⁶⁰ Fangé, *Mémoires...*, p. 31.

³⁶¹ On trouve ce changement de paradigme dans les ouvrages pionniers en histoire du corps. Georges Vigarello en relève des exemples dans ses différents travaux. En examinant les pratiques d'embellissement dans son *Histoire de la beauté*, par exemple, il note l'« abandon relatif des gestes d'épurement au bénéfice des gestes d'affermissement ». De « sirops évacuateurs d'humeurs », on passe aux « toniques renforçateurs de nerfs ». « Le triomphe du sensible, en particulier, a provoqué celui de ces supports : les fibres, les filaments, ceux sensés traduire son impact et son acuité. » Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p. 122.

³⁶² Fangé, *Mémoires...*, p. 35

³⁶³ « De tout ce que nous avons dit [...] sur l'origine et la nature des poils, ils nous paraît que le sentiment des nouveaux anatomistes doit prévaloir sur celui des anciens philosophes et des médecins. » Fangé, *Mémoires...*, p. 23.

visqueux, terrestre, engendré par du sang ou de quelque humeur ». La chaleur agissant sur « ce suc », qui rappelle la sève, va nourrir le poil et en déterminer l'épaisseur, la fermeté et la dureté³⁶⁴. L'allusion à la page suivante est encore plus directe : « ce suc qu'il tient du corps par leur racine, étant porté par leur corps jusqu'à leurs extrémités, les nourrit, et passe leur substance, de la même façon que la nutrition a coutume de le faire, et de procéder dans les plantes³⁶⁵ ». Les emprunts de Fangé au champ lexical de la végétation pour décrire la matière, les causes et le fonctionnement de la pilosité humaine ne se retrouvent pas dans les autres sources que nous avons étudiées³⁶⁶. Deux images nous permettent seulement d'opérer un rapprochement : la métaphore de « l'arbre sans feuillage », que Fangé partage avec Porta pour décrire la nécessité ornementale de la chevelure et l'utilisation des mêmes termes pour décrire la matière et le fonctionnement des os, dans l'*Histoire naturelle des hommes*, de Buffon. Il qualifie en effet les os qui forment notre squelette de « mols » ou « durs », ceux-ci se « dessèchent » également avec l'âge et se « nourrissent » de « sève » ou de « sucs³⁶⁷ ».

Reculons dans le temps de quelques siècles pour mieux saisir comment les auteurs qui précèdent Fangé se représentent pour leur part la matière du poil. Lorsque Liébault explique, en 1582, ce qui forme la matière du poil, il la décrit comme une vapeur ou une exhalaison « fuligineuse », produite par l'imprégnation des humeurs et évacuée par les pores de la peau³⁶⁸. C'est au champ lexical de la digestion que s'apparente cette fois le vocabulaire

³⁶⁴ Fangé, *Mémoires...*, p. 21

³⁶⁵ Fangé, *Mémoires...*, p. 22.

³⁶⁶ Les historiennes Marie-France Auzou et Sabine Melchior-Bonnet ayant pourtant noté que l'image végétale de la chevelure fait partie d'un « patrimoine commun à toutes les civilisations », Fangé n'est probablement pas le seul à s'y référer. Auzou et Melchior-Bonnet ont identifié des traces de l'idée selon laquelle les cheveux sont des « herbes qui plongent leurs racines dans le corps et se nourrissent de superfluités humorales » au Moyen Âge : Hildegarde de Bingen, par exemple, explique la croissance des cheveux par la sève de l'âme au XII^e siècle et Villard de Honnecourt dessine au siècle suivant la célèbre tête feuillue qui relie le microcosme humain et le macrocosme de la nature. Elles livrent également quelques exemples tirés de populations africaines contemporaines (peuples du Nigeria et du Liberia) ou de la culture populaire russe. Pour l'époque qui nous intéresse, elles mentionnent également la description des cheveux d'un apothicaire de la fin du XVII^e siècle, Nicolas Lemery, qui en fait « une espèce de plante qui croît sur la tête des hommes ». Auzou et Melchior-Bonnet, *Les vies du cheveu*, p. 14 et 15.

³⁶⁷ « [...] on peut concevoir en partie comment se fait la production et l'accroissement des os et des autres parties solides du corps des animaux, par la comparaison de la manière dont se forment le bois et les autres parties solides des végétaux. » Buffon, *Histoire naturelle...*, p. 559.

³⁶⁸ Liébault, *Trois livres...*, p. 249.

employé pour décrire le processus de formation des poils ou des cheveux : Liébault parle de « nourriture », d'« aliment » et même de déchet. L'exhalaison nourrit le poil qui, lorsqu'il se présente à l'air libre – lorsqu'il paraît à la surface du corps –, forme « l'excrément » de l'humeur. En reléguant par ce vocabulaire (ordures, excréments) la pilosité dans le registre des phanères et des déchets du corps, Liébault partage avec ses contemporains une conception des poils héritée de Galien³⁶⁹. On la retrouve aux siècles suivants, au Bureau d'Adresse, sous la plume du médecin Jean Riolan ou dans le *Dictionnaire... de Trévoux*³⁷⁰.

Le conférencier du bureau d'adresse, Riolan ou l'auteur de l'article « Cheveu » du *Dictionnaire... de Trévoux* présentent également l'épaisseur de la peau et la taille des pores comme des facteurs à l'origine de la forme et de la consistance des cheveux : « [F]orcée de séjourner [sous la peau] jusqu'à ce qu'elle se soit fait un chemin par les pores [...] [la vapeur fuligineuse] se recuit, épaiscit, endurecit, prenant la forme de ce pore par où elle sort, où elle sort ainsi que la molle matière d'un verre s'épaissit à la chaleur et prend la figure du moule³⁷¹ ». L'épaisseur du « cuir » (c'est le mot employé pour désigner la peau), décrit comme « dur » ou « tendre », dépend de la chaleur intérieure au corps. Il déterminera conséquemment la taille des pores, lesquelles en retour détermineront l'aspect des poils (déliés ou abondants, lisses ou frisés, etc.).

³⁶⁹ Des « autorités du XVI^e siècle comme Jean Fernel ou Thomas Vicary, le chirurgien d'Henri XVIII, maître de la corporation des *barbers surgeons* et chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Barthélemy de Londres entre 1548 et 1562 » décrivent aussi les poils de la barbe, comme les cheveux et les ongles, comme des « superfluités », des excréments, des crasses ou des suies. Le Gall, *Un idéal...*, p. 99.

³⁷⁰ Le Gall donne ces deux références : Renaudot, *De la petite fille velue...*, p. 71 et Jean Riolan, *Les œuvres anatomiques*, Paris, D. Moreau, 1628, p. 863. Le Gall, *Un idéal...*, p. 99. Le dictionnaire de Trévoux dit ceci : « L'on dit que ce ne sont que des excréments formés des vapeurs fuligineuses du sang, qui poussées par la chaleur vers la superficie de ce corps, se condensent en passant par les pores de la peau. La grandeur des cheveux dépend du suc propre à le nourrir, qui se trouve plus ou moins abondant aux uns qu'aux autres. Ils sont gros, ou fins & déliés, selon que les pores par où ils sont sortis sont plus ou moins larges. Lorsque les pores sont droits les cheveux le sont aussi ; quand ils sont courbes ou obliques ; les cheveux sont frisés. Ceux qui sont d'un tempérament humide ont le poil plus doux : ceux qui sont secs l'ont plus rude. » Anonyme, *Dictionnaire... de Trévoux*, 1743.

³⁷¹ Renaudot, *De la petite fille velue...*, p. 71 cité par Le Gall, *Un idéal...*, p. 99.

« Défaut » de poils ou de cheveux et usages thérapeutiques

La fonction régulatrice des poils qui permet au corps de se débarrasser des humeurs malsaines n'est pas sans rappeler les pratiques évacuatrices comme la saignée ou la purgation, pratiquées de façon répandue à l'Époque moderne. Cela nous amène à nous poser plusieurs questions: qu'arrive-t-il lorsque cette fonction évacuatrice des poils se dérègle ? Peut-on faire quelque chose pour y remédier ? On a vu que la quantité ou la qualité (déterminée par son degré d'humidité ou de chaleur) de l'aliment qui nourrit les poils en transformant la couleur : les roux, les enfants, les personnes âgées en témoignent. La perte des cheveux est un autre exemple qui démontre bien ce raisonnement. Elle illustre également combien les explications données par nos auteurs se superposent et parfois se contredisent.

Nous avons déjà souligné la mauvaise presse qu'avaient les crânes dégarnis. Non seulement cela est-il considéré comme laid et difforme mais c'est également le signe d'un dérèglement moral. Ce processus, qui arrive souvent avec l'âge, se produit plus tôt chez ceux qui ne sont pas « suffisamment sages ou réglés dans leur conduite³⁷² ». La croyance populaire veut en effet qu'une calvitie prématurée soit due aux excès, notamment de nature sexuelle. Une chute prématurée des cheveux est aussi le signe d'un défaut d'aliment, selon les définitions du terme « chauveté » dans le dictionnaire de Richelet (1680) et celui attribué à Trévoux (1743-1752). L'aliment humide venant à manquer, les cheveux ne sont plus nourris et tombent³⁷³. L'excès de poudre, dont l'usage est nouveau, vient compléter le tableau des explications de la perte précoce des cheveux. « Les hommes deviennent chauves de bonne

³⁷² Littré cite le *Cid* de Corneille (III, 6) à cet effet : « C'est la sagesse qui lui a fait tomber les cheveux, se dit par antiphrase de quelqu'un qui a perdu ses cheveux pour n'avoir pas été suffisamment sage, réglé dans sa conduite, à cause qu'une opinion vulgaire attribue aux excès une calvitie prématurée. » « Cheveu », Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1872-77.

³⁷³ « Chauveté, s. f. C'est lorsque la teste est dépouillée par la chute des cheveux qui tombent faute d'humidité qui les nourrisse. » Richelet, *Dictionnaire...*, 1680. Voir aussi définition de Trévoux (*Dictionnaire... de Trévoux*, 1743) rapportée à la note 231.

heure, depuis qu'ils se sont desséchés la tête, en y mettant de la poudre. », dit à ce titre le dictionnaire de Furetière³⁷⁴.

La perte de cheveux est une préoccupation suffisamment importante pour que Liébault consacre de nombreuses pages à des moyens pour faire naître ou renaître les cheveux manquants ou clairsemés³⁷⁵. Il faut, par exemple, raser la partie où manque le poil et la faire rougir (avec un linge ou des éponges chaudes trempées dans du vin tiède ou de la poudre d'os sèche) pour ensuite y ajouter le résultat des diverses recettes énumérées. Celles-ci sont souvent à base d'ingrédients brûlés, tels que de la cendre de petits animaux (grenouille, taupe, vipère, lézard), auxquels on ajoute des noix, noyaux, racines, huiles, vinaigres, miel, etc...³⁷⁶. L'énumération de ces topiques qui donnent à ce traité de cosmétique des allures de grimoire va jusqu'à inclure, à la septième recette, de la fiente d'homme roux : « Distillez fiente d'un homme rousseau, & en frottez le lieu dépilé³⁷⁷ ». Ce rituel confère à l'homme roux le statut particulier de l'homme chevelu par excellence, comme si le poil roux détenait ici la plus grande valeur de poil.

Bien que certains auteurs affirment que les poils sont utiles pour maintenir le corps en santé et qu'un défaut de poils signale une mauvaise santé, d'autres soutiennent au contraire que le geste de se raser est un remède à la maladie. La « diversité d'opinions des Anciens et des Modernes est aussi grande sur l'usage des poils que sur leur origine et leur nature », souligne Fangé dans ses mémoires sur la barbe en 1774, conscient des contradictions à l'égard des gestes concernant l'entretien des poils et des cheveux³⁷⁸. Évoquant les noms d'anciens philosophes grecs ou romains (tels que Celse ou Diogène Laërce) et de médecins célèbres (Galien, Avicenne), Fangé témoigne d'une tradition voulant qu'« il est bon, pour conserver la

³⁷⁴ La phrase ci-haut est tirée de la définition qu'il donne au mot « Chauve ». Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690. Les définitions de « Calvitie » du dictionnaire de Furetière et de celui qui porte le nom de Trévoux le mentionnent aussi, de façon identique : « La *calvitie* arrive enfin aux gens qui sont sur l'âge, ou qui ont desséché leur teste à force d'y mettre de la poudre. » « Calvitie, Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690. « Calvitie », *Dictionnaire... de Trévoux*, 1743.

³⁷⁵ Liébault, *Trois livres...*, p. 250.

³⁷⁶ Voir Liébault, *Trois livres...*, p. 253 et suivantes.

³⁷⁷ Liébault, *Trois livres...*, p. 254.

³⁷⁸ Fangé, *Mémoires...*, p. 47.

vue, de se couper souvent les cheveux; parce que le poil attire les fumées des humeurs ». Les hommes de l'Antiquité préconisaient que l'on se rase le sommet du crâne si bien que cet usage était communément répandu, dit-il. Fangé ne cache pas que d'autres, comme le médecin Levinus Lemnius (1505-1568), par exemple, ont souligné les dangers d'un tel usage car il fait devenir lâche et efféminé, puisque le rasage du crâne, du corps ou du menton modifie la chaleur du corps. Mais ça ne l'empêche pas de pencher en faveur de cette méthode, défendue notamment par Riolan: « Il est néanmoins plus avantageux de les couper, pour donner aux endroits qu'ils occupent, plus de facilité à être pénétré par les humeurs qui doivent transpirer. Cette opinion est confirmée par l'expérience de ceux qui, après s'être fait raser les poils et les cheveux, en sont soulagés, et sont incommodés lorsqu'ils négligent de s'en défaire³⁷⁹ ».

L'auteur de la deuxième intervention lors de la conférence du bureau d'adresse sur la chevelure de 1653 affirme dans le même sens qu'il est mauvais pour la santé de porter les cheveux longs :

Car pour la commodité, le poil étant un excrément superflu, sa grandeur exorbitante ne peut être qu'incommode et contraire à la santé et bonne constitution du cerveau, dont les vapeurs fuligineuses étant répercutées par l'abondance des cheveux, leurs reflux au dedans cause ordinairement des vertiges et maux de tête ; auxquels on ne trouve point de plus prompt remède que de raser la tête, pour donner libre cours à ces fumées qui transpirent par les sutures³⁸⁰.

Les physiognomonistes Della Porta, Cureau de la Chambre et Le Brun, attachés à donner des conseils concernant l'interprétation des signes physiques et non les soins du corps ne prennent pas part au débat sur les vertus thérapeutiques du ciseau ou du rasoir. Seuls les éditeurs du traité de Lavater racontent deux histoires où le geste de se débarrasser de la barbe et des cheveux dans le cadre d'une maladie favorise la guérison. « On cite dans l'Encyclopédie, au mot *Poil*, un capucin qui ne fut guéri d'une maladie longue et cruelle, que par le sacrifice de sa barbe ». À ce récit s'ajoute l'histoire d'une dame qui s'est guérie d'une folie accablante et douloureuse en se coupant les cheveux :

Jusqu'alors, la malade, dont les cheveux épais et longs pouvaient servir de vêtement,

³⁷⁹ Fangé, *Mémoires...*, p. 49.

³⁸⁰ Renaudot, *De la petite fille velue...*, p. 581-582.

n'avait pu être peignée. Le désordre où se trouvaient ses cheveux, engagea à les couper ; et cette coupe, à l'effet salutaire de laquelle on était loin de penser, devint un moyen assuré de guérison. À peine la tête était-elle rasée qu'un bien être sensible fut éprouvé³⁸¹

et que celle-ci retrouva la raison. Le caractère sacrificiel et miraculeux de l'homme qui se débarrasse de sa barbe ainsi que la symbolique du rétablissement de l'ordre de la femme dont le désordre des cheveux correspondait à ses désordres intérieurs débordent du cadre d'analyse de ce chapitre, mais nous y reviendrons.

Laissons également la question des pratiques d'hygiène concernant le poil et les cheveux au troisième chapitre, puisqu'elles doivent autant leur développement à l'histoire de la santé qu'à celle des pratiques sociales. Nous avons parlé de poils souillés par les humeurs, ceux-ci le sont également par la saleté, la crasse, la sueur et même, abondamment, par la vermine pandémique qui n'exclut aucune classe sociale. Nous y traiterons de propreté des corps mais nous reviendrons aussi sur divers aspects analysés au cours de ce premier chapitre, tels que la mode des perruques et la civilité, dans leur rapport à l'ordre moral et social.

Conclusion

Cette première incursion dans les sources, composées en grande partie du corpus physiognomonique, nous permet déjà de tirer des conclusions que les prochains chapitres de cette thèse viendront étayer. Loin d'être considéré comme un sujet marginal, on constate que les physiognomonistes, médecins, littéraires, naturalistes et théoriciens de l'art ont souvent, de la Renaissance aux Lumières, quelque chose à dire sur la pilosité. Ces auteurs témoignent en effet d'une foule de renseignements sur la façon dont se pose la question des poils et des cheveux à leur esprit : à partir de comment ils se présentent à l'œil (couleur, forme, aspect, etc.) jusqu'aux liens qu'ils entretiennent avec le corps (santé, humeurs), avec l'âme (dispositions naturelles, mouvements des passions) et avec l'environnement (société, climat). Reposant sur de solides bases philosophiques et médicales anciennes tout en bénéficiant des apports de la philosophie et de la médecine modernes de même que des développements

³⁸¹ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 1, p. 270

artistiques, ces idées édifient, d'une part, un savoir relatif aux poils et aux cheveux dont la portée se veut générale, et servent, d'autre part, à la construction de normes pileuses en fonction des normes de beauté et des normes de conduite propres aux siècles que nous étudions.

Malgré les évolutions que subissent les représentations du corps sur les plans religieux, philosophique et médical du XVI^e au XVIII^e siècle, évolutions qui modifient le regard du physiognomoniste sur le corps en changeant la nature des signes (traits permanents ou mouvements de l'âme) autant que l'interprétation qui en est faite (caractère, émotion passagère), la pertinence de recourir à un système qui permet de saisir les dispositions morales et le caractère psychologique ne s'est pas tarie dans nos sources. On a pu voir que la pilosité occupe au sein de ce système une place particulière.

Les signes pileux qui ont retenu la plus grande attention des auteurs analysés ici sont les poils de la tête puis ceux du visage, avec une préférence pour les sourcils. Cet intérêt s'explique notamment parce que ce sont les plus visibles dans les relations sociales quotidiennes. Chaque détail de l'anatomie pileuse fait l'objet d'un examen minutieux des physiognomonistes. La couleur de la chevelure, son aspect, sa forme, l'abondance ou l'absence de celle-ci et ses mouvements expressifs sont autant d'indices révélateurs des facultés morales et intellectuelles d'une personne, de sa situation sur l'échelle des canons de beauté et du bon fonctionnement de son corps.

Construites sur la norme de l'homme idéal, il ressort de notre analyse que la beauté et la santé des poils reposent sur son aspect médian. La pilosité, pour qu'elle soit considérée comme belle, saine ou normale doit en effet répondre à une esthétique du juste milieu. Le poil ne doit ni être abondant ni absent et de couleur et d'aspect médiocres, à l'image des poils du Français moyen. À l'instar de l'ethnocentrisme, la physiognomonie permet de juger son voisin, qu'il soit proche ou lointain, à partir de ses poils.

La physiognomonie s'est vue critiquée dans ses fondements scientifiques durant la deuxième moitié du XVII^e siècle et la première moitié du siècle suivant, mais ça ne l'a pas empêchée de subir un retour en force avec le succès populaire du traité de Lavater avant la fin du XVIII^e siècle. Le succès du projet physiognomonique à la fin du XVIII^e siècle, qui cherche à trouver l'expression de l'identité personnelle dans l'apparence physique globale mais aussi dans le menu détail du visage telle que la pilosité, s'explique peut-être par le fait qu'il propose

une solution au problème que pose une certaine normalisation, uniformisation, des apparences – de la mode des barbes au XVI^e siècle à celle des perruques aux siècles suivants – sous la pression des modes et des rituels de la vie civile. Cet aspect sera étudié de plus près au troisième chapitre de cette thèse.

La physiognomonie, les traités de beauté et de médecine ainsi que le développement de la civilité décrivent des normes physiques et comportementales qui favorisent des soins de beauté et le recours aux modes vestimentaires afin de respecter les règles sociales comme celle de ne pas offenser les sensibilités d'autrui par sa laideur. Les gestes à l'égard des poils - épiler le front, délimiter les sourcils ou teindre les cheveux de couleur indésirable, par exemple – se trouvent ainsi au centre des relations de pouvoir intra et inter sexe. L'équilibre qui dicte les normes de beauté pileuses prévaut aussi en matière de pratique corporelle : les soins de beauté et les modes ne devraient idéalement connaître aucun excès. Trop de soins reviendrait à modifier le visage authentique et à empêcher de bénéficier des enseignements de la physiognomonie, trop peu de soins reviendrait en revanche à négliger les convenances sociales propres à son rang ou, c'est ce que nous allons analyser à présent, à son sexe.

II. Le poil et le genre

Le regard qui se pose sur le corps d'autrui dans l'espace public identifie rapidement, pour ne pas dire machinalement, le sexe que la nature lui a donné. Celui-ci n'est pourtant pas visible, ce sont des repères physiques, comportementaux et vestimentaires qui informent le regard et affublent les personnes d'un sexe et d'un genre, c'est à dire d'une identité sexuelle. De nos jours, avant même que ne pousse la barbe, la longueur des cheveux chez un enfant dont le visage n'offre pas encore de signe différencié sert de repère lorsque les vêtements sont de couleur ou de forme neutre. L'enfant lui-même reproduit ce regard et identifie le sexe d'un autre enfant en fonction de la longueur de ses cheveux et des vêtements qu'il porte¹. Les stéréotypes de genre propres à notre époque influencent nos comportements même sans que nous en ayons conscience². Les stéréotypes de genre sont partout. Incorporés à la langue française (le masculin l'emporte toujours sur le féminin, par exemple), ils structurent notre façon de voir les choses, ils influencent le vivre-ensemble et sont transmis de générations en générations.

Les représentations corporelles d'une culture et d'une époque données sont construites historiquement « et la différence des sexes qui marque les corps [représente] une dimension majeure³ » de cette histoire. Celles-ci jouent un rôle important dans les rapports sociaux de pouvoir ainsi que dans la domestication du corps. L'objectif de ce chapitre est de voir en quoi les représentations de la chevelure et de la pilosité des Français de l'époque moderne ont déterminé le regard posé sur le corps des hommes et sur celui des femmes. Pour y parvenir, nous avons cherché à saisir comment les notions de genre, de féminité et de virilité sont définies dans nos sources. La longueur de la chevelure, la présence de poils au visage ou sur le corps, sa quantité ou son absence, sont-ils des traits marquants de l'appartenance à une identité

¹ L'émission de *Specimen* portant sur le genre en donne un exemple. Bettina Hoffman, Jérôme Porte (réal.), 2013, « Moi Jane, toi Tarzan », émission télévisée, Radio Télévision Suisse, [en ligne], <http://www.rts.ch/emissions/specimen/4957762-moi-jane-toi-tarzan.html>, (page consultée le 01-12-2013).

² La même émission le démontre quand on demande à des adultes d'offrir un jouet à un enfant tantôt vêtu d'une robe, tantôt de vêtements masculins.

³ Michèle Perrot, *Mon histoire des femmes*, Paris, Seuil, 2008, p. 52.

sexuée ? L'identification du genre à divers traits pileux évolue-t-elle au cours de la période moderne ? Nous verrons que la construction normative des identités masculine et féminine sont souvent déterminés par des « anti-caractères » - homme efféminé ou femme virile, à la pilosité « défectueuse » - c'est-à-dire définis parce qu'ils ne devraient « pas » être, plutôt que par ce qu'on attend de chaque sexe.

Nous retrouvons dans ce chapitre les mêmes corpus de sources qu'au premier. Aux auteurs déjà cités s'ajouteront quelques nouveaux noms tels que Brantôme, Pierre de l'Estoile, Castiglione ou Montesquieu, par exemple. Nous étudierons également la généalogie de certaines représentations pileuses dans quelques mythes et légendes religieuses dans lesquels la barbe ou les cheveux occupent une place particulière (Samson, saintes chevelues ou sainte barbue)⁴.

D'un point de vue de la sélection naturelle, il n'y aurait pas de dimorphisme sexuel en matière de poil, note Priscille Touraille, une socio-anthropologue spécialiste des questions de genre notamment dans les modes de raisonnement des sciences de la vie (biologie, génétique)⁵. Elle déplore qu'il n'existe « aucun tableau de la répartition mondial du poil “sexué” comme il en existe pour la pigmentation de la peau ». Celui-ci démontrerait pourtant bien que de soutenir que les hommes sont naturellement poilus est une idéologie européocentriste et que le glabre masculin est un fait de nombreuses régions géographiques⁶. Pourtant, les hommes et les femmes ont fait de l'implantation pileuse une dimension essentialiste de la répartition sexuelle.

L'anthropologue Edmund Leach et le sociologue Anthony Synnott, dans des articles fondateurs pour les sciences humaines de la question des symboles pileux⁷, ont tous les deux noté l'importance de la question de genre dans le traitement de la pilosité corporelle des

⁴ Pour alléger les notes, les ouvrages seront présentés au fur et à mesure que l'on s'y référera.

⁵ Priscille Touraille, « Des poils et des hommes » dans Dimitri Karadimas, *Poils et sang*, Cahiers d'anthropologie sociale 06, Paris, Éditions de l'Herne, 2010, p. 29.

⁶ Touraille, « Des poils... » dans Karadimas, *Poils et sang*, p. 30.

⁷ Edmund Leach, “Magical Hair”, *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, Vol. 88, No. 2. (Jul. - Dec., 1958), p. 147-164. Anthony Synnott, “Shame and Glory: a sociology of hair”, *The British Journal of Sociology*, Vol. 38, No. 3 (Sep., 1987), p. 381-413.

sociétés sur lesquels ils se sont penchés et notamment celui de la barbe. Celle-ci « est manifestement pour les hommes un moyen d'affirmer leur virilité, en les différenciant des imberbes, femmes, enfants et eunuques » a souligné Leach. L'homme barbu serait un homme entier par opposition aux eunuques, par exemple, qui présentent une atrophie du système pileux lié à leur incapacité reproductive⁸. La théorie des opposés que Synnott développe dans son article fait pour sa part appartenir aux sexes opposés des traits pileux contraires : une chevelure longue mais des poils faciaux ou corporels absents symbolisent la féminité contre une chevelure courte mais des poils faciaux et corporels présents comme signes de masculinité⁹. Peut-on dire cela de l'époque moderne qui voit se répandre chez les hommes la mode des perruques longues, des visages glabres et des soins accordés à l'apparence ?

La perspective du genre sur le poil intéresse aussi les historiens. Il n'est pas anodin qu'un des rares spécialistes de l'histoire du poil ait aussi choisi de le faire par l'angle de l'analyse du genre. L'objectif que poursuit Jean-Marie Le Gall dans son livre sur la barbe et la virilité est justement « de cerner les rapports qu[e la barbe] entretient avec une masculinité qui n'obéit pas à un modèle éternel mais qui évolue et prend selon les époques des formes différentes¹⁰ ». Écrire l'histoire des femmes amène également Michèle Perrot, historienne pionnière en la matière, à se pencher sur la question du poil : « La différence des sexes se marque dans la pilosité et ses usages : les cheveux pour les femmes, la barbe pour les hommes¹¹ ». Dans son chapitre sur le corps et son sous-chapitre sur l'apparence, c'est l'exemple de la chevelure que l'historienne privilégie¹² : « J'ai choisi de parler des cheveux parce qu'ils sont- un symbole de la féminité, un condensé de sensualité, un atout majeur de séduction, un tison du désir¹³ ». Suivant leur exemple, nous accorderons à la barbe et la chevelure dans ce chapitre une place de choix.

⁸ Marie-France Auzépy et Joël Cornette (dir.), *Histoire du poil*, Belin, Paris, 2011, p. 10.

⁹ Synnott, "Shame and Glory", p. 382 et p. 393.

¹⁰ Jean-Marie Le Gall, *Un idéal masculin ? : barbes et moustaches, XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Payot, 2011, p. 14.

¹¹ Perrot, *Mon histoire...*, p. 67.

¹² Perrot, *Mon histoire...*, p. 52.

¹³ Perrot, *Mon histoire...*, p. 64.

En étudiant l'aspect « genré » des représentations de la pilosité dite normale, nous analyserons comment s'expriment les rapports de pouvoir entre les deux sexes, entre les hommes et entre les femmes. Les identités sexuellement construites participent en effet à l'établissement d'une norme sociale masculine et féminine qui a pour résultat de discriminer les personnes qui s'en écartent. Le Gall a notamment démontré que la barbe distingue davantage les hommes entre eux qu'elle ne distingue l'homme de la femme, en établissant un rapport hiérarchique basé sur l'âge et l'expérience¹⁴.

Axer les relations sociales et ethniques autour du clivage masculin/féminin ne doit pas faire oublier que ces catégories se modifient à chaque étape de la vie, de même que l'idéal viril change en fonction du milieu social. [...] La fonction sociale de la barbe n'est donc pas de différencier les hommes des femmes, mais les masculinités selon le rang et l'âge. Elle est un instrument de séduction des femmes et de domination des autres mâles, définis par leur infériorité sociale et leur âge. Dans la barbe gît donc l'honneur des hommes virils¹⁵.

Nous entamerons ici à l'image de Le Gall une analyse du phénomène des rapports de pouvoir intra sexe que nous poursuivrons au chapitre trois. Nous nous intéresserons aussi à l'autre aspect des études de genre qui est celui des rapports de domination intrinsèques aux régimes des identités sexuées. Les discours sur la pilosité en général (corps, visage et cheveux), à l'image des idées reçues projetés sur le corps ou sur les comportements des hommes et des femmes, tiennent aussi compte d'une infériorisation du féminin.

Suivant les pas de Le Gall, nous poserons à nos sources la même question que l'historien a posé aux siennes « qu'est-ce qu'être un homme ?¹⁶ », entendu comme une manière de vivre socialement un sexe que la nature a donné à un individu dans le contexte historique particulier qui est le sien. En revanche, nous nous distinguerons de l'historien en posant également à nos sources la question « qu'est-ce qu'être une femme ? ».

Répondre à ces questions implique de connaître quelles caractéristiques physiques, puis quels caractère moraux et psychologiques attache-t-on à l'un et l'autre sexe. Nous avons

¹⁴ Ce chapitre intitulé « Barbe, sexe et genre » débute à la page 83. Le Gall, *Un idéal...*, p. 83.

¹⁵ Le Gall, *Un idéal...*, p. 116.

¹⁶ Le Gall, *Un idéal...*, p. 87.

vu, dans le premier chapitre, les liens qui relient l'apparence physique, les humeurs intérieures et les traits socio-psychologiques attendus des personnes dans la littérature étudiée. La conception des différences entre les hommes et les femmes repose tout à la fois sur des assises dites scientifiques que sur des présupposés anciens, religieux ou imaginaires, qui orientent le vécu et façonnent les mentalités. La question de savoir si les poils peuvent être un marqueur de genre efficace ou mieux, infaillible, semble en cacher une autre, diffuse, qui semble inquiéter nos auteurs, à savoir ce qu'il adviendrait d'un monde dans lequel les sexes, les rôles et le rapport hiérarchique de genre seraient renversés.

1. La pilosité dite « normale » selon chacun des sexes

1.1 Canons des corps de l'homme et de la femme

Poser la question de savoir qu'est-ce qu'un corps d'homme et qu'est-ce qu'un corps de femme suppose que l'un sera décrit comme différent de l'autre. Or les travaux de l'historien américain Thomas Laqueur sur les descriptions du corps masculin et du féminin dans la pensée philosophique et médicale occidentale, de l'Antiquité grecque au XIX^e siècle, tendent à démontrer que jusqu'au XVIII^e siècle, un seul modèle de représentation anatomique prévaut pour l'un et l'autre sexe, qu'il appelle le « *one sex model* »¹⁷. « Pendant des siècles, la réalité objective à laquelle la science confère une garantie de validité a été celle de deux corps apparemment dissemblables mais en fait anatomiquement identiques, à ceci près que l'un exhibe à l'extérieur ce que l'autre dissimule à l'intérieur¹⁸ ». Le modèle binaire de représentations du masculin et du féminin basé sur des différences biologiques, morphologiquement opposées ou complémentaires, serait une nouveauté du XVIII^e siècle¹⁹. Cette inégalité physique, naturelle, normale, qui fait dans le discours scientifique ancien du corps féminin une version identique mais imparfaite du corps masculin, a des répercussions

¹⁷ Thomas Laqueur, *La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992.

¹⁸ Giulia Sissa, « Membres à fantasme, à propos d'un ouvrage de Thomas Laqueur », dans Yves Renaudin (dir.), *Le corps en morceaux*, Terrain 18, Carnet du patrimoine ethnologique, Paris, Mars 1992, p. 81.

¹⁹ Laqueur, *La fabrique du sexe...*, p. 19. Sissa, « Membres à fantasme... », p. 82 aussi.

sociales immenses. Pouvons-nous suivre ce changement de paradigme dans les textes à l'étude ?

Nous avons vu au premier chapitre que la tradition gréco-romaine occupe une grande place dans la pensée des physiognomonistes ou des médecins de la Renaissance, aussi bien dans les références directes aux pontes de l'Antiquité tels qu'Hippocrate, Galien et Aristote, que dans les emprunts à la doctrine des humeurs pour expliquer l'apparence des poils (couleur, forme, texture, abondance, etc.). Mais nous n'avons pas été en mesure de trouver une césure nette, un changement de paradigme clair, relatif aux représentations des hommes et des femmes en ce qui a trait à la pilosité. C'est peut-être parce que Laqueur, comme le dit Le Gall, a centré la différence entre les sexes sur les parties génitales et ne tient pas compte de la pilosité comme caractère secondaire du dimorphisme sexuel²⁰. On peut aussi supposer que sur le plan symbolique, le modèle hiérarchique et le modèle binaire ne sont pas nécessairement en opposition²¹. Les contradictions, glissements, transformations, reculs et éventuellement évolutions que subissent les représentations du corps dans les mentalités du XVI^e au XVIII^e siècle en témoignent largement.

Il est bien difficile de séparer ce qui relève du stricte cadre physique et de ce qui relève des caractéristiques morales, lorsqu'on observe les gravures de l'homme-type et de la femme-type que présentent le physiognomoniste Jean-Baptiste Della Porta (1535-1615), en raison de la nature même de son œuvre qui veut que le physique reflète la personnalité. Les descriptions qui accompagnent ces gravures établissent d'emblée une supériorité du premier sur le deuxième modèle. L'homme, « chef-d'œuvre des mains de Dieu, l'abrégé de toutes les merveilles de la nature [...] a le cœur généreux, sans crainte, étant juste, simple et désireux

²⁰ Le Gall, *Un idéal...*, p. 122.

²¹ « Parmi les nombreux arguments soutenus dans ce livre stimulant, deux me paraissent, pour finir, prêter à réflexion. À l'usage des historiens, mais aussi et surtout des anthropologues, *Making Sex* soulève un problème de fond concernant la pensée symbolique : Laqueur oppose modèle hiérarchique et modèle binaire. Mais l'un n'exclut pas l'autre. Dans le continuum des infériorités, on injecte des oppositions. Moins chaud devient froid, antinomique par rapport à chaud, moins grand devient petit, contraire de grand et ainsi de suite. Découper par degrés, c'est la leçon de Claude Lévi-Strauss, n'empêche pas que les niveaux d'un même processus – de cuisson, de développement, de dégénérescence – soient mis en regard à l'intérieur de configurations polaires ou analogiques. » Sissa, « Membres à fantasme... », p. 86.

d'emporter la victoire et l'honneur de ce qu'il entreprend²² ». La femme, en revanche, présente un esprit « craintif, furieux et surtout trompeur; Adamantius l'appelle mol, aisé à courroucer, sujet à faire des surprises, frauduleux, timide et hardi tous ensemble »²³. Mollesse et faiblesse sont des éléments de la description physique de la femme : la chevelure féminine est molle, les jambes le sont aussi, les épaules sont faibles et le dos sans force.

Les hommes et les femmes modèles de Della Porta sont gravés nus et présentés de dos puis de face. On voit le sexe de l'homme mais il n'est pas couvert de poils, pas plus que son torse, son dos ou ses jambes. L'homme présenté de face porte en revanche la barbe et la moustache²⁴. Ses cheveux sont bouclés et libres contrairement à ceux de la femme qui semblent attachés. Cette opposition liberté/contrainte de la chevelure se reflète aussi dans la représentation des parties intimes, le sexe féminin étant quant à lui dissimulé sous des feuilles et couvert de sa main²⁵. Les seuls traits pileux mentionnés dans la description physique de l'homme sont ses « sourcils courbés » alors qu'ils sont plus nombreux dans celle de la femme : à la « chevelure molle » s'ajoute des « sourcils étendus » ainsi qu'un « menton rond et sans poils ». La barbe de l'homme n'est pas décrite mais dessinée, celle de la femme, par contre, est absente visuellement mais prohibée dans le texte. Pourquoi cette précaution ?

²² Jean-Baptiste Della Porta, *La physionomie humaine de Jean-Baptiste Della Porta napolitain. Divisée en quatre livres... Nouvellement traduite du latin en françois par le sieur Rault*, Première édition, Rouen, Jean et David Berthelin, 1655 [Microfiches de la Bibliothèque nationale de France, 2e édition, 1660], livre 1^{er}, p. XII, p. 45-46

²³ Della Porta, *La physionomie...*, livre 1^{er}, p. 50.

²⁴ Della Porta, *La physionomie...*, livre 1^{er}, p. 45.

²⁵ Della Porta, *La physionomie...*, livre 1^{er}, p. 49.



Figure 4 : Della Porta, *La physiognomie...*, p. 45.



Figure 5 : Della Porta, *La physiognomie...*, p. 49.

La femme idéale est une femme sans poil et surtout, sans barbe, répète Della Porta quelques centaines de pages plus loin. « [L]a femme dénuée de poil et principalement autour de la bouche est de bon naturel, chaste, honteuse, douce, obéissante, et souple » dit-il se référant à Michel Scot, médecin écossais du tournant du XIII^e siècle²⁶. Le menton glabre féminin signifie que la femme détient les qualités attendues de son sexe. Inversement, le menton glabre chez l'homme est un signe évident d'effémination, mot qui évoque la faiblesse associée à la féminité et qui désigne un genre incertain dont il faut se méfier.

On trouve dans les canons de beauté masculine et féminine illustrés et décrits dans le traité de Della Porta, la synthèse des idées qui seront analysées dans ce chapitre. Les sources mêlent abondamment les propos sur le corps « physique » des hommes et des femmes et ceux sur les représentations « idéologiques » et sociales propres à la masculinité et à la féminité, comme le fait le physiognomoniste. L'homme-type est fort, ferme, viril et supérieur. Or ces caractéristiques, énonciatrices d'un discours normatif sur le corps des hommes, sur le rôle qu'ils doivent tenir en société et sur leur place dans le monde, se reflètent dans les données pileuses que nous avons amassées. La femme-type est en revanche faible, molle, passive et inférieure, à l'image d'une féminité inscrite depuis des siècles dans les dogmes et dans les lois dont hérite l'Ancien Régime. Ces caractéristiques sont marquées, nous le verrons, dans le vocabulaire utilisé pour décrire les sourcils et des cheveux féminins. La description de la femme idéale de Della Porta précitée ici rappelle enfin l'inégalité judéo-chrétienne en matière de sexualité. D'un côté, le corps des femmes doit plaire pour séduire les hommes dans le but de les épouser et d'enfanter. D'autre part, puisque le corps des femmes doit être caché, l'illustrateur a jugé bon de le couvrir d'une main. On verra que ces tensions portées sur le corps et le genre féminin, entre pudeur et beauté, sont identifiables lorsqu'il est question de la chevelure féminine.

L'homme-type de Della Porta porte la barbe car c'est son privilège distinctif: « *Men are alone bearded and not women* » tranche le médecin anglais Thomas Hill (1545-1599) en

²⁶ Della Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 281.

1571²⁷. Comme l'affirme aussi au siècle suivant le médecin allemand Valentin Hartung (15??-1625) en 1619 : « lorsqu'on compare le propre de l'homme et de la femme, il est dans la nature de l'homme d'avoir de la barbe²⁸ ». Et qu'entend-ton par barbe ? « Par le mot "barbe", on entend le poil qui vient au menton des hommes, à l'âge de 15, 18 ou 20 ans », explique Auguste Fangé (1709-1784) dans son traité d'histoire de la barbe au XVIII^e siècle. Elle indique en poussant le moment venu de séparer les enfants de sexes différents²⁹. La barbe fait l'homme, elle distingue l'enfant sans sexualité de l'homme viril. La barbe est par essence masculine, c'est une condition physique, visible, de sa virilité.

Les origines-mêmes du mot « barbe » vont dans ce sens. Après avoir donné quelques sources étymologiques hébraïques et latines dont le mot tire sa signification, Fangé s'arrête notamment sur le mot celte, « barb ». Car ce mot, dit-il, désigne la barbe comme « étant le signe de la virilité. "Barb", "barf", "barv", doivent être formés de " bar", homme en langue celtique »³⁰. Si la barbe désigne « le poil qui vient au menton de l'homme », le poil « se prend plus ordinairement pour la barbe de l'homme » indique dans la même logique associative le *Dictionnaire de l'Académie française* en 1694 que Fangé suit chronologiquement³¹.

Cela n'empêche pas les dictionnaires d'attester la possibilité que le poil pousse au menton d'une femme. « Est proprement le poil qui croit aux joues, lèvres et menton, soit à l'homme, soit à la femme, quand par grande virilité elle est ainsi velue » indique *Le Thrésor de la langue française* en 1606³². De cela on constate deux choses. Ces auteurs prennent la peine

²⁷ Citation donnée par Le Gall et tirée de Thomas Hill, *The Contemplation of Mankind Contayning a Certain Discourses on Physiognomie*, Londres, 1571, p. 148. Le Gall, *Un idéal...*, p. 83.

²⁸ Valentin Hartung, « Disceptatio de barbigenio hominis mere maris » dans *Amphitheatrum sapientiae Socraticae joco seriae...*, Hanovre, 1619, p. 336. Le Gall, *Un idéal...*, p. 83.

²⁹ Le Gall, *Un idéal...*, p. 83.

³⁰ Augustin Fangé, *Mémoires pouvant servir à l'histoire de la barbe de l'homme*, Liège, JF Broncart, 1774, p. 3.

³¹ « Poil, se prend plus ordinairement pour la barbe de l'homme. Se faire le poil; s'arracher le poil; un valet de chambre, un Baigneur, un Barbier qui fait fort bien le poil; il n'a pas encore un poil de barbe; on lui arracha la moustache poil à poil. » Entrée « poil », *Le dictionnaire de l'Académie française*, 1^e édition de 1694, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 26-05-2010).

³² Jean Nicot, « Barbe », *Le thrésor de la langue française tant ancienne que moderne*, 1606, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 25-05-2010).

de spécifier qu'il s'agit d'un attribut masculin même lorsqu'il concerne le corps féminin: une femme n'est pas que barbue, elle est « barbue comme un homme³³ ». On voit aussi que la virilité est une caractéristique qui peut se trouver chez les femmes et qu'il en résulte une barbe. Le poil viril ne s'arrête par ailleurs pas toujours au menton, puisque les définitions de l'adjectif « barbu » que donnent le dictionnaire de Furetière et le *Dictionnaire de Trévoux* désignent « [q]ui a de la barbe, du poil » au menton mais aussi sur le reste de l'anatomie : « On a vu à Paris une femme barbue avec une longue barbe au menton, & par tout le corps³⁴ ».

La question ne semble donc pas de savoir si les femmes peuvent ou non avoir de la barbe mais d'ancrer dans le langage qu'on considère qu'il s'agit d'un attribut typiquement masculin. La barbe est un bon exemple pour illustrer la mise en place d'une norme corporelle. La barbe dégrade la beauté des femmes alors que la beauté est un élément de définition de la construction du genre féminin. La barbe chez une femme fait de celle-ci un objet de curiosité. Une vraie femme se saurait non plus être virile. Comme l'a rappelé l'anthropologue Christian Bromberger, dont les conclusions récentes se rapprochent de celles de Synnott : « le lisse féminin et le dru masculin ont constitué, à quelques exceptions remarquables près, le paradigme de la beauté et de la normalité dans l'histoire de l'Occident. Les différences pileuses entre les sexes que la nature a posées, nos cultures – et les cultures en général – ont eu tendance à les creuser³⁵ ».

³³ Académie Française, « Barbu, ue », *Le dictionnaire de l'Académie française*, 1^e édition de 1694, 4^e édition de 1762 et suivantes, dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002. M. l'abbé Jean-François Féraud, « Barbu, ue ». *Dictionnaire critique de la langue française*, Chez Jean Mossy Père et fils, Marseille, 1787 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

³⁴ Antoine Furetière, « Barbu, ue », *Dictionnaire Universel*, 1690 et Anonyme, « Barbu, ue », *Dictionnaire Universel françois & latin vulgairement appelé de Trévoux*, Paris, 1743 tous les deux consultés dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

³⁵ Christian Bromberger, « Trichologiques. Les langages de la pilosité », dans Bromberger et al., *Un corps pour soi*, Collection : Pratiques physiques et société. Paris, Les Presses universitaires de France, 2005, p. 24. Synnott, "Shame and Glory", p. 382 et p. 393.

Cela explique la méfiance manifestée envers ceux et celles qui comme le dit Frédéric Bailleterie, « transgressent les frontières capillaires imposées par leur sexe anatomique³⁶ » dans l'Ancien Régime. Cette méfiance est bien présente chez trois des quatre auteurs de physiognomonie à l'étude³⁷. L'identification du caractère propre à son genre passe avant tout par l'apparence physique et un écart par rapport à la norme octroie de fait à l'individu un caractère mauvais. Della Porta est clair à cet effet, « [l]es hommes sans barbe sont semblables aux femmes et aux eunuques », ces derniers présentant « une méchanceté naturelle, des mœurs très mauvaises, l'âme cruelle et impitoyable ». La femme barbue « est pareillement douée de mœurs très mauvaises. Le simple vulgaire n'a pas mal à propos, ni malignement inventé ce proverbe : qu'il faut saluer de loin la femme barbue à coup de pierre³⁸ ».

Lorsque Cureau de la Chambre (1594-1669) décrit en quoi consiste la beauté naturelle de la femme, il note lui aussi comme une nécessité pour celle-ci de n'avoir pas le « moindre poil » apparaissant sur le menton³⁹. Lavater (1741-1801) ne condamne pas aussi brutalement que Della Porta la femme à barbe au rang des personnes mauvaises mais il conseille tout de même une grande prudence à leur endroit et préfère les tenir à l'écart :

Des femmes avec des verrues brunes, velues, ou avec du poil fort au menton, surtout à la partie inférieure du menton, ou au cou, sont ordinairement, à la vérité, de bonnes ménagères, vigilantes, actives, mais d'un tempérament excessivement sanguin, amoureuses jusqu'à la folie et même jusqu'à la rage: elles jasant beaucoup et jasant volontiers sur un seul objet: elles sont importunes, et vous ne vous en débarrasser qu'avec peine: il faut les traiter avec ménagement, ne leur témoigner qu'un intérêt tranquille, et tâcher, avec une sorte de dignité froide et douce, de les tenir sans cesse à une certaine distance de vous⁴⁰.

³⁶ Frédéric Bailleterie, « Organisations pileuses et positions politiques. À propos de démêlés idéologico-capillaires : Ray Gunn, le punk pauvre », *Savage*, été 1995, [en ligne], <http://www.revue-quasimodo.org/PDFs/7%20-%20Poils%20Cheveux%20Politique.pdf>, (page consultée le 01-01-2013), p. 138.

³⁷ Le Brun (1619-1690) ne se prononce pas sur la barbe et n'offre aucune illustration de femme à barbe dans ses conférences sur l'expression des passions.

³⁸ Della Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 275.

³⁹ Marin Cureau de la Chambre de La Chambre, *L'art de connoistre les hommes*, Amsterdam, Jacques le Jeune, 1660-1669, [en ligne]. Numérisation de la BNF disponible sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57607r> (page consultée le 01-01-2008), p. 34.

⁴⁰ Johann Gaspar Lavater, *L'Art de connaître les hommes par la physionomie*, vol.3, Nouvelle édition par M. Moreau, Paris, L. Prudhomme, 1806, [en ligne]. Numérisation de la BNF disponible sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k756902> (page consultée le 01-01-2008) (vol 1), p. 117.

Ce qui semble vrai en ce qui a trait au menton l'est-il pour le reste du corps ? L'abondance de pilosité détermine-t-elle les corps masculins et féminins idéaux à l'intérieur de nos documents ? Nous avons noté que Della Porta présente le dessin d'un corps masculin qui, hormis le menton, est aussi glabre que celui du corps de sa voisine. Cette représentation répond aux exigences de la tradition picturale de la Renaissance, qui veut que les dessins de nus représentent des corps lisses. Les descriptions textuelles des corps accordent, quant à elles, une certaine importance à la pilosité de la poitrine.

Le haut du corps constitue le second lieu de prédilection des physiognomonistes pour la lecture des signes corporels. La région du torse est d'autant plus signifiante qu'elle est aussi celle qui abrite le cœur⁴¹. Lorsque Della Porta donne, en début d'ouvrage, des exemples pour illustrer sa définition de la physiognomonie fondée sur les oppositions, ceux-ci concernent justement les poils de la poitrine⁴². Mais il faut souligner qu'il est peu fait mention des femmes chez les physiognomonistes que nous étudions. La majorité des affirmations contenues dans ces traités concernent implicitement la lecture des signes sur le corps masculin⁴³. C'est le modèle de base du corps parfait, tel que démontré par Thomas Laqueur et souligné en introduction de ce chapitre. Nadeije Laneyrie-Dagen, historienne de l'art, a de plus souligné le choix presque exclusif de représenter le corps masculin dans la peinture et les traités d'anatomie des XVI^e et XVII^e siècle. Aux raisons de convenances et des conditions d'obtention des corps observés lors des leçons d'anatomie, par exemple, s'ajoute une raison idéologique fondamentale qui fait du modèle de corps viril le « meilleur matériau humain », à savoir les conditions de sa créations dans la Genèse. L'homme a été créé à l'image de Dieu tandis qu'Ève a été formée de la côte de l'homme. Ainsi, Della Porta décrit principalement des corps masculins, hormis quelques exemples de couleur de chevelure féminine et une partie de

⁴¹ Della Porta, *La physionomie...*, livre 1^{er}, p. 59 et Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p.178.

⁴² Della Porta, *La physionomie...*, livre 1^{er}, p. XIV.

⁴³ Voir à ce propos : Laneyrie-Dagen, « Le témoignage de la peinture » dans Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir.), *Histoire de la virilité*, Tome 1, Paris, Éditions du Seuil, 2011, p. 364 à 368.

chapitre concernant les femmes barbues. Il est peu fait mention des femmes dans les chapitres sur les sourcils, les cils ou le visage.

Toutefois, lorsqu'il est question des corps spécifiquement sexués, les descriptions servent à illustrer la différence profonde qui démarque les corps et les qualités morales de l'un et de l'autre sexe. Un procédé revient alors souvent, qui consiste à attribuer des traits spécifiques à un sexe et à lui donner une signification négative lorsque celui-ci se retrouve chez une personne du sexe opposé. Si les femmes peuvent avoir de la barbe « par grande virilité », les hommes qui n'en portent pas présentent des caractéristiques féminines, signe de faiblesse chez l'homme. C'est aussi le cas des hommes à la poitrine dénuée de poils. Reprenant Aristote et Galien, Della Porta rapporte à leur propos ce qu'il a déjà dit des hommes sans barbe. Aristote a dit que « ceux qui ont la poitrine extrêmement douce ont perdu toute honte et tiennent du naturel de femmes » tandis que « Galien assure que si cette partie est dénuée de poil, c'est un signe de complexion froide car c'est la chaleur qui engendre le poil, c'est pourquoi les eunuques n'en ont pas⁴⁴ ». L'homme se doit d'avoir la poitrine couverte de poil, mais seulement « médiocrement ». En effet, non seulement « il n'est pas beau d'avoir la poitrine beaucoup velue, ni beaucoup dénuée de poil et douce », conformément au critère esthétique de médiocrité étudié au premier chapitre, mais une trop grande toison apparenterait l'homme à l'animal ou à la sauvagerie. Ceux qui ont « beaucoup de poils à la poitrine et au ventre » font preuve de défauts que les figures d'autorité sur lesquelles Della Porta se base se sont presque tous prononcées⁴⁵.

1.2 Les humeurs et le dimorphisme pileux

Pour comprendre comment il est possible, pour nos auteurs, que les femmes aient parfois du poil au menton alors qu'il s'agit du « privilège distinctif » des hommes, et pour saisir le sens d'une « virilité » attribuée à certaines femmes, il faut se tourner vers la théorie

⁴⁴ Della Porta, *La physiologie...*, livre 2, p. 327.

⁴⁵ Della Porta rapporte les opinions d'Aristote, de Polémon, d'Adamantius et d'Albert à cet effet. Della Porta, *La physiologie...*, livre 2, p. 323 et suiv.

des humeurs. Celle-ci est essentielle dans l'histoire du genre. Nous avons vu au premier chapitre que les différentes complexions à l'intérieur du corps ne sont pas uniquement à l'origine des inclinations de l'âme et des différents traits de caractère. Elles sont aussi présentées comme étant à l'origine de la pousse, l'aspect, la couleur, l'abondance ou encore la forme des poils et des cheveux. La théorie des humeurs et « leur abondance relative dans l'organisme permettent [aussi][...] de comprendre la bipartition sexuelle du genre humain » et avec elles, la répartition des poils et des cheveux selon les sexes⁴⁶. La combinaison des humeurs, définies par le sec, l'humide, le chaud et le froid, façonne les morphologies masculines et féminines selon les âges et le sexe⁴⁷.

Suivant la tradition d'Hippocrate et de Galien, rappelons que les médecins et les physiognomonistes s'entendent en résumé pour dire que la chaleur « engendre le poil⁴⁸ », la complexion froide l'empêche de pousser, la sécheresse en détermine la dureté et l'épaisseur tandis que l'humidité garantit sa douceur et sa clarté⁴⁹. La chaleur est en effet considérée comme un « principe de croissance » tandis que la froideur est au contraire « un agent restrictif » qui « resserr[e] les chairs⁵⁰ ». Cette répartition est importante dans les représentations pileuses des corps sexués.

Si l'homme parfait et la femme parfaite sont pour Cureau de la Chambre, en 1660, « de la parfaite température, l'homme a eu un peu plus de chaleur et de sécheresse et la femme un peu plus de froideur et d'humidité⁵¹ ». Ainsi, une poitrine « dénuée de poil [...] est un signe de

⁴⁶ Sébastien Jahan, *Les Renaissances du corps en Occident (1450-1650)*, Paris, Belin, 2004, p. 62. « La théorie des humeurs permet ainsi de rendre compte de l'absence, de l'apparition et de la raréfaction du poil chez l'homme, mais aussi de la différence de pilosité entre les sexes ». Le Gall, *Un idéal...*, p. 100.

⁴⁷ Le Gall, *Un idéal...*, p. 98.

⁴⁸ Della Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 327.

⁴⁹ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p.25 Départageant ce qui est l'effet de la chaleur et ce qui est l'effet de la sécheresse, on apprend que la dureté du poil est l'effet de la sécheresse.

⁵⁰ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 62

⁵¹ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p.16. Jahan rapporte que Steinberg a noté que Cureau de la Chambre de la Chambre est représentatif d'une vision de la perfection humaine propre à l'homme de la Renaissance et du XVII^e siècle qui « situe la perfection humaine au juste milieu de l'espèce, contrairement à la vision hippocratique des sexes pour qui l'idéal de l'homme est dans la virilité franche et l'idéal de la femme dans une féminité prononcée ». Malgré cela, Cureau de la Chambre prend la peine ici d'expliquer une certaine bipartition physique et sociale des sexes et du genre en fonction de « l'écosystème humorale ». Sylvie Steinberg,

complexion froide » à l'image des eunuques « qui n'en ont pas⁵² » tandis que la barbe pousse sous l'effet d'une « complexion chaude et sèche⁵³ ». Cela explique aussi pourquoi les sourcils masculins sont « plus gros et plus forts⁵⁴ » que les sourcils féminins qui, comme la chevelure féminine, d'ailleurs, sont « déliés et mollets⁵⁵ ».

La confiance que les intellectuels et les scientifiques de l'époque moderne portent à la théorie des humeurs et à l'effet des complexions sur la différenciation sexuée de la pilosité, persiste jusque chez Fangé au XVIII^e siècle : « Le poil des femmes est plus doux que celui des hommes, à cause que les humeurs sont plus remplies d'humidité dans les femmes que dans les hommes et que la nature est plus délicate⁵⁶ ». L'assertion selon laquelle l'homme est généralement velu et la femme généralement glabre se voit ainsi légitimée par la répartition naturelle des complexions chaude et froide. L'assertion selon laquelle la pilosité et la chevelure des hommes et des femmes s'opposent sur un axe de fermeté/mollesse, reflet de la fermeté/mollesse générale des corps sexués, est, pour sa part, légitimée par la répartition naturelle des complexions sèches et humides.

Le rôle que la nature a attribué à chacun des sexes lors de la procréation est à l'origine de cette répartition antinomique des humeurs. Comme l'écrit Cureau de la Chambre : « il fallait que la chaleur et la sécheresse, qui sont les plus actives, fussent données au sexe qui fait la fonction de la cause efficiente, et que la froideur et l'humidité qui sont les plus passives, se trouvassent au sexe qui tient lieu de la cause matérielle⁵⁷ ». La constitution naturelle de la femme, à savoir « la faiblesse du corps, la conformation des parties [du corps] plus petite, la

La confusion des sexes : le travestissement de la Renaissance à la Révolution, Paris, Fayard, 2001, p. 189 et 283 référé par Jahan, *Les Renaissances...*, p. 67. L'expression « écosystème humorale » est empruntée à Le Gall, *Un idéal...*, p. 99.

⁵² Della Porta, *La physiognomie...*, livre 2, p. 327.

⁵³ « Tous les auteurs affirment que la barbe est le symptôme et le produit d'une complexion chaude et sèche », dit Le Gall en donnant les références suivantes : Jean Huarte, *Examen des esprits pour les sciences*, 1575, trad. Jean-Baptiste Etcharren, Biarritz, Atlantica, 200, p. 342, 348. Bartolomeo della Rocca (dit Coclès), *Le Compendion et bref enseignement de la physiognomie*, Paris, D. Drouart, 1560, fol. A3 et Jean Riolan, *Les Œuvres anatomiques*, Paris, D. Moreau, 1628, p. 366. Le Gall, *Un idéal...*, p. 100.

⁵⁴ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p.25.

⁵⁵ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 34

⁵⁶ Fangé, *Mémoires...*, p. 40-41.

⁵⁷ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p.17.

timidité qui est née avec elle, la mollesse de la chair, et la quantité d’humeur dont elle abonde sont des marques indubitables du tempérament froid et humide qu’elle a ». La « nature s’est proposée de donner » aux hommes la « vertu active pour engendrer et la chaleur et la sécheresse pour servir d’instrument à cette vertu » et aux femmes « la puissance passive et la froideur et l’humidité pour faire la fonction de la cause matérielle⁵⁸ ». Cette répartition des rôles est un élément essentiel de la compréhension des différences hommes/femmes telles que se les représentent nos auteurs à l’étude. L’existence même de l’homme et de la femme étant légitimée par le besoin de procréer, ceux-ci doivent être différents et complémentaires. Ces différences laissent des traces pileuses sur le corps tout comme l’activité sexuelle.

C’est dans cet esprit que les hommes de la Renaissance relient la barbe et la chaleur à l’origine de cette dernière à l’activité des testicules et à la capacité reproductive⁵⁹. Un homme viril est un « homme fait »⁶⁰, un homme en âge de procréer grâce à la chaleur, principe de croissance par excellence qui vient au garçon à la puberté. La complexion commune que la nature a donné aux femmes et aux enfants, les rend, au contraire, « fragiles et malléables⁶¹ ». Puisque la chaleur vient moins aux femmes, celles-ci demeurent, pour leur part, imparfaites⁶². C’est ce que perpétue Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) en 1762 dans son *Émile ou De l’éducation* : « En croissant l’homme se perfectionne, tandis que la femme reste toujours limitée en raison de son imperfection originelle⁶³ ». Nous constatons ainsi que cette idée d’imperfection des femmes traverse les siècles, d’une part, et trouve d’autres canaux de diffusion que le discours médical et physiognomoniste tels que les traités d’éducation, d’autre part.

⁵⁸ Cureau de la Chambre, *L’art de connoistre...*, p.17-18.

⁵⁹ Une idée que Le Gall a noté, entre autres, chez les médecins Michel Scot, qui a écrit au XIII^e siècle mais dont le traité a été traduit en 1540, lequel établit une typologie des poils de la barbe en fonction de la température des testicules et Jérôme Cardan au milieu du XVI^e siècle. Michel Scot, *La phisionomie de maistre Michel Lescot...*, Paris, S. D., 1540, p. 66. Cardan, *Operia omnia*, Lyon, 1667, t. 3, p. 147. Le Gall, *Un idéal...*, p. 77, p. 103, 104.

⁶⁰ « Qui convient à l’homme en tant que mâle. Sexe viril. Membre viril. On appelle “âge viril”, l’âge d’un homme fait [...] ». Académie Française, « Viril », *Le dictionnaire de l’Académie française*, 1^e édition de 1694.

⁶¹ Steinberg, Sylvie, *La confusion des sexes...*, p. 106.

⁶² Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 107.

⁶³ Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 108.

Cela appelle en outre un bref retour sur notre discussion concernant Laqueur, puisque le modèle de représentation des poils sur les corps sexués observé ici, issu d'une complémentarité naturelle et nécessaire de la chaleur masculine et de la froideur féminine héritée de l'Antiquité et qui, comme dans le cas du modèle unique de représentation du corps étudié par Laqueur, classe hiérarchiquement les sexes sur un principe de perfection, perpétue le rapport d'inégalité entre les identités sexuées dans la longue durée. Les hommes sont toujours décrits comme actifs, forts, « faits », les femmes sont toujours décrites comme passives, faibles et « imparfaites », lorsqu'il est question des poils virils et du glabre féminin.

1.3 Le partage « genré » des sourcils et cheveux

Le vocabulaire utilisé pour décrire les traits pileux que les personnes des deux sexes partagent reflète, au même titre que celui employé à l'égard du dimorphisme corporel, des préconceptions d'identités sexuées.

Les sourcils, traits sur lesquels Cureau de la Chambre ou Lavater se penchent abondamment en raison de leur proximité avec les yeux en offre un premier exemple. Lorsque Cureau de la Chambre décrit en 1640 les particularités physiques de l'homme, « par rapport à la mesure de ses qualités naturelles », dit-il, et par comparaison avec celles de la femme, il précise que l'homme a les sourcils « plus gros et plus forts que ceux de la femme⁶⁴ ». « Les sourcils [féminins] sont [quant à eux] déliés, mollets, éloignés l'un de l'autre et qui se courbent doucement à l'entour des yeux »⁶⁵. Sous la plume de Lavater, dans les années 1775-1778, on apprend de plus, que des sourcils « doucement arqués » sont des indices de la modestie et de la simplicité des jeunes vierges tandis qu'au contraire, des sourcils placés en ligne droite, à l'horizontal, témoigne d'un « caractère mâle et vigoureux⁶⁶ ». « Des sourcils épais, proprement dessinés, bien fournis, et qui tracent la limite du front d'une manière

⁶⁴ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 26.

⁶⁵ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 34.

⁶⁶ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol.2, p. 193.

sensible et frappante » font partie d'un « ensemble de [...] traits [qui] annoncent un esprit mûr, un caractère mâle, une fermeté tout à la fois active et prudente⁶⁷ ».

On retrouve dans ces descriptions physiognomoniques la même typologie que celle du naturaliste Buffon, lorsqu'il décrit les morphologies masculine et féminine dans son *Histoire naturelle de l'Homme* parue dans les mêmes années. L'opposition géométrique des corps carrés chez les hommes et ronds chez les femmes rappelle l'opposition des sourcils (droits, marqués/courbes, mollets) observée chez les physiognomonistes. « Le corps d'un homme bien fait doit être carré, les muscles doivent être durement exprimés, le contour des membres fortement dessinés, les traits du visage bien marqués. Dans la femme tout est plus arrondi, les formes sont plus adoucies, les traits plus fins », dit le naturaliste⁶⁸.

Les « caractères physiques généraux » que Sylvie Steinberg a relevé avant nous comme définissant la « virilité » et la « féminité » dans les traités de physiognomonie de l'époque moderne rejoignent nos observations : « la grandeur, la robustesse, la fermeté des chairs, la pilosité » pour l'homme et « la petitesse, la mollesse du corps, l'absence de poil » pour la femme⁶⁹. Que les sourcils affinés viennent distinguer les visages féminins des visages masculins n'est pas qu'une exigence de la littérature physiognomonique : l'épilation des sourcils féminins fait l'objet d'une mode aux XVI^e et XVII^e siècles⁷⁰ Le menton, la poitrine et dans une certaine mesure, les sourcils, correspondent donc au paradigme de beauté et de

⁶⁷ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 135.

⁶⁸ Georges-Louis Leclerc Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière : avec la description du Cabinet du Roy. Tome second / [par Buffon, puis avec Daubenton]*, Paris, Imprimerie royale, [en ligne], Numérisation de la BNF disponible sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97491r/fl.image>, (page consultée le 01-01-2008), p. 518. Laneyrie-Dagen a observé, dans un texte « peu connu et pourtant fondamental du peintre flamand Rubens, la *Théorie de la figure humaine*, [...] la définition la plus élaborée de la supériorité virile ». Fortement influencé par la pensée pythagoricienne (« qu'il maîtrise en réalité assez mal mais qui le passionne », dit l'historienne de l'art), Rubens démontre en 1610 la perfection du corps masculin et l'imperfection du corps féminin à partir d'une mystique des nombres, de la géométrie et de la kabbale, dans laquelle le chiffre deux – Ève vient en deuxième – est un chiffre honni et les formes carrées sont supérieures aux formes rondes. Voir à ce propos Pierre-Paul Rubens, *Théorie de la figure humaine*, Paris, Édition de la rue d'Ulm, 2003. Laneyrie-Dagen, « Le témoignage de la peinture » dans Corbin, Courtine et Vigarello (dir.), *Histoire de la virilité*, p. 367.

⁶⁹ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 62.

⁷⁰ Marie-Claire Auzou, Sabine Melchior-Bonnet, *Les vies du cheveu*, coll. Découvertes Gallimard, Paris, Gallimard, 2001, p. 49.

normalité des représentations sexuées de la répartition pileuse qui oppose le velu masculin au lisse féminin.

2. Représentations de la virilité et de la force dans la pilosité masculine

2.1 Les hommes sans barbe sont efféminés et infertiles

La barbe orne le visage viril et témoigne de sa supériorité, peut-on entendre au Bureau d'Adresse de Théophraste Renaudot en 1643, résumant la littérature médicale sur le sujet : « Quant au poil au menton, il n'a point été donné pour aucun autre usage que celui de l'ornement et pour un témoignage d'autorité qu'a le mâle sur la femelle [...] »⁷¹.

Inversement, l'absence de barbe chez l'homme adulte devient le signe d'un défaut de complexion et d'infertilité. Or, mettre en doute la fertilité d'un homme est la pire insulte qu'on puisse lui faire, car c'est porter atteinte à sa virilité. Il s'agit là, selon Le Gall, d'une évolution des représentations de la barbe qui, en l'associant à la fertilité, ancre sur terre « l'image paternelle du barbu médiéval »⁷².

Présents dans le monde oriental, les eunuques sont rares en Europe à l'époque qui nous intéresse, mis à part le phénomène des castrats italiens. Pourtant, dès qu'il est question du poil en tant que caractère sexuel marquant les identités, des auteurs du XVI^e au XVIII^e siècle tels que le physiognomoniste Della Porta, le médecin Jean Liébault (1534?-1596), le philosophe François Marie Arouet dit Voltaire (1694-1778) ou le naturaliste Georges-Louis Leclerc de Buffon (1707-1788), placent les eunuques au cœur de leurs préoccupations. Nous pouvons

⁷¹ Anonyme, « 149e Conférence du lundi 13 juillet 1637. De la chevelure » dans Eusèbe et Théophraste Renaudot, *Recueil général des conférences traités es Bureau d'Adresse sur toutes sortes de matières par les plus beaux esprits de ce temps*, Tome 3, Paris, Cardin Bessonage, 1656 [en ligne], <http://goo.gl/Nbv3ni>, (page consultée le 13-02-2011), p. 585.

⁷² Le Gall se réfère à Jean Delumeau et Daniel Roche (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990, p. 93. Le Gall, *Un idéal...*, p. 106.

reprendre à notre compte les propos de Georges Sidéris⁷³ à propos des eunuques dans l'empire byzantin, puisqu'ils traduisent bien ce qui intrigue nos auteurs de l'époque moderne : ce n'est pas seulement la castration qui sépare physiquement les hommes des eunuques mais aussi une conséquence visible de celle-ci, l'absence de poils au menton et au reste du corps. Imberbes comme les femmes et les enfants, en raison de leur complexion humide et froide⁷⁴, ils n'ont pas non plus de poils sur le pubis, conséquence de la castration même pour ceux qui en ont déjà eus⁷⁵. Cette absence de poils à laquelle s'ajoute la transformation de la voix ne sont pas les seules conséquences de la castration : les philosophes anciens ont aussi remarqué que la castration prive l'homme de sa force naturelle, ajoute Della Porta. « Pour preuve de cela, quand on les coupe à l'homme, il devient efféminé, et semble comme être changé en la nature de la femme [...]»⁷⁶.

Deux siècles plus tard, la question de la pilosité des hommes châtrés demeure un objet de réflexion pour les hommes des Lumières. Voltaire interroge, par exemple, les liens entre la liqueur procréatrice, ou séminale, qui se trouve dans les testicules, la fertilité, l'impuissance et la barbe.

Les eunuques, dit-on, n'ont point de barbe, parce qu'on leur a ôté les deux bouteilles dans lesquelles s'élaborait la liqueur procréatrice qui devait à la fois former des hommes et de la barbe au menton. On ajoute que la plupart des impuissants n'ont point de barbe, par la raison qu'ils manquent de cette liqueur, laquelle doit être repompée par des vaisseaux absorbants, s'unir à la lymphé nourricière, et lui fournir de petits oignons de poils sous le menton, sur les joues, [etc.]⁷⁷.

Mais ces explications ne semblent pas satisfaire le philosophe. Il soumet les théories anciennes au spectre des découvertes scientifiques et géographiques récentes pour mieux remettre en question certaines idées reçues. Il souligne par exemple le fait qu'il existe des

⁷³ George Sidéris, « *Jouer du poil à Byzance : anges, eunuques et femmes déguisées en moines* », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 105.

⁷⁴ Jean Liébault, *Trois livres de l'embellissement du corps humain, pris du latin de M. Jean Liébault, ... et fait français*, Paris, J. Du Puys, 1582, p. 251.

⁷⁵ Della Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 326.

⁷⁶ Della Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 325.

⁷⁷ Voltaire, « Barbe », *Dictionnaire philosophique de Voltaire et compléments*, 1765, *Le grand atelier historique...*, 2002.

poils qui poussent indépendamment du fonctionnement des parties génitales masculines, ceux de la tête :

Cette affinité constante entre le poil et la liqueur séminale ne peut guère se contester dans notre hémisphère. On peut seulement demander pourquoi les eunuques et les impuissants, étant sans barbe, ont pourtant des cheveux : la chevelure serait-elle d'un autre genre que la barbe et que les autres poils ? N'aurait-elle aucune analogie avec cette liqueur séminale ? Les eunuques ont des sourcils et des cils aux paupières ; voilà encore une nouvelle exception. Cela pourrait nuire à l'opinion dominante que l'origine de la barbe est dans les testicules. Il y a toujours quelques difficultés qui arrêtent tout court les suppositions les mieux établies⁷⁸.

Puis, Voltaire mentionne le menton glabre des Amérindiens pour illustrer que la barbe, dans ce cas précis du moins, ne semble pas toujours liée à la capacité reproductive⁷⁹. Mais les Amérindiens sont-ils considérés comme « virils », sont-ils de « vrais » hommes, sont-ils « normaux » ? La pilosité des peuples lointains dont on parle dans les récits de voyage, qui se distingue de celle des Européens et qui amène un éclairage nouveau aux représentations du corps fera l'objet du quatrième chapitre de cette thèse. Arrêtons-nous un instant à la question de la chevelure masculine que Voltaire met en exergue.

Il souligne en effet que la castration et l'absence d'activité sexuelle des eunuques ne semblent effectivement pas affecter la chevelure. Della Porta et les anciens disaient au contraire que ce sont les hommes qui s'adonnent à une grande activité sexuelle qui la perdent⁸⁰. Nous y voyons l'effet inverse de cette activité sur la barbe ou les poils corporels, sur lequel plane un certain flou explicatif. S'il semble assez clair dans nos sources que les poils poussent en abondance sous l'effet de la chaleur, augmentée par le coït, l'effet des humeurs du cerveau sur le crâne suite à un « excès des exercices de Vénus⁸¹ » l'est moins. Voici la réponse de Della Porta à cette question à laquelle Voltaire ne répond pas : c'est tantôt le manque de

⁷⁸ Voltaire, « Barbe », dans *Dictionnaire philosophique...*, 1765.

⁷⁹ Voltaire, « Barbe », dans *Dictionnaire philosophique...*, 1765.

⁸⁰ Comme on l'a vu au premier chapitre, « l'exercice immodéré de la lubricité fait tomber les cheveux, les sourcils et même les cils » indique Della Porta, qui effectue aussi ce lien à propos du crâne chauve de Socrate. Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 143. Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 95.

⁸¹ L'expression est de Della Porta. Della Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 96.

chaleur au cerveau qui occasionne la chute des cheveux de celui qui s'adonne à la lubricité, tantôt au contraire une trop grande chaleur au cerveau qui en brûle les racines⁸².

Les conséquences de la castration sur la pilosité font aussi partie des réflexions de Buffon. Cet objet de réflexion lui sert, comme c'était le cas pour Voltaire, de levier pour critiquer l'état actuel des connaissances. Soulignant l'ignorance des causes des « rapports singuliers [...] entre les parties de la génération et celles de la gorge », qui affectent notamment la barbe et le timbre de la voix⁸³, Buffon déplore que la médecine au XVIII^e siècle s'intéresse davantage à la « nomenclature de l'anatomie » qu'à l'étude des « correspondances dans le corps humain, sur lesquelles cependant roule une grande partie du jeu animal⁸⁴ ». Il fait référence aux correspondances appelées « sympathies » par les Anciens⁸⁵, que la médecine a délaissées au profit de l'étude de ce qui est visible à la surface matérielle du corps.

Les vrais ressorts de notre organisation ne sont pas ces muscles, ces veines, ces artères, ces nerfs que l'on décrit avec tant d'exactitude et de soin ; il réside, comme nous l'avons dit, des forces intérieures dans les corps organisés, qui ne suivent point du tout les lois de la mécanique grossière que nous avons imaginée, et à laquelle nous voudrions tout réduire [...]. [...] Les forces intérieures que l'on trouve dans la gravitation, dans les affinités chimiques, dans les phénomènes de l'électricité, [...] comme elles agissent à l'intérieur, comme nous ne pouvons les atteindre que par le raisonnement, comme en un mot elles échappent à nos yeux, nous avons peine à les admettre : nous voulons toujours juger par l'extérieur, nous nous imaginons que cet extérieur est tout; il semble qu'il ne nous soit pas permis de pénétrer au-delà, et nous négligeons tout ce qui pourrait nous y

⁸² Reprenant l'explication d'Aristote selon laquelle le cerveau est un organe naturellement froid et que « l'acte vénérien » cause une perte de chaleur, Porta explique que « La lubricité refroidit les parties supérieures qui n'ont guère de sang, de sorte qu'il arrive que la partie où sont les cheveux, qui ne peut cuire et digérer l'aliment faute de chaleur, quand le poil vient à manquer de nourriture, est de nécessité dénué de cheveux. » Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 96. Bartholin, vers le milieu du siècle suivant en revanche, bien qu'il semble aussi adhérer à l'idée que le froid et le manque de nourriture causent effectivement la perte des cheveux ajoute pourtant qu'au contraire, la chaleur occasionnée par le coït brûle la racine des cheveux faisant en sorte qu'« on devient chauve alors que les enfants et les eunuques ne le deviennent jamais ». Thomas Bartholin, *Institutions anatomiques de Gasp. Bartholin, ... augmentées et enrichies... par Thomas Bartholin, ... et traduites en françois par Abr. Du Prat*, [Microfilm de la Bibliothèque nationale de France], Paris : M. Hénault, 1647, p. 298. C'est aussi la position de Venette, un auteur de la 2^e moitié du XVII^e siècle : « C'est cette même chaleur qui dessèche le cerveau et le crâne des hommes lascifs, et qui les fait promptement devenir chauves [...] ». Nicolas Venette, *Tableau de l'amour conjugal. Tome 1, Nouvelle édition, ornée de gravures*, Vauquelin, Paris, 1815 (1^e éd. 1686), p. 198.

⁸³ Buffon, *Histoire naturelle...*, p. 485.

⁸⁴ Buffon, *Histoire naturelle...*, p. 486.

⁸⁵ Buffon, *Histoire naturelle...*, p. 487.

conduire⁸⁶

Ces reproches soulignent l'importance du sens de la vue dans la méthode scientifique. Buffon déplore l'habitude qu'a la science de juger de ce qui se passe à l'intérieur du corps par l'observation de ce qui s'y passe à l'extérieur. Ceci éclaire pour notre propos l'attention accordée à l'apparence physique et à ses détails pileux dans la construction des identités de genre. Deuxièmement, ce passage de Buffon témoigne de l'amorce d'un changement de paradigme dans les mentalités qui, après le siècle de la raison, cèderont une part du terrain au sentiment, aux sens, aux sensibilités.

2.2 Défaut de chaleur des femmes à barbe

Qu'un homme sans barbe soit stérile pour nos auteurs nous amène à leur poser la question de savoir si une femme à qui pousse de la barbe, l'est également. La réponse à cette question est équivoque. La théorie de Cureau de la Chambre de la complémentarité des vertus actives et passives dans la génération que nous avons analysée plus haut penche vers l'affirmative⁸⁷. C'est aussi ce qu'a noté l'historien Sébastien Jahan, les complexions extrêmes nuisent à la fécondité féminine pour les physiognomonistes :

L'échauffement anormal de la femme, partant, son inquiétante ébullition libidinale, peut aussi se trahir par l'absence ou la brièveté des règles, des cheveux noirs, frisés et abondants, indices d'une virilité qui s'avère souvent dommageable à sa fécondité puisque la trop forte température de sa matrice finit le plus souvent par brûler les semences. La situation inverse, une froideur abusive, rend pareillement infertile en empêchant cette fois d'atteindre le niveau de chaleur nécessaire à la cuisson du mélange séminal⁸⁸.

Les poils au menton féminin serait le résultat d'un dérèglement du degré « normal » d'humeur chaude présent chez la femme, laquelle s'écoule habituellement en flux menstruel ou se transmue en lait maternel⁸⁹. En 1647, l'anatomiste Bartholin énonce notamment cette

⁸⁶ Buffon, *Histoire naturelle...*, p. 486.

⁸⁷ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p.17-18.

⁸⁸ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 67.

⁸⁹ Jahan rapporte notamment les propos de Bartolomeo della Rocca dit Coclès, chirurgien et médecin bolonais et auteur d'un très célèbre *compendium* de physiognomonie intitulé *Chiromantie ac physionomie anastasis*

théorie selon laquelle les « purgations consomment la matière de la barbe, d'où vient que quand elles s'arrêtent quelques fois, il vient de la barbe aux mentons de quelques-unes⁹⁰ ». Les causes de ce dérèglement peuvent alors être reliées à la monstruosité ou simplement à l'âge. Car si l'âge et la ménopause peuvent expliquer un certain dérèglement humoral⁹¹, l'époque moderne a aussi été le témoin de nombreux cas de femmes à barbe présentant cette particularité à un âge où elles peuvent encore procréer. L'anatomiste et voyageur Thomas Bartholin (1619-1680), à titre d'exemple, en rapporte deux :

C'est une chose extraordinaire, ce qu'on dit d'une fille de 30 ans, qui a été vue dans l'appartement des femmes de l'Archiduchesse d'Autriche, qui portait dès sa tendre jeunesse devant qu'avoir eu ses mois, une barbe aussi longue que celle d'un homme avec des moustaches: il n'y a pas longtemps qu'on en a vu une autre en France & en Hollande, qui était fort velue par tout le corps, & qui outre la barbe et les moustaches qui étaient semblables à celles des hommes, avait des poils aussi longs que la barbe qui lui sortaient par les oreilles⁹².

Ayant fait l'objet d'examen médicaux et d'exhibition dans les cours ou les foires de l'Ancien Régime, le destin des femmes et des hommes anormalement velus et l'encre qu'ils ont fait couler sera étudié au dernier chapitre de cette thèse.

On touche ici une autre explication donnée à la présence de la barbe chez les hommes et qui s'écarte des rôles joués selon le sexe biologique dans la reproduction : le poil donné

(Bartholomei Coclitis, *Chiromantie ac physionomie anastasis cum approbatione magistri Alexandri de Achillinis*, Bologne, 1504) dont on peut supposer qu'il tire les citations suivantes (Jahan ne donne pas sa référence) : la femme à barbe, de « chaude complexion », est de « forte et virile condition » et « grandement luxurieuse ». Jahan, *Les Renaissances...*, p. 34. Joseph Ziegler, « Médecine et physiognomonie du XIV^e au début du XVI^e siècle », *Médiévales*, 46 | printemps 2004, [En ligne], <http://medievales.revues.org/805>, consulté le 09 mars 2015.

⁹⁰ Bartholin, *Institutions anatomiques...*, p. 299.

⁹¹ Il serait intéressant d'étudier les rapports entre le concept de dérèglement humoral de nos auteurs du passé et le concept contemporain de dérèglement hormonal, s'il y a lieu, dans une étude future.

⁹² Bartholin, *Institutions anatomiques...*, p. 299. Fangé parle aussi de la première : « On dit que parmi les filles de la suite de l'archiduchesse d'Autriche, qui tenait sa cour à Gratz en Stirie au seizième siècle, il y avait une jeune fille, nommée Helena Antonia qui, dès son bas âge, portait une barbe complète, même avant qu'elle eut ses purgations. » Fangé, *Mémoires...*, p. 57. Pour des détails de la vie d'Helena Antonia et des portraits qui ont été fait d'elle et de sa longue barbe, voir le mémoire d'Anatole Félix Le Double et de François Houssay à partir de la page 394. Des nombreux renseignements qu'ils émettent, nous pouvons déduire que celle-ci n'a pas eu de descendance. Anatole Félix Le Double, François Houssay, *Les velus. Contribution à l'étude des variations par excès du système pileux de l'homme*, Paris, Vigot Frères, 1912. C'est également le cas d'une autre femme, probablement la deuxième dont parle Bartholin, et que nous rencontrerons plus en détail au chapitre 4, à savoir « la jeune fille velue d'Augsbourg ».

comme un excrément. Le poil est présenté, dans le discours médical, comme le résultat de la vapeur fuligineuse dont le corps se débarrasse par les pores de la peau. En effet, nous avons vu au premier chapitre que les poils sont au même titre que les cheveux et les ongles considérés au XVI^e siècle comme une « superfluité, un excrément, une crasse, une suie »⁹³. Cette idée est reprise au XVII^e siècle, nous la retrouvons ainsi chez Riolan telle que rapportée par Fangé :

Cet auteur ajoute qu'il y a quelque apparence que la Barbe a été donnée pour dissiper les suies de ces humeurs qui sont en plus grande quantité dans l'homme que dans la femme, qu'une partie qui a été changée en Barbe, puisque le tout n'a pu se changer en poil. C'est pour cela que les hommes, qui ont plus de chaleur que les femmes, vident cette espèce d'excrément par la chevelure et par la barbe. Les femmes, au contraire, s'en déchargent par la seule chevelure⁹⁴.

On sent toutefois que malgré cette explication, la présence de poils au menton de certaines femmes, et même la présence de poils ailleurs sur le corps des femmes en général, tel que sur le pubis et les aisselles, est problématique pour Fangé. Cherchant les causes, il avance : est-ce parce que « le sang se porte en grande quantité aux parties qui servent à la génération, et que l'aisselle est un endroit fort chaud, et qu'ainsi le sang peut faire croître les poils en ces endroits dans les femmes ?⁹⁵ » S'il affirme laisser le soin aux médecins et aux anatomistes de répondre à ces questions qui l'éloignent de l'objet de son ouvrage (« exposer quels ont été les différents usages de la barbe de l'homme »), l'auteur de la fin du XVIII^e siècle précise néanmoins que même si une femme a de la barbe, celle-ci est bien différente de la barbe masculine puisqu'elle se présente « en moindre quantité que les hommes, et d'une qualité beaucoup plus douce et plus molle⁹⁶ ». On retrouve alors les caractéristiques (douceur, mollesse) rencontrées plus haut qui distinguent les corps, les attributs pileux et les stéréotypes de genre de l'un et de l'autre sexe. Si la barbe des femmes qui ont du poil au menton n'est pas

⁹³ Le Gall, *Un idéal...*, p. 99.

⁹⁴ Fangé, *Mémoires...*, p. 50.

⁹⁵ Fangé, *Mémoires...*, p. 52.

⁹⁶ Fangé, *Mémoires...*, p. 53.

vraiment de la barbe, cela suggère que pour certains auteurs, les capacités reproductives de ces femmes n'en seront pas affectées⁹⁷.

Il faut, par ailleurs, souligner avec Jahan, que la théorie des humeurs permet une certaine souplesse dans l'appartenance à l'un et l'autre genre :

La physiognomonie n'enferme toutefois pas les sexes dans une inégalité imperméable. La complexion féminine, froide et humide, est celle du flegmatique; celle de l'homme, chaude et sèche, l'associe au colérique. Ce sont donc d'abord les tempéraments qui rendent compte des qualités de l'âme, ce sont eux aussi qui projettent sur la surface du corps les caractères physiques. Un être est dès lors plus dépendant de son tempérament que de son sexe : à ce titre, il lui est possible de participer d'un genre ou d'un autre. C'est ainsi que les traités de physiognomonie s'intéressent de près au cas des hommes « efféminés » qui auraient une complexion moins chaude et moins sèche que la normale, tandis que la femme barbue, tiendrait sa « forte nature et virile condition » d'une chaleur exceptionnelle⁹⁸.

Bien qu'elle légitime en grande partie les différences irréductibles entre les hommes et les femmes, la théorie des humeurs n'exclut pas des dérèglements qui ne correspondent pas toujours au sexe donné par la nature. Ces dérèglements tombent alors dans le domaine des exceptions qui confirment la règle, celui de la monstruosité et de la pathologie.

Les conclusions des travaux de l'historienne Elsa Dorlin sur la constitution des catégories normatives dans l'Ancien Régime vont dans le même sens et peuvent s'appliquer aux personnes à la pilosité hors norme :

[C]e que l'on a coutume d'appréhender comme une opposition binaire, comme un dispositif duel (mâle/femelle, homme/femme, santé/maladie, chaud/froid...) se révèle plus complexe, plus inventif. Aux côtés des catégories normatives, existent des catégories mutantes qui, loin de mettre à mal la cohérence générale du dispositif, lui permettent de se maintenir en englobant les contradictions [...]⁹⁹.

⁹⁷ Un tableau du peintre Jusepe de Ribera représentant une *mujer barbuda* avec un bébé au sein (Jusepe de Ribera, *La Mujer Barbuda*, 1631, huile sur toile, 126 x 194 x 9 cm, Hôpital de Tavera, Tolède) suggère une réponse dans ce sens. La question mériterait d'être creusée davantage. Comme le mentionne à ce propos Le Gall, bien que représentée à un âge trop tardif pour être effectivement en train d'allaiter, le peintre a souhaité par ce choix scénographique souligner qu'il s'agissait bien d'une femme « et mieux encore d'une mère ayant déjà enfanté ». Ce désir est d'ailleurs appuyé par la notice de l'œuvre qui nous apprend que Magdalena Ventura avait trente-sept ans et trois enfants quand elle s'est vu pousser de la barbe. Le Gall, *Un idéal...*, p. 92.

⁹⁸ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 66.

⁹⁹ Elsa Dorlin, *La matrice de la race: généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Éditions La Découverte, 2009, p. 67.

La gestion politique de la sexualité mise en place à partir du XVII^e siècle offre un exemple « d'exclusion du groupe social des femmes » par la virilisation « à outrance » du corps des courtisanes dans le discours médical. « En les considérant lubriques et stériles, parce que trop chaudes [plutôt que froide et humide comme les femmes « normales »], les médecins les excluent donc moralement mais aussi physiologiquement de la féminité¹⁰⁰ ». Ces femmes sont virilisées mais sans bénéficier des privilèges de la masculinité¹⁰¹. Il n'y a, par ailleurs, pas que les médecins qui cherchent à marquer « physico-anatomiquement¹⁰² » les prostituées en les privant de leur féminité pour en faire des cas hors normes : la répression dont elles sont victimes, à commencer par le rasage de leur chevelure, porte aussi atteinte au corps et au symbole féminin¹⁰³. L'activité sexuelle de ces femmes pose problème car elle ne correspond pas qu'à la définition physique mais aussi morale et comportementale que la société de l'Ancien Régime voudrait imposer à leur sexe.

Les liens évoqués entre l'activité sexuelle et une surabondance de poils ne sont par ailleurs pas limités aux femmes. L'abondance et l'absence de pilosité ne renvoient pas toujours à la différence des sexes dans les traités de physiognomonie : elles renvoient aussi à l'abondance ou à l'absence d'activité sexuelle des hommes, qui peuvent par ailleurs eux aussi être « monstrueusement » couverts de poils¹⁰⁴.

2.3 Du côté des hommes est la toute puissance

Si la barbe est un signe de virilité, elle apparaît aussi dans les sources comme le signe visible de la supériorité masculine. La glorification de la barbe par nos auteurs une autre

¹⁰⁰ Dorlin, *La matrice de la race...*, p. 66.

¹⁰¹ Dorlin, *La matrice de la race...*, p. 67.

¹⁰² L'expression est de Dorlin. Dorlin, *La matrice de la race...*, p. 67.

¹⁰³ C'est au chapitre trois que nous verrons ceci plus en détail. Le fait de raser les cheveux des prostituées, mais aussi des sorcières et des femmes adultère symbolise certainement une perte de féminité qui justifierait d'en traiter dans ce chapitre. Toutefois, puisque le geste correspond à une histoire ancienne de punition qui n'est pas réservée qu'aux femmes mais qui est aussi pratiqué sur le corps des prisonniers et des bagnards envoyés aux galères, il a aussi une portée plus grande dans le geste de priver l'individu de son humanité.

¹⁰⁴ Les monstres velus et le poil dans son rapport à l'humanité, l'animalité et la sauvagerie seront pour leur part étudiés au quatrième chapitre.

manière de s'insurger contre une certaine confusion des apparences dans l'application des modes. Le long réquisitoire en faveur d'un retour du port de la barbe par Jacques-Antoine Dulaure en 1786 est une réaction pleinement assumée contre les modes qui l'ont fait disparaître, auxquelles il est facile d'attribuer les malheurs de son siècle¹⁰⁵ et de la culture des apparences. L'objectif de son ouvrage est de restituer par la barbe la supériorité masculine – c'est à dire le respect de l'autorité d'un homme envers son semblable et celui de la femme envers le « sexe fort »¹⁰⁶ – que son siècle a selon lui perdu, indique-t-il dès sa préface :

Faire l'apologie des longues barbes, c'est rappeler à l'homme son antique majesté, & cette supériorité de son sexe qu'il a perdue en Europe depuis le règne des chimères chevaleresque; ce n'est pas faire la cour aux Dames, puisque c'est vouloir diminuer leur empire; mais aussi c'est restituer en quelque sorte le pouvoir au légitime maître et l'ôter à l'usurpateur. Molière l'a dit: *Du côté de la barbe est la toute puissance*¹⁰⁷.

Les grandes barbes ont en effet disparu progressivement en Europe occidentale, au moment où Dulaure écrit ces lignes. En France, on associe les débuts de la mode des mentons glabre à l'accession au trône de Louis XIII (1601-1643) en 1610, son jeune âge étant possiblement en cause¹⁰⁸. Derrière l'insistance de Dulaure sur les prérogatives de la barbe se cache une inquiétude par rapport à l'ordre du monde. La barbe donne à l'homme « un air sévère et majestueux », elle lui permet de « conserver sur le sexe cet empire que la Nature lui a concédé » et de « faire briller sur son visage les traits caractéristiques de sa virilité » énumère-t-il, par exemple. Dulaure défend l'idée selon laquelle la vue des barbes serait un pas en

¹⁰⁵ Il déplore par exemple la perte de valeurs comme « la piété filiale » ou de « la fidélité conjugale » qui selon lui seraient encore observées si les vieux portaient toujours de longues barbes blanches et si les hommes ne « présent[ai]ent pas à un sexe qui doit lui être soumis, un extérieur de féminité ». M. J.-A. D*** (Dulaure), *Pogonologie, ou Histoire philosophique de la barbe*, Constantinople et Paris, Lejay, 1786, p. 184.

¹⁰⁶ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 189

¹⁰⁷ Ce célèbre passage de *l'École des femmes* (acte III, scène 2) de Molière est cité par Dulaure dans sa préface, Dulaure, *Pogonologie...*, p. XII-XIII.

¹⁰⁸ Le Gall, *Un idéal...*, p. 241. Cela fait d'Henri IV (1553-1610) le dernier roi barbu, un ancien huguenot certes mais aussi un grand guerrier reconquérant la France. Voir à ce propos un article relevant les témoignages contradictoires de la profanation révolutionnaire d'Henri IV en 1793 et la circulation de ses reliques, dans lequel on semble s'entendre sur le fait que ce dernier était barbu et moustachu. Stéphane Gabet, Jean-Pierre Babelon, Pierre Belet, « Pourquoi la tête d'Henri IV a-t-elle été authentifiée à 99,9% ? », *L'Histoire*, publié le 23/02/2011 sur le site Histoire France Presses, Sophia Publications [En ligne] <http://www.histoire.presse.fr/actualite/infos/pourquoi-tete-henri-iv-a-t-elle-ete-authentifiee-a-999-23-02-2011-14871> (page consultée le 24-03-2015)

direction d'une réforme des mœurs. L'homme doit porter la barbe parce que : « la vue journalière des objets qui ont le caractère de la majesté et de la grandeur élève l'âme et lui donne du ressort. » Il trouve que les gens de son siècle sont trop soucieux de leur apparence, trop poudrés, trop rasés, trop fardés et par conséquent, intrigants, flatteurs, et même libertins¹⁰⁹.

Peut-on y voir aussi un propos politique à l'image des critiques – autrement plus directes – faites aux mignons d'Henri III à la fin du XVI^e siècle ? Le plaidoyer contre « l'image de la mollesse » que lui renvoie le Parisien moyen (dont « l'esprit [est] faible et frivole » et la « face blafarde et efféminée » au point qu'on les « prendrait pour des femmes déguisées »¹¹⁰) cache peut-être en effet une critique adressée au roi Louis XVI, que l'on peut interpréter comme « l'usurpateur » ci-haut mentionné. Si le peuple a besoin de « voir » la puissance de son souverain – « Le peuple ne voit que par les yeux du corps¹¹¹ » – le roi ne livre pas la marchandise : « Je le répète, l'extérieur est un des grands mobiles de l'État Monarchique, surtout chez une Nation superficielle¹¹² ». C'est pourquoi : « Il serait avantageux à ceux qui, par leur état ou leur dignité, sont destinés à commander aux autres, à les endoctriner ou à mériter leur confiance, de laisser croître leur barbe dans toute sa longueur »¹¹³.

Les arguments de Dulaure en faveur du retour de la barbe rappellent les motifs à l'origine de la mode de la barbe en Italie deux siècles plus tôt, et que Le Gall a notamment étudié dans les propos du célèbre manuel du Courtisan de Castiglione¹¹⁴. Le développement de cette mode ayant pris racine, au début du XVI^e siècle, dans un contexte curial nouveau et hétéro-social, le fait d'arborer une barbe est apparu comme une façon de se distinguer, un « moyen de rappeler au courtisan, soldat cultivé qui fréquente des femmes, qu'il demeure un

¹⁰⁹ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 185-187.

¹¹⁰ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 187.

¹¹¹ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 181.

¹¹² Dulaure, *Pogonologie...*, p. 185.

¹¹³ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 188.

¹¹⁴ Le Gall, *Un idéal...*, p. 232.

homme¹¹⁵ ». L'ascension de la courtisanerie et les maux dont on l'a accusée par la suite en Italie semblent avoir tracé un parcours similaire à celui que la France a emprunté.

Par ailleurs, si la barbe disparaît des mentons pendant environ un siècle, elle ne disparaît pas pour autant des mentalités comme « marque formelle, [d]e la noble virilité, [e]t de la juste autorité, [d]ont l'homme a droit sur la femelle¹¹⁶ ». Le discours sur la virilité de la barbe demeure un exemple éloquent.

Les modèles antiques, bibliques et médiévaux pour lesquels les hommes de la Renaissance et de l'âge classique ont de l'admiration sont représentés barbus dans l'imaginaire collectif¹¹⁷. On croit que la barbe sied à la puissance, qu'elle « reflète compétence, force, intelligence, crédibilité et légitimité » de celui qui la porte¹¹⁸. Les humanistes vont jusqu'à ignorer que les modes hellénistique et romaine ont eu par moment le poil en horreur lorsqu'ils se représentent les figures d'autorité antiques¹¹⁹. Selon Le Gall, la majorité des notions associées aux hommes portant la barbe qui figurent dans l'*Iconologia* (1605) de Cesare Ripa (1560-env.-1623), par exemple, « relèvent directement ou indirectement de l'autorité et de son exercice¹²⁰ ». L'historien a aussi étudié les représentations du héros Hercule lors des entrées royales au XVI^e siècle. Celui qu'on admire pour sa sagesse et son autorité y porte une barbe¹²¹, à l'image de plusieurs autres grandes figures d'autorités politiques ou religieuses, qu'il s'agisse de Dieu et des patriarches, de Charlemagne ou du Christ à l'âge de la passion : « L'autorité politique se pare donc de la barbe pour signifier sa majesté. Elle participe de

¹¹⁵ Le Gall, *Un idéal...*, p. 33.

¹¹⁶ Extrait d'un poème intitulé *L'Exilé à Versailles* cité par Dulaure à la page 191. Dulaure, *Pogonologie...*, p. 191. Nous retenons pour définition du mot autorité (« autorité »), celle que donne le *Dictionnaire de l'Académie* et qui désigne dans son sens premier la « puissance légitime sur les inférieurs ». Académie Française, « Autorité », *Le dictionnaire de l'Académie française*, 1^e édition de 1694.

¹¹⁷ Le Gall, *Un idéal...*, p. 48.

¹¹⁸ Le Gall, *Un idéal...*, p. 47.

¹¹⁹ Le Gall, *Un idéal...*, p. 49.

¹²⁰ L'*Iconologia* est un recueil iconographique d'emblèmes, allégories, inspirées de hiéroglyphes, mythologie antique et histoire sacrée d'une grande influence sur la pensée artistique et littéraire des siècles qui suivirent. Puisque chaque image est accompagnée d'un court texte, Le Gall y a fait l'inventaire des figures barbues et a noté les notions associées. Cesare Ripa, *Iconologia*, Rome, 1605, rééd. Piero Buscaroli, Milan, Tea, 1992. Le Gall, *Un idéal...*, p. 47.

¹²¹ Le Gall, *Un idéal...*, p. 48.

l'image du souverain¹²² ». On voit en conséquence « les détenteurs d'une parcelle de puissance l'arbore[r] progressivement, à commencer par les diplomates, représentants du souverains¹²³ ». Les magistrats et les médecins l'emprunteront également au XVII^e siècle.

Nous étudierons davantage les signes pileux comme marqueurs d'appartenance à certains groupes sociaux et le modèle hiérarchique de transmission des modes lors de notre troisième chapitre. Rappelons toutefois le rapport effectué dans le discours physiognomonique, et tel que déjà observé au premier chapitre, entre la barbe et le savoir puisqu'on voit là un autre argument en faveur de la supériorité des hommes sur les femmes. « Le savoir est d'abord une affaire de masculinité dont la barbe est un signe »¹²⁴. C'est ainsi qu'un des conférenciers anonymes du Bureau d'adresse s'exprime le 13 juillet 1637 :

Mais surtout dans la barbe, il y a une certaine majesté, de laquelle la femme n'étant pas capable, elle n'a pas eu cet ornement, qui a été réservé à l'homme seul pour la gravité de ses mœurs. Aussi la grande barbe a toujours été le caractère de la sagesse : et comme telle choisie par les philosophes pour marque de leur profession. C'est pourquoi Diogène, à un qui lui demandait pourquoi il portait la barbe si longue : c'est, dit-il, afin qu'en la voyant je me souvienne que je suis homme, et non pas femme¹²⁵.

Le modèle différencié de l'identité sexuelle transmis notamment dans le discours éducatif réservé aux jeunes filles stipule également l'idée que le savoir est une affaire d'hommes. Il paraît indécent pour une femme de montrer qu'elle connaît plus de choses que les personnes avec qui elle converse. Plutôt que de faire l'étalage de son savoir, il est préférable de donner l'impression qu'on en sait le moins possible¹²⁶. Les femmes ne sauraient donc avoir de barbe.

Le modèle patriarcal enseigné dès le plus jeune âge aux garçons et aux filles n'est pas affecté par le fait que les hommes ne portent plus la barbe vers le milieu du XVII^e siècle ni par celui qu'ils portent les cheveux longs. La virilité a su trouver d'autres formes d'expression que

¹²² Le Gall, *Un idéal...*, p. 51-52.

¹²³ Le Gall, *Un idéal...*, p. 52.

¹²⁴ Le Gall, *Un idéal...*, p. 59.

¹²⁵ Anonyme, « 149^e Conférence du lundi 13 juillet 1637. De la chevelure » dans Renaudot, *Recueil général des conférences...*, Tome3, p. 579.

¹²⁶ Jeanne de Schomberg, *Règlement...*, p. 132. M^{me} de Maintenon, « Comment la sagesse... », p. 175.

la pilosité dans la maîtrise de soi et le raffinement des manières promus par la nouvelle civilité de cour. On trouve parmi celles-ci l'art de la conversation et les jeux d'adresse¹²⁷. Se développe également une mode masculine qui préconise des vêtements « fort ajustés »¹²⁸, dont des pantalons moulants munis d'une braguette spéciale mettant en évidence le sexe de l'homme¹²⁹. On retrouve enfin, dans l'évolution des portraits picturaux de personnages virils, le développement de moyens « moins explicites que la *cazzaria* [cette partie du vêtement qui met en valeur la braguette] ou que la barbe ou que la carrure, pour souligner la virilité¹³⁰ ». La « convexité du plastron », qui met en évidence la panse du protagoniste, la position des mains (une main posée sur la hanche ou les deux mains jointes, au-dessus de l'épée, par exemple) et les jambes écartées, dans un premier temps, de même que les accessoires distinctifs de la courtoisie (épée, gants) et de l'élégance (jambes et mollets de danseur en évidence) dans un deuxième temps, forment quelques exemples de la configuration des corps masculins parmi ceux identifiés et étudiés par Nadeije Laneyrie-Dagen.

2.4 Sexe « fort » et cheveux longs

On a vu à de nombreuses reprises déjà que la force est une qualité que l'on attribue d'abord aux hommes. Dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, la force est une « vigueur, une faculté naturelle » vite associée à l'identité masculine : « On dit d'un homme d'une complexion délicate, que c'est un homme qui n'a ni force ni vertu. Et la même chose se dit d'un homme qui n'est bon à rien, qui n'est capable de rien¹³¹ ».

On trouve des exemples de liens entre la virilité, la pilosité, la violence et la guerre à de multiples reprises dans l'histoire occidentale depuis le mythe de Samson jusqu'aux « poilus » de la 1^{ère} Guerre mondiale, en passant par les rois chevelus Mérovingiens, et les

¹²⁷ Cela et tout un ensemble de changements de valeurs que la civilisation de cour a apporté et que Vigarello, par exemple, a observé. Voir notamment Georges Vigarello, « S'exercer, jouer » dans Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, *Histoire du corps*, Tome 1, Paris, Éditions du Seuil, 2005, p. 235-302.

¹²⁸ Bluche, « Pudeur », in Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 1278.

¹²⁹ Jean-Claude Bologne, *Histoire de la pudeur*, Paris, Olivier Orban, 1986, p. 64.

¹³⁰ Laneyrie-Dagen, « Le témoignage de la peinture » dans Corbin, Courtine et Vigarello (dir.), *Histoire de la virilité*, p. 371 à 380.

¹³¹ « Force », *Le dictionnaire de l'Académie française*, 1^{ère} édition de 1694.

représentations de l'homme sauvage¹³². La force, dans nos sources, est concentrée dans la barbe et le système pileux en général. « La barbe est le signe de l'homme fort et courageux », précise Della Porta, « le poil [au menton] est un signe de virilité et de force »¹³³. Il ajoute, dans une autre partie de son traité, que la quantité de poil que présente un homme sur « la poitrine, [l]es bras, [...] l'épine et enfin par tout le corps [...] dénote la force et la vigueur du corps »¹³⁴. Comme le rappelle Cureau de la Chambre, la chaleur est « le principe de la force et du courage », qualités qui engendrent le désir de commander, la hardiesse, la confiance et la justice¹³⁵.

En posant la question de savoir dans quel contexte le poil fait son apparition dans la Bible, Maguy Halpern, spécialiste des langues et religions anciennes, a mis au jour le rôle de celui-ci au sein des codes, des rites et des récits mythiques tels que ceux de Samson¹³⁶ ou d'Absalon¹³⁷. Bien qu'il ne concerne pas particulièrement notre période d'étude, le mythe de Samson mérite une petite parenthèse car il est repris dans l'iconographie de l'Ancien Régime¹³⁸. Ce mythe est aussi intéressant car il fait résider la force dans la chevelure du héros biblique, et non dans sa barbe.

C'est dans la perspective d'illustrer une des règles du « nazirat », un statut spirituel particulier, que la Bible présente l'histoire de Samson, indique Halpern. Désigné nazir à vie avant même sa naissance, Samson doit respecter la règle de ne jamais couper ses cheveux. Or il se fait soutirer le secret selon lequel sa force réside dans ses cheveux par Dalila, qui s'en sert pour le trahir. Il se fait alors couper les cheveux et crever les yeux, avant d'être soumis à

¹³² Les hommes sauvages et les monstres velus feront l'objet du 4^e chapitre de cette thèse.

¹³³ Della Porta, *La physiologie...*, livre 2, p. 278.

¹³⁴ Della Porta, *La physiologie...*, livre 2, p. 326.

¹³⁵ Cureau de la Chambre, *L'art de connoître...*, p.22.

¹³⁶ Maguy Halpern, « *La bible et le poil* » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 27-30.

¹³⁷ Absalon est un autre personnage biblique ayant perdu par sa chevelure. Le fils du roi David, d'une beauté exceptionnelle, a une chevelure si fournie et impressionnante qu'il doit la couper une fois par année. Fier de celle-ci, il la pèse pour en connaître le poids, ce que le récit identifie comme une preuve de sa vanité, parmi une série d'autres gestes inadmissibles. Présenté comme un personnage « brutal, violent, vain mais charismatique », Absalon perd la vie dans un combat tandis que ses cheveux se sont pris dans les branches d'un arbre. Halpern, « *La bible et le poil* », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 35-40.

¹³⁸ La portée du mythe de Samson est immense, il a notamment son pendant dans les contes grecs, slaves et celtiques. Auzou et Melchior-Bonnet, *Les vies du cheveu*, p. 11.

l'esclavage par les Philistins. Ce n'est qu'une fois ses cheveux repoussés que sa force, de retour, lui permettra de sauver le peuple d'Israël¹³⁹. En s'interrogeant sur les liens unissant les deux personnages de Samson et Dalila, Halpern conclut que la chevelure de Samson illustre la condition de guerrier du héros, celle-ci « jouant le rôle de marque d'appartenance à cette catégorie sociale¹⁴⁰ ».

Cette interprétation trouve un certain écho dans nos sources, où l'on trouve des auteurs qui attribuent eux-aussi une fonction guerrière à la pilosité. La barbe et la moustache des militaires et des mercenaires a en effet pour fonction d'effrayer leurs adversaires. On dit que les « Scythes et les Parthes tenaient leurs cheveux et leur barbe longue pour faire peur à leurs ennemis¹⁴¹ », mentionne un conférencier du Bureau d'adresse. Souhaitant expliquer l'origine de la moustache des militaires qu'ils disent portée par « toutes les nations de l'Europe » au XVIII^e siècle, Dulaure et Fangé soulignent tous les deux le rôle de la pilosité faciale des Bretons, Goths, Francs, Lombards et autres peuples barbares. « À la guerre, on a employé les moustaches pour épouvanter l'ennemi par un aspect plus terrible » indique Dulaure¹⁴².

Ces peuples étaient persuadés qu'il y avait de la décence & une certaine majesté à porter la barbe longue & que cet attitude était propre à inspirer de la terreur à leurs ennemis, comme on le remarque encore aujourd'hui dans ceux qui laissent croître leurs moustaches pour paraître plus terrible à cet art martial¹⁴³.

Cela dit, rappelons à l'instar de Le Gall qu'à l'exception de quelques princes allemands et des mercenaires suisses, lesquels portent des « barbes extravagantes et menaçantes » et une « chevelure abondante » qui marque une agressivité toute « masculine et martiale », la plupart des visages en Europe sont glabres aux XVII^e et XVIII^e siècles¹⁴⁴. Les militaires n'étant pas

¹³⁹ Halpern, « La bible et le poil », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 38.

¹⁴⁰ Halpern, « La bible et le poil », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 40.

¹⁴¹ Anonyme, « 149^e Conférence du lundi 13 juillet 1637. De la chevelure » dans Renaudot, *Recueil général des conférences...*, Tome 3, p. 583.

¹⁴² Dulaure, *Pogonologie...*, p. 98-99.

¹⁴³ Fangé, *Mémoires...*, p. 85-86.

¹⁴⁴ Le Gall, *Un idéal...*, p. 23.

exempts des influences de la mode, leur moustache et leur chevelure connaissent des variations au cours des trois siècles à l'étude¹⁴⁵.

Les premières études en sciences humaines consacrées au symbolisme des poils et des cheveux ont pour leur part donné une interprétation psychanalytique au mythe de Samson, privilégiant le lien unissant les poils de la chevelure et la vigueur sexuelle masculine. Charles Berg, par exemple, a proposé d'après ses recherches cliniques et ethnographiques une interprétation métaphorique des poils et des cheveux qui fait de ceux-ci la substitution visible des organes génitaux invisibles. L'activité sexuelle serait donc, pour Berg et ceux qui par la suite ont nuancé son propos, proportionnelle à la longueur des cheveux ou au fait qu'ils soient laissés libres. Ainsi, « aux cheveux longs correspondrait une sexualité sans contrainte, aux cheveux courts ou attachés une sexualité contrôlée, au rasage de près l'abstinence¹⁴⁶ ». Dans cette perspective, le rasage de la tête du héros illustre une castration symbolique¹⁴⁷. Ainsi, le mythe de Samson permet d'expliquer l'équivalence établie dans nos sources, malgré les questionnements observés plus haut par certains auteurs des Lumières sur la question du poil des eunuques, entre la pilosité masculine abondante, même s'il s'agit des cheveux, et la virilité.

¹⁴⁵ L'article « moustache » du *Dictionnaire de l'armée de terre, ou Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes par le Général Bardin*. J. Correard, 1849, livre 12, numérisé par Google, donne un aperçu des transformations que subissent la moustache dans l'armée à travers les siècles. Les reproches adressés aux « frisures » des membres de l'armée d'Henri III identifiée plus haut chez Pierre de l'Estoile au XVI^e siècle tout comme le témoignage de Vauban sur l'utilisation de la poudre dans les armées de la fin du XVIII^e siècle que rapporte Franklin, illustrent aussi l'influence des modes. Pierre de L'Estoile, *Mémoires-journaux...*, p. 336. Alfred Franklin, « Les magasins de nouveauté », *La vie privée d'autrefois : arts et métiers, modes, moeurs, usages des Parisiens, du XII^e au XVIII^e siècle*, volume 15, E. Plon, Nourrit, 1887-1902, p. 96. Les traits pileux marquant diverses catégories d'appartenances sociales seront, en outre, abordés plus longuement au 3^e chapitre de cette thèse.

¹⁴⁶ Bromberger à propos de Charles Berg, *The Unconscious Significance of Hair*, London, George Allen and Unwin, 1951, dans Bromberger, « Trichologiques. Les langages... » dans Bromberger et al., *Un corps pour soi*, p. 11.

¹⁴⁷ « Ainsi, la tonte des cheveux précède l'aveuglement : en termes œdipiens, les deux actions symbolisent l'anéantissement de la sexualité de Samson, son émasculatation. » Marina Warner, « Le vil et le vigoureux, la toison et le poil: des cheveux et leur langage », traduit de l'anglais par Marie-Ange Dutartre dans *Féminin masculin. Le sexe de l'art*, Gallimard/Electra, Paris, 1995, p. 306.

3. Représentations de la beauté et de la faiblesse dans la pilosité féminine

3.1 Longueur et mollesse des chevelures féminines et des efféminés

Si la barbe est l'attribut viril par l'excellence, « la marque la plus apparente de sa virilité¹⁴⁸ », peut-on dire de la chevelure qu'elle est son équivalent féminin ? Cet extrait tiré de la conférence du Bureau d'adresse sur la chevelure en 1637 porte à le croire :

Pour la bienséance, elle ne se trouve pas non plus dans les grands cheveux, qui portent plutôt l'effroi et la terreur que la beauté et la bonne grâce, laquelle ne manquait point à nos ancêtres, bien qu'ils portassent les cheveux courts comme font encore jusqu'à présent plusieurs peuples belliqueux et ennemis de la mollesse et délicatesse, dont la grande chevelure est un indice très certain, étant plus propre aux femmes, comme au contraire la longue barbe est une marque de virilité¹⁴⁹.

Pourtant, les cheveux longs ou mi-longs ne constituent pas un trait physique réservé au sexe féminin. Les hommes aussi les portent ainsi aux XVI^e et XVII^e siècles, avant l'adoption des perruques. C'est pourquoi les avis sur la longueur des cheveux des hommes sont partagés. Pour pallier cette situation et réaffirmer la distinction des sexes, on retrouve le même vocabulaire employé pour décrire et différencier les cheveux de chacun des deux sexes que celui qui s'attache à décrire les corps ou les esprits. Les cheveux, les corps ou les penchants « naturels » connaissent l'opposition de la fermeté mâle et de la mollesse féminine. Par exemple, les cheveux des hommes sont généralement décrits comme « plus fermes et annelés aux extrémités »¹⁵⁰ tandis qu'ils sont nombreux, « longs, déliés et mollets au toucher » chez la femme¹⁵¹. La mollesse du corps des femmes se retrouve en revanche dans la pilosité féminine, faisant écho à la mollesse des mœurs que le vocabulaire de l'époque associe à l'oisiveté et à la volupté.

¹⁴⁸ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 45.

¹⁴⁹ Anonyme, « 149^e Conférence du lundi 13 juillet 1637. De la chevelure » dans Renaudot, *Recueil général des conférences...*, Tome 3, p. 582.

¹⁵⁰ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 25.

¹⁵¹ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 34. Ce que nous avons noté chez Cureau de la Chambre l'a aussi été par Jahan, *Les Renaissances...*, p. 62.

C'est ce qu'on observe dans les manuels d'éducation de la fin du XVII^e siècle, notamment¹⁵². Ces derniers décrivent la « contagion du siècle » suscitée par exemple par « les vains applaudissements de la cour », qui engendrent des défauts tels que « l'idolâtrie de soi-même, l'attachement aux vanités [...], la mollesse [et] l'oisiveté »¹⁵³. Mollesse et volupté sont, à ce titre, associées dans la figure de l'homme efféminé décrit par François de Salignac de la Mothe Fénelon (1651-1715) dans son roman pédagogique *Les Aventures de Télémaque*, rédigé à l'intention du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. « Que les dieux me fassent périr plutôt que de souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent de mon cœur ! Non, non, le fils d'Ulysse ne sera jamais vaincu par les charmes d'une vie lâche et efféminée », fait dire Fénelon, par exemple, au personnage de Télémaque¹⁵⁴. Il reprend ici le sens que le *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière donne aux mots « efféminé », « mollesse » et « volupté » : un homme efféminé est, entre autres, « un homme mol et voluptueux¹⁵⁵ ».

Le cadre normatif attribuant une chevelure longue au genre féminin tire son origine des saintes écritures. Saint-Paul, dans un passage célèbre du Nouveau Testament prescrit aux hommes de se couper les cheveux :

3 Je veux pourtant que vous sachiez ceci : le chef de tout homme, c'est le Christ ; le chef de la femme, c'est l'homme ; le chef du Christ, c'est Dieu. 4 Tout homme qui prie ou prophétise la tête couverte fait affront à son chef. 5 Mais toute femme qui prie ou prophétise tête nue fait affront à son chef ; car c'est exactement comme si elle était rasée. 6 Si la femme ne porte pas de voile, qu'elle se fasse tondre ! Mais si c'est une honte pour une femme d'être tondue ou rasée, qu'elle porte un voile ! [...] 9 Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. 10 Voilà pourquoi la femme doit porter sur la tête la marque de sa dépendance, à cause des anges. [...] 14 La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il est déshonorant pour l'homme de porter les cheveux longs ? 15 Tandis que c'est une gloire pour la femme, car la chevelure lui a été

¹⁵² Benoîte Legeais, *La pudeur dans le discours éducatif de la fin du XVIII^e siècle français*, Mémoire de maîtrise, Histoire, Université de Montréal, 2006, p. 95.

¹⁵³ Françoise d'Aubigné Madame de Maintenon, « Comment la sagesse vient aux filles », *Propos d'éducation choisis et présentés par Pierre E. Leroy et Marcel Loyau*, Paris, Bartillat, 1998, p. 126.

¹⁵⁴ François de Salignac de La Mothe Fénelon, *Les aventures de Télémaque: édition présentée, établie et annotée par Jacques Le Brun*, Paris, Gallimard, 1995, p. 35.

¹⁵⁵ Furetière, « Efféminé », *Dictionnaire Universel*, 1690, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 26-05-2010).

donnée en guise de voile¹⁵⁶.

Considérant que les hommes de l'Ancien Régime soignent leur chevelure autant que les femmes, ce passage fait l'objet d'une réflexion théologique évoquée dans la définition du mot cheveu que donne le *Dictionnaire de Trévoux*¹⁵⁷. On cherche à interpréter les écrits de l'apôtre afin de justifier les pratiques de mode ou au contraire, de les dénoncer. Lavater, par exemple, critique la mode masculine de soigner ses cheveux autant que le font les femmes : « Les cheveux longs sont toujours faibles et la marque d'un caractère féminin, et c'est vraisemblablement dans ce sens que Saint Paul a dit qu'il n'est point honorable à l'homme de nourrir sa chevelure¹⁵⁸.

Dans le discours des éducateurs et des moralistes chrétiens, il est souvent question du goût plus prononcé des femmes pour le luxe, la mode et les beaux habits. François de Sales (1567-1622), Jeanne de Schomberg (1601-1674), Nicolas Boileau (1636-1711) et Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719) tiennent par exemple un discours semblable sur l'engouement vestimentaire, les pratiques d'embellissement et le danger qu'ils représentent pour la gente féminine. « Comme les femmes sont naturellement moins capables de grandes choses que les hommes, elles sont aussi plus sujettes à rechercher la vanité et le luxe dans les habits, que ne font pas les hommes¹⁵⁹ ». La modestie se voit dans l'apparence générale dont fait partie la

¹⁵⁶ Rosine Lambin, « Paul et le voile des femmes », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 2 | 1995, [En ligne], <http://clio.revues.org/488> (page consultée le 03-03-2015)

¹⁵⁷ « Saint Paul, en recommandant aux femmes le soin de leurs cheveux, ajoute à l'égard des hommes, qu'il est contre nature de les nourrir. On ne comprend pas bien la raison de ces défenses, de porter des cheveux ; puisqu'ils paraissent un des plus beaux ornements de l'homme, & non pas une superfluité de la nature. Sans doute que la nature, dans le passage de Saint Paul signifie, la coutume. En 1650, un Professeur d'Utrecht agita la question, s'il est permis aux hommes de porter de longs cheveux. Un Théologien, nommé de Reves, qui avait écrit pour l'affirmative, lui répliqua ». Anonyme, « Cheveu », *Dictionnaire Universel françois & latin vulgairement appelé de Trévoux*, Paris, 1743. Puisque les enjeux et les positions en faveur et en défaveur des modes et des soins de beauté ont été abordés au premier chapitre et qu'ils feront l'objet d'une analyse plus poussée au chapitre trois, nous ne nous y arrêtons pas davantage ici.

¹⁵⁸ En italique dans le texte. Lavater, *L'Art de connaître...*, vol.2, p. 256.

¹⁵⁹ Jean-Baptiste de La Salle, « Les règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes », in Didier Érasme de Rotterdam, Jean-Baptiste de La Salle, Henri Bergson, *La Bienséance, la civilité et la politesse enseignées aux enfants; textes réunis et présentés par Jean-Pierre Seguin*, Paris, J.M.Place; Bruxelles, le Cri, 1992, p. 125.

chevelure : à la simplicité des habits, du maintien, des regards s'ajoutent celle de la coiffure¹⁶⁰. Si les modes vestimentaires qui ornent le corps d'artifices éloignent de Dieu, il en est certainement de même des modes pileuses. Les artifices « marquent une attache trop curieuse à se plaire soi-même et aux autres¹⁶¹ » et sont en premier lieu attribués au péché d'orgueil¹⁶².

Un reproche typique adressé aux femmes coquettes consiste à souligner que la coquetterie est vaine et oisive. Les femmes devraient se rendre plus utiles plutôt que de passer du temps à se coiffer, dit Michel Eyquem de Montaigne (1533-1592) au XVI^e siècle. Dans cet extrait des *Essais*, la représentation de la coquetterie passe justement par l'intérêt consacré à la chevelure :

Je vois avec dépit, dans plusieurs ménages, M. revenir maussade et tout tracassé par ses affaires, aux environs de 12:00, tandis que Mme est encore en train de se coiffer et de se parer dans sa chambre. C'est là une occupation de reine, et encore ! Il est ridicule et injuste que l'oisiveté de nos femmes soit entretenue par notre sueur et notre travail¹⁶³.

Cette rhétorique de l'oisiveté et de l'utilité sera courante jusqu'à tard dans le XVIII^e siècle. La coquetterie éloigne la femme modèle du rôle que la société lui a prescrit, c'est-à-dire une bonne épouse qui s'acquitte des soins domestiques et de l'éducation des enfants, pratique la religion et respecte les devoirs de son rang¹⁶⁴. La bonne épouse ne se coiffe pas, sauf pour plaire à son mari.

¹⁶⁰ Boileau dans son « Avertissement » qui précède le traité d'éducation de Jeanne de Schomberg mentionne que la modestie se voit jusque dans l'apparence pileuse, lorsqu'il dit à propos de la Princesse de N. : « Je l'ai vue plusieurs fois à Paris et à la Campagne, dans une simplicité et une modestie de Vierge en ses habits, en sa coiffure, en son maintien, en ses regards ». Jeanne de Schomberg, *Règlement donné par une dame de haute qualité à M*** sa petite fille, pour sa conduite, & pour celle de sa maison : avec un autre règlement que cette dame avait dressé pour elle-mesme; édition critique par Colette H. Winn*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 1997, p. 64.

¹⁶¹ Schomberg, *Règlement...*, p. 105-106.

¹⁶² François de Sales indique ceci à propos du vêtement : « Car l'engouement pour le vêtement est attribué en premier lieu à l'orgueil. » La citation est tirée de Schomberg, *Règlement...*, p. 87

¹⁶³ Bénédicte Boudou (dir.), *Le dictionnaire des Essais de Montaigne*, France, Éd. Léo Scheer, 2011, p. 250.

¹⁶⁴ Dans son introduction du *Règlement* de Jeanne de Schomberg, Colette Winn souligne que cette dernière incarne le modèle de femme idéale dans les mentalités : « Les siècles passés ont célébré en la personne de Jeanne de Schomberg le modèle de la femme idéale, de l'épouse, de la mère idéale, le patron sur lequel de génération en génération les filles seraient formées. L'exaltation de l'idéal féminin (inchangé à travers les siècles) explique le succès durable de l'ouvrage en même temps que le nom tombé dans l'oubli, l'absence de renom. » Schomberg, *Règlement...*, p. 10.

S'agissant d'une inclination considérée comme naturellement féminine, la coquetterie chez les hommes met à mal leur masculinité. L'homme soucieux de son apparence est affublé de l'épithète péjorative d'« efféminé », un concept communément utilisé comme procédé de dénigrement du XVI^e au XVIII^e siècle. On retrouve notamment dans les *Mémoires-Journaux* du chroniqueur français Pierre de L'Estoile (1546-1611) une critique de l'efféminement des mignons du roi. En septembre 1579, il écrit: « Qui vos teints damoiseaux, vos perruques troussées,/ Aime autant comme écus, et lances, et épées :/ Puisque les grands États, qui vous rendent infâmes,/ Sont de vice loyers aux jeunes impudents,/ Gardez-les à toujours, car les hommes vaillants/ N'en veulent après vous, qui êtes moins que femmes !¹⁶⁵ ». Un vrai homme n'aime pas les parures, précise Fénelon au siècle suivant : « Un jeune homme qui aime à se parer vainement, comme une femme, est indigne de la sagesse et de la gloire¹⁶⁶ ». Jean-Baptiste de La Salle soutient la même idée quand il affirme qu'« [i]l est honteux aux hommes, comme il s'en trouve quelques fois, d'être efféminés, que de se plaire à vouloir des habits fort riches et de vouloir se faire considérer par-là; ils devraient élever leur esprit bien plus haut, en faisant attention que les habits sont des marques du péché¹⁶⁷ ».

Parmi les vêtements, maquillages et bijoux en cause, le traitement apporté à la chevelure est souvent mentionnée comme processus par lequel l'efféminement se produit. Les allusions aux frisures des armées d'Henri III comme marque d'efféminement, et conséquemment de faiblesse, sont nombreuses dans les écrits satyriques des propagandistes protestants¹⁶⁸. Nous avons vu au chapitre premier l'importance que représentent les modes dans la vie civile, et la nécessité de les suivre en conformité avec son rang. C'est dans ce

¹⁶⁵ Pierre de L'Estoile rapporte « diverses poésies et écrits satyriques publiés contre le roi et ses mignons, en ces trois dernières années 1577, 1578 et 1579 ». Pierre de L'Estoile, *Mémoires-journaux: 1574-1611*, Reproduction en fac-similé de Paris, Tallandier, 1982, p. 335.

¹⁶⁶ Fénelon, *Les aventures...*, p. 34-35.

¹⁶⁷ Jean-Baptiste de La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 125.

¹⁶⁸ Pierre de l'Estoile en rapporte des exemples : « Je me ris, quand je vois ces rudes chevaliers/ Et tous les Adonis de la belle chambrée/ Se promettre l'honneur de conduire l'armée, / Ou bien un régiment ou des chevaux-légers./ Mais je rirai bien plus, quand, venant aux effets,/ Je les verrai souvent ou battus ou desfaits./ Revenant au logis plus doux que des pucelles./ Alors je leur dirai : « Mes mignons de la Cour,/ Retournés à Paris, qu'on vous face l'amour,/ Frisants vos beaux cheveux comme des damoiselles! » Pierre de L'Estoile, *Mémoires-journaux...*, p. 336.

contexte que De la Salle donne des conseils relatifs à l'entretien des cheveux, entre l'embellissement nécessaire à la bienséance et les dangers de l'effémination : « Quoi qu'il ne faille pas facilement mettre de la poudre sur ses cheveux, et que cela ressent un homme efféminé, il faut cependant prendre garde de n'avoir pas les cheveux gras¹⁶⁹ ». Un homme ne doit toutefois pas se friser les cheveux¹⁷⁰, ni porter une perruque ni trop blonde ni trop frisée car « cela sent plus la femme que l'homme¹⁷¹ ». Mercier critique ainsi cette pratique qu'ont les hommes de fréquenter les perruquiers : « Il y a deux siècles que nous avons eu la faiblesse d'imiter les femmes dans cet art de la frisure qui nous effémine et nous dénature¹⁷² ».

3.2 La beauté féminine

L'ensemble de nos auteurs ont favorisé la transmission de valeurs qui, au sein d'une « société habituée à opposer et à hiérarchiser les deux sexes », permettaient « d'enfermer [les hommes et les femmes] dans une appartenance de sexe univoque¹⁷³ ». C'est ainsi que les thèmes de la beauté féminine et celui de la pudeur reviennent avec une constance incroyable dans les sources, comme des éléments de définition de l'identité féminine.

L'insistance sur « le partage sexuel entre la beauté féminine et la force masculine¹⁷⁴ » que Perrot souligne à la Renaissance se retrouve presque mot pour mot chez des écrivains français aussi éloignés dans le temps que Montaigne et Buffon. « C'est le véritable avantage des dames que la beauté. Elle leur appartient si bien que la nôtre, quoi qu'elle requière des traits un peu différents, n'atteint la perfection que confondue avec la leur,

¹⁶⁹ De la Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 85.

¹⁷⁰ « Si saint Pierre et saint Paul défendent aux femmes de se friser les cheveux, ils condamnent à bien plus forte raison cette sorte d'ajustement dans les hommes, qui ayant naturellement beaucoup moins de penchant à ces sortes de vanités que les femmes doivent, par conséquent, en avoir [p. 86] Beaucoup plus de mépris, et être bien plus éloigné de s'y abandonner. » De la Salle, « Les règles de la bienséance..., p. 85-86.

¹⁷¹ De la Salle, « Les règles de la bienséance..., p. 85-86.

¹⁷² Louis-Sébastien, Mercier, « Perruquiers. Chap. 32 », *Le Tableau de Paris*, 2 volumes (t. 1. *Tableau de Paris vol. I à VI* ; t. 2. *Tableau de Paris vol. VII à XII*), éd. établie sous la direction de Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, p. 99.

¹⁷³ Nicole Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », dans Corbin, Courtine, Vigarello, *Histoire du corps*, t. 1, p. 138.

¹⁷⁴ Perrot, *Mon histoire...*, p. 63.

chez l'enfant ou le jeune homme imberbe », dit le célèbre penseur dans ses *Essais*¹⁷⁵. Le naturaliste Buffon témoigne en 1749 de la persistance de la répartition de ces qualités : « l'homme a la force et la majesté, les grâces et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe¹⁷⁶ ». Être belle, agréable à l'œil, est présenté à la fois comme le privilège des dames et un devoir social. « La vraie science d'une femme, c'est d'être belle ; l'étude et les livres ne servent qu'à la rendre insupportable », indique dans le même ordre d'idée le *Dictionnaire de Trévoux* dans sa définition du mot « femme¹⁷⁷ ». La laideur masculine est moins grave socialement que la laideur féminine, souligne Véronique Nahoum-Grappe. Il y a une « dissymétrie permanente entre les deux sexes. [...] La dimension esthétique est plus importante dans l'identification féminine : la belle femme est une vraie femme, tandis qu'un bel homme perd sa virilité lorsqu'il perd trop de temps à se coiffer¹⁷⁸ ».

Et qu'est-ce qui fait la beauté des femmes par rapport à celle des hommes ? Cureau de la Chambre souligne à quel point l'entreprise de décrire « la perfection naturelle des femmes » est pernicieuse et difficile, car la beauté féminine, cette « grâce charmante », celle qu'on élève à « un haut point de gloire » est en réalité « un masque trompeur qui cache un nombre infini de défauts¹⁷⁹ ». Sur les vingt-six points de réponse qu'il avance néanmoins, trois concernent la pilosité, à savoir les cheveux, les sourcils et la barbe¹⁸⁰. On y voit ce qu'on a pu constater précédemment, notamment que la chevelure féminine doit être longue et le menton bien lisse. Cet impératif normatif des cheveux longs prend son autorité sur les textes fondateurs, tel que rappelé lors de la conférence sur la beauté du Bureau d'Adresse : « Et l'écriture recommande

¹⁷⁵ Montaigne, « Essais », III, 3, pp. 1291-1292 dans Boudou (dir.), *Le dictionnaire des Essais...*, p. 115.

¹⁷⁶ Buffon, *Histoire naturelle...*, p. 518.

¹⁷⁷ « Femme » dans Anonyme, *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743.

¹⁷⁸ Véronique Nahoum Grappe, « Beauté et laideur » dans *Communications*, vol. 60, 1995, p. 3.

¹⁷⁹ Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 28.

¹⁸⁰ « Elle a beaucoup de cheveux, qui sont longs, déliés et mollets au toucher »; « Les sourcils sont déliés, mollets, éloignés l'un de l'autre et qui se courbent doucement à l'entour des yeux »; « Le menton doit être rond, poli, et où le moindre poil ne paraisse pas ». Cureau de la Chambre, *L'art de connoistre...*, p. 28.

principalement la beauté des femmes par leur longue chevelure, sans laquelle les plus belles seraient épouvantables¹⁸¹ ».

En revanche, cette beauté nécessaire est un bien lourd fardeau puisqu'elle s'accompagne souvent du désir de plaire. Dans son *Instruction aux demoiselles de Saint-Cyr* de 1708, Madame de Maintenon explique bien que le désir de plaire par la parure est péché même s'il est naturel au sexe féminin. Il représente un danger pour la réputation¹⁸². Les parures, les habits, la coiffure, tout ajustement attirent le regard. Puisque regarder le corps d'une femme avec du désir est péché, le montrer l'est donc doublement :

Le désir de plaire est lui seul une source de péchés, surtout quand c'est par l'ajustement qu'on cherche à donner dans les yeux. Toute fille qui met un ruban pour plaire à des hommes a déjà commis un péché dans son cœur.* [...] [Q]uiconque regarde une femme avec un mauvais dessein a déjà commis un péché dans son cœur. Il en est de même de nous par rapport aux hommes; une personne de notre sexe qui s'ajuste pour plaire est coupable non seulement du péché que renferme ce désir de plaire, mais encore de tous ceux que commettent les hommes quand ils la voient¹⁸³.

3.3 La chevelure féminine, entre séduction et pudeur

C'est un trait commun du discours sur le corps des femmes et celui de la pilosité féminine que de le « saturer » de sexualité¹⁸⁴. Dans une étude sur le concept de l'honnêteté au XVII^e siècle, Roger Duchêne souligne l'inégalité du jugement porté sur la conduite sexuelle

¹⁸¹ Anonyme, « 26^e Conférence du lundi 13 février 1634. S'il est permis de se louer soi-même 2. De la beauté » dans Eusèbe et Théophraste Renaudot, *Première centurie des questions traitées ez Conférences du Bureau d'Adresse, depuis le 22 jour d'août 1633 jusque au dernier d'août 1634*, Paris, Bureau d'Adresse, 1638. [en ligne;], <http://goo.gl/V59X1L>, (page consultée le 13-02-2011), p. 215.

¹⁸² « On ne saurait trop vous dire, mes enfants, combien il y a de petitesse dans ce désir de la parure, quoiqu'il soit naturel aux personnes de notre sexe; il est cependant si humiliant, que celles qui aiment un peu leur réputation, même dans le plus grand monde, se garde bien de laisser entrevoir ce faible si elles l'ont, parce qu'il les ferait mépriser de tout le monde; les plus mondains estiment, au contraire, les filles qui méprisent leur beauté, qui ne paraît jamais plus lorsque l'on semble la négliger, et qu'on affecte point de s'habiller à son avantage. » M^{me} de Maintenon, « Comment la sagesse... », p.44.

¹⁸³ *Matthieu 5,28 cité par M^{me} de Maintenon, « Comment la sagesse... », p.44. Elle ajoute, plus loin : « Saint-Pierre et Saint-Paul recommandaient aux personnes de notre sexe d'être vêtues de modestie, de ne porter ni or ni argent, de ne point friser leurs cheveux. » M^{me} de Maintenon, « Comment la sagesse... », p. 190.

¹⁸⁴ L'expression est de Lise Leibacher-Ouvrard. Lise Leibacher-Ouvrard, « Voiles de sang et amazones de Satan : la querelle des nudités de gorge », in Richard G. Hodgson (éditeur), *La femme au XVII^e siècle : actes du colloque de Vancouver, University of British-Columbia, 5-7 octobre 2000*, Tübingen, Narr, 2002, p. 264.

des femmes vis-à-vis de celui porté sur la conduite sexuelle des hommes¹⁸⁵. Il constate en effet que « les qualités demandées [aux] femme[s] se réfèrent toutes à la sexualité et à ses conséquences dans la vie en groupe¹⁸⁶ ». Si l'honnêteté féminine se trouve « dans ce que les casuistes de l'époque appellent le conduit de la pudeur », c'est-à-dire la chasteté, celle de l'homme suppose au contraire : « l'épanouissement de la sexualité », à savoir observer une vie sexuelle active.

Dans l'Antiquité grecque, déjà, le corps des femmes faisait l'objet d'un discours particulier, en marge du discours sur le corps athlète, le corps du citoyen, les corps des statues : en un mot, le corps masculin victorieux que l'on célébrait¹⁸⁷. Le corps des femmes doit être caché, ont affirmé Platon et Plinie, puis Saint Paul quelques siècles plus tard, une prescription reprise à la lettre par les moralistes de l'époque moderne. La pudeur féminine est dite « naturelle » et acceptée comme un état de fait¹⁸⁸.

Être femme, dans l'Ancien Régime, en accord avec les enseignements de l'Église, c'est d'abord être une bonne mère et une bonne épouse. Le mot « femme », dans le dictionnaire de Furetière, désigne une personne du « sexe féminin; [et] se dit plus particulièrement de celles qui ont été mariées¹⁸⁹ ». La séduction et la sexualité des femmes sont, dans ces circonstances, régies par des codes précis, qui déterminent aussi l'apparition du corps des femmes et de leurs attributs pileux.

C'est ainsi que la glorification « des signes pileux de la virilité (barbe, moustache, poils sur le torse) » correspond, comme l'a noté Bromberger dans diverses sociétés, « à la

¹⁸⁵ Roger Duchêne, « Honnêteté et sexualité », in Yves-Marie Bercé et alii, *Destins et enjeux du XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 119.

¹⁸⁶ Duchêne, « Honnêteté et sexualité », in Bercé et alii, *Destins...*, p. 134.

¹⁸⁷ Bologne, *Histoire de la pudeur*, p. 299-231.

¹⁸⁸ Comme l'écrit Jean-Claude Bologne, auteur d'une *Histoire de la pudeur*, depuis Plinie est répété le même argument précieux pour déclarer naturelle la pudeur féminine : le corps d'une noyée flotte la tête en bas pour cacher les organes sexuels, tandis que celui d'un noyé flotte sur le dos. Cette constatation que l'on ne cherche pas à remettre en cause se transmettra d'un livre à l'autre au XVII^e siècle pour enfermer solidement la femme dans la pudeur. Bologne, *Histoire de la pudeur*, p. 12-13.

¹⁸⁹ Christian Biet, « Équivocité des genres et expérience théâtrale » dans Corbin, Courtine, Vigarello (dir.), *Histoire de la virilité*, p. 328.

dissimulation de la chevelure féminine, associées – faut-il le souligner? – à la séduction¹⁹⁰ ». Les trois grandes religions monothéistes partagent, notamment, l'idée que la chevelure féminine est un instrument de séduction des hommes. Dans certaines branches de l'Islam, une femme qui se couvre la chevelure montre qu'elle maîtrise l'arme de sa séduction. Elle se protège également contre les prédateurs masculins qui ne sauraient contrôler les pulsions inspirées par les cheveux des dames. Le voile symbolise, en outre, la tutelle protectrice masculine du père, du frère et du mari¹⁹¹. Certaines communautés juives à travers l'histoire ont à leur tour exhorté les femmes à porter le voile ou à se raser la tête pour les mêmes raisons. C'est le cas notamment de nos jours chez les femmes Hassidims mariées, qui dissimulent leur crâne dégarni ou leurs cheveux que seul le mari peut voir sous une perruque. Pour les chrétiens aussi, la chevelure féminine sème le trouble et séduit comme c'est le cas dans le *Cantique des Cantiques*, où « l'évocation de la chevelure est passionnée¹⁹² ».

Nous avons d'ailleurs souligné plus haut les associations de la chevelure féminine rasée à l'humiliation et de la chevelure féminine couverte à la soumission effectuées par Saint-Paul, en citant le passage dans lequel il recommande aux femmes mariées de ce couvrir les cheveux en public, contrairement aux jeunes filles et aux prostituées¹⁹³.

La dernière phrase de l'apôtre mérite encore notre attention puisque la chevelure, qui incarne tour à tour les caractéristiques typiquement féminines de la beauté, la dépendance et la séduction, est aussi présentée elle-même comme une sorte de voile : « La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas qu[e][...] de porter les cheveux longs [...] est une gloire pour la femme, car la chevelure lui a été donnée en guise de voile¹⁹⁴ ». L'aspect cachant, couvreur, voilant de la chevelure, faisant de cette dernière un rempart contre la nudité tentatrice et un

¹⁹⁰ Bromberger, « Trichologiques. Les langages... » dans Bromberger et al., *Un corps pour soi*, p. 25.

¹⁹¹ Benoit Fliche, « *Éléments pour une trichologie turque* », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 218-220.

¹⁹² Martin Monestier, *Les Poils ; Histoire et bizarreries ; cheveux, toisons, coiffeurs, moustaches, barbes, chauves, rasés, albinos, hirsutes, velus et autres poilants trichoses*, Paris, Le Cherche-midi, 2002, p. 155. Sur les origines chrétiennes du voile et son parcours dans l'histoire de l'Islam, voir : Bruno Nassim Abouddrar, *Comment le voile est devenu musulman*, Flammarion, 2014.

¹⁹³ Halpern, « La bible et le poil » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 45.

¹⁹⁴ Lambin, « Paul et le voile des femmes », p. 2.

allié de la nécessaire, et d'ailleurs naturelle, modestie féminine n'est pas étranger au XVI^e siècle. Chevelure et pudeur sont notamment associées sous la plume d'Henri Corneille Agrippa (1486-1535), qui connaît un succès considérable et durable, lorsqu'il souligne la chance qu'elles ont d'avoir des cheveux suffisamment longs pour qu'ils puissent « couvrir toutes les parties de leur corps, que la pudeur veut qu'on cache¹⁹⁵ ».

La chevelure est donc aussi un voile qui peut tantôt cacher la nudité interdite du corps qu'elle préfigure, mais qui peut aussi jouer sur son apparition, la suggérer, la dévoiler... Voilà, à notre sens, un des points de départ de la richesse métaphorique des cheveux dont usent les peintres et les poètes de toutes les époques, du mythe de Méduse¹⁹⁶ aux poèmes du XIX^e siècle tel que la *Chevelure* de Beaudelaire. La sensualité de la chevelure, dans les arts picturaux, peut alors se rapprocher de celle du drapé ou du vêtement et magnifier autant qu'elle ne couvre, la beauté féminine. L'évocation de la chevelure, lorsque des boucles de celle-ci s'échappent de la coiffure d'une jeune fille chez Mercier, participe à la description des éléments qui la rende attirante¹⁹⁷.

Les mécanismes qui ont mené à l'élaboration des canons concernant les représentations de la chevelure dans l'histoire de l'art ne sont pas notre objet ici. Les représentations de trois saintes bibliques pour lesquelles la chevelure joue un rôle particulier dans l'histoire qui est racontée à leur propos est en revanche pertinent puisqu'elles illustrent bien les divers niveaux d'interprétation des artistes qui les ont imaginés.

Les femmes importantes de l'histoire biblique sont représentées avec de fortes chevelures et pour certaines d'entre elles, celle-ci joue un rôle actif dans un moment de nudité.

¹⁹⁵ Henri Corneille Agrippa, *De l'excellence et de la supériorité de la femme, ouvrage traduit du latin d'Agrippa, avec les commentaires de Roëtig*, Paris, Louis, 1801, p. 26.

¹⁹⁶ La légende de la Gorgonne connaît une évolution depuis ses origines jusqu'à l'époque hellénistique. On en vient notamment à raconter qu'elle avait été une jeune fille à la chevelure remarquablement belle, et qui, ayant osé rivaliser de beauté avec Athéna, avait subi l'ire de la déesse et vu ses cheveux transformés en horribles serpents. Pierre Grimal, *Dictionnaire de la Mythologie grecque et romaine*, P.U.F., Paris, 1951.

¹⁹⁷ « Je traverse une église, je vois une robe soyeuse, ondoyante, qui tombe avec grâce sur une jambe dont mon œil devine la légèreté et le contour ; un mantelet serre des appas, sans en dérober l'élégance ; des cheveux blonds percent à travers la coiffure : je m'arrête, il faut que je devine l'âge sans voir la figure... c'est une beauté de dix-sept ans, qui est à genoux dans la boîte, le cou baissé, et dont l'haleine douce, fraîche et pure se perd dans la barbe grise d'un capucin [...] » Mercier, « Confessionnal. Chap. 227 », *Tableau de Paris...*, p. 82-83.

Marie de Magdalena en est un bon exemple. Laissant de côté l'exégèse contemporaine qui a redéfini son histoire, présentons-là brièvement telle que perçue par l'époque moderne, c'est-à-dire assimilée à une prostituée depuis Grégoire le Grand au VI^e siècle, une image que relaie Jacques de Voragine au XIII^e siècle. Les théologiens présentent cette pécheresse repentante et pardonnée par le Christ et le thème de la pécheresse repentie connaît un succès retentissant parmi les peintres des XVI^e et XVII^e siècles. Ils la représentent le plus souvent en extase ou en pénitence, au sein d'une vanité (accompagnée d'un crâne) et/ou d'un décor paysagé. S'étant retirée à la Grotte de la Baume pour vivre sa pénitence en ermite à la mort du Christ, Marie de Magdalena connaît le dénuement extrême. « Bientôt, sous le soleil et les intempéries, ses vêtements en lambeaux l'abandonnèrent, et comme elle était nue, Dieu lui fit don d'une immense chevelure qui voila son corps », racontent LeDouble et Houssay¹⁹⁸.

Trois artistes, un du XIV^e siècle et deux du XV^e ont représenté Marie de Magdalena le corps entièrement habillé de ses cheveux. La chevelure de la fresque de Giotto di Bondone couvre son corps (seul un bras nu dépasse) tandis que dans les sculptures de Donato di Betto Bardi dit Donatello et de Desiderio da Settignano, elle forme une robe nouée à la taille par un cordon, à moins que ces derniers ne se confondent avec une peau de bête dont Marie de Magdalena serait vêtue¹⁹⁹. L'interprétation des artistes renaissants ou baroques tels Giovanni Pietro Rizzoli dit Giampietrino²⁰⁰ et Tiziano Vecellio, dit Titien²⁰¹, auteurs de plusieurs tableaux et copies sur ce thème, est tout autre. L'abondante chevelure et le corps partiellement dévoilé de Marie de Magdalena dans les tableaux des XVI^e et XVII^e siècles (tantôt nue, tantôt

¹⁹⁸ Le Double et Houssay, *Les velus*, p. 352.

¹⁹⁹ Giotto di Bondone, *Marie-Madeleine converse avec les anges*, 1320, fresque de la lunette, [taille inconnue], Église inférieure Saint François d'Assise, chapelle sainte Madeleine, Ombrie. Donato di Betto Bardi, Donatello, *Marie-Madeleine*, 1457, Bois polychrome, 188cm, Museo dell'Opera del Duomo, Florence. Desiderio da Settignano, *Marie-Madeleine*, 1464, Bois polychrome, [taille inconnue], Santa Trinità, Florence. Une recherche sur le portail Internet des collections des musées de France (Joconde) laisse supposer que les tableaux français représentant Marie Madeleine pénitente sont plutôt rares.

²⁰⁰ Giovanni Pietro Rizzoli dit Giampietrino, *Marie Madeleine repentante*, entre 1508 et 1549, huile sur panneau, 49 x 39 cm, L'Hermitage, Saint Petersburg.

²⁰¹ Tiziano Vecellio, dit Titien, *Marie-Madeleine pénitente*, c. 1533, huile sur toile, 85 cm × 68 cm, Palazzo Pitti, Florence; autre peinture de Marie Madeleine (vêtue cette fois) par le Titien, *Marie-Madeleine*, 1565, huile sur toile, 119 × 98 cm, L'Hermitage, Saint Petersburg.

recouverte partielle d'un drapé, comme dans les tableaux des frères Agostino Caracci et Annibale Carracci²⁰², de Elisabetta Sirani²⁰³ ou d'Angello Caroselli²⁰⁴, par exemple) est alors investie d'une grande beauté sensuelle qui rappelle les tableaux de Vénus²⁰⁵. D'autres ont néanmoins préféré en faire un portrait vêtu et placer la protagoniste dans une pose plus pudique, comme c'est le cas du Caravage, de François Guy, de Philippe de Champaigne ou de Georges de la Tour²⁰⁶. Notons que dans les cas mentionnés, la longue chevelure est toujours dénouée, sauf peut-être dans le tableau du Caravage où il est difficile de discerner si une attache retient quelques cheveux derrière la tête²⁰⁷.

²⁰² Agostino Carracci, *Madeleine pénitente*, 2^e moitié du XVI^e siècle, huile sur cuivre, 38 x 29 cm, Collection privée. Annibale Carracci, *La Madeleine pénitente dans un paysage*, 1598, huile sur cuivre, 32 x 43 cm, Fitzwilliam Museum, Cambridge.

²⁰³ Elisabetta Sirani, *Sainte Madeleine au désert*, troisième quart du XVII^e siècle, huile sur toile, 113,5 x 94,3, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Besançon.

²⁰⁴ Angelo Caroselli (1585-1653), *Madeleine pénitente*, ?, huile sur toile, 118 x 169 cm, Coll. privée.

²⁰⁵ C'est aussi le cas de l'estampe de Claude Mellan, *Marie Madeleine pénitente*, 1630, Gravure au burin et au pointillé, 186 x 227 mm (à la cuvette), Musée des beaux-arts, Nancy.

²⁰⁶ Michelangelo Merisi dit le Caravage, *Marie Madeleine*, 1596-97, huile sur toile, 123 x 99 cm, Galleria Doria Pamphilj, Rome. François Guy, *La Madeleine pénitente*, 1620-160, huile sur toile, 43 x 60cm, Musée du Louvre, Paris. Philippe De Champaigne, *La Madeleine pénitente*, 1657, huile sur toile, 128 x 96 cm, Musée des beaux-arts de Rennes, Rennes. Georges de la Tour, *La Madeleine à la flamme filante*, c. 1640, huile sur toile, 117 x 92 cm, Los Angeles County Museum of Art, Los Angeles. On trouve également un tableau dans lequel les cheveux de la protagoniste sont noués : Simon Vouet, *La Madeleine repentante*, 1633-1634, huile sur toile, 79 x 105cm, Musée de Picardie, Amiens.

²⁰⁷ On retrouve une autre sainte antique portant le nom de Marie, elle aussi qualifiée de prostituée pénitente et également représentée nue et couverte de sa chevelure : Marie l'Égyptienne. La ressemblance est particulièrement frappante dans l'estampe de Marc-Antoine Raimondi présentant *La Vierge et l'Enfant Jésus, Sainte Marie-Madeleine, Sainte Marie Égyptienne* dans un triptyque édité au début du XVI^e siècle. Marc-Antoine Raimondi, *La Vierge et l'Enfant Jésus, Sainte Marie-Madeleine, Sainte Marie Égyptienne*, 1506-1534, Estampe au burin, 87 x 123 mm, BNF, Paris. Parfois confondues en raison des points de similitude que présentent leurs récits hagiographiques respectifs, les représentations de l'une et de l'autre à l'aube de la Renaissance se ressemblent tant qu'il est impossible de distinguer à l'œil laquelle des deux saintes est représentée. C'est le cas, par exemple, de la sculpture de *Sainte Marie-Madeleine en pied, dite aussi Sainte Marie l'Égyptienne* qui rappelle franchement les Marie de Magdalena de Giotto, Donatello ou Settignano. Marie l'Égyptienne rencontrera moins de succès auprès des peintres au XVII^e siècle que Marie de Magdalena. Anonyme, *Sainte Marie-Madeleine en pied, dite aussi Sainte Marie l'Égyptienne*, c. 1311-1313, 147 cm x 50.6 cm x 34 cm, Église Notre-Dame, Écouis.



Figure 6 : Donatello, *Marie-Madeleine*, 1457, Bois polychrome, 188cm, Museo dell'Opera del Duomo, Florence.

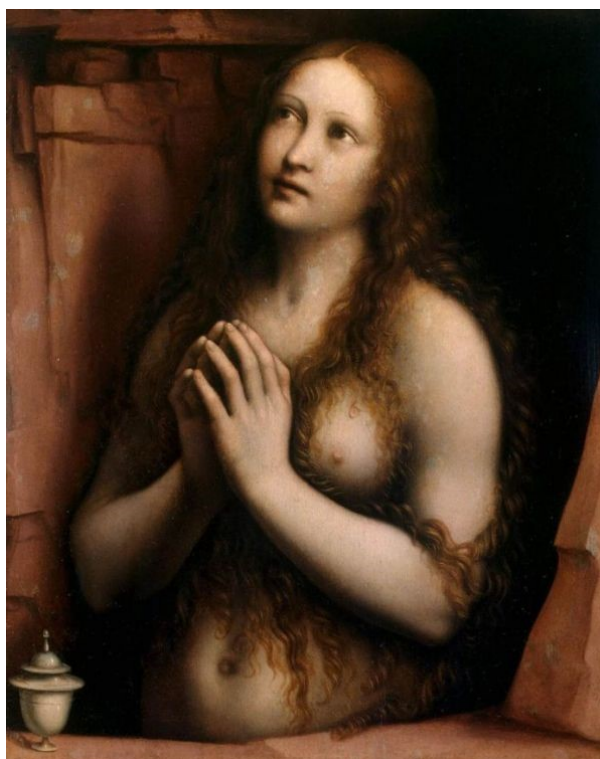


Figure 7 : Giampietrino, *Marie Madeleine repentante*, entre 1508 et 1549, huile sur panneau, 49 x 39 cm, L'Hermitage, Saint Petersburg.

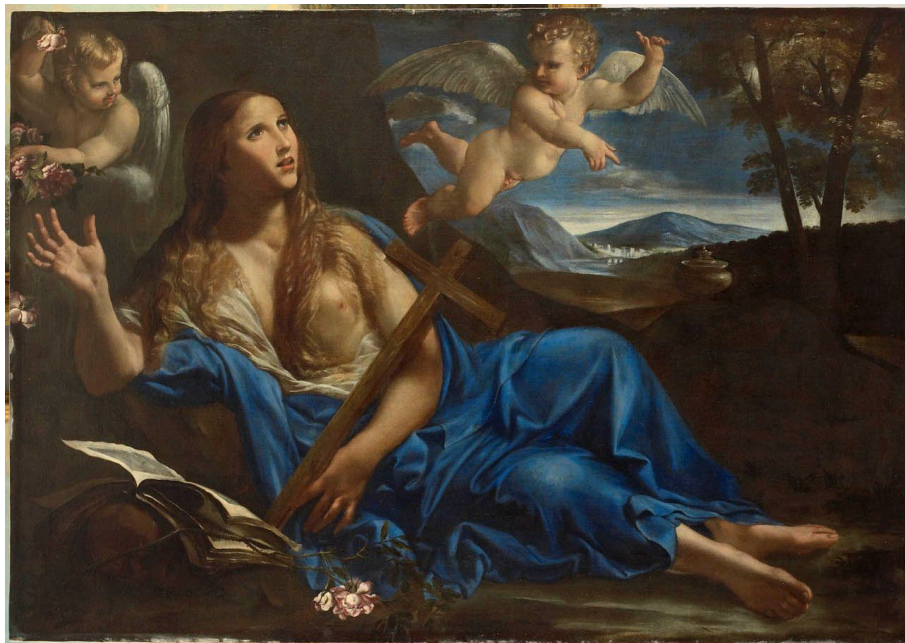


Figure 8 : Caroselli (1585-1653), *Madeleine pénitente*, [date inconnue], huile sur toile, 118 x 169 cm, Coll. privée.



Figure 9 : De Champaigne, *La Madeleine pénitente*, 1657, huile sur toile, 128 x 96 cm, Musée des beaux-arts de Rennes, Rennes.



Figure 10 : Raimondi, *La Vierge et l'Enfant Jésus, Sainte Marie-Madeleine, Sainte Marie Égyptienne*, 1506-1534, Estampe au burin, 87 x 123 mm, B.N.F., Paris.

Une autre sainte qui, se retrouvant en costume d'Ève, s'est à son tour vue recouverte miraculeusement d'une grande chevelure est évoquée par Le Double et Houssay. Elle porte le nom de Sainte Agnès.

Refusant « d'adorer les faux dieux, [elle] fut, par ordre du préfet romain, conduite dans un lupanar, pour y être exposée nue aux yeux de tous, et satisfaire ainsi la lubricité de ses bourreaux. Mais Agnès implora le souverain maître et sa prière fut exaucée, car elle ne fut pas plutôt dévêtue que ses cheveux poussèrent subitement et, la couvrant entièrement, voilèrent son immaculée nudité aux regards avides qui la convoitaient²⁰⁸.

C'est en se penchant sur la *Tragédie de sainte Agnès* telle que racontée par le sieur d'Aves vers 1615 que Le Double et Houssay explique le parcours douloureux de la sainte. Une loi romaine interdisant la mise à mort des vierges, il était d'usage d'emmener les martyres

²⁰⁸ Le Double et Houssay, *Les velus...*, p. 354.

chrétiennes au lupanar avant de procéder à leur décapitation. Bientôt couverte d'une épaisse chevelure blonde²⁰⁹, un second miracle se produit sur la personne du fils du gouverneur qu'Agnès refusait d'épouser : en essayant de l'approcher, il tomba mort aussitôt²¹⁰. Ce thème semble également avoir connu une moins grande popularité dans la peinture que celui de Marie de Magdalena. Ribera, que l'on connaît déjà pour son tableau de la mère barbue, nous a laissé le tableau d'une Sainte Agnès nue sous un drap dans sa prison, et dont la chevelure est si longue qu'elle semble toucher ses chevilles tandis qu'elle est agenouillée²¹¹.

Voilà pour la peinture religieuse; la peinture mythologique et les scènes de genre, par exemple, présentent des dames au bain, au miroir ou à leur toilette qui sont l'occasion de célébrer la beauté féminine comme d'illustrer l'érotisme attaché aux soins de ce précieux appendice²¹². *La femme au miroir* du Titien et la gravure de l'artiste bellifontain Jean Mignon l'illustrent à merveille²¹³.

²⁰⁹ Le Double et Houssay, *Les velus...*, p. 361.

²¹⁰ Le Double et Houssay, *Les velus...*, p. 362.

²¹¹ Ribera, *Sainte Agnes dans la prison*, 1641, 152 x 203 cm, peinture sur toile, Dresde, Staatliche Kunstsammlungen Dresden, Gemäldegalerie Alte Meister, inv. n° 683.

²¹² Scarlett Beauvalet, *Histoire de la sexualité en France à l'époque moderne*, Armand Colin, 2010, p. 10.

²¹³ Titien, *La Femme au miroir*, c. 1515, huile sur toile, 99 x 06 cm, Collection de Louis XIV, Louvres, Paris. Jean Mignon, *Femmes au bain*, XVI^e siècle, gravure à l'eau-forte, 32.5 x 49.5cm, École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Paris.



Figure 11 : Titien, *La Femme au miroir*, c. 1515, huile sur toile, 99 x 06 cm, Collection de Louis XIV, Louvres, Paris.



Figure 12 : Mignon, *Femmes au bain*, XVI^e siècle, gravure à l'eau-forte, 32.5 x 49.5cm, École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Paris.

Les auteurs et les artistes de l'époque moderne, s'appuyant sur la tradition judéo-chrétienne, encouragent ainsi une approche de la chevelure féminine qui perpétue les stéréotypes de genre et les inégalités entre les sexes et entre personnes du même sexe. En faisant de celle-ci l'incarnation de la beauté féminine et de son pouvoir de séduction, ils envoient notamment le message selon lequel les femmes, considérées naturellement coquettes et soucieuses de plaire, doivent se conformer à des exigences de pudeur et de soumission. Dans cette perspective, le discours selon lequel les femmes doivent se soucier de leur beauté (dont la chevelure est un symbole) et les hommes de leur virilité (dont la barbe est un symbole), renforce la croyance selon laquelle les femmes sont faibles, de même que les hommes qui leur ressemblent.

4. Poil, sexualité et identités sexués

4.1 Érotisme et soins des poils

La connotation sexuelle et fétichiste prêtée à la chevelure féminine par les religions, observée dans la peinture et dénoncée dans le discours normatif de l'éducation des corps, fait aussi naître des attitudes et des comportements dans le jeu amoureux. Se peigner longuement les cheveux à son miroir en présence de son amant, fait par exemple partie d'un rituel de séduction destiné à admirer et à faire admirer une beauté déjà affirmée, selon Louis-Sébastien Mercier :

Une jolie femme fait régulièrement chaque matin deux toilettes. La première est fort secrète, et jamais les amants n'y sont admis ; ils n'entrent qu'à l'heure indiquée. [...] La seconde toilette n'est qu'un jeu inventé par la coquetterie. Alors, si l'on grimace devant un miroir, c'est avec une grâce étudiée. On ne se contemple plus, on s'admire. Si l'on tresse de longs cheveux flottants, ils ont déjà leur pli et reçu leurs parfums. Les boucles sont bientôt formées ; elles naissent sous une main légère, qui semble à peine y toucher. [...] Cette toilette n'est qu'un rôle qui favorise le développement de mille attraits cachés ou non encore aperçus.

Poursuivant sa longue description calquée sur celle du poète classique anglais Alexander Pope (1688-1744), chaque geste d'embellissement dont plusieurs sont destinés à la chevelure (parfum, rubans, poudre...) sont accomplis pour séduire²¹⁴.

S'ils possèdent le pouvoir de séduire, les cheveux féminins possèdent aussi celui de lier deux fiancés ou deux amants. Une boucle de cheveux fait partie des objets symboliques consacrés par la tradition (au même titre qu'un anneau, une médaille ou une somme d'argent...) comme cadeau accompagnant une promesse de fiançailles²¹⁵. On remarque ce don particulier dans le cadre des rencontres préliminaires au mariage, veillées et rencontres amoureuses. Ce pouvoir de sceller un engagement est peut-être hérité d'une ancienne tradition franque du serment par la barbe. « Toucher la barbe à quelqu'un ou en couper une partie était, chez les 1^{ers} Français, le gage le plus sacré de la protection et de la confiance²¹⁶ ». La promesse amoureuse contenue dans ce geste est forte : on promet son cœur mais aussi son corps. Certaines amantes font parfois également don de petits bracelets de cheveux tissés ou médaillons contenant une mèche de cheveux en guise de souvenir pendant une absence. « La Fontaine fait la satire de cette pratique dans « Joconde », une de ses fables les plus caustiques sur la perfidie féminine »²¹⁷. Au moment du départ du héros, son épouse lui fait ce cadeau : « Sa femme le voyant tout prêt de s'en aller/ L'accable de baisers, et, pour comble, lui donne/ Un bracelet de façon très mignonne,/ En lui disant : Ne le perds pas,/ Et qu'il soit toujours à ton bras, /Pour te ressouvenir de mon amour extrême;/ Il est de mes cheveux, je l'ai tissé moi-même... »²¹⁸. Mais le héros revenant à la maison parce qu'il avait oublié ledit bracelet chez lui, trouve sa femme au lit avec son valet. La mèche de cheveux symbolisant l'être aimée devient alors le symbole de la perfidie féminine.

²¹⁴ Mercier, « Toilette. Chap. 498 », *Tableau de Paris...*, p. 148-153.

²¹⁵ Sara F. Matthews-Grieco, « Corps et sexualité dans l'Europe d'Ancien Régime » dans Corbin, Courtine, Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, t. 1, p. 178.

²¹⁶ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 22.

²¹⁷ Warner, « Le vil et le vigoureux... », p. 306.

²¹⁸ Warner, « Le vil et le vigoureux... », p. 306.

On peut se demander si derrière les récriminations morales et religieuses à l'égard des soins de beauté apportés à la chevelure et de l'attrait que celle-ci exerce chez l'autre sexe, il n'y a pas parfois une substitution métaphorique de la toison pubienne féminine. Leach a défendu l'hypothèse « d'une évocation de la pilosité pubienne par la chevelure féminine, suivant en cela Charles Berg avec l'équivalent masculin tête/pénis et chevelure/sperme²¹⁹ ».

Les poils du pubis semblent bien, du moins, être un objet de désir au même titre que la chevelure. Des récits du mémorialiste Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme (1537?-1614), par exemple, se dégagent un goût certain pour cet atour pileux, que résume cet adage : « Chemin jonchu et c. velu sont fort propres pour chevaucher²²⁰. Le choix de se raser ou non semble laisser à la discrétion des dames : de celles qui « ont le poil nullement frisé, mais si long et pendant, que vous diriez que ce sont les moustaches d'un Sarrasin ; et pourtant n'en ôtent jamais la toison²²¹ » à celles qui « au contraire, se plaisent à le tenir et porter raz, comme la barbe d'un prêtre²²². Brantôme mentionnent enfin d' « autres femmes [...] qui n'ont de poil point du tout, ou peu, [...] ce qui n'est guère beau, et donne un mauvais soupçon ». Roger Verdier, se référant au poète Clément Marot (1496-1544), nous informe sur cet aspect du métier de barbier : « En plus de la barbe, le barbier se fait aussi épilleur et rase le "prez des Dames" ou les "priapus" des hommes, une coquetterie à la mode jusqu'à la fin du XVIII^e siècle²²³ ». Les *Blasons anatomiques du corps féminin*, recueil de courts poèmes à la gloire du corps féminin, rassemblés par Marot et publiés en 1543, consacre de nombreux vers au sexe

²¹⁹ Karadimas, *Poils et sang...*, p. 14.

²²⁰ Pierre de Bourdeille dit Brantôme, *Mémoires de messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, Leyde, J. Sambix jeune, 1692, p. 159.

²²¹ Brantôme, *Mémoires...*, p. 160.

²²² Brantôme, *Mémoires...*, p. 160.

²²³ Roger Verdier, *Le barbier-chirurgien, barberie et chirurgie : le chirurgien, instruments de chirurgie : des origines au XIX^e siècle*, volume 2, Saint-Martin-de-la-Lieue, Éd. du Cabinet d'expertises, 1999, p. 91. Il serait fascinant de se questionner dans une prochaine étude sur la fréquence de ce genre de traitement, est-il vraiment répandu à toutes les femmes ou seulement dans une certaine branche de la population ? De plus, le barbier a-t-il le même genre de rapport « a-pudique » ou « supra-pudique » par rapport au corps du sexe opposé et le même genre de licence que le corps médical ? On est tenté de répondre oui, dans la mesure où justement, barbiers et médecins sont des corps de métier qui se disputeront certains soins et traitements du corps humain (la chirurgie, notamment) jusqu'à se diviser en corporations distinctes au cours de l'époque moderne. À cette réflexion s'ajoute aussi l'attitude des nobles à l'égard des domestiques : la pudeur n'est pas exigée devant un plus petit que soi socialement.

de la femme, dans lesquels les poils figurent de façon naturelle²²⁴. Brantôme n'est donc pas le seul à préférer les poils à cet endroit, et certains les préfèrent toujours dans la deuxième moitié du XVII^e siècle selon l'anecdote suivante du penseur et écrivain Charles-Louis de Secondat dit Montesquieu (1689-1755) :

La princesse de Portugal étant promise à Charles Second, il envoya une flotte pour la chercher. On lui manda qu'elle était prête à s'embarquer et qu'on l'avait faite raser. Il dit qu'il n'avait que faire de cela et qu'il n'aimait point le c... rasé. Les ministres qui craignaient qu'il ne la renvoyât ou qu'il n'en eut du dégoût ordonnèrent à l'amiral d'attendre jusques à ce que son poil fut revenu et on fit la supputation combien chaque poil coûtait à la nation²²⁵.

L'origine de l'épilation du pubis s'explique peut-être par l'importance accordée au sens de la vue dans les relations amoureuses²²⁶. Au-delà de la dimension esthétique que l'on semble attacher au mont de vénus garni, l'absence de poil là où celui-ci est censé pousser peut aussi être considéré comme le signe d'une maladie²²⁷. Si la « motte velue » des dames est jolie, elle joue aussi un rôle tactile dans le plaisir sexuel²²⁸ selon l'auteur de *l'École des filles ou la Philosophie des dames* publié en 1655, un des premiers romans pornographiques du XVII^e siècle, qui nomme sans détour les organes sexuels et parle crûment du coït et des plaisirs corporels.

²²⁴ Clément Marot, *Les Blasons anatomiques du corps féminin*, Paris, 1543, [En ligne], http://xtf.bvh.univ-tours.fr/xtf/view?docId=tei/XUVA_Gordon1543_B53/XUVA_Gordon1543_B53_tei.xml;chunk.id=n1;toc.depth=1;toc.id=n1;brand=default, (page consultée le 03-03-2015)

²²⁵ Montesquieu, « fragment 631 », *Spicilège*, Tome 13, 1713-1732, édité par Rolando Minuti et annoté par Salvatore Rotta dans *Œuvres complètes de Montesquieu*, Oxford, Voltaire Foundation, Naples, 2002, p. 559.

²²⁶ Les yeux « sont les premiers qui attaquent le combat de l'amour », ils procurent « un très-grand contentement quand ils se posent sur une beauté rare » précise Brantôme avant de raconter comment certains amants se sont découragés de leur amour en rencontrant soit un corps abîmé par la maladie soit un corps trop maigre que la beauté du visage et des habits dissimulaient. Brantôme, *Mémoires...*, p. 160.

²²⁷ Le Gall, *Un idéal...*, p. 139.

²²⁸ « Vive un joli petit con avec sa motte velue » dit l'auteur de *L'école des filles*. La main de l'amant qui caresse ou « badine avec » les poils pubiens de sa maîtresse « au passage... » est mentionnée à plusieurs reprises, tels qu'aux pages 20, 42, 57, 65, 68 et 93. La vue des poils pubiens masculins et le toucher (ils chatouillent le ventre féminin, les caresses des autres poils de la région génitale masculine sont recommandés) sont également présentés comme des éléments de l'excitation sexuelle dans ce roman. Voir à ces propos les pages 11, 56, 66, 126 et 128. Michel Millot, *L'École des filles, ou La Philosophie des Dames: divisée en deux dialogues*, Cythère, Venus & Cupidon, 1775, [En ligne], http://books.google.fr/books?id=9ddNAAAACAAJ&vq=table&hl=fr&source=gbs_navlinks_s, (page consultée le 2015-01-05)

Il arrive que les poils du pubis font, de plus, l'objet d'ajout d'accessoires de beauté semblables à ceux destinés à la chevelure féminine, pour celles qui les ont suffisamment longs : « J'ai ouï parler d'une autre belle et honnête dame qui les avait ainsi longues, qu'elle les entortillait avec des cordons ou rubans de soie cramoisie ou autre couleur, et se les frisonnait ainsi comme des frisons de perruques, et puis se les attachait à ses cuisses, et en tel état quelquefois se les présentait à son mari et à son amant²²⁹ ».

L'abondance de poils semble jouir d'une certaine attraction dans le contexte des relations sexuelles, et ce même si cela éloigne les femmes des canons de beauté dominants qui veulent que celles-ci soient moins velues qu'un homme. Brantôme raconte l'histoire d'une dame à la pilosité importante en divers endroits du corps, dont celle du pubis, détail remarquable qui ne semble pourtant pas poser problème à ses amants :

J'ai ouï parler d'une dame grande, et l'ai connue et connais encore, qui est pelue, velue sur la poitrine, sur l'estomac, sur les épaules et le long de l'échine, et à son bas, comme un sauvage. Je vous laisse à penser ce que veut dire cela : si le proverbe est vrai, que "personne ainsi velue est ou riche, ou lubrique", celle-là a l'un et l'autre, je vous en assure, et s'en fait fort bien donner, se voir et désirer²³⁰.

Le lien que fait Brantôme entre une forte pilosité et une grande activité sexuelle est également mis en lumière dans les traités de physiognomonie. Les femmes à forte pilosité présentent, on l'a vu, un dérèglement, une trop grande chaleur, qui les rendent viriles comme

²²⁹ Brantôme, *Mémoires...*, p. 160. Ce genre de pratique n'est pas sans risque lorsque des ébats, selon cet autre « petit conte » qu'un « gentilhomme » fit à Brantôme, lorsqu'il « coucha avec une fort belle dame » qui avait « quelques poils si piquants et si aigus, qu'avec toutes les incommodités, il la put achever, tant cela le piquait et le fiçonnait. Enfin, ayant fait, il voulut tâter avec la main : il trouva qu'alentour de sa motte il y avait une demi-douzaine de certains fils garnis de ces poils si aigus, longs, raides et piquants, qu'ils en eussent servi aux cordonniers à faire des rivets comme de ceux de pourceaux, et les voulut voir ; ce que la dame lui permit avec grande difficulté ; et trouva que tels fils entouraient la pièce ni plus ni moins que vous voyez une médaille entournée de quelques diamants et rubis, pour servir et mettre en enseigne en un chapeau ou au bonnet. Brantôme, *Mémoires...*, p. 166-167. Fanny Beaupré et Roger-Henri Guerrand octroient par ailleurs l'origine de l'expression « accorder ses faveurs » à ces soins décrits par Brantôme: « Dans le *Discours second sur le sujet qui contente le plus en amour ou le toucher, ou la vue, ou la parole*, il [Brantôme ; les auteurs ne donnent pas la référence exacte] traite du « poil des honnêtes dames » et révèle qu'elles le peignent, le frisent, l'ornent de faveurs – d'où l'expression « accorder ses faveurs » - et le parfument. » Fanny Beaupré et Roger-Henri Guerrand, *Le Confident des dames. Le bidet du XVIIIe au XXe siècle : histoire d'une intimité*, Éditions La Découverte, Paris, 1997.

²³⁰ Brantôme, *Mémoires...*, p. 159.

un homme. Reprenant l'idée selon laquelle l'abondance de poil est liée à l'activité sexuelle, Della Porta cumule les associations de cause à effet entre l'un et l'autre : la figure du luxurieux « a les temples velues²³¹ », le pubis²³² ou encore les lèvres couverts de poils²³³. Lorsque « le poil est épais et grand autour des temples et des oreilles, il désigne que l'homme est adonné à la lubricité et chaud²³⁴ ». Cette association, que Della Porta emprunte à des auteurs antiques et médiévaux, a des échos jusque dans la physiognomonie de Lavater²³⁵.

Nous avons déjà souligné les liens qui unissent la barbe et la virilité, revenons-y un instant pour ajouter qu'on trouve en conséquence normal, dans les sources, que les femmes soient attirées par les « vrais » hommes. En s'intéressant à la représentation historique de l'homme viril dans les rapports amoureux, hétérosexuels comme homosexuels, Le Gall a remarqué que les femmes et les adolescents androgynes « n'ont pas monopole de la beauté » comme on pourrait le croire et que les poils de la barbe ou de la moustache jouent également un rôle dans l'érotisme amoureux²³⁶. La barbe correspond à deux critères de beauté masculine au XVI^e siècle : « une certaine *gravitas*, voir une *terrabilité*²³⁷ ». Non seulement elle séduit, mais encore elle occupe une fonction érogène dans le baiser amoureux poursuit l'historien, que ce soit en picotant le visage de l'embrassée ou en retenant le parfum de cette dernière et le

²³¹ Della Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 145.

²³² Della Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 334.

²³³ Della Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 230.

²³⁴ Della Porta, *La physionomie...*, livre 2, p. 145.

²³⁵ Lavater, *L'Art de connaître...*, vol. 3, p. 13.

²³⁶ Le Gall, *Un idéal...*, p. 112.

²³⁷ Le Gall, *Un idéal...*, p. 112. Cette spécificité de la beauté masculine au XVI^e siècle, Vigarello la trouve résumée dans la description que fait l'humaniste Antoine du Verdier (1544-1600) du personnage antique de Démétrie, fils d'Antigone, par exemple : « Il avait en soi une vénusté et une terreur ensemble jointe à une mansuétude et gravité qu'il semblait né pour se faire aimer et vénérer en même temps. » L'historien rapporte aussi les propos du comte italien Annibal Romei : « L'homme se doit d'être dominateur, "terrible et beau" dit Romei, [...] ». Antoine du Verdier, *Les diverses leçons*, Lyon, 1592, p. 472 et Annibale Romei, *La semaine ou sept journées*, 1595 (1^e éd. italienne 1552), p. 13 cités par Vigarello, *Hist. de la beauté*, p. 29. Nous reviendrons sur la majesté de la barbe et son aspect guerrier plus loin, lorsqu'il sera question de l'autorité masculine d'une part et des rapports de classe sociale d'autre part.

souvenir de l'étreinte à celui qui embrasse²³⁸. Cela correspond avec ce que nous dit Dulaure sur le sujet dans son histoire apologétique de la barbe : « Dans chaque siècle, chez chaque peuple, elle a reçu une forme différente; mais [...] il n'en est pas moins constant [...] [que la moustache] plaît aux dames²³⁹ ». À une époque où selon lui, les hommes étaient encore des hommes, c'est-à-dire où la moustache était encore de vigueur, celle des amants faisait l'objet des soins particuliers (retroussée, peignée, pommadée, louée)²⁴⁰ des maîtresses et que « plusieurs y trouvaient l'aiguillon du désir²⁴¹ ». Dulaure parle alors du règne de Louis XIII et du début du règne de Louis XIV, déplorant son abandon à son époque, au XVIII^e siècle.

4.2 Le travestissement : entre transgression et reproduction d'un modèle non subversif

La division des sexes et la sexualité sont donc deux éléments fortement associés à la pilosité chez les auteurs que nous avons étudiés. Le traitement de la question du travestissement à l'Époque moderne, par la confusion des apparences qu'elle rend possible et ses conséquences, dont l'inversion de la hiérarchie des sexes, touchent ainsi à la pilosité. Dans cette perspective, la crainte du démembrement de la société identifiée par Nicole Pellegrin dans le rejet des pratiques vestimentaires qui ne conviennent pas au genre déterminé par le

²³⁸ C'est du moins ce que laisse entendre la littérature française à cet effet. « Ces beaux mignons frisés avec leur moustaches, échauffent plus le sang que ne le font les pistaches » écrit en 1635 le dramaturge André Mareschal (première moitié du XVII^e s.) dans *Le Railleur, ou La satire du temps*, témoignant de l'aspect séducteur de la moustache. « Les femmes préfèrent les baisers des barbus à ceux des rasés car “une barbe émoulue et rasée poid”, c'est-à-dire pique » affirme pour sa part l'écrivain Nicolas de Cholières (1509-1592) à la fin du XVI^e siècle. Montaigne, en outre, apprécie le parfum naturel des femmes dont s'imprègne les moustaches lors des baisers « et s'y [tient] plusieurs heures après ». Les trois citations sont tirées de Le Gall qui donne pour références : Nicolas de Cholières, *Les Après-Disnées*, Paris, chez Jean Richer, 1587, p. 200. Louise Godard de Donville, *Significations de la mode sous Louis XIII*, Aix-en-Provence, Edisud, 1978, p. 81 pour la citation d'André Mareschal et le chapitre intitulé *Les senteurs* dans le premier volume des *Essais* de Montaigne. Le Gall, *Un idéal...*, p. 108.

²³⁹ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 100.

²⁴⁰ « C'était alors une faveur assez ordinaire pour un amant chéri, d'avoir la moustache retroussée, peignée et pommadée par les mains de sa maîtresse. » Dulaure, *Pogonologie...*, p. 104.

²⁴¹ « Il était bien flatteur, pour une belle, d'avoir à louer, dans la personne de son amant, la beauté de ses moustaches : bien loin de rien offrir de dégoûtant, elle ne servait qu'à donner à la figure plus de ton et de vivacité; plusieurs y trouvaient l'aiguillon du désir. » Dulaure, *Pogonologie...*, p. 105.

sexe biologique²⁴² est aussi visible dans les comportements préconisés à l'égard du système pileux.

Nous avons vu au premier chapitre que des voix s'élèvent en faveur d'une réforme des mœurs de la cour parallèlement à son développement. Ces voix dénoncent entre autre, malgré son essor extraordinaire, l'effet dévastateur de la mode sur l'authenticité des rapports sociaux. La mode brouille les identités et notamment les identités sexuelles. Les interdictions concertées des théologiens, moralistes et juristes laïques contre le travestissement à l'époque moderne s'appuient sur des arguments semblables. Au même titre que sont émises des lois somptuaires pour préserver la confusion des rangs, on émet des lois pour interdire la confusion des sexes²⁴³.

En étudiant un ensemble de sources (juridiques, morales, théologiques et littéraires) du XVI^e au XVIII^e siècle, Sylvie Steinberg a démontré l'ampleur de la pratique du travestissement malgré les interdits. Se basant sur la loi divine, le travestissement est assimilé aux masques et aux déguisements de carnaval et il contrevient à l'obligation de décence²⁴⁴. Non seulement le travestissement contrefait l'image de Dieu mais il favorise la débauche. Il est considéré comme « une invitation à des jeux sexuels » car il incite les femmes à oublier leur naturel qui est de rester modeste. Il mène également à des relations homosexuelles disent les moralistes, prenant pour appui les débauches qu'ils attribuent aux empereurs romains Tibère, Caligula ou Néron²⁴⁵. C'est ainsi que Dulaure présente la barbe comme un remède à l'homosexualité :

Outre le respect d'un homme envers son semblable, d'un sexe envers celui qui lui est supérieur; cet usage porterait avec lui un autre avantage. La ressemblance des sexes semble incliner l'homme vers ces débauches honteuses qui ont jadis souillé la gloire de la Grèce et de Rome, débauche que l'on ose à peine indiquer, et qu'une distinction plus marquée entre l'homme et la femme contribuerait de beaucoup à détruire²⁴⁶.

²⁴² Pellegrin, « Corps du commun... » dans Corbin, Courtine, Vigarello, *Histoire du corps*, t. 1, p. 160.

²⁴³ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 210.

²⁴⁴ Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 13-14.

²⁴⁵ Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 15.

²⁴⁶ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 189.

La hiérarchie des sexes est bien un des enjeux auxquels les représentations de l'homosexualité masculine à la Renaissance font face. D'un côté, elle « justifie l'amour entre hommes puisque l'homme mérite plus que la femme cet amour » mais d'un autre côté, elle peut aussi, paradoxalement [...] susciter sa condamnation²⁴⁷ ». Dans l'esprit hétéro-normatif de l'époque, il faut bien que dans une relation entre deux hommes, l'un des deux joue le rôle d'une femme, s'abaissant par-là à un rôle subalterne. Dans cette perspective, la barbe joue un rôle dans la répression de l'homosexualité : « la barbe, symbole de virilité, va motiver l'acceptation ou non des relations homosexuelles masculines²⁴⁸ ». Le Gall a en effet observé que le modèle antique de relation homo-érotique (un homme plus âgé et barbu en couple avec un éphèbe plus jeune et imberbe) n'est pas condamné avec la même gravité par la législation des XVI^e et XVII^e siècles que lorsque « le passif est le barbu et que la relation homo-érotique ne peut plus être un substitut occasionnel ou accidentel à une absence de femme ». En somme, « la passivité de celui qui possède les attributs de la virilité est bien plus sévèrement réprouvée²⁴⁹ ».

La hiérarchie des sexes et le risque de débauche sont aussi mis en cause dans le jugement porté sur le travestissement féminin. Le cas d'une femme portant des vêtements masculins et qui se serait coupée les cheveux et/ou coiffée à la mode masculine, par exemple, est jugée lors de son procès avec une moins grande sévérité que celui d'un homme travesti en femme. C'est qu'on considère que les femmes peuvent avoir d'autres raisons, comme par exemple voyager en sécurité, que « les pratiques infâmes » à leur travestissement. La gravité du geste se situe alors spécifiquement, pour les femmes, dans la contestation du rapport hiérarchique du genre pour les moralistes et les théologiens : « Il est un argument qui ne s'applique qu'aux femmes. Celles qui se travestissent abandonnent les marques de leur sujétion, de leur obéissance, et s'élèvent à un rang qui ne leur est pas permis²⁵⁰ ». Les magistrats savent faire la différence, comme l'a noté Steinberg, « entre celles qui se

²⁴⁷ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 95.

²⁴⁸ Le Gall, *Un idéal...*, p. 111.

²⁴⁹ Le Gall, *Un idéal...*, p. 115.

²⁵⁰ Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 16-17.

travestissent pour se débaucher et celles qui restent chastes sous l'habit d'hommes. Pour se défendre lors de leurs interrogatoires, les inculpées font souvent valoir que leur travestissement est un bouclier contre la prostitution²⁵¹.

Quelles que soient les circonstances atténuantes, Steinberg répète qu'elles « sont bien précises et ne s'appliquent qu'aux femmes. Les textes religieux condamnent le travestissement des hommes avec beaucoup plus de véhémence parce qu'il est signe d'efféminement et donc de faiblesse. Mais on ne sait pas si cette vérité est appliquée, car seul un très faible nombre d'hommes apparaissent dans les archives²⁵² ». Une chose est sûre, tout travestissement impliquant une dimension érotique est le plus souvent réprimée, les inspecteurs assimilant bien souvent les femmes travesties en homme à des débauchées²⁵³. On compte parmi les chroniques judiciaires de l'Ancien Régime des prostituées qui prennent des habits d'homme et se coupent les cheveux pour s'introduire dans les couvents et les collèges ainsi qu'un très grand nombre dans les troupes armées²⁵⁴. Steinberg note aussi un petit nombre de femmes accusées de s'être travestie dans le cadre de relations homosexuelles²⁵⁵. Le renversement des rôles sociaux en amour est condamné comme pour les hommes, mais pour les femmes, ça l'est avant même d'avoir une relation sexuelle. Il est déjà transgressif qu'une femme adopte le comportement « offensif » des hommes dans le jeu de la séduction²⁵⁶.

²⁵¹ Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 53. Une situation économique précaire peut, par exemple, emmener une femme à s'enrôler dans l'armée plutôt d'être contrainte de se prostituer : « C'est souvent la misère qui pousse en effet les prévenues à se travestir pour pouvoir embrasser une carrière masculine et trouver de quoi survivre ». Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 59. Steinberg évoque aussi d'autres situations dans lesquelles la « transgression du travestissement est tolérable » : le danger de perdre son honneur lors d'un voyage ou l'exposition à un père ou un courtisan violent et abusif. Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 89.

²⁵² Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 53.

²⁵³ Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 26.

²⁵⁴ « La présence de très nombreuses femmes [travesties] à la suite des troupes sous l'Ancien Régime est un fait attesté, en France comme ailleurs. Les inspecteurs classent ces femmes dans la catégorie des débauchées mais il n'est pas certain que toutes aient voulu se prostituer en s'engageant. » Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 30-31.

²⁵⁵ Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 40.

²⁵⁶ « Le scandale vient parfois d'actes jugés beaucoup plus bénins que les pratiques contre-nature. Le travestissement permet aux femmes de s'affranchir des règles ordinaires de la séduction et de l'honnêteté. [...] La femme qui s'habille en homme adopte une attitude offensive qui est réservé aux hommes dans le jeu amoureux. Et un tel comportement est déjà une transgression sexuelle. » Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 37.

Il existe, en outre, un imaginaire religieux et littéraire mettant en scène des saintes travesties ou des héroïnes guerrières représentant deux groupes bien définis auxquels on pardonne d'avoir embrassé une apparence masculine. Le travestissement des saintes dans les récits hérités de *La légende dorée* est motivé par la fuite devant une obligation nuptiale et par le désir de se convertir. La jeune fille coupe alors sa longue chevelure en même temps qu'elle revêt des habits masculins pour se réfugier dans un monastère. On peut donner au geste de se débarrasser de sa chevelure la signification d'une rupture d'avec son identité sexuée, en plus d'évoquer le renoncement de la tonsure ou de la prise du voile.

Ce motif de saintes travesties s'apparente au culte tardif de la Sainte barbue Wilgeforte (« vierge forte »). La légende de Sainte Wilgeforte connaît plusieurs versions et on lui attribue des noms divers : sainte Libérade, sainte Débarras, Sainte Affligée, sainte Wilgefortis, sainte Kummeris, sainte Kumernus ou encore sainte Ucumber selon les régions d'Europe où son culte se diffuse à partir du XIII^e siècle. Déjà connue en France, Le Double et Houssay précisent que Charlemagne, en 810, a fait construire une chapelle à son intention²⁵⁷. La Sainte barbue reprend le thème hagiographique classique de celui de la princesse chrétienne en opposition avec son père païen²⁵⁸. Dans une des versions les plus répandues, la jeune fille est promise contre son gré par son père le roi du Portugal, au roi de Sicile. Soucieuse de continuer à servir le Christ tel qu'elle le désirait, elle a prié Dieu de l'enlaidir pour échapper au mariage, lequel lui répond par le don d'une grande barbe. Furieux, son père la fait crucifier en représailles. C'est pourquoi celle-ci est représentée comme le Christ en croix, vêtue d'une robe et d'une longue barbe²⁵⁹.

²⁵⁷ Le Double et Houssay, *Les velus...*, p. 319.

²⁵⁸ Jacques Gélis, « Le poil monstrueux : femmes à barbe et hommes chien » dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 136.

²⁵⁹ Voir par exemple la statue en bois polychrome de l'Église Saint-Etienne de Beauvais (XVI^e siècle), qui présente une femme vêtue d'une robe sur une croix, pieds nus et noués, avec une longue barbe et de longs cheveux dénoués, longtemps appelée *Christ androgyne*. Le Double et Houssay, *Les velus...*, p. 322. Le Double et Houssay mentionnent de nombreuses autres statues exposées dans les églises de France, de Flandres, de Bavière, de Bohême entre le XV^e et le XVIII^e siècle environ et que l'on retrouve photographiées de nos jours sur Internet. Voir celles, par exemple, qui se trouvent en Autriche (église Saint-Georges de Gerlamoos), en France (église Saint-Nicolas de Wissant), en Pologne (basilique de la Visitation de Notre-Dame de Wambierzyce) ou en



Figure 13 : Statue en bois du XVIe s. de Sainte Wilgeforte dans l'Église Saint-Étienne de Beauvais, créditée à l'utilisateur Chatsam (2011) [En ligne], https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sainte_wilgeforte_st_etienne_bauvais.JPG, (page consultée le 2015-03-01)

Plusieurs choses rendent ce culte intéressant pour notre propos. Tout d'abord, il évoque la confusion des sexes comme un remède à la condition pourtant normale des femmes de la société chrétienne et patriarcale. Il n'y a rien d'extraordinaire dans le fait qu'un père choisisse le futur époux de sa fille, a fortiori au sein de la royauté. C'est là la clé du succès du culte de

République tchèque (couvent Notre-Dame-de-Lorette de Prague), etc. Le Double et Houssay reproduisent aussi des gravures tirées d'ouvrages hagiographiques telle que celle des *Actas sanctorum des Bollandistes* (1643), par exemple. Le Double et Houssay, *Les velus...*, p. 390. Warner fait pour sa part référence à la très importante collection d'images votives rassemblées par le Dr. R. Kriss, au Bayerisches National Museum de Munich à ce propos. Warner, « Le vil et le vigoureux... », p. 309. Voir aussi : Frédérique Villemur, « Saintes et travesties du Moyen Âge », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 10 | 1999, [En ligne] <http://clio.revues.org/253> (page consultée le 03-09-2011) et Ilse E. Friesen, *The Female Crucifix. Images of St. Wilgefortis Since the Middle Ages*, Waterloo (Ontario), Wilfrid Laurier University Press, 2001.

celle qui devient la sainte patronne des fiancées non consentantes et des épouses malheureuses, et ce, dans toute l'Europe, jusqu'à la Réforme²⁶⁰. Pourtant, le développement du culte de Sainte Wildgeforte lui-même serait le fruit d'un malentendu ayant pour origine une confusion des sexes²⁶¹. Il aurait comme point de départ un crucifix représentant un simple christ barbu vêtu d'une tunique, que les croisés, habitués de voir représenté nu, auraient pris pour une femme. Les copies subséquentes lui auraient ensuite attribué des formes féminines (ventre, poitrine) accentuées. C'est devant le grand succès de ce culte que l'Église, qui lui est au départ peu favorable, décide de l'encadrer au XV^e siècle²⁶².

Dans le cas des saintes barbues comme celui des héroïnes guerrières entrées au service de l'armée sous une identité masculine, qui forment un motif de la littérature populaire au XVII^e siècle, le travestissement vestimentaire et des attributs pileux n'est pas vu comme transgressif. Préserver son honneur ou aspirer à un destin plus grand que celui auquel le sexe féminin est destiné (servir Dieu, servir le souverain) est non seulement codifiée dans les romans, le théâtre ou l'Histoire sainte mais il est aussi considéré par les juges et les policiers. C'est qu'il n'y a rien là, tel que le remarque Steinberg, de subversif :

[C]es clichés contribuent à élaborer des normes de comportement, et aussi des idéaux féminins. Le stéréotype de l'héroïne guerrière que mettent en avant les femmes arrêtées pour travestissement sous l'Ancien Régime permet de circonscrire un contre-modèle d'identification. Ce contre-modèle n'est en rien subversif : les valeurs dont il est constitué [avec pour première place la virginité, vertu féminine par excellence s'il en est] rendent tolérable le passage de la frontière que les travesties ont opérées. [...] Le contre-modèle d'identification des femmes travesties en hommes est conforme à une vision du monde orientée par la supériorité de l'homme. Les femmes qui se travestissent et nourrissent des espoirs de s'élever à ce rang supérieur ne bouleversent nullement l'ordre du monde et la hiérarchie entre les sexes. Ce n'est pas le cas de la transgression qu'opère un homme qui se travestit en femme²⁶³.

La distribution des rôles sexués et le reflet de celle-ci dans les attributs pileux typiquement masculins et féminins se retrouvent ainsi dans le jeu amoureux. L'érotisme

²⁶⁰ Warner, « Le vil et le vigoureux... », p. 309.

²⁶¹ C'est la thèse que défendaient déjà Le Double et Houssay au XIX^e siècle et que reprend Gélis. Le Double et Houssay, *Les velus*, p. 322. Gélis, « Le poil monstrueux ... », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 136.

²⁶² Gélis, « Le poil monstrueux ... », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 136.

²⁶³ Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 90.

associé aux chevelures féminines et aux barbes et moustaches masculines s'inscrit dans le prolongement des qualités attendues des femmes (telles que la beauté et la séduction passive) et des hommes (comme la virilité et la séduction active). Ils encouragent ainsi une panoplie de petits soins à l'égard de ces derniers, de même qu'à l'égard d'une pilosité plus intime, à l'intérieur du jeu de la séduction. Si le jugement est moins sévère lorsque l'inversion de ces rôles ne perturbe pas le rapport hiérarchique des hommes et des femmes, il est en revanche sans appel lorsque ce rapport n'est pas respecté dans la relation de séduction ou pire encore, dans la relation sexuelle.

Conclusion

Les traits pileux tels que la chevelure, la barbe, les sourcils et les poils de la poitrine, et ce qui les caractérise comme l'abondance, la présence, l'absence, l'épaisseur, la texture, sont enserrés dans un réseau de significations, de valeurs et de qualités attendues de la masculinité et de la féminité. Ces valeurs concourent à définir le genre auquel l'individu est sensé appartenir et à le placer selon un rapport hiérarchique.

Les hypothèses pressenties par Leach et Synnott semblent s'appliquer, sur le fond, à notre corpus de sources. La barbe et la chevelure sont des marqueurs d'identités sexués efficaces qui légitiment la supériorité de l'homme viril, c'est-à-dire l'homme fort, de complexion froide et sèche ainsi qu'en état de se reproduire. Ces marqueurs sont fondés, dans les discours – et cela bien qu'ils soient confrontés à la diversité corporelle dans la réalité – en partie sur des oppositions que l'on retrouve dans les épithètes employés pour décrire les poils: fermeté des poils masculins *vs* mollesse des poils féminins, épaisseur masculine *vs* « déliasse » (poils déliés) féminine, poils masculins fournis *vs* poils féminins rares, barbe masculine *vs* menton féminin glabre, dureté des cheveux masculins *vs* douceur des cheveux féminin, etc.

Ces oppositions reposent sur des représentations du genre et du corps de l'un et de l'autre sexe qui sont elles-mêmes construites à partir de présupposés philosophiques, religieux, médicaux, en partie hérités des textes fondateurs de la société occidentale ou du christianisme, et en partie observés par les penseurs modernes de tout acabit (physiognomonistes, artistes, moralistes, mémorialistes, médecins, philosophes, pédagogues, etc.) avec le regard propre aux circonstances qui les entourent. Le discours et les attitudes à l'égard des poils et des cheveux sont à ce titre des indices visibles d'un ensemble de considérations sur les qualités souhaitées,

considérées comme naturelles, de l'homme et de la femme de l'Époque moderne, c'est-à-dire, en termes foucaaldiens, que le poil a une valeur « généalogique ». Les représentations du poil font de celui-ci un élément central de la généalogie des corps. Le poil fait le lien entre les corps de jadis, ceux d'hier, et ceux d'aujourd'hui, c'est un « marqueur » généalogique, à la fois permanent, par sa présence et les significations constantes qu'on lui attribue, et variable, par le travail et les transformations dont il est l'objet.

Le rappel constant du rapport hiérarchique entre les hommes et les femmes s'inscrit dans un contexte de transformations sociales. Le développement de la société de cour et la multiplication des lieux publics mixtes comme les salons mondains et littéraires²⁶⁴ sont des exemples d'occasions lors desquelles la place et le rôle de chacun des sexes sont appelés à s'adapter ou à être réaffirmés. Ainsi, les propos sur la barbe masculine et la chevelure féminine permettent de définir des normes de genre. La barbe de l'homme devient dans la constitution d'un idéal masculin, un des signes visibles de ses capacités à être un homme, c'est-à-dire, un être fort (fort physique et autorité naturelle), viril (capable de se reproduire), à la sexualité libre mais licite (c'est à l'homme de séduire; il ne doit toutefois être ni trop velu, ni débauché), qui prend soin de son apparence mais sans excès (exigence sociale et maîtrise de soi). La chevelure des femmes en revanche rappelle leur beauté (naturelle et nécessaire), leur désir de plaire (coquetterie), leur sexualité (chasteté, maternité) et leur soumission (tutelle de Dieu, du père, du mari). La chevelure féminine apparaît comme un des moyens de représenter le corps féminin sans cesse sexualisé dans le discours chrétien repris dans l'Ancien Régime.

S'il existe des femmes à barbe ou au corps velu et des hommes imberbes ou dénués de poils corporels, ceux-ci sont généralement considérés comme des cas spéciaux, monstrueux ou pathologiques. Le « dérèglement » dont ils sont coupables s'explique alors par une mauvaise conduite ou par une mauvaise constitution des humeurs de la personne. En aidant à déterminer ce qui n'est *pas* un homme ou ce qui n'est *pas* une femme, femmes à barbe, eunuques et

²⁶⁴ Sur les grands bouleversements sociaux amenés par le développement de la société de cour et la progressive séparation des sphères publique et privée à l'époque moderne, voir : Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Traduit de l'allemand par Pierre Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy, 1974, p. 276 et Philippe Ariès et Roger Chartier (dir.), « De la Renaissance aux Lumières », tome 3, *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1985, p. 19.

efféminés délimitent les bornes d'un système de représentations qui les exclut des normes. Le système trichologique propre à l'Ancien Régime n'aime pas les excès.

Il faut bien dire, par contre, que l'idéal masculin attaché à la barbe se trouve davantage dans le monde des idées que dans la réalité, puisque la barbe suit les changements de mode. Ainsi, la barbe devient à la mode vers 1540 et sera portée jusqu'au milieu du XVII^e siècle²⁶⁵, à une époque où grandit et s'exprime le pouvoir des femmes²⁶⁶, avant de disparaître pour revenir encore au XIX^e siècle. Soulignons de plus une autre nuance : il semblerait que les cheveux et les poils soient parfois investis du pouvoir que l'on donne à l'un ou à l'autre selon le genre. Ce serait le cas des poils féminins qui, bien qu'ils ne correspondent pas à la norme féminine déterminée notamment par la théorie des humeurs, semblent parfois dans le contexte amoureux fournir une extension de la chevelure. Ce serait aussi le cas de la chevelure masculine, détentrice de la même force guerrière et virile que la barbe ou les poils en général.

Nous avons aussi pu remarquer que le jugement porté sur la transgression du genre par une femme ou par un homme ne semble pas avoir la même portée selon que le travestissement concerne l'un ou l'autre sexe. L'homme qui n'est pas viril est considéré comme faible – c'est le cas par exemple de l'eunuque – tandis que la femme est « normalement » faible. Cela explique en partie l'attitude asymétrique à l'égard de la sexualité de l'un et de l'autre sexe.

²⁶⁵ Le Gall, *Un idéal...*, p. 39.

²⁶⁶ Le rôle particulier des femmes à la faveur d'un « féminisme religieux » dans la société française et lors des missions en Nouvelle-France vers 1600-1660 est démontré par Dominique Deslandres dans ses nombreux travaux sur Marie de l'Incarnation, la religion et les relations de pouvoir entre les sexes dans l'histoire de l'expansion française moderne. Dominique Deslandres, « "... alors nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple" : religion, genre et déploiement de la souveraineté française en Amérique aux XVI^e-XVIII^e siècles – une problématique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 66, numéro 1, été 2012, p. 5-35, p. 25. La conférence tenue par Dominique Deslandres lors du colloque sur Marie de l'Incarnation à Tours en 2013 revisitait précisément le rôle joué par les femmes dans la société française du XVII^e siècle. Deslandres, « Marie de l'Incarnation dans l'histoire du genre », *Quatre siècles de regards sur Marie Guyard*, Colloque international, Tours, 13-14 mai 2013. Voir aussi : Deslandres, « Qu'est-ce qui faisait courir Marie Guyard ? Essai d'ethnohistoire d'une mystique d'après sa correspondance », *Laval théologique et philosophique*, vol. 53, n° 2, 1997, p. 285-300.

Cela a aussi des échos dans le traitement du travestissement qui, pour les hommes, est perçu comme une régression et pour les femmes, comme une tentative d'avancement.

Il est aussi intéressant de noter, pour revenir aux représentations attachées à la pilosité, que dans les légendes religieuses que nous avons rapportées, la privation de la chevelure de l'homme amène sa perte tandis que l'ajout de chevelure et de barbe des femmes leur assure une victoire. Samson est plus faible sans ses cheveux, tandis que Marie-Magdalena, Marie l'Égyptienne et Sainte-Agnès sauvent leur honneur grâce aux longues chevelures que Dieu leur donne, quand il ne fournit carrément pas une barbe à Sainte-Wildgeforte. Cheveux et barbe sont alors, littéralement, du côté du plus fort. Heureusement pour l'ordre établi, la faiblesse de Samson et la force des martyres sont temporaires.

Croiser les considérations et les significations accordées aux attributs pileux donnés par des textes provenant de divers univers (physiognomonique, médical, religieux, littéraire ou mondain) dans une perspective de relation de pouvoir, nous a permis de circonscrire un ensemble de représentations des corps et des identités sexuées plutôt homogène. Ce portrait global démontre que ce qu'on dit des poils et des cheveux est encore une fois éminemment politique. Ce qu'on dit de la barbe et de la chevelure, qui sont les traits pileux les plus discutés et qui représentent le mieux chacun des sexes, rejoint un discours plus large de représentation du monde dans lequel la supériorité de l'homme sur la femme est nécessaire au bon fonctionnement de la société.

III. Ordre et désordre ou le poil comme marqueur social

« [S]ous l’anodin, sous les considérations hygiénistes et/ou esthétiques joue tout un réseau de pouvoirs et d’obligations. L’organisation capillaire qui semble ne faire que l’objet de décisions individuelles, subit les pressions des groupes d’appartenances, les règles des institutions [et leurs] effets disciplinaires » conclut le sociologue Frédéric Bailleterie dans un article sur les rapports entre le pouvoir et la pilosité dans l’histoire récente¹. L’apparence pileuse désigne une position sociale qui est toujours déterminée par rapport à une norme. Cette norme est elle-même établie en fonction d’une idée préconçue pour une culture donnée de l’ordre. Pour analyser les rapports entre la pilosité et le pouvoir dans l’Ancien Régime, nous observerons dans ce chapitre comment celle-ci se trouve, d’une part, codifiée par les institutions politiques et religieuses et, d’autre part, intégrée dans les gestes et attitudes à l’égard du corps.

La notion de pouvoir telle qu’entendue dans cette thèse est protéiforme et doit tout aux notions développées par ceux qu’on pourrait appeler « les pères fondateurs » de notre réflexion sur le corps et les usages sociaux du poil: Marcel Mauss, Norbert Elias et Michel Foucault. Ces usages évoluent selon les conditions disciplinaires que font peser sur le corps les normes (de beauté, de mode, de genre), les règles (de la morale, de la religion, de la civilité) et les lois (édits somptuaires, législation canonique, ordonnances royales et arrêts de justice) que nous rencontrerons tout au long de ce chapitre. Nous analyserons les stratégies de contrôle des corps concernant la pilosité déployées, d’une part, par les grandes instances de pouvoir que sont l’État et l’Église et celles déployées, d’autre part, individuellement dans une perspective de maîtrise de soi, lesquelles se croisent d’ailleurs bien souvent.

¹ Frédéric Bailleterie, « Organisations pileuses et positions politiques. À propos de démêlés idéologico-capillaires : Ray Gunn, le punk pauvre », *Savage*, été 1995, [en ligne], <http://www.revue-quasimodo.org/PDFs/7%20-%20Poils%20Cheveux%20Politique.pdf>, (page consultée le 01-01-2013), p. 158.

Ces stratégies seront observées, notamment, dans les traités destinés à l'éducation de la bienséance d'Érasme de Rotterdam, de Jean-Baptiste de la Salle et de Jeannes de Schomberg, dans les sources relatives à l'histoire et à l'encadrement des modes de la barbe et des perruques (histoires déjà rencontrées d'Augustin Fangé et de Dulaure auxquelles s'ajoutent les considérations de Jean-Baptiste Thiers sur les perruques chez les ecclésiastiques en 1690 et de Guillaume François Roger Molé sur les modes françaises en 1773). Nous avons également étudié les premiers dictionnaires de langue française (depuis le *Trésor de la langue française* (1606) de Jean Nicot jusqu'à la 5^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française* en 1798 et parmi lesquels nous incluons *Le dictionnaire philosophique de Voltaire* de 1765 et *L'Encyclopédie* (1751-1772)) et quelques exemples de discours à caractère littéraire (*Discours nouveau sur la mode* (1613) de Vigier, *Le tableau de Paris* (1781) de Louis-Sébastien Mercier) et à caractère savant (ceux des médecins Thomas Bartholin et Jean Liébault, des conférenciers du Bureau d'adresse de Théophraste Renaudot, du naturaliste Louis-George Leclerc de Buffon auquel on peut ajouter celui de Nicolas Venette dans le *Tableau de l'amour conjugal* (1686)). À ce corpus que l'on connaît déjà bien sont venus se joindre, au cours de l'enquête, des éléments tirés d'archives judiciaires (lois somptuaires, ordonnances royales ou arrêts du parlement de Paris) parce qu'ils traitaient des modes ou de la répression à l'endroit des pauvres et des « femmes perdues » concernant l'apparence, la barbe ou la chevelure. Nous avons enfin croisé notre analyse avec quelques sources iconographiques choisies soit parce qu'elles offraient une représentation particulière de la chevelure dans la mort ou l'expression des émotions, soit pour avoir un pendant visuel aux représentations écrites des figures du peuple et de la tonte des filles de joie². Si le « pouvoir » s'en prend au poil c'est que les sources considèrent ce dernier comme porteur de sens de nature collective et individuelle : le poil est le reflet de préoccupations sociales et subjectives, il est à la fois l'agent et l'instrument

² Nous rencontrerons par exemple à ce propos, au fil du chapitre, des danses macabres du XVI^e siècle, les réflexions en peinture de Léon Battista Alberti, de Léonard de Vinci et de Denis Diderot, des gravures et peinture de gueux, mendiants et de paysans associées aux noms de Jacques Callot, de Jacques Lagniet ou des frères Le Nain au XVII^e siècle et quelques gravures de filles accusées de prostitution, rasées et conduites à l'hôpital de réforme du XVIII^e siècle.

des pratiques sociales d'un groupe, d'une société, d'une époque donnée et le support privilégié de l'identité individuelle.

1. Le poil comme vêtement social

Le célèbre sémiologue Roland Barthes a dit du vêtement qu'il « est au sens plein, un modèle social, une image plus ou moins standardisée de conduites collectives attendues, et c'est essentiellement à ce niveau qu'il est signifiant³ ». Dans son *Système de la mode*, Barthes démontre la complexité des messages que l'on peut tirer du vêtement, l'articulation et « la superposition de plusieurs systèmes de sens: d'une part, ce qu'on pourrait appeler le "code vestimentaire" qui régleme un certain nombre d'usages, et d'autre part la rhétorique, c'est-à-dire la façon dont le [langage] exprime ce code et qui renvoie elle-même à une certaine vision du monde, à une idéologie⁴ ». « Métaphore du moi et relique par excellence, tout habit est une partie qui dit le tout » poursuit dans le même sens l'historienne du costume Nicole Pellegrin. « Imprégné des sucs humains avec lesquels il fut en contact, il fait et est (le) corps⁵ ». Cette approche nous paraît similaire à celle de Daniel Roche, un des historiens pionniers de l'histoire du vêtement, l'un de ceux à l'avoir envisagé comme un fait social total et à avoir mis au jour les questions de la relation entre le costume et les positions sociales, le contrôle recherché par les lois somptuaires et sa réception, la promotion d'une consommation de masse

³ Roland Barthes, « Histoire et sociologie du vêtement », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 12, no 3, juillet - septembre 1957, p. 440.

⁴ La citation est de Barthes à propos de son livre *Système de la mode*, Paris, Éd. du Seuil, 1967. Nous avons remplacé le mot « journal » par « langage » parce que ce sont les descriptions écrites dans la presse de mode qui ont retenu l'attention et l'analyse de l'auteur, tel qu'il le dit lui-même : « J'ai étudié le vêtement de mode tel qu'il est réfracté dans le langage écrit des journaux spécialisés. Je n'ai gardé que la description, c'est-à-dire la transformation d'un objet en langage. » Les citations sont tirées d'un « Entretien avec Frédéric Gaussen à l'occasion de la parution de *Système de la mode*, *Le Monde*, 19 avril 1967 » (1967) in *Oeuvres Complètes*, Tome 2, 1966-1975, Roland Barthes, Éd. du Seuil, 1994, pp.462-64 [En ligne] <http://motspluriels.arts.uwa.edu.au/MP1099rb.html>, (page consultée le 04-04-2015)

⁵ Nicole Pellegrin, « Corps du commun, usages communs du corps », dans Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, *Histoire du corps*, Tome 1, Paris, Éditions du Seuil, 2005, p. 165.

des biens liés à l'apparence vestimentaire aux XVII^e et XVIII^e siècles, toutes fondamentales dans ce chapitre⁶.

L'attention portée à la barbe dans le discours normatif et l'importance que prend la mode de la perruque et des coiffures au XVII^e siècle permettent de considérer ces attributs corporels à la fois comme le corps dont ils font partie et comme un vêtement choisi. Le vêtement, ce « corps du corps⁷ », entretient de nombreux points communs avec les traits pileux, qu'il soit question de chevelure et de barbe, mais aussi de toison masculine ou d'épilation féminine. Si Sébastien Jahan dit que le vêtement « n'échappe point à la lecture physiognomonique [en donnant][...] une idée des dispositions de l'esprit⁸ », notre premier chapitre démontre que la pilosité donne comme le vêtement une idée des dispositions de l'esprit. Les normes établies par la mode dans le domaine vestimentaire se fondent sur les mêmes principes que celles du domaine de la coiffure a pour sa part noté Vincent Chenille dans son histoire des modes de la coiffure des Français au siècle dernier⁹.

Au second chapitre, nous avons également vu que l'apparence pileuse est fortement sexuée et soumise aux mêmes obligations que le vêtement concernant la clarté de l'identification sexuelle. L'humiliation et le contrôle exercé sur la personne que représente le geste de dépouiller et de s'emparer des habits d'une personne tel que noté par Jahan¹⁰ s'appliquent aussi au geste punitif de priver le bagnard ou la prostituée de sa chevelure. La punition procède de la même logique et a un effet semblable.

Les « repères individuels biologiques et sociaux¹¹ » tels que le sexe, l'âge, l'appartenance à un rang social ou à une communauté (« de ville, de métier, d'armée, de

⁶ Daniel Roche, *La Culture des apparences : Une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1989.

⁷ L'expression est de Sébastien Jahan, *Les Renaissances du corps en Occident (1450-1650)*, Paris, Belin, 2004, p. 204.

⁸ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 204.

⁹ Vincent Chenille insiste notamment sur le fait que la mode n'est jamais un choix individuel et nécessite toujours une reconnaissance collective, ce qui en fait un objet représentatif d'une société et d'une époque. Vincent Chenille, *La mode dans la coiffure des Français. « La norme et le mouvement » 1837-1987*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 5-7.

¹⁰ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 203.

¹¹ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 204.

religion, etc.¹² »), par exemple, que Jahan et Pellegrin ont notés comme étant « fix[és] sur le corps¹³ » par le vêtement, sont également visibles dans la pilosité. La pilosité porte en effet des marques naturelles et culturelles distinctives, partant des traits phénotypiques tels que la couleur de la peau, par exemple, jusqu'au remodelage dont elle fait les frais en fonction d'impératifs moraux, religieux, médicaux ou sociaux que nous examinerons dans ce chapitre.

La pilosité, et particulièrement la chevelure, est soumise à « des normes capillaires qui recourent des hiérarchies¹⁴ » et est « mise à contribution comme signe distinctif permettant de creuser [d]es écarts » ou des affiliations entre les divers groupes sociaux¹⁵, tant à l'échelle régionale qu'au sein d'une même société, ont observé David Lavergne et Christian Bromberger à propos de l'Antiquité. Nous verrons, dans ce chapitre, si ces remarques se vérifient à l'époque moderne. Chevelure et pilosité représentent-elles une position sociale et témoignent-elles de l'identité dans nos sources, comme l'affirment les auteures des *Vies du cheveu* à propos de la coiffure dans bon nombre de sociétés¹⁶ ?

¹² Pellegrin, « Corps du commun... » dans Corbin, Courtine, Vigarello, Histoire du corps, t. 1, p. 161.

¹³ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 204.

¹⁴ « En matière de coiffure, toutes les cultures secrètent, voire imposent des normes capillaires qui recourent des hiérarchies et qui les distinguent d'autres cultures », soutient David Lavergne dans sa thèse portant sur « la valorisation socio-religieuse de la chevelure, de la barbe et de la pilosité corporelle dans l'Antiquité ». L'historien y met notamment en lumière « la manière dont le traitement de la pilosité matérialise et consolide les liens sociaux » dans l'ensemble des sociétés du monde classique sur lesquelles il s'est penché. David Lavergne, *La chevelure sacrée : pilosité, religion et société dans l'Antiquité*, thèse de Ph.D., Université de Provence, Préhistoire, archéologie, histoire et civilisations de l'Antiquité et du Moyen-Âge, 2006, p. 11.

¹⁵ « Que la pilosité soit mise à contribution comme signe distinctif pour creuser les écarts entre affiliations et groupes voisins, qu'elle figure comme un trait majeur dans les représentations de soi ou dans les caricatures de l'autre, l'histoire des relations entre juifs, chrétiens et musulmans nous le rappelle éloquemment. » Christian Bromberger, « Trichologiques. Les langages de la pilosité », dans Bromberger et al., *Un corps pour soi*, Collection : Pratiques physiques et société. Paris, Les Presses universitaires de France, 2005, p. 19.

¹⁶ C'était le cas, par exemple, des perruques de la couche supérieure de la société dans l'Égypte ancienne, du crâne rasé de leurs prêtres et des cheveux courts de leurs paysans. Marie-Christine Auzou et Sabine Melchior-Bonnet donnent aussi d'autres exemples, dont ceux tirés du Japon ancien (où « les cheveux longs et dénoués étaient réservés aux femmes de la cour », par exemple) ou de sociétés actuelles d'Afrique pour lesquelles « la variété des coiffures correspond à un code social précis, propre à une ethnie, à une fonction au sein d'une hiérarchie, à un moment du cycle de la vie », etc. Marie-Christine Auzou et Sabine Melchior-Bonnet, *Les vies du cheveu*, coll. Découvertes Gallimard, Paris, Gallimard, 2001, p. 34.

1.1 Le prestige de l'âge : « entrée dans le genre »

Le passage des années laisse des traces visibles sur l'apparence pileuse. Le temps détermine l'apparition des poils et des cheveux, leur couleur, leur disparition. On peut s'attendre, en conséquence, à ce que les allusions aux poils du visage, du corps et de la tête des premiers dictionnaires de langue française, des médecins, des chroniqueurs et des défenseurs de la barbe des XVI^e au XVIII^e siècle qui composent notre corpus de sources, évoquent le rapport au temps vécu. Plusieurs rites de passage dans l'Antiquité gréco-romaine et au Moyen-Âge ont fait des transformations physiques le moment d'une transformation psychologique. La première coupe de cheveux du petit enfant, la première coupe de barbe chez le jeune homme ou le premier voile chez la jeune fille, sont quelques exemples de ritualisation du passage d'un âge de la vie à un autre. Pourtant, les sources consultées ici ne permettent pas de conclure à la persistance de ces cérémonies, pas plus qu'elles ne divulguent les traces des transformations que connaissent la famille moderne et les perceptions et attitudes à l'égard de l'enfance à l'époque moderne¹⁷ lorsqu'elles traitent des poils et des cheveux. Ceux qui se prononcent sur la barbe s'arrêtent, en revanche, sur la période charnière que représente le moment de la jeunesse ou de l'adolescence et les transformations pileuses qui l'accompagnent, particulièrement chez le garçon.

Les premiers poils de la jeunesse

Les transformations pileuses qui accompagnent la puberté sont en effet représentées comme le signe du franchissement d'une étape importante de la vie et qui correspond au développement de la virilité. L'anatomiste Thomas Bartholin (1619-1680) nous apprend en

¹⁷ L'évolution de la famille moderne et le déplacement des frontières de la sphère publique et de la sphère privée observés par les historiens de la « Nouvelle Histoire » dans les années 1960 ont offert à Philippe Ariès un terrain favorable pour élaborer sa fameuse thèse de la reconnaissance nouvelle et progressive de l'enfance et de son originalité par rapport à l'adulte à partir du XVII^e siècle. L'influence du travail d'Ariès, qui a ouvert le champ à tout un courant historiographique nouveau sur l'histoire de la famille et de la sexualité avec *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime* est, malgré les sévères critiques qui lui ont été adressées, est encore à ce jour considérable. Pour en savoir plus, voir : Paul Servais, *Histoire de la famille et de la sexualité occidentale (XVI^e-XX^e siècle)*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1993, p. 21 à 27. Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, (1^{ère} éd.1960), 1973.

1647, à ce propos, que les poils que l'on trouve sur le corps humain ne sont pas tous du même ordre et n'ont par conséquent pas la même valeur :

On distingue communément deux sortes de poil, ceux qui *naissent avec* l'animal et ceux qui viennent après qu'il *est né*. Ceux du *premier rang* naissent avec nous dans la matrice de la mère, & sont de trois sortes: ceux de la tête, ceux des sourcils et ceux des paupières. Ceux du *second ordre* naissent en l'homme hors de la matrice, lorsqu'il est en un âge propre à cela, à savoir que la semence commence à venir aux garçons & que les purgations commencent aux filles, car l'extrémité de la peau se raréfie alors. Ceux-ci sont aussi de trois sortes. Car le poil vient au pénil, [rarement à la matrice et au cœur], puis sous les aisselles [dans les narines, & les oreilles], & enfin au menton des hommes, & non pas à celui des femmes [...]¹⁸.

Les dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles ne mentionnent guère l'apparition des poils pubiens ni ceux des aisselles dans leur définition du mot « poil¹⁹ ». Seul le premier dictionnaire de langue française, le *Thésor de la langue française tant ancienne que moderne*, en 1606, fait exception lorsqu'il donne la traduction latine des différents types, aspects et traitements des poils en mentionnant spécifiquement celui « qui vient aux parties honteuses aux mâles à quatorze ans, et aux femelles à douze ans, *Pubes pubis, vel Pubertas.* »²⁰. Dans son *Histoire générale et particulière*, le naturaliste Georges-Louis Leclerc de Buffon (1707-

¹⁸ Thomas Bartholin, *Institutions anatomiques de Gasp. Bartholin, ... augmentées et enrichies... par Thomas Bartholin, ... et traduites en françois par Abr. Du Prat*, [Microfilm de la Bibliothèque nationale de France], Paris : M. Hénault, 1647, p. 299. Les crochets et les mots en italique sont de Bartholin lui-même. Augustin Fangé, dit à peu près la même chose dans ses *Mémoires pouvant servir à l'histoire de la barbe de l'homme*, Liège, JF Broncart, 1774, p. 28.

¹⁹ Voir notamment : Académie Française, *Dictionnaire de l'Académie française*, 1^e éd. 1694 et 4^e éd. 1762, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [En ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 26-05-2010. César-Pierre Richelet, « Dictionnaire français contenant les mots et les choses », Genève, 1679-80 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002. Furetière, « Dictionnaire Universel », La Haye, 1690 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002. Anonyme, « Dictionnaire Universel françois & latin vulgairement appelé de Trévoux », Paris, 1743 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002. Jean-François Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, Chez Jean Mossy Père et fils, Marseille, 1787 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

²⁰ « Poil » dans Jean Nicot, « Le thésor de la langue françoise tant ancienne que moderne auquel entre autres choses sont les mots propres de Marine, de venerie et de faucaulnerie », Paris, D. Douceur, 1606 in *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

1788) mentionne brièvement l'apparition de « cette espèce de cheveux qui doivent voiler ces parties²¹ » à la puberté, reprenant la fonction de dissimulation que Nicolas Venette (1633-1698), médecin et auteur d'un des rares ouvrages consacrés à la sexualité au XVII^e siècle a aussi attribuée aux poils pubiens un siècle plus tôt dans son *Tableau de l'amour conjugal* :

La nature est admirable dans tous ses effets, et ne produit jamais rien sans dessein. Le poil commence à poindre à douze ou à quinze ans, lorsque, selon la pensée de Théodorêt l'âme peut distinguer le vice de la vertu. C'est alors que la nature met un voile naturel sur les parties de l'un ou de l'autre sexe, pour leur marquer que l'honnêteté et la pudeur y doivent établir leur principal domicile²².

C'est un peu plus tard, vers dix-huit ou vingt ans, que le dictionnaire d'Antoine Furetière voit le « poil [venir] au menton des hommes », âge que le *Dictionnaire de Trévoux* et le texte de Fangé reculent à quinze ans²³. Buffon précise pour sa part que la barbe « ne paraît pas toujours précisément au temps de la puberté²⁴ » car plusieurs facteurs, dont le climat ou l'alimentation, par exemple, influencent sa croissance²⁵.

Notons ensuite que les poils présentés comme gardiens d'une nudité honteuse par Venette rappellent le motif biblique de la chevelure féminine présenté comme un voile. Il n'y

²¹ Georges-Louis Leclerc Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière : avec la description du Cabinet du Roy. Tome second / [par Buffon, puis avec Daubenton]*, 1749-1789, Paris, Imprimerie royale, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97491r/fl.image>, (page consultée le 01-01-2008), p. 488.

²² Nicolas Venette, *Tableau de l'amour conjugal. Tome 1, Nouvelle édition, ornée de gravures*, Vauquelin, Paris, 1815 (1^e éd. 1686), p. 24.

²³ « BARBE. s. f. Poil qui vient au menton des hommes, quand ils ont 18 ou 20 ans. » Antoine Furetière, « Dictionnaire Universel », La Haye, 1690, in *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002. Le dictionnaire de Trévoux ajoute « 15 ans », avant 18 et 20 ans. *Dictionnaire Universel françois & latin vulgairement appelé de Trévoux*, Paris, 1743 dans *Le grand atelier historique...*, 2002. Fangé donne la même définition avec 15, 18 ou 20 ans. Fangé, *Mémoires...*, p. 3.

²⁴ [...] la barbe, par exemple, ne paraît pas toujours précisément au temps de la puberté ; il y a même des nations entières où les hommes n'ont presque point de barbe; [...]. » Buffon, *Histoire naturelle...*, p. 489.

²⁵ « [...] chez les différents peuples, l'âge de puberté est différent et semble dépendre en partie de la température du climat et de la qualité des aliments; dans les villes et chez les gens aisés, les enfants accoutumés à des nourritures succulentes et abondantes arrivent plus tôt à cet état ; à la campagne et dans le pauvre peuple, les enfants sont plus tardifs, par qu'ils sont mal et trop peu nourris : il leur faut deux ou trois années de plus ; dans toutes les parties méridionales de l'Europe et dans les villes, la plupart des filles sont pubères à douze ans et les garçons à quatorze ; mais, dans les provinces du nord et dans les campagnes, à peine les filles le sont-elles à quatorze et les garçons à seize. » Buffon, *Histoire naturelle...*, p. 489

a pourtant pas d'âge pour dissimuler son corps à soi-même²⁶, à autrui, et même aux anges²⁷ qui sont omniprésents, précisent les auteurs de traité de bienséance tels qu'Érasme de Rotterdam (1467 env.-1536) en 1530 ou Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) en 1702. Si l'enfant est déjà considéré comme un petit être à qui l'on doit tout apprendre et que l'on doit aider à ne pas prendre de mauvaises habitudes, la jeunesse est une période où il apparaît primordial d'inculquer les préceptes de la pudeur. Cette sorte de longue adolescence entre l'enfance et la vie d'adulte forme une étape de la vie où il faut multiplier ses attentions pour contenir ses pulsions²⁸.

²⁶ « La bienséance veut aussi qu'en se couchant, on se cache à soi-même son propre corps, et qu'on en évite les moindres regards. C'est ce que les pères et les mères doivent beaucoup inspirer à leurs enfants, afin de les aider à conserver le trésor de la pureté qui leur doit être très chère, et de se conserver en même temps le véritable honneur d'être membre de Jésus-Christ, et consacré à son service ». Jean-Baptiste de La Salle, « Les règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes », in Didier Érasme de Rotterdam, Jean-Baptiste de La Salle, Henri Bergson, *La Bienséance, la civilité et la politesse enseignées aux enfants; textes réunis et présentés par Jean-Pierre Seguin*, Paris, J.M.Placé; Bruxelles, le Cri, 1992, p. 183.

²⁷ Érasme de Rotterdam, dans son *De civilitate morum puerilium* (1530), source principale de Norbert Elias, justifie l'interdiction de se mettre nu même lorsqu'on est seul, en raison de l'omniprésence des anges. Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, traduit de l'allemand par Pierre Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy, 1974, p. 187.

²⁸ La reconnaissance de l'âge de la « jeunesse » varie à travers le temps. Elle correspond notamment à un recul de l'âge au mariage, observé au XVII^e siècle. Paule Constant, *Un monde à l'usage des demoiselles*, Paris, Gallimard, 1987, p. 198. C'est sur cette période que Fénelon et M^{me} de Maintenon ont porté leurs efforts éducatifs, tel qu'observé dans un mémoire de maîtrise sur l'éducation à la pudeur dans quatre textes éducatif de la fin du XVII^e siècle, ceux de Fénelon et de Mme de Maintenon ainsi que ceux de Jean-Baptiste de La Salle et de Jeanne de Schomberg. La définition que ces deux auteurs font de la jeunesse nous servira d'exemple. « Les jeunes filles qui sont formées à Saint-Cyr ont entre sept et vingt ans. Hors de l'enfance, elles ne sont pas non plus des adultes accomplies. La création d'un costume exprès pour les Demoiselles démontre que celles-ci appartiennent à une catégorie à part, qu'elles ne sont ni femmes ni enfants. De son côté, Fénelon met en scène un Télémaque dont l'éducation est incomplète quand il part pour son grand voyage. Les précieuses leçons de Mentor aideront le jeune héros à devenir un homme. » Plusieurs choses caractérisent la jeunesse, notamment sa grande beauté (« les grâces de la jeunesse), sa fragilité et sa fougue : « "Ô malheureuse jeunesse! [Clame Télémaque.] Ô dieux, qui vous jouez cruellement des hommes, pourquoi les faites-vous passer par cet âge, qui est un temps de folie et de fièvre ardente ?" ». La jeunesse est fragile, c'est une période remplie d'erreurs et de faux pas, marquée par l'inexpérience, l'orgueil, l'inconscience, etc. nous dit Fénelon. [...] Pour en percevoir la pleine valeur, Fénelon et Mme de Maintenon opposent les deux âges de la vie : la jeunesse est folle, capricieuse, insensée, tout le contraire de la vieillesse qui est sage, modérée, raisonnable, en raison notamment de sa longue expérience. C'est pourquoi la jeunesse doit respect et obéissance à la vieillesse. » Voir par exemple les références à la jeunesse dans Madame de Maintenon, « Comment la sagesse vient aux filles », *Propos d'éducation choisis et présentés par Pierre E. Leroy et Marcel Loyau*, Paris, Bartillat, 1998, p. 184, 229, 231 et Fénelon, *Les aventures de Télémaque; édition présentée, établie et annotée par Jacques Le Brun*, Paris, Gallimard, 1995, p. 35, 39, 87 et 104. Benoîte Legeais, *La pudeur dans le discours éducatif de la fin du XVII^e siècle français*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Département d'histoire, 2006, p. 142. La première édition du dictionnaire de l'Académie française désigne dans le même esprit par la « jeunesse » : « celui qui est jeune », un « âge [dans lequel on] a de la peine à

L'apparition de la barbe, « [c]et ornement de l'homme que la divinité a placé sur sa face pour marquer plus particulièrement les époques de sa vie²⁹ » est la transformation pileuse qui retient le plus d'attention de la part des auteurs de l'époque moderne lorsqu'il est question des marques que le temps laisse sur l'apparence pileuse. Elle est suivie de près par le blanchissement des cheveux qui accompagne l'avancement de l'âge. Dans une société qui codifie les âges de la vie en fonction d'un rapport hiérarchique, la barbe et les cheveux blancs sont deux signes qui confèrent à celui – à l'homme précisément – qui les arborent une certaine autorité. Les poils poussant au menton d'un garçon marquent son « entrée dans le genre » pour de nombreuses sociétés³⁰. Ils signifient la transformation du statut de l'enfance à celui de l'homme et le début de la virilité.

La culture creuse les différences pileuses et les transforme en signes hiérarchiques, comme on a pu l'observer dans les textes fondateurs du christianisme à propos de la longue chevelure des femmes³¹. Les images et les discours utilisés par les auteurs de la société française d'autrefois insistent sur la délimitation des « frontières naturelles » entre les sexes, aussi bien lorsqu'ils se prononcent sur l'aspect physique ou « biologique » des corps spécifiquement sexués que lorsqu'ils décrivent les rôles sociaux de sexe. Ainsi, la fermeté des chevelures masculines s'oppose à la mollesse des chevelures féminines, la force masculine s'oppose à la beauté féminine, la chaleur virile et active des hommes est visible dans les poils de la barbe de même que la froideur passive des femmes dans leur menton lisse, comme démontré au chapitre précédent. Mais la barbe n'est pas seulement le signe d'une virilité dont la définition repose sur la distinction physique entre les sexes, elle permet également de distinguer les hommes entre eux.

modérer ses passions », « signifie aussi les enfants & même les adolescents » ainsi que « ceux qui sont dans l'âge depuis vingt ans jusqu'à trente-cinq, ou environ. ». « Jeunesse », *Le dictionnaire de l'Académie...*, 1^e éd., 1694.

²⁹ M. J.-A. D. Dulaure, *Pogonologie, ou Histoire philosophique de la barbe*, Constantinople et Paris, Lejay, 1786, p. 97.

³⁰ Christian Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie des cheveux et des poils*, Bayard, 2010, p. 89.

³¹ Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 90.

Pour Jacques-Antoine Dulaure (1755-1835) à la fin du XVIII^e siècle, il va de soi que la barbe permet « à l'observateur attentif » de distinguer l'homme de l'enfant³². C'est l'image qu'il utilise pour décrire un homme qu'il juge héroïque d'avoir osé porter la barbe dans une assemblée d'hommes dont les mentons étaient rasés, ayant eu « seul le courage de paraître homme au milieu d'un peuple d'enfants³³ ». Dans cette image, le paraître prend le pas sur l'être ; il sert aussi à discriminer en se basant sur l'apparence. « Cette perception des âges, qui accorde une fonction discriminante à la pilosité, témoigne d'une nouvelle appréhension sociale et culturelle d'un fait biologique », note Jean-Marie Le Gall³⁴. L'historien a observé en effet un changement dans les significations données à la barbe vers le milieu du XVI^e siècle. Il remarque, par exemple, que la barbe ne servait pas à distinguer les protagonistes entre eux dans les portraits représentant les divers âges de la vie de la fin du XV^e siècle alors qu'elle occupe cette fonction dans le dictionnaire de Robert Estienne en 1549³⁵. Tandis que le port de la barbe se généralise à la Renaissance, celle-ci devient un sujet de débat chez les médecins et un « critère d'âge dans le discours, les images, les pratiques sociales³⁶ ». Le Gall souligne, en revanche, que les tranches d'âges qui délimitent l'apparition de la barbe et les différents âges de la vie sont mobiles, selon les époques, mais également, selon les auteurs qui sont contemporains, ce qu'on a pu observer plus haut dans les âges donnés aux premiers poils masculins à la puberté.

³² Dulaure, *Pogonologie...*, p. 77.

³³ Voici l'exemple qu'emploie Dulaure : « [...] vous eûtes seul le courage de paraître homme au milieu d'un peuple d'enfants » et la référence qu'il donne : « Il s'agit de M. Richard Mithon, Bailli & Juge criminel du Comté d'Eu, qui vivait au commencement du dernier siècle, étant mort vers l'an 1626. *Mercur de mois de janv.* 1732. Dulaure, *Pogonologie...*, p. 39.

³⁴ Jean-Marie Le Gall, *Un idéal masculin ? : barbes et moustaches, XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Payot, 2011, p. 95.

³⁵ Le Gall, *Un idéal...*, p. 96.

³⁶ L'historien observe également une transformation dans les conventions picturales, qui fait désormais de la barbe un critère permettant de représenter l'âge tel que dans l'*Allégorie du temps gouverné par la prudence* du Titien au XVI^e siècle ou dans le cycle des âges de la vie de Giulio Carponi (1613-1679), par exemple, où la jeunesse est représentée imberbe, la maturité par une barbe noire et la vieillesse par une barbe longue et blanche. Le Gall, *Un idéal...*, p. 97. Les *Quatre âges de l'homme* du peintre d'origine française Valentin de Boulogne (1591-1632) en témoignent aussi, au XVII^e siècle, la barbe étant de plus en plus fournie selon l'avancement en âge des protagonistes en plus de devenir grise chez le vieillard. Valentin de Boulogne, *Les quatre âges de la vie*, c.1629. Huile sur toile, 96,5 cm x 134 cm, Londres, National Gallery.

Vénérables barbes blanches

Il en va de même pour l'apparition des premiers poils ou cheveux gris ou blancs signalant l'entrée dans la vieillesse³⁷. Ce changement de couleur de la barbe ou des cheveux est un trait qui revient fréquemment désigner la vieillesse, quand on ne lui donne pas directement la valeur d'une métaphore pour désigner le temps qui passe. Les dictionnaires de Furetière et de l'Académie française le soulignent, « l'on dit, en parlant d'un vieillard, *Barbe grise* »³⁸, les « Poètes [...] se servent du mot de *cheveux gris & cheveux blancs*, pour marquer la vieillesse³⁹ », et on en compte de nombreux exemples chez Mercier⁴⁰. Ce changement extérieur est présenté dans le *Dictionnaire de Trévoux*⁴¹ et dans les *Mémoires pouvant servir à l'histoire de la barbe de l'homme* de Fangé⁴² au XVIII^e siècle comme un trait universel qui touche tout le monde, sans distinction de nations, de climats et de tempéraments à l'origine des couleurs de cheveux. Selon Fangé, c'est le refroidissement des humeurs avec l'âge qui, en engendrant un surplus de « pituite », occasionne le blanchissement des cheveux, d'abord, puis

³⁷ Tel que noté pour la jeunesse, la vieillesse est également une notion dont les définitions varient en fonction des sociétés, des circonstances et des époques. C'est une représentation faite d'images, d'opinions, d'attitudes construites à partir de réalités d'ordre biologique, démographique, économique, politique. Jacqueline Trincaz, « Les fondements imaginaires de la vieillesse dans la pensée occidentale » dans *L'Homme*, 1998, tome 38 n°147. Alliance, rites et mythes. pp. 167-189. Voir aussi Patrice Bourdelais, *L'âge de la vieillesse*, Paris, Odile Jacob, 1993, Jean-Pierre Gutton, *La naissance du vieillard*, Paris, Aubier, 1988 et Colette H. Winn et Cathy Yandell (dir.), *Vieillir à la Renaissance*, Paris, Champion (« Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne » 62), 2009.

³⁸ « Barbe », *Le dictionnaire de l'Académie française*, 5^e éd., 1798, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 26-05-2010).

³⁹ « Cheveu », Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690.

⁴⁰ « Dans leur nombre était un vieillard [...] Ses cheveux blancs et rares avoient acquis presque la rigidité du fer, [...] ». Louis-Sébastien Mercier, « Anecdote. Chap. 283 », *Le Tableau de Paris*, 2 volumes (t. 1. *Tableau de Paris vol. I à VI* ; t. 2. *Tableau de Paris vol. VII à XII*), éd. établie sous la direction de Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, p. 291. « Où les vieillards paraissent-ils en cheveux blancs [...] ? ». Mercier, « Noces. Chap. 311 », *Le Tableau...*, p. 66. « [...] et son vieux père, sous ses cheveux blancs, plein de son antique probité ». Mercier, « Devinez. Chap. 373 », *Le Tableau...*, p. 48. Cheveux blancs comme métaphore du temps qui passe : « [...] ; et quand leur tête sera couronnée de cheveux blancs, ils pourront se dire à eux-mêmes ». Mercier, « Académie royale de chirurgie. Chap. 412 », *Le Tableau...*, p. 171. « [...] à peine a-t-on vaincu la foule prodigieuse des obstacles [...] qu'on se trouve avoir la barbe grise, et qu'il faut tout abandonner ». Mercier, « Avantages. Chap. 12 », *Le tableau...*, p. 36-37.

⁴¹ « La couleur des cheveux est différente suivant les pays ; les tempéraments ; les âges ; & la qualité de l'humeur qui les nourrit ; mais la vieillesse change ordinairement leur couleur, quelle qu'elle soit, en blanc, ce qui arrive par le peu d'humeur qui reste aux vieillards ». « Cheveux », *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743.

⁴² Fangé, *Mémoires...*, p. 33.

des autres poils, plus tard⁴³. Pour Buffon, c'est un phénomène qui touche davantage les femmes puisque les hommes « qui sont sur l'âge⁴⁴ » commencent pour leur part à perdre leurs cheveux⁴⁵. Que les attributs pileux pâlisent, se fragilisent ou encore tombent avec le temps n'est qu'un des effets visibles de la déchéance qui touche le corps des personnes âgées⁴⁶. « Tout change dans la nature, tout s'altère, tout périt; le corps de l'homme n'est pas plus tôt arrivé à son point de perfection qu'il commence à déchoir⁴⁷ », ajoute le naturaliste.

La thèse du dépérissement du corps et du dessèchement de la matière des poils soulignent le lien entre les poils et la vitalité. Pourtant, la question de la persistance des poils après la mort, que Fangé pose à la suite de médecins et d'artistes, démontre que ce lien peut se rompre ou se modifier dans l'au-delà. Empruntant à Étienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844) l'analogie, déjà observée au premier chapitre de cette thèse, selon laquelle la matière des poils est semblable à la sève des plantes⁴⁸, Fangé témoigne d'un certain intérêt des savants pour la question de savoir si les poils poussent aux morts. Il explique, s'aidant de références à des autorités médicales des XVI^e et XVII^e siècles telles que Jérôme Cardan (1501-1576), Jean

⁴³ « [À] raison de la froideur de l'âge, il s'engendre dans le corps beaucoup de pituite, qui se mêlent à ce suc dont les poils sont nourris ». Le même principe explique « comment les poils de la tête [p. 39] viennent plutôt blancs que ceux des autres parties du corps [...] la tête est la partie du corps où il se ramasse le plus de pituite, laquelle se rép[and] ds la peau », de sorte que dans la vieillesse elle « se mêle [...] plus étroitement au suc alimentaire des poils » Comme les autres parties du corps sont plus chaudes : la pituite s'y ramasse plus tard : les poils blanchissent plus tard. Fangé, *Mémoires...*, p. 38-39.

⁴⁴ « Calvitie », Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690.

⁴⁵ La calvitie de vieillesse touche surtout les hommes tandis que les cheveux des femmes blanchissent : « Au reste, il n'y a que les hommes qui deviennent chauves en avançant en âge : les femmes conservent toujours leurs cheveux, et, quoiqu'ils deviennent blancs comme ceux des hommes lorsqu'elles approchent de la vieillesse, ils tombent beaucoup moins ; les enfants et les eunuques ne sont pas plus sujets à être chauves que les femmes, [...] » Buffon, *Histoire naturelle...*, p. 525.

⁴⁶ « [...] aussi les cheveux sont-ils plus grands et plus abondants dans la jeunesse qu'ils ne le sont à tout autre âge. Les plus longs cheveux tombent peu à peu ; à mesure qu'on avance en âge, ils diminuent et se dessèchent; ils commencent à blanchir par la pointe ; dès qu'ils sont devenus blancs, ils sont moins forts et se cassent plus aisément. » Buffon, *Histoire naturelle...*, p. 526.

⁴⁷ Buffon, *Histoire naturelle...*, p. 557.

⁴⁸ Fangé associe en effet la composition de la matière des poils et le fonctionnement de sa croissance à ceux des végétaux. La matière des poils est constituée d'un « suc épais, visqueux, terrestre » semblable à de la sève et qui, « agité par la chaleur » nourrit le poil et en détermine l'épaisseur, la fermeté, la dureté, etc. Un « suc qu'il [le poil] tient du corps par leur racine, étant porté par leur corps jusqu'à leurs extrémités, les nourrit, et passe leur substance, de la même façon que la nutrition a coutume de le faire, et de procéder dans les plantes ». Fangé, *Mémoires...*, p. 21-22.

Riolan (1580-1657) et Thomas Bartholin, que « les racines des poils trouvent sous la peau une humidité qui les nourrit, de même que les plantes, qu'on taille souvent, ne laissent pas de repousser; parce que la terre leur fournit une sève qui leur sert de nourriture⁴⁹ ».

Les *Éphémérides des curieux de la nature*, un recueil s'intéressant à l'anatomie comparée au XVII^e siècle, mentionne en effet que non seulement les cheveux des morts poussent, mais aussi qu'ils poussent de couleur blonde⁵⁰. Le médecin et anatomiste Bartholin y fait directement référence :

Je ne sais si vous avez jamais observé, que les cheveux qui, dans des personnes vivantes, étaient noirs ou blancs, souvent après leur mort, lorsqu'on les exhumait, ou qu'on ouvrait leur sépulture, se trouvaient changés en cheveux blonds, de telle façon que leurs proches avaient peine à les reconnaître; changement produit sans doute par les vapeurs chaudes & concentrées qui s'exhalent des cadavres⁵¹.

Cette croyance persiste aux siècles suivants, indiquent les anthropologues Anatole F. Le Double et François Houssay dans leur vaste étude sur *Les Velus* au début du XX^e siècle. Ils en veulent pour preuve les traces laissées dans « de nombreuses peintures, sculptures, enluminures [...] et gravures [...] dont il [leur] serait très facile de multiplier le nombre », telles que les illustrations tirées de danses macabres⁵².

⁴⁹ Fangé, *Mémoires...*, p. 63-65.

⁵⁰ « CHEVEUX (des morts on prétend que les) deviennent souvent blonds, de noirs ou-blancs qu'ils étaient auparavant ». Jean Berryat, Philibert Guéneau de Montbéliard, M. Paul, Georges Louis Leclerc Buffon, M. Daubenton et al., *Collection académique, composée des mémoires, actes, ou journaux des plus célèbres académies & sociétés littéraires étrangères, des extraits des meilleurs ouvrages périodiques, des traités particuliers, & des pièces fugitives les plus rares; concernant l'histoire naturelle et la botanique, la physique expérimentale et la chymie, la médecine et l'anatomie. Tome 3. Les Ephémérides des Curieux de la nature d'Allemagne depuis l'année 1670 jusqu'en 1686*, Dijon, F. Desventes, 1755, [en ligne], <http://goo.gl/eOV2ul>, (page consultée le 01-02-2013), p. 734.

⁵¹ Lettre de Thomas Bartholin à Sachs datée du 1^{er} décembre 1670 citée dans Jean Berryat et al., *Collection académique...*, p. 21.

⁵² Anatole Félix Le Double, François Houssay, *Les velus. Contribution à l'étude des variations par excès du système pileux de l'homme*, Paris, Vigot Frères, 1912, p. 412.

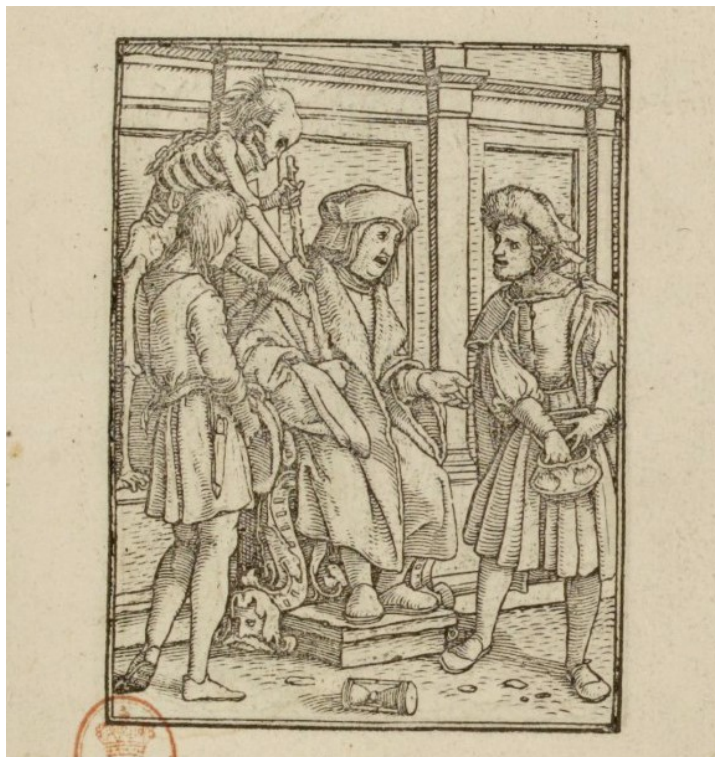


Figure 14 : Holbein, Vauzelles, Corrozet, *Les simulachres et historiées faces de la mort, autant élégamment pourtraictes, que artificiellement imaginées*, Coloigne, Lyon, 1538, [en ligne] Gallica, B.N.F., <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609551c#>, (page consultée le 2014-09-01).

*Les simulacres et historiées face à la mort*⁵³, un recueil de gravures sur bois de Hans Holbein le Jeune imprimé à Lyon en 1538 dans lequel la mort apparaît au centre de scènes tirées du quotidien, affublent quelques fois d'une chevelure le crâne dégarni du squelette représentant la mort⁵⁴. Celle-ci va de quelques poils épars sur la tête⁵⁵ à une longue chevelure

⁵³ Hans Holbein, Jean de Vauzelles, Gilles Corrozet, *Les simulachres et historiées faces de la mort, autant élégamment pourtraictes, que artificiellement imaginées*, Coloigne, Lyon, 1538, [en ligne] Gallica, Bibliothèque Nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609551c#>, (page consultée le 2014-09-01).

⁵⁴ Le cycle de gravures est accompagné d'un texte de Jean de Vauzelles et comporte quarante-et-un quatrain de Gilles Corrozet, illustrées par des gravures de Holbein, mais sans mentionner son nom. Jeanette Zwingenberger, *Holbein le jeune : l'ombre de la mort*, Bournemouth, Parkstone, 1999, p. 122. On peut y voir un indice de la portée des œuvres de l'artiste allemand, qui connaissent dès la moitié du XVIe siècle un grand succès en France, en Italie, en Angleterre, en Suisse et en Allemagne par de multiples réimpressions, copies et variantes. Norbert Wolf, *Hans Holbein, le Jeune, 1497/98-1543 : le Raphaël allemand*, Köln, Taschen, 2004, p. 45.

prenant racine sur le pourtour du crâne, le sommet restant chauve⁵⁶. Sur 41 gravures, 9 mettent en scène une mort chevelue parmi lesquelles une seule est aussi ornée d'une longue barbiche⁵⁷. Les squelettes d'Holbein, célèbres pour avoir participé aux transformations que subissent la composition et la diffusion des danses macabres traditionnelles⁵⁸ au XVI^e siècle, présentent aussi trois crânes dégarnis de cheveux, mais décorés de végétation : la couronne de feuilles de la mort qui vient chercher le prince semble déposée sur la tête⁵⁹ mais les longues herbes de celle qui se présente à l'abbé⁶⁰ ou les petites feuilles de celle qui se présente à la vieille femme⁶¹, donnent à penser qu'elles poussent directement sur le crâne⁶².

⁵⁵ Voir par exemple la mort et le vieil homme : Holbein, *Les simulachres...*, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609551c/f50.image>, (page consultée le 01-09-2014).

⁵⁶ La mort et le juge corrompu : Holbein, *Les simulachres...*, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609551c/f35.image>, (page consultée le 01-09-2014).

⁵⁷ Le mort et le cardinal : Holbein, *Les simulachres...*, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609551c/f26.image>, (page consultée le 01-09-2014).

⁵⁸ Les squelettes multiples dansant la farandole dans les grandes fresques à l'intérieur des églises cèdent la place à des gravures sur bois dans lesquels la mort intervient au cœur de scènes de la vie quotidienne. Patrick Pollefeys, *La mort dans l'âme*, 1996-2014 [en ligne], http://www.lamortdanslart.com/danse/Manuscrit/Holbein/dm_holbein.htm, (page consultée le 01-09-2014).

⁵⁹ La mort et le prince : Holbein, *Les simulachres...*, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609551c/f30.image>, (page consultée le 01-09-2014).

⁶⁰ La mort et l'abbé : Holbein, *Les simulachres...*, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609551c/f32.image>, (page consultée le 01-09-2014).

⁶¹ La mort et la vieille dame : Holbein, *Les simulachres...*, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609551c/f42.image>, (page consultée le 01-09-2014).

⁶² Difficile de dire si les représentations de la mort chevelue sont une nouveauté d'Holbein ou une spécialité allemande mais une recherche non exhaustive en apporte quelques autres exemples. Les gravures illustrant le *Miroir salutaire* (1486) de Guyot Marchant ne présente qu'un squelette avec cheveux parmi 21 gravures qui en mettent en scène tandis que *La danse macabre des femmes* (1491), attribuée à Martial d'Auvergne mais dont on trouve une édition de Guyot Marchant sur Gallica, est illustrée de 19 gravures présentant des squelettes avec de petits cheveux sur 20. Guy Marchant, *Miroir salutaire. La Danse macabre historiée. Les Trois morts et les trois vifs. La Danse macabre des femmes. Le Débat du corps et de l'âme. La Complainte de l'âme damnée*, Guy Marchant, Paris, 1486. Guyot Marchant, *La Danse macabre des femmes*, Guyot Marchant, Paris, 1491. La danse macabre de Jacob Meydenbach, imprimée récemment, présente une majorité de squelettes au crâne lisse, orné de serpents mais présente parfois aussi quelques poils. Voir René Wetzel, Anna Sziráky, *Danse macabre : incunable allemand, Mayence, Jacob Meydenbach vers 1490*, Paris, Presses universitaires de France; Cologny, Fondation Martin Bodmer, 2011. Les squelettes peints par Michel Wolgemut (1534-1519) et tirés des *Liber Chronicarum opus de temporibus mundi de Hartmann et Schedel Nuremberg* (1493) ont des petits cheveux sur les côtés du crâne, la mort est représentée chevelue et barbue dans le table de Dürer intitulé *Le chevalier, la mort et le diable* (1513) et des cheveux ornent le chef de la mort dans une gravure anonyme française intitulée *Squelette avec une sphère*, dont la date est inconnue mais qui se trouve au Musée Métropolitain de l'art de New York (reproduite dans Zwinbegenberger, *Holbein...*, p. 89). Une série de tableaux dérivés des danses macabres sur le thème de la femme ou de la jeune fille et la mort, peinte par Hans Baldung Grien présente également des allégories de la mort

Marqueurs de temps, les attributs pileux sont aussi marqueur des changements de caractère et de statut social qui s'opèrent en prenant de l'âge. « Comme un visage sans barbe est l'indice de l'enfance, et de la faiblesse, un menton barbu celui de la virilité et de la prudence; de même les moustaches, qui tiennent le milieu entre ces deux extrêmes, annoncent l'adolescence et les désirs »⁶³, indique Dulaure dans sa défense de la barbe en 1786. L'innocence de l'enfance et la fougue de la jeunesse trouvent dans l'apparition des poils une frontière naturelle et visible délimitant l'âge de la sagesse et de l'autorité. Les poils qui poussent au visage des jeunes hommes présagent de leurs nouvelles capacités reproductives et de séduction, mais la barbe assumée de l'homme mûr devient le signe légitimant sa supériorité.

La barbe est un attribut de la figure de Dieu, de la figure du père et de la figure du sage dans plusieurs cultures et religions, dont la mythologie grecque et la religion chrétienne. L'Europe moderne hérite d'un idéal esthétique médiéval qui donne à Dieu une barbe blanche symbole de sa toute-puissance et de sa sagesse⁶⁴. « La barbe est marque de respect et dignité en l'homme » indique le dictionnaire de Nicot, avant d'ajouter qu'il s'agit d'un fait intemporel : « les Philosophes, et les Rois l'ont portée et nourrie de tout temps⁶⁵ ». La gravité de la barbe, le respect et l'admiration qu'elle suscite⁶⁶ sont souvent décrits comme un legs des philosophes de l'Antiquité. Par exemple, on trouve dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « Les

au crâne parsemé de cheveux. *La jeune fille et la mort* de 1517 que l'on trouve au Kunstmuseum de Bâle, par exemple, met en scène une mort chevelue qui empoigne la jeune fille par sa longue chevelure, lui désignant sa tombe de l'autre main. *Les trois âges et la mort* (1509-1510) du même artiste, qui se trouve au Musée d'histoire de Vienne, aussi. (Le tableau de Dürer et *Les trois âges et la mort* figurent aussi dans Zwinbegenberger, *Holbein...*, p. 89).

⁶³ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 99.

⁶⁴ Trincaz, « Les fondements imaginaires... », p. 177.

⁶⁵ « Barbe », Nicot, *Le thresor...*, 1606. Dulaure aussi dit que c'est de tout temps : « Voilà l'effet merveilleux que cet ornement de la virilité a produit ds ts les temps. Auj. même, que nos usages [p. 15] efféminés peignent si bien les facultés de nos âmes (??), l'image d'une longue Barbe subjugue encore notre vénération ». Dulaure, *Pogonologie...*, p. 14.

⁶⁶ Voici un exemple de l'effet que la barbe des « sages et savants » antiques a chez Dulaure : « [Q]uand je me représente l'extérieur majestueux de ces grands hommes, quand je vois sur leur face augustes l'air de gravité, le caractère même de leurs vertus exprimé par leur longue barbe; à ce spectacle imposant mon imagination s'enflamme, ce ne sont plus des hommes, je crois voir des Dieux devant lesquels il faut s'incliner ». Dulaure, *Pogonologie...*, p.14.

premiers Philosophes laissaient croître leur barbe, plutôt par mépris des ajustements du corps, & par nonchalance, que par affectation. Dans la suite ils la nourrissent avec grand soin, comme une marque & un caractère de sagesse. Une longue barbe devint une bienséance essentielle à la gravité philosophique⁶⁷ ». Les traits psychologiques associés à la barbe que l'on trouve énoncés dans les dictionnaires, par exemple, et sur lesquelles Dulaure s'appuie abondamment, placent celui qui l'arbore au sommet de la pyramide sociale.

La référence à la sagesse des anciens se double de celle que l'on acquiert en vieillissant, comme indiqué par le premier intervenant de la conférence sur la chevelure qui a lieu au Bureau d'adresse du médecin Renaudot en 1637. « [L]a barbe est un signe d'expérience, laquelle fait principalement les hommes sages. La raison naturelle semble aussi prouver que ceux qui ont de la barbe sont plus sages et moins impétueux que ceux à qui elle n'a pas encore poussé »⁶⁸. On utilise dans le même esprit, la métonymie « une jeune barbe » pour désigner « un jeune homme sans expérience⁶⁹ ». Les limites de ce raisonnement ne sont pourtant pas oubliées, la barbe appartient au registre du paraître, ce que rappelle l'auteur de la conférence du Bureau d'adresse. « Voire quand il n'y aurait que l'apparence, je conclus en faveur des grandes barbes : qui ont au moins cela de bon, qu'elles font paraître les hommes sages, ne le fussent-ils point ».⁷⁰

Cette sagesse incarnée par la barbe, réservée d'office aux hommes, s'inscrit dans la logique dissymétrique et hiérarchique des représentations de genre que nous avons analysées

⁶⁷ « Barbe », *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743.

⁶⁸ Anonymes, « 149e Conférence du lundi 13 juillet 1637. De la chevelure » dans Eusèbe et Théophraste Renaudot, *Recueil général des conférences traités ès Bureau d'Adresse sur toutes sortes de matières par les plus beaux esprits de ce temps*, Tome 3, Paris, Cardin Besson, 1656 [en ligne], <http://goo.gl/Nbv3ni>, (page consultée le 13-02-2011), p. 579-580.

⁶⁹ « Une jeune *barbe*, [...] un jeune homme sans expérience : un jeune sot ». Oudin, 1640. « On appelle par mépris un jeune homme, *Jeune barbe*; & quand il se vante de faire quelque chose dont il n'est pas capable, on lui dit, qu'*il a la barbe trop jeune* ». « Barbe », *Le dictionnaire de l'Académie française*, 1^e édition de 1694, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 26-05-2010). Idem dans Féraud, 1787-1788 et *Le dictionnaire de l'Académie...*, 5^e éd., 1798. « On dit aussi par mépris aux jeunes gens qui se mêlent de donner conseil. Vous avez la *barbe trop jeune*, vous êtes une jeune *barbe*, pour dire, vous n'avez point d'expérience dans les affaires du monde ». « Barbe », Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690 et « Barbe », *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743 disent la même chose mot pour mot.

⁷⁰ Anonyme, « 149e Conférence... De la chevelure », p. 579-580.

au deuxième chapitre. Cette inégalité se perpétue dans les représentations de la vieillesse. La femme vieillissante, caractérisée par sa laideur⁷¹ et parfois ses poils au menton⁷², devient suspecte et à plus forte raison si elle est détentrice d'un certain savoir, ce que les travaux sur les chasses aux sorcières à l'époque moderne ont abondamment démontré. Une longue barbe au menton d'un vieil homme, qui peut à son tour évoquer l'image du sorcier⁷³, le rend néanmoins vénérable, s'il faut en croire les dictionnaires de Furetière et le dictionnaire anonyme dit De Trévoux ainsi que l'histoire de la barbe de Dulaure. « Dans l'âge mûr, la barbe est l'indice des facultés physiques, dans la vieillesse, elle est le symbole de la vénération. Une longue barbe blanche ennoblit le visage de celui qui l'arbore⁷⁴ ».

L'opinion des représentants de l'autorité sur la barbe n'est pas sans rappeler leurs propres préférences à ce sujet. Les médecins et les magistrats, par exemple, entretiennent un rapport particulier à la barbe. Au costume et au chapeau distinctif des médecins s'ajoute d'imposantes barbes et perruques au XVI^e et XVII^e siècle, dans l'objectif de rendre visible leur supériorité⁷⁵. Le port de la barbe est le signe du don de Dieu de la science médicale. Les

⁷¹ « Le Dictionnaire Richelet (1680) donne une définition distincte du vieux et de la vieille : “[...] Les vieillards sont d'ordinaire soupçonneux, jaloux, avarés, chagrins [...]” “[...] Les vieilles sont fort dégoûtantes. Vieille décrépite, vieille ratatinée, vieille roupieuse. » À travers ces deux définitions, émanation des représentations de l'époque, on voit que le vieil homme est caractérisé par son aspect moral, tandis que l'accent est mis sur le physique de la vieille femme. Depuis l'Antiquité, la laideur des vieilles est plus violemment décriée que celle des vieux. Quand le corps féminin est érotisé, esthétisé, objet de séduction et de désir, il devient répugnant, objet de dégoût dans la vieillesse. » Trincaz, « Les fondements imaginaires... », p. 178.

⁷² Nous avons vu au premier chapitre le jugement sévère envers les femmes à barbe, un phénomène qui a le plus de chances de se produire au moment de la ménopause.

⁷³ Le sorcier que décrit Cyrano de Bergerac dans sa lettre *Pour les sorciers* en porte une, de même que le sorcier illustré par le graveur François Joullain (1697-1778). « [J]e vis sortir du fond d'une caverne un grand et vénérable vieillard vêtu de blanc, le visage basané, les sourcils touffus et relevés, l'oeil effrayant, la barbe renversée par-dessus les épaules, il avait sur la tête un chapeau de verveine et sur le dos une ceinture tissée de fougère de mai, faite en tresses. » Savinien de Cyrano de Bergerac, *Œuvres diverses*, Paris, C. de Sercy, 1654, p. 172. François Joullain, Claude Gillot, *Habit de Sorcier*, estampe, Paris, Duchange, 1701-1788.

⁷⁴ « Une longue *barbe* rend vénérable un vieillard, un Magistrat, un Capucin. » « Barbe », Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690. Idem dans le *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743. Voir aussi Dulaure, *Pogonologie...*, p. 85.

⁷⁵ « Non seulement dans les cérémonies publiques, mais aussi pour faire leurs cours, les docteurs devaient être en robe rouge, avec le bonnet carré, l'épitoge et le rabat. Les bacheliers avaient droit seulement à la robe noire. Vers la fin du dix-septième siècle, presque [p. 146] tous les médecins portaient, outre l'ample perruque, une longue barbe, à laquelle Molière a fait plus d'une allusion ». Alfred Franklin, « Les magasins de nouveauté », *La vie privée d'autrefois : arts et métiers, modes, moeurs, usages des Parisiens, du XII^e au XVIII^e siècle*, volume 11, E. Plon, Nourrit, 1887-1902, p. 145. Franklin rapporte également une préoccupation amusante concernant la barbe

médecins tirent aussi profit d'une rivalité avec les sorciers et les nécromanciens en partageant cet aspect de leur apparence⁷⁶.

Les magistrats résistent, pour leur part, à la mode des grandes barbes dans un premier temps, selon le témoignage de Dulaure. En effet, lorsque François 1^{er} en introduit l'usage en France, les Parlements et les gens de Justice se positionnent contre. Ils souhaitent se distinguer des jeunes galants qui l'ont adoptée. En 1535, ils émettent le premier de quelques règlements qui défendent aux gens de Justice de paraître le menton barbu : pour eux, c'est le glabre qui correspond à « la gravité magistrale⁷⁷ ». Le désir de se distinguer entre en conflit avec le symbolisme de la barbe, à laquelle est pourtant identifiée cette gravité, de même que les qualités qui lui sont associées (expérience, sagesse et autorité). Ces associations jouent même un rôle, nous l'avons vu plus haut, dans le discours souhaitant légitimer le rapport hiérarchique entre les sexes et entre les générations. Les magistrats ne vont d'ailleurs pas tarder en adopter l'usage, la résistance des juristes se heurtant à une forte influence de la mode⁷⁸.

Les valeurs dominantes attribuées à la barbe n'empêcheront toutefois pas les modes de faire varier son usage à travers le temps. Lorsqu'un médecin vante dans le *Mercure Galant*, en 1678, les mérites de la barbe, comme suit : « la barbe, qui n'est propre qu'à l'homme, est l'indice de sa virilité, & lui donne la préséance dans son espèce; c'est elle qui ajoute sur son visage une nouvelle grâce et qui lui inspire un air grave & modeste, qui le fait paraître plein de sagesse »⁷⁹, elle ne figure pourtant plus sur les visages. Ce passage témoigne de la persistance

des médecins-accoucheurs lorsque ces derniers remplacent les sages-femmes lors des accouchements au XVIII^e siècle : maintenant que ce sont des hommes qui occuperont cette fonction, on s'interroge à savoir s'ils ne feraient pas mieux d'être vieux et laids et de présenter « une longue barbe sale, afin de ne pas donner aucune jalousie aux maris des femmes qui l'envoient quérir pour les secourir ». Franklin, « Les magasins... », *La vie privée...*, p. 96-97. Le Gall situe pour sa part les débuts du port de la barbe des médecins au XVI^e siècle, date que nous avons retenue. Ces derniers, dit-il, en ont adopté l'usage dans le but de s'attirer la confiance et le crédit de leur autorité et de leur expérience. Le Gall, *Un idéal...*, p. 59.

⁷⁶ Le Gall, *Un idéal...*, p. 60.

⁷⁷ Dulaure, *Pogonologie...*, p. 61.

⁷⁸ Le Gall, *Un idéal...*, p. 41.

⁷⁹ Cette citation est rapportée à la fois par Dulaure et par Molé, qui disent l'avoir empruntée au *Mercure Galant* de 1678. Dulaure, *Pogonologie...*, p. 39. Guillaume François Roger Molé, *Histoire des modes françaises ou révolutions du costume en France: depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours...*, chez Costard, 1773, p. 203.

des représentations de la barbe comme marque de supériorité malgré la fluctuation des pratiques. L'adoption des modes capillaires suit également des incitations d'ordre socio-économique qui placent les poils et les cheveux sur le plan de la distinction sociale. Les représentations de la pilosité demeurent et agissent toujours, de la sorte, dans le registre des relations de pouvoir intrasexe.

1.2 Le prestige de la mode : distinction sociale et « culture des apparences »

L'autorité de l'homme sur la femme et de l'homme plus âgé sur les enfants et les jeunes hommes trouve un moyen d'expression et une légitimation dans le port de la barbe. En est-il de même dans les relations de classes ? La barbe mais aussi les autres attributs pileux forment-ils des indices d'une apparence contrastée entre la noblesse et la roture ? Chaque détail de l'apparence physique, de la posture et de l'usure du corps au choix et à la richesse des vêtements, rend manifeste la hiérarchie des classes de la société d'Ancien Régime. Quels rôles jouent la barbe et la perruque dans ce système ? À la lumière des nombreuses valeurs associées au pouvoir et attribuées à la barbe (majesté, maturité, autorité), on pourrait penser que celle-ci ornera le menton des personnages les plus puissants et en tout premier lieu du roi.

Pourtant, les usages diffèrent d'un roi à l'autre, ou du moins la représentation des barbes et des chevelures royales dans les portraits officiels⁸⁰. Les derniers Valois et Henri IV (1553-1610) sont barbus, Louis XIII (1601-1643) porte une petite moustache et une petite barbe tandis que Louis XIV (1643-1715) et Louis XV (1710-1774) sont glabres. François 1^{er} (1494-1547) porte les cheveux mi-longs mais d'Henri II (1519-1559) à Henri IV (1553-1610), les rois les portent plutôt courts. Louis XIII (1601-1643) et Louis XIV (1643-1715) présentent, pour leur part, de longues chevelures. Celles de Louis XV (1710-1774) et de Louis XVI

⁸⁰ Sur le statut particulier des portraits royaux qui est d'abord une représentation répondant à des motivations particulières (fidélité au modèle physique, symbolisme du pouvoir, peinture d'un idéal, conventions artistiques, conscience historique, etc.) et une réflexion sur les outils d'analyse dont disposent les historiens pour mieux les comprendre, voir notamment : Antonio Pinelli, Gérard Sabatier, Barbara Stollberg-Rilinger, Christine Tauber et Diane Bodart, « Le portrait du roi : entre art, histoire, anthropologie et sémiologie », *Perspective*, 1 | 2012, [En ligne], <http://perspective.revues.org/423>, (page consultée le 01-04-2015)

(1754-1793) sont enfin remontées, bouclées et grises⁸¹. Comment les sources expliquent-elles ces changements ? Si on doit les traces sur le corps aux conditions de vie qui frappent plus durement le peuple à forte majorité paysanne, nous verrons que la signification sociale de la barbe et de la perruque, à l'instar du vêtement, est non seulement une question de moyens économiques mais aussi le résultat concerté d'une politique de maintien de l'ordre hiérarchique.

Origine et diffusion des modes pileuses

Le *Dictionnaire universel*, le *Dictionnaire de Trévoux*, un des confrenciers du Bureau d'adresse invité à se prononcer sur la chevelure au XVII^e siècle, ainsi que Dulaure au siècle suivant, attribuent unanimement l'origine de la mode de la barbe et des cheveux courts en France, dans la première moitié du XVI^e siècle, à François I^{er}⁸². La mode des cheveux longs revient pour sa part à Louis XIII, ajoute le *Dictionnaire de Trévoux* :

François I^{er} ayant été blessé à la tête par Mongommeri, les Médecins lui firent couper les cheveux. Sur son exemple tous ses sujets quittèrent leur chevelure ; chacun porta longue barbe, & fit couper ses cheveux : ce qui auparavant était une ignominie. [...] Sous Louis XIII la mode changea; comme il aimait fort les cheveux, on lui fit plaisir de les porter longs⁸³.

⁸¹ Voir, par exemple, les portraits des rois François I^{er}, Henri II, François II (1544-1560)(au visage d'enfant), Charles IX (1550-1574) et Henri III effectués par le peintre de la cour François Clouet (1515-1572), les portraits d'Henri IV, de Frans II Pourbus le Jeune (1569-1622), de Louis XIII par Philippe de Champaigne (1602-1674), de Louis XIV par Hyacinthe Rigaud (1659-1743), de Louis XV par Maurice Quentin de La Tour (1704-1788) ainsi que nombreux autres réunis sur le site Internet suivant : Jean-Louis Gautreau, *Portraits des souverains de France. De Jean II Le Bon à Napoléon III*, [En ligne], http://souverainsdefrance.free.fr/accueil_032.htm, (page consultée le 02-03-2015).

⁸² « Le Roy François I. commença à porter des cheveux courts, à cause d'une blessure qu'il receut à la teste, qui obligea ses Médecins à le faire raser. Le peuple à son exemple porta des cheveux courts. » Furetière, « Cheveu », *Dictionnaire universel*, 1690. « Et depuis François Ier, qui se rase les cheveux pour quelques plaies qu'il avait reçu à la tête, et se laissa croître la barbe afin d'en couvrir la conformité de ses cicatrices qui lui restaient au visage pour autres plaies : les cheveux courts et les barbes longues commencèrent à être en règne : chacun se faisant couper les cheveux, jusque à notre siècle, ou les perruques se trouvent plus que jamais à la mode », Anonyme, « 149^e Conférence du lundi 13 juillet 1637. De la chevelure » dans Renaudot, *Recueil général des conférences...*, T. 3, p. 582. C'est François I^{er}, qui « pensa[nt] qu'il manquait encore à sa gloire de faire revivre la majesté des longues barbes [...] il laissa fleurir sur son royal menton ce poil qui caractérise la vigueur et la majesté ». Dulaure, *Pogonologie...*, p. 31.

⁸³ « Cheveu », *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743.

Les successions de modes capillaires et faciales racontées dans ce dictionnaire, et plus en détail encore dans les histoires de la barbe de Dulaure et de Fangé, sont décrites en fonction des événements venus modifier l'apparence des rois ou plus simplement modulées sur leur goût personnel. Dans le cas de François 1^{er}, on met notamment l'accent sur l'accident ayant causé un défaut physique que l'on a souhaité dissimuler :

François 1^{er}, qui se rase les cheveux pour quelques plaies qu'il avait reçues à la tête, et se laissa croître la barbe afin d'en couvrir la conformité de ses cicatrices qui lui restaient au visage pour autres plaies : les cheveux courts et les barbes longues commencèrent à être en règne : chacun se faisant couper les cheveux, jusque à notre siècle [...] ⁸⁴.

La minorité des rois lors de leur accession au trône est aussi un facteur répertorié à l'origine d'une nouvelle mode : c'est le cas notamment de la fin de la mode de la barbe que Dulaure ou Fangé attribuent, cette fois, à Louis XIII ⁸⁵.

C'est aussi dans le souci de dissimuler une imperfection corporelle que la mode des perruques trouve son inspiration. Les sources épistolaires et les portraits sur lesquels l'historien Joël Cornette s'est penché stipulent en effet que la maladie ou les médicaments administrés au roi Louis XIII en 1633 puis au roi Louis XIV en 1658, leur ont fait perdre tour à tour une partie de leur chevelure ⁸⁶. L'effet naturel de la perruque est alors recherché, on cherche surtout à simuler le réel et à masquer l'absence de cheveux naturels, ce qui n'empêchera pas l'adoption de la perruque dans toute la cour à l'imitation de Louis XIV ⁸⁷.

⁸⁴ Deuxième intervenant (anonyme), « 149e Conférence... De la chevelure », p. 582. Dulaure raconte pour sa part l'événement avant d'inscrire les changements d'apparence pileuse dans une logique de compensation. Tandis qu'il faisait une bataille de boule de neige en 1521 chez le Comte de Saint Pol, la neige venant à manquer, on lança un tison que le roi reçut sur la tête. Blessé, « par cet accident, [le roi] fut obligé de se raser les cheveux & voulant recouvrer du côté du menton, ce qu'il perdait du côté de la tête, il laissa croître sa barbe et chacun l'imita. » Dulaure, *Pogonologie...*, p. 32-33.

⁸⁵ « La jeunesse de Louis XIII contribua beaucoup à la suppression des Barbes en France. Ce Prince n'avait que neuf ans lorsqu'il parvint à la Couronne. Dès qu'il eut du poil au visage, il se le fit raser. Cette catastrophe obligea les Barbes à se retirer; elles furent réduites à n'occuper, sur le visage qu'un très petit espace et à former, pour la dernière fois, à l'extrémité du menton, une Barbe en bouquet. » Fangé, *Mémoires...*, p. 100-101. Voir aussi Dulaure, *Pogonologie...*, p. 37.

⁸⁶ Joël Cornette, « "La jeunesse des vieillards ou la trompeuse apparence" ». Quand Louis XIV décida de porter la perruque », dans Marie-France Auzépy et Joël Cornette (dir.), *Histoire du poil*, Belin, Paris, 2011, p. 157-159.

⁸⁷ Cornette, « "La jeunesse des vieillards..." », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 160.

L'idée selon laquelle les rois et les reines sont des instigateurs et des promoteurs de pratiques de modes et que celles-ci répondent à un souci particulier ou à un désir de se distinguer⁸⁸ est largement répandue, de Michel de Montaigne (1533-1592)⁸⁹ au XVI^e siècle à Louis-Sébastien Mercier (1740-1814)⁹⁰ au XVIII^e siècle, en passant par les dictionnaires de langue française. Pourtant, dans le cas précis du retour du port de la barbe à la Renaissance, Le Gall brosse un tableau plus nuancé de l'origine des modes et de leur diffusion. Il a examiné notamment les portraits des rois européens au XVI^e siècle pour parvenir à la conclusion que François 1^{er} n'est pas le seul à adopter la barbe en Europe vers 1520: c'est aussi le cas d'Henri VIII (1491-1547) et de Charles Quint (1500-1558)⁹¹. Les similitudes qui ressortent de sa comparaison des portraits de souverains et de grandes familles lui ont également permis de démontrer que la barbe est davantage adoptée pour montrer qu'on est proche du souverain que dans le but de s'identifier à un effet de mode : « La logique de la faveur et de la proximité, plus que la mode, explique ces ressemblances »⁹². Il en conclut également que cette mode de la barbe au XVI^e siècle est surtout imputable à l'essor des cours et au modèle du courtisan⁹³.

Les modes européennes et les nouvelles normes de civilité permettent au corps vêtu, paré, apprêté de devenir une « surface décorative sur laquelle peuvent s'exprimer la

⁸⁸ Comme par exemple les couleurs « puce » et « cheveux de la reine » inventée par Marie-Antoinette selon les *Mémoires secrets* datés du 13 novembre 1775 (t. VII, p. 248) rapportés par Franklin, « Les magasins... », *La vie privée...*, volume 16, p. 110.

⁸⁹ « Les rois peuvent tout en de telles réformes extérieures : leur bon plaisir y a force de loi. *Tout ce que font les princes, ils semblent le prescrire* [Quintilien]. Le reste de la France prend pour règle la règle de la cour. Qu'ils renoncent donc à cette vilaine pièce de vêtement, qui donne si ostensiblement à voir nos parties intimes; à ce lourd grossissement des pourpoints, qui nous rend tout autres que nous sommes et qui complique tant la tâche de s'armer ; à ces longues tresses efféminées [...] ». Bénédicte Boudou (dir.), *Le dictionnaire des Essais de Montaigne*, France, Éd. Léo Scheer, 2011, p. 424.

⁹⁰ « Ce penchant pour tout ce qui varie, cette passion qui nous pousse à créer de nouvelles modes, nous fait adopter ce que les princes imaginent en se jouant, ou par fantaisie ; tantôt c'est l'invention d'une énorme paire de boucles, tantôt c'est celle d'un frac ». Louis-Sébastien Mercier, « Chapeaux ». Chap. 310 », *Le Tableau de Paris*, 2 volumes (t. 1. *Tableau de Paris vol. I à VI* ; t. 2. *Tableau de Paris vol. VII à XII*), éd. établie sous la direction de Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, p. 59-60.

⁹¹ Le Gall, *Un idéal...*, p. 30.

⁹² Le Gall, *Un idéal...*, p. 31.

⁹³ « Il semble bien réducteur d'assigner le lancement d'une mode à un seul individu, fut-il roi. La Renaissance de la barbe découle plutôt de l'essor des cours et du modèle du courtisan ». Le Gall, *Un idéal...*, p. 32.

magnificence des souverains et celles de leur cour⁹⁴ ». Une des fonctions sociales des modes concernant la chevelure et la barbe est donc de rendre visible son appartenance à la haute société. En retraçant brièvement l'histoire de la mode des cheveux longs, le *Dictionnaire de Trévoux* rappelle que les cheveux longs ont déjà été historiquement un privilège réservé aux rois et un motif de distinction des rangs sociaux. Chez les Mérovingiens, porter les cheveux était l'insigne du pouvoir et de la richesse :

Les cheveux longs furent donc à la mode sous la première race de nos Rois. Le Roi les portait très longs, ses parents de même, & la Noblesse à proportion de son rang & de sa naissance. Le peuple était plus ou moins rasé. L'homme serf l'était tout-à-fait ; l'homme de pote, ou poëste, c'est-à-dire, l'homme payant tribut ne l'était pas entièrement⁹⁵.

Symbole de leur ascendance, la longue chevelure des « rois chevelus », ou « rois de la première race » témoignait de leur sang guerrier et couper leurs cheveux signifiait un affront punissable par la loi salique⁹⁶. À ce stade-ci de notre analyse, il semble qu'on puisse avancer que l'adoption des barbes au XVI^e siècle, puis des perruques au XVII^e siècle, par les grands du royaume, furent des moyens pragmatiques de manifester dans le champ visuel deux types d'informations : des affiliations à la classe dirigeante d'une part et des symboles forts sur le plan des représentations de l'identité sociale d'autre part. Il faut néanmoins mettre en place des stratégies permettant à ces significations de conserver leur valeur de distinction.

Réglementations royales de l'apparence

La naissance de l'État à l'époque moderne a favorisé la mise en place d'un contrôle visant la prise en charge du paraître et dont on trouve les traces, notamment, dans la création des lois somptuaires⁹⁷. De nombreux édits visant à réglementer le luxe des habits dans un souci de maintenir visibles les rangs sociaux sont en effet promulgués un peu partout en

⁹⁴ Isabelle Paresys, « Corps, apparences vestimentaires et identités en France à la Renaissance », *Apparence(s)*, 4, 2012, [En ligne], <http://apparences.revues.org/1229>, (page consultée le 13-09-2014).

⁹⁵ « Cheveu », *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743.

⁹⁶ « Chevelu », Nicot, *Le thresor...*, 1606.

⁹⁷ Philippe Ariès et Roger Chartier (dir.), « De la Renaissance aux Lumières », tome 3, *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1985, p. 10.

Europe tel qu'en France, en Italie en Allemagne ou en Suisse à partir du XVI^e siècle⁹⁸. Il nous paraît pertinent d'en présenter les grandes lignes pour mieux comprendre les enjeux concernant la mode des perruques. Ces lois réglementent la couleur des étoffes et l'usage des métaux précieux dans le but de « mettre en garde la noblesse contre la dilapidation de ses ressources ou [de] limiter le détournement de l'or en dehors des circuits utiles à l'État⁹⁹ ». Mais elles rappellent en même temps, et ceci est intéressant pour notre propos : « la nécessité de maintenir chaque individu à sa place¹⁰⁰ ».

Le fondement social des édits somptuaires revêt une grande importance au moins tout au long du XVI^e siècle¹⁰¹. Il trouve aussi un écho particulier dans la multiplication de textes moralistes et religieux contre le luxe et les vanités des femmes et des courtisans dès les dernières décennies de ce siècle. Dans un article sur les tenants et aboutissants des lois somptuaires en France aux XVI^e et XVII^e siècles, Pascal Bastien explique l'évolution de ces dernières et leur inobservance généralisée en fonction des tensions sociales qui opposent la noblesse et une bourgeoisie ascendante d'une part, et la noblesse et une centralisation des pouvoirs royaux en route vers l'absolutisme à partir du premier Bourbon d'autre part. Bastien note en effet qu' à partir d'Henri IV, la hiérarchie sociale ne sera plus évoquée dans les édits promulgués, ceux-ci servant plutôt à limiter désormais les pouvoirs aristocratiques qu'à distinguer les trois ordres entre eux¹⁰².

Les lois somptuaires proprement dites ne semblent pas se prononcer directement sur les barbes, chevelures, coiffures ou perruques. On peut en revanche supposer que le courant visant le contrôle et la lisibilité immédiate du paraître, un courant dont les ramifications s'étendent

⁹⁸ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 210.

⁹⁹ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 210.

¹⁰⁰ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 210.

¹⁰¹ Pascal Bastien, « “Aux trésors dissipez l'on cognoist le malfait” : Hiérarchie sociale et transgression des ordonnances somptuaires en France, 1543-1606 », *Renaissance and Reformation/ Renaissance et Réforme*, Volume 23, numéro 4, 1999 [en ligne] <http://jps.library.utoronto.ca/index.php/renref/article/view/10698>, (page consultée le 01-10-2014).

¹⁰² « En n'insistant plus sur la relation entre le vêtement et la qualité de celui qui le portait, le discours [p. 36] somptuaire produit par la politique d'Henri IV paraît évoquer, si ce n'est une nouvelle volonté au moins une nouvelle perception des représentations de la somptuosité vestimentaire. » Bastien, « “Aux trésors dissipez... » », p. 35-36.

aussi bien à la cour que dans l'ensemble des espaces publics, n'épargne pas pour autant les traits pileux. On en voit un premier exemple dans un autre type de législation, à la fois civile, municipale et royale concernant le port de la barbe de 1526 à 1543¹⁰³. Cette législation, qui émerge notamment à la suite à d'effractions commises de nuits (pillages, meurtres, vols, viols), souhaite empêcher les voleurs de dissimuler leur visage sous une barbe de soldat ou de mercenaire¹⁰⁴. Elle interdit donc la barbe aux classes inférieures, réservant le précieux attribut pileux aux courtisans et aux agents de l'autorité et du service royal¹⁰⁵. La barbe devient ainsi un objet de distinction, un luxe dans une logique identique à celle discriminatoire des lois somptuaires, qui permet de savoir instantanément si on a affaire à un roturier. Cela dénote en effet une volonté de faire de la barbe « un élément de hiérarchisation, de ségrégation et d'identification sociales au même titre que les vêtements » note Le Gall¹⁰⁶.

La coiffure féminine aussi permet – ou permettait, dans un passé que l'on ne devine pas si lointain pour les auteurs des définitions du mot « coiffure » dans le *Dictionnaire universel* et dans le *Dictionnaire de Trévoux* – de distinguer les différentes catégories sociales: « Les bourgeoises, les paysannes, & les Dames étaient autrefois toutes distinguées par leur coiffure ». Ils parlent, par exemple, d'une mode capillaire appelée « moustache » qui distinguait les femmes de la noblesse et de la roture : « Moustache, se dit aussi des cheveux qu'on laisse croître & pendre à côté des joues. [...] On faisait la guerre aux servantes et aux bourgeoises, quand elles portaient des moustaches comme des Demoiselles »¹⁰⁷. Le fait que ces auteurs de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle s'expriment au passé laisse entendre que la société d'Ancien Régime est en train de se modifier, que les codes qui, dans les sociétés traditionnelles, tendaient à figer des identités de classe sur les corps, les poils et plus largement le vêtement, se complexifient. Les usages s'élargissant, les mieux

¹⁰³ Le Gall, *Un idéal...*, p. 64-67

¹⁰⁴ Le Gall, *Un idéal...*, p. 64-67.

¹⁰⁵ Le Gall, *Un idéal...*, p. 82.

¹⁰⁶ Le Gall, *Un idéal...*, p. 68.

¹⁰⁷ « Moustache », Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690 et « Moustache », *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743.

nantis doivent, outre les moyens de réglementation dont ils disposent, réinventer sans cesse de nouvelles modes permettant de montrer leur supériorité sociale.

Le luxe des cheveux empruntés

Les perruques forment peut-être le signe pileux le plus représentatif des enjeux de distinction sociale liés aux modes de l'apparence physique. Elles suscitent un engouement sans précédent qui va croissant tout au long du règne de Louis XIV¹⁰⁸. Les perruques sont d'abord un bien prestigieux de par leur composition matérielle : les cheveux dont on se sert pour les fabriquer proviennent de têtes prêtes à s'en départir contre de l'argent. De l'Égypte ancienne à la France du XIX^e siècle qui a inspiré le personnage de Fantine à Victor Hugo, le fait de pouvoir se procurer des cheveux naturels a toujours été le privilège des mieux nantis¹⁰⁹. Un privilège d'autant plus précieux dans les sociétés où les poux sont largement partagés, puisque ceux-ci ne s'attachent pas aux postiches¹¹⁰. Des coupeurs de cheveux itinérants sont employés par des commerçants parisiens qui font la revente des cheveux. Ils sillonnent notamment les campagnes de Normandie, Flandres et Hollande où l'on trouve les cheveux les plus prisés. Le prix varie selon plusieurs éléments: 1) la provenance, la Normandie par exemple donne les plus beaux cheveux tandis que ceux des pays chauds ne sont pas estimés, 2) la couleur, il y a une préférence pour cheveux blonds ou blancs et 3) la catégorie, on distingue les « cheveux vifs » des « cheveux morts » ou frisés naturellement¹¹¹.

¹⁰⁸ L'engouement pour les perruques ne cesse de s'accroître tout au long du règne de Louis XIV. L'état royal, préoccupé par les frais de la guerre de succession d'Espagne, est même séduit par les conseils d'un marseillais du nom de Guéret qui flaire la bonne affaire en proposant la mise en place d'une taxe sur l'achat des perruques. Un édit est publié à cet effet en 1706, distinguant les perruques en trois catégories et leur appliquant une taxe correspondante. La législation sera néanmoins de courte durée. Cornette, « «La jeunesse des vieillards...» dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 171, p. 162.

¹⁰⁹ Voir Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 138-140. Une émission de radio récente nous apprendait par ailleurs qu'il s'agit d'une pratique encore en vigueur de nos jours en Espagne, où certaines femmes vendent leur chevelure pour faire face à la crise économique. Pelos, programme documentaire d'une heure, diffusé pour la première fois sur France Culture et la RTBF, le 24 juin 2013.

¹¹⁰ Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 139.

¹¹¹ Cornette tient ces informations d'une source rédigée par Nicolas de Blagny (1643?-1722) et intitulée *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692* dans laquelle Blagny nous renseigne notamment sur le commerce en gros des perruques au début du siècle des Lumières. Cornette, « «La jeunesse des vieillards...» dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 171. Notons que dans l'Encyclopédie, durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle,

L'*Encyclopédie* signale, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, qu'on préfère les cheveux de paysannes aux cheveux des citadines pour la fabrication des perruques, car celles-ci les portent couverts sous un bonnet et ne mettent pas de poudre. La même source indique que les cheveux d'une personne débauchée sont desséchés, ont moins de sève et ont perdu leur qualité, ce qui rejoint les préceptes physiognomonistes stipulant que les mœurs d'une personne affectent ses humeurs et se reflètent dans son apparence physique. L'*Encyclopédie* souligne en outre que les cheveux des Flamands sont particulièrement beaux en raison du fait qu'ils boivent de la bière et du cidre¹¹². Ceux que l'on appelle les tondeurs ou coupeurs sont à la recherche de chevelures féminines de préférence¹¹³, pourtant destinées à garnir d'abord des perruques destinées à un public mâle. Les perruques sont en effet d'abord une mode masculine avant que la mode des faux cheveux ne s'étende à l'autre sexe à partir de 1730, sous la forme de postiches dans le cas des coiffures pour dame¹¹⁴.

L'utilisation de la poudre est un autre facteur de différenciation socio-économique visible selon le témoignage de Mercier au XVIII^e siècle. On a vu que les paysannes n'en ont

on stipule que ce sont les cheveux châtain qui sont les plus prisés, et non pas les blonds : les cheveux d'enfant, surtout s'ils sont blonds, « ont d'une qualité plus fine & plus filasseuse, & plus sujets à roussir quand on les emploie; aussi ne s'en sert-on guère [...] Les cheveux châtain sont ordinairement les meilleurs; des enfants mêmes les ont forts. Il y a trois sortes de châtain; le châtain, le châtain clair, & le châtain brun. [...] Les cheveux noirs forment aussi trois nuances différentes: il y a le noir, le petit noir, & le noir jais, couleur que l'on peut porter sans poudre, mais très - difficile à trouver. » Anonyme, « Perruque », dans Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alambert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une Société de Gens de lettres*, 1751-1772, consulté à partir du site The ARTFL Encyclopédie Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artflsrv02.uchicago.edu/cgi-bin/philologic/getobject.pl?c.11:910.encyclopedie0513>, (page consultée le 26-05-2014).

¹¹² Cornette, « “La jeunesse des vieillards...” dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 171.

¹¹³ Anonyme, « Perruque », dans Diderot et d'Alambert, 1751-1772.

¹¹⁴ Les femmes ne portent pas la perruque mais leur coiffure est tout autant soumise à des modes et des extravagances. Dans une lettre adressée en 1687 à la duchesse de Hanovre, la princesse Palatine témoigne de la popularité de la coiffure à *la Fontange*, une sorte de « coiffure-chapeau » pour laquelle les cheveux sont remontés en touffe sur le front et attachés avec des rubans : « Tout le monde en porte depuis les petites filles de sept ans jusqu'aux vieilles de quatre-vingts, à la différence que les jeunes en portent de toutes les couleurs tandis que les personnes d'un certain âge ne mettent que des noires ou d'une autre couleur foncée. » Les *Caractères de Théophraste, traduits dit grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle* du célèbre moraliste Jean de La Bruyère (1645-1696) publiés pour la première fois en 1688, d'autres extraits de la correspondance de la princesse Palatine et le *Mercurie Galant*, nous renseignent encore sur les variations et l'extravagance des modes capillaires féminines. La description des coiffures féminines du 23 janvier 1730 du *Mercurie Galant* mentionne notamment la nouvelle adoption des postiches par les dames. Sources citées par Cornette, « “La jeunesse des vieillards...” dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 172-174.

pas usage, c'est aussi le cas des précepteurs des petites pensions, « dont l'indigence extrême » se traduit par une apparence vestimentaire encore moins « coûteuse » que celle d'un abbé et dont la « figure have et famélique » se caractérise notamment par des cheveux ronds et gras [...] la culotte déchirée [et][...] point de poudre ». Les « vingt-quatre millions de livres d'amidon [qui sont] transformées chaque année en poudre » afin d'enfariner les perruques et les postiches, selon le chiffre avancé par l'historienne Béatrice Fontanel¹¹⁵, représentent pour Mercier une énorme quantité de nourriture enlevée directement aux pauvres :

Lorsqu'on songe que la poudre dont deux cents mille individus blanchissent leurs cheveux, est prise sur l'aliment du pauvre; que la farine qui entre dans l'ample perruque du robin, la vergette du petit-maître, la boucle militaire de l'officier, et l'énorme catogan du batteur de pavé nourriraient dix mille infortunés; que cette substance extraite du blé dépouillé de ses parties nutritives passe infructueusement sur la nuque de tant de désœuvrés: on gémit sur cet usage, qui ne laisse pas aux cheveux la couleur naturelle qu'ils ont reçue¹¹⁶.

L'augmentation de la dimension et de la complexité des coiffures au XVIII^e siècle entre dans la même logique de distinction que les vêtements lourds, voyants, garnis d'apparat, défendue par les élites aristocratiques¹¹⁷. Celles-ci donne au vêtement la fonction de représenter, par son volume, l'importance sociale de l'individu¹¹⁸. La taille des coiffures est également proportionnelle au statut de celui ou celle qui les porte note pour sa part Bromberger¹¹⁹. L'inconfort, la lourdeur et l'incommodité des coiffures priment sur la recherche de la beauté, car leur objectif est de mettre en scène la supériorité et le luxe des classes nobiliaires qui peuvent se permettre d'être oisives et improductives¹²⁰. L'expansion verticale de la silhouette au moyen des talons hauts, des perruques et des hautes coiffures

¹¹⁵ Béatrice Fontanel, *L'éternel féminin, une histoire du corps intime*, Paris, Seuil, 2001, p. 61.

¹¹⁶ Mercier, « Perruquiers. Chap. 32 », *Le tableau...*, p. 100.

¹¹⁷ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 208.

¹¹⁸ « [L]e vêtement, dans les catégories aisées de la société, est d'abord extension du moi corporel : en donnant du volume à son propriétaire, il est sensé traduire son épaisseur sociale ou à tout le moins, son désir d'occuper l'espace. » Jahan, *Les Renaissances...*, p. 208.

¹¹⁹ Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 141.

¹²⁰ Le privilège d'oisiveté dont parle Jahan à la page 208 est aussi souligné par Auzou et Melchior-Bonnet, *Les vies du cheveu*, p. 60.

traduit, dans la même perspective, « le sentiment distinctif et racial du noble français¹²¹ ». Un phénomène probablement amplifié au fur et à mesure que les bourgeois, qui ont le droit de commerce, s'enrichissent et que les perruques et les coiffures gagnent les classes inférieures. Le phénomène des perruques vérifie encore une fois l'utilisation de la pilosité à des fins de représentations sociales, en le poussant en quelque sorte à son extrême. Si l'autorité symbolique de la barbe est liée, selon nos auteurs et dans le contexte patriarcal, à la nature, c'est-à-dire à la virilité « naturelle » de l'homme, celle des perruques répond en revanche à des impératifs sociaux. La perruque illustre en effet, du moins à ses débuts, dans le champ social, le prestige de ceux qui peuvent, d'une part, s'appropriier les cheveux des pauvres et de ceux qui ont, d'autre part, le luxe de ne pas travailler.

Les modes capillaires gagnent tous les états

C'est en réponse à une forme de démocratisation de la perruque à la fin du XVII^e siècle que Jean-Baptiste Thiers publie pour la première fois en 1690 un plaidoyer contre la perruque dans la fonction ecclésiastique. Il y retrace l'histoire des perruques depuis l'Antiquité, en France, et dans la tradition chrétienne en prenant pour sources les synodes et les conciles s'étant prononcés sur la question des pratiques d'embellissement de la tête, poudres, frisures, perruques et parfois aussi la barbe. Les courtisans contribuèrent à populariser le port de la perruque, mais celles-ci ne tardèrent pas à être adoptées de tous :

La plupart de ceux qui se piquent d'être bien mis, d'être vêtus et coiffés à la mode, en firent de même. Ainsi, le nombre de perruques se multiplia si fort en France, qu'en l'année 1659, au mois de novembre, on y publia un édit pour la création de 200 barbiers, étuvistes, et perruquiers. Depuis cet édit, les perruques y furent encore plus communes qu'avant [...] ¹²².

Thiers ajoute qu'en 1673, un second édit, *l'Édit pour les Arts et métiers*, est venu confirmer « les barbiers, étuvistes et les perruquiers dans l'exercice de leur profession » à la suite duquel la perruque s'est vue étendre à toutes les classes. « Quelques temps après, les

¹²¹ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 208.

¹²² Jean-Baptiste Thiers, *Histoire des perruques. Où l'on fait voir, leur origine, leur usage, leur forme, l'abus & l'irrégularité de celles des ecclésiastiques*, A Paris, Aux dépens de l'auteur, 1690, p. 30.

perruques [...] inondèrent tout le royaume, & peu à peu elles y sont devenues si fréquentes, qu'il n'est pas aujourd'hui jusqu'aux laquais qui n'en portent¹²³ ». Les lois du marché ont stimulé la diversification de l'offre et rendu les perruques abordables :

Il n'y a pas plus de cent ans que la perruque était un ornement rare et coûteux. Une perruque (frémissez, têtes chauves!) se vendait jusqu' à mille écus. Il est vrai qu'elle était d'un volume énorme, et qu'il fallait dépouiller plusieurs têtes pour en couvrir une seule. Aujourd'hui, sans se ruiner, on couronne son chef d'une chevelure artificielle pour quatre pistoles; et cette perruque moins chère est mieux faite, mieux plantée, et imite le naturel à s'y méprendre¹²⁴.

Même ceux qui ne désirent pas se placer à l'avant-garde de la mode semblent avoir adopté l'usage de la perruque, poursuit Mercier :

Les maîtres d'école des environs de Paris, les vieux chantres, les écrivains publics, les huissiers vétérans n'y regardent pas de si près. Ils ne veulent pas en imposer; ils achètent des perruques de hasard, qui laissent un pouce d'intervalle entre la peau et les cheveux factices. Ils vont au grand magasin établi quai des morfondus. Là est un tas de tignasses; mais malgré les revers et les années, les cheveux anciennement tressés y tiennent encore¹²⁵.

Et quand bien même l'usage des perruques ne serait plus autant à la mode – « [n]ous n'avons plus, il est vrai, le ridicule d'ensevelir notre tête sous une chevelure artificielle » – la mode continue d'étendre son empire par le biais de la poudre et des postiches, ce que Mercier déplore d'autant plus que :

[L]a rage de la frisure a gagné tous les états : garçons de boutiques, clerks de procureurs et de notaires, domestiques, cuisiniers, marmitons, tous versent à grands flots de la poudre sur leurs têtes, tous y ajustent des toupets pointus, des boucles étagées; l'odeur des essences et des poudres ambrées vous saisit chez le marchand du coin, comme chez le petit-maître élégant et retapé. Quel vide il en résulte dans la vie des citoyens ! Que d'heures perdues pour des travaux utiles !¹²⁶

¹²³ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 30.

¹²⁴ Mercier, « Boutique de perruquier. Chap. 491 », *Le tableau...*, p. 120.

¹²⁵ Mercier, « Boutique de perruquier. Chap. 491 », *Le tableau...*, p. 120-121.

¹²⁶ Mercier, « Perruquiers. Chap. 32 », *Le tableau...*, p. 99.

Puisque les cheveux sont chers, plusieurs autres matières sont utilisées dans fabrication des perruques : crin de cheval pour les perruques nouées ou « à la brigadière », crin de veau ou de génisse, poils de chèvre, laine de mouton de barbarie, fil de fer, verre blanc, etc.¹²⁷...

Les historiens sont nombreux à se prononcer sur les variations des modes et des costumes qui ont modifié les corps, surtout ceux des mieux nantis, durant les trois siècles à l'étude. Les attributs pileux de la tête sont peut-être l'un des premiers éléments sur lesquels la mode étend son empire à l'époque moderne, dont les acteurs d'autrefois ont eux-mêmes souligné le caractère changeant. C'est le cas, par exemple du *Discours nouveau sur la mode* publié en 1613, un long poème attribué à Vigier dans lequel la mode est personnifiée par les traits d'une jeune fille nue à la longue chevelure blonde¹²⁸. L'auteur y aborde la moustache (pendante), les cheveux (retors, longs, tranchés, blondis), et la barbe (longue, fourchue, large ou pointue) avant même de traiter des habits :

En leurs langues communes ils me nomment la mode; Car ainsi que je veux les hommes
j'accomode, Je leur ai fait porter, pour commencer au corps, La moustache pendante et
les cheveux retors, La France en ce temps-là s'étant accoutumée, Aux façons des
bourgeois de la terre Idumée, Après j'ai fait couper ces cheveux qui pendaient, Et
jusques au milieu de leur dos descendaient, Et avec le tranchant mis bas leur chevelure,
Qui peu auparavant leur servait de parure : Mille fois j'ai changé le blondissant coton,
Que l'Avril de leurs ans leur fait croître au menton, Fait leur barbe tantôt longue, tantôt
fourchue, Tantôt large, à présent on prise la pointue, C'est elle maintenant dont plus de
cas on fait, Qui ne la porte ainsi n'est pas homme bien fait, Non plus que l'on ne peut
être de bonne grâce, à Si l'on a aux sourcils relevé la moustache, Moustache qu'on avait
jadis accoutumée, Porter rase, qui lors voulait être estimé : Mais venons aux habits

¹²⁷ Roger Verdier, *Le barbier-chirurgien, barberie et chirurgie : le chirurgien, instruments de chirurgie : des origines au XIXe siècle*, volume 2, Saint-Martin-de-la-Lieue, Éd. du Cabinet d'expertises, 1999, p. 127.

¹²⁸ Vigier, *Discours nouveau sur la mode*, Paris, Ramier, 1613, p. 3. « Entre le début du XVII^e et la fin du XVIII^e, le vêtement et la parure prennent une nouvelle signification pour les hommes et les femmes de la bonne société : plus que jamais, le vêtement tient un plein discours sur celui qui le porte et la manière dont il prétend prendre place dans la société. Bien plus, la mode est présentée dès le début du XVII^e siècle comme un principe de lecture du monde, en France tout particulièrement puisque les contemporains de Louis XIII conçoivent la mode comme un trait spécifique du caractère national, comme en témoignent le *Discours nouveau sur la mode* attribué à Vigier (1613) [...] ». Carine Barbaferi, Alain Montandon, *Sociopoétique du costume: costumes, habits et accessoires, entre vie sociale et fiction dans la France de l'âge classique (XVII-XVIII^e s.)*, appel de communication pour un colloque organisé par CELIS (Université Blaise Pascal), CALHISTE (Université de Valenciennes) et Institut Universitaire de France, du 4 au 6 septembre 2014, à Moulin (Allier), [En ligne], http://www.fabula.org/actualites/sociopoetique-du-costume-costumes-habits-et-accessoires-entre-vie-sociale-et-fiction-dans-la_58534.php, (page consultée le 04-04-2015). Nous ignorons quel est le prénom de Vigier, donné pour seul nom dans la notice de la Bibliothèque Nationale de France de l'exemplaire que nous avons utilisé.

desquels leurs corps je couvre [...] ¹²⁹.

La démocratisation relative des modes capillaires observée ici donne à penser que les modes et les usages concernant la barbe, bien documentés par Le Gall, ont aussi réussi à modifier l'apparence faciale des classes moins aisées de la société française d'Ancien Régime ¹³⁰.

La rareté des sources rend difficile la tâche de rendre compte de l'apparence et du corps des individus appartenant aux strates inférieures de la société, d'autant plus que notre questionnement concerne une longue période. Les mentons des populations modestes rurales ou citadines étaient-ils glabres ou barbus ? Leur chef ainsi que ceux de leurs épouses étaient-ils coiffés d'une perruque ? Ou encore leurs cheveux étaient-ils courts, longs, frisés, ou poudrés ? Arlette Farge et Jean-Marie Le Gall évoquent éloquemment ces difficultés de notre recherche. En effet, les peintures et les gravures qui mettent en scène les figures du peuple obéissent non seulement à des conventions de genre fixées par les peintres, mais aussi au regard que leur portent les élites ¹³¹. Une étude spécifique des représentations picturales des corps des pauvres pourrait servir à corroborer l'hypothèse selon laquelle la démocratisation de la mode de la barbe puis du menton glabre, de la perruque et de la coiffure participe au lent processus de normalisation des apparences.

La sociabilité quotidienne des sociétés traditionnelles, caractérisée par une grande promiscuité dans les ateliers ou dans les fermes, a amené les populations à souscrire à un certain code de représentation des corps dont Nicole Pellegrin a trouvé des indices, notamment, dans le vêtement :

Parce que les sociétés anciennes sont toujours menacées par des problèmes (prompts à

¹²⁹ Vigier, *Discours nouveau...*, p. 3.

¹³⁰ Le Gall observe une « hiérarchie des apparences » qui distingue le riche barbu au menton et aux joues rasées du « monde du labeur » au XVI^e siècle à la page 44 qui s'explique en partie par une législation interdisant aux pauvres d'en porter, tel que mentionnée plus haut. Le Gall analyse aussi l'évolution des pratiques concernant le rasage de la barbe et le recours aux barbiers selon les classes dans un chapitre entier intitulé « Soigner sa barbe : une expérience sociale ». Le Gall, *Un idéal...*, pp. 207-239.

¹³¹ Le Gall, *Un idéal...*, p 44 et suivantes. Arlette Farge, *Effusion et tourment des corps. Histoire du peuple au XVIII^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 200 et suivantes.

devenir judiciaires) de voisinages refusés, consentis, recherchés, elles sont obligées de recourir à des techniques raffinées de communication-distanciation. Une visibilité-lisibilité des corps et de leurs comportements, propice à une codification extrême du vêtement et une perception rapide de son langage¹³².

Il en va de même des traits phénotypiques dont la couleur, la longueur, l'aspect des cheveux et de la barbe. Cette codification des corps d'autrui trouve un moyen d'expression dans la description des traits évoqués pour décrire rapidement un individu arrêté ou recherché par la police. Les visages et les corps sont consignés par écrit, les mots des policiers, des témoins, des victimes font appel à leur mémoire visuelle, note Farge¹³³, qui souligne la singularité historique de ces signalements. Ces descriptions sont autant de témoignages des perceptions esthétiques, des convictions morales et des intentions politiques des hommes et des femmes qui posent un signalement¹³⁴...

Le Gall s'est penché sur les apparitions de la barbe dans les fiches de signalement des rapports de police mais l'étude des chevelures reste encore à faire. Il note que la barbe fait partie des traits retenus pour désigner les suspects lors de forfaits au milieu du XVI^e siècle mais que celle-ci perd de l'importance au siècle suivant. Peut-on y voir là un changement de mode ou est-ce simplement que le critère n'est plus jugé pertinent pour le regard de l'observateur¹³⁵ ? Outre la présence ou l'absence de la barbe, la couleur de celle-ci et la différence de couleur entre les cheveux et la barbe font parfois aussi partie des critères d'identification des fugitifs¹³⁶. L'accroissement des tensions sociales au XVI^e siècle fait de la question des pauvres « une affaire de police et d'ordre public¹³⁷ » au point où l'apparence capillaire des délinquants et des délinquantes est prise en charge, au moment de l'inculpation

¹³² Pellegrin, « Corps du commun... », dans Corbin, Courtine, Vigarello, Histoire du corps, t. 1, p. 158.

¹³³ Farge, *Effusion et tourment...*, p. 206.0

¹³⁴ Farge, *Effusion et tourment...*, p. 207-209.

¹³⁵ Vincent Denis, qui a étudié les registres de contrôle des troupes de 3 régiments d'infanterie (Navarre, Auvergne et Champagne) en 1722, a noté que la barbe disparaissait des signalements tandis que les marques de la peau (visibles sur visage rasé) devenaient plus importantes. Ce sont des propos que Le Gall souhaite nuancer. La barbe, malgré son abandon, reste importante dans les signalements du XVIII^e siècle qu'il a lui-même étudié tels que les sommiers de l'Inquisition en Espagne (dans lesquels 4000 personnes condamnés entre 1669 et 1722 et ceux de 60 000 condamnés au bague de Brest en France. Le Gall, *Un idéal...*, p. 80.

¹³⁶ Le Gall, *Un idéal...*, p. 81.

¹³⁷ Le Gall, *Un idéal...*, p. 69.

(tonte des cheveux des bagnards ou des prostituées) mais aussi à la source, selon la loi qui interdit le port de la barbe aux éventuels voleurs. Nous y reviendrons plus bas.

Notre analyse suggère que les enjeux sociaux à l'origine de ces barbes longues ou courtes et de ces perruques qui apparaissent ou disparaissent doivent être interprétés à la lumière des transformations de l'histoire politique et sociale de la société moderne. Dans les sociétés traditionnelles, comme dans l'Ancien Régime, où les exigences de lisibilité des corps dominant, on cherche l'inscription immédiatement lisible de l'ordre social sur chacun des corps des individus qui composent la société. Les attributs corporels, pileux, et plus largement vestimentaires servent à classer les individus selon les fortunes et les conditions sociales. Mais notre étude révèle qu'ils sont aussi confrontés à une accélération du rythme des modes et des réglementations, à des mutations de la culture visuelle des corps. De ce point de vue, nous avons affaire à une dialectique entre les logiques de la mode et celles jouées par la tradition. La mode semble davantage liée au présent et sa logique à celle du changement. Ses cycles temporels sont plus courts et sa lisibilité plus problématique que celle du classement traditionnel des apparences corporelles et vestimentaires. Le poil dans tout ça continue de signaler des distinctions et des affiliations sur de multiples plans que nous avons croisés ici : qu'il soit question d'interpréter les changements naturels des poils avec l'âge ou les différentes modes. Ces distinctions et affiliations restent attachées aux représentations d'idéaux sociaux (virilité par rapport à la femme, virilité entre hommes et distinction sociale entre membres de la société) et, de fait, aux relations de pouvoir entre les sexes et entre les individus du même sexe.

1.3 Le prestige moral : les poils dans l'Église par rapport au monde profane

Les modes capillaires et celle de la barbe à l'époque moderne appellent un renouvellement de la réglementation concernant les pratiques vestimentaires et corporelles au sein de l'appareil ecclésiastique. Le sujet de l'adoption de la barbe ou de la perruque par les membres de l'Église soulève plusieurs questions sensibles auxquelles les autorités ecclésiastiques ont dû répondre au cours de la période étudiée.

De la tonsure à la perruque à tonsure

On ne peut évoquer l'apparence pileuse du clergé sans penser à la tonsure, un signe capillaire distinctif que la mode des perruques met en péril. Depuis le VI^e siècle, le rituel des *cappillaturia* consiste en une coupe de cheveux marquant l'entrée dans la cléricature. La forme de couronne qu'on lui connaît est adoptée au cours des deux siècles suivants. C'est d'ailleurs sous le terme de « couronne » que la tonsure est désignée durant la période du XVI^e au XVIII^e siècle¹³⁸. Elle est le signe d'un statut particulier qui distingue les clercs du monde laïc et du droit civil qui y prévaut¹³⁹. La tonsure entretient aussi un rapport proportionnel avec la hiérarchie ecclésiastique : plus on s'élève, plus la tonsure est large, ainsi qu'en témoigne le Concile de Milan de 1579. Celui-ci réglemente les tailles des couronnes en fonction des charges qui leur sont associées: la couronne d'un prêtre doit avoir quatre pouces, celle d'un diacre, trois pouces, celle d'un minoré, deux¹⁴⁰...

Les symboles associés à la couronne sont multiples. Certains y auront vu l'évocation de la couronne du Christ, à tort selon les observations de Louis Trichet, un historien spécialiste de la tonsure et du costume du clergé. Il s'agirait plutôt dès ses débuts d'une oblation symbolisant le don de soi¹⁴¹, les cheveux incarnant eux-mêmes la personnalité de la personne qui s'en départit. Une autre explication que Trichet trouve dans les sources jusqu'au XI^e siècle environ consiste en l'évocation de la couronne royale, signe de gloire et de pouvoir du sacerdoce¹⁴².

Trichet a observé une extension de la signification accordée à la tonsure au XVII^e siècle. S'ajoutent en effet aux raisons traditionnelles un motif d'ordre moral : « La tonsure est signe de "l'empire sur les mouvements de la chair" ». Elle sépare des choses superflues¹⁴³ ».

¹³⁸ Trichet, Louis, *La tonsure. Vie et mort d'une pratique ecclésiastique*, Paris, Cerf, 1990, p. 111.

¹³⁹ Trichet, *La tonsure...*, p. 12.

¹⁴⁰ Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 141.

¹⁴¹ Trichet, *La tonsure...*, p. 9.

¹⁴² Trichet, *La tonsure...*, p. 10.

¹⁴³ Trichet, *La tonsure...*, p. 12.

Elle symbolise désormais, comme le note également Bromberger, le « renoncement à la vie familiale et aux biens matériels » mais surtout le renoncement à la vie sexuelle¹⁴⁴.

L'Histoire Des Perruques, où L'on Fait Voir Leur Origine, Leur Usage, Leur Forme, L'abus et l'irrégularité De Celles Des Ecclésiastiques, déjà rencontré plus haut, porte un titre fort évocateur. Thiers écrit dans le but de rappeler aux ecclésiastiques, nombreux à porter la perruque, que cela leur est interdit par l'Église. L'obligation morale de modestie et de simplicité du clergé par laquelle il lui est nécessaire de se distinguer sous-tend la majeure partie de ses arguments.

Le désir de redorer le blason de l'Église romaine et de réaffirmer son statut distinct et supérieur à l'œuvre dans le texte de Thiers s'inscrit dans le contexte de la Réforme catholique. Des voix se sont élevées dès la fin du XV^e siècle pour critiquer les insuffisances de l'Église catholique face à un climat d'inquiétude religieuse, gangrénée dit-on, des moines jusqu'aux papes, par les abus de toutes sortes. Cela dit, le goût du luxe et l'attachement aux mondanités sont tenaces, s'il faut en croire Mercier qui encore, au XVIII^e siècle, déplore « les cheveux flottants avec élégance », la « parure recherchée » et « le rose aux joues » des évêques.

Pour voir la succession des modes, il n'est pas besoin de s'attacher aux militaires, aux financiers, aux hommes de robe ; il suffit de comparer en portraits la suite des évêques. Les premiers ont dans l'extérieur la simplicité évangélique et la gravité de leur ministère; au second âge, le visage austère, l'ample barbe, l'habit grossier ont déjà disparu ; au troisième, les évêques n'offrent plus qu'un air riant, des cheveux qui flottent avec élégance, une parure recherchée. Voyez un de nos prélats peint au salon: il a des joues couleur de rose, des lèvres purpurines, des yeux qui vous caressent ; un jeune prélat est presque une beauté¹⁴⁵.

La tonsure et la perruque illustrent ainsi le caractère de marqueur particulièrement sensible de la pilosité, quand vient le temps d'établir des distinctions entre tradition et modernité, religieux et laïc, moral et dépravé.

¹⁴⁴ Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 102.

¹⁴⁵ Mercier, « Succession des modes. Chap. 92 », *Le tableau...*, p. 292-293.

La mode des perruques chez les ecclésiastiques est un phénomène tardif, explique Thiers, qui situe son apparition en 1660¹⁴⁶. Bien que les Conciles de l'Antiquité et les Pères de l'Église se soient prononcés contre le port de la perruque chez les laïcs, Thiers avance que s'ils n'ont pas fait de loi l'interdisant chez les ecclésiastiques, c'est « qu'ils n'ont pas cru qu'il y en eût jamais d'assez mondains et d'assez peu instruits des devoirs de leur profession qui les engage à une modestie exemplaires, et à un grand éloignement de toutes les vanités du monde, pour en porter¹⁴⁷ ». Mais ce n'est plus le cas de ses contemporains, déplore-t-il, qui au contact des « gens du monde » ont décidé de l'adopter¹⁴⁸. Selon Thiers, l'impulsion première revient aux « abbés de Cour », nommés « abbés perruquets », avant d'orner, dans l'ordre, les têtes de prélats arguant qu'ils ont perdu leurs cheveux, celle des chanoines qui suivirent leur exemple et finalement celles de l'ensemble du corps ecclésiastique¹⁴⁹.

Thiers traite de l'importance pour les ecclésiastiques de donner l'exemple, ceux-ci « doivent être irréprochables [...] [pour pouvoir] reprocher au peuple le luxe des habits¹⁵⁰ ». Il soutient que l'Église s'est toujours positionnée contre les parures, les embellissements et le trop grand soin des chevelures, et ce tant pour ses membres que pour les laïcs. Elle ne peut donc qu'être contre les perruques, dont la « principale fin [est] d'orner la tête et de la rendre plus belle qu'elle n'est naturellement », en plus de demander beaucoup de soin pour la maintenir propre¹⁵¹. De ce point de vue, le cheveu apparaît comme un indice de moralité.

On ne porte pas une perruque par nécessité mais bien par amour propre, par délicatesse et par désir de plaire et de suivre la mode : autant de caractéristiques ne correspondant pas à la modestie attendue des hommes de religion. Thiers donne de nombreux exemples pour étayer sa thèse. Les perruques sont trop recherchées, elles sont fabriquées avec trop d'artifices et d'ajustements¹⁵² et pire encore, elles sont parfumées¹⁵³, souligne-t-il. Or parfumer sa

¹⁴⁶ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 31.

¹⁴⁷ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 31.

¹⁴⁸ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 32.

¹⁴⁹ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 33-34.

¹⁵⁰ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 240-243.

¹⁵¹ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 213-214.

¹⁵² Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 262.

chevelure, poudrer sa chevelure et ses postiches ou porter une perruque d'une couleur qui n'est pas la même que sa couleur naturelle, tout cela correspond à l'orgueil que les Pères de l'Église ont condamné. N'ont-ils pas interdit aux hommes de se teindre les cheveux, la barbe et les sourcils et aux femmes de porter du rouge et des fards¹⁵⁴ ? Pour ces raisons, Thiers est en sans appel : la poudre est un ornement mondain qui convient davantage aux efféminés et aux débauchés qu'aux ecclésiastiques¹⁵⁵, elle est un signe de luxe et de mollesse¹⁵⁶.

Ce qui fait le prestige des perruques dans le monde laïc est aussi décrit par Thiers comme contraire à la condition cléricale. Les perruques coûtent cher¹⁵⁷; or les revenus du clergé ne devraient pas servir aux belles perruques et aux beaux habits mais à « la subsistance des pauvres¹⁵⁸ ». Et s'il y avait des surplus, ils devraient alors être consacrés « à la splendeur et l'ornement du culte divin¹⁵⁹ ». De plus, les perruques sont incommodes¹⁶⁰ : elles se gâtent lors des voyages, à pied, à cheval et sont embarrassantes autant au lit qu'à table¹⁶¹.

Les règlements concernant le costume et les pratiques d'embellissement de la chevelure du clergé aux XVI^e et XVII^e siècle forment un corpus dense. Conciles, statuts synodaux, lettres et bulles papales sont évoqués tout au long du réquisitoire de cinq cents pages de Thiers. Toutes vont dans le même sens : l'Église ordonne à tous et toutes, laïcs et clercs, « des cheveux tout simples et sans façon¹⁶² ». Puis, les synodes et conciles se multiplient à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e pour interdire l'usage répandu chez les

¹⁵³ Le parfum, symbole par excellence de la vanité, est interdit depuis les saintes écritures jusqu'aux conciles et synodes répétés tels que ceux de 1585, 1593, 1606, 1607 et 1615, note Thiers à l'appui. Il raconte qu'en 1615, le Synode de Faïence interdit de se friser la barbe et les cheveux et de les parfumer, faute de quoi il faut payer un écu d'or chaque fois que l'interdit est transgressé. Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 408.

¹⁵⁴ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 398-400.

¹⁵⁵ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 401.

¹⁵⁶ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 403.

¹⁵⁷ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 336.

¹⁵⁸ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 337.

¹⁵⁹ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 339.

¹⁶⁰ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 340.

¹⁶¹ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 341.

¹⁶² C'est le cas, par exemple, des conciles provinciaux de Milan en 1565 et d'Aix en 1585 et des synodes de Barri et de Canose en 1607, de Pise en 1616, de Florence en 1619, de Montréal en Sicile en 1622, de Palerme en 1625, de Castellane et Hortie en 1626, énumérés aux pages 169-170. Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 403.

laïcs de se friser et de boucler ses cheveux, de les remonter sur son front à la manière des perruques ou de les porter longs¹⁶³.

Il faut attendre le Synode de Faïence de 1615 et que Synode de Trévis de 1619 pour que les perruques soient directement condamnées¹⁶⁴, bien que Thiers souligne une ambiguïté par rapport au terme latin employé pour le mot perruque qui pourrait aussi pouvoir désigner « cheveu ou grand cheveu¹⁶⁵ ». Il souligne, de plus, que les statuts synodaux « depuis l'an 1666 jusqu'en 1673 » ne défendent pas aux ecclésiastiques de porter la perruque en tout temps mais seulement à l'Autel¹⁶⁶. Il est en effet défendu de dire et servir la messe avec une perruque parce qu'il est requis de prier la tête nue. Une obligation qui ne sera toutefois pas maintenue, Thiers racontant par la suite que certains prêtres obtinrent la permission de porter une perruque même pendant la messe en raison de leur âge vénérable ou de leur infirmité (crâne dégarni), ce que d'autres imiteront sans tarder¹⁶⁷.

De la « querelle des perruques » qui oppose ceux qui comme Thiers sont contre le port des perruques par les prédicateurs et les partisans de la « culture des apparences », retenons ici une parade peu banale inventée par l'Église pour répondre à l'adhésion croissante de ses membres à cet usage : la perruque avec tonsure¹⁶⁸ ! Afin de porter une perruque sans dissimuler la couronne de ceux qui ont reçu la tonsure, certains ecclésiastiques adoptent en effet l'usage de perruques à fausses couronnes et à couronnes de couleur chair, qui sont soit « ouvertes par le haut en forme de couronne », destinées aux têtes chauves, soit avec « des couronnes de couleur chair, faites ou de peau de cochon [...], ou de cuir, de parchemin, de

¹⁶³ Le Concile provincial de Bourges en 1584, le Synode de Colle en 1594, le Synode de Ravenne en 1607, le Synode d'Augsbourg en 1610, le Synode de Venise en 1614, le Synode de Césène en 1633, le Synode de Faïence en 1615 et le Synode de Narni en 1624, etc. – l'énumération se poursuit encore à la page suivante jusqu'au Synode d'Orléans en 1663 – se prononcent tous en défaveur de l'une ou plusieurs de ces pratiques. Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 170-173.

¹⁶⁴ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 351.

¹⁶⁵ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 352.

¹⁶⁶ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 353.

¹⁶⁷ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 374-375.

¹⁶⁸ Trichet, *La tonsure...*, p. 124.

satin blanc, ou de quelque étoffe semblable » au sommet de la tête¹⁶⁹. Thiers les trouve, pour sa part, tout autant « irrégulières » que les autres types de perruques, qu'elles soient petites, grandes ou à calottes¹⁷⁰.

Pour ou contre la barbe des prêtres

Les principaux reproches adressés par l'Église aux pratiques d'embellissement de la chevelure (parfum, frisures, poudre, faux cheveux) – la trop grande attention accordée à l'entretien et à l'ornementation du corps qu'elles engendrent et les défauts de vanité et de goût des mondantités qu'elles dénotent – sont également tournés vers la barbe. Dans un chapitre sur « les querelles de la barbe au XVI^e siècle¹⁷¹ », Le Gall s'est penché sur le discours de l'Église et la législation « prudente, mais plutôt hostile à la barbe cléricale, et plus encore à la moustache sacerdotale » qu'elle développe en réponse aux barbes et moustaches que portent « quelques chanoines et le plus souvent les évêques, cardinaux et même les papes¹⁷² ».

Les défenseurs et les détracteurs de la barbe cléricale étudiés par l'historien font reposer leur argumentation sur des représentations opposées. Le premier camp, dans lequel s'illustre notamment un humaniste italien du nom de Pierio Valeriano (1477–1558) et auteur d'un plaidoyer en faveur de la barbe intitulé *Pro Sacerdotum Barbis* en 1529, se réfère aux versets de l'Ancien Testament qui érigent la barbe en honneur. Ce camp en faveur de la barbe chez les ecclésiastiques effectue aussi un rapprochement avec la barbe emblématique de Jésus et des premiers apôtres, tels que Pierre et Paul par exemple, que l'on peut observer dans les images et les statues¹⁷³. Le second camp considère pour sa part que la barbe n'est pas

¹⁶⁹ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 410-411.

¹⁷⁰ Thiers présente un éventail des diverses perruques et explique en quoi elles ne sont pas conforme à la condition ecclésiastique aux pages 390-393. Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 390-393.

¹⁷¹ Le Gall, *Un idéal...*, p. 126. Dulaure décrit longuement les querelles touchant la barbe au sein de l'Église depuis les premiers temps de l'Église jusque dans le XVIII^e siècle, évoquant les relations entre les papes, les princes, les modes et la dense législation issues de synodes, conciles et assemblées en haut lieu sur la barbe des prêtres, des moines, des laïques, etc. Dulaure, *Pogonologie...*, p. 137-173

¹⁷² Le Gall, *Un idéal...*, p. 144.

¹⁷³ Valeriano est l'auteur d'un traité en faveur des barbes dans l'Église: le *Pro sacerdotum barbibus* écrit en 1529 et édité jusqu'en 1643. Pierio Valeriano, *Pro Sacerdotum Barbibus*, 1530, foll. 15 cité par Le Gall, *Un idéal...*, p. 126-127.

compatible avec la piété et la sainteté de la fonction cléricale¹⁷⁴ et s'appuie sur la jurisprudence ecclésiastique qui l'interdit¹⁷⁵. Comme le soutient Valeriano, les divergences se fondent sur l'interprétation des prescriptions des pères de l'Église¹⁷⁶. La question de fond est de savoir quel soin de la barbe, que ce soit entretenir une barbe rase ou une barbe longue, correspond le plus aux pratiques d'embellissements jugées peu conformes à l'idéal ecclésiastique. Valeriano évoque, par exemple, la loi naturelle en faveur de la barbe : la nature n'a-t-elle pas pourvu les arbres de feuilles comme il en est des hommes ? Un argument que les détracteurs de la barbe détournent à leur avantage : Gentian Hervet, dans un discours sur le rasage en 1536, souligne que les hommes élaguent les arbres, ils coupent le blé¹⁷⁷... Le poil est donc un attribut sauvage qu'il faut domestiquer. Valeriano est par ailleurs l'exemple parfait de celui pour qui la barbe est le signe de la force masculine, d'une dignité et d'une autorité naturelle. Il considère, en somme, que le rasage est associé à la mollesse des enfants, des femmes et eunuques¹⁷⁸.

Il faudra attendre Urbain VIII pour qu'un édit ordonne aux prêtres de couper les poils de barbe (nul besoin de la raser) qui poussent sur la lèvre supérieure. C'est une question de pureté, il faut éviter que les poils entrent en contact avec le sang du Christ lors de l'eucharistie¹⁷⁹. Suite au silence du Concile de Trente (1545-1563) sur la question, qui a préféré léguer aux évêques la tâche de légiférer, la Réforme catholique prendra quand même position à travers un de ses personnages les plus importants, le cardinal milanais Charles

¹⁷⁴ Le Gall, *Un idéal...*, p. 126.

¹⁷⁵ Le Gall, *Un idéal...*, p. 128 rapporte l'interdiction du concile de Carthage en 214 pour les clercs de n'entretenir « ni [...] leur chevelure ni leur barbe ». Une interdiction qui sera renouvelée par le pape Alexandre III dans une lettre au XII^e siècle.

¹⁷⁶ Le Gall, *Un idéal...*, p. 128.

¹⁷⁷ Gentien Hervet, *Orationes*, Orléans, 1536, p. 25-27. Cité par Le Gall, *Un idéal...*, p.130.

¹⁷⁸ Le Gall, *Un idéal...*, p. 130.

¹⁷⁹ « La barbe et les moustaches sont des excréments, elles ne doivent être en contact avec le sacrement ». Le Gall extrait cet argument, par exemple, de la source latine suivante : Gaston Chamillard, *De corona, tonsura et habitu clericorum*, Paris, Josse, 1659, p. 28. La moustache fait en ce sens davantage l'objet de réprimande que la barbe dans les conciles et les synodes de la période post-tridentine. Les liens que Valeriano entretient avec le pape Clément VII et les Médicis expliquent, selon Le Gall, la prise de position tardive du pape sur la question. Le Gall, *Un idéal...*, p. 132.

Borromée (1538-1584)¹⁸⁰. Il donne, dans les actes du Concile de Milan en 1583 un sens moral au rasage en soulignant que le sacrifice de la barbe est un signe d'humilité, une marque visible du mépris du monde et du renoncement aux pratiques séculières et aux usages mondains qui distingue le clergé du laïcat barbu:

Nous restaurons en effet notre antique usage de raser la barbe avec une vraie résolution qu'en l'abandonnant nous délaissions désormais aussi toute ostentation et vaine confiance dans la sagesse et dans la force mondaines et toute estime de nous-mêmes et tout autre orgueil. En méprisant cet ornement commun du visage nous renonçons aux vains ornements et gloire des hommes¹⁸¹.

Cette position sur la barbe semble rejoindre les deux aspects de la Réforme catholique, le disciplinaire qui vise ses membres et le clergé de même que l'aspect contre-réformateur, c'est-à-dire contre les protestants. Il est en effet intéressant de noter que ce désir de bien se distinguer du laïcat répond au sacerdoce universel promu par les protestants, parmi lesquels il n'y a plus de prêtre donc plus de distinction capillaire. Le Gall souligne, à ce propos, que la littérature protestante voit pour sa part dans le menton rasé des clercs séculiers, un prétexte de décrier leur faiblesse et leur soumission au pape, les taxant de femmes, d'enfants, d'eunuques, comme c'est le cas dans le texte anticlérical et anti-pontifical paru anonymement en 1562, intitulé *Le rasoir des rasés*. C'est par opposition à la rasure papiste que les pasteurs protestants vont porter la barbe un moment, longue pour les luthériens et courte pour les calvinistes.

Voici, en substance, les principaux arguments qui mèneront les chapitres cathédraux et collégiaux, de nombreux ordres, congrégations et instituts religieux, des évêques, des canonistes et des casuistes ainsi plusieurs conciles et synodes à se prononcer et à légiférer au sujet du rasage ou d'une longueur spécifique des barbes et des moustaches au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle. Les barbes seront finalement abandonnées du clergé vers 1650. Seuls les ermites et les missionnaires, de même que quelques rares ordres religieux continueront à l'arborer. Les ermites et les moines, en raison de certaines représentations que l'on se fait des

¹⁸⁰ Le Gall, *Un idéal...*, p. 132.

¹⁸¹ Charles Borromée, traduit du latin par Le Gall et tiré des *Acta ecclesiae Mediolanensis*, Milan, 1583, p. 305, 385 v°. Le Gall, *Un idéal...*, p. 133.

apôtres et des fondateurs des ordres mendiants ; les missionnaires, en fonction des usages des peuples chez qui ils partent en mission ou de l'effet que la longue barbe a sur eux¹⁸².

Notre brève incursion dans le domaine de la religion catholique à l'époque moderne révèle donc une sorte de fonction de baromètre moral allouée à la pilosité. De ce point de vue, l'abandon de ses poils – de sa chevelure dans le cas de la tonsure et de sa barbe, de même que celui des modes pileuses, dont la perruque – est encouragé dans l'idée de signifier le renoncement aux choses mondaines, marquant ainsi la supériorité d'un clergé irréprochable et distinct.

2. Le poil entre identité et discipline des corps

Le développement de la civilité et de nouvelles pratiques d'hygiène à l'époque moderne font aussi, à l'instar des discours de l'État et de l'Église observés jusqu'ici concernant l'adhésion aux modes et les pratiques d'embellissement, la promotion de considérations morales et d'attitudes particulières à l'égard de la pilosité. Nous allons voir que ce qui est dit des cheveux et des poils dans la littérature de beauté et de civilité, la façon dont ils sont perçus et les soins qu'ils requièrent, donnent des indices des changements de perception du corps qui confirment les recherches sur l'évolution des usages sociaux liés au corps, aux mœurs et à la sexualité à l'époque moderne de Norbert Elias, Michel Foucault et Georges Vigarello, par exemple.

Deux premières sous-parties serviront à démontrer que les recommandations visant la maîtrise de ses émotions et la discipline de son propre corps passent notamment par une domestication de son apparence dont font partie les attributs pileux. L'apparence devient un des signes visibles d'une réussite morale et sociale, en adéquation avec le rang et l'identité sexuée assignés par la société. Les normes physiques et comportementales font des traits pileux un des marqueurs permettant de distinguer l'individu respectable de l'infréquentable. Le contrôle que la société exerce sur le corps et les poils de femmes qu'elle considère comme

¹⁸² Pour l'ensemble de ce paragraphe, voir chapitre intitulé « Barbes et religion », Le Gall, *Un idéal...*, p. 114-159.

dangereuses pour l'ordre social, en l'occurrence les sorcières et les prostituées, sera examiné en dernière partie de ce chapitre. Discipline personnelle et pouvoir répressif nous apparaissent en quelque sorte comme les deux faces d'un même discours qui fait de l'apparence corporelle, et donc avec elle des poils, le signe visible des normes identitaires et de l'ordre social.

2.1 Domestiquer le corps, domestiquer les poils

Bienséance et propreté des chevelures

Les gestes préconisés à l'égard des attributs pileux dans les textes normatifs d'éducation à la civilité concourent au but commun d'apprendre à contrôler son propre corps. C'est le cas notamment des traités de civilité d'Érasme de Rotterdam (1467-1536), pionnier du genre publié en 1530 et de Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719), publié en 1703, comme des textes rédigés à l'intention de l'éducation des filles par Françoise d'Aubigné marquise de Maintenon (1635-1719) en 1708 et la duchesse de Liancourt Jeanne de Schomberg (1600-1674) en 1698. Les recommandations que l'on y trouve à l'égard des poils et des cheveux, les peigner, les cacher, ne pas y toucher et ne pas en parler, traduisent un désir de contrôler son propre corps observé par l'ensemble des historiens du corps à l'époque moderne¹⁸³. Une nouvelle perception de soi en tant qu'être intime et être social se dessine dans les textes des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles¹⁸⁴. Ces changements, qui se traduisent notamment par le développement d'une conscience intime dans la vie quotidienne, affectent la perception de son propre corps et de celui de l'autre ainsi que les comportements qui en découlent. Nous assistons par exemple à la délimitation d'un espace privé autour du corps de chacun qui

¹⁸³ Comme le dit Lise Leibacher-Ouvrard, « Voiles de sang et amazones de Satan : la querelle des nudités de gorge », dans Richard G. Hodgson (éditeur), *La femme au XVII^e siècle : actes du colloque de Vancouver, University of British-Columbia, 5-7 octobre 2000*, Tübingen, Narr, 2002 à la p. 255 : cette volonté a été abondamment traitée. Pensons par exemple aux Elias, Ariès, Julia, Vigarello, Revel, Chartier, etc.... Voir notre bibliographie.

¹⁸⁴ La multiplication des ouvrages non destinés à la publication comme les confessions, les correspondances ou les journaux intimes est un bon indice de ce changement dans les mentalités. Philippe Ariès et Roger Chartier (dir.), « De la Renaissance aux Lumières », tome 3, *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1985, p. 13. On peut aussi noter dans la littérature classique une réflexion sur la collectivité. La famille, l'amitié, les salons, l'éducation, la cour, sont en pleine redéfinition.

l'éloigne du corps d'autrui, au moyen d'efforts à la fois concertés et intériorisés pour le dérober au regard et le soustraire au toucher.

L'objectif avoué de nos auteurs est de former de bons chrétiens et de futurs courtisans. L'image du corps qu'ils véhiculent et qu'ils enseignent est résolument chrétienne. Le corps occupe une place centrale dans le mystère chrétien, que l'on pense à la dévotion envers le corps du Christ – qui va de l'incarnation à la résurrection en passant par l'eucharistie et la passion, notamment – ou au corps de l'homme pécheur passible de mort éternelle en enfer. Les Églises des deux Réformes ont d'ailleurs renforcé l'image obsédante d'un corps coupable par lequel l'homme risque de perdre le salut de son âme¹⁸⁵. L'idée d'un corps qu'il faut connaître pour mieux le dompter trouve un écho particulièrement réceptif dans le contexte social et politique de l'époque moderne, comme l'a démontré Elias. Les rois cherchant à contrôler la mobilité sociale, les élites sont forcées de se redéfinir et se soucient d'assurer leur distinction. Le développement d'un ensemble de règles sociales qu'on a appelé successivement courtoisie, civilité, honnêteté et étiquette, depuis la fin du Moyen-Âge et jusque dans le XVIII^e siècle, répondent à ce souci de distinction, observé plus haut à l'égard du vêtement. Elles pointent toutes vers un but commun : montrer le raffinement des mœurs et des conduites de ces élites. Ces règles sont définies à partir de valeurs à l'égard du corps et du corps d'autrui dont elles font la promotion, par exemple, la propreté. La pilosité n'y échappe pas, bien qu'elle soit traitée de façon marginale dans les textes.

La propreté d'une personne et de ses habits est un des fondements de la civilité : Schomberg en 1703 et De La Salle en 1698 s'entendent pour dire qu'elle exprime la moralité d'une personne (elle « sert à faire connaître l'esprit d'une personne [...] et donne une bonne idée de sa vertu¹⁸⁶ ») au même titre que sa conduite. « [V]ous [devez] être propre, et que vos habits [doivent être] toujours bien faits et bien nets, car le désordre extérieur montre en

¹⁸⁵ Jacques Gélis, « Le corps, l'Église et le sacré », in Georges Vigarello (dir.), « 1. De la Renaissance aux Lumières », in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, *Histoire du corps*, Paris, Éditions du Seuil, 2005, p. 17-18. Jean Delumeau, « Pêché originel et justification », *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, P.U.F., 1971, p. 44-48.

¹⁸⁶ De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 121.

quelque sorte le désordre et la négligence intérieure » dit Schomberg en 1698¹⁸⁷. Cette conception de la propreté n'a pas qu'une portée hygiénique. Propreté est entendue au sens de netteté, ce qui vaut pour la chevelure, comme le dit La Salle :

Gratter la tête quand on parle, ou même en compagnie quand on n'y parlerait pas, cela est d'une très grande indécence et indigne d'une personne bien née ; c'est aussi l'effet d'une grande négligence et malpropreté, car cela vient ordinairement de ce qu'on n'a pas de soins de ce bien se peigner et de se tenir la tête nette. C'est à quoi doit prendre garde une personne qui n'a point de perruque, de ne laisser ni ordures ni traces sur sa tête ; car il n'y a que des personnes mal élevées qui tombent dans cette négligence, et on doit regarder la netteté du corps, et particulièrement de la tête, comme une marque extérieure et sensible de la pureté de l'âme¹⁸⁸ ».

Comme l'a noté Vigarello dans un livre pionnier sur les enjeux sociaux du développement de l'hygiène, où il démontre notamment comment le linge et sa blancheur sert à afficher une distinction sociale : « La netteté du linge est celle de toute la personne »¹⁸⁹.

Il est intéressant de noter que la propreté d'une personne comme signe d'une discipline intérieure trouve un référent dans le langage au travers d'une expression qui utilise l'image de poils lisses, égaux, maîtrisés : « On dit au figuré d'un homme fort propre, fort ajusté, qu'*Un poil n'y passe pas l'autre*¹⁹⁰ ». Sur le terrain social, la propreté désigne la lutte contre le désordre. Les cheveux doivent être convenablement coupés et disposés, recommande Érasme en 1530 : « Que les cheveux ne tombent pas sur le front, qu'ils ne flottent pas non plus jusque sur les épaules. Les relever en secouant la tête, c'est ressembler à un cheval qui secoue sa crinière ; les redresser à gauche du front au sommet de la tête, est inélégant ; il vaut mieux les séparer avec la main »¹⁹¹. On porte des cheveux longs au XVII^e siècle, ce qui rend le geste de se peigner et de toujours paraître peigné en public d'autant plus nécessaire à La Salle. « Il n'y a

¹⁸⁷ Jeanne de Schomberg, *Règlement donné par une dame de haute qualité à M*** sa petite fille, pour sa conduite, & pour celle de sa maison : avec un autre règlement que cette dame avait dressé pour elle-mesme; édition critique par Colette H. Winn*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 1997, p. 106.

¹⁸⁸ De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 83.

¹⁸⁹ Georges Vigarello, *Le Propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, 1985, p. 75.

¹⁹⁰ « Poil », *Le dictionnaire de l'Académie...*, 1^e éd., 1694.

¹⁹¹ Didier Érasme de Rotterdam, « La civilité puérile », in Didier Érasme de Rotterdam, Jean-Baptiste de La Salle, Henri Bergson, *La Bienséance, la civilité et la politesse enseignées aux enfants; textes réunis et présentés par Jean-Pierre Seguin*, Paris, J.M.Place; Bruxelles, le Cri, 1992, p. 253.

personne qui ne doive prendre pour règle et pour pratique de se peigner tous les jours, et il ne faut jamais paraître devant qui que ce soit avec des cheveux mêlés et malpropres, qu'on ait surtout égard qu'il n'y a point de vermine, ni de lentes¹⁹² ».

La propreté de sa perruque est encore plus importante que celle des cheveux :

Il est encore bien plus contre la bienséance d'avoir une perruque mal peignée, que ses cheveux mal peignés. C'est pourquoi ceux qui la portent doivent avoir un soin tout particulier de la rendre propre, parce que les cheveux dont elle est composée n'ayant plus de soutien par eux-mêmes ont besoin d'être peignés et ajustés avec beaucoup plus de soins que les cheveux naturels pour être tenus dans la propreté¹⁹³.

La Salle insiste aussi beaucoup sur la propreté du visage et sur celle des habits. Il propose, pour se « décrasser » le visage, « de se nettoyer tous les matins le visage avec un linge blanc [...]. Il est moins bien de le laver avec de l'eau, car cela rend le visage plus susceptible du froid en hiver, et du hâle en été¹⁹⁴ ».

Les pratiques d'hygiène à l'époque moderne sont bien éloignées de celles qui se développent dans les siècles suivants. C'est aussi à Vigarello que les historiens doivent d'avoir redécouvert et creusé les questions des sensibilités et de l'imaginaire du corps et leurs transformations dans l'histoire des pratiques de propreté. La méfiance chez La Salle par rapport à l'utilisation de l'eau dans le lavage du corps trouve son explication dans la croyance médicale en la perméabilité de la peau. L'eau mais aussi l'air, et les maladies qu'ils contiennent, sont susceptibles de pénétrer dans l'organisme par les pores¹⁹⁵. On attribue même, dans certains milieux populaires, des bienfaits à la crasse qui agit comme un film protecteur¹⁹⁶. Ainsi, dans les milieux aristocratiques, les pratiques de propreté se résument

¹⁹² De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 85.

¹⁹³ De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 86.

¹⁹⁴ De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 89.

¹⁹⁵ Vigarello, *Le Propre et le sale*, p. 11. Jahan, *Les Renaissances...*, p. 268 et Fontanel, *L'éternel féminin...*, p. 98.

¹⁹⁶ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 270.

surtout, au XVII^e siècle par le changement de linge et le frottage avec un tissu propre¹⁹⁷ avant que l'usage de l'eau et un discours en faveur de ses bienfaits n'émergent au XVIII^e siècle¹⁹⁸.

Les textes de civilité ne donnent pas d'indication quant au lavage proprement dit des cheveux et les rares témoignages concernant l'utilisation de l'eau dans les soins capillaires trouvés dans nos sources sont contradictoires. Les historiennes Béatrice Fontanel, Marie-Christine Auzou et Sabine Melchior-Bonnet soutiennent que de se laver les cheveux à l'eau n'est pas recommandée par les médecins avant le XIX^e siècle, car une telle pratique représente non seulement un danger pour la santé mais aussi pour la beauté des cheveux¹⁹⁹. Une gravure d'une boutique de barbier datant de 1568, par Jost Ammann, que nous retrouvons dans l'histoire du métier de barbier-chirurgien de Roger Verdier présente néanmoins un homme en arrière-plan, penché sur un « meuble-toilette à cuvette incorporée », vraisemblablement en train de se faire laver les cheveux²⁰⁰. Ce que confirme d'ailleurs la description que donne Verdier de cette image : un apprenti lave la tête du client « sous un haut de fontaine, type entonnoir à robinet, mobile, accroché sur une servante murale. Sous le meuble, un récipient recueille les eaux usées²⁰¹ ». On ne sait toutefois pas s'il utilise véritablement de l'eau ou une recette composée d'autre chose. L'eau semble néanmoins utilisée lors du rasage de la barbe, si l'on se fie au témoignage de Verdier, qui identifie dans la gravure des bassins à barbe en lait. Il décrit également le déroulement du rasage de Louis XIV tels que raconté dans *L'État*

¹⁹⁷ Il existe toutefois des exceptions, rapporte Fontanel : « Les aristocrates cependant se font étuver et essuyer après chaque partie de jeu de paume ou avant une rencontre galante. » Fontanel, *L'éternel féminin...*, p. 101. Pellegrin rappelle pour sa part que les sources religieuses et judiciaires rendent compte d'une histoire des rapports à l'eau et à la propreté plus complexe qu'on ne pourrait le croire : oui, « les étuves et les autres bains publics ont disparu des villes au XVI^e siècle (pour des raisons épidémiologiques et par manque d'approvisionnement en eau) » mais sans pour autant éradiquer « la pratique des bains de rivière ». Pellegrin, « Corps du commun... », dans Corbin, Courtine, Vigarello, *Histoire du corps*, t. 1, p. 145.

¹⁹⁸ Sur les transformations de l'appréhension de l'eau et ses effets sur les représentations corporelles et les pratiques d'hygiène, voir la troisième partie du livre de Vigarello intitulée « De l'eau qui pénètre le corps à celle qui renforce », *Le propre et le sale*, p. 103. Fontanel, *L'éternel féminin...*, p. 104.

¹⁹⁹ Auzou et Melchior-Bonnet, *Les vies du cheveu*, p. 54 et Fontanel, *L'éternel féminin...*, p. 57.

²⁰⁰ « Une boutique de barbier au seizième siècle » Gravure d'après J. Amman, 1568, tirée de Roger Verdier, *Le barbier-chirurgien...*, p. 133.

²⁰¹ Verdier, *Le barbier-chirurgien...*, p. 134.

de la France contenant tous les Princes... de 1692, durant lequel le roi est savonné et rincé au moyen d'une éponge mouillée d'une mixture de vin et d'eau douce²⁰².

Dans un autre ordre d'idée, le traité de beauté et de santé du médecin Jean Liébault (1534?-1596) offre une idée des problèmes que représentent la « crassité des poils » et les vermines et des remèdes proposés pour y remédier au XVI^e siècle. Ici aussi, se laver la tête à l'eau n'est pas « profitable à la santé » et requiert une grande prudence²⁰³. Liébault suggère plutôt de se laver la tête avec une poudre « dessicative » et « détersive » que l'on met le soir et enlève au peigne le matin. « Cette poudre nettoie les cheveux, les retient fort bien & les rend blonds²⁰⁴ ». Pour les « Poils et les cheveux pleins de nodosités », il est conseillé de se peigner avec « un peigne qui ait les dents fort denses, pressées, et étroites [...]»²⁰⁵. Liébault se prononce ensuite sur les parasites qui infectent les poils : cirons, poux, lentes, morpions, teignes, *etc.* Les poux sont particulièrement vénéreux pouvant « être engendrés par tout le corps » et même préférant les « émonctoires du corps, à savoir les aisselles et aines, lesquels lieux s'amasse grande quantité d'excréments, et qui sont places couvertes pressées et pleines de poils »²⁰⁶. Ils aiment aussi la sueur, de sorte que le « col aussi, quoi qu'il soit dénué de poil, a coutume d'engendrer plusieurs poux²⁰⁷ ».

Les causes données à la présence de ces « ordures » sont à des lieues de celles que l'on se représente aujourd'hui. L'absence de soin des cheveux est évoquée : « L'oisiveté est mère nourrice des poux [et traduit] la négligence de se peigner et [de se] tenir nettement²⁰⁸», mais le

²⁰² « Les deux barbiers rasant alternativement, de deux jours l'un, et celui qui ne rase point apprête les eaux et tient le bassin. Celui qui rase, met le linge de barbe au Roi, le lave avec la savonnette, le rase, le lave après qu'il est rasé, avec une éponge douce, d'eau mêlée d'esprit de vin, et enfin avec de l'eau pure, et le Roi s'essuie lui-même le visage avec le linge de barbe ». Nicolas Besongne, *L'État de la France contenant tous les Princes, Ducs & Pairs, & Maréchaux de France: les Evêques, les Juridictions du Roïaume, les Gouverneurs des Provinces, les Chevaliers des trois Ordres du Roy, &c*, tome 1, Paris, G. de Luyne, 1692, [en ligne], <http://goo.gl/EDuMKD>, (page consultée le 29-10-2014), p. 258.

²⁰³ Jean Liébault, *Trois livres de l'embellissement du corps humain, pris du latin de M. Jean Liébault, ... et fait français*, Paris, Benoist Rigaud, 1595, p. 273.

²⁰⁴ Liébault, *Trois livres...*, p. 274-275.

²⁰⁵ Liébault, *Trois livres...*, p. 276.

²⁰⁶ Liébault, *Trois livres...*, p. 308.

²⁰⁷ Liébault, *Trois livres...*, p. 309.

²⁰⁸ Liébault, *Trois livres...*, p. 311.

rapport entre ce qui naît dans le corps et ce qui l'habite à l'extérieur est également mis en cause. On croit en effet que les poux sont le produit d'une sueur excessive (donc une question d'humeur, d'humidité et de chaleur) mais qu'ils sont aussi le résultat de l'alimentation et de la digestion²⁰⁹. Liébault donne par exemple une série d'aliments à éviter, tels que les châtaignes, le fromage, les fruits et légumes et les « viandes grossières » ou à manger avec parcimonie comme les figues, par ailleurs bonnes pour la santé²¹⁰. Pour guérir la pédiculose, il faut soigner d'abord soigner l'intérieur du corps, puis en deuxième lieu l'extérieur : « Après que le corps sera suffisamment purgé et nettoyé de ses humeurs corrompues, sera besoin de venir aux remèdes extérieurs qui soient desséchans et détergens²¹¹ ». Pas une seule fois Liébault ne suggère le rasage ou l'épilation comme moyen d'éliminer les poux. Son chapitre sur les teignes offre également des explications et des remèdes en lien avec les humeurs viciées, comment celles-ci sont entrées dans le corps (ingestion de mauvais lait maternel, notamment) et comment s'en purger²¹². La violence des remèdes proposés, comme les onguents à appliquer sur les plaies ou cheveux rasés, le plus souvent à l'intention des enfants et des femmes qui sont les plus fréquemment touchés d'après Liébault, est remarquable.

Retenons de cette sous-partie que la propreté des poils semble soumise aux mêmes règles que celles étudiées par Georges Vigarello à propos de la propreté des vêtements, qui préconise avant tout le visible : apparence soignée des cheveux et des perruques, gestes discrets en public en cas de démangeaisons et d'immondice. Les représentations de l'eau et de la vermine influencent les pratiques d'hygiène et de guérison pileuse. Nous pouvons souligner, en outre, la tolérance relative de la vermine corporelle, une des transformations les plus radicales du processus de civilisation.

²⁰⁹ Liébault, *Trois livres...*, p. 309-310.

²¹⁰ Liébault, *Trois livres...*, p. 312-313.

²¹¹ Liébault, *Trois livres...*, p. 314.

²¹² Voir Liébault, *Trois livres...*, p.223 et suivantes.

Intimité et discrétion des corps

Si toutefois on se retrouvait aux prises avec de la vermine dans les poils ou dans les cheveux, les manuels de civilité précisent bien qu'il faut se garder d'y toucher ou d'y faire référence en public²¹³. La volonté de ces ouvrages de dissimuler au regard de l'autre les manifestations corporelles au profit d'une économie des gestes trouve son application dans un foisonnement d'interdictions concernant le regard, le toucher ou la parole. On trouve également de multiples règlements visent à proscrire la nudité de son corps, à le couvrir devant les autres et pour soi-même :

« Il est de la bienséance et de la pudeur de couvrir les parties du corps, hors la tête et les mains ; il est donc indécent d'avoir la poitrine découverte, d'avoir les bras nus, les jambes sans bas et les pieds sans souliers ; il est même contre la loi de Dieu de découvrir quelques parties de son corps, que la pudeur, aussi bien que la nature, obligent de toujours tenir cachées » rappelle, par exemple, La Salle²¹⁴.

Dans ces conditions, les poils de la poitrine sont triplement couverts, par la chemise, par les habits, ainsi que par la cravate ou un mouchoir²¹⁵. L'interdiction d'avoir les bras nus suggère que les poils des aisselles sont aussi couverts par le vêtement. La nécessité de couvrir sa nudité fait en sorte de cacher les poils qui eux-mêmes dissimulent ce qui est honteux : Liébault nomme en effet dans les causes et fonctions des poils le fait que ceux des cuisses, des aisselles et des parties honteuses poussent « afin de cacher la difformité de telles parties²¹⁶ ». Le corps que l'on s'efforce de faire disparaître sous les vêtements et dans le raffinement des conduites va jusqu'à soustraire du langage les nécessités corporelles. Qu'il soit inconvenable de parler du corps nous suggère qu'il l'est également de parler des poils²¹⁷.

²¹³ « Prends bien garde d'avoir des poux ou de lente : c'est dégoûtant. S'éplucher continuellement la tête auprès de quelqu'un n'est guère convenable ». Érasme, « La civilité puérile », p. 253.

²¹⁴ De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 109.

²¹⁵ « Il faut toujours tenir ces habits tellement fermés par devant, particulièrement sur la poitrine, que la chemise ne paraisse pas, [...]. La bienséance ne souffre point qu'on ait le cou nu et à découvert, mais elle veut qu'on ait toujours une cravate autour, lorsqu'on paraît et lorsqu'on est dans la maison, soit déshabillé, soit incommodé, on y ait un mouchoir honnête pour le couvrir ». De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 130.

²¹⁶ Liébault, *Trois livres...*, p. 243.

²¹⁷ « Il n'est jamais séant de parler des parties du corps, qui doivent toujours être cachées, ni de certaines nécessités du corps auxquelles la nature a assujéti les hommes, ni même de les nommer ; [...] ». De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 110.

À ce titre, les règlements de civilité concernent principalement les parties du corps qui sont susceptibles d'être visibles : les mains, les cheveux, le visage. On les peut imaginer par ailleurs respectivement gantées, coiffées, perruquées, maquillées, masquées, etc.... La chevelure, lorsqu'elle est offerte au regard d'autrui, doit se faire discrète et ne doit pas être touchée en public. Jouer avec ses cheveux est indécent, nous dit La Salle, ce qu'affirmait déjà Érasme un siècle plus tôt :

Qu'on se garde donc bien de passer plusieurs fois la main plate sur la tête en pressant ses cheveux, de les étendre ou boucler de chaque côté avec les doigts, d'y passer les doigts en travers comme pour les peigner, on de secouer indécemment en branlant la tête ; ce sont toutes manières que la commodité ou la grossièreté ont fait inventer et que l'honnêteté, la modestie et le respect pour le prochain ne peuvent souffrir²¹⁸.

Se peigner est relégué dans la sphère de l'intime, suivant la tendance générale de privatisation des pratiques corporelles quotidiennes²¹⁹.

Ouvrons une parenthèse sur l'histoire de la spécialisation des métiers consacrés à la manipulation des poils d'autrui, qu'il aurait été pertinent d'approfondir depuis la séparation progressive des chirurgiens et des barbiers tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles jusqu'aux coiffeurs et coiffeuses formés à la nouvelle Académie de coiffure en 1769, en agrandissant notre corpus de source²²⁰. Barbiers-chirurgiens, barbiers-barbants, barbiers-baigneurs-étuvistes-perruquiers, barbiers-perruquiers, valets-de-chambre-perruquiers et perruquiers ont subi la concurrence des médecins. Ils ont dû faire face, pour se dissocier de ces derniers, à une dense législation royale (édits, déclarations royales, créations de charges et d'offices

²¹⁸ De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 86. « Il est encore indécent de relever ses cheveux en secouant la tête, de tousser, de cracher sans cause, de se gratter la tête, de se curer les oreilles, [etc.] ». Érasme, « La civilité puérile », p. 169.

²¹⁹ « Il est très indécent de se peigner en compagnie » dit Jean-Baptiste de La Salle, ajoutant au passage qu'il y a encore pire : « c'est une faute insupportable de le faire dans l'église. C'est un lieu où on doit être très propre pour le respect qu'on a pour Dieu ; mais le même respect engage à n'y entrer avec propreté ». De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 85.

²²⁰ Nous savons aujourd'hui qu'il eut été sage d'emprunter cette voie, qui nous aurait détourné des sentiers finalement défrichés – c'est qu'ils ne l'étaient pas au moment de notre recherche documentaire – par les historiens récents du poil tels que Le Gall ou Bromberger, et amené à étudier un domaine dont la littérature secondaire est un peu plus ancienne. On y trouve notamment les travaux de Paul Gerbod, *Histoire de la coiffure et des coiffeurs*, Paris, Larousse, 1995 et Catherine Lebas et Annie Jacques, *La coiffure en France du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Delmas, 1979.

multiplés) les érigeant en corporations ou communautés parfois opposées sur la question de la dignité du métier ou de sa dimension créative. La nature de l'action portée sur le corps est, entre autres, au cœur des querelles qui animent cette histoire : les chirurgiens, formés en médecine, refusent que les barbiers s'approprient des pratiques qui leur sont dévolues (tels que la saignée et soigner les blessures ou les abcès). L'édit royal du 23 mars 1673, par exemple, distingue de façon définitive, bien qu'il aille au-devant de nombreuses résistances, les chirurgiens des barbiers-baigneurs-étuvistes-perruquiers, lesquels se voient léguer les soins de propreté et de toilette du corps humain²²¹. La séparation des barbiers et des chirurgiens a des implications considérables en ce qui concerne les perceptions du corps. Le traitement de sa surface et de sa profondeur, ainsi que la légitimité ou les restrictions de pratiques visant à faire couler le sang, nous ramène à la symbolique du moi-peau et des représentations des limites du corps propre.

Le rapport d'intimité requis par les soins de coiffure, de rasage et d'épilation, mériterait lui aussi d'être étudié par la lecture de sources qui traiteraient de la relation entre les coiffeurs et coiffeuses et leur clientèle. D'abord, la question de l'intimité partagée par les hommes et les femmes puisque la question se pose de savoir si un homme peut coiffer une femme et vice-versa. Les femmes ne portent pas de perruque au temps de Louis XIV, mais ça ne les empêche pas de recourir au travail de coiffeurs pour dames, un métier en expansion, qui entre en conflit avec les barbiers-perruquiers²²². Qui a le droit de coiffer les dames ? N'est-ce pas étrange que ces perruques portées par des hommes, au moment où les femmes perdent une certaine agentivité dont elle avait pu jouir jusqu'au règne personnel de Louis XIV, soient pourtant faites avec des cheveux de femmes ?

À l'intimité du toucher des corps requis par ces soins s'ajoutent les secrets partagés dans la conversation entre le/la coiffé/e et son/sa coiffeur/se et celui de connaître l'apparence véritable (la couleur des cheveux ou de poils naturels, par exemple) de la personne qui se fait coiffer, raser, épiler... Les travaux de l'historienne Érica-Marie Benabou soulèvent, à ce

²²¹ Gerbod, *Histoire de la coiffure...*, p. 77.

²²² Cornette, « "La jeunesse des vieillards..." », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 177.

propos, la question d'un possible rapprochement entre les métiers de coiffeuse et de prostituée au XVIII^e siècle, en raison du caractère intime du rapport avec le client. Benabou a constaté, en recensant les occupations des filles jugées pour prostitution en 1765, 1766 et 1770, que plus de la moitié des 2041 femmes sur 2069 qui disaient avoir une profession travaillaient dans un secteur d'artisanat, dont la coiffure. Certaines cumulaient peut-être effectivement les deux métiers²²³.

Si la bienséance interdit de se toucher les cheveux en public, il en va de même pour les joues. « Il ne faut jamais toucher ni ses joues ni les joues d'un autre, comme pour le flatter²²⁴ », de quoi on peut déduire qu'il n'est pas non plus acceptable de toucher les cheveux ou la barbe d'autrui. S'en prendre au poil de quelqu'un est d'ailleurs considéré traditionnellement comme une atteinte à la personne, une injure, un geste de guerre ou de répression. Les dictionnaires de Furetière, de Trévoux, de l'Académie et de Féraud témoignent du sens propre et du sens figuré de cet affront dans les définitions qu'ils donnent au mot « barbe » et au mot « cheveux ». Le dictionnaire de Trévoux indique, par exemple, que: « [c]'est un affront & une marque d'un mépris insigne, & d'ignominie, d'arracher ou de faire arracher la barbe à un homme. David déclara la guerre au Roi des Ammonites, pour venger l'affront qu'il avait fait à ses envoyés, de leur faire couper la moitié de la barbe²²⁵ ».

Les cheveux se trouvent également engagés dans les altercations physiques, on peut délibérément s'en saisir pour faire du mal à autrui²²⁶. « On dit aussi, se prendre aux cheveux, se tirer aux cheveux, tirer quelqu'un par les cheveux, lui sauter aux cheveux, s'accrocher aux cheveux, pour représenter la manière dont certaines gens se battent²²⁷ ». Les définitions de

²²³ Érica-Marie Benabou, *La prostitution et la police des mœurs au XVIII^e siècle*, Éditions Perrin, Paris, 1987, p. 280, p. 286.

²²⁴ De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 90.

²²⁵ « Barbe », *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743.

²²⁶ « Deux petits garçons qui se prennent aux cheveux, qui se tirent aux cheveux ». Académie française, « Cheveux, *Le dictionnaire de l'Académie française*, 4^e édition de 1762, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 26-05-2010). « Les femmes qui se querellent, se prennent d'abord aux *cheveux* ou aux crins ». « Cheveu », Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690. Idem dans le *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743.

²²⁷ « Cheveu », *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743.

« cheveux » et de « déchevelée » suggèrent que cette violence touche particulièrement les femmes, lorsqu'elles se battent entre elles, et les enfants malgré que les hommes portent pourtant eux aussi les cheveux longs²²⁸.

Même sans contact réel, les expressions concernant la prise de possession du poil d'autrui signifient l'avoir eu à sa merci et celles concernant la perte de ses poils, désignent au contraire d'avoir été vaincu. « On dit proverbialement & figurément, qu'on aura le poil, du poil à quelqu'un, pour dire, qu'on aura quelque avantage sur lui. S'il se joue à moi, je lui aurai du poil. On dit aussi figurément & familièrement, en parlant de quelque occasion, de quelque affaire où l'on a eu du désavantage, qu'on y a laissé du poil », précise le dictionnaire de l'Académie²²⁹. C'est une définition analogue à celle du dictionnaire de Féraud quelques cent ans plus tard : « On dit [...] d'une affaire où l'on a eu du désavantage, qu'on y a laissé de son poil. Avoir le poil de, ou le poil à quelqu'un, le châtier comme il le mérite²³⁰. » L'expression familière « [i]l ne lui a pas touché un cheveu, se dit [en outre] pour exprimer qu'il n'a pas porté sa main sur lui ou sur elle²³¹ ». L'apparence d'une personne, l'image et la surface de son corps et avec elles, le corps lui-même, désignent la personne elle-même. Porter atteinte au paraître, c'est attaquer l'être.

Le discours sur le traitement de l'apparence pileuse qui vise à encadrer ce qui est permis ou non de montrer et de toucher en matière de poil, lors des échanges sociaux ou lors de rapports privés avec un personnel de plus en plus spécialisé, suggère une volonté d'aplanir les différences entre les corps et les attitudes corporelles à l'image du processus de

²²⁸ « Decoëffer une femme par violence & en l'outrageant. La première chose que font les harengères en se battant, c'est de se decheveler, de se prendre aux cheveux ». Furetière, « Decheveler », *Dictionnaire Universel*, 1690 et Anonyme, « Decheveler », *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743. Voici la définition du dictionnaire de l'Académie française : « Arracher la coiffure à une femme, en sorte que ses cheveux soient épars et en désordre. Ces deux femmes en se battant, se sont toutes déchevelées. Académie française, « Decheveler », *Le dictionnaire de l'Académie...*, 4e éd., 1762.

²²⁹ « Poil », Académie française, *Le dictionnaire de l'Académie...*, 1^e éd., 1694.

²³⁰ « Poil », Jean-François Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, Chez Jean Mossy Père et fils, Marseille, 1787 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

²³¹ Expression rapportée par Littré au mot « cheveux », tirée du Cid de Corneille, acte III, scène 6. Émile Littré, « Dictionnaire de la langue française », 1872-1877 in *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

normalisation des mœurs observé par Norbert Elias²³². Cet encadrement a été mis en perspective avec les barbiers et chirurgiens, de même que les conduites agressives liées au poil, afin de souligner combien le poil est un objet intime, attaché à la personne et, par conséquent, reflet de sa personnalité et de sa conduite. Plusieurs éléments hétérogènes indiquent en effet une chose commune : le poil est à la jonction des échanges entre le moi intime et le moi public de sorte que nous pouvons parler, à l'instar d'Anzieu et de la théorie du moi-peau, de « moi-poil ». Les auteurs de l'époque moderne que nous avons étudiés se représentent en effet le poil comme quelque chose d'intime, mais aussi d'expressif, tel que nous l'a enseigné au premier chapitre la physiognomonie du poil.

Les règles de bienséance et de la modestie chrétienne demandent de paraître toujours bien mis, propre, adapté au lieu, au moment, à son rang et à celui d'autrui. Cela requiert des soins exigeants et une attention constante portés au corps : les excès en matière de mode et de pratique d'embellissement capillaire sont condamnés dans les deux sens. Les traités de civilité enseignent une certaine discrétion du corps et une domestication de l'apparence pileuse (que pas un poil ne dépasse) qui s'étend également aux propriétés expressives du visage. C'est ce que nous déduisons des recommandations faites à propos des sourcils, lesquels occupent déjà, tel qu'observé au premier chapitre, au sein du visage un rôle de choix en raison de leur proximité avec les yeux dans les traités de physiognomonie. La bienséance exige en effet que l'individu contrôle les traits de son visage en toutes circonstances. Lever les sourcils est considéré comme une grimace, ce qu'Érasme interdit dès la première moitié du XVI^e siècle : « Il est indécent de faire prendre à sa physionomie toute sorte d'aspects, comme de se plisser le nez, de se rider le front, de relever les sourcils, de se tordre les lèvres [...] ; toutes ces grimaces indiquent un esprit aussi inconstant que Protée²³³ ». La Salle se prononce aussi sur les significations données à certaines positions des sourcils : « Il est incivil de froncer les sourcils, c'est une marque de fierté, et il faut toujours les avoir étendus. Les élever en haut,

²³² Norbert Elias, *Über den Prozess der Zivilisation*, 1969 [1^{ère} éd. 1939], publié en France en deux volumes : *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, et *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.

²³³ Érasme, « La civilité puérile », p. 169.

c'est un signe de mépris ; et les abaisser sur les yeux, cela tient du mélancolique²³⁴ ». La promotion de sourcils neutres, « normés », corrobore le processus de contrôle de l'expression individuelle observé à l'âge classique par Jean-Jacques Courtine et Claudine Haroche²³⁵.

2.2 Le poil est le message : entre expression de l'âme et motif traditionnel

Les poils et les cheveux méritent une attention semblable à celle portée au corps, mais ils entretiennent également une relation particulière avec la personnalité et l'authenticité d'une personne ou de ses intentions. C'est dans ce sens que nous pouvons parler ici de « propriétés expressives » ou de « capacités langagières » des poils. Les cheveux et les poils en général donnent des indices, nous l'avons observé au premier chapitre, du caractère individuel, des inclinations et des passions intérieures. Les cheveux, comme le visage ou les mains, à savoir les parties visibles du corps, constituent un point de rencontre entre l'âme et le corps dans les relations sociales telles que les théorisent et cherchent à les encadrer les systèmes de la bienséance et de la physiognomonie. Dompter les muscles de son visage, la position de ses mains ou le désordre de ses cheveux se fait dans un acte volontaire et requiert de la discipline. Se peigner consiste littéralement à mettre de l'ordre dans sa chevelure tandis que d'avoir les « cheveux épars » est considéré comme le signe d'un désordre aux significations multiples. Cela peut signifier qu'on est négligé (mendiant hirsute, brute mal coiffée) ou encore qu'on est pressé, qu'on n'a pas eu le temps d'ajuster son apparence²³⁶. Les cheveux en désordre peuvent également signifier un bouleversement émotionnel. Des gestes de mortification ou des rituels appliqués aux chevelures font paraître au monde certaines émotions comme s'arracher les cheveux de douleur ou les couvrir en période de deuil. Il arrive aussi que le système pileux réponde directement à la violence des sentiments, sans passer par la raison. « On dit d'une

²³⁴ De La Salle, « Les règles de la bienséance... », p. 90.

²³⁵ Jean-Jacques Courtine et Claudine Haroche, *Histoire du visage : Exprimer et taire ses émotions XVI^e- début XIX^e siècle*, Paris, Éditions Rivages, 1988.

²³⁶ Comme le sont les jeunes domestiques à l'arrivée du lait le matin, tel que le raconte Mercier : « Les laitières arrivent le matin, jettent leur cri accoutumé et perçant : la laitière, allons, vite ! Aussitôt les petites filles à moitié habillées, en pantoufles, les cheveux épars, s'empressent de descendre de leur quatrième étage ; et chacune de prendre pour deux ou trois liards de lait ». Mercier, « Laitières. Chap. 593 », *Le tableau...*, p. 269-270.

chose qui fait horreur, qu'elle fait dresser les cheveux à la tête²³⁷ », ce que Porta explique par un manque de chaleur : les cheveux se hérissent « par réfrigération » sur la tête, car lorsqu'on a peur, la chaleur manque à la chair, la peau se contracte, les pores se bouchent et se condensent, ce qui enserrant les cheveux les redressent et les raidit²³⁸. Une chute de cheveux excessive ou un blanchissement rapide et soudain de la tête peuvent également se produire sous le coup d'une forte émotion²³⁹.

La peinture des émotions

Le rôle de la chevelure dans la représentation picturale des affects n'a pas échappé aux peintres et aux théoriciens de la peinture. La littérature artistique reprend, de l'Antiquité au XVIIIe siècle « [l']idée que la peinture peut légitimement entreprendre de figurer l'âme » écrit Laneyrie-Dagen à ce propos²⁴⁰. Le clair-obscur, la perspective, le mouvement sont autant de révolutions de la peinture à la Renaissance qui vont permettre au corps de s'imposer comme sujet privilégié. Adoptant la même perspective que la physiognomonie, les théoriciens soutiennent que le corps est le miroir des émotions, que le visage permet de peindre l'âme et la gestuelle de suggérer des émotions. Léon Battista Alberti, théoricien et architecte florentin à l'influence considérable, s'intéresse notamment aux représentations des mouvements du corps

²³⁷ « Cheveu », Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690. Mme de Maintenon, à propos d'une histoire sordide dans laquelle plusieurs personnes meurent violemment, raconte ceci : « Je me souviens que, quand j'ai appris cette effroyable nouvelle, les cheveux me dressèrent véritablement sur la tête d'horreur ». M^{me} de Maintenon, « Comment la sagesse... », p. 276. Le dictionnaire de Littré rapporte, enfin, de nombreux exemples littéraires employant cette image. « FÉN., *Tél. XIV*: Livré au désespoir, il s'arrache les cheveux. Faire dresser les cheveux à la tête, ou, simplement, faire dresser les cheveux, faire horreur. Les cheveux me dressent à la tête, je suis saisi d'horreur. RAC., *Phéd. IV, 6*: Chaque mot sur mon front fait dresser mes cheveux. PASC., *Prov. 15*: Des passages qui font dresser les cheveux à la tête des simples. J. J. ROUSS., *Ém. II*: Une terreur qui me fit dresser les cheveux » (Littré, « cheveux »). Encore Littré, au mot « poil », rapporte une expression dit-il employée au XVIe siècle : « DU BELLAY, *VII, 65, verso*: Le poil au chef me hérissé d'horreur ». Littré, « Dictionnaire de la langue française », 1872-1877.

²³⁸ Jean-Baptiste Porta, *La physionomie humaine de Jean-Baptiste Porta napolitain. Divisée en quatre livres... Nouvellement traduite du latin en françois par le sieur Rault*, Première édition, Rouen, Jean et David Berthelin, 1655 [Microfiches de la Bibliothèque nationale de France, 2e édition, 1660], livre 2, p. 92.

²³⁹ Les *Éphémérides des curieux de la nature* racontent notamment l'histoire d'un jeune homme à qui la frayeur de mourir alors qu'il est fait prisonnier de guerre fit blanchir les cheveux « en l'espace d'une seule nuit ». Jean Berryat et al., *Collection académique...*, p. 656.

²⁴⁰ Nadeije Laneyrie-Dagen, *L'invention du corps. La représentation de l'homme du moyen-âge au XIXe siècle*, Flammarion, Paris, 1997, p. 57.

dans son *De pictura* (1435) que la chevelure peut permettre de mettre en scène. Il écrit par exemple : « Je désire [...] que les cheveux exécutent les sept mouvements dont j'ai parlé plus haut; qu'ils s'enroulent donc comme s'ils allaient se nouer, qu'ils ondulent en l'air en imitant les flammes, que tantôt ils se glissent comme des serpents sous d'autres cheveux, tantôt se soulèvent de côté et d'autres »²⁴¹.

L'élaboration d'une mise en scène des émotions dans la peinture est pour sa part au cœur du projet de Léonard de Vinci, lequel s'intéresse aux propriétés expressives du corps tout entier: gestuelle des mains ou position des jambes, par exemple, mais aussi mouvement des sourcils et de la chevelure²⁴². Le reflet des émotions repose principalement, selon Léonard, dans la « ligne des sourcils conjuguée avec les rides du front » et la bouche²⁴³. La longue tradition de représentation picturale des affects qui s'amorce est aussi associée aux noms de Giotto di Bondone et Simone Martini dès la fin du XIV^e siècle. On leur doit par exemple le retour du motif de la pleureuse antique dans lequel les cheveux défaits, en désordre, éparés, tirés ou arrachés signalent la douleur d'une peine extrême et l'effroi d'une mère ou d'une Madeleine éplorée et endeuillée²⁴⁴. La question de la représentation des passions – très importante chez les artistes de l'époque moderne – est particulièrement intéressante dans le contexte de sociabilité qui enseigne au contraire la mesure en toute chose et la maîtrise de soi.

²⁴¹ Leon Battista Alberti, *De la peinture. De pictura (1435)*, Paris, Macula, Dédale, coll. "La littérature artistique", 1992, p. 187. Extrait rapporté par Laneyrie-Dagen, *L'invention du corps...*, p. 41.

²⁴² Voici une citation de Léonard dans laquelle les cheveux participent à la mise en scène d'une émotion : « Donne au désespéré un couteau, qu'il lacère ses vêtements avec ses mains, [...]. Qu'il soit debout, les jambes un peu pliées, et que son corps soit aussi penché vers la tête et les cheveux en désordre et éparés. » Extrait tiré de son *De la peinture*, éd. de 1987, p. 247, donné par Laneyrie-Dagen, *L'invention du corps...*, p. 63.

²⁴³ « La physiognomonie de Léonard – puisqu'il faut bien l'appeler ainsi – s'appuie sur un système expressif où la bouche d'une part, la ligne des sourcils conjuguée avec les rides du front d'autre part, sont les supports principaux du reflet des émotions. » Laneyrie-Dagen, *L'invention du corps...*, p. 73.

²⁴⁴ Laneyrie-Dagen rapporte de nombreux exemples parmi lesquels on trouve les femmes éplorées à la chevelure dénouée des fresques de Giotto qui ornent la Chapelle Scrovegni de Padoue suivantes : *Le massacre des Innocents* et *La Crucifixion* ou celles qui, les cheveux dénoués, se les tirent de désespoir dans les retables de Martini suivants : *Retable de Saint-Louis de Toulouse*, *Retable du bienheureux Agostino Novello* et *La mise au tombeau*. Laneyrie-Dagen, *L'invention du corps...*, p. 63. Nous avons pour notre part rencontré l'iconographie de la Madeleine repentie dont le corps est couvert de ses longs cheveux au chapitre deux de cette thèse.

Le vrai visage de la pauvreté

Avec le développement de la peinture de genre au XVIII^e siècle, les artistes et les théoriciens ne s'interrogent pas seulement sur la meilleure manière de représenter les émotions, ils se questionnent également sur les façons de peindre réalistement le peuple. Les problèmes de la fidélité de la représentation par rapport au modèle, de l'imitation de la nature et de l'imagination de l'artiste se heurtent aux représentations idéologiques du corps des pauvres. On se demande, par exemple, si les riches et les pauvres vivent les passions de la même manière²⁴⁵. Dans quelle mesure faut-il, de plus, privilégier les conventions artistiques qui érigent les nobles en héros et abaissent les paysans en rustres ? Pour Diderot par exemple, à la fin du XVIII^e siècle, l'inspiration doit au contraire venir de la rue²⁴⁶. Cela a son importance pour l'historien qui cherche des traces de la réalité des corps dans les représentations artistiques. La peau des aristocrates dans les portraits était-elle aussi belle ou a-t-on gommé les marques de la maladie qui ravageaient les visages, par exemple ? Les hommes des cavernes étaient-ils véritablement hirsutes ? Il faut enfin, pour interpréter les représentations iconographiques de la pilosité, tenir compte des pressions religieuses et/ou politiques qui pèsent sur l'art, comme celles à l'origine du mouvement baroque, par exemple, qui convie les peintres à créer un art éloquent au moyen de gestuelles, d'expressions faciales et d'un décor codifiés²⁴⁷.

²⁴⁵ Pour un aperçu des questions soulevées et des réponses amenés au problème de la représentation des passions à l'âge classique, voir : René Démoris, « Le langage du corps et l'expression des passions de Félibien à Diderot », in Jean-Pierre Guillermin (dir.), *Mots et Couleurs*, Lille, PUL, 1986, p. 41-66.

²⁴⁶ Voir, à cet effet, Denis Diderot, *Essais sur la peinture* (1795), commenté et analysé par Arlette Farge, qui s'intéresse également aux peintures des passions chez le peintre Jean-Baptiste Greuze (1725-1805) et aux gravures et peintures du petit peuple – ainsi qu'à ses stéréotypes – dans les tableaux de « Watteau, Chardin, G. de St-Aubin, Bouchardon, Lépicié, Fragonard en une certaine mesure [...], Jeaurat, etc. qui ont fixé pour longtemps les corps des pauvres, la silhouette des petits métiers, l'animation des rues, les arrestations de prostituées, etc. ». Farge, *Effusion et tourment...*, p. 145 et suivantes pour Greuze et p. 200 et suivantes pour les figures du peuple.

²⁴⁷ L'expressivité et la gestuelle donnée au corps dans la peinture baroque le place au centre d'un langage précis et codifié dans lequel rien n'est laissé au hasard. La « manière de construire le corps dans l'espace, d'en organiser le placement, le maintien, d'en définir les postures, les expressions du visage, d'en préciser les gestes, d'en nuancer les physionomies », tout concourt à instruire, toucher, convaincre pour mieux transmettre un message. Nicole Rouillée, « Le corps expressif dans la peinture des XVII^e et XVIII^e siècles », in *Les passions de l'âme : peintures des XVII^e et XVIII^e siècles de la collection Changeux : Musée Bossuet, ville de Meaux, Musée des Augustins, ville de Toulouse, Musée des beaux-arts, ville de Caen*, Odile, Jacob, 2006.

Tandis que les artistes se questionnent sur les manières de représenter le peuple, les élites s'inquiètent, pour leur part, des manières de le reconnaître et de s'en distinguer. Cette inquiétude, loin d'être nouvelle, est déjà présente au Moyen-Âge. Le pauvre mendiant, au même titre que la femme, est dès le XIII^e siècle, représenté comme « celui qui triche avec son corps, se grime, se contrefait²⁴⁸ ». La littérature de la gueuserie s'efforce par exemple, dès le XIV^e siècle, de classer, nommer, répertorier et détailler les différents types de faux pauvres, faux mendiants, faux pèlerins, faux marchands, escrocs, etc., et s'impose, durablement²⁴⁹. Le phénomène, associé notamment au succès du *Liber Vagatorum* composé vers la fin du XV^e siècle en Allemagne et maintes fois réédité au XVI^e siècle ou celui du *Speculum cerretanorum* de Teseo Pini en Italie, composé entre 1484 et 1486, évolue et prend de l'ampleur au XVI^e siècle pour connaître son apogée à la fin du siècle et au XVII^e siècle. Le fléau des mendiants et des vagabonds n'est pas plus un phénomène propre à l'Empire que celui de la littérature de gueuserie qui trouve des analogies en Italie, en France, en Angleterre ou en Espagne²⁵⁰. Le *Speculum cerrenatorum*, par exemple, est traduit en français en 1644. Le roman picaresque qui se développe en Espagne au milieu du XVI^e siècle étend aussi son influence sur la littérature de gueuserie française, avec la traduction notamment d'anonyme *Vie de Lazare de Tormès*

²⁴⁸ Le Gall, *Un idéal...*, p. 69.

²⁴⁹ « Cet intérêt pour les phénomènes de désorganisation sociale paraît lié à l'inquiétude majeure de l'époque : la société, soucieuse de hiérarchiser tous les individus et tous les groupes qui la composent, de cette procédure, leur applique ses concepts d'organisation et de stratification. Les longues énumérations des différentes catégories de vagabonds et de criminels ne sont pas un procédé purement littéraire ou une simple technique narrative : elles appartiennent au discours socio-juridique de l'époque, trouvent leur origine dans le travail des clercs des tribunaux, répondent aux préoccupations des autorités urbaines ». Bronislaw Geremek, *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Collection Archives, Gallimard, Barcelone, 1980, éd. revue 2014, p. 208.

²⁵⁰ Geremek a retracé, par exemple, le parcours du manuscrit du *Speculum cerrenatorum* qui, après avoir circulé dans les milieux savants et littéraires italiens du XVI^e siècle, connaît une période d'oubli au début du XVII^e siècle avant d'être imprimé et publié en 1621 sous le titre *Il vagabondo ovvero sferza de' bianti e vagabondi*. L'œuvre connaît cette fois un succès retentissant, de nombreuses rééditions successives jusqu'à la fin du siècle et une traduction en français en 1644 : *Le Vagabond ou l'Histoire et le caractère de la malice et des fourberies de ceux qui courent le monde au dépend d'autrui*. Geremek, *Truands et misérables...*, p. 221, 227, 228 et 229.

avec ses infortunes et ses adversités en 1560²⁵¹. Au sein de cette littérature, la barbe est parfois un instrument de la duperie²⁵².

Le problème que pose la question de distinguer le « faux pauvre » du « vrai pauvre » est complexe et dépasse largement notre objet d'étude. Cette question nous intéresse particulièrement lorsqu'elle fait des poils un signe d'identification des pauvres. C'est le cas par exemple lorsque, tel que mentionné plus haut, le parlement de Paris cherche interdire le droit de porter la barbe aux classes inférieures dans le but avoué de rendre leur visage plus facilement reconnaissable. L'*Ordonnance du parlement de Paris* de 1534 porte en effet « défense à tous autres qu'aux gentilshommes, officiers royaux et militaires de laisser croître leur barbe, dans la crainte que les criminels ne soient reconnus et échappent aux poursuites de la justice »²⁵³. Ce faisant, la législation identifie tout le peuple aux classes dangereuses.

La barbe, et les multiples modifications que l'on peut y apporter (la tailler, la teindre, la laisser pousser, etc.), transforme le visage de celui qui la porte. « Elle constitue donc un défi que les autorités cherchent à relever en établissant une police de la barbe qui s'inscrit dans la constitution rudimentaire d'un biopouvoir visant à développer les techniques d'identification des individus²⁵⁴ », note Le Gall. La question de savoir si cette législation est pour autant respectée ne trouve en revanche pas de réponse définitive. Les représentations de mendiants et de gueux au XVI^e siècle observées par Le Gall montrent que les pauvres sont représentés soit

²⁵¹ Marianne Closson, *L'imaginaire démoniaque en France (1550-1650): genèse de la littérature fantastique*, Librairie Dross, 2000, p. 134. Sur la littérature de gueuserie spécifiquement française, voir : Roger Chartier, *Figures de Gueuserie*, Paris, Montalba, « Bibliothèque bleue », 1982.

²⁵² « Le pauvre est protéiforme et la barbe est un instrument de sa panoplie. Dans *Il vagabondo* de Rafaele Friaroro, qui connut plusieurs éditions au milieu du XVII^e siècle, les ruses de la barbe sont le fait de plusieurs mendiants qu'on appelle les faux bourdons, *falsi bordoni*, car ils feignent de ressembler aux pèlerins de Saint-Jacques de Lorette. » Le Gall tient cette source de l'édition de textes décrivant la société des vagabonds de Pietro Camporesi : Pietro Camporesi (*a cura di*), *Il libro dei vagabondi*, Milano, Garzanti, 2003, p. 459. Le Gall, *Un idéal...*, p. 70-71.

²⁵³ No 224, Ordonnance de Paris, 6 nov.1534 (Recueil II, 48, 1557) Tirée de : Anasthase Jean Léger Jourdain *et al.*, *Recueil général des anciennes lois françaises: depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Volume 12, Belin Le Prieur, 1821, [en ligne], <https://archive.org/details/recueilgnral12fran>, (page consultée le 01-10-2014), p. 491.

²⁵⁴ Le Gall, *Un idéal...*, p. 69.

mal rasés ou négligés, soit barbus²⁵⁵. La collection des pièces 25 gravées par Jacques Callot intitulée *Les gueux* en 1622 et les estampes satyriques du recueil de Jacques Lagniet imprimé à Paris entre 1657 et 1663, illustrant la vie, les mœurs et les proverbes du peuple français sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, et qui contient une série représentant les gueux, présentent, pour leur part, des pauvres portant barbes et moustaches sauf à de rares exceptions²⁵⁶. En peinture, le mendiant de Nicolas Bernard Lépicié au XVIII^e siècle ne semble pas avoir délaissé la barbe. Nous notons, par ailleurs, que les paysans des frères Le Nain au XVII^e siècle et les villageois de Greuze, par exemple, qui ne sont pas des vagabonds, n'en portent pas²⁵⁷.

²⁵⁵ Le volet tryptique de Van Orley réalisé vers 1520, le *Vagabond* de Jérôme Bosch de 1494 et les personnages de *La Parabole des aveugles* de Bruegel peinte en 1568 paraissent le menton négligé ou mal rasé. Un des mendiants représentés dans *La Charité* de Bruegel en 1559 et celui de *La cour de ferme avec mendiant* de Cornelis Van Dalem en 1564 sont en revanche barbu. Le Gall en conclut : « Ce paysage pictural accrédite à la fois le constat d'une déficience de législation et atteste d'une soumission du plus grand nombre à un interdit réservant aux élites le soin de cet insigne pileux distinctif. » Le dernier point méritant, à notre sens, une étude plus approfondie. Le Gall, *Un idéal...*, p. 70.

²⁵⁶ Les gravures à l'eau forte de Jacques Callot (1592-1635), aujourd'hui disséminées, semblent avoir été rassemblées sous la plume de l'abbé Choux : Jacques Choux, *Les « Gueux » et la « Noblesse lorraine » de Jacques Callot*, Nancy, Éditions Arts et lettres, 1974. Nous les avons pour notre part consultées ici : « Iconographie : Les Gueux par Jacques Callot », *ABC de la langue française*, [En ligne], <http://www.languefrancaise.net/Argot/Callot>, (page consultée le 01/04/2015). Celles de Jacques Lagniet (1600?-1675) figurent sur le site d'*Internet Archive* : Jacques Lagniet, *Recueil des plus illustres proverbes divisés en trois livres : le premier contient les proverbes moraux, le second les proverbes joyeux et plaisans, le troisieme représente la vie des gueux en proverbes ; La Vie de Tiel Wlespiegle en proverbes instructifs et divertissans*, Paris, 1663, [En ligne], <https://archive.org/details/recueildesplusil00lagn>,

²⁵⁷ C'est du moins le cas parmi ces exemples-ci : Louis Le Nain, *Le repas des paysans*, 1642, 97 cm x 122 cm, Huile sur toile, Musée du Louvre, Paris. Louis Le Nain (?), *Famille de paysans dans un intérieur*, 1642, 1,13 m x 1,59 m, Huile sur toile, Musée du Louvre, Paris. Louis Le Nain (?), *Intérieur paysan au vieux joueur de flageolet, sans date*, 54.1 cm x 62.1 cm, Huile sur toile, Kimbell Art Museum, Fort Worth. Les exemples des tableaux de paysans des frères Le Nain sont nombreux mais nous en comptons un où le père de famille a le menton glabre. La barbe désignent-elles alors simplement son jeune âge ? Nous penchons dans ce sens puisque la taille et la couleur de la barbe varient en effet en fonction de l'âge des protagonistes dans ces tableaux. Louis Le Nain (?) *La Famille heureuse ou Le Retour de baptême*, 1642, 61 cm x 78 cm, Huile sur toile, Louvre, Paris. Les villageois, dont un à l'âge visiblement avancé, ont en revanche un menton rasé dans le tableau de Jean-Baptiste Greuze au siècle suivant : Greuze, *L'accordée du village*, 1761, 92 cm x 117 cm, Huile sur toile, Louvre, Paris. La barbe du mendiant de Nicolas-Bernard Lépicié est, en outre, bien fournie : Nicolas-Bernard Lépicié, *Le vieux mendiant et l'enfant*, 1774, Huile sur toile, 41 x 32,8 cm, Collection particulière française.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 15 : Jacques Callot, « Le mendiant à la jambe de bois », Les Gueux, 1622-1623, estampe à l'eau-forte, 13,7 x 8,7 cm, B.N.F., Paris.

Il est important de souligner que le phénomène de la pauvreté à l'époque moderne est envisagé comme un problème moral et non pas uniquement socio-économique²⁵⁸. Il faut distinguer le « vrai » pauvre du faux, car il y a de « bons » et de « mauvais » pauvres, selon un fond de croyances anciennes, héritée notamment de l'idéalisation médiévale franciscaine de la figure du pauvre, qui garde un rapport particulier avec la mendicité, l'aumône manuelle, la charité, etc. La pauvreté est aussi envisagée comme une question d'ordre social.

Les travaux de Farge démontrent la préoccupation constante pour les pauvres, les fous et les marginaux et la crainte du désordre public que ces derniers pourraient occasionner²⁵⁹. La crainte ambiante des débordements populaires dans une France abîmée par la Guerre de 30

²⁵⁸ Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres en Europe*, Presses universitaires de France, Vendôme, 1974, p. 139 et suiv.

²⁵⁹ Farge, *Effusion et tourment...*, p. 114.

ans, les épidémies, les famines et les frondes incitent, dès la première moitié du XVII^e siècle, les élites religieuses et politiques à prendre en charge et marquer les corps des marginaux. Des mesures de secours aux pauvres sont entreprises non pas dans le but d'éliminer les divisions entre les riches et pauvres de la société, mais d'en diminuer les dangers²⁶⁰. C'est dans cet esprit que sont créés dès le XVII^e des hôpitaux de réforme visant à débarrasser les rues des fous, des pauvres, des criminels et des prostituées²⁶¹. Les corps sont pris en charge de multiples façons. Énoncés lors des signalements, jugés d'après leurs vêtements et leurs physionomies, ils subissent également des marques infâmantes permettant de les rendre repérables en cas de fuite: les corps des prisonniers et des prisonnières sont flétris, tatoués et dans le cas qui nous intéresse, rasés.

2.3 Le corps mis à nu (rasé, tondu) des « femmes perdues »

La domination, la soumission, l'humiliation, la dénégation d'une identité personnelle ou collective s'accompagnent partout d'une sanction pileuse, note Bromberger²⁶². On détruit l'identité personnelle et on dénie l'humanité à quelqu'un en lui enlevant son nom et en modifiant son apparence pileuse avant de l'emprisonner, l'envoyer au bagne ou le déporter²⁶³. Tondre les cheveux des vaincus, des prisonniers, des esclaves est un signe d'ignominie ancien²⁶⁴. Le caractère déshonorant de cette punition est avéré aussi bien dans l'Antiquité grecque²⁶⁵ et romaine que dans la Chine de Mao²⁶⁶, en passant par les Lombards, les Francs,

²⁶⁰ On va s'occuper, par exemple, « du statut de leurs enfants et du déploiement d'une médecine chargée de diminuer les dévastations dues aux épidémies. Farge, *Effusion et tourment...*, p. 115.

²⁶¹ C'est à Michel Foucault que l'on doit l'expression désormais célèbre de « grand renfermement ». Michel Foucault, *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Librairie Pion, Paris 1961. Gutton livre un historique de la prise en charge des pauvres par les élites religieuses et politiques française au XVII^e siècle et des enjeux qu'elle met au jour (décisions prises et résistances) dans Gutton, *La société et les pauvres...*, p. 122-157.

²⁶² Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 56.

²⁶³ Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 57.

²⁶⁴ Michèle Perrot, *Mon histoire des femmes*, Paris, Seuil, 2008, p. 78.

²⁶⁵ « Les Grecs dont la chevelure est fort recommandée dans Homère, gardaient leurs cheveux longs pour se distinguer de leurs esclaves qui les avaient rasés [...]. » Troisième intervenant (anonyme), « 149e Conférence... De la chevelure », p. 583.

les Wisigoths²⁶⁷, la société byzantine des VII^e-X^e siècles²⁶⁸ ou la France de l'après-guerre, pour ne nommer que ces exemples. C'est pourquoi Thiers condamne la pratique courante, au XVIII^e siècle, de se raser les cheveux sous la perruque. C'est pour lui « une marque de servitude, d'infamie et de crime que d'avoir la tête rasée²⁶⁹ ». Au XVI^e comme au XVIII^e siècle, les prisonniers, les galériens et les esclaves sont rasés et tondus. Les raisons d'infamie, d'hygiène (éviter la vermine), mais aussi, toujours, d'identification et de signalement sont évoquées. Priver un homme ou une femme de ses cheveux les stigmatise de deux manières paradoxales : la tonte de la tête rend visible l'exclusion tandis que l'anéantissement de ce signe distinctif qu'est la chevelure, rend la personne invisible. On peut alors parler de double mort sociale²⁷⁰.

Les femmes accusées de sorcellerie, les femmes prostituées et les femmes adultères sont également envoyées au banc des exclus de la société par le biais de ce châtement corporel. Michelle Perrot explique le geste du rasage punitif des hommes et des femmes par le désir de soumettre le corps à une discipline carcérale en mettant de l'ordre dans l'apparence physique²⁷¹, d'une part, mais aussi par la forte symbolique du poil qui est étroitement « scellé à l'intime » : « par sa pénétration interne [et] par sa proximité avec le sexe²⁷² ». Couper les cheveux dégrade le corps et le met littéralement « à nu²⁷³ ». Cette signification symbolique a encore plus de force lorsqu'il est question des cheveux féminins : priver les femmes de leurs

²⁶⁶ Les Romains rasaient le crâne des esclaves et des vaincus en signe de servitude, geste auxquels furent aussi soumis les fonctionnaires et étudiants insoumis et révoltés lors de la Révolution Culturelle en Chine indiquent Auzou et Melchior-Bonnet, *Les vies du cheveu*, p. 32.

²⁶⁷ Thiers dit que les lois prouvant que raser la tête est une marque de crime et d'infamie sont nombreuses, notamment chez les Lombards et les Wisigoths. Charlemagne aussi ordonnent « aux conspirateurs et séditeux » qu'ils se fouettent et se rasent la tête les uns les autres. Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 334.

²⁶⁸ « Le rasage complet (cheveux et barbe) paraît donc être une peine infâmante, qui stigmatise les délits sexuels, les mutilations et la profanation, de l'église comme de la sépulture. » Auzépy et Cornette (dir.), *Histoire du poil*, p. 3.

²⁶⁹ Thiers, *Histoire des perruques...*, p. 332.

²⁷⁰ Synnott parle du symbole de mortalité que représente le fait d'être chauve : mort physique (perdre ses cheveux de vieillesse), mort sociale (tonte forcée, symbole politique), mort spirituelle (tonsure). Synnott, "Sociology Of Hair", *The British Journal of Sociology*, Vol. 38, No. 3 (Sep., 1987), p. 402.

²⁷¹ Perrot, *Mon histoire des femmes*, p. 66.

²⁷² Perrot, *Mon histoire des femmes*, p. 64.

²⁷³ Perrot, *Mon histoire des femmes*, p. 66.

cheveux, c'est aussi les punir en les privant de leur moyen de séduction. C'est aussi en quelque sorte un acte de purification forcé qui rappelle de la tonsure la privation des plaisirs terrestres. Le rasage punitif des cheveux féminins révèle comme l'écrit Perrot la « valeur politique du corps de la femme, enjeu de l'honneur, enjeu de pouvoir. Et en particulier de ses cheveux²⁷⁴ ».

Sorcières “mise[s] à nu et dépilée[s] sur le corps”

Le contexte et les significations du rasage des femmes accusées de sorcellerie diffèrent de la punition « classique » de la coupe des cheveux des filles de joie, mais il n'en reste pas moins une mise en scène éclatante de la domination masculine (dont l'Église et l'État sont les émanations) sur le corps des femmes, impliquant notamment ses attributs pileux : ses cheveux, mais aussi ses poils corporels, avec une attention particulière portée aux poils pubiens. La répression de la sorcellerie, entamée par l'Église à la fin du XV^e siècle, repose sur une littérature savante à forte connotation misogyne, la démonologie, parmi laquelle le *Malleus maleficarum* (1485) des inquisiteurs Henri Sprenger et Jacques Institoris fait figure de proue²⁷⁵. On y trouve une première raison à l'origine du rasage du corps de la femme accusée de sorcellerie avant de la soumettre à la torture ou de la condamner au bûcher : la croyance que dans les poils et les cheveux de la sorcière réside une partie de son pouvoir. Les inquisiteurs souhaitent également éviter que celle-ci ne cache des charmes dans sa coiffure, sous forme de pois ou de boulette, par exemple, lui permettant de résister à la douleur²⁷⁶. Le pouvoir de la pilosité des sorcières se rapproche du pouvoir de Samson ou de celui de la séductrice.

²⁷⁴ Perrot, *Mon histoire des femmes*, p. 79.

²⁷⁵ Il va s'en dire que des hommes aussi furent accusés et condamnés lors des grandes répressions de la sorcellerie mais selon les observations de Brigitte Rochelandet, les femmes en furent de bien plus nombreuses victimes: le pourcentage féminin atteignant 80% dans plusieurs pays ou provinces d'Europe.

Brigitte Rochelandet, *Sorcières, diables et bûchers en Franche-Comté aux XVI^e et XVII^e*, 2007, p. 43. Il n'en demeurerait pas moins pertinent, lors d'une recherche future, de se pencher sur le sort réservés aux poils des hommes accusés de sorcellerie puisqu'aucun historien ne semble l'avoir fait jusqu'ici.

²⁷⁶ Auzou et Melchior-Bonnet, *Les vies du cheveu*, p. 21.

La France, déjà touchée par les guerres de religion entre 1562 et 1598 n'est pas épargnée par la véritable « épidémie de sorcellerie » qui sévit partout en Europe aux XVI^e et XVII^e siècles et le développement d'une sévère répression pour y faire face²⁷⁷. La procédure inquisitoriale est intégrée presque mot pour mot dans la juridiction française en 1539 avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts, un moyen parmi d'autres pour l'État d'intégrer les villages. De grands érudits, juristes, hommes d'État prennent part à ce courant que nombre d'historiens expliquent par une conjoncture historique particulière (fort sentiment d'insécurité collectif hérité du contexte de guerres, de famines et d'épidémies, lequel exacerbe notamment les peurs et les superstitions²⁷⁸). Aussi, des juristes tels que Jean Bodin, Pierre Le Loyer, Nicolas Rémy, Henri Boguet et Pierre de Lancre, entre autres, rédigent des ouvrages de la même veine que le *Malleum malificarum* ou dirigent des tribunaux impitoyables dans diverses régions françaises tout au long du XVII^e siècle²⁷⁹.

Le corps des sorcières n'est pas seulement rasé pour le dépouiller de sa magie mais aussi dans la recherche des preuves de sa culpabilité. On recherche au cours de l'interrogatoire le stigmate diabolique, c'est-à-dire la marque laissée par le diable sur le corps de ses suppôts que les poils et les cheveux pourraient dissimuler²⁸⁰. Pour ce faire, l'accusée est d'abord « mise à nu et dépilée sur le corps », tonsurée; aucun poil, aucun cheveu ne d[evant] rester sur son corps. Ceci par superstition qui veut que la force des sorcières réside dans leurs poils²⁸¹ ». La cérémonie, telle que décrite par l'historienne Brigitte Rochelandet, a lieu dans la

²⁷⁷ Colette Arnould, « La France ensorcelée », [En ligne], <http://renaissance.mrugala.net/Sorcellerie/La%20France%20ensorcelee.htm>, (page consultée le 01-04-2015)

²⁷⁸ Ceci résume grossièrement une situation bien plus complexe que Robert Mandrou, Robert Muchembled et Michel De Certeau, pour ne nommer que ceux-ci, ont analysé dans le détail.

²⁷⁹ « La *Démonomanie des sorciers*, publiée en 1580, œuvre du légiste et humaniste Jean Bodin, un des plus brillants esprits de la France de ce temps, s'inscrit aussi dans cette perspective: promouvoir l'image du prince souverain, lieutenant de Dieu sur terre face à son envers, le sorcier, représentant le diable et la figure des désordres de l'État. Elle installait du coup la sorcellerie au sommet de la hiérarchie criminelle, légitimant la constitution de juridictions spéciales comme ce fut le cas lors de la célèbre affaire des possessions de Loudun. » Jahan, *Les Renaissances...*, p. 130.

²⁸⁰ Rochelandet, *Sorcières...*, p. 23.

²⁸¹ La citation de Rochelandet est tirée des Archives Départementales du Doubs, ADD15940, sources manuscrites que l'auteur a dépouillées. Rochelandet, *Sorcières...*, p. 30.

conciergerie en présence d'un scribe et de quelques chirurgiens. L'accusée est alors placée sur un escabeau, les yeux bandés²⁸².

Jahan met pour sa part l'accent sur le désir des autorités de contrôler les comportements sexuels illicites, dont fait la promotion cette « pédagogie de l'effroi²⁸³ », ce qui rapproche les femmes accusées de sorcellerie de celles accusées de prostitution ou d'adultère. La lutte contre les sexualités que l'on considère contre nature, comme la sodomie et la bestialité, est un aspect important de la chasse aux sorcières de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, dit-il²⁸⁴. La marque du diable est en effet le signe du pacte que la sorcière a fait avec celui-ci lors de la « copulation diabolique » et un souvenir de ses griffes, souvent localisé du côté gauche, sous la toison pubienne²⁸⁵. L'examen attentif du corps dénudé et épilé avec un intérêt particulier pour la région des fesses et des parties intimes²⁸⁶ par le chirurgien traduit « la volonté des juges de focaliser le danger et la vigilance sur les pulsions sexuelles », conclut l'historien en soulignant la grande licence impudique de la procédure judiciaire. Une liberté tolérée pour sa redoutable efficacité dans l'obtention d'un aveu rapide²⁸⁷.

On situe la fin de la répression de la sorcellerie en France en 1682, date à laquelle un édit royal rend criminelles les accusations de sorcellerie. L'Édit de juillet 1682 marque un tournant dans les acceptions du phénomène : les activités de sorcellerie y sont qualifiées de « vaine profession », de « prétendue magie »²⁸⁸, les procès poursuivront et puniront désormais

²⁸² La recherche du sceau du pacte diabolique ne s'arrête pas à l'examen de son corps, les chirurgiens y enfoncent également des aiguilles, des carrelets, d'une longueur de « trois travers de doigts », à la recherche de points insensibles car la marque du diable est sensée ne provoquer ni douleur, ni pleurs, ni sang. La taille des aiguilles provient également de la même source : ADD15940. La description que donne Rochelandet de la cérémonie s'échelonne sur plusieurs pages : Rochelandet, *Sorcières...*, p. 26 à 30.

²⁸³ « Cette “pédagogie de l'effroi” enseignait avec cérémonie la hiérarchie des crimes à travers celle des peines: le vagabond était marqué au fer, la prostituée tondu, le voleur perdait son poing [...], l'hérétique, la sorcière ou le sodomite grillaient tout vifs sur le bûcher [...] » Jahan, *Les Renaissances...*, p. 193. Les expressions « pédagogie de l'effroi », auquel Jahan adjoint « dramaturgie de l'échafaud » à propos du supplice, sont empruntées à Michel Porret, *Le corps violent. Du geste à la parole*, Genève, Droz, 1998.

²⁸⁴ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 125.

²⁸⁵ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 124

²⁸⁶ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 159.

²⁸⁷ Jahan, *Les Renaissances...*, p. 160.

²⁸⁸ Robert Mandrou, *Magistrats et Sorciers en France au XVI^e siècle. Une analyse de psychologie historique*, Paris, Pion, 1968, p. 479.

pour injures, profanations, blasphèmes, empoisonnement, etc.²⁸⁹ Marthes Henry, dans une thèse de doctorat sur l'assistance et la répression des antisociaux dans l'Ancien Régime mentionne néanmoins le cas précis de Marie-Anne de la Ville qui, accusée de sorcellerie en 1703 est condamnée à « être renfermée [à l'Hôpital] le reste de ses jours entre quatre murailles, après avoir été rasée et revêtue d'une tunique grise pour tout habillement et réduite au pain et à l'eau pour toute nourriture²⁹⁰ ». Il faut peut-être plutôt lui appliquer la nouvelle catégorie de « fausses sorcières-devineresses » étudiée par Robert Mandrou²⁹¹. Le rasage imposé à Madame de la Ville désigne certainement celui de la chevelure.

Le geste de raser les cheveux des femmes que l'on souhaite réformer se trouve à la croisée de l'histoire de la sexualité et de l'histoire des marginaux. La répression sexuelle mise de l'avant par Jahan dans les procès de sorcellerie s'inscrit dans un mouvement de durcissement moral à l'égard de la sexualité à travers une série de mesures encadrant les comportements sexuels²⁹². La législation à l'égard des naissances illégitimes est, par exemple, de plus en plus répressive tandis que la littérature théologique sur les interdits sexuels et la morale conjugale foisonne²⁹³. Une véritable science de la sexualité se constitue, on assiste à une multiplication des commentaires religieux, juridiques, médicaux, politiques, que Michel Foucault explique moins comme un besoin de dissimuler la sexualité que d'en parler et de l'avouer comme une source de plaisir²⁹⁴. Les femmes sont une cible privilégiée de la répression sexuelle et le geste de les priver de leur chevelure, parce qu'il cherche à les priver de leur sexualité et de leur identité – illustrant encore une fois combien chevelure, féminité et

²⁸⁹ Pierre Chaunu, « Sur la fin des sorciers au XVII^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 24^e année, N. 4, 1969, p. 900.

²⁹⁰ Marthe Henry, *Les origines de l'élimination des antisociaux et de l'assistance aux aliénés chroniques; la Salpêtrière sous l'Ancien Régime*, Thèse de doctorat, Faculté de médecine de Paris, Paris, Librairie le François, 1922, p. 124. Soulignons ici une incertitude : s'il faut appliquer les recherches de Mandrou, elle aurait plutôt été condamnée en tant que « fausse sorcière divineresse »; heureusement, cela ne change rien pour notre propos.

²⁹¹ Mandou, *Magistrats...*, p. 518.

²⁹² André Burguière, « Histoire des comportements sexuels » in Jacques Le Goff, Roger Chartier, Jacques Revel, *La nouvelle histoire*, Paris, Retz-C.E.P.L., 1978, p. 55.

²⁹³ Burguière, « Histoire... » in Le Goff *et al.*, *La nouvelle histoire*, Paris, Retz-C.E.P.L., 1978, p. 55.

²⁹⁴ Burguière, « Histoire... », in Le Goff *et al.*, *La nouvelle histoire*, p. 56 à propos de Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, t. I, La volonté de savoir*, Gallimard, coll. TEL, 1976.

sexualité sont étroitement associées – mérite que nous terminions ce chapitre par un détour vers le traitement des cheveux des prostituées et des femmes adultères.

Politique de redressement des corps et crânes tondu

Le commerce du sexe fait l'objet d'un discours et d'attitudes parfois contradictoires qui expliquent peut-être la complexité de la législation à l'égard des prostituées au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle²⁹⁵. Officiellement interdite, la prostitution est en même temps tolérée comme un moindre mal qui préserve des viols, détourne des pratiques homosexuelles, voire même se fait le lieu de l'apprentissage de la sexualité²⁹⁶. Les « filles de joie » ou « de mauvaise vie », accusées de débauche, sont expulsées des lieux où elles sont arrêtées après avoir été soumises à des amendes et à des peines infâmantes ou enfermées dans des couvents, des prisons et éventuellement des hôpitaux de réforme.

Le règne de Louis XIV marque un tournant dans les attitudes envers les filles de joie. On y note une multiplication des établissements de redressement des marginaux sur le modèle de l'Hôpital général de Paris (Bicêtre pour les hommes, La Salpêtrière pour les femmes) fondé en 1656 dans le but « que les pauvres mendiants valides et invalides, de l'un et l'autre sexe, soient enfermés dans un hôpital pour y être employés aux ouvrages, manufactures et autres travaux, selon leur pouvoir²⁹⁷ ». De nombreuses institutions sont ainsi spécialement construites pour accueillir les « filles repenties », telles que la prison de Sainte-Pélagie en 1662 à Paris, la Maison de force de l'Hôpital Général en 1684 ou les maisons de la Congrégation du Bon Pasteur, des Dames blanches de la Rochelle ou des Pénitentes de Poitiers de la fin du XVII^e siècle.

²⁹⁵ Rochelandet souligne cette complexité législative laissant les filles de joie « libres » de récidiver dans un autre lieu que celui dont elles ont été chassées... Rochelandet, *Histoire de la prostitution...*, p. 76.

²⁹⁶ « La prostitution trouve donc, à l'époque, une justification, une acceptation, voire une fonction morale : elle est un bien pour la société puisque son existence permet de maintenir la paix sociale. »

Roland Allender, *Prostitution citadine, l'exemple de Douai*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2002, Mesnil-sur-l'Estrée, Ed. Perrin, 1987, p. 19-21.

²⁹⁷ Extrait du premier article d'un édit de Louis XIV datant du mois d'avril 1656 cité dans l'article « hôpital général » du *Dictionnaire de l'histoire de France* que l'on peut consulter sur le site de Larousse : Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire de l'histoire de France*, 5^e éd., Paris, Larousse, 2005, [en ligne], http://www.larousse.fr/archives/histoire_de_france/page/597, (page consultée le 01-01-2014).

Visée par une double répression qui mêle politique et religion, ces femmes subissent les conséquences de l'accroissement du pouvoir étatique et son désir de contrôler en les encadrant les usages sociaux dans l'espace public comme dans l'espace privé. Elles subissent également l'ire d'une morale religieuse stricte qui donne un cadre propice aux démarches étatiques de maintenir tout un chacun à la place qui lui revient²⁹⁸.

L'ambition de nettoyer les rues des individus considérés dangereux pour l'ordre public s'accompagne du développement de nouvelles techniques de discipline. Le cheminement historique de création des diverses institutions disciplinaires se fonde sur la construction d'un discours visant à considérer ces « anormaux », des pauvres aux fous en passant par les prostituées, comme des individus « soignables »²⁹⁹ et non plus seulement à les soustraire à la société³⁰⁰. Le développement de ces techniques – Foucault parle de « nouvelles procédures de dressage du corps, du comportement, des aptitudes » – s'observe par ailleurs dans l'ensemble de la société moderne³⁰¹. Dans cette perspective, tondre les cheveux des réprouvées peut symboliser le renouveau d'un corps que l'on va corriger, faire table rase, en quelque sorte, du passé et de sa personnalité.

²⁹⁸ « L'apparition de telles structures à l'époque moderne montre, à l'évidence, la volonté étatique de contrôler la sexualité féminine (et par extension la sexualité masculine), notamment transgressive. Au-delà de cette question singulière, c'est l'ensemble de la société qui fait les frais du « resserrement » de l'absolutisme et de l'investissement, du pouvoir royal, jusque dans le secret des chambres à coucher. A une religion qui se veut répressive, sévère, désormais immiscée, par l'intermédiaire de ses représentants officiels, dans l'intimité de tous les sujets du Royaume, s'agglomère une « morale » qui ne parvient pas à s'imposer à tous et à laquelle les autorités se voient forcées d'ajouter de véritables gardiennes, personnes physiques qui la matérialisent, par leur travail et leur présence. » Gwénaél Murphy, « Prostituées et pénitentes (Poitiers et La Rochelle au XVIIIe siècle) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 17, 2003, [en ligne], <http://clio.revues.org/583>, (page consultée le 03-10-2007), p. 3.

²⁹⁹ « Considérées comme des “marginales”, les prostituées sont désormais traitées comme des « malades » qu'il faut soigner. Le déterminisme, liant, dans un même mouvement, gênes et comportements, qui caractérisera la pensée de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle trouve, dès ce moment, ses racines profondes ». Murphy, « Prostituées et pénitentes... », p. 3.

³⁰⁰ L'enfermement dans les hôpitaux consiste en « une sorte de formule intermédiaire entre la procédure négative de l'interdiction judiciaire et les procédés positifs de redressement. L'enfermement exclut de fait et fonctionne hors des lois mais il se donne comme justification la nécessité de corriger, d'améliorer, de conduire à la résipiscence, de faire revenir à de “bons sentiments” » Michel Foucault, *Les anormaux. Cours au Collège de France 1974-1975*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1999, p. 308-309.

³⁰¹ Foucault, *Les anormaux...*, p. 308.

Il faut aussi compter sur l'aspect infâmant de ce geste qui accompagne l'enfermement progressif des filles de joie, favorisé par trois ordonnances royales de Louis XIV en 1684. Les travaux de Roland Allender dans les archives municipales de Douai exposent différentes punitions corporelles publiques infligées à ces dernières avant leur bannissement ou leur incarcération, au début du XVIII^e siècle. Celles qu'a choisi de reproduire l'historien ont toutes en commun la privation des cheveux. En voici quelques exemples : « Une femme de mauvaise vie est mise au carcan sur la grand-place pendant trois heures [...] cheveux coupés par l'officier des hautes œuvres » en plus d'être bannie « pour dix ans et dix jours ». Une autre prostituée que l'on dirait aujourd'hui multirécidiviste, est condamnée à « faire un tour de la ville montée sur un âne, les cheveux tondus, avec un écriteau accroché à son dos sur lequel est écrit les mots « putain publique », avant d'être chassée de la ville. Une autre encore est exposée sur un cheval de bois, à califourchon, maintenue elle aussi par un carcan³⁰². Deux autres encore sont condamnées à « porter le tonneau en ayant la tête rasée » le long d'un itinéraire prédéterminé³⁰³. Une dernière enfin est condamnée au tourniquet, c'est-à-dire à être exposée dans « une espèce de cage placée sur un pivot » que le public peut « faire tourner à volonté »³⁰⁴.

Nous pouvons nous demander si la création en 1684 d'une section de l'Hôpital général spécialement destinée à accueillir les prostituées contribue à une diminution de la dramaturgie punitive publique en consignnant le rasage des cheveux des femmes à l'intérieur des murs. Une

³⁰² Source : Archives Municipales de Douai FF392. L'auteur s'est penché sur ces archives traitant depuis au moins le XIII^e siècle à 1950. La série FF s'intitule « Justice, procédure, police; antérieures à 1790 ». Allender, *Prostitution citadine...*, p. 85.

³⁰³ Citation de AMD FF552; Allender, *Prostitution citadine...*, p. 85.

³⁰⁴ Nous ne possédons malheureusement pas les dates exactes de ces arrestations. Les premières sont vraisemblablement condamnées vers 1700 et les deux avant-dernières en 1720. AMD FF578; Allender, *Prostitution citadine...*, p. 85. Notons en revanche qu'Allender situe un changement d'attitude à l'égard des filles en fonction de leur provenance en 1724 : les filles qui viennent d'ailleurs que de la ville de Douai continuent à être châtiées et bannies de la sorte tandis que les natives sont envoyées dans des maisons fortes. Le bannissement et l'enfermement à la Salpêtrière sont également les principales peines encourues par les femmes prostituées et les proxénètes de la région parisienne, distribuées de façon presque équitable. Une diminution de la peine de bannissement vers la fin du siècle au profit de l'enfermement est aussi soulignée par Benabou, d'après les procès pour débauche au Châtelet et les sentences émises par la chambre de la Tournelle (chambre criminelle) du Parlement de Paris de 1700 à 1789. Benabou, *La prostitution...*, p. 53.

ordonnance de police visant à « rappeler la rigueur des Ordonnances contre les filles et femmes de débauche qui font préjudices à la tranquillité publique et aux maintiens des bonnes mœurs »³⁰⁵ atteste que cette pratique a toujours lieu en 1778, mais sans en spécifier le lieu :

Faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes Femmes et Filles de débauche de raccrocher dans les rues, sur les quais, places et promenades publiques, et sur les boulevards de cette ville de Paris, même par les fenêtres, le tout sous peine d'être rasées et enfermées à l'Hôpital; même en cas de récidive, de punition corporelle, conformément aux dits Ordonnances, Arrêts et Règlements³⁰⁶.

Cette ordonnance, qui a inspiré plusieurs étampes, apparaît à Benabou comme l'indice d'un retour d'une pratique qui aurait disparu jusqu'alors³⁰⁷. Un indice qui se renforce à la comparaison du tableau de 1745 intitulé *La conduite des filles de joie à La Salpêtrière* et de l'estampe intitulée *La désolation des filles de joie* de 1778. La première ne met pas en scène la privation des cheveux tandis que la deuxième le fait³⁰⁸. Le tableau d'Étienne Jaurat représente les femmes dans la charrette qui les conduit à l'Hôpital Général. L'artiste semble avoir choisi d'illustrer le moment qui suit le passage au Grand Châtelet, lieu des audiences publiques où elles sont condamnées à l'enfermement dans la Maison de force de l'Hôpital général. Les filles de joie ont la tête couverte, ce qui ne permet pas de dire si elles ont été préalablement privées de leur chevelure. Conventions picturales de bienséance, exigence de la commande, volonté de l'artiste de mettre l'accent sur la capture des femmes plutôt que le spectacle de leur punition sont des raisons pouvant expliquer cette absence. Le graveur de *La désolation* en revanche a choisi d'illustrer le moment où les filles de joie se font tondre la tête lors des audiences publiques du Grand Châtelet. Les femmes qui attendent dans la charrette

³⁰⁵ « Ordonnance de police concernant les femmes de débauches, du 10 novembre 1778 », Paris, Delatour, imprimeur de la police, 1778 dans Anasthase Jean Léger Jourdain *et al.*, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789: Du 10 Mai 1777 au 31 Décembre 1778*, Volume 25, Paris, Belin-Leprieur, 1826, p. 449.

³⁰⁶ « Ordonnance de police... 1778 », Jourdain *et al.*, *Recueil général...*, p. 449.

³⁰⁷ Benabou mentionne notamment une étampe que l'on trouve à la BNF Richelieu (BN Estampes OA22.106) dont la légende témoigne de l'amusement que semble représenter la tonte des filles de joie : « En voyant tous vos chez tondus, nous rions comme des perdus ». Benabou, *La prostitution...*, p. 62.

³⁰⁸ *La désolation des filles de joie* [estampe], Huet, J. B.. Graveur, Paris, 1778, BNF, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84101384>, (page consultée le 10-04-2013) et Étienne Jaurat, *La conduite des filles de joie à la Salpêtrière*, 1745, huile sur toile, 65x82 cm, Paris, musée Carnavalet, [en ligne] http://commons.wikimedia.org/wiki/File:%C3%89tienne_Jaurat_001.jpg (page consultée le 14-11-2014)

ont le crâne rasé, d'autres supplient le Lieutenant de police de leur épargner cette sentence. Des cheveux jonchent le sol et débordent de paniers destinés à la vente et à la fabrication de perruques comme le rappellent des réclames sur la droite de l'image.



Figure 16 : Jaurat, *La conduite des filles de joie à la Salpêtrière*, 1745, huile sur toile, 65 x 82 cm, Musée Carnavalet, Paris.



Figure 17 : Anonyme, *La désolation des filles de joie*, Huet, J. B. Graveur, 1778, Estampe, B.N.F., Paris.

Deux autres estampes de 1778 illustrant la pratique de la tonte des filles de joie, l'une présentant une femme à demi tondu en fuite³⁰⁹, et une autre tirant les cheveux de celui qui l'a rasée³¹⁰, se distinguent des deux scènes de mœurs décrites ici par leur aspect comique dont font aussi foi les légendes qui les accompagnent. S'en dégage également une forme de sympathie pour ces pauvres femmes qui rappelle, à notre sens, l'esprit des projets

³⁰⁹ « S'enfuir en demi-chevelure, Belle, c'est un tour peu subtil. Vous n'avez contre la capture, De ressource que le profil » dit la légende de : *Fille de joie tondu à moitié* [estampe], Naudet, Paris, 1778, [en ligne sur le site de la Bibliothèque nationale de France], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84101458>, (page consultée le 10-04-2013)

³¹⁰ « Gueux de Merlan, oh ! je te tiens ! Je veux t'arracher la crinière ! Misérable tondeur de chien ! De chienne, encore passe, sorcière » dit la légende de « S'enfuir en demi-chevelure, Belle, c'est un tour peu subtil. Vous n'avez contre la capture, de ressource que le profit. » dit la légende de : *Fille de joie se battant avec le coiffeur qui l'a tondu*, [estampe], Naudet, Paris, 1778, [en ligne sur le site de la Bibliothèque nationale de France], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8410146p>, (page consultée le 10-04-2013)

d'organisation de la prostitution ou de gestion des bordels qui s'écrivent à la fin du siècle sous la plume de Restif de la Bretonne ou de Claude Nicolas Ledoux, par exemple³¹¹.



Figure 18 : Anonyme, *Fille de joie tonduë à moitié*, Naudet, 1778, Estampe, B.N.F, Paris.

³¹¹ Rochelandet, *Histoire de la prostitution...*, p. 90-94. Il faudrait s'intéresser, en outre, dans une étude plus poussée sur le dessin des filles de joie privées de leur chevelure, à la présence de chiens presque systématique, ceux-ci ayant probablement avoir avec le symbolisme de la prostituée et non celui de la chevelure...



Figure 19 : Anonyme, *Fille de joie se battant avec le coiffeur qui l'a tondu*, Naudet, 1778, Estampe, B.N.F, Paris.

Adultère et « arme de la séduction »

Il serait pertinent de pousser notre réflexion plus loin en se penchant sur les procès d'enfermement des hommes et des femmes afin de savoir, d'une part, si ce ne sont que les crimes sexuels qui sont punis par la privation des cheveux et d'autre part, s'il existe un double standard en matière de privation de la chevelure comme il existe un double standard en matière de sexualité³¹². La chasteté attendue des femmes hors du mariage se double de l'obligation morale de céder aux désirs de son époux afin d'éviter toute inconduite sexuelle

³¹² En état de perpétuelle dépendance, sous la tutelle du père, puis du mari, les femmes de l'Ancien Régime ne sont pas libres de leur corps et encore moins de leur sexualité. Elles ne sont pas autorisées comme le sont les jeunes hommes à expérimenter une sexualité avant le mariage, un apprentissage, par ailleurs bien documenté, qui peut passer notamment par le recours à des femmes prostituées. Matthews-Grieco, « Corps et sexualité... » dans Corbin et al., *Hist. du corps*, p. 182.

dont elles pourraient être tenues responsables³¹³. Si l'histoire de la répression de l'adultère réservée aux femmes sous l'Ancien Régime n'a pas été faite ici, notons qu'il a été question, dans nos lectures, à quelques reprises, de châtiments – dont la privation des cheveux – et d'enfermement de femmes accusées d'avoir trompé leur mari³¹⁴.

Raser « l'arme de la séduction » des femmes adultères appartient à une longue tradition, note Bromberger en soulignant que ce geste, en plus de punir et de rendre visible la faute, se veut une attaque à la féminité puisqu'il déssexualise le corps séducteur³¹⁵. On trouve des indices de ce châtiment dans l'Antiquité et au Moyen-Âge³¹⁶. L'auteur de l'entrée « adultère » dans le *Dictionnaire de Trévoux* paru en 1743 énumère à son tour les différentes peines infligées aux hommes et femmes depuis l'Antiquité, par divers peuples, en commençant par souligner que « Par l'ancien Droit Romain il n'y avait point de Loi établie contre l'adultère : l'accusation et la peine en étaient arbitraires³¹⁷ ». Ce caractère arbitraire prévaut aussi pour les peines administrées en France : « En France, quoique le crime n'ait jamais été impuni, la diversité des Arrêts fait voir que la peine a toujours été arbitraire : on se règle sur la qualité des personnes, & sur l'exigence des cas ». Nulle part il ne mentionne de raser les cheveux des femmes, préférant la privation de bien et l'enfermement au monastère. Pourtant, le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, publié peu de temps après, mentionne quant à lui l'éventualité d'une telle peine. L'article du mot « adultère » reproduit la lettre d'une femme souhaitant témoigner de l'injustice judiciaire dont elle se trouve victime. Pourquoi son mari ne risque-t-il rien, malgré qu'il ait de son côté commis « vingt infidélités »,

³¹³ Farge, *Effusion et tourment...*, p. 193.

³¹⁴ Voir, pour une incursion au cœur d'un procès pour adultère en 1779 (pièces à conviction, témoignages, portraits des idées que l'on se fait du libertinage, etc.), l'essai d'Arlette Farge suivant : Arlette Farge, *Un ruban et des larmes. Un procès en adultère au XVIIIe siècle*, Éditions des Busclats, Aurrillac, 2011.

³¹⁵ Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 26

³¹⁶ Jean-François Fournel précise dans son *Traité de l'adultère* que les femmes sous Justinien étaient rasées, voilées et recluses à perpétuité. Jean-François Fournel, *Traité de l'adultère, considéré dans l'ordre judiciaire* chez Jean François Bastien, Paris, 1778, p. 295. Baillette dit que la pratique a cours au Moyen-Âge. Baillette, « Organisations pileuses... », p. 132

³¹⁷ « Adultère », *Dictionnaire ... de Trévoux*, 1743.

tandis qu'elle-même, qui n'a pourtant trompé son mari qu'une seule fois, doit renoncer à sa chevelure :

[I]l faut que l'huissier me coupe à l'audience mes cheveux, qui sont les plus beaux du monde ; qu'on m'enferme chez des religieuses qui n'ont pas le sens commun, qu'on me prive de ma dot et de mes conventions matrimoniales, qu'on donne tout mon bien à mon fat de mari pour l'aider à séduire d'autres femmes et à commettre de nouveaux adultères³¹⁸.

Cette lettre qui réclame l'égalité des peines pour des crimes semblables, peu importe le sexe de celui qui l'a commis offre ensuite un exemple particulièrement remarquable « d'autorité par le poil » dans les mentalités, puisque son auteure attribue à la pilosité masculine le signe d'une autorité réelle, bien que décriée : « En fait de justice, les choses doivent être égales. Mon mari réplique qu'il est mon supérieur et mon chef, qu'il est plus haut que moi de plus d'un pouce, qu'il est velu comme un ours ; que par conséquent je lui dois tout, et qu'il ne me doit rien³¹⁹ ».

Le traité de l'adultère, considéré dans l'ordre judiciaire du juriste français Jean-François Fournel paru en 1778 offre un autre exemple de la persistance de cette pratique. Il mentionne à trois reprises que les femmes convaincues d'adultère doivent être rasées, voilées et dépouillées de leurs habits séculiers avant d'être enfermées dans un couvent³²⁰. Il mentionne également deux arrêts du XVII^e siècle dans lesquels ce scénario a prévalu, un en 1622 et l'autre en 1679³²¹. L'arrêt du 20 janvier 1622, par exemple, déclare que la Dame de Saint-Cyr, « atteinte et convaincue d'adultère », fut condamnée à « être battue et fustigée » puis « tondue, rasée » (nous nous étonnons qu'il nomme les deux) et dépouillées de ses habits séculiers, avant d'être recluse dans un monastère.

Bien que les sources manquent ici pour connaître l'ampleur de la pratique de la privation des cheveux des prostituées et des femmes adultères à travers les trois siècles à

³¹⁸ « Adultère », *Dictionnaire philosophique de Voltaire et complément*, 1765, dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

³¹⁹ « Adultère », *Dictionnaire philosophique ...*, 1765.

³²⁰ Fournel, *Traité de l'adultère*, p. 309.

³²¹ Fournel, *Traité de l'adultère*, p. 331 et p. 336..

l'étude, nous espérons avoir néanmoins apporté quelques arguments en faveur de nos hypothèses de départ. D'abord, cette peine infâmante met en lumière un lien qui, dans l'imaginaire des représentants du pouvoir (et probablement de même que dans celui de ceux et celles à qui on inflige la peine et de ceux et celles qui assistent aux séances de rasage public) associe bien l'identité à la chevelure. On ne prive pas seulement l'individu de sa liberté physique, on lui retire une partie de lui-même et ce qui le distingue. La tonte des femmes renforce également l'association symbolique de la chevelure et de la sexualité féminine observée au deuxième chapitre, dans la mesure où on considère que de priver une femme de sa chevelure parce qu'elle a « fauté » en matière de sexualité (avec un client, avec un amant) est une punition appropriée et exemplaire. Cela dit, une distinction se pose dans les perceptions de l'adultère, même féminin, selon les couches de la société où il sévit, avec une plus grande tolérance chez les aristocrates et dans les cours princières³²². Les problèmes d'adultère sont également relégués progressivement dans la sphère de l'intime au cours de la période moderne³²³.

Conclusion

À la manière d'un vêtement, les traits pileux modifiés naturellement en fonction de l'âge ou artificiellement en fonction des modes deviennent des indices de l'autorité d'une personne et des signes visibles de son rang social. De plus, les normes morales qui régissent l'apparence vestimentaire à l'époque moderne sont modulées sur le même registre de valeurs que celles qui régissent les conduites à l'égard des pratiques d'embellissement de l'apparence physique, cheveux, perruques et vêtements confondus. La modestie et la discrétion sont en effet mises à l'épreuve dans les soins accordés à la barbe ou aux chevelures, la taille des coiffures et des perruques et les appareils dont on les affuble. Enfin, les normes sociales en

³²² Guy Richard, *Histoire de l'amour en France: Du Moyen Âge à la Belle Époque*, Paris, J.C. Lattès, 1985, p. 139-140 et Matthews-Grieco, « Corps et sexualité... » dans Corbin et al., *Hist. du corps*, p. 197.

³²³ Guy Richard, rapportant certains châtiments réservés aux femmes ayant commis l'adultère (fouet, carcan, pilori, bannissement, perte de bien) note une nette évolution au cours du XVII^e siècle : les châtiments publics se font plus rares car l'adultère est davantage considéré comme une affaire privée. Richard, *Histoire de l'amour...*, p. 139-140.

matière de chevelure et de pilosité empruntent aussi des canaux d'élaboration et de diffusion semblables à ceux des normes vestimentaires, à savoir les lois (sommatoires et législation ecclésiastique), les modes (fondées sur une logique de distinction par le privilège) et les moyens socio-économiques.

On a pu voir ainsi que la chevelure et la pilosité, surtout faciale, sont indicatrices du rapport hiérarchique et de pouvoir entre la jeunesse et la vieillesse et que les élites politiques encadrent les phénomènes de mobilité sociale ou de pauvreté en contrôlant l'apparence pileuse. La réglementation de la barbe ou de la perruque au sein de l'Église indique, pour sa part, la volonté de l'Église de distinguer monde profane et monde sacré.

La nouvelle discipline corporelle visant à démontrer la supériorité et le raffinement d'une personne respectable passe également par la domestication de ses attributs pileux. Celui qui veut bien paraître doit être propre, peigné, ordonné, autrement dit « ne pas avoir un poil qui dépasse »; voilà ce qu'on enseigne en France depuis le XVI^e siècle. Dans le discours de la bienséance, les poils et les cheveux font l'objet de la même attention constante, mais secrète, que le corps lui-même. D'autant plus que les propriétés expressives des cheveux et des sourcils sont particulièrement fortes : ce que n'ont pas manqué d'exploiter, par exemple, les artistes soucieux de représenter l'âme en peinture.

Les propriétés expressives des poils et des cheveux sont mises à profit dans la construction d'une identité sociale, au travers de la mode et des pratiques de déguisement ou d'embellissement, par exemple, mais elles sont aussi constituantes de l'identité propre. Le corps se dit, se signale, par les traits physiques qui se rappellent à la mémoire et permettent de distinguer une personne d'une autre. Les poils et les cheveux ont ce double pouvoir de dissimuler des traits faciaux et d'incarner la singularité des corps et de leur intégrité. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter l'affront que représente le geste de s'en prendre violemment aux cheveux ou à la barbe d'autrui. C'est aussi en ce sens qu'il faut interpréter le geste punitif qui consiste à raser la chevelure de certains marginaux.

À l'autre bout du spectre des tentatives d'encadrement des usages sociaux des corps visant à limiter le luxe et le pouvoir des grandes familles, l'autorité royale cherche également, malgré un succès tout aussi relatif, à contrôler les comportements déviants dans les rues et dans les campagnes. Émerge également un resserrement moral autour des pratiques sexuelles à l'extérieur du mariage qui vise avant tout les femmes. Avant d'être livrées au bûcher ou

enfermées, les femmes accusées de sorcellerie ou de prostitution partagent un sort semblable, celui d'être accusées d'avoir commis un crime sexuel et la peine infâmante du rasage intégral des poils pour les premières et de la tête pour les secondes. La privation des poils et cheveux féminins a une signification particulière : au-delà de l'humiliation (un corps sans poils ou un crâne sans cheveux est plus nu encore qu'un corps sans vêtement), de la dépossession identitaire (atteinte à l'intégrité corporelle) et du spectacle de la punition (humilier davantage la victime et édifier le public), on retrouve l'idée selon laquelle priver une femme de sa chevelure, c'est la priver de sa beauté, alors que priver une femme de sa beauté, « de son arme de séduction », c'est la priver de ce qu'elle a de plus personnel.

IV. Le poil à la frontière de l'humanité

À Blois, j'ai vu une femme d'environ vingt-quatre ans qui avait une longue barbe blonde avec deux fortes moustaches. Des oreilles lui sortaient deux fortes moustaches ou boucles, qui lui pendaient jusque sur le cou. Ses cheveux étaient blonds et fins comme de la soie. Ses bras et son dos étaient aussi couverts d'une épaisse toison longue comme le doigt. C'est une vraie femme, et non une hermaphrodite, une Allemande des environs d'Augsbourg, dont les parents n'étaient nullement velus, mais elle est née ainsi velue. Et déjà quand elle avait quatre ou cinq ans, on la promenait dans le pays pour gagner de l'argent. Elle était alors vêtue de damas noir et jouait d'un instrument¹.

Entre la description d'un jeu de boules et de quilles pratiqué par les habitants de cette région française au XVII^e siècle et celle d'un éléphant gigantesque vu à la grande foire de Blois, dans le Faubourg de Saint-Jean, voici comment Elie Brackenhoffer (1524?-1589?) décrit Barbara Ulserin. Il suffit d'un paragraphe pour résumer la vie de cette « curiosité humaine² », dont la particularité est d'être entièrement poilue. Promenée de foire en foire par des parents cupides, puis par un mari peu scrupuleux, Barbara partage le destin de toute une communauté d'êtres au physique étrange qui font l'objet de spectacles dans les rues d'Europe et puis, plus tard, sur les tréteaux des foires en Amérique, pour satisfaire un engouement public qui ira grandissant jusqu'à l'aube du XX^e siècle.

Un siècle plus tôt, au palmarès de l'attribut pileux figurait une famille d'hirsutes, composée du père Gonsalus et de sa progéniture issue d'un mariage avec une femme à la pilosité normale. Depuis la cour d'Henri II où Gonsalus fut amené après sa capture dans les Îles Canaries vers la deuxième moitié du XVI^e siècle, cette famille est sollicitée de toute part pour être exhibée dans de nombreuses cours princières d'Europe. Elle défile sous les yeux de médecins curieux d'anatomie merveilleuse ainsi que de peintres et de graveurs désireux de

¹ Elie Brackenhoffer, *Voyage en France, 1643-1644*; traduit d'après le manuscrit du musée historique de Strasbourg par Henry Lehr, Nancy, Paris, Strasbourg, imprimeurs-éditeurs Berger-Levrault, 1925, p. 186.

² L'expression est tirée de Jean-Jacques Courtine, « Curiosités humaines, curiosités populaires. Le spectacle de la monstruosité au XVIII^e siècle » dans : Nicole Jacques-Chaquin et Sophie Houdard, *Curiosité et Libido scienti de la Renaissance aux Lumières*, Fontenay/Saint-Cloud, ENS éditions, t. II, 1998, p. 499.

diffuser son image dans des cabinets de curiosités, des ouvrages d'histoire naturelle et des traités de monstruosité.

Que l'on soit dans la rue ou à la cour, l'anomalie physique est, dans l'Ancien Régime, digne du plus grand intérêt. Le trouble du regard qui s'opère lorsque celui-ci se pose sur un être dont le physique ne correspond pas à la norme confère à ce dernier un statut particulier. Ce chapitre porte sur les représentations du corps considéré comme anormal en raison d'une surabondance ou d'une absence de poils. Les traités de monstruosité et les récits de voyage nous révèlent comment les corps entièrement recouverts de poils ou ceux qui n'en ont pas suffisamment aux yeux des Européens étaient perçus. Ils nous renseignent sur les croyances et l'état des connaissances sur la création divine et la nature humaine. Cela nous permet de comprendre au plus près les attitudes d'une partie des Français à l'égard de l'Autre proche et lointain. La mise en spectacle, qui est aussi une didactique du regard dans laquelle on mise sur l'intérêt pour le non conforme et le divertissement, de prodiges humains velus tels que Barbara et Gonsalus, pose également la question de l'identité humaine. Ce chapitre traitera aussi du rôle de Dieu dans la pilosité et des rapports entre science et religion. Si la science du XVI^e siècle commence à s'interroger sur l'intégration des monstres dans l'ordre de la création, comment se fait-il qu'au XVIII^e siècle, on considère encore l'homme sauvage, tels que les « sauvages d'Amérique », comme velu ? Ce paradoxe de taille nous aide à mieux comprendre la lente évolution des représentations de la pilosité hors norme. L'anormalité du poil pour les Européens de l'époque moderne se définit par des dérogations à la norme fondées sur leur propre corps et leur propre identité. Une norme pileuse – un pilocentrisme – est produite par les Européens et ira même jusqu'à être utilisée comme justification de la domination.

La notion de monstruosité à l'époque moderne permet de mieux saisir les critères qui font que la pilosité d'un corps le fait basculer de la sphère du normal à celle de l'anormal. Dans son dictionnaire, Furetière indique que le monstre est « un animal extraordinaire et

prodigieux, qui est contre l'ordre de la nature, qu'on admire ou qui fait peur³ ». Cette idée de déviation de la nature, de dépassement des lois naturelles, est au cœur de la notion de monstre. D'Aristote⁴ à Saint-Augustin⁵, en passant par Paré⁶ jusqu'à l'Encyclopédie, qui décrit le monstre comme « conformation contraire à la nature⁷ », nous retrouvons l'idée selon laquelle le monstre est une aberration du cours normal de la nature⁸. La pilosité présente, de fait, de nombreux lieux de transgression de la normalité. Quand celle-ci est excessive, on y voit un signe de monstruosité ou de sauvagerie, à l'image d'un homme-singe, chien ou lion, de l'homme sauvage ou de l'enfant ensauvagé. Quand elle pousse où elle ne devrait pas ou ne pousse pas où elle le devrait, nous assistons à une transgression de genre observable dans les figures de femmes à barbe ou d'hommes non virils. Quand elle pousse au moment où elle ne devrait pas, elle transgresse le cours normal des âges de la vie, comme dans les cas monstrueux de bébés barbus⁹. Quoi qu'il en soit, l'examen des traits pileux s'accompagne toujours de jugements de valeur fondés sur l'association de l'apparence à la moralité que nous avons vue dans les précédents chapitres, par exemple : l'hirsute est féroce, le chauve est libidineux, l'homme glabre est mol et efféminé.

Les travaux de Georges Canguilhem, Michel Foucault et Jean-Jacques Courtine sur l'évolution du statut du monstrueux dans les domaines de la science et du spectacle nous

³ Cité par Jean-Louis Fischer, *Monstres, Histoire. du corps et de ses défauts*, Paris, Syros-Alternatives, 1991, p. 9.

⁴ Kappler cite une formule d'Aristote en grec, qu'il traduit ainsi : « le monstre est un phénomène qui va à l'encontre de la « généralité des cas » mais non pas à l'encontre de la nature envisagée dans sa totalité. ». Claude Kappler, *Monstres, démons et merveilles à la fin du Moyen Age*, Payot, Paris, 1980, p. 208.

⁵ Dieu, dit Saint-Augustin, fait un miracle « lorsqu'il accomplit sur terre un acte qui, réalisé merveilleusement en dehors du cours ordinaire de la nature, révèle en quelque sorte sa présence. » Voir Céard citant St-Augustin (Cité de Dieu, XVI, 5.) in Jean Céard, *La nature et les prodiges. L'insolite au XVI^e siècle*, Genève, Librairie Droz, 1977, p. 257.

⁶ « *Les monstres sont choses qui apparaissent outre le cours de Nature [...]* » dit Paré dans la préface de son édition des *Monstres et prodiges* de 1579, cité par Céard, *La nature et les prodiges...*, p. 304.

⁷ Cité par Fisher, Jean-Louis, *Monstres...*, p. 9.

⁸ Fischer, *Monstres...*, p. 9.

⁹ Émile Compardon, *Les spectacles de la foire: théâtres, acteurs, sauteurs et danseurs de corde, monstres, géants, nains, animaux curieux ou savants, marionnettes, automates, figures de cire et jeux mécaniques des foires Saint-Germain et Saint-Laurent, des boulevards et du Palais-Royal, depuis 1595 jusqu'à 1791*, Tome 2, Paris, Berger-Levrault, 1877, p. 183.

permettent de mieux comprendre le phénomène de la monstruosité pileuse¹⁰. C'est au XIX^e siècle que ces chercheurs ont situé un processus complexe et lent de rationalisation du regard, de « domestication des monstruosités¹¹ » et de normalisation des anormaux¹², avec notamment le développement de la science nommée tératologie par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, qui étudie les causes et des lois naturelles de l'anomalie et de la formation du normal¹³.

Saint-Hilaire a proposé, en 1832, une périodisation de l'histoire de la représentation des monstres en trois parties. De l'Antiquité à la fin du XVII^e siècle, le monde des monstres est empreint de fabuleux et se trouve associé au sacré ou au démoniaque, ce qui donne à ces créatures une fonction sociale importante. Au XVIII^e siècle, et jusqu'en 1820, la période dite « préscientifique » voit la fonction sociale et culturelle du monstre diminuée tandis que celui-ci devient un sujet de description méticuleuse chez les savants. Enfin, 1820 marquerait le début de la période proprement « scientifique », lorsque Saint-Hilaire pose les bases de la tératologie, « science des monstres », qui débarrasse ceux-ci de leur caractère extraordinaire pour les classer, les nommer et les considérer comme appartenant à des lois spécifiques¹⁴. Ce « processus de naturalisation et de rationalisation¹⁵ » des monstres est inscrit dans la

¹⁰ Georges Canguilhem, « La monstruosité et le monstrueux », *La connaissance de la vie*, Paris, J. Vrin, 1989. p. 171-184. Michel Foucault, *Les anormaux. Cours au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1999. Jean-Jacques Courtine, « Le corps anormal. Histoire et anthropologie culturelles de la difformité », in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine & Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps, Vol.3 : Les mutations du regard. Le XXe siècle*, Paris, Seuil, 2006, pp. 201-262. Courtine, « Le désenchantement des monstres », préface de Martin, Ernest, *Histoire des monstres. Depuis l'Antiquité à nos jrs*, Grenoble, Jérôme Millon, 2002. pp. 7-27; Courtine, « « Curiosités humaines », curiosités populaires. Le spectacle de la monstruosité au XVIII^e siècle » in Nicole Jacques-Chaquin et Sophie Houdard, *Curiosité et Libido scienti de la Renaissance aux Lumières*, Tome 2, ENS éditions, 1998, p. 499 à p. 515.

¹¹ Canguilhem, « La monstruosité et le monstrueux », p. 178.

¹² Selon Foucault, le début du XIX^e siècle voit le passage des monstres physiques (ancienne catégorie des « monstres naturels » aux monstres moraux (« les individus à corriger »), celui de la monstruosité dans le domaine de la nature à la monstruosité qui relève du domaine des conduites. Foucault, *Les anormaux...*, p. 69 tiré de Jean-Jacques Courtine, *Déchiffrer le corps. Penser le corps avec Foucault*, Paris, Jérôme Millon, 2011, p. 110.

¹³ « Dès lors la monstruosité paraît avoir livré le secret de ses causes et de ses lois; l'anomalie paraît appelée à procurer l'explication de la formation du normal. [...] le pathologique est du normal empêché ou dévié. Ôtez l'empêchement, vous obtiendrez la norme. » Canguilhem, « La monstruosité et le monstrueux », p. 181.

¹⁴ Fischer, *Monstres...*, p. 8.

¹⁵ Jean-Jacques Courtine, « Le corps inhumain. Des monstres à l'âge classique », in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine & Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps, Vol.1*, Paris, Seuil, 2005, p. 376.

modification du statut juridique et médical du monstre. Il est également lié à la naissance d'un sentiment de compassion pour l'humain derrière le handicap qui sonnera, tardivement, le glas du phénomène d'exhibition des « monstres » dans les cirques et les foires¹⁶.

Canguilhem et Foucault ont insisté sur la fonction pédagogique et sociale de l'exhibition du monstrueux au XIX^e siècle en démontrant comment elle a permis l'établissement de la norme dans la société. Canguilhem et Courtine ont creusé de leur côté ce qui repousse et qui fascine à la fois dans l'anomalie physique ainsi que la complexité des rapports entre l'imagination, la peur et le plaisir ressentis devant l'écart à la norme. La question du divertissement devant le phénomène de la monstruosité, négligée par Foucault, mais étudiée par Courtine, éclaire sous un jour nouveau le regard porté sur les curiosités humaines dans les siècles précédents le XIX^e siècle. Contrairement à Foucault, Courtine s'intéresse non seulement à l'exhibition de l'anormal devant le plus grand nombre, dans les cirques et fêtes foraines, mais aussi au « tourisme » de curiosités humaines qui se développe à mesure que se démocratise le voyage¹⁷.

Nous observerons, dans les deux premières parties de ce chapitre, que la façon de considérer les monstres dans les traités scientifiques de l'époque s'apparente à celle des spectacles, où les exhibitions d'hirsutes, jugés monstrueux à cause de leur pilosité différente, placent côte à côte les hommes sauvages, les femmes à barbe, les hommes les plus petits du monde ou les « hommes troncs » sur la scène des difformités. Nous soulignerons le rôle de l'imaginaire, des croyances religieuses et de l'autorité des anciens dans la perception des anomalies pileuses qui précèdent la rationalisation et la médicalisation du discours les concernant. La question de l'humanité des êtres monstrueux, des « curiosités » humaines est débattue dans l'Ancien Régime dans des termes qui nous sont étrangers. C'est l'anormalité

¹⁶ Courtine, *Déchiffrer le corps...*, p. 124.

¹⁷ Courtine, *Déchiffrer le corps...*, p. 110. Il faut prendre la mesure de l'exhibition de l'anormal dans la deuxième moitié du XIX^e siècle qui connaît, par exemple, avec Phineas Taylor Barnum en Amérique une extension considérable. La circulation des portraits de monstres vendus par les baraques de la Foire du Trône à Paris ou les *Freak shows* américains, de même que les photos et cartes postales de la difformités corporelles pittoresque qui accompagne le développement du tourisme intérieur en témoigne aussi. Courtine, *Déchiffrer le corps...*, 117-119.

physique qui rend difficile le classement des êtres hirsutes. Ils se définissent d'abord par leur caractère monstrueux, devant Dieu et la Nature, ce qui leur donne non seulement une valeur extraordinaire, mais aussi une valeur commerciale sur le marché des collections et du spectacle. Les individus dits « extraordinaires », qu'ils soient velus, handicapés ou nains, sont tantôt présentés comme des objets curieux, tantôt comme des bêtes de foire.

Comme noté par Christian Bromberger, les hommes se définissent par rapport aux autres « dans un jeu de miroirs (de coutumes, de comportements, d'affiliations) ». Le traitement des attributs pileux joue un rôle important dans le processus de démarcation des groupes voisins. Les relations entre juifs, chrétiens et musulmans, par exemple, illustrent bien comment la pilosité corporelle, faciale et capillaire est « mise à contribution comme signe distinctif pour creuser les écarts » et « figure comme un trait majeur dans les représentations de soi ou les caricatures de l'autre »¹⁸. Les Turcs se servent aussi du traitement capillaire pour marquer leur identité. Benoit Fliche a notamment analysé le procédé discursif identitaire des Turcs fondé sur des ethnostéréotypes concernant la couleur et l'aspect de la chevelure leur permettant d'affirmer d'une part, leur supériorité méditerranéenne face aux Européens et d'autre part, leur supériorité anatolienne face aux Africains¹⁹.

La découverte d'hommes sauvages, d'enfants ensauvagés et de peuples nouveaux par les Européens du XVI^e siècle, à la pilosité différente de la leur – soit abondante, soit absente – permet dans cette perspective de mieux comprendre les manières des sociétés d'Ancien Régime de voir et de percevoir le corps dans une dualité normal/anormal. Les représentations corporelles dont celles de la pilosité expriment, face à l'altérité radicale, la place que se donnent les sociétés d'Ancien Régime dans l'existence. Les descriptions des corps monstrueux dans les traités et dans les foires que nous étudierons en première et deuxième partie, de même que celles des hommes sauvages qui vivent dans les bois parmi les bêtes et que l'on a

¹⁸ Christian Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie des cheveux et des poils*, Bayard, 2010, p. 18-19.

¹⁹ Benoit Fliche, « Quand cela tient à un cheveu. Pilosité et identité chez les Turcs de Strasbourg », *Terrain*, n° 35, 2000, pp. 155-165 [en ligne], <http://terrain.revues.org/1133> (page consultée le 09-09-2008)

rencontrés dans les forêts européennes comme dans les contrées africaines et asiatiques et de celles des « sauvages » d'Amérique, que nous avons rassemblées dans une troisième partie, offrent des indices de la façon dont les Européens se sont représenté le corps humain en général, mais surtout le corps des leurs – un « nous normal » par rapport à « autre » anormal. Ces descriptions rassemblent les différences observées et tentent de les expliquer au moyen des représentations que l'on se fait alors du monde. Elles sont composées d'un savant mélange de sciences et de légendes inspirées de l'Antiquité grecque, des récits médiévaux et des légendes bibliques, de la civilisation (gouvernement, religion) et de la nature (climat, alimentation). Les traits pileux sont au compte des critères de démarcation ethnique, au même titre que la couleur de la peau ou la forme du nez. Ils servent d'élément de définition de l'identité européenne et marquent une mise à distance de peuples aux corps et aux cultures différents. Le discours sur les Amérindiens est particulièrement révélateur à cet égard puisque les poils deviennent le siège d'enjeux symboliques.

Notre analyse a été conduite à partir des traités de monstruosité d'Ambroise Paré (1509?-1590) et de Fortunio Liceti (1577-1657), du recueil de prodiges de Pierre Boaistuau (1517?-1566), des récits de voyage tels que ceux d'André Thevet (1516-1590) et de Gabriel Sagard (1590?-1640?), des réflexions de savants et philosophes tels que Michel de Montaigne (1533-1592), Georges-Louis Leclerc de Buffon (1707-1788) et Cornelius De Pauw (1739-1799), ainsi que de diverses sources relatives aux êtres humains couverts de poils rencontrés ci-haut, les membres de la famille des Gonsalus et Barbara Urselin, dont notamment les témoignages de voyageurs, de médecins, de peintres ou de naturalistes, sans oublier la grande quantité d'images les concernant : portrait, miniatures, gravures, etc. Il n'existe pas de frontières entre ces types de sources à l'époque moderne, car celui qui les produit peut être à la fois un médecin et un voyageur, un collectionneur de choses curieuses et un théologien. Il peut travailler, en outre, auprès d'artistes illustrateurs ou simplement à partir de reproductions anciennes.

1. Monstres et prodiges

1.1 Traités de médecine et de monstruosité

Comment percevait-on les monstres velus sans les repères qui permettent habituellement de distinguer l'humain des autres espèces ? La pilosité abondante de Pedro ou de Barbara suscite une immense curiosité chez leurs contemporains et les rapproche des monstres qui peuplent les manuels de tératologie. La monstruosité connaît un engouement particulier dans l'Europe du XVI^e siècle, alors que l'on remarque une curiosité fiévreuse des hommes de sciences pour les récits et les images de monstres, qu'ils s'attachent à colliger dans des traités de monstruosité ou des recueils de prodiges et de merveilles²⁰. Ces ouvrages rencontrent en France un public attentif et intéressé et les multiples rééditions attestent de leur succès. Par exemple, les *Histoires prodigieuses* de Pierre Boaistuau dit Pierre Launay, publiées pour la première fois en 1560, connaissent neuf éditions de 1560-1598²¹. La grande admiration que suscitent les monstres durant cette période se constate également dans le succès éditorial *Des Monstres et prodiges* du chirurgien Paré, publié en 1573²². La popularité de ce type de traités se maintient au siècle suivant, notamment avec le *Traité de monstres* (1616) de Fortunio Liceti (1577-1656), édité quatre fois en latin de 1616 à 1668, puis traduit en français en 1708²³.

Le respect de la tradition fait en sorte que l'on retrouve souvent les mêmes monstres d'un livre à l'autre. La période moderne a hérité du fond monstrueux du moyen-âge, qui a lui-même puisé dans le répertoire de l'Antiquité grecque et romaine ainsi que celui, à partir des XII^e-XIII^e siècles, du monde oriental et partiellement de la Chine²⁴. Jean Céard a néanmoins identifié l'apparition, au XVI^e siècle, d'une réflexion nouvelle sur les monstres. Le traité de

²⁰ Courtine, « Le désenchantement des monstres », préface d'Ernest Martin, *Histoire des monstres depuis l'Antiquité à nos jours*, Grenoble, Jérôme Millon, 2002, p. 11.

²¹ Céard, *La nature et les prodiges...*, p. 253.

²² Fischer, *Monstres...*, p. 54.

²³ Fischer, *Monstres...*, p. 61.

²⁴ Kappler, *Monstres, démons et merveilles...*, p. 213.

Paré, par exemple, bien que largement tributaire de l'héritage médiéval, « renouvelle la conception classique que les médecins se faisaient des monstres ».

Les auteurs n'hésitent pas à s'emprunter les personnages monstrueux qui peuplent leurs ouvrages. Tandis que Boaistuau s'inspire grandement de Conrad Lycosthènes, auteur des *Prodigiorum ac ostentorum chronicon* (1557)²⁵, Paré puise dans le répertoire de Boaistuau. Paré fait aussi la synthèse d'ouvrages d'une grande diversité, glanant dans les travaux de médecine, les *Daimons* (1555) de Pierre de Ronsard, les *Propos rustiques* (1547) de Noël du Fail de même qu'à travers Boaistuau, chez Lycosthènes, Rueff, Peucer, Camerarius²⁶. Si le *Traité des monstres* du médecin et philosophe italien Liceti se veut plus scientifique que ceux de Boaistuau et Paré, on y retrouve tout de même des emprunts dont le fameux monstre fabuleux mi-enfant/mi-chien, déjà présent chez Lycosthènes, Boaistuau et Paré²⁷.

La rareté des monstres fait aussi en sorte qu'ils reviennent d'un livre à l'autre. Les naissances monstrueuses sont peu communes et elles ne sont pas toujours répertoriées. Il est difficile de connaître exactement leur nombre durant les XVI^e-XVIII^e siècles car beaucoup ont dû échapper à la connaissance des notables et des médecins. On taisait l'existence des monstres par crainte qu'ils soient dissimulés ou éliminés²⁸ ou par honte du stigmate que plaçait une telle naissance sur la famille.

C'est aussi la rareté des monstres qui incite les auteurs à s'y intéresser : au cœur du phénomène monstrueux ou prodigieux se trouve le mystère divin qui est la clé de son succès. La nature créée par Dieu offre une infinité de merveilles, et c'est à la tâche de les recenser que les médecins s'attellent, souhaitant mettre au jour « la présence intime de Dieu dans le monde²⁹ » en répertoriant les merveilles de la création³⁰. La rareté des monstres, enfin,

²⁵ Céard, *La nature et les prodiges...*, p. 253.

²⁶ Céard, *La nature et les prodiges...*, p. 293.

²⁷ Fischer, *Monstres...*, p. 49, p. 59 et p. 61.

²⁸ Il existe tout de même un recensement des naissances monstrueuses en Europe de 1233 à 1687, portant le nom de la *Chronique de Thann*, et cité dans une étude de Le Minor auquel Fischer emprunte quelques chiffres. La consultation de ce recensement n'a, pour l'instant, pas pu être possible. Fischer, *Monstres...*, p. 12.

²⁹ Céard, *La nature et les prodiges...*, p. 256.

³⁰ Citation de la préface *Des Monstres et Prodiges* de Paré, rapportée par Céard, « Introduction », p. XI.

rappelle la nécessité pour les auteurs de traités de monstruosité de se référer à des témoignages d'auteurs jugés fiables qu'ils trouvent dans l'Antiquité³¹. On croit aux monstres, ces histoires sont considérées comme « vraies » au nom de l'autorité que l'on accorde au savoir des anciens³² : non seulement les médecins de l'époque ne travaillaient pas toujours par observation directe de la nature³³, mais dans le cas des monstres depuis longtemps disparus, ils ne font bien souvent que répéter leur légende.

1.2 Des monstres à « poils »

L'étrange et l'inhabituel qui frappent l'œil, suscitent l'étonnement, et avec celui-ci la crainte ou le divertissement, ont trouvé dans la littérature savante un lieu privilégié de réflexions. Le monstre ne répond pas à une définition fixe, il est au contraire sans cesse redéfini selon les auteurs et selon les époques, avec pour critère général un écart par rapport à la norme. Comme le souligne Claude Kappler, « le monstre se définit *par rapport* à la norme, celle-ci étant un postulat du sens commun; la pensée n'attribue pas facilement au monstre une existence *en soi* alors qu'elle l'accorde spontanément à la norme³⁴ ». Si le monstre peut se définir comme tel en raison de ses coutumes ou de ses mœurs, une des premières caractéristiques que ces ouvrages lui assignent consiste en une anomalie physique³⁵. Les traités de monstruosité collectionnent en effet des illustrations et des descriptions d'individus dont le corps diffère du corps normal. Il y a des monstres incomplets (sans tête, ou avec tête, mais sans yeux, ou sans bouche, etc.), des monstres disproportionnés (quant à la taille, quant au rapport entre les membres et/ou quant à la quantité de ces membres) et des monstres hybridant les règnes (mi-animal/mi-végétal), les espèces (mi-humain/mi-bête) ou les sexes

³¹ Liceti énumère les autorités de l'Antiquité tels que Plutarque et Aristote parmi d'autres, qui ont parlé de monstres. Il mentionne aussi qu'il a puisé ses sources chez des auteurs plus récents comme Giambattista della Porta (1535-1615) et Jacob Rueff (1500-1558). Fortunio Liceti, *Traité des monstres, de leurs causes, de leur nature et de leurs différences* dans Jean Palfin, *Description anatomique des parties de la femme qui servent à la génération [...]*, Leide, Veuve B. Schouten, 1708. p. 6-14.

³² Fischer, *Monstres...*, p. 45.

³³ Fischer, *Monstres...*, p. 64.

³⁴ Kappler, *Monstres, démons et merveilles*, p. 208.

³⁵ Kappler, *Monstres, démons et merveilles*, p. 223.

(mi-homme/mi-femme), pour ne nommer que quelques exemples³⁶. Les particularités pileuses viennent renforcer les spécificités monstrueuses, comme dans le cas des hommes – et des femmes – abondamment velus. À ces distinctions morphologiques s’ajoute un ensemble de caractères (mœurs, langage, usages, etc.) considérés comme étant déviants. Une pilosité très abondante évoque l’apparence de l’animal et les mœurs de ces derniers. Les monstres se définissent donc autant par leur ressemblance avec les humains que par leur altérité.

Conrad Lycosthène fait état, par exemple, d’un homme velu qui marchait sur les mains ainsi qu’un enfant ayant deux bouches, quatre yeux, et surtout qui était né avec une barbe qui lui descendait jusqu’à la poitrine. Zacutus Lusinatus parle d’une fillette de trois ans née avec une barbe et couverte de poils. Riolan, dans *Les Monstruosités*, raconte l’histoire d’un homme tellement poilu qu’on le prenait pour un ours³⁷. Houssay et Le Double, dans leur essai sur les velus au XIX^e siècle ont, de plus, tiré l’anecdote suivante des *Acta. Academ. Natur. curios.* :

D’un soldat du Gouvernement de Vésales, naquit à Boenen, en 1722, une petite fille qui, dès l’âge de 3 ans, eut au milieu du dos une raie de poils qui peu à peu prit une telle extension que bientôt le dos, l’abdomen et les membres, jusqu’à leur extrémité libre, furent couverts de poils. Ce tégument hirsute ressemblait, à part les crins des doigts et des orteils qui donnaient l’illusion d’une main et d’un pied de *singe*, à une peau de *poulain*, Les poils du pubis étaient noirs, et ceux de l’aisselle rouges. Les sourcils de cette petite fille étaient longs et épais. Ses cheveux avaient une aune $\frac{3}{4}$ de longueur. Sa tête de forte dimension et sa figure, couverte de poils, contrastaient avec sa taille peu élevée. Des tempes, des joues et du menton descendaient de longs appendices pileux, de la longueur du petit doigt, qui formaient une sorte de barbe. Douée d’un vorace appétit, cette fillette, d’un esprit sain, parlant peu et d’une voix grave, absorbait par jour trois cruches de cervoise. Elle devint obèse et si gênée dans ses mouvements qu’elle mourut accidentellement à la suite d’une chute³⁸.

Le naturaliste bolonais Ulisse Aldrovandi opère pour sa part, dans son *Monstrorum historia*, un rapprochement entre les membres de la famille Gonsalus dont il dresse le portrait,

³⁶ Kappler, *Monstres, démons et merveilles*, p. 116.

³⁷ François Houssay, Anatole Félix Le Double, *Les velus. Contribution à l’étude des variations par excès du système pileux de l’homme*, Paris, Vigot Frères, 1912, p. 142.

³⁸ Voici la seule référence que nous donnent les deux anthropologues français pour la série d’auteurs que nous venons d’énumérer, et qui correspond à la dernière anecdote : *Acta. Academ. Natur. curios.*, T. VI. obs. 71. Houssay et Le Double, *Les velus...*, p. 143.

et les peuples velus évoqués dans les récits d'explorateurs tels que Jean de Mandeville et Antonio Pigafetta³⁹.

Les traités de Boaistuau, Paré et Liceti mentionnent eux aussi des êtres considérés comme monstrueux en raison d'une pilosité anormale. Boaistuau et Paré traitent notamment de la naissance d'une jeune fille velue faisant aussi l'objet d'un récit dans les *Essais* de Montaigne⁴⁰ : « [...] il fut présenté à Charles, Roy de Bohème et Empereur, une fille d'auprès de Pise, toute velue et hérissée, que sa mère disait avoir été ainsi conçue à cause d'une image de saint Jean Baptiste pendue en son lit⁴¹ ». Boaistuau présente également des êtres hybrides où la pilosité vient renforcer la composante animale, comme l'enfant chien⁴² ou le monstre à quatre pattes et à visage humain capturé dans la forêt de Saxonie et connu pour ses mœurs brutales⁴³. Il relate en outre deux histoires issues de la tradition chrétienne qui mettent en scène des personnages hirsutes chez qui la toison désigne le caractère sauvage : Nabuchodonosor et le monstre qu'a rencontré Saint-Antoine dans le désert. Chassé du trône et condamné à vivre loin des hommes, l'état de bestialité auquel Nabuchodonosor est désormais confiné est symbolisé par sa peau, devenue velue par châtement divin.⁴⁴ Le monstre de type satyrique, c'est-à-dire avec des jambes de bouc, apparu à Saint-Antoine dans le désert, présente aussi une portion humaine (le haut du corps) couverte de poil⁴⁵. Liceti disserte à son tour sur un monstre velu énorme ainsi que sur la possibilité que des enfants naissent avec une « peau couverte de poils fins et déliés » ou encore avec « une barbe prématurée⁴⁶ ».

³⁹ Roberto Zapperi, « Arrigo le Velu, Pietro le Fou, Amon le Nain et autres bêtes : autour d'un tableau d'Agostino Carrache », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2, 1985, p. 310.

⁴⁰ Fischer, *Monstres...*, p. 47. Pierre Boaistuau, *Histoires prodigieuses les plus mémorables qui ayent esté observées depuis la nativité de Jésus-Christ jusques à nostre siècle*, Vincent Sertenas éditeur, Paris, 1560, p. 13. Michel de Montaigne, *Les Essais*, tome 1, Texte original de 1580 avec les variantes des éditions de 1582 et 1587, publié par R. Dezeimeris & H. Barckhausen, Bordeaux, Férêt & Fils, 1870, p. 72.

⁴¹ Montaigne, *Les Essais*, t. 1, p. 72.

⁴² Boaistuau, *Histoires prodigieuses...*, p. 161.

⁴³ Boaistuau, *Histoires prodigieuses...*, p. 96.

⁴⁴ Boaistuau, *Histoires prodigieuses...*, p. 11 et suivantes.

⁴⁵ Boaistuau, *Histoires prodigieuses...*, p. 42 et suiv.

⁴⁶ Fortunio Liceti, « Traité des monstres, de leurs causes, de leur nature et de leurs différences » dans Jean Palfyn, *Description anatomique des parties de la femme qui servent à la génération, avec un Traité des monstres, de leurs causes, de leur nature et de leurs différences, et une description anatomique de la disposition surprenante*

La société d'Ancien Régime identifie ainsi des monstres en se référant à un fond culturel et historique vaste, dans lequel la pilosité peut tenir un rôle central et signale au monde la variété des créations divines.

1.3 Des causes surnaturelles et des causes naturelles

Dans un univers hiérarchisé, où chacun des éléments de la création occupe une place déterminée par un Dieu qui ne commet jamais d'erreur, la question de l'explication des naissances monstrueuses est brûlante. Pourquoi la nature s'écarte-t-elle ainsi de la norme en donnant des monstres ? Cherchant à déchiffrer cette énigme, les auteurs de traités de monstruosité souhaitent identifier les causes à l'origine des naissances monstrueuses⁴⁷. Partant du principe que les monstres existent parce que Dieu en a voulu ainsi, ils font de ces derniers un signe marqué de la présence divine et de sa puissance⁴⁸. Devant l'infinie diversité des merveilles de la nature, et malgré leur désir commun de les recenser toutes, Boaistuau et Paré reconnaissent les limites de l'entendement humain face au mystère de certaines naissances monstrueuses. Comme le dit Paré : « Il y a des choses divines, cachées et admirables aux monstres, principalement à ceux qui adviennent du tout contre-nature : car à iceux les principes de Philosophie faillent, partant on n'y peut asseoir certain jugement⁴⁹ ».

En revanche, les phénomènes monstrueux sont souvent représentés comme une punition pour un péché ou comme un avertissement. L'inquiétude spirituelle et le climat de sorcellerie qui caractérisent la fin du Moyen-Âge et le XVI^e siècle européen offrent un contexte favorable aux auteurs pour relier les monstres aux malheurs du temps. Les monstres de Sébastien Brant, par exemple, sont le signe des réactions divines favorables ou

de quelques parties externes et internes de deux enfants nés dans la ville de Gand, capitale des Flandres, Leide, Vve B. Schouten, 1708, p. 175.

⁴⁷ Kappler, Claude, *Monstres, démons et merveilles*, p. 20.

⁴⁸ Si « tout porte la signature visible de la main divine qui a créé le monde, [...] [c'est encore plus le cas] des êtres qui, soustraits à l'ordre commun des choses, échappant aux classifications, recèlent en eux quelque caractère individuel qui les rend remarquables » laisse entendre Boaistuau dans sa préface, d'après Céard. Céard, *La nature et les prodiges...*, p. 269.

⁴⁹ Ambroise Paré, *Des monstres et des prodiges*, Librairie Droz, 1971, p. 68 cité par Kappler dans Kappler, *Monstres, démons et merveilles*, p. 233.

défavorables aux circonstances historiques⁵⁰. Le traité de Rueff, intitulé *De conceptu et generatione hominis* et publié pour la première fois en 1554⁵¹, celui de Boaistuau, celui de Paré et celui de Liceti⁵² ont aussi en commun d'identifier les naissances monstrueuses à des châtiments divins. Boaistuau en fait par exemple le signe de représailles divines adressées à la collectivité⁵³. Paré, pour sa part, précise qu'une naissance monstrueuse peut trouver son origine dans un acte de sexualité condamnable selon la religion chrétienne. En effet, une relation sexuelle avec une femme qui a ses règles, un acte de bestialité ou le commerce sexuel avec les démons sont susceptibles d'engendrer la naissance d'un monstre, qui deviendra à la fois le fruit du péché et sa punition. En accord avec la tradition, Paré maintient qu'une naissance monstrueuse peut également être le signe de quelque malheur à venir⁵⁴. L'idée que le monstre préfigure un événement se trouve à son tour dans la *Cosmographie universelle* de Thevet publié en 1575⁵⁵.

Le Double et Houssay parlent du recours au « commerce charnel humano-satanique » comme explication à l'origine de certaines naissances de monstres velus, « à pieds fourchus, munis de cornes et d'une queue », comme d'un « credo du Moyen-Âge » que « maints arrêts des tribunaux ecclésiastiques, voire même un édit de l'empereur Sigismond », au XV^e siècle, attestent⁵⁶. L'inquisiteur Jacques Sprenger débattait lui aussi des manières dont le démon, sous forme d'incube ou de succube, procréait des monstres en partageant la couche des humains⁵⁷. On a vu que les procès de sorcellerie qui se poursuivent aux premiers siècles de l'époque

⁵⁰ Dans ses *Fables d'Ésope* (1501), le monstre est « individuel, daté, localisé, avec des prétentions à l'historicité: ce monstre parle de réalités proches, qui condamne ou approuve des circonstances présentes, qui interpelle tout un peuple au nom de Dieu » souligne Kappler. Kappler, *Monstres, démons et merveilles*, p. 245.

⁵¹ Céard, *La nature et les prodiges...*, p. 294.

⁵² Liceti souligne que Dieu procure des monstres « pour punir les hommes des péchés et des crimes qu'ils ont commis⁵² »

⁵³ Céard, *La nature et les prodiges...*, p. 261.

⁵⁴ Céard, *La nature et les prodiges...*, p. 305

⁵⁵ Céard, *La nature et les prodiges...*, p. 313.

⁵⁶ Houssay et Le Double, *Les velus...*, p. 244

⁵⁷ Houssay et Le Double, *Les velus...*, p. 243

moderne ont souvent pour motif de condamnation au bûcher une relation sexuelle contre-nature (sodomie, commerce avec le diable ou ses démons, bestialité).

La bestialité, telle que racontée par les poètes grecs et latins ou les voyageurs de l'époque moderne⁵⁸, décriée par les écritures saintes et attestée dans les sources judiciaires et les chroniques⁵⁹, est aussi évoquée comme une des causes d'hybridité de l'homme et de l'animal. L'enfant-chien que l'on retrouve dans les traités de Lycosthene, de Boaiustau et de Paré au XVI^e siècle est présenté par ce dernier comme un « exemple de la comixtion et mélange des semences » entre une femme et un chien. Cet accouplement fécond ayant eu pour résultat, en l'an 1493, la naissance d'un enfant « ayant, depuis le nombril, les parties supérieures semblables à la forme et à la figure de la mère, et était bien accompli sans que nature y eut rien omis; et depuis le nombril, avait toutes les parties inférieures semblables aussi à la forme et figure de l'animal, qui était le père⁶⁰ ». On trouve un autre exemple de monstre velu sous la forme d'un enfant-ours, chez Liceti au XVII^e siècle, fruit de la séquestration d'une jeune Suédoise enlevée et séquestrée par un ours. Bartholin note en outre que l'on condamna au bûcher une jeune femme ayant accouché d'un enfant à la tête de chat en 1683 à Copenhague⁶¹.

⁵⁸ Pline a écrit qu'on trouve dans l'île de Tapobrane : « des Indiens qui s'accouplent avec les animaux sauvages et, de là, résultent les êtres mixtes, moitié hommes, moitié bêtes, et velus comme ces dernières », selon les propos de Le Double et Houssay. Ces derniers rapportent aussi le récit de l'accouplement des hommes ou des femmes avec les singes dans une colonie hollandaise du Cap, Indes orientales, en 1721, qu'ils tiennent du *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales par une escadre de 6 vaisseaux commandés par M. Duquesne, depuis le 24 fév. 1690 jusqu'au 1691*, 3 vol., La Haye, 1721. Houssay et Le Double, *Les velus...*, p. 228 et p. 235.

⁵⁹ Jacques Gélis, « Le poil monstrueux : femmes à barbe et hommes chien » dans Marie-France Auzépy et Joël Cornette, *Histoire du poil*, Belin, Paris, 2011, p. 137.

⁶⁰ Ambroise Paré, *Oeuvres*, chap. IX, cité par Houssay et Le Double, *Les velus...*, p. 229

⁶¹ Houssay et Le Double, *Les velus...*, Le Double, p. 229.1



Figure 20 : Paré, « Figure d'un enfant demy chien », Les oeuvres d'Ambroise Paré... divisées en vingt huit livres, Paris : G. Buon, 1585, p. 1048.

Par ailleurs, le traité de Paré a ceci de nouveau qu'à côté de la gloire ou l'ire de Dieu cohabitent d'autres causes de l'origine des monstres. Parmi les treize causes identifiées par ce dernier, on trouve notamment la trop grande et la trop petite quantité de semence, l'imagination de la mère, la petitesse de la matrice et les maladies héréditaires ou accidentelles. C'est pourquoi Céard identifie, avec lui, une intention nouvelle consistant à « naturaliser » le monstrueux en le dépouillant de toute idée d'imperfection et en le considérant comme la forme extrême de cette variété qui plaît tant à la nature⁶² ». On voit là des traces de la genèse du processus de naturalisation des monstres observé au XIX^e siècle par Canguilhem,

⁶² Céard, *La nature et les prodiges...*, p. 309.

Foucault et Courtine et du passage pour le monstre « de l'univers du sacré à la juridiction de la science⁶³ ».

Liceti s'intéresse également aux causes naturelles de la formation des monstres velus, en dissertant sur les défauts de « matrice », de « matière » et de « vertu formatrice », etc. À propos d'une surabondance de poils sur le corps, d'une barbe prématurée ou encore d'un monstre dont le cœur est couvert de poil⁶⁴, Liceti affirme qu'« on en a pourra chercher l'origine et la cause dans la matière elle-même ». Ce poil inattendu, plus long, plus fourni, plus épais qu'à l'ordinaire « vient de l'épaisseur et de l'abondance des exhalaisons »⁶⁵ de la mère avant la naissance, de l'impureté et l'incapacité du cœur à se débarrasser de ces dernières⁶⁶ ou encore « du père et de la mère velus eux-mêmes ». « Il est assez probable qu'un père et une mère velus, ou l'un ou l'autre seulement, engendreront des enfants velus, puisque la Nature tâche toujours à faire son semblable⁶⁷ ».

Si l'origine de l'existence des monstres fait l'objet de réflexions de façon constante depuis l'Antiquité, chaque époque y apporte ses propres explications. L'existence des monstres pose un problème fondamental d'Aristote et Saint-Augustin à Paré, Boiaistuaou et Liceti, pour ne nommer que ceux-ci⁶⁸. Comment peut-il exister des créatures imparfaites comme les monstres velus, dans un monde où rien n'est censé avoir été laissé au hasard ? Cette question deviendra le thème d'un débat académique au XVIII^e siècle, connu sous l'expression « la querelle des monstres ». Les médecins s'opposeront alors pendant presque

⁶³ Jean-Jacques Courtine, « Le corps inhumain », in Corbin, Courtine, Vigarello, *Histoire du corps... vol.1*, p. 374.

⁶⁴ « Un cœur sur la substance de qui la nature ne fait naître ordinairement aucun poil, a pourtant pu rendre un homme un Monstre Énorme intérieurement, parce qu'il sera venu au monde avec un coeur tout couvert de poils, ce qui se sera fait par la trop grande abondance des exhalaisons du sang de la mère » Liceti, *Traité des monstres...*, livre 2, p. 176.

⁶⁵ Liceti, *Traité des monstres...*, livre 2, p.175.

⁶⁶ « Or si des hommes naissent avec un cœur couvert de poil, par l'excrément d'une exhalaison qui n'est pas purifiée, et par l'humeur tenace et gluant, qui s'est attaché au coeur, pourquoy l'abondance de ces exhalaisons, qui se sont dispersée, par tout le corps, et même sur le visage, ne ferait-elle pas naître un enfant velu et barbu ? » Liceti, *Traité des monstres...*, livre 2, p. 177.

⁶⁷ Liceti, *Traité des monstres...*, livre 2, p. 177.

⁶⁸ « La nature, Dieu, ou la Nature/Dieu, quand on identifie l'un à l'autre, peuvent-ils être responsables de la naissance ou de la création d'être si différents des autres hommes, témoins de la perfection de leurs œuvres ? » Fischer, *Monstres...*, p. 42.

vingt ans (1724-1743) à propos de la préexistence des monstres et de la responsabilité de Dieu⁶⁹. La théorie de l'imagination de la mère s'y verra notamment fort critiquée⁷⁰. Cette théorie, qui veut que les visions d'une femme pendant sa grossesse ou au moment de la conception puissent « s'imprimer » sur le fœtus qu'elle porte, est un exemple d'explication naturelle pouvant modifier physiquement ou couvrir de poils le corps d'un bébé à naître. C'est le cas de la jeune fille née velue parce que sa mère avait eu sous les yeux l'image de Saint-Jean Baptiste lors de sa conception dont ont traité Montaigne, Boastuau et Paré et que nous avons mentionnée plus haut⁷¹. Faire d'un enfant velu l'hybride d'un accouplement entre une femme et un animal en est un second exemple.

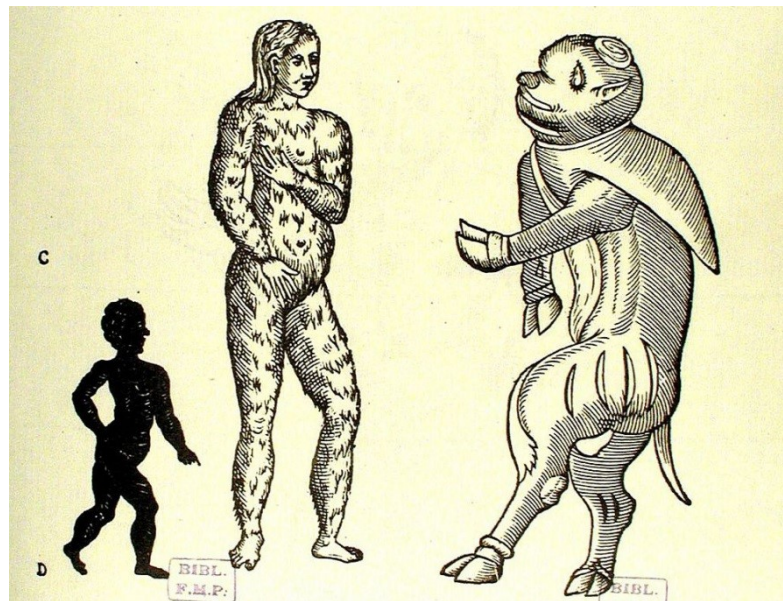


Figure 21 : Paré, « Figure d'une fille velue et d'un enfant noir fait par la vertu imaginative », *Les oeuvres d'Ambroise Paré*, p. 1037.⁷²

⁶⁹ Fischer, *Monstres...*, p. 71

⁷⁰ Fischer, *Monstres...*, p. 80.

⁷¹ Des anecdotes de ce type circulaient déjà durant l'Antiquité et le Moyen-Âge. On raconte notamment que Socrate aurait évité le supplice d'une femme d'Athènes qui avait donné naissance à un enfant noir et crépu, en expliquant au juge que celle-ci avait vu le portrait d'un prince noir et que celui-ci avait frappé son imagination. Fischer, *Monstres...*, p. 47.

⁷² Cette illustration démontre comment les humains velus sont classés parmi les monstres. L'enfant à la peau noire par la vertu imaginative illustre la légende de la note précédente.

Ces deux cas illustrent bien l'inscription des traités tératologiques des XVI^e et XVII^e siècles dans une époque charnière où coexistent des explications basées sur la tradition sacrée et sur des croyances magiques avec d'autres, basés sur le développement de modes d'observation et de nouvelles formes de savoir qui se veulent plus séculières et rationnelles⁷³. Le désir de recenser les merveilles de la nature, dont les monstres capillaires et de les classer à la manière des auteurs d'histoires naturelles, en incluant dans le champ des monstruosité les animaux, les plantes et les phénomènes naturels, est un premier pas en direction du glissement de la notion du monstre de la sphère du sacré à celle du scientifique qui aura lieu des siècles plus tard.

Loin des débats scientifiques, les textes de loi laissent supposer l'existence d'une pratique d'infanticides à l'égard des naissances monstrueuses, justifiée par la crainte que celles-ci soient une œuvre diabolique ou bien par peur du jugement de la communauté. Il est difficile de savoir exactement combien de naissances miraculeuses ont eu lieu durant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, car beaucoup ont dû échapper à la connaissance des notables et des médecins. Mal vues, celles-ci étaient le plus souvent cachées, éliminées ou condamnées⁷⁴. Nous en trouvons un rappel dans la sphère juridique. En effet, les *Meditationes ad Pandectas* (1778-1781) de Leyser stipulent que « les monstres doivent être sacrifiés impunément⁷⁵ ».

À partir du moment où la juridiction permet de condamner la monstruosité, celle-ci pose la question de savoir distinguer le monstre de l'humain. Leyser donne un indice lorsqu'il incite à distinguer « avec le plus grand soin entre les monstres qui sont de provenance humaine et ceux qui sont du commerce bestial ». Comme l'a noté Foucault, on voit là que la loi propose un important cadre de référence à la définition du monstre humain⁷⁶. L'évolution du statut juridique du monstre et la reconnaissance de droit à la vie et de droits civils au XIX^e siècle

⁷³ Courtine, « Le désenchantement des monstres », p. 10.

⁷⁴ Fischer, *Monstres...*, p. 12.

⁷⁵ Leyser, *Meditationes ad Pandectas*, éd. 1778-1781, Vol. 1, p. 160. Traduit et rapporté par Courtine, « Le désenchantement des monstres... », p. 17.

⁷⁶ Courtine citant Foucault, *Les anormaux...*, p. 51. Courtine, « Le désenchantement des monstres... », p. 19.

auront raison des condamnations à mort. Avec elle, un changement de sensibilité viendra teinter la curiosité pour les créatures monstrueuses d'un sentiment de compassion moderne⁷⁷. C'est ainsi que se développeront les notions de handicap et de maladie pour ces gens qui, comme les Gonsalus ou Barbara, étaient entièrement recouverts de poils. Étudions pour l'heure, les attitudes collectives face à la monstruosité des sociétés d'Ancien Régime à travers le destin de ces personnes à la pilosité extraordinaire.

2. Collections et exhibitions des merveilles de la nature

2.1 De palais en palais : la famille des Gonsalus

Le portrait des merveilles de la nature : entre portrait de cour et classement animalier

Un certain mystère plane autour de la famille d'hirsutes du nom de Gonsalus, tantôt appelée Gonsalvus, ou encore Gonsalez. Le père est nommé Petrus, Pietro ou Pedro, il aurait eu moins trois filles, Maddalena, Francesca et Antonietta (Tognina) et deux fils, Enrico (Arrigo) et Orazio (Horatio)⁷⁸. Connue notamment par une série de portraits issus de la collection de curiosités⁷⁹ que l'archiduc Ferdinand II de Tyrol (1525-1595) a fait rassembler au château d'Ambras⁸⁰, la famille se fait aussi appeler la « famille d'Ambras ». Le lien unissant les Gonsalus et la famille d'Ambras semble assez récent puisque les anthropologues Le Double et Houssay en traitent comme s'il s'agissait de familles différentes dans leur grande étude sur *Les Velus*⁸¹, publiée au début du siècle dernier. Quelques sources témoignent

⁷⁷ Courtine, « Le désenchantement des monstres », p. 22-23.

⁷⁸ Staudinger discute des diverses versions de l'histoire de la famille Gonsalus données notamment par Kenner, Bartels, Hendrix et Fines. Manfred Staudinger « Études descriptives de zoologie historique » In Haupt H. & others, *Le bestiaire de Rodolphe II*, Cod.min.129 et 130 de la Bibliothèque nationale d'Autriche, 91-486. Paris, Editions Citadelles, 1990. p. 91 à p. 97. L'historienne Merry E. Wiesner-Hanks fait la lumière sur l'histoire de cette famille dans un livre plus récent : Merry E. Wiesner-Hanks, *The Marvelous Hairy Girls. The Gonzales Sisters and Their Worlds*, New Haven and London, Yale University Press, 2009.

⁷⁹ *Kunstkammer*, littéralement « chambre des arts ».

⁸⁰ Ambras est situé près d'Innsbruck (Autriche).

⁸¹ Houssay et Le Double, *Les velus...*, 1912, 501 pages.

toutefois de l'apparence particulière des Gonsalus et permettent de retracer des bribes de leur existence. À la série de portraits anonymes retrouvée à Ambras, s'ajoutent notamment ceux de Joris Hoefnagel, Dirk van Ravesteyn, Félix Platter et Agostino Carracci. Le médecin Aldrovandi a également produit des rapports médicaux les concernant⁸².

La collection de Ferdinand II de Tyrol dans laquelle nous avons retrouvé les tableaux de la famille d'Ambras est un bon exemple de cabinets de curiosité tels qu'ils apparaissent au XVI^e siècle et se multiplient aux siècles suivants. Sans entrer dans les détails de l'histoire de ce qui deviendra plus tard le musée, ce qui nous intéresse ici c'est la curiosité que certains princes ont partagée avec les naturalistes qu'ils s'attachaient. Dans ces cabinets s'entassaient une série d'objets d'art hérités, reçus en cadeau, commandés, aux côtés de ce qu'on considérait comme des merveilles de la nature, objets ou animaux rares, bizarres, exotiques⁸³. La collection de Ferdinand II accordait une attention particulière aux portraits de figures humaines remarquables comme celles des nains et des géants, ou comme celles des Gonsalus⁸⁴.

L'inventaire de 1621 qui recense les divers objets d'arts et de curiosité qui compose la collection de Ferdinand II de Tyrol mentionne quatre portraits peints par un Allemand ou un Néerlandais dans les années 1580-1582⁸⁵. Ceux-ci représentent séparément le père Gonsalus, sa femme et deux de leurs enfants. Le père, une fille et un jeune garçon sont représentés chacun de pied en cap, vêtus finement et de couleurs vives, dans une posture légèrement en biais et arborant un air calme et sérieux. Il s'agit là d'un modèle de portrait habituellement réservé à la noblesse. La pilosité des sujets illustrés dans ces tableaux donne lieu à deux contrastes dans la représentation. L'opposition des visages recouverts de poils des

⁸² Aldrovandi, *Monstrorum historia cum Paralipomenis historiae omnium animalium*, Bononiae, 1648, p. 17, tel que rapporté par Le Houssay et Le Double, *Les velus...*, p. 157.

⁸³ Hoffmann, « Of Monkey Girls... », p. 68.

⁸⁴ Hertel, "Hairy issues...", p. 4.

⁸⁵ Christiane Hertel mentionne deux inventaires rassemblant les objets d'art et de curiosité du *Kunstammer*, un datant de 1596 et un de 1621. Christiane Hertel, "Hairy issues. Portraits of Petrus Gonsalus and his family in Archduke Ferdinand II's Kunstammer and their contexts", *Journal of the History of Collections*, 13, no 1, 2001, p. 2.

protagonistes et de leurs mains sans poils rend la spécificité de leur visage remarquable. Et la juxtaposition d'éléments du portrait de cour et d'un décor qui rappelle celui d'une caverne, plutôt que les colonnades et tentures auxquelles on pourrait s'attendre, souligne le caractère sauvage des protagonistes. Le quatrième portrait représente, quant à lui, la mère, jusqu'à la taille, que l'on devine debout. Sa peau est glabre, le décor est neutre et ses vêtements sont ceux d'une femme de classe moyenne⁸⁶. L'inventaire mentionne, à propos du père, qu'il s'agit de « l'Homme velu de Munich ». Ces tableaux auraient en effet été peints à la demande du roi Albrecht de Bavière, et auraient été donnés plus tard à Ferdinand de Tyrol⁸⁷. On peut penser que ces portraits servirent de modèle à de nombreuses représentations. Ferdinand de Tyrol le premier, en aurait fait faire des miniatures par le peintre de cour flamand Antoni Waiss. Ces miniatures les présenteraient en buste long et reproduiraient le décor de la caverne⁸⁸.

Peut-être servirent-ils de modèle au peintre néerlandais Joris Hoefnagel (1542-1600), qui visita Ambras plusieurs fois dans les années 1575-1580 et réalisa deux doubles portraits des Gonsalus. Ses miniatures occupent une place de choix dans son histoire naturelle intitulée *Les quatre éléments*. Les Gonsalus font l'objet des deux premiers folios du volume consacré aux *Animalia Rationalia et Insecta (Ignis)*. Seuls humains de l'ouvrage consacré aux animaux et aux insectes, ils semblent avoir pour fonction d'illustrer les merveilles particulièrement créatives de la Nature⁸⁹. Ce sont les mêmes quatre protagonistes que nous retrouvons ici jumelés par deux : un premier cadre ovale représente le couple de parents, le second une fille et son jeune frère. Hoefnagel a également revêtu ses personnages de grandes robes, puis les a situés dans un décor naturel composé de monceaux de terre. La représentation des animaux

⁸⁶ Hertel, "Hairy issues...", p. 5

⁸⁷ Jan Bondeson, « The Hairy Maid and the Hapsichord » in *The Two-headed Boy and Other Medical Marvels*, Cornell University Press, 2000, p. 8.

⁸⁸ Hertel, "Hairy issues...", p. 6.

⁸⁹ Hertel, "Hairy issues...", p. 6

près d'un monticule de terre ou de pierre, auquel on joint parfois une esquisse de végétation est caractéristique des ouvrages de zoologie du XVI^e siècle⁹⁰.



Figure 22 : Hoefnagel, *Les quatre éléments, Animalia Rationalia et Insecta (Ignis)*, fol. 1, v. 1575-1580, aquarelle et gouache, avec bordure ovale à l'or, sur vélin, The National Gallery of Art, Washington DC.

⁹⁰ Théa Vignau-Wilberg, « Le *Museum de l'empereur Rodolphe II* et le cabinet des arts et curiosités » in Haupt, Herbert et alii, *Le bestiaire de Rodolphe II. Cod. min. 129 et 130 de la bibliothèque nationale d'Autriche*, Paris, Citadelles, 1990, p. 38.



Figure 23 : Hoefnagel, *Les quatre éléments, Animalia Rationalia et Insecta (Ignis)*, fol. 2, v. 1575-1580, aquarelle et gouache, avec bordure ovale à l'or, sur vélin, The National Gallery of Art, Washington DC.

Le témoignage d'Hofnagel est d'autant plus précieux que les images sont accompagnées d'inscriptions latines. Sous le portrait du couple de parents, une citation de Job semble notamment associer le père de famille à cette figure pieuse. Comme lui, Gonsalus fut choisi par Dieu pour incarner une grande infortune, celle de sa condition hirsute : « *Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis* »⁹¹. La main de l'épouse de Gonsalus posée sur l'épaule de son mari dans un geste de sympathie ou de consolation vient appuyer cette thèse, rappelant le devoir de compassion et d'humilité de l'épouse de Job⁹². Au dos de la page titre, Hoefnagel présente également un texte qui se veut la voix de Gonsalus racontant son sort :

PETRVS GONSALVS Alumnus REGIS GALLORVM. Ex Insulis Canariae ortus : Me

⁹¹ Job, 14: 2, que l'on trouve souvent traduit en français par : « L'homme né de la femme vit peu de jours, et il est rassasié de misères. »

⁹² Hertel, "Hairy issues...", p. 8.

Teneriffa tulit: villos sed Corpore toto Sparsit opus mirum naturae: Gallia, mater Altera, me puerum nutruit adusque virilem Aetatem: docuitque feros deponere mores Ingeniasque artes, linguam que sonare latinam. Contigit et forma praestanti munere Diuum Coniunx, et Thalami charissima pignora nostri. Cernere naturae licet hinc tibi munera: nati Quod referunt alij matrem formaque colore, ast alij patrem vestiti crine sequuntur.

Conparuit Monachij boiorum A°: 1582⁹³

On y apprend ainsi que le roi de France a donné une éducation privilégiée à Gonsalus, venu de Tenerife dans son plus jeune âge. Une éducation à la fois savante et civile, afin qu'il délaisse ses manières sauvages héritées, on le présume, de son lieu d'origine ou de son apparence pileuse. Aucun autre texte, qu'il s'agisse de source primaire ou secondaire, ne semble faire allusion à une progéniture qui, au lieu de reproduire l'abondance de poils paternelle, aurait l'apparence normale de leur mère⁹⁴. Il est aussi dommage qu'aucune information ne précise ce qui aurait amené Gonsalus à Munich.

L'association visuelle des personnages avec la terre, la citation biblique, celle de Gonsalus et le texte qui accompagne en outre le portrait des enfants (« *Laudate pueri dominum* [en haut de l'image] *Laudate nomen domini* » en bas) viennent expliquer la présence de ces êtres humains dans un livre consacré aux animaux et aux insectes de la Nature, créés par Dieu.

⁹³ « Petrus Gonsalvus fils adoptif du roi de France. Je suis né aux Îles Canaries et originaire de Tenerife ; mais des poils recouvrent tout mon corps, œuvre prodigieuse de la nature ; la France, mon autre Mère, m'a élevé jusqu'à l'âge adulte, et m'a enseigné les bases de la morale, des arts libéraux, et la langue et les sonorités latines. Puis j'ai épousé ma très chère et incomparable épouse, cadeau des dieux. Ici, vous pouvez voir les cadeaux de la nature: certains de mes enfants ressemblèrent à leur mère, et d'autres héritèrent de la pilosité de leur père. Il est venu à Munich en Bavière durant l'année 1582. » La citation latine et la traduction française est empruntée à Jean-Yves Cordier : « Traduction et origines des inscriptions figurant dans *Animalia rationalia et insecta (Ignis)* de Joris Hoefnagel, 1575-1582 », *Le blog de jean-yves cordier* [en ligne], <http://www.lavieb-aile.com/2015/01/traduction-et-origines-des-inscriptions-figurant-dans-animalia-rationalia-et-insecta-ignis-de-joris-hoefnagel-1575-1582.html> (page consultée le 23-03-2015). Hertel donne pour sa part une version anglaise de cette inscription. Hertel, "Hairy issues...", p. 8.

⁹⁴ Staudinger note que l'on peut traduire la fin de la citation de différentes façons : soit nous comprenons alors que certains enfants aurait ressemblé à leur mère (au physique normal), et certains autres à leur père (donc velus), soit nous comprenons que les enfants « ressemblent d'une part, par la figure et la couleur, à leur mère. D'autre part, ils tiennent de leur père par la toison ». Il note également le caractère héréditaire prédominant de la maladie de l'hypertrichose favorisant la reproduction de l'abondance pileuse chez l'enfant. Staudinger, « Études descriptives de zoologie historique », p. 94.

Pour Hoefnagel, la pilosité extrême des Gonsalus est considérée comme une merveille de la nature et un signe visible d'une providence invisible de Dieu⁹⁵.

Dirk van Ravesteyn (1570-1650), un autre peintre des Habsbourg, a également représenté les Gonsalus quelques années plus tard. Il s'agit d'une miniature représentant le père, la mère, une fille et un fils, figurant dans un *compendium* sur les animaux produit pour Rodolphe II (1552-1612), le neveu de Ferdinand de Tyrol, entre 1600 et 1612. Ici aussi, ce portrait précède toutes les autres images d'animaux, dans le premier folio. Les Gonsalus n'ont pas probablement pas posé pour ce portrait, car ils y ont le même âge que vingt ans plus tôt dans les portraits d'Ambras et d'Hoefnagel⁹⁶. Une copie des portraits d'Ambras est d'autant plus plausible que la collection rassemblée de Ferdinand II fut divisée par son fils et en partie offerte à Rodolphe II⁹⁷.



⁹⁵ Hertel, "Hairy issues...", p. 8.

⁹⁶ Hertel, "Hairy issues...", p. 10

⁹⁷ Hertel, "Hairy issues...", p. 3.

Figure 24 : Van Ravesteyn, Dirck de Quade, *Petrus Gonsalvus et sa famille*, v. 1600-1612, codex min. fol. 1, huile sur velin, Osterreichische Nationalbibliothek, Vienne.

Cela dit, plusieurs éléments choisis par Ravensteyn l'en distinguent. La disposition des quatre membres de la famille rappelle les portraits de groupe d'une famille de qualité, que le luxe des vêtements souligne⁹⁸. Ce type de portrait est alors fréquent au sein de la noblesse et la classe marchande montante, les hommes de lettres et administrateurs⁹⁹. Le père et les deux enfants arborent des vêtements d'allure exotique, mais fabriqués de tissus précieux tandis que la mère, seule assise, est vêtue à la mode hollandaise¹⁰⁰. Contrairement aux précédentes illustrations, ils ne figurent pas dans une caverne, mais dans un décor composé de symboles traditionnels du portrait de famille. Deux colonnes soulignent la dignité du père, un rideau vert accentue le rôle de mère de la femme, qui a d'ailleurs les mains posées sur les épaules de son fils. Elle est la seule à arborer des vêtements modestes. L'orientation des figures vers le centre de l'image accentue notamment l'harmonie naturelle du groupe. Au centre de l'image, justement, le regard est attiré vers une chevêche que le petit garçon tient dans ses bras. La ressemblance physiologique du visage de la chouette avec les visages des Gonsalus est saisissante¹⁰¹. On peut également noter que le père porte un tabard (une sorte de manteau) en fourrure, qu'Hertel interprète comme l'identification de la reproduction sociale et culturelle de sa condition. Ce manteau, Gonsalus le porte aussi dans un portrait en pied anonyme de la collection d'Ambras le montrant seul, de même qu'un de ses fils présumés dans un second portrait anonyme. Dans la peinture allemande de la Renaissance, le vêtement de fourrure représente l'identification de l'homme valeureux, preux et courageux à l'homme sauvage médiéval. Le peintre exagère d'ailleurs l'abondance de poils de Gonsalus, lui en peignant sur les mains, alors qu'il n'en a pas dans les portraits d'Ambras.

⁹⁸ Vignau-Wilberg, « *Le Museum de l'empereur...* », p. 47.

⁹⁹ Hertel, "Hairy issues...", p. 10.

¹⁰⁰ Vignau-Wilberg, « *Le Museum de l'empereur...* », p. 47.

¹⁰¹ Hertel, "Hairy issues...", p. 10.

Les polarisations délibérées de Ravensteyn rendent le tableau singulier et son interprétation difficile¹⁰². Contrairement à Hoefnagel, Ravensteyn ne donne aucun indice permettant d'expliquer pourquoi il a voulu représenter les Gonsalus dans un livre sur les animaux. Et si le premier a dessiné ses animaux dans un décor de nature morte, comme l'artiste anonyme qui a représenté le père et le fils la main posée sur une grande pierre, Ravensteyn n'a illustré pour sa part aucun autre décor que celui de cour des Gonsalus¹⁰³. L'accent porté sur l'animalité des visages concourt peut-être à souligner la captivité que les protagonistes partagent avec la chouette¹⁰⁴. On peut penser que le portraitiste a voulu, par son choix de décor, ne pas s'écarter des codes du portrait. On peut en outre supposer qu'il a souhaité mettre en lumière le statut particulier attribué par les gens de la cour à cette famille à l'aspect extraordinaire.

Les représentations picturales de Gonsalus et sa famille traduisent l'intérêt de l'aristocratie pour ces personnes au physique particulier, sans toutefois les mettre au ban de la société. Avec cet exemple, on voit que le statut de « monstre » s'accompagne parfois d'une reconnaissance sociale importante.

Destin mystérieux et statut particulier des hommes velus à la cour : entre amuseur et animal de compagnie

Deux rapports médicaux viennent compléter les principales sources traitant de la famille d'Ambras. En premier lieu, le témoignage uniquement textuel de Félix Platter (1536-1634), médecin, anatomiste et botaniste suisse, qui aurait examiné le père et deux des enfants à Bâle en 1583 :

¹⁰² Hertel, "Hairy issues...", p. 10.

¹⁰³ Hertel, "Hairy issues...", p. 14.

¹⁰⁴ C'est notamment l'interprétation qu'en donne Alberto Mangel dans un chapitre sur Lavinia Fontana où il s'intéresse également à ce tableau. L'auteur y souligne non seulement la ressemblance physique des visages des enfants velus représentés avec celui de la petite chouette apprivoisée (« le même cercle rayonnant de plumes ou de poils brossés vers l'extérieur ») mais également l'expression des yeux et du visage (yeux ronds, expression ahurie, hébétée, de l'animal en captivité). Alberto Manguel, *Le livre d'image*, Essai traduit de l'anglais (Canada) par Christine Le Boeuf, Actes Sud/Leméac, 2001, p. 123.

[P]armi ces humains velus que je connaissais¹⁰⁵, il y avait à Paris un homme fort apprécié du roi Henri II pour sa toison exceptionnelle, et admis à la cour. Il était très velu sur tout le corps et le visage à l'exception du dessous des yeux, et avait sur les sourcils et sur le front de si longs poils qu'il était obligé de les peigner en arrière afin qu'ils ne gênent pas sa vision. Cet homme prit une épouse qui était glabre et semblable aux autres femmes, et il engendra avec elle des enfants également velus qui avaient été envoyés à la duchesse de Parme dans les Flandres, et que je vis et fis peindre ici à Bâle en l'an 1583 lorsqu'ils furent transférés avec leur mère en Italie. Le garçon était alors âgé de neuf ans et la fille de sept. Leur visage était velu, celui du garçon davantage que celui de la fille, chez laquelle toute la région longeant la colonne vertébrale était rude de très longs poils¹⁰⁶.

En second lieu, celui du célèbre homme de science italien Ulisse Adrovandi (1522-1605), qui les a pour sa part intégrés à son *Historia Monstrorum* :

[L']on vit pour la première fois cette sorte d'homme des bois à Bologne lorsque l'illustre dame, la margrave de Soragna, y fut accueillie lors de son voyage par l'illustre sieur Mario Casali avec tous les honneurs: il y avait en effet avec elle une fillette velue de huit ans, la fille de cet homme des bois de quarante ans, né aux îles Canaries, qui avait engendré non seulement cette fille-ci, mais également une autre âgée de douze ans et un garçon de vingt ans; et il est montré ici des images d'eux tous¹⁰⁷.

Aldrovandi aurait, de plus, fait exécuter trois gravures sur bois, la première représentant le père et un fils aîné en buste, la deuxième et la troisième une fille d'âge moyen et une fille cadette toutes deux en portrait en pied¹⁰⁸.

¹⁰⁵ Il serait intéressant de faire une recherche au sein de l'œuvre de Plater afin de savoir à quels autres cas il fait référence ici.

¹⁰⁶ Plater, traduit d'après Bartels et rapporté par Staudinger. Staudinger « Études descriptives de zoologie historique », p. 92.

¹⁰⁷ Traduction de Bartels tirée de Staudinger, « Études descriptives de zoologie historique », p. 93.

¹⁰⁸ Staudinger, « Études descriptives de zoologie historique », p. 86.



Figure 25 : Aldrovandi, « Pater annorum quadraginta, & filius annorum viginti toto corpore pilosi », *Monstrorum historia cum paralipomenis historiae omnium animalium*, Gravure sur bois, 100 x 150 mm, Bologne, N. Tebaldin, 1642, p. 16.

Nous trouvons de nombreuses discordances dans les témoignages, qu'ils soient de Platter et d'Aldrovandi ou des historiens s'étant penchés sur les événements jalonnant l'existence de la famille d'Ambras. Le nombre d'enfants que Gonsalus a eus avec celle que l'on nomme parfois Catherine Raffelin, la question des âges auxquels ils ont été examinés ou encore celle des dates à laquelle on en a fait le portrait, de même que les dates de leur périple à travers l'Europe restent à déterminer. Il est néanmoins possible d'établir une version plausible des événements de la vie des Gonsalus. Le père serait né à Tenerife vers 1544, dans des Iles Canaries conquises par l'Espagne et en grande partie soumises à l'esclavage. Amené à la cour d'Henri II en 1556, il aurait été « transféré » à Namur (Pays-Bas) à la mort de ce dernier en 1559, à la cour de Marguerite d'Autriche, épouse d'Ottavio Farnèse et duchesse de Parme. C'est là qu'il aurait épousé une femme de classe moyenne, parisienne ou néerlandaise. La duchesse de Parme aurait ensuite déménagé à Parme, emmenant les Gonsalus en Italie avec elle. Les points d'ombre de cette histoire restent toutefois nombreux. Les circonstances inconnues du mariage de Gonsalus avec une femme à la pilosité normale et de condition sociale modeste, notamment, soulèvent plusieurs interrogations. Est-ce un mariage d'amour ? Voulait-on les voir s'accoupler par curiosité de connaître quelle apparence aurait la

progéniture ? Désirait-on créer d'autres merveilles humaines en raison de la valeur accordée à la possession de telles raretés ? La question des déplacements de la famille en Europe aussi, reste à éclaircir. La famille voyageait-elle toute entière ? S'est-elle effectivement rendue de Bologne, à Munich ? Les tableaux ont-ils également circulé en Europe ?

Mis à part quelques autres portraits associés à cette famille¹⁰⁹, mentionnons le tableau généralement attribué à Agostino Carrache¹¹⁰ et représentant « Arrigo le velu, Pietro le fou, Amon le nain et [d']autres bêtes »¹¹¹, à savoir deux chiens, deux singes et un perroquet. Tout ce beau monde composait vraisemblablement l'entourage du cardinal Odoardo Farnèse (1573-1626) dont le palais était à Rome.

¹⁰⁹ Tels que le *Portrait de Tonetta, fille de Gonsalvo*, par Lavinia Fontana, peint dans les années 1583-1593 [fig. 14] et celui de Giacomo Franco (1550-1620) représentant le buste d'une personne velue avec des cheveux en serpent comme ceux de la Méduse [fig. 15]. À propos du tableau de Fontana, voir Alberto Manguel, *Le livre d'images*, Actes Sud/ Lemeac, Paris, 2001.

¹¹⁰ Le tableau est parfois attribué à son frère cadet, Annibal Carrache. Zapperi, « Arrigo le Velu... », p. 307 - 327.1

¹¹¹ D'après la description de trois inventaires datant de 1642, 1653 et 1662 étudiés par Zapperi, « Arrigo le Velu... », p. 307.



Figure 26 : Carracci, *Arrigo le velu, Pietro le fou, Amon le nain et autres bêtes*, v. 1598, huile sur toile, 101×133 cm, Museo Nazionale di Capodimonte, Naples.

Engagés comme peintres de cour, les deux frères Carrache auraient peint le portrait de l'homme velu d'après son modèle vivant. Un *Avis de Rome* datant du 1^{er} juillet 1594 atteste en effet la présence de cet homme au palais du cardinal : le « duc de Parme a envoyé, pour qu'il fût donné au Cardinal Farnèse, un homme sauvage de dix-huit ans. Cet homme a le visage et le front tout velus, recouverts de longs poils blonds¹¹² ». L'historien Roberto Zapperi fait le rapprochement entre ce jeune homme, reconnaissable au centre du tableau par une pilosité excessive sur le visage et le front en particulier, ainsi que sur la poitrine et les jambes qu'il a dénudées, et la famille Gonsalus. Il s'agirait d'un des fils de Gonsalus. Un personnage du nom d'Arrigo Gonsalus figure en effet sur une liste des membres de la cour du cardinal, dressée

¹¹² Note citée par (qu'on imagine donc traduite par) Zapperi, « Arrigo le Velu... », p. 308.

juste après la mort de celui-ci en 1626. Arrigo y tient le rôle de valet de chambre attaché à sa personne¹¹³.

Cette charge semble superficielle, dans la mesure où le fait de côtoyer un nain, un fou et des animaux exotiques dans le tableau donne à Arrigo un statut ambigu d’amuseur de cour et d’animal de compagnie. C’est en qualité de merveille naturelle qu’Arrigo trouve sa place au sein des nains, des fous, des animaux et des plantes qui peuplent la ménagerie et les jardins du palais. Le témoignage du préfet des jardins de Farnèse, le naturaliste Tobia Aldini, atteste à ce propos qu’une particularité physique comme celle d’Arrigo le faisait classer dans la catégorie des curiosités naturelles. Lorsqu’Aldini fait « la description de ses plantes les plus précieuses, il évoque Arrigo parmi les autres merveilles de la cour du cardinal (*inter alla mirabilia*) ». Les inventaires des collections romaines du tableau de Farnèse de 1641, 1653 et 1622¹¹⁴ offrent une description sommaire du tableau dans des termes tout aussi clairs avec les mots « et autres bêtes » qui suivent les noms d’Arrigo, Pietro et Amon. La réduction de ces hommes à l’état animal n’était pas une nouveauté et reflétait un préjugé social largement répandu¹¹⁵. Bien que la famille Gonsalus soit celle qui ait fait couler le plus d’encre parmi les peintres et milieux savants des XVI^e et XVII^e siècles, voyons à présent les témoignages concernant une autre actrice anormalement velue de l’Ancien Régime que les poils placent aussi dans une position intermédiaire entre l’homme libre, l’animal en captivité et le monstre merveille de la nature.

2.2 De foires en foires : la jeune fille velue d’Augsbourg

Il existe peu de sources permettant de retracer la vie de la jeune fille velue que le voyageur Élie Brackenhoffer a aperçue dans une foire de France en 1644. Bien que Barbara Ulserin, aussi appelée Augustina¹¹⁶ ou Augusta Ulserin¹¹⁷, Van Beck, Urslerin, Ursler ou

¹¹³ Zapperi, « Arrigo le Velu... », p. 308.

¹¹⁴ Ces inventaires reprennent, d’après Zapperi, un inventaire qui serait plus ancien et datant d’une période plus rapprochée de celle à laquelle le tableau a été composé. Zapperi, « Arrigo le Velu... », p. 307.

¹¹⁵ Zapperi, « Arrigo le Velu... », p. 310.

¹¹⁶ Le Double, Houssay, *Les velus...*, p. 35.

¹¹⁷ Le Double, Houssay, *Les velus...*, p. 64.

Urselin¹¹⁸, se soit promenée de foire en foire en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie, au Danemark et en Belgique, pendant au moins trente ans, de 1637 à 1668¹¹⁹, on semble avoir peu reproduit son portrait. On trouve en effet les mêmes trois représentations, une anonyme, une d'Isaac Brun et une de Gaywood, reprises un peu partout dans les ouvrages la concernant.



Figure 27: Gaywood, “Barbara Urslerin, the Hairy-faced Woman”, [1658?], gravure, tirée de Mark Albert Johnston, *Bearded Women in Early Modern England*, SEL Studies in English Literature 1500-1900 - Volume 47, Number 1, Winter 2007, p. 12.

¹¹⁸ Kathryn A., Hoffmann, « Of Monkey Girls and a Hog-Faced Gentlewoman: Marvel in Fairy Tales, Fairgrounds, and Cabinets of Curiosities », *Marvels & Tales: Journal of Fairy-Tale Studies*, Vol. 19, No. 1, 2005, p. 72.

¹¹⁹ Hoffmann, « Of Monkey Girls... », p. 73.

Le célèbre anatomiste danois Thomas Bartholin (1616-1680) est peut-être le premier à avoir examiné Barbara puisqu'il l'aurait vue à l'âge de six ans¹²⁰. Il raconte que ses parents l'exhibaient dans les foires européennes depuis son plus jeune âge, pour recueillir de l'argent, ce qui corrobore le témoignage de Brackenhoffer¹²¹. La description physique que livre Bartholin stipule que le corps de la fillette était entièrement couvert de poils blonds et doux, qu'elle affichait une barbe luxuriante et que ses cheveux poussaient également à l'intérieur de ses oreilles, en de belles boucles blondes¹²². Une longue barbe et de grandes mèches tombant des oreilles, voilà qui marque le regard lorsqu'on le pose sur les gravures d'Isaac Brun (1653(?)), de Gaywood (1656 ou 1658) ou encore sur le dessin à plume, anonyme, appartenant à la galerie de Bâle où vraisemblablement il fut fait et qui est reproduit sur cuivre dans les *Éphémérides des Curieux de la Nature*¹²³.

C'est à Strasbourg qu'Isaac Brun de Presbourg aurait peint Barbara en train de jouer du clavecin. Le portrait de Gaywood, quant à lui, fut reproduit sur cuivre de nombreuses fois, car il était utilisé comme affiche pour la tournée européenne de Barbara. Il s'agirait du dernier portrait connu de la jeune fille, peint alors qu'elle avait 25 ans¹²⁴. C'est, du moins, ce qu'indique le texte de Segerus, un médecin suisse qui aurait vu Barbara à Nuremberg et dont la notice est accompagnée du portrait de Gaywood. Le témoignage de Gaywood précise une observation que l'image reflète déjà, à savoir que son visage est entièrement couvert de poils blonds, frisés, doux comme de la laine et qu'elle a une barbe en éventail qui descend jusqu'à lui couvrir sa poitrine¹²⁵. Le Double et Houssay ont recensé diverses descriptions de Barbara

¹²⁰ Le Double et Houssay ne donnent pas la référence exacte lorsqu'ils disent que Bartholin a examiné Barbara alors qu'elle avait six ans. Le Double, Houssay, *Les velus...*, p. 64. Bondeson, pour sa part, indique que l'anatomiste a examiné Barbara lors de son plus jeune âge, tout en donnant la cf suivante : Thomas Bartholin, *Historiarum Anatomicarum Rariorum*, Cent 1, Hist 42, 1654. Bondeson, « The Hairy Maid... », p. 4.

¹²¹ « Et déjà quand elle avait quatre ou cinq ans, on la promenait dans le pays pour gagner de l'argent. » Brackenhoffer, *Voyages en France, 1643-1644*, p. 186.

¹²² Les propos de Bartholin sont rapportés par Bondeson, « The Hairy Maid... », p. 2. Bondeson indique également que la rencontre aurait eu lieu en Belgique.

¹²³ Les auteurs ne donnent pas la référence exacte de ce qui semble être un recueil de merveilles allemand publié dans la 2^e moitié du XVII^e. Le Double, Houssay, *Les velus...*, p. 405.

¹²⁴ Le Double, Houssay, *Les velus...*, p. 405.

¹²⁵ Le Double, Houssay, *Les velus...*, p. 65.

provenant de recueils de merveilles et de personnages célèbres édités du XVII^e au XIX^e siècle. Il en ressort une constatation : tous ces témoignages s'accordent pour associer le pelage de Barbara avec l'image de la laine¹²⁶.



Figure 28 : Brun, « Barbara Urselin », [1653?], gravure, tirée de ohnston, *Bearded Women...*, p. 10.

Segerus nous apprend en revanche que ses parents portent les noms de Balthasar et d'Anna Ursler et que Barbara est mariée¹²⁷. À propos des parents de Barbara, Brackenhoffer nous avait déjà informés du fait que c'était « une Allemande des environs d'Augsbourg, dont les parents n'étaient nullement velus, [bien qu'elle-même soit] née ainsi¹²⁸ ». Le voyageur a-t-il pu constater lui-même cette absence de poils chez les parents de Barbara ou bien s'agit-il d'un témoignage de la part de celle-ci, et peut-être d'une invention destinée à la rendre encore

¹²⁶ « Stricker a insisté « sur la constitution molle et laineuse du poil ». Kaufield a écrit: « que le corps et la figure étaient couverts d'un poil crépu de couleur fauve, très mou et laineux. » Schümaker et Welche ont émis des assertions semblables. Enfin Segerus, de Nuremberg, a avancé que « le visage était presque entièrement couvert de poils blonds, frisés, ayant la douceur de la laine. » Le Double, Houssay, *Les velus...*, p. 145.

¹²⁷ Bondeson, « The Hairy Maid... », p. 3.

¹²⁸ Brackenhoffer, *Voyages en France, 1643-1644*, p. 186.

plus spéciale ? Si elle a bien vingt-quatre ans lorsque Brackenhoffer la voit à Blois¹²⁹, Barbara était peut-être alors accompagnée de son mari, puisqu'elle l'aurait épousé à l'âge de vingt et un ans¹³⁰. On a tout lieu de croire que c'est son mari, l'Allemand Johann Michael Van Beck, qui prend la relève de ses parents pour lui faire faire la tournée des foires¹³¹. Nous avons en effet le document d'une requête faite auprès du bailli de la Comté-Pairie (Beauvais), dans lequel ce dernier demande la permission de pouvoir exposer Barbara, qu'il décrit comme une femme velue portant la barbe et la moustache, en précisant qu'elle a eu du succès à Paris et ailleurs en France¹³². La requête et la réponse, positive à la condition de respecter la décence, sont datées de 1660.

Revenons un instant sur le portrait d'Isaac Brun. La jeune fille ne se contente pas seulement d'y poser, vêtue élégamment et soigneusement peignée : elle y joue aussi du clavecin. Voilà l'instrument dont parle Brackenhoffer. Les curiosités humaines que l'on retrouve sur les entre-sorts des foires de l'Ancien Régime exercent souvent, en plus de montrer une anomalie physique (membres en moins, membre en trop, taille disproportionnée), un talent particulier pour un public d'ailleurs de plus en plus exigeant¹³³. Jouer du clavecin pour Barbara, parler plusieurs langues pour Gonsalus, ce genre de talents ajoute de la valeur au spectacle de leur monstruosité, en faisant contraster leur bestialité physique apparente avec les bienfaits – et même le triomphe – de la civilisation¹³⁴.

Barbara jouait très bien de son instrument si l'on en croit le témoignage de John Evelyn qui prétend l'avoir vue pour la seconde fois dans une foire de Londres en 1657. Evelyn décrit son front velu, sa barbe et sa moustache, ainsi que les longues mèches de cheveux

¹²⁹ Brackenhoffer, *Voyages en France, 1643-1644*, p. 186.

¹³⁰ Le Double, Houssay, *Les velus...*, p. 145.

¹³¹ Bondeson, « The Hairy Maid... », p. 3.

¹³² Le Double et Houssay reproduisent la demande de Van Beck et la réponse du Bailli L. Ricard, datées de juillet 1660, qu'eux-mêmes ont tirée de E. Couard-Luys, *Mémoires et recueils composés à l'aide des documents conservés dans les dépôts du dép. de l'Oise. IV, Variétés, Femme à barbe à Beauvais, XV-XVIIIe s.*, Beauvais, Père, 1884. Le Double, Houssay, *Les velus...*, p. 145.

¹³³ Sur les formes d'exhibition de l'anormalité et des règles anciennes qui les régissent ainsi que sur l'évolution du public des foires dans l'Ancien Régime, voir : Courtine, « Curiosités humaines, curiosité populaire... », p. 499 à p. 515.

¹³⁴ Hoffmann, « Of Monkey Girls... », p. 74.

sortant de chacune de ses oreilles et poussant sur le milieu de son nez, ce qui lui rappelle exactement l'image d'un chien d'Islande¹³⁵. Il observe également que cette dernière est « very well shaped », en plus de bien jouer du clavelin¹³⁶. Qu'entend-il par le fait qu'elle est très bien formée ? Veut-il dire que son corps est bien celui d'une jeune femme dans la vingtaine ? Et lorsqu'il précise : « [...] the rest of her body is not so hairy, yet exceedingly long in comparison, arms, neck, breast and back », doit-on comprendre qu'il l'a observée nue, ou du moins à demi nue ? Brackenhoffer nous dit qu'elle jouait du clavecin vêtue d'un damas noir. Or il précise également que c'était une « vraie femme, et non une hermaphrodite¹³⁷ ». L'aurait-il vue nue lui aussi ? D'après Bondeson, il était en effet possible de voir la nudité de Barbara en échange de quelques deniers supplémentaires¹³⁸. La pratique de payer pour en « voir » plus, qui a persisté jusqu'au XIX^e siècle, à l'occasion par exemple de présentations privées de monstres dans des demeures particulières, nous permet d'établir un lien avec la prostitution et penser qu'il était possible de payer pour « en avoir » plus. Comment savoir jusqu'où le spectacle de la nudité pouvait bien aller, une fois derrière les rideaux ou à l'intérieur d'une caravane ?

On sait que dans les cas d'hermaphrodisme portés devant les tribunaux de l'Ancien Régime, les médecins étaient amenés à examiner les organes génitaux de ces êtres au genre incertain¹³⁹. Il est possible de penser que Barbara ait pu subir ce genre d'examen. Il est

¹³⁵ « The Hairy Maid, or Woman whom twenty years before I had also seene as a child: her very Eyebrowes were combled upwards & all of her forehead as thick and even as growes on any woman's head, neatly dress'd: There comes also two locks very long out of Each Eare: she had also a most prolix beard and moustachios, with long locks of haire growing on the very middle of her nose, exactly like an Iceland Dog: the rest of her body not so hairy, yet exceedingly long in comparison, armes, neck, breast and back; the colour of light browne, & fine as well dressed flax. » Propos d'Evelyn cités par Bondeson, « The Hairy Maid... », p. 1.

¹³⁶ Propos d'Evelyn cités par Hoffmann, « Of Monkey Girls... », p. 73.

¹³⁷ Brackenhoffer, *Voyages en France, 1643-1644*, p. 186.

¹³⁸ Bondeson dit d'ailleurs que Brackenhoffer aurait, en bon amateur de curiosités, payé ce supplément pour profiter du spectacle de la nudité de Barbara mais à notre connaissance le *Journal de voyage* de ce dernier, et les articles secondaires consultés à ce propos, n'en traitent pas. Bondeson, « The Hairy Maid... », p. 2.

¹³⁹ Ce n'est pas l'hermaphrodisme que le tribunal condamne au XVII^e siècle, mais le fait de ne pas porter les vêtements et de ne pas vivre de relation hétérosexuelle en fonction du sexe attribué par les médecins à la naissance. C'est dans les accusations de tribadisme, notamment, que l'examen médical des parties génitales féminines a lieu. Steinberg, Sylvie, *La confusion des sexes : le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001. p. 46 et suivantes.

également possible que le médecin danois Holger Jacobsen ait en effet examiné les parties intimes de Barbara en 1668. Au moyen de cet examen, Jacobsen ne cherchait toutefois pas à éclaircir un mystère de l'ordre du mélange des genres, mais plutôt de celui du mélange de deux espèces : l'homme et le singe. Après la comparaison du sexe de Barbara à celui d'une femelle singe, il a revendiqué sur la base de son examen qu'elle était le résultat de la copulation de sa mère avec un singe¹⁴⁰. La question de savoir combien d'hommes du XVII^e siècle, y compris des médecins, pouvaient en réalité reconnaître des organes génitaux de singe mise de côté, cette pratique destinée à produire de la connaissance au sujet du corps spectaculaire d'une merveille féminine pose clairement la question du voyeurisme.

Le rapport entre divertissement et intérêt scientifique, lorsqu'il est question de sexualité du corps déviant, semble particulièrement délicat à une époque d'exposition et de commercialisation de celui-ci¹⁴¹. Est-ce lors d'une visite médicale au statut particulier, ou lors d'une simple visite à la foire que Jacobsen a pu faire ses observations ? Ce n'est pas le seul mystère non élucidé entourant la vie de Barbara Ulserin. Si les textes s'accordent pour situer sa naissance autour de l'année 1629, l'année de son décès reste inconnue. Le témoignage que Jacobson aurait laissé dans l'ouvrage de Bartholin intitulé *Acta Medica et Philosophica Hafnensis* en 1668 serait le dernier retrouvé à ce jour.

2.3 De curiosités de la nature aux cabinets de curiosités

L'histoire de la famille Gonsalus et celle de Barbara Ulserin se trouvent à l'intersection de l'histoire de la médecine et des expositions foraines, de celle des cabinets de curiosité et des collections princières, de la zoologie, mais aussi de la peinture. Les médecins, le public des foires, les voyageurs, les princes et les artistes ont une fascination commune pour tout ce qui sort de l'ordinaire. Cette immense curiosité pour les anomalies corporelles façonne la conception de la monstruosité de l'époque moderne tel qu'observé dans les traités médicaux plus hauts, mais aussi l'attitude concrète des hommes et des femmes de la cour, des médecins

¹⁴⁰ Bondeson, « The Hairy Maid... », p. 4.

¹⁴¹ Hoffmann, « Of Monkey Girls... », p. 76.

et du public forain envers les hommes et les femmes atteints de la maladie génétique rare de l'hypertrichose. En effet, les curiosités humaines excessivement velues sont inscrites malgré elles dans un vaste réseau de merveilles ambulantes, collectionnables, visibles et narrables qui traversent les pays, les classes sociales et les pratiques culturelles¹⁴².

L'intérêt fasciné pour la diversité de la nature est favorisé par les grandes découvertes. C'est ainsi que les princes faisaient rapporter des voyages d'exploration tout ce qui, de la faune, de la flore et des minéraux, pouvait surprendre et satisfaire ainsi leur curiosité. Jardin botanique, volière, ménagerie avec plantes et animaux exotiques formaient ainsi une extension des collections princières. On peut penser que c'est en tant qu'objet curieux et collectionnable qu'on amena Gonsalus à Henri II. Peu de choses sont connues du statut de cet homme auprès des princes et princesses qui l'ont accueilli, lui et ses descendants, en France, aux Pays-Bas et en Italie. L'avait-on installé dans les jardins de Fontainebleau, dans une sorte de « caverne courtoise », comme le suppose Kathryn A. Hoffmann¹⁴³ ? Dans son étude sur le tableau de Carrache représentant Arigo Gonsalus, Zapperi évoque aussi la possibilité que des hommes, considérés comme des merveilles de la nature au même titre que les animaux et les plantes, aient cohabité avec ces derniers dans les jardins de Parme¹⁴⁴.

Un inventaire effectué du vivant de l'empereur Rodolphe II, célèbre pour la richesse de sa collection privée, permet de diviser les objets qui y sont rassemblés en trois catégories : les *naturalia*, c'est-à-dire les créations de la nature, les *artificialia*, créations des mains de l'homme et les *scientifica*, « ceux où le savoir-faire de l'artisan est mis au service de la raison ». L'élément important des *naturalia* était de susciter l'admiration, l'émerveillement et l'étonnement devant la variété des manifestations de la création divine¹⁴⁵. Cela correspond au projet des bestiaires, des herbiers et des ouvrages d'histoire naturelle tel que celui d'Hoefnagel, que l'on trouve aussi dans les collections princières. Dans l'inventaire de la

¹⁴² Hoffmann, « Of Monkey Girls... », p. 69.

¹⁴³ Hoffmann, « Of Monkey Girls... », p. 71.

¹⁴⁴ À Rome toutefois, les jardins n'étant pas contigus au palais, le cardinal aurait alors préférer avoir près de lui ceux qu'on pouvait domestiquer plutôt que de les laisser dans le jardin. Zapperi, « Arrigo le Velu... », p. 310.

¹⁴⁵ Vignau-Wilberg, « Le Museum de l'empereur Rodolphe II... », p. 31.

collection de Rodolphe II, on apprend que les vestiges d'une caille à trois pattes, les tableaux de la famille Gonsalus et un pigeon à trois têtes notamment figuraient côte à côte¹⁴⁶.

Autour des collections de curiosités gravitent de nombreux artistes, peintres, graveurs, invités à reproduire sur commande, ou non, certains personnages aux physiques particuliers, comme ce fut le cas pour les membres de la famille d'Ambras. Les cours alliées et amies se transmettent les sujets et se prêtent des modèles pour que les peintres les copient¹⁴⁷. Les nombreux portraits à l'huile, gravés ou miniatures représentant des nains, des monstres et des hommes sauvages laissent présumer d'un intérêt des artistes de l'époque pour les morphologies peu communes. Nous pouvons en revanche nous poser des questions quant à la vérité de la représentation des difformités pileuses. En effet, le souci de la vérité de la peinture et du détail réaliste qui caractérise le portrait flamand depuis le XV^e siècle, et son influence au sein de la peinture française et italienne, accorde une valeur nouvelle à la laideur et à la représentation des défauts physiques. Les artistes vont par exemple accentuer les défauts physiques des sujets peints pour donner vie à leur personnage ou pour transmettre un message moral¹⁴⁸. Le désir de susciter l'étonnement du regard, de provoquer un trouble chez le spectateur, de captiver son attention devient le moteur, chez les artistes des XVI^e et XVII^e siècles, de l'exploration des limites du corps humain dans la peinture¹⁴⁹.

Nous pouvons, à ce propos, nous interroger sur le rapport qu'ont pu entretenir les peintres chargés de représenter les Gonsalus, par exemple, avec ces derniers, dans le cas où ils auraient posé pour eux. La curiosité de Carrache, qui a peint *Arrigo le velu...*, était-elle motivée par un intérêt proto-ethnographique pour la culture d'origine de cette famille ? Dans ce tableau, le fils Gonsalus, est représenté nu, revêtu d'un *tamarco*, une sorte de cape historiquement marquée. Il s'agirait en effet d'un « véritable costume national que les Guanches des Canaries (peuple duquel serait originaire son père) ont continué à porter même

¹⁴⁶ Vignau-Wilberg, « Le *Museum de l'empereur Rodolphe II...* », p. 31.

¹⁴⁷ Vignau-Wilberg, « Le *Museum de l'empereur Rodolphe II...* », p. 39.

¹⁴⁸ Les diverses significations accordées à la pilosité dans la tradition physiognomonique font l'objet du premier chapitre de cette thèse. Laneyrie-Dagen, « L'invention du corps », p. 158.

¹⁴⁹ Laneyrie-Dagen, « L'invention du corps », p. 168 et 171.

après la conquête espagnole, jusqu'à ce que l'usage en fût interdit par les conquistadors »¹⁵⁰. Pour Zapperi, le peintre ne pouvait connaître l'existence du *tamarco* que par une discussion avec Arrigo sur ses origines, connaissance que lui-même aurait tenue de son père. Le choix du peintre de ne pas peindre Arrigo en costume européen, contrairement aux autres représentations des Gonsalus, peut toutefois être interprété autrement. En effet, la conquête des Canaries ayant duré cent ans, le costume traditionnel des Guanches était certainement connu des Italiens qui y ont participé comme des Français sous les ordres des Espagnols... Les choix effectués par les peintres dans les portraits des Gonsalus sont difficiles à interpréter dans le cadre de cette étude. Hertel interprète par exemple le fait d'avoir situé les Gonsalus dans un décor de caverne comme un effort de représenter l'identité culturelle des Guanches, pour qui elle est le lieu traditionnel de leur demeure et de leur sépulture¹⁵¹. L'espace sauvage dans lequel les membres de la famille d'Ambras ont été peints désigne davantage, à notre avis, un élément de mise en scène visant à souligner le caractère sauvage, animal, que la pilosité anormale confère à ces êtres humains dans l'Ancien Régime. Un désir illustré aussi dans le choix des costumes exotiques, mais riches. Cette mise en scène de la peinture s'apparente à celle des spectacles des curiosités humaines, où le contraste entre les merveilles de la civilisation comme la musique ou les langues compense la peur de l'étrangeté physique et suscite l'étonnement et l'admiration.

Monstres, par leur anomalie physique et donc possiblement le fruit d'un courroux divin et d'un péché contre nature, différents, parce qu'une forte pilosité les associe à l'animal ou à la figure mythique de l'homme sauvage que l'on rencontre dans le témoignage des voyageurs et des hommes de lettres depuis l'Antiquité, et merveilleux, parce qu'impossibles à classer parmi les catégories naturelles largement répandues : les membres de la famille Gonsalus et de Barbara Urslerin sortent de l'ordinaire. Parce que la société d'Ancien Régime les a placés à la frontière de l'humanité en raison de leur anomalie pileuse, ces personnes furent exhibées,

¹⁵⁰Zapperi, « Arrigo le Velu... », p. 318.

¹⁵¹Hertel, "Hairy issues...", p. 12.

possédées, échangées dans les milieux courtois et dans les foires. Ils ont été jusqu'à représenter une sorte de valeur marchande qui en revanche ne leur appartenait pas¹⁵².

Le recensement des curiosités de la nature, la construction de connaissances à leur sujet, l'exhibition publique et le commerce des curiosités, tout cela permet à la fois de priver les êtres poilus de la normalité et d'exploiter leur anormalité. Mais celle-ci ne fut pas toujours « exploitable », on a aussi, d'autres fois, préféré mettre à mort une naissance monstrueuse.

3. Hommes sauvages et Sauvages d'Amérique

3.1 Villosité sauvage

Le monstre et l'homme sauvage révèlent le rôle que joue la pilosité comme marqueur anthropologique, au-delà, ou plutôt en deçà du marquage des genres et de celui des conditions sociales dans la société française de l'époque moderne. Dans la tradition intellectuelle européenne, la pilosité constitue une des frontières anthropologiques qui séparent le civilisé du sauvage et la culture de la nature. L'homme se distingue de la bête notamment par l'absence relative ou la suppression active de ses poils corporels.

Dans cette section, nous effectuerons un tour d'horizon de l'idée de la pilosité sauvage. Nous postulons qu'à partir des représentations culturelles, on peut retracer le sens accordé à la pilosité, et notamment distinguer en quoi la pilosité « sauvage » est pourvue d'un sens différent de celui donné à la pilosité des Occidentaux. Pour ce faire, nous nous intéresserons au rôle joué par le poil dans l'histoire de l'opposition entre sauvage et domestique. Nous étudierons les témoignages des voyageurs des XVI^e, XII^e et XVIII^e siècles dans leurs premières rencontres avec les « Sauvages » du Nouveau-Monde et celui des naturalistes soucieux de classer sagement le monde vivant pour mieux comprendre comment la rencontre avec les Amérindiens est venue bouleverser le cadre de pensée relatif à la pilosité sauvage.

¹⁵² Hoffmann, "Of Monkey Girls...", p. 78.

De quelle manière la question de la pilosité intervient-elle dans leur caractérisation du corps sauvage ? Les descriptions que nous avons étudiées font émerger trois groupes de sauvage dans lesquels la pilosité, par son extravagance ou son absence, joue un rôle important : les hommes sauvages velus des légendes antiques et médiévales, les sauvages poilus venus d’Afrique et offerts à la table de dissection des scientifiques modernes, et enfin, sauvages « sans poil » rencontrés par les voyageurs des Caraïbes à la Nouvelle-France.

La période moderne est une période de grande curiosité pour les découvertes de mondes inconnus. Les récits de voyage suscitent en effet un intérêt passionné que l’imprimerie ne tardera pas à diffuser largement¹⁵³. La diffusion de ces textes et leur réception au sein de la société fait écho aux préoccupations des voyageurs, avides de découvrir des êtres fabuleux, des races mystérieuses et inconnues jusqu’alors uniquement esquissées dans les récits de voyages antiques et médiévaux¹⁵⁴. S’ajoute à cette littérature de voyage les écrits des savants, médecins naturalistes ou auteurs de recueils de monstruosité, forgés par le regard scientifique tel qu’il émerge au cours de l’époque moderne. Ainsi, le cas de « l’homme sauvage » alimente tout autant la légende et le fait divers que les actualités des sciences, avec une « continuité remarquable » depuis l’Antiquité à nos jours¹⁵⁵.

Décrit par Pline l’Ancien, mainte fois recopié au Moyen-Âge, puis par l’explorateur de l’Orient Jean de Mandeville au XIV^e siècle, par Antonio Pigafetta, accompagnateur de Magellan au début du XVI^e ou par le célèbre médecin Aldrovandi au XVI^e (rencontré plus haut pour avoir examiné la famille des Gonsalus) cet homme sauvage se démarque bien souvent par son apparence brute – corps couvert d’un manteau de poils – et ses mœurs dissolues¹⁵⁶. On retrouve par exemple les races monstrueuses de Troglodytes, Cynocéphales et

¹⁵³ Kappler, *Monstres, démons et merveilles...*, p. 51.

¹⁵⁴ Kappler, *Monstres, démons et merveilles...*, p. 54-55.

¹⁵⁵ Kappler, *Monstres, démons et merveilles...*, p. 157. Encore aujourd’hui, un groupe de chercheurs qui se penchent sur les animaux « cachés » tels que les monstres marins et qui se nomment « cryptozoologues », sont convaincus qu’il existe une race d’hommes sauvages, descendants néandertaliens, qui se seraient reproduits en parallèle de la race humaine, et dont le yéti serait un exemple.

¹⁵⁶ Merry Wiesner-Hanks, « Les Gonzales, famille sauvage et velue », *Apparence(s)*, 5, 2014, [en ligne], <http://apparences.revues.org/1268>, (page consultée le 09-09-2014).

Sciapodes d'Asie et d'Afrique que les légendes médiévales ont héritées de Pline¹⁵⁷ ou encore les Cinnamiens, décrit par Aldrovandi comme une race d'hommes à la pilosité excessive vivant au milieu d'immenses troupes de chiens et de bœufs dont ils se nourrissent¹⁵⁸. Généralement de nature violente, non civilisée et sans sens moral, ces races d'hommes sauvages sont féroces et dangereuses, connues, par exemple, pour enlever des femmes. Ces récits ne les situent d'ailleurs pas qu'en Afrique et en Asie: les forêts d'Allemagne, de France et de Scandinavie en sont également pourvues¹⁵⁹.



Figure 29 : Aldrovandi, « Foemina Cinnaminiae gentis », *Monstrorum Historia...*, p. 20.

¹⁵⁷ Bondeson, « The Hairy Maid... », p. 6.

¹⁵⁸ Houssay et Le Double, *Les velus...*, p. 141, à propos de l'« Histoire des monstres d'Aldrovande » dont ils donnent aussi l'illustration.

¹⁵⁹ Bondeson, « The Hairy Maid... », p. 7.

La quantité abondante de poils qui recouvrent leur corps désigne dans ce cas un rapport particulier au monde sauvage et une ressemblance troublante de l'homme avec l'animal. Plusieurs dictionnaires de langue française aux XVII^e et XVIII^e siècles illustrent cette relation dans leur définition du mot « velu », un qualificatif qui s'applique aussi bien aux bêtes qu'aux humains : « Les Sauvages sont tous velus, velus comme des ours¹⁶⁰ ». Que signifie cette persistance sémantique tout au long de l'Ancien Régime qui résiste à l'expérience ? Les représentations de la pilosité humaine rappellent continuellement le sauvage et le bestial, elles posent la question du primitif et d'une éventuelle nature animale de l'homme.

Dans leur désir de donner aux humains une place privilégiée dans l'existence, les penseurs de toutes les époques ont été confrontés au problème du partage de la pilosité entre les êtres humains et nombre de mammifères, souligne David Lavergne dans sa thèse sur la relation entre le sacré et la pilosité dans l'Antiquité¹⁶¹. Une solution avancée par les naturalistes gréco-romains et dont on trouve des échos au XVIII^e siècle, comme sous la plume du célèbre naturaliste Buffon, fut de creuser l'écart entre la pilosité humaine et le pelage animal en soulignant ses différences : moindre pilosité chez les hommes et différente répartition corporelle. Les hommes se distinguent notamment de la plupart des bêtes par une concentration de poils sur le derrière de la tête¹⁶². En revanche, si diminuer l'importance de la

¹⁶⁰ On trouve ces qualificatifs dans les définitions du mot « velu » données dans le dictionnaire d'Antoine Furetière, les deux premières éditions du dictionnaire de l'Académie française, dans le dictionnaire Universel [...] de Trévoux et dans le dictionnaire de Féraud. Les dictionnaires de Richelet et la 5^e éd. du dictionnaire de l'Académie ont en revanche éliminé la référence au sauvage et ne garde que celle de l'ours. Antoine Furetière, « Dictionnaire Universel », La Haye, 1690, in *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002. *Le dictionnaire de l'Académie française* (1^e éd., 1694, 2^e éd. 1762, 5^e éd. 1798), consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 26-05-2010). *Dictionnaire Universel français & latin vulgairement appelé de Trévoux*, Paris, 1743 dans *Le grand atelier historique...*, 2002. Jean-François Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, Chez Jean Mossy Père et fils, Marseille, 1787 dans *Le grand atelier historique...*, 2002. César-Pierre Richelet, *Dictionnaire français contenant les mots et les choses*, Genève, 1680, dans *Le grand atelier historique...*, 2002.

¹⁶¹ David Lavergne, *La chevelure sacrée : pilosité, religion et société dans l'Antiquité*, thèse de doctorat, Université de Provence, Préhistoire, archéologie, histoire et civilisations de l'Antiquité et du Moyen-Âge, 2006, p. 154.

¹⁶² Lavergne, *La chevelure...*, p. 154. « Le corps de presque tous les animaux quadrupèdes vivipares est en entier couvert de poils : le derrière de la tête de l'homme est, jusqu'à l'âge de puberté, la seule partie de son corps qui en soit couverte, et elle en est plus abondamment garnie que la tête d'aucun animal. » Georges-Louis Leclerc Buffon,

pilosité humaine permet de maintenir la distance entre l'homme et la bête, cela conduit en même temps à effacer la distinction de genre établie par la différence de poils entre les hommes et les femmes. L'homme, viril, ne doit pas être débarrassé de ses poils. Il ne doit pas, non plus, être trop velu, car le caractère bestial d'une pilosité humaine trop foisonnante rend l'homme ou la femme qui la porte suspect¹⁶³.

La physiognomonie rappelle le caractère bestial d'une pilosité trop abondante et la méfiance qu'il faut avoir à son égard. Les similitudes physiques entre l'homme et l'animal au cœur de la méthode physiognomonique des anciens sont encore bien présentes chez Della Porta, par exemple, au XVI^e siècle, ce qui confère naturellement au poil porté par l'homme des caractéristiques sauvages et animales. Della Porta se réfère ainsi directement à Aristote, qui dit d'un homme dont le dos est couvert de poil qu'« il est de naturel rustique et tient de celui des bêtes¹⁶⁴ ». Le physiognomoniste observe aussi pour son propre compte ce type de rapprochement :

Pour moi j'estimerai que ceux qui ont les joues velues sont stupides et tiennent de la bête sauvage : puisque en toute la face les joues doivent être seulement dénuées de poil : & c'est tenir de la bête fauve que d'avoir la face et les joues couvertes de poil : & entre autres animaux le pourceau les a velues et toutes piquantes de gros poil fort épais; j'ai connu même plusieurs de mes amis, qui les ayant hérissées de poils, étaient doués de semblables mœurs et de pareil naturel¹⁶⁵.

L'opposition domestique/sauvage se construit en occident sur une longue période. Bien ancrée dans notre conception du monde, cette notion fondamentale tient pourtant lieu « d'opérateur logique » dans l'organisation de la pensée occidentale, note Sophie Bobbé¹⁶⁶.

Histoire naturelle générale et particulière : avec la description du Cabinet du Roy. Tome second / [par Buffon, puis avec Daubenton], Paris, Imprimerie royale, 1749-1789, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97491r/f1.image>, (page consultée le 01-01-2008), p. 540-541.

¹⁶³ Lavergne, *La chevelure...*, p. 155.

¹⁶⁴ Jean-Baptiste Porta, *La physionomie humaine de Jean-Baptiste Porta napolitain. Divisée en quatre livres... Nouvellement traduite du latin en français par le sieur Rault*, Première édition, Rouen, Jean et David Berthelin, 1655 [Microfiches de la Bibliothèque nationale de France, 2e édition, 1660], livre 2, p. 305.

¹⁶⁵ Porta, *La physionomie humaine...*, p 200.

¹⁶⁶ L'opposition du domestique et du sauvage s'impose dans la civilisation occidentale, « comme notion autonome et fondatrice jouant un rôle déterminant dans les représentations du monde social, naturel, et même surnaturel. Et c'est dans ce cadre précis qu'elle se révèle un formidable opérateur logique qui structure la pensée

Voyant dans la colonisation romaine un moment-clé de la trajectoire historique de cette opposition, Philippe Descola remarque à son tour que le système d'aménagement de l'espace et le style alimentaire ancien proprement occidentaux ont joué un rôle déterminant dans la perception du monde naturel comme d'un espace sauvage où les bêtes, les plantes et les hommes qui y vivent sont indisciplinés¹⁶⁷.

Bobbé montre comment cette opposition entre dans l'étymologie du mot sauvage. Dérivé du latin « sylvaticus » qui signifie « fait pour la forêt (sylva) », on emploie par exemple l'adjectif « sauvage » au XII^e siècle pour désigner les animaux carnassiers vivant dans la nature. Un siècle plus tard, on l'oppose à domestique en lui attribuant des valeurs morales qui font référence aux humains. Ainsi, ermites et « bandits de grands chemins » sont considérés comme des êtres sauvages dans la mesure où ils vivent en solitaires dans les bois. « Sauvage » signifie alors un état de nature opposée à celui de civilisation. C'est ainsi que vers 1300, « sauvage » en vient à désigner ce qui est « étranger à la société où l'on vit ». Le terme se verra conséquemment attribuer deux valeurs sémantiques distinctes lorsqu'il est employé à propos des humains : l'homme peut être sauvage dans ses mœurs (qu'elles soient étrangères au groupe social ou insuffisamment raffinées) ou parce qu'il vit à l'état de nature¹⁶⁸.

Or la rencontre avec les hommes et les femmes vivant en Amérique remet justement en question ces deux aspects de la définition du sauvage. En tant que peuples étrangers à la civilisation européenne, les hommes et les femmes qui les composent brouillent la frontière qui oppose les conceptions traditionnelles de la nature et de la culture. De nombreux observateurs des mœurs des Européens ou des Amérindiens, de Montaigne au Baron de Lahontan en offrent des exemples que nous allons observer dans cette dernière partie. La période historique qui débute avec les Grandes Découvertes à partir du XV^e siècle, et l'incroyable effervescence qui s'ensuit jusqu'aux réflexions des Lumières dans le domaine des

savante aussi bien que vernaculaire ». Présentation de Sophie Bobbé in Sophie Bobbé, (Ed.), « Nouvelles figures du sauvage », *Communications*, no 76, Paris, Le Seuil, 2004, p. 7.

¹⁶⁷ Descola, « Le sauvage et le domestique », p. 28.

¹⁶⁸ Bobbé, « Nouvelles figures du sauvage », p. 5-6.

sciences et de la connaissance de l'homme, marquent sans contredit un autre moment-clé de l'opposition domestique/sauvage.

3.2 Pilosité et civilisation dans la mythologie chrétienne et l'imaginaire

Les racines très anciennes de l'opposition du sauvage et du domestique plongent dans les grands récits fondateurs de la civilisation indo-européenne telle qu'on la connaît aujourd'hui, mais aussi dans les récits mythologiques gréco-romains et chrétiens qui ont contribué à façonner les manières de concevoir le monde et à structurer les façons de penser des hommes et des femmes de l'époque moderne. L'épopée de Gilgamesh, un mythe sumérien dont les traces remontent au début du II^e millénaire av. J.-C, se prononçait déjà sur la place du poil au sein de la transition entre l'état de sauvage et celui de civilisé, en soulignant la dissociation de l'être humain et de la surabondance de la pilosité¹⁶⁹. En effet, voici comment est décrit Enkidou, archétype de l'homme sauvage, alors qu'il vit encore parmi les bêtes : « tout son corps est couvert d'une épaisse toison; sa chevelure est disposée comme celle d'une femme; les touffes de ses cheveux foisonnent comme des épis d'orge ». Soigner son apparence en se débarrassant notamment de sa toison pileuse, fait partie du processus par lequel Enkidou cesse de vivre comme les bêtes et délaisse son mode de vie de chasseur¹⁷⁰.

Les satyres et les centaures qui peuplent les forêts et les montagnes sont aussi de bons exemples d'êtres mythiques chez qui la forte pilosité matérialise leur appartenance à la sauvagerie¹⁷¹. Lubriques, violents, ils vivent en marge des hommes et des cités, parmi les bêtes et comme les bêtes¹⁷². Les associations de la mythologie grecque et romaine entre pilosité et

¹⁶⁹ Francis Joannès, « Les pouvoirs du poil, de Sumer à Babylone », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, Belin, Paris, 2011, p. 145.

¹⁷⁰ « La bestialité d'Enkidou se mesure donc à l'aune de ses poils et de ses cheveux : surabondants, indisciplinés, broussailleux, mais aussi flottants et laissés longs comme ceux d'une femme. L'une des versions paléo-babyloniennes de l'Épopée de Gilgamesh présentée par Georges Andrews nous indique d'ailleurs que l'acculturation d'Enkidou passe ensuite par une étape chez le coiffeur : *Le barbier gratta son corps velu; [puis] Enkidou s'oignit d'huile, et il devint un homme.* » Joannès, « Les pouvoirs du poil... », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, p. 145.

¹⁷¹ Lavergne, *La chevelure...*, p. 156.

¹⁷² Lavergne, *La chevelure...*, p. 157.

monde sauvage seront reprises par le christianisme. Il continuera à effectuer des rapprochements comme celui des poils et de la luxure, par exemple¹⁷³.

Bible et hirsutisme

Plusieurs épisodes bibliques font de l'hirsutisme un symbole de l'errance, de la misère ou d'un retour contraint à la sauvagerie. L'hirsutisme s'oppose alors à une coiffure bien mise ou une pilosité corporelle maîtrisée, signe d'une discipline personnelle et d'un certain contrôle de son espace¹⁷⁴. Ces associations marquent les mentalités de façon pérenne: chevelure emmêlée et barbe mal entretenue sont des attributs que l'on prête aux marginaux tels que le vagabond, l'aliéné et l'homme sauvage¹⁷⁵. Le personnage de Nabuchodonosor (Livre de Daniel, 4.30) fait partie de la galerie des velus illustrée dans le traité des prodiges de Boaistuau au XVII^e siècle. Chassé du trône et condamné à vivre loin des hommes, le châtiment divin qui lui est infligé le pourvoit d'une toison corporelle qui se veut la marque visible de l'état de bestialité à laquelle il est désormais confiné¹⁷⁶. Cette régression forcée à l'état animal fait de Nabuchodonosor la figure à partir de laquelle se développe l'iconographie européenne de l'homme sauvage¹⁷⁷. Un second personnage de tradition chrétienne, véhiculé dans la littérature de voyage depuis le XIII^e siècle mais qui se répand en Europe surtout à partir d'un livret de colportage anonyme allemand publié en 1602, le « Juif errant » ou Ahasvérus, porte également dans son apparence pileuse les marques de sa punition divine¹⁷⁸. Condamné à errer pour

¹⁷³ Lavergne, *La chevelure...*, p. 159.

¹⁷⁴ Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 157.

¹⁷⁵ Frédéric Baillette, « Organisations pileuses et positions politiques. À propos de démêlés idéologico-capillaires : Ray Gunn, le punk pauvre », *Savage*, été 1995, [en ligne], <http://goo.gl/oVI3KA>, (page consultée le 01-01-2013), p. 126.

¹⁷⁶ Boaistuau, *Histoires prodigieuses...*, p. 11 et suivantes.

¹⁷⁷ Nabuchodonosor retrouve la forme humaine après s'être repenti, un motif que Bromberger a aussi identifié dans une autre légende, celle de Saint Jean Bouche d'Or. Dévot et ermite, Jehan commet une faute charnelle avec une princesse pour laquelle il est transformé en animal – devient « pelu comme un oursel » et est condamné à errer par Dieu. « Après une longue phase d'hirsutisme pénitentiel, Jehan est absou » et retrouve lui aussi sa forme humaine. Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 183-184.

¹⁷⁸ *Courte Description et Histoire d'un juif nommé Ahasvérus* est le titre de la source en question. David Ravet, « Le Juif errant. Le mythe du Juif errant dans la littérature et la peinture au XIX^e et XX^e siècle », *Astrolabe*, no 19, Mai/Juin 2008, [en ligne], http://www.crlv.org/astrolabe/majjuin-2008/le-juif-errant#_ednref1, (page consultée le 2015/01/07) et Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 158.

l'éternité parce qu'il a refusé d'aider le Christ durant le Calvaire, celui qui sera une source d'inspiration féconde pour nombre d'artistes et d'écrivains européens et français dans les siècles suivants, est souvent présenté portant une longue chevelure en désordre et surtout, un attribut qui prend de l'importance dans sa figuration au XVIII^e siècle, une très longue barbe¹⁷⁹.



Figure 30 : Boaistuau, *Histoires prodigieuses les plus mémorables qui ayent esté observées depuis la nativité de Jésus-Christ jusques à nostre siècle...*, Vincent Sertenas éditeur, Paris, 1560, p. 11.

L'errance que la chevelure et la barbe hirsute d'Ahasvérus rappellent au regard est aussi symbolisée dans la villosité d'un troisième personnage de l'Ancien Testament : Esaü (Genèse XXV). Né « entièrement roux, comme un vêtement de poils », Esaü le chasseur vit en

¹⁷⁹ Gustave Doré, Gustave Moreau, Ary Scheffer, Marc Chagall, Eugène Sue, Alexandre Dumas et Guillaume Apollinaire sont au nombre de ces auteurs et artistes, de même que tous ceux qu'a rassemblés Apollinaire et qui témoignent de l'incroyable « inspiration littéraire que sa légende a suscitée à travers les siècles et dans différents pays européens : “[...] Goethe, Schubart, Schlegel, Schreiber, von Schenck, Pfizer, W. Müller, Lenau, Zedlitz, Mosens, Kohler, Klingermann, Levin, Schüking, Andersen, Heller, Herrig, Hamerling, Robert Giseke, Carmen Sylva, Hellig, Neubaur, Paulus Cassel, Edgar Quinet, Eugène Sue, Gaston Paris, Jean Richepin, Jules Jouy, l'Anglais Conway, les Pragoais Max Haushofer et Suchomel.” » David Ravet, « Le Juif errant... » citant Guillaume Apollinaire, *Le Passant de Prague in Œuvres en prose I*, textes établis, présentés et annotés par Michel Décaudin, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1977, 1518 p., p.87.

marge de la vie sédentaire représentée par la peau lisse de son frère Jacob, agriculteur. Victime d'un subterfuge de la part de Jacob et de sa mère Rebecca, qui couvre les bras et le cou de son fils favori d'une peau de chevreau, Esaü est privé de la bénédiction paternelle qui lui était pourtant promise¹⁸⁰. La couleur rousse des poils d'Ésaü est tout aussi remarquable que l'abondance de ses poils, d'autant plus que peu de couleurs de cheveux sont citées dans la Bible hébraïque hormis le gris et le noir¹⁸¹. Ésaü cumule donc deux caractéristiques de l'apparence physique suscitant un rapprochement avec la violence animale et la nature sauvage.

La Physique sacrée ou Histoire naturelle de la Bible de Johann Jakob Scheuchzer (1672-1733)¹⁸², médecin et naturaliste allemand, offre une gravure sur cuivre d'Ésaü l'apparentant aux représentations traditionnelles d'homme sauvage médiéval, dont le corps est velu mais dont la figure est humaine, qui ornent les frontons d'hôtels et de châteaux ou que l'on retrouve sur de nombreux blasons et armoiries de grandes familles européennes¹⁸³. Il est particulièrement évocateur que l'auteur de la gravure ait représenté assise sur le sol, au côté d'Ésaü armé de son arc et de son carquois, une guenon dont le pelage invite à la ressemblance et à la comparaison. La question des affinités physiques du singe et de l'homme est une préoccupation caractéristique des hommes de science du XVIII^e siècle. Un bref survol des représentations de l'épisode biblique où Esaü vend son droit d'aînesse à Jacob révèle qu'il n'est pas, lors de cet épisode, représenté velu.

¹⁸⁰ Maguy Halpern, « La Bible et le poil », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, Belin, Paris, 2011, p. 40-42. Lavergne, *La chevelure...*, p. 106.

¹⁸¹ Lavergne, *La chevelure...* p. 106.

¹⁸² « Publié à Augsbourg de 1731 à 1735, [la *Physica Sacra*] fut traduit en français et édité à Amsterdam en 1733 sous le titre de *Physique sacrée ou histoire naturelle de la Bible*. [...] [Cet ouvrage] compte [...] au total quelque 760 gravures et 2000 pages de textes. » Anonyme, *Gravures du Physica Sacra, une rencontre entre la science et le sacré*, Site Internet du Musée de Louvain-la-Neuve, 2014 [en ligne] <http://www.museelln.be/fr/accrochage/gravures-du-physica-sacra-une-rencontre-entre-la-science-et-le-sacre>, (page consultée le 01-11-2014).

¹⁸³ Bernheimer a réalisé un portrait type de l'homme sauvage médiéval à partir des armoiries de plus de 200 familles européennes qu'il décrit ainsi : homme velu, mélange de traits humains et de traits animaux, représenté nu et dont la forte pilosité couvre le corps mais pas le visage ni les mains et les pieds. Les genoux, coudes et poitrines féminines en sont aussi parfois épargnés. Richard Bernheimer, *Wild men in middle ages*, Harvard Press University, 1952, p. 177, d'après Tinland. Franck Tinland, *L'homme sauvage. Homo ferus et homo sylvestris. De l'animal à l'homme*, Payot, Paris, 1968, p.45.

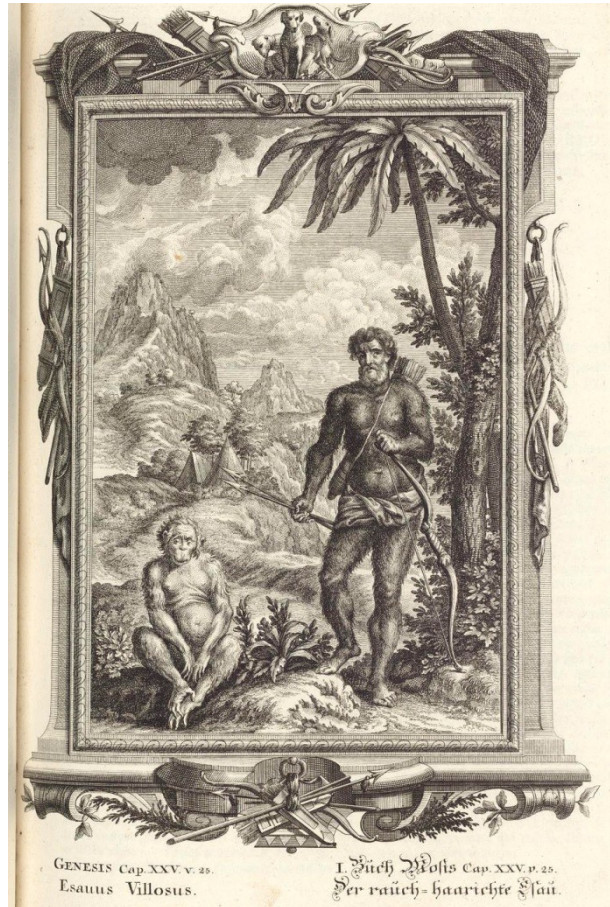


Figure 31 : Johannes Jacobus Scheuchzer, *Physica sacra : iconibus aeneis illustrata*, Augustae Vindelicorum, Ulmae, 1732-1735, p. 294. Portail pour les imprimés numérisés des bibliothèques suisses, [en ligne], http://www.e-rara.ch/nep_r/content/pageview/535971, (page consultée le 2015-04-01).

Le traité des prodiges de Boaistuau met en scène deux autres personnages bien connus de la mythologie chrétienne se démarquant par leur pilosité. Il rappelle à la mémoire de ses contemporains la créature rencontrée lors de la pénitence de saint Antoine au désert, décrit comme un monstre de type satyrique dont le haut du corps est tout aussi couvert de poils que ses jambes de bouc¹⁸⁴. C'est à Satan que revient la toute première place du traité, illustré lui aussi comme un être hybride mélangeant à la fois des attributs de l'homme et de l'animal – il a

¹⁸⁴ Boaistuau, *Histoires prodigieuses*, p. 72-74.

des griffes, une tête de chat, une queue, des pieds de coq en plus de son pelage – et des attributs sexuels (seins de femme, tête à la bouche ouverte en guise de sexe)¹⁸⁵.

Multiforme dans cette représentation, Satan et ses démons le sont aussi lors de leurs apparitions, un thème bien connu de la démonologie et dont on trouve des exemples dans le témoignage de Jeanne des Anges en 1632. Prenant par exemple tantôt la forme d'une bête épouvantable semblable au lion, tantôt la forme d'un dragon ou tantôt celle d'un « gros mâtin », les descriptions que fait cette célèbre protagoniste des cas de possessions diaboliques du couvent de Loudun, des démons qui la tourmentent, contiennent deux traits principaux récurrents. Ils sont hideux et ils ressemblent la plupart du temps à des animaux monstrueux¹⁸⁶. L'attention n'est toutefois jamais portée sur la pilosité de ces apparitions, que l'on peut supposer mais sur laquelle la monstruosité ou la « diablerie » ne repose pas.

Pourtant, depuis les tableaux médiévaux, Satan et ceux qui dérangent l'ordre divin, les possédés et les démons par exemple, sont bien souvent hirsutes. Dans son chapitre de *l'Histoire du poil* portant sur la tonsure et à la barbe des ecclésiastiques à l'époque médiévale, Marie-France Auzépy souligne que si la barbe apparaît comme le signe tangible de la rupture entre l'Orient chrétien (barbu) et l'Occident chrétien (glabre), les deux chrétientés s'entendent

¹⁸⁵ Boaistuau, *Histoires prodigieuses...*, p. 1.

¹⁸⁶ « Un jour que j'étais assise, j'aperçus au bout d'une allée une bête épouvantable, de la forme et grandeur d'un lion; elle avait des yeux étincelants comme des chandelles; c'était pour m'empêcher de retourner en ce lieu-là où je faisais mon examen. Soudain, que j'aperçus ce monstre, il prit la course vers moi comme voulant me dévorer : il entra dans le cabinet, il se rua sur moi, mit sa patte sur ma poitrine, m'envisagea avec ses yeux terribles, demeura quelques temps en cette posture. » Soeur Jeanne des Anges, *Autobiographie ; préface J.-M. Charcot ; texte annoté et publié par Gabriel Legué et Gilles De la Tourette. Suivi de Jeanne des Anges par Michel de Certeau*, [2e éd. corr.], Grenoble, Éditions Jérôme Million, 1990, p. 118. « Une fois, un de ces maudits esprits pris la figure d'un grand dragon jetant du feu par la gueule. » Jeanne des Anges, *Autobiographie...*, p. 127. « [...] après un fort long combat, ce maudit esprit quitta ma tête; il se présenta à moi sous la figure d'un gros mâtin, pleurant et faisant grandes lamentations, avec des cris horribles. » Jeanne des Anges, *Autobiographie...*, p. 138. « Je sentis sortir de ma tête quelque chose qui m'accablait, et je vis devant moi un monstre épouvantable, comme un dragon. » Jeanne des Anges, *Autobiographie...*, p. 176. Le malin lui apparaît aussi « comme un chien noir » (p. 177), un « animal fort horrible et affreux » (p. 179), sous la « la forme de deux hommes extrêmement horribles », puants, hurlant comme des chiens » (p. 248), « sous la figure de [s]on bon Ange » se transformant éventuellement en « gros taureau rugissant » (p. 264) pour finir « en une difformité épouvantable [...], rampant comme un serpent sur la terre et hurlant comme un chien. » (p. 270).

en revanche sur une conception commune de l'hirsutisme¹⁸⁷. « Concernant les cheveux, une règle était cependant valable dans tout pays chrétien : l'hirsutisme était considéré comme une transgression mettant en péril l'ordre du social tout autant que l'ordre du monde¹⁸⁸ ». Cette représentation persiste en France au XVII^e siècle, puisque Boileau, dans ses *Satyres*, évoque aussi les cheveux hérissés d'un possédé¹⁸⁹. On peut également évoquer le poème de Ronsard rédigé un siècle plus tôt et dans lequel les « Daimons » ont le corps couvert de poil¹⁹⁰. En somme, les exemples ne manquent pas dans lesquels le diable, ses acolytes ou ses victimes, sont souvent hirsutes, en opposition avec les disciples de la raison qui sont pour leur part glabres et imberbes¹⁹¹.

Ainsi, ces représentations de la pilosité qui associent l'hirsutisme au sauvage, issues de la mythologie gréco-romaine et reprises par le christianisme, influencent la manière dont les Européens de l'époque moderne abordent les habitants des continents où ils s'aventurent pour la première fois. Le poil « sauvage », abondant, anormal, hérite ainsi d'une connotation négative qui explique la méfiance à l'égard des animaux et des hommes hirsutes.

Animalité et pilosité : le motif de l'ours dans la culture populaire

Ces récits dans lesquels un pelage humain plus abondant que sur celui d'un corps européen moyen est associé au monstrueux, à la nature sauvage, à la Bête ou à la bête, viennent nourrir les inquiétudes religieuses et quotidiennes des Français au sortir du moyen-âge. Le cadre mental dans lequel ces associations évoluent s'inscrit dans un contexte de troubles religieux et politiques, d'épidémies et de famine. De plus, quotidiennement plongés dans la nature, à la campagne ou dans les forêts, la majorité des hommes et des femmes de France aux XVI^e et XVII^e siècles vivent à proximité d'une vie animale partout présente. Les

¹⁸⁷ Marie-France Auzépy, « Tonsure des clercs, barbe des moines et barbe du Christ », dans Auzépy et Cornette (dir.), *Histoire du poil*, Belin, Paris, 2011, p. 72.

¹⁸⁸ Auzépy, « Tonsure des clercs... », p. 73.

¹⁸⁹ Auzépy, « Tonsure des clercs... », p. 74.

¹⁹⁰ Tinland, *L'homme sauvage...*, p.45.

¹⁹¹ Marina Warner, « Le vil et le vigoureux, la toison et le poil: des cheveux et leur langage », traduit de l'anglais par Marie-Ange Dutartre dans *Féminin masculin. Le sexe de l'art*, Gallimard/Electra, Paris, 1995, p. 308.

animaux cohabitent d'ailleurs aussi avec les humains en ville. Les craintes et les imprécisions des connaissances fournissent à l'imagination d'excellents prétextes pour peupler l'au-delà, les forêts voisines ou les confins du monde, d'êtres sauvages, démoniaques ou monstrueux¹⁹². L'ours et le loup, qui posent de véritables menaces, occupent à ce titre dans les contes populaires ou les carnivals, une place de choix¹⁹³.

Le rapprochement qu'effectuent les définitions du mot « velu » des dictionnaires entre une toison corporelle humaine abondante et celle de l'ours n'est pas anodin. Le dictionnaire de Richelet précise que celui-ci est basé sur la ressemblance physique: « L'ours est un animal fort velu d'où vient qu'en parlant d'un homme qui a le corps plein de poil on dit ordinairement il est velu comme un ours ». Lorsque le *Dictionnaire de Trévoux* ajoute que « les gens velus par le corps sont forts, ou luxurieux », il émet peut-être là aussi une référence, indirecte cette fois, à une représentation de l'ours fort ancienne et largement répandue qui fait de cet animal un être remarquablement fort et jugé alors luxurieux.

L'ours est en effet attiré par la gent féminine de manière constante dans « tout le folklore indo-européen », dans le langage populaire (dicton, métaphore), dans la littérature orale (mythes, contes, légendes) ainsi que dans le domaine festif et artistique¹⁹⁴. Le récit dans lequel une femme se fait enlever par un ours et conçoit de lui un enfant connaît de très nombreuses versions dont on trouve des indices un peu partout en Europe à l'époque moderne¹⁹⁵. Le tératologue Liceti, au début du XVII^e siècle, fait par exemple de cet enfant, mi-ours mi-homme, un des ancêtres de la généalogie des rois danois¹⁹⁶. En France, le personnage

¹⁹² Robert Mandrou, *Introduction à la France moderne, 1500-1640; essai de psychologie historique*, Paris A. Michel, 1961, p. 101. Les travaux de Van Gennep et de Bakhtine sur les contes et la culture populaire ont bien démontré comment les systèmes de croyances sont marqués par l'insécurité des paysans inquiets pour leur survie. Robert Muchembled, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Essai, Paris, Flammarion, 1978 rééd. Champs-Flammarion, 1991, p.133 et autour.

¹⁹³ Sophie Bobbé, *L'ours et le loup. Essai d'anthropologie symbolique*, Paris, Éd. de la MSH/INRA, 2002. Michel Pastoureau, *L'Ours. Histoire d'un roi déchu*, Paris, Seuil, 2007.

¹⁹⁴ Bobbé, *L'ours et le loup...*, p. 10.

¹⁹⁵ Un second élément du conte se trouve dans la vengeance de cet enfant, ramené avec sa mère par des chasseurs qui ont, au préalable, éliminer son père.

¹⁹⁶ Liceti invoque cette histoire ancienne dans l'objectif d'attester la possibilité que l'homme puisse engendrer d'un animal comme dans le cas du monstre qu'il présente à la page 177 sous la forme d'un être mi-homme/mi-

folklorique Jean de l'Ours, particulièrement connu dans les Pyrénées, offre un exemple semblable. Jean de l'Ours, fruit de l'union d'un ours et d'une femme, est caractérisé par une force immense et précoce, héritée de l'ours qui a enlevé sa mère. Cette force lui permettra de s'échapper de la caverne où l'ours le retenait captif avec sa mère et de le tirer d'affaire lors de ses aventures¹⁹⁷.

Le rituel de Rosetta, célébré au XVI^e siècle dans les Pyrénées orientales (Vallespir) ainsi que dans les Pyrénées catalanes, se démarque également et témoigne de la persistance de rites ursins anciens¹⁹⁸. Célébré lors de la fête de la Saint-Blaise¹⁹⁹, ce rite de fertilité réunit tous les éléments folkloriques traditionnels de représentation de l'ours dans un parcours qui mène son principal acteur, un homme déguisé en ours, de l'animalité à l'humanité sur le plan de la sexualité.

La chasse de Saint-Blaise [- jeu dont les prélats se plaignent dès le VIII^e siècle²⁰⁰-] met en présence un homme déguisé en ours, un autre en femme qu'on nomme Rosetta et des chasseurs. L'ours est traqué dans les champs, alentour, et entraîné jusqu'à une hutte au centre du village. Il s'échappe et réussit à entraîner Rosetta dans son antre. Puis il en ressort et se précipite sur d'autres masques féminins pour les frapper. L'ours s'enfuit alors et les hommes simulent sa mise à mort. Mais il ressuscite, on lui enlève son masque et on le rase : le sauvage est ainsi devenu un homme²⁰¹.

singe. « C'est une vérité que confirme cet Enfant velu né d'une femme sans poil qu'un singe engrossa. » Liceti, *Traité des monstres...*, livre 2, p. 177. L'histoire que Liceti prend pour preuve, c'est celle d'une jeune fille s'étant faite enlevée par un ours et qu'il raconte ainsi : « L'ours l'emmena dans sa caverne et "la connut". Il lui donnait de la chair crue de bête à manger. Des chasseurs les trouvèrent, tuèrent l'ours et ramenèrent la fille et l'enfant, l'appelant "Ours" du nom de son père. Mais il ne laissa pas impunie la mort qu'ils avaient donné à son père. Car le jeune homme tua tous ses chasseurs, et après s'être marié, il eut un fils qu'il nomma *Tregel Shprachaleg*, qui engendra *Ulfus* père de *Suenon Roy des Danois*. »

¹⁹⁷ Bobbé, *L'ours et le loup...*, p. 11.

¹⁹⁸ La fête de la Chandeleur est un autre exemple où l'on célébrait traditionnellement le 2 février, par « des rites particulièrement sauvages et transgressifs », la fin de l'hibernation de l'ours. Pastoureau, *L'Ours...*, p. 80. Repris et transformé par le christianisme, cette fête porta d'ailleurs le nom de « Chandelours » dans les campagnes de Gaule, puis de France, du XII au XVIII^e siècle. Pastoureau, *L'Ours...*, p. 152.

¹⁹⁹ Comme Antoine, Blaise est la seconde figure de saint qui incarne le mieux l'ermite retiré dans le désert et vivant avec les bêtes sauvages. Pastoureau, *L'Ours...*, p. 131.

²⁰⁰ Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 109.

²⁰¹ Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 110.

Ce dernier détail mérite toute notre attention : le geste de raser les poils sauvages revêt une fonction civilisatrice, c'est un corps maîtrisé, dompté, qui fait de l'homme un homme²⁰². On peut donc y voir aussi une représentation du passage à l'âge adulte, qui passe par l'éducation de l'animal en nous²⁰³. Ce symbolisme révèle par ailleurs, encore une fois, le problème des frontières (hommes virils/femmes glabres, hommes lisses/animaux velus) inhérent à la question de la pilosité corporelle humaine. La transgression de l'identité sexuelle et socialement sexuée, personnalisée par Rosetta, représente par ailleurs un autre élément primordial de la métamorphose de l'ours en homme ou de l'adolescent en adulte²⁰⁴.

Si l'ours est une des figures animales qui permettent, dans la culture populaire, de trouver des réponses aux questions concernant l'identité proprement humaine et les limites de l'humanité, le singe en est une autre. La figure du singe prend de l'importance dans le discours des naturalistes à partir du XVII^e siècle. L'intérêt du Siècle des Lumières pour l'homme sauvage et la diversité humaine réside dans le désir de mieux comprendre sa propre humanité²⁰⁵. Un intérêt déjà présent mais que les multiples glissements des repères que connaît alors le monde savant au contact, notamment, de nouveaux territoires avec leurs populations, faunes et flores à découvrir, favorisent largement. L'idée de progrès et l'objectif de prouver la

²⁰² « Ce rituel de la chasse à l'ours et son dénouement symbolisent nettement la domestication des pulsions sexuelles incontrôlées. Les garçons conquièrent de la sorte leurs galons d'hommes achevés, civilisés et "mariables" » Sébastien Jahan, *Les Renaissances du corps en Occident (1450-1650)*, Paris, Belin, 2004, p.40-41.

²⁰³ « Élever l'enfant revient ainsi alors, dans tous les milieux, à l'arracher à l'animalité, en l'habillant, en redressant son corps qui rampe, en l'aidant à former des phrases. Tout un apprentissage corporel tend à éloigner le nourrisson de cet état de dépendance qui l'assimile à un petit animal, à le « cultiver » et le « socialiser », à l'extraire de la nature pour assurer sa survie dans la société des hommes. » Jahan, *Les Renaissances...*, p. 29.

²⁰⁴ « Une telle métamorphose s'opère par l'exploration des marges sauvages mais aussi dans l'appropriation momentanée de pouvoirs et de comportements féminins. C'est une façon pour l'adolescent de mimer la séparation définitive du monde des femmes : le garçon qui joue Rosetta dans la chasse catalane de la Saint-Blaise arbore un corsage exagérément opulent et des nattes blondes en chanvre alors que dans certains carnivals, les jeunes hommes se goinfrent de nourriture flatulente, exhibant un ventre proéminent, simulant la gestation puis la mise au monde. » Jahan, *Les Renaissances...*, p. 41. « Ces jeux carnavalesques – accouchements grotesques, mariages ridicules, femmes qui battent leurs maris, avaient plusieurs fonctions : leur misogynie jouait un rôle dans la séparation que le garçon opérait avec le monde des femmes; mais il servait aussi à faire entrer les adolescents au sein du monde des hommes, dans une société marquée par une hiérarchie intangible entre les sexes. » Steinberg, *La confusion des sexes...*, p. 112.

²⁰⁵ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 23.

supériorité et l'irréductibilité de l'homme motivent l'apparition des prémices d'une science naturelle déterminée à définir une nomenclature et une classification rigoureuse des espèces et des variétés. Ce contexte favorise, notamment, l'essor des comparaisons entre l'homme et le singe.

3.2 Poils et nature de l'homme

Les primates anthropoïdes

Il règne une confusion très ancienne entre la figure des grands singes anthropoïdes, l'homme sauvage qui peuple les légendes, l'*Homo Sylvestris* (homme des bois) et l'homme vivant dans les contrées lointaines. *Le Périple d'Hannon*, récit d'une expédition sur les côtes occidentales africaines daté d'environ un demi-siècle av. J.-C., évoquait déjà l'existence d'un peuple de « sauvages pelus » dont on aurait gardé, à Rome, la peau de quelques spécimens féminins. Or ces dépouilles, attribuées notamment par Saint-Augustin à la figure du satyre, ont été reconnues par les anatomistes du XVII^e comme appartenant à des anthropoïdes²⁰⁶. Lorsque le *Dictionnaire... de Trévoux* aborde la possibilité dans sa définition du mot « homme » qu'il existât des hommes sauvages « à la peau fort velue » en région Malaisienne sur la base de témoignages rapportés par des voyageurs, un doute est manifeste. L'auteur de l'article s'interroge sur la véracité des témoignages qui gagneraient à être multipliés d'une part, ainsi que sur la nature humaine ou animale de cette « espèce de bête, nommée l'homme sauvage » que « l'on trouve dans les bois²⁰⁷ » et qui pourrait aussi bien être de la même espèce que cet

²⁰⁶ « Longtemps aussi, on crut que les trois hommes velus dont parle Hannon le Carthaginois dans le *Périple*, et dont les peaux furent déposées dans un temple où elles furent trouvées par les Romains, étaient également des hommes à queue, mais il fut reconnu depuis qu'elles appartenaient à des chimpanzés. » Le satyre que Saint-Augustin raconte avoir trouvé parue à Carthage était sans doute ainsi celle d'un anthropoïde. Houssay et Le Double, *Les velus...*, p. 120. Jacques Corraze, *La psychomotricité, un itinéraire*, Marseille, Solal, 2009, p. 146.

²⁰⁷ Trévoux raconte que « Les Habitants de l'île de Borneo assurent, comme une chose constante, qu'on trouve dans les bois une espèce de bête, nommée l'homme sauvage, dont la taille, le visage, les bras, les jambes, & les autres membres du corps, sont si semblables aux nôtres, qu'à la parole près on aurait bien de la peine à ne les pas confondre avec certains Barbares d'Afrique, qui sont eux-mêmes peu différents des bêtes. Cet homme sauvage a une force extraordinaire ; & quoiqu'il marche sur ses deux pieds seulement, il est si vite à la course, qu'on a bien de la peine à le forcer : les gens de qualité le courent, comme nous courons ici les Cerfs ; & cette chasse fait le

« espèce de singe [...] [dont] le corps est tout couvert d'une laine blanche, noire, ou grise » rencontré vers la Chine²⁰⁸.

La difficulté de creuser l'écart entre l'homme et le singe et d'établir la vérité parmi tous les récits concernant les hommes sauvages – deux objectifs chers aux médecins et aux naturalistes – repose notamment sur la grande rareté des anthropoïdes en Europe du XVI^e au XVIII^e. Il n'y a, par exemple, pas de gorille, mort ou vif, en Europe avant le milieu du XIX^e siècle. L'observation et la description des différentes espèces d'anthropoïdes ramenés de l'Angola ou des Indes Néerlandaises en Angleterre, Hollande, France ou Allemagne fut ainsi pendant longtemps privée de l'exercice de la comparaison²⁰⁹.

Les différentes espèces d'*Homo Sylvestris* se confondent ainsi jusque dans le XIX^e siècle. L'orang-outang, dont l'appellation est introduite et traduite en Europe par le médecin hollandais Bontius au début du XVII^e siècle, qui désigne en malais l'homme (ourang) de la forêt (outang)²¹⁰, est employé par les médecins et les naturalistes aussi bien pour parler des grands singes d'Afrique que ceux d'Asie²¹¹. À la rareté des témoignages et des observations de première main, et aux problèmes posés par l'examen de spécimens d'espèces différentes, s'ajoutent d'autres difficultés. Les examens sont notamment portés sur des spécimens morts plutôt que vivants de même que sur des spécimens d'âge ou de sexes différents. Les discordances apportées par les copies – copiées elles aussi – des gravures et des descriptions d'un ouvrage à l'autre posent, en outre, problème²¹².

divertissement le plus ordinaire du Roi. Il a la peau fort velue, les yeux enfoncés, l'air féroce, le visage brûlé, mais tous ses traits sont assez réguliers, quoique rades & grossis par le soleil. ». Anonyme, « Homme », *Dictionnaire Universel [...] de Trévoux*, Paris, 1743.

²⁰⁸ « Pour moi, en passant par la Chine à la côte de Coromandel, je vis dans le détroit de Malaque une espèce de singe, qui me rendrait assez croyable ce que je viens de raconter de l'homme sauvage. Celui-là marche naturellement sur ses deux pieds de derrière, qu'il plie tant soit peu, comme un chien à qui on a appris à danser. Il se sert comme nous de ses deux bras ; son visage est presque aussi formé que celui des sauvages du Cap de Bonne Espérance ; mais le corps est tout couvert d'une laine blanche, noire, ou grise [...] P. Le Comte. ». Anonyme, « Homme », *Dictionnaire Universel [...] de Trévoux*, Paris, 1743.

²⁰⁹ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 94.

²¹⁰ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 91.

²¹¹ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 95.

²¹² « Sans doute cela pourrait-il nous paraître étrange, tant sont distincts, du premier coup d'œil, l'Orang et le Chimpanzé, pour ne point parler du Gorille. Mais, en présence d'un de ces grands singes, médecins et naturalistes

Aux côtés des travaux de Bontius, on retrouve parmi les contributions les plus influentes en matière d'observation d'anthropoïdes aux XVI^e et XVII^e siècles les descriptions données par Battel, Gassendi, Tulp et Tyson. Les descriptions du Pongo de Battel, un corsaire retenu prisonnier des Portugais en Afrique à partir de 1559, et celle que Gassendi donne du Barris, accordent une place à la pilosité. Battel précise par exemple que les mains, les joues et les oreilles du Pongo « sont sans poils, à l'exception des sourcils qu'ils ont fort longs²¹³ » tandis que Gassendi rapporte que des médecins ont vu en Guinée des singes intelligents portant « une barbe longue, blanche, et presque bien peignée²¹⁴ ». Ces poils semblent toutefois occuper une place secondaire dans les éléments qui permettent de distinguer l'homme de l'homme sauvage ou de l'anthropoïde.

En effet, ces anthropoïdes ne présentent pas que des ressemblances physiques avec l'homme. Battel note par exemple les capacités techniques et culturelles étonnantes des Pongos : ils marchent droits, se construisent des toits et pratiquent une sorte d'inhumation de leurs morts. Mais les Pongos ne sont pas humains : bien qu'ils profitent du feu que les hommes allument, ils sont eux-mêmes, créatures non prométhéennes, incapables de l'entretenir²¹⁵. Les Barris, s'ils sont capables d'apprendre à s'habiller, marcher, et même jouer de la flûte et de la cithare comme les hommes, n'en sont pas moins des « bête[s] à figure humaine », d'après les témoignages des Africains vivant sur place²¹⁶.

Deux ouvrages d'anatomie marquent l'entrée de l'homme sauvage dans « les camps des modernes contre l'autorité des anciens », pour reprendre les mots de Tinland. Il s'agit des *Observationes Medicae* du chirurgien néerlandais Nicolas Tulp en 1641 et de l'*Orang-Outang, sive Homo Sylvestris* du médecin et anatomiste britannique Edward Tyson, dans lesquels les auteurs s'attachent à distinguer ce qu'ils considèrent comme le réel dans ce que les anciens ont

des XVII^e ou XVIII^e siècles, ne pouvaient avoir d'autres termes de comparaisons que les descriptions de leurs devanciers, et les récits des voyageurs ou aventuriers peu préparés à ce genre d'observations. » Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 96.

²¹³ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 99.

²¹⁴ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 101.

²¹⁵ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 100.

²¹⁶ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 101.

pu croire, selon eux, à tort²¹⁷. Tulp classe notamment son orang-outang parmi les animaux. Celui qu'il appelle le *Satyris Indicus* deviendra une référence obligatoire pour toutes les recherches futures abordant le même sujet. Il donne un bon exemple de remise en question des croyances anciennes en reprenant la description que donne Pline du satyre et en la dépouillant des éléments mythologiques tels que les oreilles pointues, les sabots et les cornes, que l'animal observé par Tulp, lui, ne possède pas²¹⁸. Tyson, pour sa part, nomme son orang-outang (un chimpanzé selon la nomenclature actuelle), le Pygmée. Il en fait une dissection méticuleuse dans le but de comparer ce que le singe peut avoir de commun avec l'homme d'une part, et de comparer ce dernier avec les créatures mythologiques anciennes (les satyres, les pygmées, les faunes) d'autre part²¹⁹.

Tyson voit son orang-outang comme un être qui a des caractéristiques humaines et des caractéristiques non humaines et parle d'un « anneau intermédiaire entre le singe et l'homme » dans l'idée d'une « chaîne des êtres » qui relie les créatures entre elles mais dont l'immuabilité, celle d'une stricte hiérarchie des êtres, n'est pas mise en question²²⁰. Tyson fait un inventaire exhaustif de tout ce qui peut distinguer ou rassembler l'homme et l'anthropoïde, sur le plan anatomique : mesures des parties intérieures et extérieures au corps, orientation des poils du bras et de l'avant-bras qui, avec les proportions des bras, désignent qu'il était bipède, larynx, cerveau, etc²²¹. Les conclusions sur le Pygmée de Tyson seront d'une grande influence sur les recherches futures menées sur les anthropoïdes. On doit notamment à Buffon leur diffusion en France²²².

Ces descriptions marquent des jalons importants dans le processus qui va dépouiller « la figure inquiétante » de l'homme sauvage de « son halo surnaturel », mais elles ne mettent

²¹⁷ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 101.

²¹⁸ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 103.

²¹⁹ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 103.

²²⁰ « [L]a pyramide des êtres qui s'étage du plus parfait au moins parfait demeure immobilisée dans un système où la continuité s'accompagne d'une stricte hiérarchie des formes éternelles », note l'anthropologue Franck Tinland dans son étude des figures de l'homme sauvage « hirsute et muet » Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 107.

²²¹ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 108-109.

²²² Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 110.

pas fin, bien au contraire, à « l'interrogation qu'elle fait peser sur notre propre humanité ». Reconnaître les caractères qui distinguent les hommes des créatures anthropomorphes est un problème qui va longtemps hanter les savants des XVIII^e et XIX^e siècles²²³. Par ailleurs, on retrouve encore chez Linné, au milieu du XVIII^e siècle, un homme nocturne et sylvestre qu'il nomme le Troglodyte et qui est autre chose qu'un singe à la silhouette humaine²²⁴, de même qu'un homme à queue lui aussi classé parmi les hommes : le Lucifer de Java, un anthropophage à la silhouette humaine et à la tête fauve, ornée d'une crinière de lion²²⁵.

En France à la même époque, Buffon se penche sur les critères de distinction irrémédiable entre l'homme et l'animal et, en particulier, entre l'homme et le singe. Il ne fait aucun doute, pour le naturaliste français, que les caractéristiques pileuses désignent l'homme le plus sauvage, le dernier des hommes, par exemple dans la description célèbre qu'il donne des Hottentots, ces « espèces de sauvages fort extraordinaires²²⁶ » vivants au Cap :

La tête couverte de cheveux hérissés, ou d'une laine crépue; la face voilée par une longue barbe, surmontée de deux croissants de poils encore plus grossiers, qui par leur largeur et leur saillie raccourcissent le front, et lui font perdre son caractère auguste, et non seulement cachent les yeux, mais les enfoncent et les arrondissent comme ceux des animaux; [...] le corps et les membres velus, etc.²²⁷.

Malgré ses poils mal domestiqués, que l'on peut interpréter comme le signe « de l'homme dans l'état de pure Nature », ce n'est pas au singe qu'il faut le comparer, insiste Buffon, mais à « l'homme sauvage [celui] auquel l'éducation n'a rien transmis²²⁸ ».

Aussi troublantes les ressemblances physiques, matérielles, mécaniques, de l'homme et du singe soient-elles, la nature de l'un et de l'autre marque une distinction irréconciliable²²⁹.

²²³ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 56.

²²⁴ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 89-90.

²²⁵ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 92.

²²⁶ Buffon, *De l'homme*, Paris, 1972, p. 284-288 cité par François-Xavier Fauvelle-Aymar, *L'invention du Hottentot: histoire du regard occidental sur les Khoisan*, XV^e-XIX^e siècle, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 317.

²²⁷ Buffon, *Histoire naturelle, générale et particulière*, Paris, 1833 (Première éd. 1749-1788), t. 14, p. 22-23.

²²⁸ Cette phrase précède la citation ci-haut. Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière ...*, 1833.

Buffon souligne en effet la grande ressemblance du visage et de la pilosité notamment faciale du singe avec l'homme : « des cheveux sur la tête, de la barbe au menton, et du poil ni plus ni moins que l'homme en a dans l'état de nature ». Une ressemblance si grande qu'elle a d'ailleurs conduit les « Indiens policés » à l'associer à l'homme et à en faire un homme sauvage, alors que les Africains, eux-mêmes considérés comme sauvages, ne se sont pas trompés en le considérant comme un animal²³⁰. Les poils permettent donc mal de distinguer l'homme de l'animal, contrairement aux différences qui relèvent de la « nature très différente, très distinguée et si supérieure à celle des bêtes » de l'homme²³¹. Celle-ci tient notamment à sa capacité de raisonner²³², de parler²³³, de contraindre les animaux à obéir et même ses

²²⁹ Buffon souligne combien l'homme et le singe se ressemblent « par le corps », il parle par exemple de « deux machines construites, organisées de même » mais qui se distinguent « par l'usage qu'il [le singe] en fait », notamment parce que « malgré sa ressemblance à l'homme, [...] il n'est pas le plus intelligent [des]: c'est uniquement sur ce rapport de ressemblance corporelle qu'est appuyé le préjugé de la grande opinion qu'on s'est formée des facultés du singe [...] ». Buffon, *Histoire naturelle des animaux...*, H. Lecène et H. Oudin, Paris, 1887, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k932297g>, (page consultée le 12-12-2012), p. 212 à 214.

²³⁰ « Mais depuis les Anciens, depuis la découverte des parties méridionales de l'Afrique et des Indes, on a trouvé un autre singe avec cet attribut de grandeur, un singe aussi haut, aussi fort que l'homme, un singe qui sait porter des armes, qui se sert de pierres pour attaquer et de bâtons pour se défendre, et qui d'ailleurs ressemble encore à l'homme plus que le pithèque ; car indépendamment de ce qu'il n'a point de queue, de ce que sa face est aplatie, que ses bras, ses mains, ses doigts, ses ongles, sont pareils aux nôtres, et qu'il marche toujours debout, il a une espèce de visage, des traits approchant de ceux de l'homme, des oreilles de la même forme, des cheveux sur la tête, de la barbe au menton, et du poil ni plus ni moins que l'homme en a dans l'état de nature : aussi les habitants de son pays, les Indiens policés, n'ont pas hésité de l'associer à l'espèce humaine par le nom d'orang-outang, homme sauvage, tandis que les nègres, presque aussi sauvages, aussi laids que ces singes, et qui n'imaginent pas que, pour être plus ou moins policé, l'on soit plus ou moins homme, leur ont donné un nom propre, pongo, un nom de bête et non pas d'homme ; et cet orang-outang ou ce pongo n'est en effet qu'un animal, mais un animal très singulier, que l'homme ne peut voir sans rentrer en lui-même, sans se reconnaître, sans se convaincre que son corps n'est pas la partie la plus essentielle de sa nature. » Buffon, *Histoire naturelle des animaux...*, p. 206-209.

²³¹ Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière ...*, 1749-1789, p. 437.

²³² « On conviendra que le plus stupide des hommes suffit pour conduire le plus spirituel des animaux, il le commande et le fait servir à ses usages, et c'est moins par force et par adresse que par supériorité de nature, et parce qu'il a un projet raisonné, un ordre d'actions et une suite de moyens par lesquels il contraint l'animal à lui obéir, [...] ». Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière ...*, 1749-1789, p. 438. « ...par conséquent, on doit penser qu'ils sont tous de même nature, et en même temps, on doit conclure que celle de l'homme est non seulement au-dessus de celle de l'animal, mais qu'elle est aussi tout à fait différente. » Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière ...*, 1749-1789, p. 439.

²³³ La parole est un autre signe de la supériorité de l'homme car c'est la preuve qu'il pense. Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière ...*, 1749-1789, p. 439. La parole exprime la pensée, c'est une chose que « l'homme sauvage » partage avec « l'homme policé ». Ce n'est pas faute d'organe, croit Buffon, si les animaux – les singes par exemple – ne parlent pas entre eux : « c'est la puissance intellectuelle, c'est la pensée qu'il leur manque. » Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière ...*, 1749-1789, p. 440. Camper démontrera au

semblables, de mener à bien des projets, de se perfectionner²³⁴ et d'exprimer par les rires et les pleurs les douleurs de l'âme et non pas seulement celles du corps comme le font les animaux²³⁵, etc. La différence est telle, qu'il n'existe pas d'intermédiaire possible entre les deux²³⁶.

Reste le problème des témoignages racontant qu'il existe des anthropoïdes pour lesquels une éducation humaine semble avoir porté des fruits puisque la perfectibilité de l'âme humaine est une des différences fondamentales qui l'élève au-dessus des animaux. Buffon raconte l'histoire d'un orang-outang élevé parmi les hommes et qui répondait aux ordres donnés par la parole. Il avait appris, par exemple, certaines manières de table : verser le thé, utiliser les ustensiles, s'essuyer les lèvres. Le naturaliste insiste alors sur les possibles erreurs que les voyageurs ont pu faire en rapportant ce qu'ils ont vu – ce qu'ils ont admiré – et cherche à comparer les écrits rapportés à ce qu'il a pu lui-même observer. Buffon se demande quelle serait la nature réelle de l'animal s'il n'avait pas été en captivité ou au contact des hommes²³⁷.

Les enfants sauvages

Ces questions s'inscrivent dans un débat plus large sur l'éducation, la civilisation et la nature humaine qui animent, au même moment, bon nombre de médecins, philosophes et naturalistes se penchant sur le phénomène des enfants ensauvagés. « À l'intersection de deux axes », pour reprendre l'image de l'anthropologue Lucienne Strivay, à savoir « celui des

contraire, vers la fin du siècle, au compte des grandes découvertes anatomiques qui marquent la discontinuité de l'homme et du singe que Tyson s'est trompé lorsqu'il a émis qu'il y avait une parfaite similitude des organes de la voix chez l'anthropoïdes et l'humain. Il est anatomiquement impossible de parler pour l'orang-outang. Tinland à propos de Peter Camper, *Account of the Organs of Speech of the Orang Outang*, in *Philosophical Transaction of the Royal Society of London*, 1779 vol. 69, p. 139-159. Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 120

²³⁴ N'étant pas capable de réfléchir, ils « n'inventent rien, ne perfectionnent rien » et sont incapables de « quelqu'espèce de progrès ». Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière ...*, 1749-1789, p. 440.

²³⁵ Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière ...*, 1749-1789, p. 452.

²³⁶ « [I]l y a une distance infinie entre les facultés de l'homme et celle du plus parfait animal, preuve évidente que l'homme est d'une différente nature [...] car si l'homme était de l'ordre des animaux, il y aurait dans la nature un certain nombre d'êtres moins parfaits que l'homme et plus parfaits que l'animal, par lesquels on descendrait insensiblement et par nuance de l'homme au singe mais cela n'est pas, on passe tout d'un coup de l'être pensant à l'être matériel, de la puissance intellectuelle à la force mécanique, [...] de la réflexion à l'appétit. » Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière ...*, 1749-1789, p. 443.

²³⁷ Buffon, *Histoire naturelle des animaux*, p. 225 et suiv.

relations verticales entre nature et surnaturel, et celui des relations horizontales entre le proche – la culture – et l'étranger – la sauvagerie », se trouve le phénomène des ensauvagés²³⁸. Celui-ci s'avère un sujet captivant pour les scientifiques, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Le regard porté sur les enfants-loups ou les enfants-ours, capturés à l'orée des bois en Europe à travers l'histoire, dont certains cas sont rapportés en France du XVI^e au XVIII^e siècle, offre un condensé des questionnements sur la nature humaine et son rapport avec la culture et la civilisation. Ces enfants représentent le degré zéro de l'humanité, où la sauvagerie est perçue comme le point ultime de régression à laquelle l'existence humaine peut reculer²³⁹. L'enfant-sauvage est davantage identifié au monde animal en raison des aptitudes et des habitudes de vie qu'il a acquises lors de l'absence de contact prolongée avec ses semblables et lors de la fréquentation des animaux qu'en raison des ressemblances de l'apparence physique qu'il pourrait éventuellement partager avec ces animaux. Cela n'empêche pas les descriptions d'enfant-sauvage de mentionner parfois qu'il est, comme l'animal, hérissé de poils. Surtout, cela n'enlève rien à la symbolique du geste de raser les poils et de domestiquer la chevelure hirsute des enfants-sauvages, un geste qui entre dans le processus d'acculturation de ces derniers et marque symboliquement leur entrée dans la civilisation²⁴⁰. Une association bien présente dans la pensée occidentale depuis le mythe ancien de Gilgamesh jusqu'au rituel de *Rosetta*.

Le fait qu'ils ne maîtrisent pas le langage des hommes qu'ils marchent à quatre pattes semble retenir davantage l'attention des observateurs. Nombre d'enfants sauvages tels que l'enfant élevé par les loups à Hesse en 1544, l'homme qui vivait parmi les loups capturé à Compiègne et l'enfant-loup trouvé dans les Ardennes aux alentours de 1563, tous trois décrits par Goulart en 1620²⁴¹, de même que les enfants-sauvages dont les descriptions sont

²³⁸ Lucienne Strivay, « Enfants-loups, enfant-mouton, enfants-ours, enfants seuls... », *Communications*, no 76, Paris, Le Seuil, 2004, p. 45.

²³⁹ « Nous rencontrons ici la sauvagerie au terme d'un processus de dégradation, en découvrant la limite extrême vers laquelle peut descendre l'existence humaine ». Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 58.

²⁴⁰ Michèle Perrot, *Mon histoire des femmes*, Paris, Seuil, 2008, p. 64.

²⁴¹ Simon Goulart, *Thrésor d'histoires admirables et mémorables de nostre temps*, Vol. 1, Genève, S. Crespin, 1620, pp. 221-223 et pp. 720-723.

rapportées dans le livre de Tinland, tels que Jean de Liège, un enfant ayant vécu seul dans les bois avant de se joindre à un pâturage et décrit par Kenelm Digby en 1664 et Linné²⁴², l'enfant-ours trouvé en Lithuanie en 1694²⁴³, Peter, pris dans le Hanovre en 1725, Marie-Angélique de Champagne, la jeune fille sauvage de Sogny dont le premier témoignage date de 1731²⁴⁴ ou encore Victor de l'Aveyron, trouvé en 1800 et pris en charge au sein de l'Institut des sourds-muets de Paris et suivi par le médecin Jean Itard²⁴⁵, ont en commun de ne pas maîtriser la parole lors de leur capture. On peut également supposer que leurs cheveux étaient communément dressés, sinon du moins sales et emmêlés. Leurs manières sauvages : se nourrir comme les loups, tels que le font l'enfant-loup de Hesse et celui des Ardennes, l'odorat développé de Jean de Liège, la rapidité de l'homme-sauvage de Compiègne « lequel [...] courait plus vite qu'un cheval »²⁴⁶, l'habileté de Marie-Angélique à la chasse, et leur férocité en général²⁴⁷ creusent également l'écart qui séparent ces ensauvagés de la norme humaine. Les défaire de leurs habitudes, ou les exploiter en les exposant à la culture savante (auscultation des médecins et des naturalistes) et populaire (foires publiques) et surtout, l'apprentissage du langage et de la marche debout, accompagnent l'entrée dans la civilisation de ces enfants ou jeunes gens arrachés à la vie sauvage qu'ils ont connue.

Parmi les exemples d'enfant-sauvages énumérés ici, seuls deux se démarquent par une pilosité excessive : l'homme vivant parmi les loups de Compiègne et Jean de Liège. Ici

²⁴² Kenelm Digby, *Demonstratio Immortalitatis Animae rationalis...*, 1^{ère} éd., 1644, Francfort, 1664, p. 314 et suivantes, cité par Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 63.

²⁴³ Condillac, *Essai sur l'Origine des Connaissances Humaines...*, P.U.F., 1947, vol. 1, sect. IV, chap. II, p. 46, cité par Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 65.

²⁴⁴ Mme H... (Hecquet), *Histoire d'une jeune fille sauvage trouvée dans les bois à l'âge de 10 ans*, attribué à Charles-Marie de la Condamine, Paris, 1761, p. 9, cité par Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 69.

²⁴⁵ Itard, Jean, *Mémoires sur les premiers développements de Victor l'Aveyron*, Paris, chez Goujon fils, 1801 publié par Malson, *Les enfants-sauvages, mythe et réalité*, Paris, U.G.E., 1964, p. 90, 130, 131, et rapporté par Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 72.

²⁴⁶ Goulart, *Thrésor d'histoires admirables...*, p. 222.

²⁴⁷ Citant Platon et Aristote sur la perception de l'enfant comme un petit animal féroce qu'il faut dompter, ce trait est exacerbé davantage lorsqu'il a vécu parmi les bêtes sauvages, affirme Goulart : « Platon au 7^e livre des lois, dit qu'un jeune enfant est la bête la plus farouche, la plus violente, et la plus mal-aisée à apprivoiser d'entre toutes les bêtes: et on ne saurait le resserrer de trop près. Idem Aristote au 1^{er} livre de ces Politiques confirme le même. Les lions, les ours et autres bêtes sauvages sont intraitables: non pas toutefois tant que les enfants laissés à leur abandon et déstitués de leur adresse. » Goulart, *Thrésor d'histoires admirables...*, p. 221.

comme dans le cas des grands singes, la ressemblance pileuse apparaît comme un caractère plutôt secondaire dans l'identification de l'homme à la sauvagerie par rapport aux traits psychologiques que la nature sauvage et la fréquentation des animaux peuvent avoir comme effet transformateur chez l'humain. La ressemblance physique de l'homme et de l'animal peut désigner le caractère sauvage de l'homme, ses manières étrangères aux bienfaits de la civilisation (lois, éducation, religion), mais ne change rien à sa nature profonde. Ces quelques indices d'ambivalence à l'égard du poil de l'animal ou de l'homme sauvage esquissent peut-être les germes lointains d'une révolution scientifique qui bouleversera les représentations de l'homme, de son corps et de ses origines à l'époque contemporaine.

L'association des poils et du caractère sauvage chez l'homme, le signifiant « sauvage » donné à la pilosité excessive de l'homme, s'il ne se vérifie pas toujours, persiste néanmoins longtemps. Les différentes traditions qui établissent un rapport entre le poil et la sauvagerie, et que nous avons retracées dans des mythes qui renvoient à l'animalité et à la fonction civilisatrice du rasage, appartiennent à un système de pensée, « un système trichologique » dirait Christian Bromberger, qui rencontre, avec les peuples imberbes d'Amérique, un obstacle épistémologique de taille. Ce système est en effet représenté dans la définition des « Sauvages d'Amérique » dans le *Dictionnaire universel...* de Furetière en 1690 et le *Dictionnaire... de Trévoux*, une soixantaine d'années plus tard, même si de nombreux témoignages venus de Nouvelle-France attestent pourtant le contraire. La surprise des Européens devant l'absence de pilosité des corps et les mentons imberbes des peuples d'Amérique est telle qu'un discours spécifique sur la question est élaboré tout au long de l'époque moderne, à l'intérieur des récits de voyage et sous la plume des naturalistes et des philosophes. Nous allons à présent en étudier les grandes lignes.

3.3 Les corps dépourvus de poils des Amérindiens

« Sauvages », avec ou sans poil

VELU, ÜE. *adj.* Qui a du poil, ou de la barbe. Les gens *velus* par le corps sont forts, ou luxurieux. [...] Les Sauvages sont tous *velus*, *velus* comme des ours.

SAUVAGE, se dit aussi des hommes errants, qui sont sans habitations réglées, sans Religion, sans Lois, & sans Police. Presque toute l'Amérique s'est trouvée peuplée de *Sauvages*. La plupart des *Sauvages* sont anthropophages. Les *Sauvages* vont nus, & sont velus, couverts de poil²⁴⁸.

Ce discours permet de mieux définir et délimiter l'identité amérindienne et l'identité européenne ainsi que de justifier et légitimer globalement la supériorité européenne et les exactions coloniales. La « rencontre pileuse » étant déjà bien documentée nous en présenterons seulement les grandes lignes. L'apparence pileuse particulière des Amérindiens place le débat sur les frontières qui opposent les termes « sauvage » à « civilisation » et « nature » à « culture ». « Sauvage » prend dans les sources le sens d'être sans foi ni loi, vivant dans la nature tel l'animal, et désignant, au mieux, des mœurs pures – « ils sont sauvages de même que nous appelons sauvages les fruits de la nature²⁴⁹ » dit par exemple Montaigne – et au pire des mœurs violentes, corrompues ou dégénérées mettant en péril la civilisation ou le progrès²⁵⁰. « Civilisation » fait référence au modèle européocentriste, « nature » désigne ici l'héritage naturel de traits physiques induisant des caractéristiques

²⁴⁸ Extraits identiques des définitions des mots « velu » et « sauvage » tirés des dictionnaires de Furetière et de Trévoux. Furetière, *Dictionnaire Universel*, 1690. Anonyme, *Dictionnaire Universel [...] de Trévoux*, Paris, 1743.

²⁴⁹ « Or, je trouve [...] qu'il n'y a rien de barbare et de sauvage en cette nation, d'après ce qu'on m'en a rapporté, sinon que chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage. À la vérité, nous n'avons d'autre critère de la vérité et de la raison que l'exemple et l'idée des opinions et des usages du pays où nous sommes. [...] Ils sont sauvages de même que nous appelons sauvages les fruits que la nature a produits d'elle-même et selon le processus ordinaire, là où en vérité nous devrions plutôt appeler sauvages ceux que nous avons altérés par notre artifice et détournés de l'ordre commun. Chez ceux-là sont vives et vigoureuses les vertus et propriétés les plus utiles et les plus naturelles, que nous avons abâtardies en ceux-ci en les accommodant aux plaisirs de notre goût corrompu. » Extrait de Montaigne, Livre 1, Chapitre XXX « Les Cannibales », p. 318, rapporté dans : Bénédicte Boudou (dir.), *Le dictionnaire des Essais de Montaigne*, France, Éd. Léo Scheer, 2011, p. 121.

²⁵⁰ François-Marc Gagnon, *Ces hommes dits sauvages : l'histoire fascinante d'un préjugé qui remonte aux premiers découvreurs du Canada*, Montréal, Libre Expression, 1984, p. 15.

psychologiques et « culture » est entendue comme l'ensemble des pratiques culturelles (alimentation, soins de beauté, etc.).

Comme dans les définitions des mots « velu » et « sauvage » du dictionnaire de Furetière et du dictionnaire de Trévoux, les premières gravures des « habitants des Indes occidentales » représentent les Amérindiens velus de pieds en cap et le visage doté d'une grande barbe, à l'image des hommes sauvages et monstres hybrides velus rencontrés dans les manuels de monstruosité, les contes et les légendes²⁵¹. Le *Mercurie galant* publie également en 1681 une description des hommes sauvages d'Amérique du même acabit, faisant de ceux-ci des « hommes cruels et sans raison, à qui nos pécheurs sont obligés de faire la chasse comme à des bêtes, puisqu'ils sont, outre le corps hérissé de poils, armés d'ongles merveilleusement longs et crochus²⁵² ».

²⁵¹ Philippe Erikson, « Poils et barbe en Amazonie indigène : légendes et réalité », *Annales de la fondation Fyssen*, 7, 1992, p. 83 cité par Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 59. Le Gall souligne à cet effet que les éditions du *Mundus novus* d'Amérigo Vespucci de 1505 et 1506 présentent des illustrations d'Amérindiens arborant des barbes « plus ou moins longues ». Le premier tableau européen représentant l'Amérique, *Paysage des Indes Occidentales*, peint par Jan Mostaert en 1540, donne aussi des indigènes barbus. Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 182. Gagnon reproduit pour sa part la « figure de l'Almouchicois » tirée de la grande carte de Champlain de 1612, dans le feuillet de garde de son livre et à la page 38, lequel « Almouchicois » porte une chevelure claire et une barbe fournie. Gagnon, *Ces hommes dits sauvage*, p. 38.

²⁵² *Le Mercurie galant*, avril 1681, cité par George Vigarello, « Le viril et le sauvage des terres découverts », dans Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir.), *Histoire de la virilité de l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Seuil, 2011, p. 405.



Figure 32: Anonyme, *Homme sauvage trouve par les français dans la nouvelle France*, v. 1710-1711, gravure à l'eau-forte, Collection Michel Hennin, B.N.F., Paris.

L'attribution d'une fourrure animale à ces êtres radicalement différents dans leur rapport à la nature et à la culture n'est qu'un élément parmi d'autres de la construction sociale imaginaire européenne de l'identité et du corps amérindien mise au service de la conquête territoriale. Il fait partie du procédé de déshumanisation classique de la domination²⁵³, mis à mal, dans le cas présent, par la beauté et l'absence de pilosité des corps amérindiens qui déconcertent les voyageurs. Le thème de la pilosité occupe une place comparable à celle de la beauté et de couleur de la peau dans les descriptions des corps des Amérindiens, ce qui fait

²⁵³ Vigarello, « Le viril et le sauvage... », p. 405.

dire à Stéphanie Chaffray dans sa thèse sur les représentations corporelles des Amérindiens dans la littérature de voyage en Amérique, qu'il s'agit bien d' « un lieu commun »²⁵⁴.

De Thevet en 1557²⁵⁵ à Joseph-François Lafitau en 1723, en passant par Marc Lescarbot en 1609²⁵⁶, Sagard en 1632²⁵⁷, le Baron de Lahontan en 1703 et Pierre François Xavier de Charlevoix en 1721, tous s'accordent pour distinguer l'Amérindien de l'ancien stéréotype médiéval de *l'homo sylvestris*, décrit « nu couvert de poils, vivant dans les bois sans société comme des bêtes²⁵⁸ » par Lafitau par exemple. Lahontan affirme que « ceux qui ont dépeint les *Sauvages* comme des ours n'en avaient jamais vus, car il ne leur paraît ni poil ni barbe en nul endroit du corps », ce que confirme Charlevoix une quarantaine d'années plus tard : « l'idée que l'on se formait autrefois en Europe des Sauvages, qu'on y représentait comme des hommes tout velus [...] ne leur convient en aucune manière²⁵⁹ ». La découverte pileuse des Européens et des Amérindiens ne semble par ailleurs pas un topos²⁶⁰ exclusif aux récits de la Nouvelle-France puisqu' Amerigo Vespucci notait déjà dans une lettre de 1504 que

²⁵⁴ Stéphanie Chaffray, *Le corps amérindien dans les relations de voyage en Nouvelle France au dix-huitième siècle*, Université de Paris Sorbonne et Université Laval, Dir. Laurier Turgeon, Jean Pierre Poussou, Paris, Montréal, 2006, p. 189.

²⁵⁵ Bromberger cite les *Singularité de la France* d'André Thevet (1557) au sujet du fait que les Amérindiens ne « peuvent souffrir poils ni aux parties honteuses ». Il tient cette citation de l'article d'Erikson : Erikson, « Poils et barbe en Amazonie indigène... », p. 84. Bromberger cite également le Jésuite Pierre François Xavier de Charlevoix sur le fait que non seulement les Amérindiens n'ont pas le corps velu, mais qu'eux-mêmes ont cru à tort que les poils du menton et de la poitrine des Français étaient répandus par tout leur corps. Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle France : avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Paris, chez la veuve Ganeau, 1744 (Lettre XXI, août 1721, p. 17). Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 61.

²⁵⁶ Gagnon, *Ces hommes dits sauvage...*, p. 30.

²⁵⁷ Bromberger, « Note sur les dégoûts pileux », *Ethnologie française*, 2011/1 (Vol. 41) Presses Universitaires de France, [en ligne], http://classiques.uqac.ca/contemporains/bromberger_christian/note_degouts_pileux/note_degouts_pileux_texte.html (page consultée le 01-01-2015), p. 5.

²⁵⁸ Joseph François Lafitau, *Moeurs des sauvages américains comparées aux moeurs des premiers temps*, 1.1, Paris, Chez Saugrain T. Aîné, 1724, p. 96. Cette référence est donnée par Chaffray. Chaffray, *Le corps amérindien...*, p. 189.

²⁵⁹ Lahontan, *OEuvres complètes*, édition critique par Real Ouellet et Alain Beaulieu, Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 1990, p. 632 et Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, t. VI, Paris, Chez Rolin fils, 1744, p. 17. Ces références sont citées par Chaffray, *Le corps amérindien...*, p. 190.

²⁶⁰ Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 58-60.

les corps, beaux et musclés, des habitants du Nouveau Monde ne présentaient ni poils corporels, ni poils faciaux, ces derniers étant épilés pour des critères jugés esthétiques²⁶¹.

Beaux, grands, bien proportionnés²⁶², l'aspect corporel normal des Amérindiens force les explorateurs français à repenser les catégories dans lesquels l'apparence physique permet d'identifier l'individu : beauté et laideur physique appelant beauté et laideur morale, poils sauvage s'opposant à corps civilisé lisse, apparence monstrueuse désignant une existence monstrueuse, etc. L'absence de poil des peuples d'Amérique favorise la recherche de critères de « sauvagerie » qui ne sont pas exclusivement basés sur la pilosité. Ces « gens merveilleusement étranges et sauvages [...] viv[a]nt comme bêtes irraisonnables²⁶³ » sont alors érigés en contre-modèle et relégués « aux marges des références humaines²⁶⁴ » pour des raisons autres que physiques : le dénuement extrême dans lesquels ils vivent²⁶⁵, leur manque

²⁶¹ Jean-Marie Le Gall, *Un idéal masculin ? : barbes et moustaches, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Payot, 2011, p. 175. Il faudrait étudier plus avant cette redécouverte sans cesse renouvelée au cours des XVI^e et des XVII^e siècles du corps des Amérindiens : John A. Dickinson pose, en effet la question de savoir « pourquoi des générations successives d'auteurs ont-elles senti le même besoin de prouver que les Amérindiens n'étaient ni velus ni monstrueux? » Il évoque le fait que « l'Europe ne fit aucun effort pour systématiser ses connaissances sur l'Amérique à cette époque » et « la ténacité de la mythologie populaire concernant l'homme sylvestre », mais il attribue surtout la « persistance de cet émerveillement » à « la place marginale qu'occupait l'Amérique à cette époque. Malgré les nombreuses publications au 16^e siècle, les auteurs redécouvrent constamment l'Amérique lorsqu'ils ne copient pas tout simplement leurs devanciers. A travers deux siècles, les préoccupations des auteurs européens et leurs constatations ne varient guère. » John A. Dickinson, « L'image de l'autre : Européens et Amérindiens », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, n° 2, 1985, p. 269.

²⁶² Un livre dans lequel sont rassemblés divers extraits de voyageurs cite à cet effet la *Relation du voyage de la Dauphine à François I^{er} roi de Fr*, rédigée en 1524 par Giovanni Da Verrazano dans Claude Beausoleil et al., *Amérique, Amériques! : écrit(s) du Québec, 1608-2008*, Québec, L'Instant même ; Genouilleux (France), La Passe du vent, 2008, p. 45. Christophe Colomb comme Amerigo Vespucci parlent de leur beauté. Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 174-175. François de Belleforest souligne les membres « bien proportionnés », « la poitrine large » ou « les bras forts des Floridiens. François de Belleforest, *La cosmographie universelle de tout le monde*, t. III, Paris, 1575, p. 2195 cité par Vigarello, « Le viril et le sauvage... », p. 400. Sagard mentionne à son tour qu'ils sont bien proportionnés et sans difformités, tel que noté par Gagnon dans *Ces hommes dits sauvage...*, p. 25. Chaffray note, en outre, que ces traits reviennent constamment aux XVII^e et XVIII^e.

²⁶³ « L'Amérique est habitée, outre les Chrétiens qui y sont depuis Americo Vespuce, de gens merveilleusement étranges et sauvages, sans foi ni loi, sans religion, sans civilité aucune, mais vivant comme bêtes irraisonnables ainsi que la nature les a produits, mangeant racines, demeurant toujours nus [etc....]. » André Thevet, *La Cosmographie universelle, illustrées de diverses figures des choses les plus remarquables vues par l'auteur*, t. I., Paris, 1575, p. 79. Citation reproduite par Vigarello, « Le viril et le sauvage... », p. 402.

²⁶⁴ Vigarello, « Le viril et le sauvage... », p. 399

²⁶⁵ Jacques Cartier, à propos des Iroquois rencontrés dans la Baie de Gaspé : « Ces gens-là se peuvent appeler sauvages, car ce sont les plus pauvres gens qui puissent ê au monde; car tous ensemble [...], ils n'avaient pas la

de pudeur (ils se présentent souvent nus ou peu vêtus), leurs désordres sexuels²⁶⁶, leur cruauté et leur amour de la violence²⁶⁷ poussé jusqu'à l'anthropophagie²⁶⁸, quand ils ne sont pas habités par les démons²⁶⁹. Et même lorsqu'on considère qu'ils ne sont pas dégénérés par la corruption, un mal attribué à l'Europe dans la pensée de certains philosophes des Lumières, ils le sont alors par le climat et la nature sauvage qui les environnent. Sans éducation, sans loi, sans gouvernement, les Amérindiens sont considérés comme sans histoire, autrement dit, sans civilisation, comme le prétend le philosophe Cornélius de Pauw, fortement influencé par Buffon²⁷⁰. Ainsi, la « sauvagerie » des peuples d'Amérique sera construite dans le discours de

valeur de 5 sous leurs barques et leurs filets exceptés. Ils sont tous nus, sauf une petite peau, dont ils couvrent leur nature, et quelques vieilles peaux de bêtes qu'ils jettent sur eux en travers. » Jacques Cartier, *Première relation de JC de la Terre-Neuve, dite la NF, trouvée en l'an 1534* cité Beausoleil et al., *Amérique, Amériques*, p. 49. Ce dénuement dans le mode de vie, qui se retrouve aussi dans l'alimentation l'absence présumée de religion des Amérindiens, les apparente aux animaux au même titre que leur brutalité, dans l'œil des voyageurs, note Vigarello, « Le viril et le sauvage... », p. 401.

²⁶⁶ Le libertinage et les débauches attribuées aux Amérindiennes, dues notamment à certaines pratiques rituelles incomprises des Européens font partie des lieux communs de la littérature à leur sujet, note Havard. La littérature de voyage insiste aussi sur « le supposé tempérament flegmatique des Amérindiens, plus propres à guerroyer qu'à faire l'amour », une assertion qui permet à Buffon et à De Pauw de construire leur théorie sur la faiblesse de leurs « organes de la génération » (voir plus bas). Gilles Havard, « Virilité et "ensauvagement" », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 27, 2008, [En ligne], <http://clio.revues.org/7392>, (page consultée le 06-06-210), p. 4.

²⁶⁷ Les sources imputent les scènes violentes dans lesquels les Amérindiens font périr les Européens (comme par exemple lorsque les hommes de Mendana qui accostent en Nouvelle-Guinée en 1568 sont tués et dépecés) à leur « naturel cruel », et même à l'action du Diable. Un naturel cruel dont la preuve se trouve notamment dans leur regard décrit comme cruel, bestial et infernal, sous la plume de Colomb ou de Thevet et tel que noté par Vigarello. Colomb, *Journal de bord (1492-1493)*, Bruxelles, C. Dessart, 1943, p. 145. Thevet, *La Cosmographie universelle...*, p. 146. Vigarello, « Le viril et le sauvage... », p. 403.

²⁶⁸ Ce sont des cannibales, a rapporté Magellan (1480?-1521), une pratique décriée aussi par Vespucci et Mendana de Neyra, d'après Vigarello. Vespucci, *Relation d'un voyage aux côtes du Brésil, fait en 1501 et 1502*, in E. Charton (dir.), *Voyageurs anciens et modernes*, t. III, Paris, 1863, p. 202. Mendana de Neyra, *Courtes relations à la recherche de la Nouvelle-Guinée, 1567*, in E. Charton (dir.), *Voyageurs anciens et modernes*, t. III, Paris, 1863, p. 190. Références rapportées par Vigarello, « Le viril et le sauvage... », p. 403.

²⁶⁹ On trouve notamment dans les lettres édifiantes des Jésuites la certitude que les peuples sauvages sont habités par les démons et que la conversion va les sauver. Vigarello donne pour exemple la « Relation de 1639 », *Lettres édifiantes et curieuses [...] des missionnaires de la Compagnie de Jésus*, t. XVII, Paris, 1829-1832, p. 144. Vigarello, « Le viril et le sauvage... », p. 410.

²⁷⁰ « N'est-ce pas surprenant qu'on ait trouvé sur une moitié de ce globe que des hommes sans barbe, sans esprit, atteints du mal vénérien [...] et tellement déçus de la nature humaine qu'ils étaient indisciplinables, ce qui est le complément de la stupidité. Le penchant que les Américains ont toujours eu et ils ont encore pour la vie sauvage, prouve qu'ils haïssent les lois de la société et les entraves de l'éducation qui, en domptant les passions les plus intempérées, peuvent seules élever l'homme au-dessus de l'animal. » De Pauw, *Recherches philosophiques sur les Américains*, T. II, 1768-1769, p. 176 cité par François Furet, « De l'homme sauvage à l'homme historique :

la conquête sur d'autres signes, mouvants, mais presque toujours, au cours des siècles, perçus de façon négative, si l'on excepte ceux qui critiquent les violences commises sur ces populations et les théoriciens du mythe du bon sauvage.

Symboliques opposées de la barbe

La reconnaissance du peu de pilosité corporelle des Amérindiens par les Français s'accompagne souvent dans les sources d'une surprise manifestée devant l'absence de barbe au menton des hommes et devant l'écart culturel en matière de goût sur le sujet. Cet étonnement est réciproque et participe du choc des cultures: tandis que la barbe est un attribut physique masculin auquel les hommes européens s'identifient – ils lui donnent notamment une valeur de virilité et de sagesse –, les Amérindiens valorisent au contraire le visage imberbe. Gabriel Sagard, dans son *Grand Voyage du pays des Hurons*, tient en 1632 les propos suivants, devenus emblématiques pour les historiens souhaitant illustrer le regard porté par les Européens sur l'apparence pileuse des natifs du Nouveau-Monde et l'attitude des Amérindiens à l'égard des barbes européennes :

Il ne s'y voit non plus aucun rousseau ni blond de cheveux, mais les ont tous noirs (excepté quelques-uns qui les ont châains) qu'ils nourrissent et souffrent seulement à la tête, et non en aucune partie du corps, et en ôtent même tous la cause productive, ayant la barbe tellement en horreur, que pensant parfois nous faire injure, nous appelaient *sascoinronte*, qui est à dire barbu, tu es un barbu : aussi croient-ils qu'elle rend les personnes plus laides, et amoindrit leur esprit. Et à ce propos je dirai qu'un jour un sauvage voyant un François avec sa barbe, se retournant vers ses compagnons leur dit, comme par admiration [surprise] et étonnement : Ô que voilà un homme laid ! Est-il possible qu'aucune femme ne voulût regarder de bon œil un tel homme, et lui-même était un des plus laids Sauvages de son pays²⁷¹.

Surprise et répulsion des habitants de la Nouvelle-France sont aussi notées par Charlevoix et Lafiteau : « la première fois qu'ils virent des Européens, leur étonnement fut

l'expérience américaine dans la culture française » dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 33e année, N. 4, 1978, p. 729-730.

²⁷¹ Gabriel Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons* [1632], R. Ouellet et J. Warwick (éd.), Montréal, Leméac, coll. « Bibliothèque québécoise », 1990, p. 282. On trouve cette citation en partie ou en totalité chez Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 60, Havard, « Virilité et "ensauvagement" » , p. 5 et Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 181.

incroyable et la longue barbe que ceux-ci nourrissaient en ces temps-là les leur fit paraître extrêmement laids²⁷² ». Bien qu'il soit passé sous silence par certains explorateurs français comme Jacques Cartier et Samuel de Champlain, cet aspect retient en revanche l'attention de nombreux voyageurs²⁷³. Les sources européennes s'attachent en effet à rechercher des explications à la faible pilosité corporelle ou faciale des Amérindiens, qu'ils vont puiser tantôt du côté de la culture et tantôt de la nature et que nous allons examiner dans un instant.

Cette recherche semble servir un but plus large : fournir des causes légitimant l'idéologie de la conquête, malgré les évolutions que connaissent les représentations dont est investie la figure du sauvage sur les trois siècles à l'étude²⁷⁴. Puisque les récits ont notamment pour objectif de légitimer la conquête coloniale, les Amérindiens y sont systématiquement présentés sous un jour peu favorable. Georges Vigarello note par exemple que peu importe les qualités qu'on pourra leur donner, celles-ci sont toujours détournées à l'avantage des

²⁷² Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, t. VI, p. 16, une remarque que Chaffray croit empruntée à Lafitau, *Mœurs des sauvages américains*, 1.1, p. 96. Chaffray, *Le corps amérindien...*, p. 191.

²⁷³ Chaffray a dénombré plusieurs auteurs ayant noté l'absence de barbe sur les visages des hommes de la Nouvelle-France. Les voici : Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique Septentrionale*, t. III, Yverdon, 1781, p. 228; Nicolas Jérémie, « Relation du détroit et de la baie d'Hudson... », *Nouveau Mercure de France*, février 1719, p. 309; Benjamin Dumont de Montigny, *Mémoires historiques sur la Louisiane...*, t. I, par M.L.L. M..., Paris, C.J.B, Bauche, 1753, p. 136; Lamothe Cadillac, « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac... » dans Pierre Margry, *Mémoires et documents*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1879-1888, t. V, p. 86; Charles Franquet de Chaville, « Récit de voyage de la Louisiane fait pendant les années 1720-1724... » *Journal de la Société des Américanistes de Paris*, 1902, p. 33; Bacqueville de la Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale...*, Paris, Nion et Didot, 1722, t. I, p. 69; Pierre-Jean-Baptiste Nougaret, *Voyages intéressants dans différentes colonies...*, Paris, Bastien, 1788, p. 291 et *Jesuit Relation*, t. LXVII dans Reuben Thwaites, Gold, éd., *The Jesuit Relations and Allied Documents, Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791...*, Cleveland, Ohio, Burrows Brothers Company, 1896-1901, p. 135. Chaffray note aussi ceux qui soulignent que les Amérindiens ont peu de poils corporels : Lafitau, *Mœurs des sauvages américains*, t. I, p. 96; J.C.B., *Voyage au Canada dans le Nord de l'Amérique Septentrionale fait depuis l'an 1751 jusqu'en 1761*, Québec, Léger Brousseau, 1887, p. 216; Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, t. VI, p. 16; Dumont de Montigny, *Mémoires historiques sur la Louisiane*, t. I, p. 136; Raudot, *Relation par lettres de l'Amérique Septentrionale...*, Paris, Letouzey et Ané, 1904, p. 64; Lamothe Cadillac, « Relation du Sieur de Lamothe Cadillac... », t. V, p. 86; Lahontan, *OEuvres complètes*, p. 632; Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique Septentrionale*, t. III, p. 228. Chaffray, *Le corps amérindien*, p. 189. Le Gall énumère également plusieurs témoignages rapportant les pratiques d'épilation ou l'absence remarquable de barbe parmi les textes de voyageurs au Brésil, dans les Caraïbes, au Mexique ou au Pérou. Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 175-177.

²⁷⁴ Vigarello démontre, dans son article sur la virilité des Amérindiens telle que perçue par les Européens, comment la figure des Amérindiens est mise au service de causes diverses, par exemple, âmes à libérer des démons avec les Jésuites, thème de la liberté avec Lahontan, progrès et dégénérescence de la vieille Europe avec les Lumières. Vigarello, « Le viril et le sauvage... », pp. 399-418.

voyageurs, modèle unique de normalité humaine. Ceux qui sont prompts à se défendre ne sont pas braves mais barbares tandis que ceux qui sont doux comme des agneaux ne sont pas résilients mais errants²⁷⁵. Ainsi, le discours sur le peu de pilosité au menton des hommes amérindiens qui en fait des êtres immatures, lesquels doivent donc être dominés, s'inscrit dans une entreprise politique plus vaste.

Plusieurs récits des premières rencontres expliquent l'absence de poil des Amérindiens par une pratique culturelle : l'épilation, à divers degrés selon les différentes nations, du corps, de la barbe et même parfois des cils et des sourcils ce qui empêcherait, à force de répétitions, les poils de repousser²⁷⁶. Les sources rapportent que les Amérindiens se débarrassent volontairement de la barbe parce qu'ils la trouvent laide et se demandent comme elle peut plaire aux femmes européennes²⁷⁷. Ils croient également que celle-ci nuit à leur intelligence, comme on peut le voir dans la citation de Sagard ci-haut, lequel renchérit d'ailleurs avec les paroles d'un interprète à qui l'on aurait dit « Si tu n'avais point de barbe, tu aurais déjà presque autant d'esprit [que nous] » pour en conclure : « Ces bonnes gens-là nous estiment de

²⁷⁵ « La résistance des Sauvages les fait basculer dans le « hors humain », alors que leur attitude conciliante les fait basculer dans l' « infra-humain ». » Vigarello, « Le viril et le sauvage... », p. 404.

²⁷⁶ On a vu que c'est le cas de Vespucci et de Sagard; Chaffray note aussi que l'épilation est évoquée par les auteurs de récits de voyage suivants : Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique Septentrionale*, t. III, p. 228, M. Le Page du Pratz, *Histoire de la Louisiane...*, t. II, Paris, de Bure l'Aîné, 1758, p. 194); Dumont de Montigny, *Mémoires historiques sur la Louisiane*, 1.1, p. 136 et Raudot, *Relation par lettres de l'Amérique Septentrionale*, p. 64. Chaffray, *Le corps amérindien...*, p. 190.

²⁷⁷ Ce que Sagard note chez les Hurons, le père Louis Hennepin le note encore chez les Sioux un demi-siècle plus tard, note Havard : « À l'occasion d'un séjour chez les Sioux en 1680, le père récollet Louis Hennepin, accompagné par deux coureurs de bois, Michel Accault et le dénommé Picard, transcrit de la sorte la remarque d'un autochtone : “comment veux-tu [...] que ces deux hommes qui sont avec toi aient des femmes, car ils ont du poil par tout le visage, & nous autres nous n'en avons ni là ni autre part”. Havard, « Virilité et “ensauvagement” », p. 4. Louis Hennepin, *Description de la Louisiane...*, Paris, Veuve Sébastien Huré, 1683, p. 252. Ce dégoût semble par ailleurs être un trait culturel partagé par de nombreuses Premières nations du territoire américain, s'étendant parfois jusqu'au rasage du crâne et s'inscrivant dans la longue durée. On en trouve des témoignages aux époques suivantes, tel que celui du R. P. Pierre Smet en 1841, lors d'un séjour chez les Kants pendant son voyage sur la piste de l'Oregon : « Le P. Point devint bientôt un objet d'attention et presque d'hilarité pour les enfants, à cause du peu de soin qu'il avait mis à se raser. Ainsi à leurs yeux, menton sans barbe, yeux sans cils et sans sourcils, tête sans cheveux, voilà autant de conditions de beauté essentielles. » Le père Smet a été cité par M. Havard lors d'une conférence donnée pour le séminaire de Vigarello à l'EHESS sur *l'Histoire du corps* à Paris, intitulée « Corps et indianisation en Nouvelle-France » et tenue le 10 avril 2008.) Voir aussi la note infrapaginale 270 pour des observations notées au XX^e siècle.

fort petit esprit en comparaison d'eux²⁷⁸ ». L'aversion pour la pilosité des Amérindiens s'expliquerait, en outre, par le désir de marquer une distance avec la nature et la sauvagerie, bien qu'il soit difficile de dire si cette représentation de la pilosité qui l'associe à l'animalité et au sauvage est proprement amérindienne ou inspirée au contact des Européens²⁷⁹.

Ce dernier point mis à part, la pilosité apparaît comme un critère de distinction culturelle dont les référents symboliques sont contradictoires. Nous avons vu aux chapitres précédents combien la barbe est associée, dans l'esprit européen, à l'image de la virilité et de la sagesse. L'attachement à la barbe dans l'identité française comme reliquat d'un passé guerrier est, par exemple, bien illustré par Fangé dans son histoire de la barbe publiée au XVIII^e siècle²⁸⁰. L'absence de barbe des Amérindiens est, par ailleurs, aussi « peu agréable » aux Français que les poils du menton le sont aux Amérindiens²⁸¹. L'adoption massive des pratiques de « piquage » (tatouage) et des techniques de rasage amérindiennes par les coureurs des bois et par certains militaires d'origine européenne, qui dès le début du XVIII^e siècle, souscrivent aux codes de virilité et de martialité des Amérindiens qu'ils fréquentent, est

²⁷⁸ Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons* (1632), Montréal, Bibliothèque Québécoise, 2007, p. 220-222. Citation donnée par Le Gall. Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 181.

²⁷⁹ Outre Thomas Gage au Guatemala, dans la seconde moitié du XVII^e siècle et dont les propos sont rapportés par Le Gall, les sources secondaires qui donnent comme raison à l'épilation des Amérindiens une association symbolique des poils au règne animal semblent se baser sur les témoignages d'ethnologues du XX^e siècle. C'est le cas notamment de Bromberger : « Claude Lévi-Strauss nous rappelle dans *Tristes tropiques* [1955 : 206] que “les nobles Caduveo [...] s'épilaient complètement le visage, y compris les sourcils et les cils et traitaient avec dégoût de “frères d'autruche” les Européens aux yeux embroussaillés”. Bromberger, « Note sur les dégoûts pileux », p. 6. Quant à Pierre Clastres, il évoque l'horreur des Indiens Guayaki pour le poil en ces termes : « Il faut l'enlever, le faire disparaître afin d'éviter toute possibilité de confusion entre le corps humain et la bête : il faut, ascétiquement, contraindre le corps, lui faire violence, il faut qu'il porte en lui la marque de la culture, la preuve que son émergence de la nature est irréversible : il faut s'épiler ». Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 177-178.

²⁸⁰ S'intéressant de près à la barbe des Français dans l'Antiquité, Fangé note que les Français se distinguaient d'abord par leur état guerrier, dans lequel la barbe et les cheveux jouaient un rôle particulier : « En France, la barbe essuya bien des révolutions. Tout François fut d'abord soldat, & que l'on assure que, s'il embrassait tout autre état, il cessait d'être Français, & que pour marquer qu'il n'était plus de la nation, on l'obligeait à se couper la barbe et les cheveux, parce que l'un et l'autre servait à distinguer le Français d'avec le peuple subjugué. » Fangé, *Mémoire...*, p. 93-94.

²⁸¹ Franquet de Chaville rapporte notamment dans les années 1720-1724, que le fait que les Amérindiens ne portent pas la barbe est « peu agréable » aux Français. Franquet de Chaville, « Récit de voyage de la Louisiane... », p. 133. Citation prise dans la thèse de Chaffray. Chaffray, *Le corps amérindien*, p. 191.

perçue, dans les récits de voyage et par les autorités européennes, comme des gestes de dérèglement et « d'ensauvagement »²⁸².

Si certains parlent d'épilation, d'autres parlent plutôt d'un trait physique naturel qui fait en sorte que les Amérindiens sont naturellement imberbes ou à tout le moins, moins velus que les Européens. Ce détail a son importance puisque les réponses changent en fonction des objectifs des auteurs tels que démontrer la supériorité sexuelle, virile, et la plus grande puissance des Français – laquelle va de pair avec une infériorité, une faiblesse de constitution inhérente aux Amérindiens – ou rechercher l'origine de ces êtres rencontrés en Amérique.

L'absence de poil comme indice de faiblesse : entre défauts culturels et tares naturelles

Dulaure note, au XVIII^e siècle, dans son histoire de la barbe qui est aussi un plaidoyer en faveur du port de celle-ci, l'inconstance de ce qu'on raconte en France à son époque sur la question de savoir si les Amérindiens sont naturellement imberbes ou s'ils s'épilent. Il souligne le décalage entre ceux qui écrivent en Europe d'après les récits de voyageurs et les témoignages de première main²⁸³. Quoiqu'il en soit, Dulaure parle « d'irrégularité de leur constitution²⁸⁴ » et conclut que même si le climat y est pour quelque chose, se raser est déjà un

²⁸² Havard s'appuie sur les textes du chevalier de Tonty (*Relations de la Louisiane et du fleuve Mississipi*, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1720), Pehr Kalm (*Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977) et Louis Antoine de Bougainville (*Écrits sur le Canada. Mémoires-Journal-Lettres*, Sillery, Septentrion, 2003) à cet effet. Il note également que le traiteur de fourrure se rase le menton « sous l'influence des Indiennes ». L'« image d'Épinal du coureur des bois barbus » mérite, souligne-t-il à ce titre, d'être corrigée. Havard, « Virilité et "ensauvagement" » p. 5, 7, 8.

²⁸³ Dulaure mentionne que plusieurs « historiens respectables » ont soutenu que « tous les Naturels d'Amérique ont le menton absolument dépourvu de barbe », à l'exception des Esquimaux de l'Amérique Septentrionale tel que l'affirme l'auteur des *Recherches philosophiques sur les Américains* au contraire des voyageurs [James] Cook [1728-1779] et [Jonathan] Carver [1710-1780]. Dulaure rapporte que Cook a rapporté d'après ses observations que « le manque de barbe chez quelques peuplades d'Amérique est moins une déféctuosité de la Nature que l'effet de se l'arracher plus ou moins [...] ». Il note ensuite que Carver, ayant pour sa part rencontré des « sauvages avec de longues barbes au menton » et écrit que le corps des Amérindien se couvrait de poils à la puberté, a aussi noté que ces hommes, « jugeant la barbe très incommode, se donnent beaucoup de peine pour s'en débarrasser et on ne leur en voit jamais que lorsqu'ils deviennent vieux et qu'ils négligent leur figure ». Dulaure en déduit que « l'assertion des historiens contre les barbes américaines est au moins douteuse, si elle n'est pas dénuée de fondements ». M. J.-A. D*** (Dulaure), *Pogonologie, ou Histoire philosophique de la barbe*, Constantinople et Paris, Lejay, 1786, p. 176 à 180.

²⁸⁴ « Elle fut en honneur chez toutes les nations: les peuples à qui la nature, constamment avare, a réfuté cette marque caractéristique de notre sexe, le Lapon, le Japonois, & surtout l'Américain, dont le menton imberbe fit si

signe de « soumission à l'empire des femmes²⁸⁵ ». La féminisation est un procédé répandu dans le discours sur les Amérindiens, en accord avec la logique dépréciative coloniale. Féminiser l'autre revient à le dévaloriser, souligner sa faiblesse et rendre nécessaire sa domination²⁸⁶. Plus encore, on peut observer une inversion des genres dans les représentations des corps masculin et féminin des Amérindiens qui non seulement féminise les hommes pour leur faible pilosité, mais encore masculinise les femmes en soulignant, par exemple, leur force musculaire et de leur résistance à la douleur²⁸⁷.

Dans la pensée de Buffon, suivi par De Pauw, le peu de barbe des Amérindiens s'explique par une complexion féminine froide et humide, une constitution naturelle qui vient avec son lot de caractéristiques morales (paresse, indolence, timidité, nature chétive et absence de vigueur sexuelle), comme dans les manuels de physiognomonie. « Le sauvage est faible et petit par les organes de la génération; il n'a ni poil, ni barbe, ni nulle ardeur pour sa femelle [...]. [...] Ils n'ont que peu d'enfants; [...] tout se ressent de leur premier défaut, ils sont indifférents parce qu'ils sont peu puissants », précise Buffon. Le manque de pilosité est lui-même, poursuit-il, déterminé par les rigueurs du climat et la pauvreté de l'alimentation²⁸⁸.

longtemps douté s'il était homme, reconnaissent l'irrégularité de leur constitution. » Dulaure, *Pogonologie...*, p. 15)

²⁸⁵ « D'après les observations de tous les voyageurs, il est constant que les hommes qui habitent les régions tempérées et qui sont avantageusement favorisés de la nature, sont les plus barbus. [...] On peut remarquer encore que les peuples qui sont le plus constamment occupés à se raser la barbe, sont les plus soumis à l'empire des femmes, et par conséquent, les plus frivoles. » Dulaure, *Pogonologie...*, p. 180.

²⁸⁶ « L'analogie entre les Amérindiens et les femmes invite à voir les rapports entre colonisateur et colonisé en terme de genre. Le colonisé est une figure féminine demandant la mise sous tutelle et la protection du colonisateur masculin » note Gagnon. Gagnon, *Ces hommes dits sauvage...*, p. 29. « Cet avilissement touche l'anatomie et la sexualité indigènes et justifie l'asservissement et l'exploitation au nom du processus d'évangélisation et de civilisation » poursuit Jean-Marie Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 186.

²⁸⁷ Chaffray en veut pour preuve les témoignages de Le P. du Pratz et de B. de la Potherie. Le Page du Pratz (*Histoire de la Louisiane*, t. III, p. 164) s'étonne par exemple de la force des jeunes femmes qui doivent de lourdes charges tandis que Bacqueville de la Potherie (*Histoire de l'Amérique septentrionale*, 1.1, p. 127) souligne la résistance à la douleur de ces dernières, notamment lors des accouchements. Chaffray, *Le corps amérindien...*, p. 197.

²⁸⁸ Buffon, *Histoire naturelle, générale et particulière*, 1761 – extrait de la citation restituée par Anne F. Müller-Delouis, « Perspectives anthropologiques sur la pilosité et l'épilation », dans Auzépy et Cornette, *Histoire du poil*, Belin, Paris, 2011, p. 270. Et De Pauw de compléter avec ces citations reproduites par Le Gall : « Ils sont imberbes par raison que les femmes le sont en Europe [...] parce que leur tempérament est extrêmement froid ». Ce qui a pour conséquence morale que les « hommes y sont plus femmes, poltrons, timides et peureux. ».

L'identification de facteurs culturels à l'origine de traits déterminant cette constitution naturelle se trouvait aussi chez Charlevoix qui publia près d'un demi-siècle plus tôt et chez Bonnefons, contemporain de Buffon. Outre les dommages pileux causés par « simplicité de leurs aliments », Charlevoix et Bonnefons notent l'influence négative de la consommation de tabac sur la pousse des poils²⁸⁹. De plus, Buffon et De Pauw franchissent aisément le pas qui sépare féminisation et infantilisation sur le plan symbolique de l'infériorisation, en reprochant aux hommes Amérindiens leur manque de virilité et d'appétit sexuel ainsi que la petitesse de leur appareil génital²⁹⁰.

Cette vision du corps faible et dégénéré de l'Amérindien qui l'emporte dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle dans le discours dominant, notamment en raison de l'invention des races²⁹¹ et de la méthode scientifique basée sur une classification et une comparaison des peuples en fonction de critères discriminants ethnocentristes basés notamment sur des degrés de « savoirs », de « techniques », de « politesse » ou « d'organisation sociale »²⁹², n'est pourtant pas la seule développée dans les sources. La

Cornelius De Pauw, *Recherches philosophiques sur les Américains, ou, Mémoires intéressantes pour servir à l'histoire de l'espèce humaine*, Berlin, 1771, t. 1, p. 38 et 43. Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 193.

²⁸⁹ Charlevoix et l'auteur de *Voyage au Canada...*, un texte attribué à Bonnefons, expliquent tous les deux la présence d'une plus grande quantité de poils chez les Européens en raison de la différence de sang, elle-même résultant d'une alimentation différente : « la qualité de leur sang, qui étant plus pur, à cause de la simplicité de leurs aliments, produit moins de ces superfluités, dont le nôtre, plus grossier fournit une si grande abondance ». Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, t. VI, p. 15-16. Joseph-Charles Bonin, *Voyage au Canada...*, p. 216-217. Les références sont données par Chaffray. Chaffray, *Le corps amérindien...*, p. 65 et p. 202. Augustin Fangé aussi traite de ce rapport de cause à effet entre faible alimentation, pureté du sang et absence de superfluité, tel que noté par Le Gall. Augustin Fangé, *Mémoires pouvant servir à l'histoire de la barbe de l'homme*, Liège, J.-F. Broncart, 1774, p. V, X, 122. Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 196.

²⁹⁰ Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 194.

²⁹¹ L'émergence du concept moderne de race date, selon Elsa Dorlin, de 1684, avec la parution d'un ouvrage anonyme de François Bernier dans le *Journal des savants* et qui porte le titre « Nouvelle division de la terre par les différentes espèces [...] ». Ce texte serait le premier de langue française où le terme de race recevrait son acception moderne. Elsa Dorlin, *La matrice de la race: généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Éditions La Découverte, 2009, p. 210. Il n'y classe pas les Amérindiens mais les Noirs et les Asiatiques se voient attribués des critères tels que la couleur de peau, la forme des lèvres, du nez et du visage ainsi que la texture de la chevelure. Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 190-191. « Il révèle également comme caractéristique de ces hommes qu'ils sont presque imberbes. Cette dernière considération reprend un topos de la caractérologie de l'époque, selon laquelle l'indistinction des caractères sexuels est un signe d'infériorité et de basse naissance. » Dorlin, *La matrice de la race...*, p. 211.

²⁹² Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 189-190 et Vigarello, « Le viril et le sauvage... », p. 415.

beauté, la puissance physique²⁹³ et le corps dépourvu de poil des Amérindiens ont aussi été identifiés au modèle de beauté corporelle des anciens²⁹⁴, à la pureté des hommes d'avant la chute originelle²⁹⁵ ou d'avant qu'ils soient « abâtardis » par les lois ou corrompus par le contrat social²⁹⁶.

Les associations mentales reliant l'absence de poil au corps de l'enfant et de la femme et la présence de la barbe à l'autorité offrent toutefois de bons prétextes pour légitimer l'autorité des nouveaux venus en Amérique. Une anecdote célèbre racontée par Montaigne qui, sans avoir lui-même traversé l'Atlantique aurait néanmoins eu l'occasion d'échanger avec trois Tupinamba à Rouen en 1562, met en scène cette idée :

Le roi leur parla longtemps; on leur fit voir nos usages, nos cérémonies, la beauté d'une ville. Après cela, quelqu'un leur demanda leur avis et voulut savoir ce qu'ils avaient trouvé de plus étonnant. Ils répondirent trois choses [...]. Ils dirent qu'ils trouvaient d'abord fort étrange de voir tellement de grands hommes portant barbe, forts et armés, qui entouraient le roi (vraisemblablement, ils parlaient des Suisses de sa garde), obéir à un enfant, et ils s'étonnaient de voir qu'on n'ait pas plutôt choisi quelqu'un d'entre eux pour commander²⁹⁷.

²⁹³ Lafitau vente par exemple la force et les qualités du corps des Amérindiens et Charlevoix leurs « robustesse et complexion saine ». Lafitau, *Moeurs des sauvages américains*, 1.1, p. 96. Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, t. VI, p. 3. Ces exemples proviennent de Chaffray et figurent parmi d'autres exemples « faisant l'éloge de la force des Amérindiens » jusqu'à ériger les Amérindiens à un rang supérieur aux Européens sur le plan de la force et de l'endurance physique. Chaffray, *Le corps amérindien...*, p. 197.

²⁹⁴ Thevet a, par exemple, recourt à Plutarque pour souligner qu'on se rasait aussi sous Alexandre, afin d'effectuer un rapprochement entre l'ancien et le nouveau monde. Voir Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 173.

²⁹⁵ C'est notamment l'hypothèse avancée par Marc L'Escarbot, lorsqu'il note d'une part que les Amérindiens n'ont pas de poils aux parties honteuses, et d'autres part qu'ils vont nus comme les hommes tels que créés par Dieu avant le péché originel. Voir citation de L'Escarbot, *Histoire de la Nouvelle-France Contenant les navigations, découvertes, & habitations faites par les François es Indes Occidentales & Nouvelle-France...*, Paris, Jean Milot, 1609, rapportée par Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 58-60.

²⁹⁶ L'idée d'une sorte d'âge d'or dans lequel les Amérindiens incarnent la loi naturelle qui n'a pas été corrompue par la vie en société ni dégénérée par les arts, les sciences, le luxe et les plaisirs, que l'on trouve déjà chez Montaigne au XVI^e siècle, puis chez Rousseau au XVIII^e siècle, rejoint la figure du « sauvage » fort, libre, fier décrit par Lahontan et Lafitau, l'existence heureuse et les puissantes statures des Tahitiens décrites par Bougainville, ou les écrits de Diderot sur la perfection physique. Vigarello, « Le viril et le sauvage... », p. 414.

²⁹⁷ Extrait de Montaigne, Livre 1, Chapitre XXX « Les Cannibales » dans Boudou (dir.), *Le dictionnaire des Essais de Montaigne*, p. 121-122. Ce surprenant décalage entre le roi imberbe et les soldats à grandes moustaches lui obéissant que souligne Montaigne est repris par Louis-Sébastien Mercier plus de deux siècles plus tard : « Ce qui étonna le plus le sauvage amené à la cour de Charles IX, ce fut de voir les cents-suisses, hauts de six pieds, avec leurs moustaches et leurs hallebardes, obéir à un petit homme qui avait le visage pâle et les jambes grêles ». Louis-Sébastien Mercier, « La galerie de Versailles. Chap. 346 », *Le Tableau de Paris*, 2 volumes (t. 1. Tableau

Que les Amérindiens aient ou non intégré cette idée a peu d'importance puisque l'anecdote démontre le rapport de pouvoir qu'est sensée entretenir la barbe pour son auditoire. Elle démontre également, suivant l'objectif de Montaigne, que cette association est non seulement ridicule mais factice : les attributs pileux ne changent rien à l'autorité d'un roi (Charles IX a alors douze ans).

Tantôt identifiées au stade d'une sorte « d'enfance libidinale » ou tantôt qualifiées « quasi-eunuque »²⁹⁸, les populations américaines font dans le discours de De Pauw l'objet d'une infériorité sans appel. Ainsi, l'immaturité qui est appliquée aux nations imberbes amérindiennes ne fait en aucun cas de celles-ci des représentantes de la jeunesse et de l'innocence de l'humanité. Au contraire, les Amérindiens sont décrits comme une version dégénérée par rapport à l'homme européen qui lui, connaît le progrès, les lois, l'éducation, la maîtrise des passions, etc.²⁹⁹...

Ainsi, les débats qui animent les ethnologues à la fin du XIX^e siècle sur le rôle que joue la pilosité dans la hiérarchie des races humaines trouvent leurs origines dans les premiers récits des explorations de l'époque moderne³⁰⁰. Les Européens, constatant que les peuples d'Asie, d'Amérique et d'Afrique sont moins poilus qu'eux³⁰¹, construisent des explications qui leur permettent de se placer au sommet de cette hiérarchie raciale balbutiante³⁰². La faiblesse génésique (c'est-à-dire la faiblesse des Amérindiens en matière de sexualité et de reproduction) développée par Buffon s'intègre dans ces explications. Une autre piste est exposée par Stéphanie Chaffray, à savoir la recherche d'une origine commune aux deux

de Paris vol. I à VI ; t. 2. Tableau de Paris vol. VII à XII), éd. établie sous la direction de Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, p. 251.

²⁹⁸ Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 194.

²⁹⁹ Dans la pensée de De Paws, l'absence de poils ne désigne pas « une sorte enfance heureuse de l'homme historique mais au contraire, [...] un stade dégénéré par rapport à l'homme européen. » Furet, « De l'homme sauvage à l'homme historique... », p. 730.

³⁰⁰ Müller-Delouis, « Perspectives anthropologiques... », p. 267.

³⁰¹ Le Gall a identifié, à cet effet, un discours sur la généalogie des peuplements qui s'appuie sur les ressemblances pileuses entre des nations lointaines pour établir une filiation chinoise et tartare ou carthaginoise des Amérindiens. Le Gall, *Un idéal masculin...*, p. 187-188.

³⁰² Müller-Delouis, « Perspectives anthropologiques... », p. 268-269.

peuples. Peu importe au final que les Amérindiens soient tels qu'ils sont – physiquement – pour des raisons culturelles ou naturelles : les discours produits par les Européens s'assurent de placer les Amérindiens en position d'infériorité, tantôt leur physique est jugé défaillant (les hommes n'ont pas suffisamment de poil pour être virils), tantôt leur culture justifie la domination européenne (les hommes s'épilent s'apparentant ainsi aux femmes).

Malgré cela, l'association des poils et du monde sauvage, que l'on oppose à la civilisation, n'est pas pour autant vouée à disparaître. L'opposition très ancienne, ancrée dans le vocabulaire et véhiculée dans les contes et les mythologies, entre abondance pileuse et état de nature contre corps lisse et état civilisé, a de beaux jours devant elle malgré les évolutions des mentalités face aux anomalies corporelles, la médicalisation graduelle des handicaps et le développement du relativisme culturel. Malgré la découverte au XX^e siècle de la grande ancienneté des techniques de rasage et de coiffure élaborées, les illustrations de l'homme sauvage et primitif du XVI^e restent ancrées dans l'imaginaire contemporain³⁰³. Les corps velus de l'homme et de la femme illustrés dans la miniature de Jean Bourdichon au tournant du XVI^e siècle, intitulée sans équivoque *L'homme sauvage ou l'État de nature*, sont à ce titre promis à une grande pérennité. Le développement d'un schéma évolutif de l'humanité qui classe les individus en fonction d'une idée préconçue du progrès permet de fixer la représentation des hommes des cavernes avec un corps velu, des cheveux et une barbe hirsute³⁰⁴.

³⁰³ Müller-Delouis, « Perspectives anthropologiques... », p. 274.

³⁰⁴ Müller-Delouis, « Perspectives anthropologiques... », p. 274 et Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 185-186.

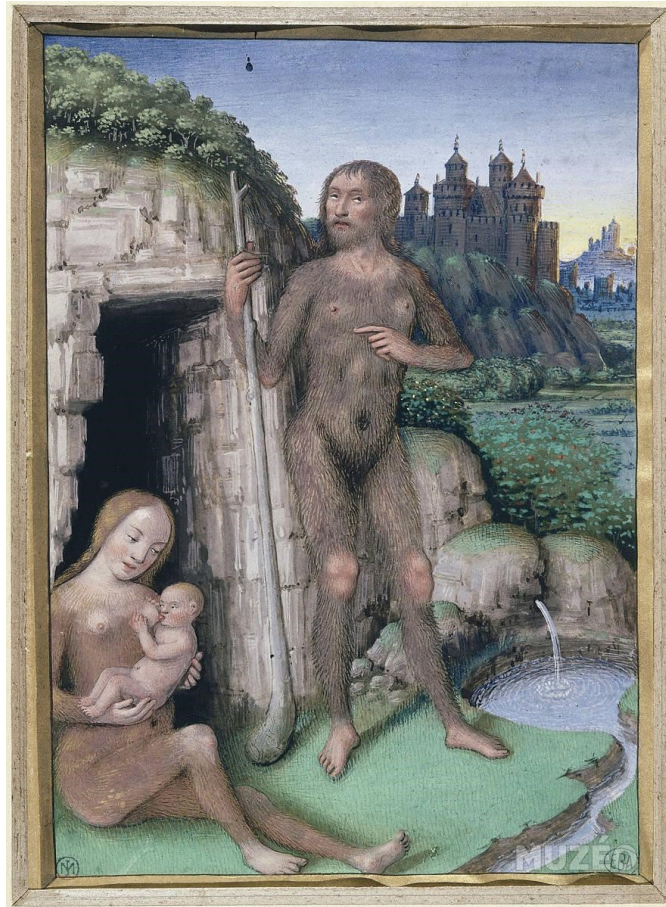


Figure 33: Bourdichon, *Les Quatre Etats de la Société. L'Homme sauvage ou l'État de nature*, v. 1500, peinture rehaussée d'or sur vélin, 16 x 12 cm, B.N.F., Paris.

Après les poils corporels et faciaux, il serait intéressant d'étudier dans une future étude sur les représentations projetées par les Européens sur les chevelures et les coiffures amérindiennes à l'époque moderne. À la lumière des travaux de Stéphanie Chaffray, François-Marc Gagnon, et Christian Bromberger, on peut supposer que le discours sur les cheveux et les usages capillaires des Amérindiens, au demeurant très important³⁰⁵, connaît un

³⁰⁵ Stéphanie Chaffray note que dans les sources sur lesquelles elle s'est penchée, la fascination des voyageurs français pour les coiffures Amérindiennes est telle qu'ils mentionnent davantage les cheveux que la barbe. Chaffray, *Le corps amérindien...*, p. 192. L'ampleur de ce thème (les Amérindiens attribués des propriétés particulière à la chevelure, notamment une sorte de puissance vitale, d'existence psychologique qui lui donne un rôle particulier dans les rituels accompagnants les étapes marquantes de la vie et dans les combats, avec par

développement semblable à celui des poils et de la barbe. La chevelure noire et les coiffures élaborées suscitent à la fois des discours admiratifs et dépréciatifs soulignant tantôt des ressemblances avec les Européens, tantôt des différences culturelles. On s'étonne, par exemple, que leur chevelure ne soit pas hirsute (au même titre qu'on s'attendait que leur corps le soit), et qu'elle fasse même l'objet de pratiques capillaires sophistiquées. On note, d'autre part, que ces pratiques d'embellissement rappellent les coiffures des courtisans ou les perruques françaises³⁰⁶ tant pour ceux qui les apprécient que pour ceux qui en dénoncent l'aspect vaniteux. Comme pour les pratiques d'épilation, les observations des voyageurs peuvent servir plusieurs objectifs liés à l'idéologie coloniale (démontrer par exemple l'infériorité des pratiques amérindiennes³⁰⁷) et aux considérations pratiques de la conquête (reconnaître les diverses nations en fonction de leur apparence capillaire³⁰⁸).

Conclusion

Nous avons étudié dans ce chapitre des cas divers rassemblés parce qu'ils témoignent tous d'une caractéristique particulière de perception de la pilosité à l'époque moderne. Nous sommes partie de ceux qui se distinguent par leur aspect pileux excessif pour aboutir à ceux qui se caractérisent par leur absence de pilosité. Nous avons découvert qu'un lien les unit tous : le lien entre pilosité et civilisation.

exemple la pratique du scalp) fait en sorte qu'il a été mis ici de côté. Bromberger, *Trichologiques. Une anthropologie...*, p. 71.

³⁰⁶ Gagnon note, par exemple, ces rapprochements chez Champlain et Sagard. Gagnon, *Ces hommes dits sauvage*, p. 32.

³⁰⁷ Le traitement spécial qu'octroient les Amérindiens aux cheveux lors de cérémonies rituelles est parfois vu comme choquant et mal-propre par les observateurs français. Ainsi note Chaffray : « Selon Bacqueville de la Potherie, la future mariée iroquoise, [...] » a le visage peint et les cheveux graissés d'huile d'ours et enduits de vermillon. Après sa mort, le corps du défunt est paré [...], ses cheveux sont oints de graisses d'animaux [...]. Chez les Amérindiens, les cheveux sont associés à l'âme car comme elle, ils continuent à vivre après la mort. Prendre soin des cheveux en les graissant ou en les couvrant de vermillon est une façon de protéger l'âme. Ces gestes ne sont nullement perçus par les Français comme des marques de valorisation mais comme un manque de propreté d'autant plus choquant qu'il accompagne des moments importants de l'existence. » Bacqueville de la Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, t. III, p. 13. Chaffray, *Le corps amérindiens...*, p. 194.

³⁰⁸ « Pouvoir identifier une nation par sa coiffure constitue une information importante sur le plan militaire puisqu'il permet au voyageur de reconnaître s'il a affaire à une nation alliée ou ennemie. La description ethnographique poursuit ainsi un but pragmatique. » Chaffray, *Le corps amérindiens...*, p. 194.

Nous avons ainsi souligné les liens construits à l'époque moderne entre la pilosité et l'anormalité. En nous appuyant sur les témoignages entourant la vie de personnes à la pilosité hors-norme, les membres des familles Gonsalus et Ursler, nous avons pu retracer dans l'abondante littérature sur les merveilles et les monstruosité, les discours religieux et scientifiques qui justifient la différenciation de ces personnes. De plus, en faisant de ces personnes des « curiosités », les élites de l'époque moderne ont contribué à accentuer la différence entre corps normal et anormal, distinction fondée notamment sur la pilosité.

Comme notre analyse a pu le montrer, ces figures particulières subissent au cours de leur vie une exclusion spécifique, et un traitement qui les ramène à un statut d'objet de collection, précieux certes, mais objet tout de même. Les cas d'Arrigo, offert comme valet à un cardinal³⁰⁹, ou de Barbara, exposée de foire en foire, illustrent à merveille cette réduction des personnes à des objets, des monstres velus dotés d'une valeur commerciale dont eux-mêmes ne profitent pas. Ainsi, la curiosité et la méfiance pour l'être au physique bizarre comme à la pilosité excessive concourent à l'exclure de la norme. Situé à la frontière de l'humanité et de l'animalité, l'être monstrueux occupe une place à part dans les sphères sociale et économique – il est plus objet que sujet – quand il n'en est pas exclu, voire condamné à mort.

La construction du jugement normatif face à la monstruosité velue est également composée d'un bagage culturel riche de légendes religieuses et laïques, de proverbes et de contes, dans lesquels se trouvent aussi des personnages à la pilosité extraordinaire qui peuplent l'imaginaire. L'exhibition de ceux-ci, leur mise en spectacle, participe ainsi au renforcement de la catégorie d' « anormal ». On notera d'ailleurs que si les monstres velus sont présentés tout au long de l'époque moderne comme des anomalies de la nature, Ambroise Paré, au XVI^e siècle, défend quant à lui l'idée qu'ils représentent plutôt la diversité de la nature. Ainsi la représentation de « l'anormal » n'est-elle pas univoque, et si la figure du monstre « contre nature » domine les représentations de l'époque moderne, des interprétations différentes

³⁰⁹ Zapperi, « Arrigo le velu... », p. 316.

persistent au cours de cette période. Ainsi, la distinction entre normal et anormal s'avère plus complexe, en ce qui concerne le poil, que celle selon laquelle l'anormal serait « contre nature » et « hors-la-loi », comme le dit Foucault³¹⁰.

L'extrême pilosité est à l'époque moderne utilisée pour distinguer les velus du reste de la population et, comme on l'a montré, les reléguer au rôle de monstre. La déviation de la norme s'accompagne ici d'un processus d'objectification. Ces corps anormaux, même plus tard quand ils seront entièrement « naturalisés » dans le discours dominant, ne seront pas pour autant laissés pour compte. Désigner du doigt ce qui s'éloigne de la norme, l'ériger en spectacle ou cas spécial, que ce soit sur la scène des entre-sorts ou dans la sphère de la science, sert des buts didactique et politique : enseigner la norme, normaliser les regards portés sur le corps³¹¹.

On peut ainsi concevoir, à la lumière des zoos humains et des expositions universelles des siècles suivants, mais aussi simplement en se référant au spectacle organisé par le roi de France Henri II, en 1550 qui met en scène des corps « sauvages³¹² », que cette objectification ouvre la porte à la volonté de domination de certaines personnes, voire de certains peuples. Ainsi, les conquêtes territoriales de l'époque moderne trouvent dans leur réification de l'Autre un outil pour justifier leur expansion coloniale, outil forgé au contact des « déviants pileux » que sont nos monstres velus ou les imberbes d'Amérique. Ceci confirme ce que dit Courtine à propos des exhibitions humaines : « le sauvage sert à enseigner la civilisation, à en démontrer

³¹⁰ Le monstre humain apparaît dans le domaine juridico-biologique, dit Foucault, c'est-à-dire définit par « l'exception de la nature » et « l'infraction au droit ». Foucault, *Les anormaux...*, p. 307-308. Notre réflexion sur l'existence monstrueuse en dehors de ce champ est fortement inspirée de Courtine, *Déchiffrer le corps...*, p. 125.

³¹¹ « Ce que Foucault s'emploie à caractériser, en discernant ainsi l'ombre du monstre derrière les figures multiples et changeantes de l'anormal, c'est, nous-dit-il, l'émergence puis l'extension à la société toute entière du « pouvoir de normalisation ». Une formule limpide de Georges Canguilhem élucide ce lien entre le monstre et la norme : « Au XIX^{ème} siècle, le fou est à l'asile où il sert à enseigner la raison, et le monstre est dans le bocal de l'embryologiste où il sert à enseigner la norme. » Courtine, « Le corps anormal... », in Corbin, Courtine & Vigarello (dir.), *Histoire du corps, Vol.3...*, p. 206 à propos de Michel Foucault, *Les anormaux. Cours au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1999, p. 24 et Georges Canguilhem, *La connaissance de la vie*, Paris, Vrin, 1962, p. 228.

³¹² Montaigne raconte que le roi de France Henri II a organisé un spectacle mettant en scène cinquante « naturels sauvages » vêtus de leur plus simple appareil et donné « en présence de la fine fleur des cours européennes ». Montaigne, extrait « Des Cannibales », 1580 cité dans Beausoleil et al., *Amérique, Amériques...*, p. 64.

les bienfaits en même temps qu'il fonde cette hiérarchie "naturelle" des races que réclame l'expansion coloniale³¹³ ».

Le cas des enfants-sauvages ou des « Sauvages » d'Amérique offre un contrepoint intéressant à notre propos. En effet, au contraire des monstres exclus parce que leur pilosité les rapproche de l'animalité, les peuplades d'Amérique subissent un jugement similaire de par leur absence de pilosité. Les récits de voyage soulignent ainsi abondamment une pilosité corporelle qui s'écarte de la norme européenne, et une compréhension différente, par exemple, des liens entre virilité et pilosité (très présente pour les Européens, absente pour les Amérindiens). C'est notamment en s'appuyant sur ces représentations du corps et du poil que se construit un discours racial qui justifie l'infériorité des Amérindiens : ces hommes imberbes sont le signe d'un dérèglement naturel qui les apparente à des femmes et des enfants. Le tout concourt à justifier la posture de conquérants que les Européens adoptent vis-à-vis des habitants de l'Amérique.

Il existe une figure particulière de l'homme sauvage au corps velu qui orne les frontons des Églises depuis la fin du Moyen-Âge et dans de nombreux blasons dont les représentations sont positives. Bien qu'elle soit introuvable dans les sources que nous avons étudiées, notons qu'elle a symbolisé pendant les siècles du Moyen-Âge le vaincu devant le chevalier – l'abondance de ses poils rappelant la vie animale, l'impulsivité, l'antithèse de la domestication chrétienne et chevaleresque – avant d'apparaître progressivement comme un modèle de loyauté, un symbole de liberté et d'existence en harmonie avec la nature³¹⁴. Cette évolution de l'homme sauvage des armoiries médiévales se concentre surtout dans les régions alpines des

³¹³ Courtine, « Le corps anormal... », in Corbin, Courtine & Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, Vol.3, p. 206.

³¹⁴ Tinland à propos des travaux de Bernheimer au milieu du XX^e siècle qui a identifié une évolution des attitudes à l'égard de l'homme sauvage en se penchant sur un corpus d'armoiries européennes médiévale. Florent Pouvreau est l'auteur d'une thèse soutenue en 2011 sur le thème de cet homme sauvage médiéval à travers un corpus iconographique de la fin du Moyen-Âge qui semble s'inscrire dans la lignée des recherches de Bernheimer. Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 43. Florent Pouvreau. *Du poil et de la bête : iconographie du corps sauvage à la fin du Moyen-Age (XIIIe - XVe siècle)*, thèse de doctorat, Art et histoire de l'art, Université de Grenoble, 2011. Voir aussi Jean Wirth, *L'image à la fin du Moyen Âge*, Paris, Cerf, 2011, qui consacre un chapitre à l'iconographie de l'homme sauvage médiéval.

XV^e et XVI^e siècles³¹⁵. Elle semble possible grâce au rapport particulier que cet homme sauvage entretient avec le sacré et coïncide avec le regain que connaît l'érémisme à cette période.

Ce rapport particulier qui associe poil et nature de façon positive ouvre des questionnements. Il serait intéressant de comparer cette figure velue « singulièrement humanisée » par rapport à l'homme sauvage des légendes, des forêts et des manuels de monstruosité puisque ce dernier se démarque par le don de la parole, la connaissance de Dieu et le choix volontaire de son état³¹⁶. La comparaison avec le discours porté sur l'absence de pilosité des hommes sauvages d'Amérique et le manque de virilité qu'on leur prête serait également pertinente puisque ce l'homme sauvage des armoiries médiévales en vient progressivement à symboliser la fertilité et la « stabilité des lignages ». Cette figure typiquement européenne apparaît-elle en réponse aux questionnements sur la place de l'Européen au sein de la répartition mondiale du poil ?

L'outillage intellectuel développé par les colonisateurs de l'époque moderne mériterait également d'être traqué dans les siècles suivants. En effet, les peuples d'Asie et d'Afrique sont aussi peu poilus que les Amérindiens, et il serait intéressant de voir dans quelle mesure le discours moderne est utilisé, ou non, dans les entreprises coloniales du XIX^e siècle, et notamment de s'interroger sur la persistance du concept de l'*aurea mediocritas* qui fait systématiquement de la pilosité européenne la référence, classant toute différence dans une catégorie inférieure. Cette logique a été observée à divers degrés dans chacun de nos chapitres. Elle correspond à l'idéal de l'honnête homme : ni trop ni trop peu. Seul l'honnête homme, seul l'Européen, modèle de base de la bonne complexion et celui qui vit sous le meilleur climat

³¹⁵ Florent Pouvreau, « L'homme sauvage dans l'iconographie alpine à la fin du Moyen Âge: d'une figure du désordre à un usage apotropaïque des images », dans Reto Furter, Anne-Lise Head-König, Luigi Lorenzetti (Hg.) *L'homme et l'animal sauvage – Mensch und Wildtiere*, Geschichte der Alpen – Histoire des Alpes – Storia delle Alpi, 2010, pp. 27-44. [en ligne] http://www2.arc.usi.ch/2010_3_labi_rivista.pdf, (page consultée le 01-11-2014), p. 36.

³¹⁶ Tinland, *L'homme sauvage...*, p. 44.

(tempéré) peut être poilu comme il convient et avoir des poils de la couleur qu'il convient. Le « pilocentrisme » comme norme ethnique obéit à la moyenne.

Avec ce dernier aspect, nous proposons d'élargir ici notre réflexion en présentant un concept pouvant s'appliquer non seulement à la frontière ethnique du poil, mais dont on peut également étendre à l'ensemble des observations de cette thèse : le pilocentrisme³¹⁷. On a pu observer, dans ce chapitre, le rôle majeur du système pileux dans les modèles de perception, d'identification et de hiérarchisation des espèces ou « races » humaines ainsi que des sexes. De même, la présence ou l'absence de poil sert à distinguer l'humain de l'animal, le sauvage du civilisé, le monstrueux du normal. Enfin, c'est aussi les poils que l'on convoque pour distinguer les hommes des femmes, et pour signifier les différences entre les classes.

En nous appuyant sur le concept d'ethnocentrisme du sociologue William Graham Sumner³¹⁸, nous pouvons ici en modifier la définition initiale pour le déplacer autour du poil. Le pilocentrisme désignerait ainsi une façon de voir les poils de l'autre et sa diversité à travers le prisme privilégié des propres idées, intérêts et archétypes de sa communauté d'origine. Ceci a pour résultat la valorisation positive de l'apparence corporelle des modèles normatifs de la société française de l'Ancien régime et une projection de celles-ci sur les individus ou les groupes qui s'en écartent, par exemple les monstres velus et les populations imberbes.

Si le pilocentrisme comme norme ethnique obéit à la moyenne, ce n'est pas le cas lorsqu'il ne fonctionne comme distinction de sexe ni comme marqueur de monstruosité ou d'animalité. C'est cela qui rend possible l'extension du domaine de la norme : sa versatilité. Selon les domaines de la norme sur lequel il s'étend : race, classe, genre, sacré/naturel,

³¹⁷ Le terme de pilocentrisme a été suggéré par Jean-Jacques Courtine pour désigner le concept élaboré tout au long de cette recherche.

³¹⁸ « Ethnocentrisme », Pierre-André Taguieff (dir.), *Dictionnaire historique et critique du racisme*, P.U.F, 2013. Askar Jumageldinonov, *Diversités culturelles et construction identitaire chez les jeunes appartenant aux différents groupes ethniques au Kazakhstan. Approche comparative*, Université Lumière Lyon 2, Thèse de doctorat en Psychologie, 2009 [En ligne], http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2009/jumageldinov_a#p=57&q=ethnocentrisme&o=0&a=highlight, (page consultée le 01-05-2015).

condition humaine/condition animale, le pilocentrisme permet de mettre en évidence les rapports de domination à l'œuvre à travers l'observation des discours sur le poil.

Conclusion

Représentations du poil dans la formation identitaire

Construction d'un langage du poil

Nous avons commencé notre enquête en tentant de circonscrire les représentations du poil et des cheveux dans le corpus physiognomonique, dont l'intention est justement de scruter la surface du corps et du visage, afin d'en discuter les rapports avec la personnalité, les inclinations naturelles, l'âme d'une personne. Nous y avons cherché les mots et images utilisés pour décrire la pilosité humaine ainsi que les explications données à sa grande variété formelle et spatiale, vérifiant l'existence d'un langage du poil et de ses principaux messages. C'est ainsi que nous avons pu identifier le rôle des poils et des cheveux dans la construction identitaire.

Les cheveux, les sourcils et les poils sont en effet investis d'un savoir tiré parfois des physiognomonies anciennes, parfois des conceptions modernes du corps, permettant aux auteurs qui leur attribuent des significations d'identifier un certain nombre d'indices sur la personnalité de l'individu observé. La connaissance physiognomonique témoigne en ce sens des évolutions que subissent les représentations du corps. Les cheveux et les poils sont ainsi d'abord les signes d'une personnalité déterminée par les anciennes lois naturelles, en lien avec la position des astres ou avec les ressemblances du monde animal, un trait qui caractérise le renouveau de la physiognomonie au XVI^e siècle et dans le premier XVII^e siècle. Cureau de la Chambre et, plus encore, Le Brun dans sa conférence sur l'expression des passions en 1680, font quant à eux des poils des sourcils des signes que les passions de l'âme dessine, écrivent, sur la surface corporelle, selon une conception plus mécanique du corps inspirée des découvertes anatomiques et de la théorie cartésienne qui leur est contemporaine.

La personnalité est aussi le fruit d'une équation des humeurs, un cadre de références ancien mais pérenne, qui, comme un jardin intérieur, fait pousser les poils à la surface du corps. Les humeurs, dans les sources que nous avons étudiées, sont données comme les causes de la présence ou l'absence des poils et de leur apparence. Les humeurs confèrent donc à ces dernières le rôle de montrer les prédispositions du caractère d'une personne et celles qui sont propres aux « natures » masculine ou féminine. Le discours sur la nature des sexes a été l'objet

d'un approfondissement au second chapitre. Nous avons ainsi pu identifier un déterminisme dans les significations données aux poils, notamment de la barbe, prévalant autant dans les conceptions du rôle de chacun des sexes au moment de la reproduction que du rôle attendu des hommes et des femmes dans la vie quotidienne.

Le poil est donc connoté à l'époque moderne, il transmet un message de sorte que l'on peut gagner socialement à le mettre en scène. L'enseignement de la lecture des signes du poil en tant que savoir utile à la vie sociale par les physiognomonistes s'accompagne d'une volonté d'apprendre à se montrer « sous son meilleur poil ». L'apparence pileuse participe à la mise en scène de soi dans son apparence et son comportement requise par la sociabilité de l'Ancien Régime.

Pour qu'il y ait mis en scène, il faut qu'il y ait un idéal, des principes normatifs, que nous avons identifiés. Notons, parmi ceux-ci, les canons de beauté du poil, liés au goût esthétique et aux sensibilités mais aussi aux constructions culturelles qui associent des valeurs positives ou négatives d'ordre morale à la beauté et à la laideur. L'idéal de l'honnête homme prône, par exemple, un idéal de « médiocrité » : ni trop, ni trop peu beau, velu, frisé, blond, *etc.* Cet idéal normatif ne tolère pas les excès et leur assigne tantôt des mœurs négatives (comportement sexuel répréhensible de l'homme trop velu ou de la femme à barbe, par exemple), tantôt des soins particuliers (comme des conseils pour remédier à la « difformité » d'un crâne chauve).

L'accroissement de l'attention portée aux détails corporels et pileux tels que l'aspect, la couleur, la position et le mouvement des poils de même que la multiplication des soins de beauté corporels dont les modes des poudres et des perruques témoignent notamment sont des indices de bouleversement sociaux plus larges. Le rapport entre le corps et l'intériorité du sujet subissent les effets d'un ensemble d'événements historiques culturels et politiques. Par exemple, l'avènement de la société de cour et la centralisation des pouvoirs de l'état moderne jouent un rôle dans le discours sur l'adhésion aux modes ou sur la maîtrise des signaux corporels et pileux dans la vie sociale. Les deux réformes font du port de la barbe ou de la perruque des enjeux moraux, en rappelant notamment la nécessité pour les prêtres catholiques de rendre visible aux laïques leur renoncement au monde par le renoncement aux modes. Les grandes explorations et les découvertes scientifiques (anatomie, astronomie, sciences de la

nature) ont enfin des effets sur le regard que les hommes et les femmes portent sur le monde et sur Dieu, et dans le cas qui nous intéresse, leur propre corps et celui de l'autre.

Ce contexte nous permet de mieux comprendre la formation des normes sociales. On assiste à un équilibre particulier entre d'une part, les tentatives d'une élite de plus en plus menacée dans ses privilèges de se distinguer par son apparence physique et son comportement et, d'autre part, une uniformisation des pratiques par l'adhésion générale aux modes.

L'élaboration des normes pileuses, observées dès le premier chapitre dans l'aspect médian des poils recherchés sur un corps idéal illustre ainsi le rôle joué par les représentations du poil dans les relations de pouvoir entre les hommes.

Construction des identités sexuées

La barbe illustre bien comment plusieurs théories concernant les liens entre l'apparence extérieure et l'intériorité du sujet peuvent se superposer. Elle illustre également combien les représentations peuvent marquer les esprits sans nécessairement se vérifier dans les pratiques. Si les auteurs de physiognomonie n'ont pas attribué à la barbe la valeur d'un signe « sûr » à partir duquel il est possible de déduire des traits marquants de la personnalité, ils n'ont pas manqué, en revanche, de souligner son caractère mâle. La barbe, les poils corporels et la chevelure ont en effet été utilisés par les hommes et les femmes de l'Ancien régime pour distinguer non seulement les corps biologiques mais encore les identités sexuées.

C'était la question à laquelle nous souhaitions répondre dans le deuxième chapitre. Ce qui est dit de la pilosité et de la chevelure sous l'angle des identités sexuées s'accorde avec les représentations que les hommes et les femmes de l'Ancien régime formulent et véhiculent de l'appartenance à l'un et à l'autre sexe. La nature différente des hommes et des femmes, les qualités et les défauts distincts, les corps physiques marqués par des différences originelles, formelles, naturelles (complexion des humeurs) de chacun des sexes sont en effet décrits comme visibles dans l'abondance ou l'absence de poil, la présence de poils au menton, l'aspect et la forme de la chevelure ou des sourcils. Et si on note des évolutions dans l'apparence physique des hommes qui portent les cheveux longs à partir du XVII^e siècle et ont le menton rasé au XVIII^e siècle, les représentations véhiculées par exemple, dans le discours médical, qui associe la barbe aux capacités reproductives des hommes, continuent à faire de la barbe et des poils en général le signe par excellence de la virilité.

Ces constatations nous permettent de vérifier partiellement les théories concernant les poils et les cheveux développés par Leach et Synnott. La barbe est en effet érigée comme symbole masculin de virilité et de force des hommes en âge de se reproduire et de gouverner, par rapport aux femmes, aux enfants et aux eunuques, comme l'a remarqué Leach dans ses travaux. Ce symbole a pu servir de base à la construction d'une figure discréditée dans l'Ancien régime, celle de l'efféminé, à laquelle on a attribué des traits de personnalités ou une complexion des humeurs « indigne » de la supériorité naturelle du sexe biologique masculin. Les représentations qui font de la barbe le résultat des capacités reproductives et de la force illustrent encore une fois l'instrumentalisation de la barbe dans les relations de pouvoir entre les sexes et entre les gens du même sexe. Elles ont été jusqu'à permettre à nombre d'auteurs étudiés dans le dernier chapitre de légitimer la supériorité européenne sur les populations amérindiennes.

Bien que l'existence de femmes particulièrement velues sur le corps ou le menton, fût reconnue dans les sources à l'étude, le phénomène s'est trouvé expliqué par l'écart qu'elles représentent par rapport à la norme. Est ainsi souligné le mauvais fonctionnement du corps de ces femmes qui ne répondent pas aux normes féminines : trop de chaleur, un mauvais fonctionnement dans l'évacuation de ses déchets, un penchant/comportement sexuel inapproprié.

La théorie des traits pileux opposés de Synnott s'applique elle aussi dans une certaine mesure aux résultats de notre enquête. Les sources associent en effet des traits pileux généraux qui s'opposent en fonction des sexes opposés. L'absence de poil au menton ou sur le corps des femmes sont ainsi présentés comme des symboles de féminité tandis que les poils faciaux et corporels des hommes représentent des signes de masculinité. La mode des perruques longues et des visages glabres parmi les hommes du XVII^e et du XVIII^e siècle contredisent, dans le champ des pratiques, les théories de la virilité de la barbe et de l'effémination des hommes aux chevelures féminines qui prévalent sur le plan symbolique. La comparaison des fonctions attribuées aux cheveux des femmes et à la barbe des hommes démontrent toutefois qu'ils demeurent de solides indices d'une répartition nette des identités sexuées dans les mentalités. On a en effet pu observer que les chevelures féminines étaient à la fois représentées comme un danger (celui de la séduction), un plaisir (dans le jeu amoureux), un devoir (devoir social de beauté) et une protection (un voile et un rappel de la pudeur féminine chrétienne).

L'attribution de fonctions semblables à la barbe de l'homme témoigne d'un rôle social de genre complètement différent. La barbe peut ainsi apparaître aussi comme le signe d'un danger (le poil rappelle la dimension brute, animale, de l'homme qui doit aussi composer avec la notion du glabre civilisé), elle représente un plaisir (vigueur sexuelle), un devoir (de reproduction, de gouvernance) et une protection (contre l'effémination, voire contre l'homosexualité).

Le fait que les hommes entrent en rivalité capillaire avec les femmes soulève également l'hypothèse d'une reprise symbolique du pouvoir que les femmes avaient acquis depuis les guerres de religion jusqu'au règne de Louis XIV. On assiste à une réaffirmation de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes ; l'efféminement désigne la faiblesse tandis que la virilité désigne la force. Ces représentations illustrent la place du poil dans les rapports de genre, en donnant de nombreux appuis à la séparation et à la hiérarchisation des identités sur le plan social. Cette démonstration s'est poursuivie dans un troisième chapitre.

Construction des identités sociales

La barbe permet, dans les relations sociales, de distinguer l'homme établi du jeune homme, ce dont attestent notamment les dictionnaires du XVII^e siècle par l'expression « âge viril ». Pourtant, celle-ci disparaît des mentons tandis que la perruque prend le relais de la mode. Si la mode des barbes au XVI^e siècle est un moyen de souligner la supériorité des hommes sur les femmes et l'origine guerrière des hommes au pouvoir, les périodes de régence, en France, et l'accession au trône de jeunes hommes pré-pubères ont motivé la recherche de moyens alternatifs pour rendre visible la supériorité du roi.

La mode des perruques au XVII^e siècle est une manière de répondre à la pression croissante des exigences politiques et sociales. La perruque devient une façon pour le roi et les grandes familles de rendre visible leur hégémonie, en se distinguant par l'ostentation de leur richesse et de leur oisiveté dans l'apparence physique. La conjonction économique et politique, les tensions entre la centralisation des pouvoirs royaux et la noblesse, d'une part, puis entre la noblesse et la bourgeoisie montante d'autre part, ont favorisé l'utilisation des vêtements et de l'apparence physique – et dans son sillage de la barbe et les perruques – comme mode de distinction du statut social et de son prestige.

Après avoir relevé les nombreux points communs que les barbes, coiffures et perruques, ont avec le vêtement dans la dynamique sociale, le troisième chapitre a aussi souhaité savoir si les attitudes à l'égard des poils ont suivi le mouvement de domestication des corps que l'on peut observer à l'époque moderne. La diffusion de règles et de techniques du corps propres à une élite qui cherche continuellement à se redéfinir pour assurer sa distinction, dans la littérature éducative de civilité et d'honnêteté par exemple, nous renseigne sur les images et les pratiques relatives à la pilosité. On trouve au sein de cette littérature, de même que dans la physiognomonie, dans le discours de l'Église et dans les histoires de la mode, un discours moraliste à l'égard des soins corporels et des pratiques d'embellissement de la pilosité. Des cheveux bien peignés, une perruque propre et conforme à son rang, des poils dissimulés et des mains qui ne se portent pas à la tête même lorsque la vermine qui s'y trouve démange, sont des exemples de signes visibles d'une discipline personnelle, elle-même valorisée comme une réussite sociale et morale.

Dans un autre ordre d'idée, la peinture, qui explore depuis la Renaissance les capacités représentatives du corps humain dans la peinture de l'âme d'une personne, s'est intéressée à illustrer combien la chevelure permet d'exprimer un désordre moral ou émotionnel intérieur. Les artistes s'interrogent sur la possibilité de rendre les tensions ou l'équilibre entre les passions et la raison au moyen du dessin d'un corps, d'un visage, d'une posture, d'un regard. En s'intéressant à chaque détail de la surface corporelle, ils étudient ainsi la disposition des cheveux et la position des sourcils conjointement avec les auteurs de physiognomonie.

L'iconographie et la littérature s'inspirent et reproduisent des stéréotypes pileux permettant à l'interlocuteur, au spectateur, au lecteur, de reconnaître un code commun de représentations. L'association de la barbe à la fourberie, notamment à celle des pauvres et des mendiants en est un exemple. L'association des chevelures féminines et de leur pouvoir de séduction en est un autre. Or ces représentations ont des répercussions dans la vie concrète des pauvres et des prostituées, par exemple. Ainsi, les premiers assistent à la création d'une loi au XVI^e siècle visant à proscrire le port de la barbe aux couches inférieures de la société. Et les deuxièmes, à l'instar des femmes accusées de sorcellerie ou d'adultère, sont privées de leur chevelure. Raser les cheveux de femmes que l'on accuse de commerce sexuel illicite revêt plusieurs sens : priver un individu de son identité, rétablir l'ordre métaphoriquement à la surface de son corps et punir ces femmes en les privant de ce par quoi elles ont fauté. Ces

exemples démontrent, en outre, les écarts possibles entre un discours normatif (et son bras politique répressif) et la réalité : comme les lois somptuaires, l'interdiction de la barbe ne semble pas avoir exercé l'influence comportementale désirée de même que le rasage et l'enfermement des filles de « mauvaise vie » jusque dans le XVIII^e siècle n'a pas eu pour effet d'endiguer le phénomène. L'adhésion aux exigences sociales demeure l'objet d'une décision individuelle qui répond à la volonté d'occuper une position sociale ou morale dans le jeu politique du regard.

Construction des normes pileuses devant la diversité humaine

Le quatrième chapitre fut consacré à l'étude du rôle des poils dans le marquage de l'altérité radicale : celle des corps à la pilosité surabondante, considérée comme monstrueuse, animale, sauvage et celle des corps à la pilosité manquante, considérée comme défectueuse, non virile, inférieure. L'analyse d'un ensemble de descriptions et d'explications données au monstre velu dans les traités de monstruosité, les récits de voyage, les traités de sciences naturelles, les portraits des cabinets de curiosité et les exhibitions foraines, nous a permis de constater que l'anomalie pileuse a suivi une trajectoire historique semblable à celle de l'anomalie physique en général.

Nous avons à cet égard identifié dès le XVI^e siècle quelques lointaines racines du processus par lequel la figure du monstre velu se verra progressivement détachée des anciennes formes d'explication relevant du sacré et du cosmos jusqu'à devenir, tard dans le XIX^e siècle, un être humain avec un simple handicap. Par exemple, les médecins, soucieux de connaître les causes et les origines des monstres vont, à partir de Paré, inclure davantage d'explications « naturelles », « matérielles », à la surabondance des poils dans leurs traités que leurs prédécesseurs. Les réflexions des naturalistes sur les ressemblances et les différences entre l'homme et l'animal, et le cheminement par lequel ils parviennent avec Buffon au XVIII^e siècle à séparer la figure de l'homme sauvage de celle du singe, est un autre exemple de la lente évolution des représentations de la pilosité monstrueuse.

Un fond anthropologique d'images, de craintes et de fascination pour l'étrange marque néanmoins tout autant l'histoire des représentations du poil hors norme. La mise en spectacle d'hommes et de femmes au corps couvert de poils démontre l'intérêt pour le non-conforme dans la sphère du divertissement de l'Ancien Régime et de la valeur que la rareté des monstres

à la cour ou dans les foires représente. Le spectacle des curiosités humaines témoigne aussi du bagage culturel commun aux sphères scientifiques et populaires, nourries toutes deux d'anciennes légendes de races d'hommes sauvages, par exemple, ayant pour résultat l'imbrication d'anciens et de nouveaux savoirs. Il permet, de plus, de retracer les formes d'attachement du monstre velu à la forêt (nature sauvage) et à l'animal dans les mentalités ; et d'éclairer ainsi le paradoxe selon lequel les « sauvages » d'Amérique sont encore, au XVIII^e siècle, décrits comme étant couverts de poil. La mise en spectacle des difformités humaines s'inscrit, en outre, dans une didactique du regard, elle pose, à cause de la dérogation à la norme pileuse humaine fondée sur le médian, la question de l'humanité et des frontières atteinte par l'identité humaine.

Dans un dernier volet du quatrième chapitre, nous avons cherché à comprendre comment les observations des différences pileuses entre le menton et le corps des Européens (moyennement velus) et des Amérindiens (glabres) ont permis la construction d'un jugement normatif dévalorisant à l'endroit de ces derniers au XVIII^e siècle, en dépit des représentations traditionnelles du poil toujours en vigueur à l'époque moderne qui fait de la pilosité le marqueur d'une frontière entre le monde sauvage et la civilisation. Nous avons vu que le discours médical, avec ses emprunts à la théorie des humeurs de l'Antiquité, relie le poil à la chaleur et la chaleur à la virilité et donne à la société patriarcale une base savante qui permet de perpétuer un rapport d'inégalité entre les hommes et les femmes déjà inscrit dans l'histoire religieuse et juridique. Ce discours offrira, à ceux qui vont s'attacher à défendre « les bienfaits civilisateurs » de la colonisation européenne, un nouvel argument développé notamment sous les plumes de Buffon et de De Pauw: le corps imberbe des Amérindiens, en raison de leur mauvaise constitution identique à celle des femmes et des enfants, sont comme ces derniers: faibles, oisifs, peu virils, voire infertiles.

Pilocentrisme

Les sources étudiées nous ont principalement permis d'écrire une histoire des représentations de la pilosité au niveau discursif et normatif. La réception des idées, les tensions entre les représentations et la réalité quotidienne, les effets de ces dernières sur les usages sociaux ont pu être observés dans leurs manifestations les plus évidentes, au sein d'une sociabilité propre aux élites ou dans les rapports de force les mieux établis. L'ajout de

nouveaux matériaux permettrait de préciser le portrait de la réception chez le plus grand nombre des idées véhiculées. Davantage de sources légales (sur les métiers de barbiers, de coiffeurs/coiffeuses, de perruquiers par exemple), des éléments de la culture matérielle (objets conservés dans les musées ou rassemblés dans les inventaires après décès) et des écrits de polices ouvriraient ainsi de nouveaux chantiers. Malgré ses limites, cette thèse démontre néanmoins le poids historique du « pilocentrisme ».

Le concept de « pilocentrisme », défini au terme de notre enquête comme la constitution d'une norme pileuse élaborée à partir du modèle de corps idéal français de la société d'Ancien Régime – celui d'un homme d'âge viril, médiocrement velu (assez par rapport aux femmes, insuffisamment par rapport à la bête) – permet d'illustrer le rôle discriminatoire du système pileux dans les modèles d'identification et de hiérarchisation entre les hommes, entre les sexes et entre les sociétés. La valorisation d'un modèle normatif propre à la société française de l'Ancien régime, constitué à partir de critères esthétiques, de croyances religieuses, de connaissances médicales et d'exigences sociales relatives à la pilosité et étudiés dans cette thèse, nous a permis de retracer le rôle des représentations du poil dans la construction des identités. Ce faisant, nous avons pu mettre en lumière les attitudes envers les individus ou les groupes qui s'en écartent, comme par exemple les femmes, les monstres velus et les populations imberbes. Le « pilocentrisme » s'avère ainsi l'inévitable compagnon de l'ethnocentrisme, du phallogentrisme, sans même parler du démarquage des classes et des conditions sociales. L'héritage qu'il nous a légué en appelle encore, de nos jours, à une décolonisation du poil.

Bibliographie

Sources

Académie Française, *Dictionnaire de L'Académie française*, 1^e éd. 1694 et 4^e éd. 1762, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 25-05-2010).

Académie Française, *Le dictionnaire de l'Académie française*, 1^e édition de 1694, 4^e édition de 1762 et suivantes, dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

Aggripa, H. C., *De l'excellence et de la supériorité de la femme, ouvrage traduit du latin d'Agrippa, avec les commentaires de Roétitg*, Paris, Louis, 1801, [en ligne], Numérisation de la BNF disponible sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10250483> (page consultée le 01-03-2013).

Aldrovandi, U., *Monstrorum historia cum paralipomenis historiae omnium animalium*, Bologne, N. Tebaldin, 1642.

Anonyme, « Dictionnaire Universel françois & latin vulgairement appelé de Trévoux », Paris, 1743 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

Anonyme, *Le Mercure galant contenant plusieurs histoires véritables...*, Paris, au Palais, Blageart, C., Guérout, M., Brunet, M., 1678-1714.

Anonyme, *Le Tableau des piperies des femmes mondaines ou par plusieurs histoires se voyent les ruses et artifices dont elles se servent (1632) ; avec une notice par le bibliophile Jacob*, Paris, L. Willem Éditeur, 1879 [en ligne], <http://archive.org/details/letableauespipe00jaco>, (page consultée le 01-01-2012).

Bartholin, T., *Institutions anatomiques de Gasp. Bartholin,... augmentées et enrichies... par Thomas Bartholin,... et traduites en français par Du Prat*, [Microfilm de la Bibliothèque nationale de France], Paris, M. Hénault, 1647.

- Berryat, Montbéliard, Paul, Buffon, Daubenton et al., *Collection académique, composée des mémoires, actes, ou journaux des plus célèbres académies & sociétés littéraires étrangères, des extraits des meilleurs ouvrages périodiques, des traités particuliers, & des pièces fugitives les plus rares; concernant l'histoire naturelle et la botanique, la physique expérimentale et la chymie, la médecine et l'anatomie. Tome 3. Les Ephémérides des Curieux de la nature d'Allemagne depuis l'année 1670 jusqu'en 1686*, Dijon, F. Desventes, 1755, [en ligne], <http://goo.gl/eOV2ul>, (page consultée le 01-02-2013).
- Besongne, N., *L'État de la France contenant tous les Princes, Ducs & Pairs, & Maréchaux de France: les Evêques, les Juridictions du Roïaume, les Gouverneurs des Provinces, les Chevaliers des trois Ordres du Roy, &c*, tome 1, Paris, G. de Luyne, 1692, [en ligne], <http://goo.gl/EDuMKD>, (page consultée le 29-10-2014).
- Boaistuau, P., *Histoires prodigieuses les plus mémorables qui ayent esté observées depuis la nativité de Jésus-Christ jusques à nostre siècle : extraictes de plusieurs fameux auteurs grecz et latins, sacrez et prophanes, mises en nostre langue par P. Boaistuau*, Vincent Sertenas éditeur, Paris, 1560.
- Brackenoffer, E., *Voyage en France, 1643-1644*; traduit d'après le manuscrit du musée historique de Strasbourg par Henry Lehr, Nancy, Paris, Strasbourg, imprimeurs-éditeurs Berger-Levrault, 1925.
- Brantôme, P. de B., *Mémoires de messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, Leyde, J. Sambix jeune, 1692.
- Buffon, G.-L. L., *Histoire naturelle des animaux...*, H. Lecène et H. Oudin, Paris, 1887, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k932297g>, (page consultée le 12-12-2012).
- Buffon, G.-L. L., *Histoire naturelle générale et particulière : avec la description du Cabinet du Roy. Tome second / [par Buffon, puis avec Daubenton]*, Paris, Imprimerie royale, 1749-1789, [en ligne], <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97491r/fl.image>, (page consultée le 01-01-2008).
- Cartier, J., *Première relation de JC de la Terre-Neuve, dite la NF, trouvée en l'an 1534* cité Beausoleil et al., Claude Beausoleil et al., *Amérique, Amériques! : écrit(s) du Québec, 1608-2008*, Québec, L'Instant même ; Genouilleux (France), La Passe du vent, 2008.

- Charlevoix, P. F.-X., *Histoire et description générale de la Nouvelle France : avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Paris, chez la veuve Garneau, 1744.
- Compardon, E., *Les spectacles de la foire: théâtres, acteurs, sauteurs et danseurs de corde, monstres, géants, nains, animaux curieux ou savants, marionnettes, automates, figures de cire et jeux mécaniques des foires Saint-Germain et Saint-Laurent, des boulevards et du Palais-Royal, depuis 1595 jusqu'à 1791*, Tome 2, Paris, Berger-Levrault, 1877.
- Cureau de La Chambre, M., *L'art de connoistre les hommes*, Amsterdam, Jacques le Jeune, 1660-1669, [en ligne]. Numérisation de la BNF disponible sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57607r> (page consultée le 01-01-2008).
- Cyrano de Bergerac, S., *Œuvres diverses*, Paris, C. de Sercy, 1654.
- De La Salle, J.-B., « Les règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes », dans Didier Erasme de Rotterdam, Jean-Baptiste de La Salle, Henri Bergson, *La Bienséance, la civilité et la politesse enseignées aux enfants; textes réunis et présentés par Jean-Pierre Seguin*, Paris, J.M.Place; Bruxelles, le Cri, 1992.
- De L'Estoile, P., *Mémoires-journaux: 1574-1611*, Reproduction en fac-similé de Paris, Tallandier, 1982.
- De Navarre, M., *L'Heptaméron* [date inconnue – XVI^e siècle], Num. BNF de l'éd. de Paris, Bibliopolis, 1998-1999, Reprod. de l'éd. de Paris, Bordas, 1991, [en ligne], <http://visualiseur.bnf.fr/CadresFenetre?O=NUMM-101461&M=imageseule>, (page consultée le 2012-02-01).
- De Pauw, C., *Recherches philosophiques sur les Américains, ou, Mémoires intéressantes pour servir à l'histoire de l'espèce humaine*, t. 1., Berlin, 1771.
- De Schomberg, J., *Règlement donné par une dame de haute qualité à M*** sa petite fille, pour sa conduite, & pour celle de sa maison : avec un autre règlement que cette dame avait dressé pour elle-même, édition critique par Colette H. Winn*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 1997.
- Della Porta, J.-B., *La physionomie humaine de Jean-Baptiste Porta napolitain. Divisée en quatre livres... Nouvellement traduite du latin en françois par le sieur Rault*, Première édition, Rouen, Jean et David Berthelin, 1655 [Microfiches de la Bibliothèque nationale de France, 2e édition, 1660].

- Diderot D., et Le Rond d'Alambert, J., *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une Société de Gens de lettres, 1751-1772*, consulté à partir du site The ARTFL Encyclopédie Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artflsrv02.uchicago.edu/cgi-bin/philologic/getobject.pl?c.11:910.encyclopedie0513>, (page consultée le 26-05-2014).
- Érasme de Rotterdam, D., « La civilité puérile », in Didier Érasme de Rotterdam, Jean-Baptiste de La Salle, Henri Bergson, *La Bienséance, la civilité et la politesse enseignées aux enfants; textes réunis et présentés par Jean-Pierre Seguin*, Paris, J.M.Place; Bruxelles, le Cri, 1992.
- Érasme, de Rotterdam, D., *La civilité morale des enfants, composée en latin par Érasme ; trad. en français par Claude Hardy*, Paris, J. Sara, 1613.
- Fangé, A., *Mémoire pouvant servir à l'histoire de la barbe de l'homme*, Liège, JF Broncart, 1774.
- Fénelon, F. S. de la M., *Les aventures de Télémaque; édition présentée, établie et annotée par Jacques Le Brun*, Paris, Gallimard, 1995.
- Féraud, J.-F., *Dictionnaire critique de la langue française*, Chez Jean Mossy Père et fils, Marseille, 1787 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.
- Féraud, M. l'abbé J.-F., *Dictionnaire critique de la langue française*, Chez Jean Mossy Père et fils, Marseille, 1787 dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.
- Fournel, J.-F., *Traité de l'adultère, considéré dans l'ordre judiciaire* chez Jean François Bastien, Paris, 1778.
- Franklin, A., « Les magasins de nouveauté », *La vie privée d'autrefois : arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens, du XIIe au XVIIIe siècle*, volume 15, E. Plon, Nourrit, 1887-1902.
- Furetière, A., « Dictionnaire Universel », La Haye, 1690, in *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

- Furetière, A., *Dictionnaire Universel*, 1690, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 26-05-2010).
- Goulart, S., *Thrésor d'histoires admirables et mémorables de nostre temps*, Vol. 1, Genève, S. Crespin, 1620.
- Holbein, H., Vauzelles, J., Corrozet, G., *Les simulachres et historiées faces de la mort, autant élégamment pourtraictes, que artificiellement imaginées*, Coloigne, Lyon, 1538, [en ligne] Gallica, Bibliothèque Nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609551c#>, (page consultée le 2014-09-01).
- Lafitau, J.-F., *Moeurs des sauvages ameriquains comparées aux moeurs des premiers temps*, 1.1, Paris, Chez Saugrain T. Aîné, 1724.
- Lahontan, *Œuvres complètes* [fin XVII^e/début XVIII^e siècle], édition critique par Real Ouellet et Alain Beaulieu, Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 1990.
- Lavater, J. G., *L'Art de connaître les hommes par la physionomie*, vol 1, Nouvelle édition par M. Moreau, Paris, L. Prudhomme, 1806, [en ligne]. Numérisation de la BNF disponible sur le site de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k756902> (page consultée le 01-01-2008).
- Le Brun, C., *Conférence sur l'expression générale et particulière de 1668*, Amsterdam, J.-L. de Lorme; Paris, E. Picart, 1698.
- Le Brun, C., *Dissertation sur un traité de Charles Le Brun concernant le rapport de la physionomie humaine avec celle des animaux*, Paris, Chalcographie du Musée Napoléon, 1806, Bibliothèque numérique patrimoniale de l'Université de Strasbourg, [en ligne], <http://docnum.u-strasbg.fr/cdm/ref/collection/coll5/id/60>, (page consultée le 02-03-2015).
- Léger Jourdain, A. J. et al., *Recueil général des anciennes lois françaises: depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Volume 12, Belin Le Prieur, 1821, [en ligne], <https://archive.org/details/recueilgnral12fran>, (page consultée le 01-10-2014).
- Liceti, F., *Traité des monstres, de leurs causes, de leur nature et de leurs différences* dans Jean Palfin, *Description anatomique des parties de la femme qui servent à la génération [...]*, Leide, Veuve B. Schouten, 1708.

- Liébault, J., *Trois livres de l'embellissement du corps humain*, pris du latin de M. Jean Liébault,... et fait français, Paris, J. Du Puys, 1582.
- Littré, E., « Dictionnaire de la langue française », 1872-1877 in *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIX^e siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.
- Littré, E., *Dictionnaire de la langue française*, 1872-1877, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 26-05-2010).
- Lombroso, C., Ferrero, G., *La femme criminelle et la prostituée*, traduction de l'italien par Louise Meille, revue par Joseph Saint-Aubin, F. Alcan, Paris, 1896.
- M. J.-A. D*** (Dulaure), *Pogonologie, ou Histoire philosophique de la barbe*, Constantinople et Paris, Lejay, 1786.
- Madame de Maintenon, « Comment la sagesse vient aux filles », *Propos d'éducation choisis et présentés par Pierre E. Leroy et Marcel Loyau*, Paris, Bartillat, 1998.
- Madame de Maintenon, *Conseils et instructions aux demoiselles pour leur conduite dans le monde; avec une introduction et des notes par M. Th. Lavallée*, Paris, Charpentier, 1857.
- Marchant, G., *La Danse macabre des femmes*, Guyot Marchant, Paris, 1491.
- Marchant, G., *Miroir salutaire. La Danse macabre historiée. Les Trois morts et les trois vifs. La Danse macabre des femmes. Le Débat du corps et de l'âme. La Complainte de l'âme damnée*, Guy Marchant, Paris, 1486.
- Marot, C., *Les Blasons anatomiques du corps féminin*, Paris, 1543, [En ligne], http://xtf.bvh.univ-tours.fr/xtf/view?docId=tei/XUVA_Gordon1543_B53/XUVA_Gordon1543_B53_tei.xml;chunk.id=n1;toc.depth=1;toc.id=n1;brand=default, (page consultée le 03-03-2015)
- Mercier, L.-S., *Le Tableau de Paris*, 2 volumes (t. 1. *Tableau de Paris vol. I à VI* ; t. 2. *Tableau de Paris vol. VII à XII*), éd. établie sous la direction de Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994.
- Millot, M., *L'École des filles, ou La Philosophie des Dames: divisée en deux dialogues, Cythère, Venus & Cupidon*, 1775, [En ligne],

- http://books.google.fr/books?id=9ddNAAAACAAJ&vq=table&hl=fr&source=gbs_navlinks_s, (page consultée le 2015-01-05).
- Molé, G., F., R., *Histoire des modes françaises ou révolutions du costume en France: depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours...*, chez Costard, 1773.
- Molière J.-B. P., *L'école des femmes*, chez Henri Wetstein, Amsterdam, 1693
- Montaigne, M., *Les Essais*, tome 1, Texte original de 1580 avec les variantes des éditions de 1582 et 1587, publié par R. Dezeimeris & H. Barckhausen, Bordeaux, Férêt & Fils, 1870.
- Montesquieu, « fragment 631 », *Spicilège*, Tome 13, 1713-1732, édité par Rolando Minuti et annoté par Salvatore Rotta dans *Œuvres complètes de Montesquieu*, Oxford, Voltaire Foundation, Naples, 2002.
- Motteley, C., *Histoire des révolutions de la barbe des Français, depuis les origines de la monarchie*, Paris, chez Ponthieu, libraire, au Palais Royal, 1826.
- Nicot, « Le thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne auquel entre autres choses sont les mots propres de Marine, de venerie et de faucaulnerie », Paris, D. Douceur, 1606 in *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.
- Nicot, J., *Le thresor de la langue française tant ancienne que moderne*, 1606, consulté à partir du site The ARTFL Project de l'Université de Chicago, [en ligne], <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>, (page consultée le 25-05-2010).
- Paré, A., « De l'habitude du corps de la nourrice. Chap. XXIII », *Les Œuvres*, Paris, Gabriel Buon, 4^e édition, 1585, p. 952. Consulté à partir du site de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé Medic@, [en ligne], <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?cote=01709&p=981&do=page>, (page consultée le 07-01-2014).
- Paré, A., *Des monstres et des prodiges*, 1573, éd. critique et commentée par Jean Céard, Genève, Librairie Droz, 1971.
- Paré, A., *Les Œuvres*, Paris, Gabriel Buon, 4^e édition, 1585, Bibliothèque interuniversitaire de Santé Medic@, [en ligne], <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?cote=01709&p=981&do=page>, (page consultée le 07-01-2014).

- Renaudot, E. et T., *Première centurie des questions traitées ez Conférences du Bureau d'Adresse, depuis le 22 jour d'août 1633 jusque au dernier d'août 1634*, Paris, Bureau d'Adresse, 1638. [en ligne;], <http://goo.gl/V59X1L>, (page consultée le 13-02-2011).
- Renaudot, E. et T., *Recueil général des conférences traités ès Bureau d'Adresse sur toutes sortes de matières par les plus beaux esprits de ce temps*, Tome 3, Paris, Cardin Besson, 1656 [en ligne], <http://goo.gl/Nbv3ni>, (page consultée le 13-02-2011).
- Renaudot, T., « Conférences du Bureau d'Adresse (1633-1642) » dans Jean Sagard (dir), *Édition électronique revue, corrigée et augmentée du Dictionnaire des Journaux (1600-1789)*, site Internet de Voltaire Fondation, [En ligne], <http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/0217-conferences-du-bureau-dadresse> (page consultée le 20-01-2014).
- Renaudot, T., *De la petite fille velue et autres conférences du Bureau d'Adresse, choix et présentation par Simone Mazauric*, Paris, Klincksieck, coll. Cadratin, n° 4, avril 2004.
- Richelet, C.-P., « Dictionnaire français contenant les mots et les choses », Genève, 1679-80 in *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.
- Sagard, G., *Le grand voyage du pays des Hurons [1632]*, R. Ouellet et J. Warwick (éd.), Montréal, Leméac, coll. « Bibliothèque québécoise », 1990.
- Sœur Jeanne des Anges, *Autobiographie ; préface J.-M. Charcot ; texte annoté et publié par Gabriel Legué et Gilles De la Tourette. Suivi de Jeanne des Anges par Michel de Certeau*, [2e éd. corr.], Grenoble, Éditions Jérôme Million, 1990.
- Thevet, A., *La Cosmographie universelle, illustrées de diverses figures des choses les plus remarquables vues par l'auteur*, t. I., Paris, 1575.
- Thiers, J.-B., *Histoire des perruques, où l'on fait voir leur origine, leur usage, leur forme, l'abus et l'irrégularité de celles des ecclésiastiques*, Paris, aux dépens de l'auteur, 1690.
- Venette, N., *Tableau de l'amour conjugal. Tome I, Nouvelle édition, ornée de gravures*, Vauquelin, Paris, 1815 (1^e éd. 1686).
- Vigier, *Discours nouveau sur la mode*, Paris, Ramier, 1613.
- Voltaire, *Dictionnaire philosophique de Voltaire et complément*, 1765, dans *Le grand atelier historique de la langue française : l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle*, [Cédérom], Marsanne, Redon, 2002.

Documents iconographiques

- Anonyme, « Dessin à plumes de la Galerie de Bâle (?) », tiré de Nohain, J., Caradec, F., *La vie exemplaire de la femme à barbe*, éditions La jeune Parque, Paris, 1969, p. 55.
- Anonyme, *Fille de joie se battant avec le coiffeur qui l'a tondu*, Naudet, 1778, Estampe, B.N.F., Paris.
- Anonyme, *Homme sauvage trouvé par les français dans la nouvelle France*, v. 1710-1711, gravure à l'eau-forte, Collection Michel Hennin, B.N.F., Paris.
- Anonyme, *La désolation des filles de joie*, Huet, J. B., Graveur, 1778, Estampe, B.N.F., Paris
- Anonyme, *La famille Gonsalvus*, série de portraits à l'huile, Collection du Château d'Ambras, v. 1580, Kunsthistorisches Museum, Vienne.
- Anonyme, *Sainte Marie-Madeleine en pied, dite aussi Sainte Marie l'Égyptienne*, c. 1311-1313, 147 cm x 50.6 cm x 34 cm, Église Notre-Dame, Écouis.
- Anonyme, *Statue en bois du XVIe s. de Sainte Wilgeforte dans l'Église Saint-Étienne de Beauvais*, créditée à l'utilisateur Chatsam (2011) [En ligne], https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sainte_wilgeforte_st_etienne_bauvais.JPG, (page consultée le 2015-03-01).
- Bourdichon, J., *Les Quatre États de la Société. L'Homme sauvage ou l'État de nature*, v. 1500, peinture rehaussée d'or sur vélin, 16 x 12 cm, B.N.F., Paris.
- Bruun, I., « Barbara Urselin », [1653?], gravure, tirée de ohnston, *Bearded Women...*, p. 10.
- Callot, J., « Le mendiant à la jambe de bois », *Les Gueux*, 1622-1623, estampe à l'eau-forte, 13,7 x 8,7 cm, B.N.F., Paris.
- Callot, J., « Les gueux », *ABC de la langue française*, [En ligne], <http://www.languefrancaise.net/Argot/Callot>, (page consultée le 01/04/2015).
- Caroselli, A. (1585-1653), *Madeleine pénitente*, ?, huile sur toile, 118 x 169 cm, Coll. privée.
- Carracci, A., *Arrigo le velu, Pietro le fou, Amon le nain et autres bêtes*, v. 1598, huile sur toile, 101×133 cm, Museo Nazionale di Capodimonte, Naples.
- Carracci, A., *Madeleine pénitente*, 2^e moitié du XVI^e siècle, huile sur cuivre, 38 x 29 cm, Collection privée. Annibale Carracci, *La Madeleine pénitente dans un paysage*, 1598, huile sur cuivre, 32 x 43 cm, Fitzwilliam Museum, Cambridge.

- Carravage, Michelangelo Merisi dit le *Marie Madeleine*, 1596-97, huile sur toile, 123 x 99 cm, Galleria Doria Pamphilj, Rome.
- Clouet, J., De Champagne, P. *et alii*, *Portraits des souverains de France. De Jean II Le Bon à Napoléon III*, Recueil de près de 400 portraits assemblé par Jean-Louis Gautreau [En ligne], http://souverainsdefrance.free.fr/accueil_032.htm, (page consultée le 02-03-2015).
- De Boulogne, V., *Les quatre âges de la vie*, c.1629. Huile sur toile, 96,5 cm x 134 cm, Londres, National Gallery.
- De Champagne, P., *La Madeleine pénitente*, 1657, huile sur toile, 128 x 96 cm, Musée des beaux-arts de Rennes, Rennes.
- De la Tour, G., *La Madeleine à la flamme filante*, c. 1640, huile sur toile, 117 x 92 cm, Los Angeles County Museum of Art, Los Angeles.
- Donatello, *Marie-Madeleine*, 1457, Bois polychrome, 188cm, Museo dell'Opera del Duomo, Florence.
- Gaywood, “Barbara Urslerin, the Hairy-faced Woman”, [1658?], gravure, tirée de Mark Albert Johnston, *Bearded Women in Early Modern England*, SEL Studies in English Literature 1500-1900 - Volume 47, Number 1, Winter 2007, p. 12.
- Giacomo, F., *Portrait de la fille des Gonsalus (?)*, gravure, v. 1550-1620, tiré de de Nohain et Caradec, *La vie exemplaire...*, p. 51.
- Giampietrino, *Marie Madeleine repentante*, entre 1508 et 1549, huile sur panneau, 49 x 39 cm, L’Hermitage, Saint Petersburg.
- Giotto di Bondone, *Marie-Madeleine converse avec les anges*, 1320, fresque de la lunette, [taille inconnue], Église inférieure Saint François d’Assise, chapelle sainte Madeleine, Ombrie.
- Greuze, J.-B., *L’accordée du village*, 1761, 92 cm x 117 cm, Huile sur toile, Louvre, Paris.
- Guy, F. *La Madeleine pénitente*, 1620-160, huile sur toile, 43 x 60cm, Musée du Louvre, Paris.
- Hoefnagel, J., *Les quatre éléments, Animalia Rationalia et Insecta (Ignis)*, fol. 1, v. 1575-1580, aquarelle et gouache, avec bordure ovale à l’or, sur vélin, The National Gallery of Art, Washington DC.

- Hoefnagel, J., *Les quatre éléments, Animalia Rationalia et Insecta (Ignis)*, fol. 2, v. 1575-1580, aquarelle et gouache, avec bordure ovale à l'or, sur vélin, The National Gallery of Art, Washington DC. 307
- Jeaurat, *La conduite des filles de joie à la Salpêtrière*, 1745, huile sur toile, 65 x 82 cm, Musée Carnavalet, Paris. 276
- Joullain, F., Gillot, C., *Habit de Sorcier*, estampe, Paris, Duchange, 1701-1788.
- Lagniet, J., *Recueil des plus illustres proverbes divisés en trois livres : le premier contient les proverbes moraux, le second les proverbes joyeux et plaisans, le troisieme représente la vie des gueux en proverbes ; La Vie de Tiel Wlespiegle en proverbes instructifs et divertissans*, Paris, 1663, [En ligne], <https://archive.org/details/recueildesplusil00lagn>,
- Le Nain, L. (?) *La Famille heureuse ou Le Retour de baptême*, 1642, 61 cm x 78 cm, Huile sur toile, Louvre, Paris
- Le Nain, L. (?) *Famille de paysans dans un intérieur*, 1642, 1,13 m x 1,59 m, Huile sur toile, Musée du Louvre, Paris.
- Le Nain, L. (?) *Intérieur paysan au vieux joueur de flageolet, sans date*, 54.1 cm x 62.1 cm, Huile sur toile, Kimbell Art Museum, Fort Worth.
- Le Nain, L. *Le repas des paysans*, 1642, 97 cm x 122 cm, Huile sur toile, Musée du Louvre, Paris.
- Lépicié, N.-B., *Le vieux mendiant et l'enfant*, 1774, Huile sur toile, 41 x 32,8 cm, Collection particulière française.
- Mellan, C., *Marie Madeleine pénitente*, 1630, Gravure au burin et au pointillé, 186 x 227 mm (à la cuvette), Musée des beaux-arts, Nancy.
- Mignon, J., *Femmes au bain, XVIe siècle*, gravure à l'eau-forte, 32.5 x 49.5cm, École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Paris.
- Raimondi, M.-A., présentant *La Vierge et l'Enfant Jésus, Sainte Marie-Madeleine*,
- Ribera, *La Mujer Barbuda*, 1631, huile sur toile, 126 x 194 x 9 cm, Hôpital de Tavera, Tolède.
- Ribera, *Sainte Agnes dans la prison*, 1641, 152 x 203 cm, peinture sur toile, Dresde, Staatliche Kunstsammlungen Dresden, Gemäldegalerie Alte Meister, inv. n° 683.
- Scheuchzer, J. J., *Physica sacra : iconibus aeneis illustrata*, Augustae Vindellicorum, Ulmae, 1732-1735, p. 294. Portail pour les imprimés numérisés des bibliothèques suisses, [en

ligne], http://www.e-rara.ch/nep_r/content/pageview/535971, (page consultée le 2015-04-01).

Settignano, *Marie-Madeleine*, 1464, Bois polychrome, [taille inconnue], Santa Trinità, Florence.

Sirani, E., *Sainte Madeleine au désert*, troisième quart du XVII^e siècle, huile sur toile, 113,5 x 94,3, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Besançon.

Tiziano Vecellio, dit Titien, *La Femme au miroir*, c. 1515, huile sur toile, 99 x 06 cm, Collection de Louis XIV, Louvres, Paris.

Tiziano Vecellio, dit Titien, *Marie-Madeleine pénitente*, c. 1533, huile sur toile, 85 × 68 cm, Palazzo Pitti, Florence

Tiziano Vecellio, dit Titien, *Marie-Madeleine*, 1565, huile sur toile, 119 × 98 cm, L'Hermitage, Saint Petersburg.

Van Ravesteyn, D. de Q., *Petrus Gonsalvus et sa famille*, v. 1600-1612, codex min. fol. 1, huile sur velin, Osterreichische Nationalbibliothek, Vienne.

Vouet, S., *La Madeleine repentante*, 1633-1634, huile sur toile, 79 x 105cm, Musée de Picardie, Amiens.

Études

Aboudrar, B.-N., « L'image de l'homme-animal et son retour périodique de Della Porta à Darwin », in M. Groult, *Systématique et iconographie du temps, Essais sur la notion de période*, Saint-Etienne, PUSE, 2004, p. 165-184.

Allender, R., *Prostitution citadine, l'exemple de Douai*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2002, Ariès P. et Chartier, R. (dir.), « De la Renaissance aux Lumières », tome 3, *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1985.

Ariès, P., *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, (1^{ère} éd. 1960), 1973.

Arnould, C., « La France ensorcelée », [En ligne], <http://renaissance.mrugala.net/Sorcellerie/La%20France%20ensorcelee.htm>, (page consultée le 01-04-2015).

Auzépy, M.-F. et Cornette, J., *Histoire du poil*, Belin, Paris, 2011.

- Auzou, M.-C. et Melchior-Bonnet, S., *Les vies du cheveu*, Découvertes Gallimard, Paris, Gallimard, 2001.
- Baillette, F., « Organisations pileuses et positions politiques. À propos de démêlés idéologico-capillaires : Ray Gunn, le punk pauvre », *Savage*, été 1995, [en ligne], <http://www.revue-quasimodo.org/PDFs/7%20-%20Poils%20Cheveux%20Politique.pdf>, (page consultée le 01-01-2013), p. 138.
- Barbafieri, C., Montandon, A., *Sociopoétique du costume: costumes, habits et accessoires, entre vie sociale et fiction dans la France de l'âge classique (XVII-XVIIIe s.)*, appel de communication pour un colloque organisé par CELIS (Université Blaise Pascal), CALHISTE (Université de Valenciennes) et Institut Universitaire de France, du 4 au 6 septembre 2014, à Moulin (Allier), [En ligne], http://www.fabula.org/actualites/sociopoetique-du-costume-costumes-habits-et-accessoires-entre-vie-sociale-et-fiction-dans-la_58534.php, (page consultée le 04-04-2015).
- Baridon, L. et Guédon, M., *Homme-animal. Histoire d'un face à face*, Strasbourg, Éd. du musée de Strasbourg, 2004.
- Barthes, R., « Entretien avec Frédéric Gaussen à l'occasion de la parution de *Le Système de la mode*, *Le Monde*, 19 avril 1967 » (1967) in Roland Barthes, *Oeuvres Complètes*, Tome 2, 1966-1975, Éd. du Seuil, 1994, pp.462-64 [En ligne] <http://motspluriels.arts.uwa.edu.au/MP1099rb.html>, (page consultée le 04-04-2015).
- Barthes, R., « Histoire et sociologie du vêtement », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 12, no 3, juillet - septembre 1957, pp. 430-441.
- Bastien, P., « “Aux trésors dissipez l'on cognoist le malfaict” : Hiérarchie sociale et transgression des ordonnances somptuaires en France, 1543-1606 », *Renaissance and Reformation/ Renaissance et Réforme*, Volume 23, numéro 4, 1999 [en ligne] <http://jps.library.utoronto.ca/index.php/renref/article/view/10698>, (page consultée le 01-10-2014).
- Beaupré, F. et Guerrand, R.-H., *Le Confident des dames. Le bidet du XVIIIe au XXe siècle : histoire d'une intimité*, Éditions La Découverte, Paris, 1997.
- Beauvalet, S., *Histoire de la sexualité en France à l'époque moderne*, Armand Colin, 2010.
- Becker, H., *Outsiders: Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

- Benabou, E.-M., *La prostitution et la police des mœurs au XVIIIe siècle*, Éditions Perrin, Paris, 1987.
- Berg, C., « The Unconscious Significance of Hair », *The international Journal of Psychoanalysis*, vol. 17, 1936, p. 73-88. Rééd. Charles Berg, *The Unconscious Significance of Hair*, Londres, Allen and Unwin, 1951.
- Berriot-Salvadore, E., *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 1993.
- Bobbé, S., (Ed.), « Nouvelles figures du sauvage », *Communications*, no 76, Paris, Le Seuil, 2004.
- Bobbé, S., *L'ours et le loup. Essai d'anthropologie symbolique*, Paris, Éd. de la MSH/INRA, 2002. Michel Pastoureau, *L'Ours. Histoire d'un roi déchu*, Paris, Seuil, 2007.
- Bologne, J.-C., *Histoire de la pudeur*, Paris, Olivier Orban, 1986.
- Boltanski, L., « Les usages sociaux du corps », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 26, no 1, janvier – février, 1971, pp. 205-233.
- Bondeson, J., « The Hairy Maid and the Hapsichord » in *The Two-headed Boy and Other Medical Marvels*, Cornell University Press, 2000.
- Boudou, B. (dir.), *Le dictionnaire des Essais de Montaigne*, France, Éd. Léo Scheer, 2011.
- Bourbon, F., « Jean Liébault (1535–1596), médecin hippocratique: vers la gynécologie moderne », *Renaissance et Réforme*, Vol 33, No 3, 2010 [En ligne], <http://jps.library.utoronto.ca/index.php/renref/article/view/15352>, (page consultée le 2-03-2015).
- Bourdelaïs, P., *L'âge de la vieillesse*, Paris, Odile Jacob, 1993.
- Bourdieu, P., Chartier, R. et Darnton, R., « Dialogue à propos de l'histoire culturelle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 59, no 01, pp. 86-93.
- Boureau, A., « Propositions pour une histoire restreinte des mentalités », *Annales ESC*, novembre-décembre 1989.
- Bromberger, C., « Note sur les dégoûts pileux », *Ethnologie française*, 2011/1 (Vol. 41) Presses Universitaires de France, [en ligne], http://classiques.uqac.ca/contemporains/bromberger_christian/note_degouts_pileux/note_degouts_pileux_texte.html (page consultée le 01-01-2015).

- Bromberger, C., « Trichologiques : les langages de la pilosité », dans Bromberger, Christian et alii, *Un corps pour soi*, Paris, PUF, 2005, p. 14.
- Bromberger, C., *Trichologiques. Une anthropologie des cheveux et des poils*, Bayard, 2010.
- Burguière, A., « Histoire des comportements sexuels » in Jacques Le Goff, Roger Chartier, Jacques Revel, *La nouvelle histoire*, Paris, Retz-C.E.P.L., 1978.
- Burguière, A., « Histoire. Tournant critique », *Encyclopedie Universalis*, [En ligne], <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=41368&nref=NT01441>, (page consultée le 27-02-2009).
- Canel, A., *Histoire de la barbe et des cheveux en Normandie*, Rouen, A. Lebrument, 1859.
- Canguilhem, G., « La monstruosité et le monstrueux », *La connaissance de la vie*, Paris, J. Vrin, 1989. p. 171-184.
- Céard, J., *La nature et les prodiges. L'insolite au XVI^e siècle*, Genève, Librairie Droz, 1977, p. 253.
- Chaffray, S., *Le corps amérindien dans les relations de voyage en Nouvelle France au dix-huitième siècle*, Université de Paris Sorbonne et Université Laval, Dir. Laurier Turgeon, Jean-Pierre Poussou, Paris, Montréal, 2006.
- Chartier, R., *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998.
- Chartier, R., *Figures de Gueuserie*, Paris, Montalba, « Bibliothèque bleue », 1982.
- Chaunu, P., « Sur la fin des sorciers au XVII^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 24^e année, N. 4, 1969.
- Chenille, V., *La mode dans la coiffure des Français. « La norme et le mouvement » 1837-1987*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Choux, J., *Les « Gueux » et la « Noblesse lorraine » de Jacques Callot*, Nancy, Éditions Arts et lettres, 1974.
- Closson, M., *L'imaginaire démoniaque en France (1550-1650): genèse de la littérature fantastique*, Librairie Droz, 2000, p. 134.
- Connochie-Bourgne, C. (dir.), *La chevelure dans la littérature et l'art du moyen âge*, Actes du 28^e colloque du CUER MA, 20, 21 et 22 février 2003, Aix-en-Provence, Presses de l'université de Provence, 2004.

- Constant, P., *Un monde à l'usage des demoiselles*, Paris, Gallimard, 1987.
- Corbin, A., Courtine, J.-J. et Vigarello, G. (dir.), *Histoire de la virilité*, Tome 1, Paris, Éditions du Seuil, 2011.
- Corbin, A., Courtine, J.-J. et Vigarello, G. (dir.), *Histoire du corps, vol. 1, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005.
- Corbin, A., Courtine, J.-J. et Vigarello, G. (dir.), *Histoire du corps, vol. III, Les mutations du regard - Le XXe siècle*, Paris, Seuil, 2006.
- Cordier, J.-Y., « Traduction et origines des inscriptions figurant dans *Animalia rationalia et insecta* (Ignis) de Joris Hoefnagel, 1575-1582 », *Le blog de jean-yves cordier* [en ligne], <http://www.lavieb-aile.com/2015/01/traduction-et-origines-des-inscriptions-figurant-dans-animalia-rationalia-et-insecta-ignis-de-joris-hoefnagel-1575-1582.html> (page consultée le 23-03-2015).
- Corraze, *La psychomotricité, un itinéraire*, Marseille, Solal, 2009.
- Courtine, J.-J. , « Le désenchantement des monstres », préface de Martin, Ernest, *Histoire des monstres. Depuis l'Antiquité à nos jrs*, Grenoble, Jérôme Millon, 2002. pp. 7-27
- Courtine, J.-J. et Haroche, C., *Histoire du visage : Exprimer et taire ses émotions XVI^e- début XIX^e siècle*, Paris, Éditions Rivages, 1988.
- Courtine, J.-J., « “Curiosités humaines”, curiosités populaires. Le spectacle de la monstruosité au XVIII^e siècle » in Jacques-Chaquin, N. et Houdard, S., *Curiosité et Libido scienti de la Renaissance aux Lumières*, Tome 2, ENS éditions, 1998, p. 499 à p. 515.
- Courtine, J.-J., *Déchiffrer le corps. Penser le corps avec Foucault*, Paris, Jérôme Million, 2011.
- Davis N. Z. et Farge, A. (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Vol. 3. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1991.
- De Certeau, M., *L'invention du quotidien. Art de faire*, 10/18, 1980.
- Delacroix, C., Dosse, F. et Garcia, P., *Histoire et historiens en France depuis 1945* (Association pour la diffusion de la pensée française), [En ligne], <http://www.culturesfrance.com/adpf-publi/folio/histoire/nouvelle02.html>, (page consultée le 27-02-2009).

- Delaney, C., "Untangling the Meanings of Hair in Turkish Society", *Anthropological Quarterly*, Vol. 67, No. 4, 1992, pp. 159-172.
- Delumeau, J., « Pêché originel et justification », *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, P.U.F. , 1971, p. 44-48.
- Démoris, R., « Le langage du corps et l'expression des passions de Félibien à Diderot », in Guillermin, J.-P. (dir.), *Mots et Couleurs*, Lille, PUL, 1986, p. 41-66.
- Deslandres, D., « "... alors nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple" : religion, genre et déploiement de la souveraineté française en Amérique aux XVI^e-XVIII^e siècles – une problématique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 66, numéro 1, été 2012, p. 5-35, p. 25.
- Deslandres, D., « Qu'est-ce qui faisait courir Marie Guyart ? Essai d'ethnohistoire d'une mystique d'après sa correspondance », *Laval théologique et philosophique*, vol. 53, n° 2, 1997, p. 285-300.
- Detrez, C., *La construction sociale du corps*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.
- Dickinson, J. A., « L'image de l'autre : Européens et Amérindiens », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, n° 2, 1985, pp. 263-270.
- Didier Anzieu, « Le Moi-peau », *La Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°9, 1974, p. 195-203.
- Dillen, D., « Poil ou épilation? », *Rossel & Cie S.A. – Le Soir*, Bruxelles, Samedi le 21 octobre 2006 [En ligne], <http://www.biblio.eureka.cc/Biblio/Frames/FrameMain.asp>, (Page consultée le 2007-03-01).
- Dorlin, E., *La matrice de la race: généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, Éditions La Découverte, 2006.
- Duchêne, R., « Honnêteté et sexualité », in Yves-Marie Bercé et alii, *Destins et enjeux du XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1985.
- Dumont, M., « Le succès mondain d'une fausse science. La physiognomonie de Johann Kaspar Lavater », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 54, septembre 1984, [En ligne], /web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1984_num_54_1_2220, (page consulté le 03-03-2015).

- Elias, N., *Über den Prozess der Zivilisation*, 1969 [1^{ère} éd. 1939], publié en France en deux volumes : *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1974, et *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- Fabre-Vassas, C., *La bête singulière. Les juifs, les chrétiens et le cochon*, Paris, Gallimard, 1994, p. 126.
- Farge, A., *Effusion et tourment des corps. Histoire du peuple au XVIII^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2007.
- Farge, A., *Un ruban et des larmes. Un procès en adultère au XVIII^e siècle*, Éditions des Busclats, Aurrillac, 2011.
- Fauvelle-Aymar, F.-X., *L'invention du Hottentot: histoire du regard occidental sur les Khoisan, XV^e-XIX^e siècle*, Publications de la Sorbonne, 2002.
- Febvre, L., *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1953.
- Firth, R., *Symbols: Public and Private*, Londres, Allen and Unwin, 1973.
- Fischer, J.-L., *Monstres. Histoire du corps et de ses défauts*, Paris, Syros-Alternatives, 1991, p. 54.
- Fliche, B., « Quand cela tient à un cheveu. Pilosité et identité chez les Turcs de Strasbourg », *Terrain*, n° 35, 2000, pp. 155-165 [en ligne], <http://terrain.revues.org/1133> (page consultée le 09-09-2008)
- Fontanel, B., *L'éternel féminin, une histoire du corps intime*, Paris, Seuil, 2001.
- Foucault, M., *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Librairie Pion, Paris 1961.
- Foucault, M., *Histoire de la sexualité*, tome 1 : *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1978.
- Foucault, M., *Les anormaux. Cours au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Gallimard / Le Seuil, 1999.
- Foucault, M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- Friesen, I. E., *The Female Crucifix. Images of St. Wilgefortis Since the Middle Ages*, Waterloo (Ontario), Wilfrid Laurier University Press, 2001.
- Furet, F., « De l'homme sauvage à l'homme historique : l'expérience américaine dans la culture française » dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 33^e année, N. 4, 1978, pp. 729-739.

- Gabet, S., Babelon, J.-P., Belet, P., « Pourquoi la tête d'Henri IV a-t-elle été authentifiée à 99,9% ? », *L'Histoire*, publié le 23/02/2011 sur le site Histoire France Presses, Sophia Publications [En ligne] <http://www.histoire.presse.fr/actualite/infos/pourquoi-tete-henri-iv-a-t-elle-ete-authentifiee-a-999-23-02-2011-14871> (page consultée le 24-03-2015)
- Gagnon, F.-M., *Ces hommes dits sauvages : l'histoire fascinante d'un préjugé qui remonte aux premiers découvreurs du Canada*, Montréal, Libre Expression, 1984.
- Gerbod, P., *Histoire de la coiffure et des coiffeurs*, Paris, Larousse, 1997.
- Geremek, B., *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Collection Archives, Gallimard, Barcelone, 1980, éd. revue 2014.
- Ginzburg, C., « Représentation : le mot, l'idée, la chose », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 46, 1991, p. 1219-1234.
- Ginzburg, C., « Traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », dans *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, p. 139-180.
- Ginzburg, C., *Le fromage et les vers : l'univers d'un meunier au XVI^e siècle*, traduit de l'italien par Monique Aymard, Paris, Flammarion, 1980.
- Goffman, E., *La mise en scène de la vie quotidienne, t. 1, La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1963.
- Greer, G., *The Female Eunuch*, Londres, Paladin, 1970.
- Guirlhem, D., « Couleur de la peau et identité féminine chez les Peuls Djeneri du Mali », *Les cahiers de l'observatoire*, no 4, [en ligne], <http://www.observatoirenivea.com/Admin/AllMedias/CahiersPDF/CAHIEROBSERVATOIRE4.pdf>, (page consultée le 04-04-2014), p. 5.
- Gutton, J.-P., *La naissance du vieillard*, Paris, Aubier, 1988.
- Gutton, J.-P., *La société et les pauvres en Europe*, Presses universitaires de France, Vendôme, 1974.
- Hachey, I., « Le cruel destin des moches », article publié le 22-01-2013 sur le site du journal montréalais La Presse, [en ligne], <http://www.lapresse.ca/vivre/societe/201101/21/01-4362689-le-cruel-destin-des-moches.php>, (page consultée le 22-01-2013).
- Hafid-Martin, N., « Évolution et critique de la théorie des climats à travers le XVIII^e siècle en France : Du déterminisme géographique à la liberté politique », *Sito Web Italiano per*

- la Filosofia*, [En ligne], <http://www.swif.uniba.it/lei/filmod/testi/climat.htm#1>, (page consultée le 01-03-2015)
- Hallpike, C. R., "Social Hair", *Man : the Journal of the Royal Anthropological Institute*, New Series, vol. 4, n° 2, June 1969, pp. 256-264.
- Harvey, K., *Reading Sex in the Eighteenth Century: Bodies and Gender in English Erotic Culture*, Cambridge University Press, UK, 2004. Voir pages 89 à 101 notamment.
- Havard, G., « Virilité et "ensauvagement" », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 27, 2008, [En ligne], <http://clio.revues.org/7392>, (page consultée le 06-06-2010).
- Henry, M., *Les origines de l'élimination des antisociaux et de l'assistance aux aliénés chroniques; la Salpêtrière sous l'Ancien Régime*, Thèse de doctorat, Faculté de médecine de Paris, Paris, Librairie le François, 1922.
- Hershman, P., « Hair, Sex and Dirt », *Man*, vol. 9, n° 2, 1974, p. 274-298.
- Hertel, C., "Hairy issues. Portraits of Petrus Gonsalus and his family in Archduke Ferdinand II's Kunstkammer and their contexts", *Journal of the History of Collections*, 13, no 1, 2001, pp. 1-22.
- Hoffmann, K. A., « Of Monkey Girls and a Hog-Faced Gentlewoman: Marvel in Fairy Tales, Fairgrounds, and Cabinets of Curiosities », *Marvels & Tales: Journal of Fairy-Tale Studies*, Vol. 19, No. 1, 2005, pp. 67–85.
- Howell, J. P. *et alii*, *Hair : untangling a social history*, Saratoga Springs, NY : Frances Young Tang Teaching Museum : Art Gallery at Skidmore College, 2004.
- Jahan, S., *Les Renaissances du corps en Occident (1450-1650)*, Paris, Belin, 2004.
- Johnston, M. A., *Bearded Women in Early Modern England*, SEL Studies in English Literature 1500-1900 - Volume 47, Number 1, Winter 2007, pp. 1-28.
- Joyeux, L., *Les animalités de l'art : modalités et enjeux de la figure animale contemporaine et actuelle*, Thèse de doctorat en « Arts : histoire et théorie pratique » sous la direction d'Hélène Saule-Sorbé, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2013, [en ligne], https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/937248/filename/ThA_se-Laure-JOYEUX-.pdf, (page consultée le 02-03-2015).
- Jumageldivonov, A., *Diversités culturelles et construction identitaire chez les jeunes appartenant aux différents groupes ethniques au Kazakhstan. Approche comparative*, thèse de doctorat, Psychologie, Université Lumière Lyon 2, 2009 [En ligne],

- http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2009/jumageldinov_a#p=57&q=ethnocentrisme&o=0&a=highlight, (page consultée le 01-05-2015).
- Kappler, C., *Monstres, démons et merveilles à la fin du Moyen Age*, Payot, Paris, 1980.
- Karadimas, D., *Poils et sang*, Cahiers d'anthropologie sociale 06, Paris, Éditions de l'Herne, 2010.
- Kitabgi S. et Hanifi, I., « Introduction, la sociologie et le corps : généalogie d'un champs d'analyse », in Laure Ciosi-Houcke, et Magalie Pierre, *Le corps sens dessus-dessous. Regard des sciences sociales sur le corps*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Lambin, R., « Paul et le voile des femmes », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 2 | 1995, [En ligne], <http://clio.revues.org/488> (page consultée le 03-03-2015),
- Lançon, B., Delavaud-Roux, M.-E. (dir.), *Anthropologie, Mythologies et histoire de la chevelure et de la pilosité. Le sens du poil*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Laneyrie-Dagen, N., *L'invention du corps. La représentation de l'homme du moyen-âge au XIXe siècle*, Flammarion, Paris, 1997.
- Laqueur, T., *La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992.
- Lardellier, P., « Pour en finir avec la « synergologie » », *Communication*, Vol. 26/2 | 2008, [En ligne] <http://communication.revues.org/858> (page consultée le 12-12-2014).
- Lavergne, D., *La chevelure sacrée : pilosité, religion et société dans l'Antiquité*, thèse de Ph.D., Université de Provence, Préhistoire, archéologie, histoire et civilisations de l'Antiquité et du Moyen-Âge, 2006.
- Le Double, A.-F. et Houssay, F., *Les velus. Contribution à l'étude des variations par excès du système pileux de l'homme*, Paris, Vigot Frères, 1912.
- Le Gall, J.-M., *Un idéal masculin ? : barbes et moustaches, XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Payot, 2011.
- Le Goff, J., Truong, N., *Une histoire du corps au Moyen Âge*, Éditions Liana Levi, Mayenne, 2003.
- Leach, E. A., « Magic Hair », *Journal of Royal Anthropological Research Institut*, vol. 2, n° 88, 1958, p. 147-164. Traduit sous le titre : « Cheveux, poils, magie » dans *l'Unité de l'homme et autres essais*, Paris, Gallimard, 1980.

- Lebas, C., et Jacques, A., *La coiffure en France du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Delmas, 1979.
- Legeais, B., *La pudeur dans le discours éducatif de la fin du XVII^e siècle français*, Mémoire de maîtrise, Histoire, Université de Montréal, 2006,
- Leibacher-Ouvrard, L., « Voiles de sang et amazones de Satan : la querelle des nudités de gorge », in Richard G. Hodgson (éditeur), *La femme au XVII^e siècle : actes du colloque de Vancouver, University of British-Columbia, 5-7 octobre 2000*, Tübingen, Narr, 2002.
- Lesœurs, G., « Le Moi-peau. Didier Anzieu », *Analyse d'ouvrage sous la responsabilité de son auteur à des fins didactiques*, [en ligne], [http://fedepsy.fr/resources/Analyse+d\\$27ouvrage_Le+Moi-Peau_Guy+LESOEURS.pdf](http://fedepsy.fr/resources/Analyse+d$27ouvrage_Le+Moi-Peau_Guy+LESOEURS.pdf) (page consultée le 05-05-2015).
- Lévi-Strauss, C., « Introduction à l'œuvre de M. Mauss » dans Marcel Mauss; *Sociologie et anthropologie*, PUF, 1950.
- Mageo, J., "Hair dos and don'ts: Hair symbolism and sexual history in Samoa", *Man*, 29, 1994.
- Mandrou, R., « Histoire des mentalités », *Encyclopaedia Universalis* [En ligne] <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=&nref=J991251#01000000> (page consultée le 2008-11-19).
- Mandrou, R., *Introduction à la France moderne, 1500-1640; essai de psychologie historique*, Paris A. Michel, 1961.
- Mandrou, R., *Magistrats et Sorciers en France au XVI^e siècle. Une analyse de psychologie historique*, Paris, Pion, 1968.
- Manguel, A., *Le livre d'image*, Essai traduit de l'anglais (Canada) par Christine Le Boeuf, Actes Sud/Leméac, 2001.
- Matoré, G., « Dictionnaire et encyclopédie » in François Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 475.
- Mauss, M., « Les techniques du corps » (1934), *Journal de psychologie*, XXXII, novembre 3-4 (1936), in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1950, rééd. coll. « Quadrige », 2001.
- Mazauric, S., « Introduction » dans Théophraste Renaudot, *De la petite fille velue...*, p. XIX.

- Merleau-Ponty, M., *Signes*, Gallimard, Paris, 1960. Mesnil-sur-l'Estrée, Ed. Perrin, 1987.
- Michel, F., « Laurent Baridon & Martial Guédron, Corps et arts. Physionomies et physiologies dans les arts visuels », *L'Homme*, 157 | janvier-mars 2001, [En ligne] <http://lhomme.revues.org/5665> (page consultée le 12-12-2014)
- Monestier, M., *Les poils. Histoires et bizarreries des cheveux, toisons, coiffeurs, moustaches, barbes, chauves, rasés, albinos...*, Le cherche midi, Paris, 2002.
- Muchembled, R., *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Essai, Paris, Flammarion, 1978 rééd. Champs-Flammarion, 1991.
- Murphy, G., « Prostituées et pénitentes (Poitiers et La Rochelle au XVIII^e siècle) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 17, 2003, [en ligne], <http://clio.revues.org/583>, (page consultée le 03-10-2007).
- Nahoum Grappe (dir.), V., « Beauté et laideur », *Communications*, vol. 60, 1995.
- Nahoum-Grappe, V., « Beauté et laideur, histoire et anthropologie de la forme humaine », *Chimères*, n°5-6, Paris, 1988, [En ligne], http://www.revue-chimeres.fr/drupal_chimeres/?q=node/32, (page consultée le 21-10-2012).
- Nohain, J., François Caradec, *La vie exemplaire de la femme à barbe*, éditions La jeune Parque, Paris, 1969. Théophraste Renaudot, *De la petite fille velue et autres conférences du Bureau d'Adresse*, choix et présentation par Simone Mazauric, Paris, Klincksieck, coll. Cadratin, n° 4, avril 2004.
- Oakley, A., *Sex, Gender and Society*, Londres, Temple Smith, 1972.
- Obeyesekere, G., *Medusa's Hair : An Essay on Personal Symbols and Religious Experience*, Chicago, The University of Chicago Press, 1981.
- Paradis, S., « Imagination, jugement, génie : la fabrique des quadrupèdes dans l'Histoire naturelle de Buffon (1707-1788) », Thèse de doctorat en Études littéraires sous la direction de Thierry Belleguic et Benoit De Baere, Québec, Université Laval, 2008 [En ligne] <http://archimede.bibl.ulaval.ca/archimede/fichiers/25813/ch01.html>, (page consultée le 21-02-2015).
- Paresys, I., « Corps, apparences vestimentaires et identités en France à la Renaissance », *Apparence(s)*, 4, 2012, [En ligne], <http://apparences.revues.org/1229>, (page consultée le 13-09-2014).

- Pastoureau, M., *Une histoire symbolique du Moyen-Âge occidental*, Seuil, Paris, 2004, p. 198-199.
- Perreault, L.-J., « Le nouvel or noir des Indiens », *La Presse*, Montréal, Samedi le 11 novembre 2006, p. A29.
- Perrot, M., « Le Corps », in *Mon histoire des femmes*, Seuil, France, 2006, p. 51-106.
- Peterkin, A., *One thousand beards*, Arsenal Pulp Press, Vancouver, 2001.
- Pinelli, A., Sabatier, G., Stollberg-Rilinger, B. *et al.*, « Le portrait du roi : entre art, histoire, anthropologie et sémiologie », *Perspective*, 1 | 2012, [En ligne], <http://perspective.revues.org/423>, (page consultée le 01-04-2015).
- Pitman, J., *Les blondes, une drôle d'histoire : d'Aphrodite à Madonna*, traduit de l'anglais par Julie Sauvage, Paris, Autrement, 2005.
- Poirrier, P., *L'histoire culturelle en France. Une histoire sociale des représentations. L'Histoire culturelle : un « tournant mondial » dans l'historiographie ?*, EUD, 2008, [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00594984> (page consultée le 21-02-2015).
- Pouvreau, F., « L'homme sauvage dans l'iconographie alpine à la fin du Moyen Âge: d'une figure du désordre à un usage apotropaïque des images », dans Furter, R., Head-König, A.-L. et Lorenzetti, L. (Hg.), *L'homme et l'animal sauvage – Mensch und Wildtiere, Geschichte der Alpen – Histoire des Alpes – Storia delle Alpi*, 2010, pp. 27-44. [en ligne] http://www2.arc.usi.ch/2010_3_labi_rivista.pdf, (page consultée le 01-11-2014), p. 36.
- Pouvreau, F., *Du poil et de la bête : iconographie du corps sauvage à la fin du Moyen-Age (XIIIe - XVe siècle)*, thèse de doctorat, Art et histoire de l'art, Université de Grenoble, 2011.
- Ravet, D., « Le Juif errant. Le mythe du Juif errant dans la littérature et la peinture au XIXème et XXème siècle », *Astrolabe*, no 19, Mai/Juin 2008, [en ligne], http://www.crlv.org/astrolabe/mai-juin-2008/le-juif-errant#_ednref1, (page consultée le 2015/01/07)
- Richard, G., *Histoire de l'amour en France: Du Moyen Âge à la Belle Époque*, Paris, J.C. Lattès, 1985.

- Roche, D., *La Culture des apparences : Une histoire du vêtement (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Fayard, 1989.
- Rochelandet, B., *Sorcières, diables et bûchers en Franche-Comté aux XVIe et XVIIe*, 2007.
- Rouillée, N., « Le corps expressif dans la peinture des XVII et XVIII^e siècle », in *Les passions de l'âme: peintures des XVII^e et XVIII^e siècles de la collection Changeux : Musée Bossuet, ville de Meaux, Musée des Augustins, ville de Toulouse, Musée des beaux-arts, ville de Caen*, Odile, Jacob, 2006.
- Rubens, P.-P., *Théorie de la figure humaine*, édité par Nadeije Laneyrie-Dagen, Paris, Édition de la rue d'Ulm, 2003.
- Séguin, J.-P., *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529-1631*, Paris, Maisonneuve, 1964.
- Servais, P., *Histoire de la famille et de la sexualité occidentale (XVI^e-XX^e siècle)*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1993.
- Sherrow, V., *Encyclopedia of hair : a cultural history*, Westport, Conn., Greenwood Press, 2006.
- Sissa, G., « Membres à fantôme, à propos d'un ouvrage de Thomas Laqueur », dans Renaudin, Y. (dir.), *Le corps en morceaux*, Terrain 18, Carnet du patrimoine ethnologique, Paris, Mars 1992.
- Spitz, S., « Humeur, théorie des », *Encyclopædia Universalis* [En ligne], <http://www.universalis.fr/encyclopedie/theorie-des-humeurs/> (page consultée le 11-03-2015).
- Staudinger, M., « Études descriptives de zoologie historique » In Haupt H. & others, *Le bestiaire de Rodolphe II*, Cod.min.129 et 130 de la Bibliothèque nationale d'Autriche, 91-486. Paris, Editions Citadelles, 1990. p. 91 à p. 97.
- Staudinger, M., « Études descriptives de zoologie historique », In Haupt H. & others, *Le bestiaire de Rodolphe II*, Cod.min.129 et 130 de la Bibliothèque nationale d'Autriche, 91-486. Paris, Editions Citadelles, 1990.
- Steinberg, S., *La confusion des sexes : le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001.
- Stoller, R., *Sex and Gender: The Development of Masculinity and Femininity*, New York, Science House, 1968.

- Synnott, A., "Shame and Glory: A Sociology of Hair", *The British Journal of Sociology*, vol. 38, n° 3, September, 1987.
- Taguieff, P.-A. (dir.), *Dictionnaire historique et critique du racisme*, P.U.F, 2013.
- Thébaud, F., *Écrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS Éditions, 1998.
- Tinland, F., *Homme sauvage, homo ferus et homo sylvestris, de l'animal à l'homme*, Paris, Harmattan, 2003.
- Tinland, F., *L'homme sauvage. Homo ferus et homo sylvestris. De l'animal à l'homme*, Payot, Paris, 1968.
- Trincas, J., « Les fondements imaginaires de la vieillesse dans la pensée occidentale » dans *L'Homme*, 1998, tome 38 n°147, Alliance, rites et mythes, pp. 167-189.
- Turner, T. S., 'The Social Skin' in Cherfas, Jeremy (ed.), *Not Work Alone: a Cross-Cultural Survey of Activities Apparently Superfluous to Survival*, Temple Smith, London, 1980, p. 112-140.
- Turner, T. S., "The Social Skin", *Not work alone: A cross-cultural view of activities superfluous to survival*, London, Temple Smith, p. 112-140.
- Turner, T. S., « Social Body and Embodied Subject: Bodiliness, Subjectivity, and Sociality among the Kayapo », *Cultural Anthropology*, Vol. 10, No. 2 (May, 1995), p. 149.
- Verdier, R., *Le barbier-chirurgien, barberie et chirurgie : le chirurgien, instruments de chirurgie : des origines au XIXe siècle*, volume 2, Saint-Martin-de-la-Lieue, Éd. du Cabinet d'expertises, 1999.
- Vigarello, G., *Histoire de la beauté: le corps et l'art d'embellir, de la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, 2004.
- Vigarello, G., *Le Propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, 1985.
- Vignau-Wilberg, T., « Le *Museum de l'empereur Rodolphe II* et le cabinet des arts et curiosités » in Haupt, Herbert et alii, *Le bestiaire de Rodolphe II. Cod. min. 129 et 130 de la bibliothèque nationale d'Autriche*, Paris, Citadelles, 1990, pp. 31 à 63.
- Villemur, F., « Saintes et travesties du Moyen Âge », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 10 | 1999, [En ligne] <http://clio.revues.org/253> (page consultée le 03-09-2011)
- Vovelle, M., « L'histoire des représentations », Jean-Claude Ruano-Borbalan, *L'histoire aujourd'hui*, Paris, Éditions Sciences humaines, 1999.

- Wacquant, L. J. D., « Anthony Synnott, *The body social : symbolism. Self and society*, Londres, New York, Routledge, 1993», *L'homme et la société*, vol. 114, n° 4, 1994, p. 152. [en ligne] http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/homso_0018-4306_1994_num_114_4_3424 (page consultée le 25-10-2013).
- Warner, M., « Le vil et le vigoureux, la toison et le poil: des cheveux et leur langage », traduit de l'anglais par Marie-Ange Dutartre dans *Féminin masculin. Le sexe de l'art*, Gallimard/Electra, Paris, 1995.
- Weitz, R., *Rapunzel's daughters : what women's hair tells us about women's lives*, New York : Farrar, Straus and Giroux, 2004.
- Wetzel, R., Sziráky, A., *Danse macabre : incunable allemand, Mayence, Jacob Meydenbach vers 1490*, Paris, Presses universitaires de France; Cologny, Fondation Martin Bodmer, 2011.
- Wiesner-Hanks, M., « Les Gonzales, famille sauvage et velue », *Apparence(s)*, 5, 2014, [en ligne], <http://apparences.revues.org/1268>, (page consultée le 09-09-2014).
- Wiesner-Hanks, M., *The Marvelous Hairy Girls. The Gonzales Sisters and Their Worlds*, New Haven and London, Yale University Press, 2009.
- White, Richard, *The Middle Ground : Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1991.
- Winn, C. H. et Yandell, C. (dir.), *Vieillir à la Renaissance*, Paris, Champion (« Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne » 62), 2009.
- Wolf, N., *Hans Holbein, le Jeune, 1497/98-1543 : le Raphaël allemand*, Köln, Taschen, 2004.
- Zapperi, R., « Arrigo le Velu, Pietro le Fou, Amon le Nain et autres bêtes : autour d'un tableau d'Agostino Carrache », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2, 1985, pp. 307-327.
- Ziegler, J., « Médecine et physiognomonie du XIVe au début du XVIe siècle », *Médiévales*, 46 | printemps 2004, [En ligne], <http://medievaux.revues.org/805>, consulté le 09 mars 2015.
- Zwingenberger, J., *Holbein le jeune : l'ombre de la mort*, Bournemouth, Parkstone, 1999.

Ouvrages de référence

Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990.

Encyclopaedia Universalis, [En ligne], <http://www.universalis-edu.com/corpus2.php?napp=&nref=F960351>, (Page consultée le 2006-07-15).

Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire de l'histoire de France*, 5^e éd., Paris, Larousse, 2005, [en ligne], http://www.larousse.fr/archives/histoire_de_france/page/597, (page consultée le 01-01-2014).

Pierre Grimal, *Dictionnaire de la Mythologie grecque et romaine*, P.U.F., Paris, 1951.

Autres

Conférences

Deslandres, D., « Marie de l'Incarnation dans l'histoire du genre », *Quatre siècles de regards sur Marie Guyard*, Colloque international, Tours, 13-14 mai 2013.

Havard, G., « Corps et indianisation en Nouvelle-France », *Histoire du corps*, séminaire de M. Vigarello à l'EHESS, Paris, 10 avril 2008.

Émission télévisée

Bettina, H., Porte, J. (réal.), 2013, « Moi Jane, toi Tarzan », *Spécimen*, émission télévisée, Radio Télévision Suisse, [en ligne], <http://www.rts.ch/emissions/specimen/4957762-moi-jane-toi-tarzan.html>, (page consultée le 01-12-2013).

